
3 1761 07819389 3



POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

VIERUNDDREISSIGSTER BAND.



POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

VIERUNDDREISSIGSTER BAND.



BERLIN

ALEXANDER DUNCKER
VERLAG

1910.

1773.

[Juli bis December 1773.]

Redigirt von Dr. Gustav Berthold Volz.

22 201. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.[1]

Potsdam, 1er juillet 1773.

Je suppose plus de génie et de talents au jeune comte de Redern qu'il ne faut pour le poste de La Haye,[2] et ce serait bien dommage de ne lui point ouvrir un champ plus vaste pour les faire valoir. Un esprit ouvert, mais plus commerçant et financier que politique nous suffit, et pourvu que nous y ayons un homme qui soit attentif aux affaires de commerce, des finances et des négociations d'argent pour les cours étrangères, c'est toute l'habileté que je désire de rencontrer dans le successeur du sieur de Thulemeier. Vous ferez donc bien de diriger vos recherches ultérieures en conséquence.

Nach der Ausfertigung.[3] Federic.

22 202. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er juillet[4] 1773.

J'ai bien de la peine à croire que la nouvelle que, selon votre dépêche du 25 de juin dernier, les États-Généraux viennent de recevoir par le canal de leur consul à Cadix[5] de l'envoi de douze capitaines de haut bord [à] Ferrol pour prendre le commandement d'un nombre pareil de vaisseaux de ligne, qui doivent faire partie d'une flotte espagnole de 26 vaisseaux destinée pour la Méditerranée, soit réellement fondée, quelque authentique que le susdit consul la veuille faire passer, et je suis sûr qu'on ne tardera guère à en être pleinement désabusé.

En attendant, ne vous relâchez point à continuer de me mander tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Seit Mitte Juni weilte Finckenstein in Potsdam als Gast des Königs, vergl. Bd. XXXIII, 600. Anm. 1. — [2] Finckenstein schlug, Potsdam 1. Juli, zum Nachfolger des für London in Aussicht genommenen Gesandten Thulemeier im Haag (vergl. Bd. XXXIII, 563. 606. 607) den Kammerherrn Graf Redern vor, „qui me paraît le sujet le plus propre pour cette mission, et que Votre Majesté a déjà agréé, lorsqu'il en fut question l'automne dernier" (vergl. Bd. XXXII, 587). — [3] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [4] Der König unterrichtet am 1. Juli Goltz, nach dem Bericht Benoîts, Warschau 16. Juni, von dem Sieg des Generals Weissmann über die Türken bei Karasu am 7. Juni. — [5] Johann Wilhelm Nagel.

22 203. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 juillet 1773.

Ce que le ministre de Russie vous a donné à connaître, selon votre dernière dépêche du 27 de juin, du déplaisir de sa cour de l'extension que nous voudrions donner, moi et la cour de Vienne, aux limites de nos acquisitions en Pologne,[1] n'a rien de nouveau pour moi. Cela m'était connu, et vous pouvez bien croire que la nouvelle ne m'en a nullement été agréable. Cependant, malgré la répugnance de cette cour à se prêter en cela à mes idées, je ne désespère pas de la persuader à conniver au moins à l'égard d'un ou autre article de mes demandes. La principale est celle de la propriété du port de Danzig.[2] Il m'importe de l'avoir, et si cet objet pouvait être facilité à moyen de quelques commissaires polonais,[3] l'argent qu'on leur prodiguerait, pour les mettre à cet effet dans mes intérêts, ne serait sûrement pas mal employé. Le fond de ce port devra être considéré comme faisant partie de mon territoire, quoique je veux bien, par complaisance pour la Russie, en laisser la perception entière des revenus à la ville, tout comme elle en a joui ci-devant, contre une redevance annuelle de sa part.[4]

Vous n'oublierez pas de communiquer le contenu de ces ordres au lieutenant-général baron de Lentulus, pour qu'il n'ignore pas mes intentions par rapport aux gratifications qu'il conviendra peut-être de faire à quelques commissaires polonais, et pour que, dans ce cas, il puisse y employer au mieux possible l'argent que je viens de lui faire encore assigner depuis peu.[5]

Les instructions que je vous ai annoncées par ma réponse d'avant-hier,[6] vous éclairciront, au reste, sur les différentes questions que vous me faites,[7] et vous mettront à même de tout arranger là où vous êtes, d'une manière définitive. Je n'attends, pour vous les envoyer, que le retour d'un courrier de Pétersbourg qui doit m'apporter la réponse[8] qui leur servira de base.

En attendant vous sentirez bien d'avance qu'il faudra de nécessité se désister de quelques-unes de nos prétentions, et qu'il n'y aura guère moyen de les obtenir toutes. Si cependant il arrivait que la cour de

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 657. 674. 675. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 655. 661; XXXIII, 666—668. 672—675. — [3] Bei den Verhandlungen der auf Wunsch der Theilungsmächte eingesetzten „Grossen Delegation", die mit den Vertretern der drei Höfe, Benoît, Stackelberg und Reviczky, die endgültige Regelung der Abtretungen und der polnischen Verfassung berathen sollte. Vergl. Bd. XXXIII, 662. — [4] Vergl. Bd. XXXIII, 673. — [5] 6000 Ducaten, vergl. Bd. XXXIII, 622. — [6] Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22 199. — [7] Betreffend die Bestimmung der preussischen Grenzen in Polen und die Fassung des preussisch-polnischen Cessionsvertrags (vergl. Bd. XXXIII, 666). — [8] Gemeint ist die Entschliessung des russischen Hofes über die Antwort des Königs auf die Vorstellungen, die russischerseits gegen den preussischen Entwurf des Cessionsvertrags mit Polen erhoben worden waren (vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22 193).

Vienne se mêlât de nous chicaner dans cette occasion, il faudra lui rendre la pareille à l'égard de Brody;[1] mais si elle se tient tranquille, vous compasserez votre conduite à la sienne et serez également passif dans tout ce qui la regarde.

Der König ist einverstanden, dafs die Lieferungen an die preufsischen Truppen in Polen vom 1. Juli an gegen Bezahlung erfolgen (vergl. Bd. XXXIII, 664).

Nach dem Concept. Federic.

---

22 204. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A BERLIN.[2]

[Potsdam] 2 juillet 1773.

Ma chère Nièce. Vous pouvez bien juger, ma chère enfant, du plaisir que m'a fait votre lettre,[3] et surtout d'avoir l'agrément de vous embrasser ici à votre arrivée. Vous commanderez les dames que vous avez choisies, et je serai charmé que leur présence vous soit agréable. Je fais des vœux pour que le temps favorise le séjour que vous ferez ici, et les jours que vous voulez bien me sacrifier. Le comte Nesselrode obéira à vos ordres, ma chère nièce, et tout s'arrangera selon vos volontés.[4]

J'espère que Madame votre mère voudra bien vous accompagner; je me flatte que la proposition ne lui en sera pas désagréable, d'autant plus qu'elle profitera du plaisir de voir encore sa fille bien-aimée.[5] C'est en vous remerciant, ma charmante enfant, de tous les agréments que vous me procurez, que je vous prie de me croire avec autant d'estime que de tendresse, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

22 205. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 30. Juni: „Le parti que vous prenez, mon très cher Frère, et duquel vous daignez m'instruire, est certainement le plus sûr. En traînant les affaires, vous gagnez du temps,[6] et vous avez l'espérance que la cour de

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 158. — [2] Prinzessin Wilhelmine weilte seit dem 15. Juni am preussischen Hofe, vergl. Bd. XXXIII, 655. 656. — [3] Prinzessin Wilhelmine schrieb, Berlin 1. Juli: „C'est avec une joie indicible que je me flatte, avec la gracieuse permission de Votre Majesté, d'avoir l'honneur de Lui faire ma cour le 6 à midi.“ [Charlottenburg. Hausarchiv]. — [4] Prinzessin Wilhelmine hatte dem König die Damen, die sie nach Potsdam begleiten sollten, vorgeschlagen und ihn gebeten, durch Nesselrode seine Weisungen ihnen zukommen zu lassen. — [5] Am 5. Juli ladet der König auch den Erbprinzen Ludwig von Hessen-Darmstadt ein, ihn vor seiner Abreise nach Petersburg in Potsdam zu besuchen. — [6] Der König wollte in Erwartung eines Umschwungs der Stimmung am Petersburger Hofe mit seinen Zugeständnissen in der Frage der Festsetzung der preussischen Grenzen in Polen warten (vergl. Bd. XXXIII, 603). Vor allem bestritten die Russen seine Forderung, einen Streifen von einer halben Meile Breite am Südufer der Netze zu behalten (vergl. Bd. XXXIII, 666).

Russie dans ses besoins aura recours à vous. Je crois pourtant que ce qui est en litige, n'est pas très considérable, et que ce ne sont que quelques bailliages au delà de la Warthe.[1] Dans tous les traités où les rivières servent de barrière, on a toujours étendu les limites à un mille et demi jusqu'à deux milles des rivières qui devaient servir de frontière. Je n'ai pas la mémoire présente pour savoir si dans le traité que vous avez fait avec la Russie, mon très cher frère, pour l'acquisition,[2] si on y a stipulé autrement; mais autant que je me souviens, il y est dit uniment que la Warthe[3] servirait de frontière. Cela étant, on peut s'en rapporter sur tous les traités semblables, ce qui résulterait, autant que je m'en souviens, absolument à votre avantage. Je pense que le comte Solms, s'il était un peu instruit, aurait pu de luimême déjà se servir de ces arguments; pour moi, je ne puis faire que des vœux pour que tout succède, mon très cher Frère, à vos désirs et à votre satisfaction."

Potsdam, 2 juillet 1773.

Mon très cher Frère. Non, il ne s'agit pas de bagatelles, mon cher frère, dans les chicanes qu'on me fait; il s'agit d'un district le long de la Netze dont le revenu passe 100 000 écus. On recommence de nouveau à me faire des difficultés sur la possession du port de Danzig,[4] objet qui rapporte 300 000 écus, on me fait toute sorte de difficultés sur le péage de Fordon; enfin, on m'envie jusqu'au blanc des yeux. Ce changement subit date de la nouvelle faveur de ce maudit Orlow[5] que je voudrais voir dans la fournaise avec Coré, Dathan et Abiram.[6] Ce faquin fait toutes ces intrigues, à ce que l'on dit, pour contrarier le comte Panin et pour indisposer l'Impératrice contre lui. C'est une terrible affaire, mon cher frère, quand le v . . et le c . . décident des intérêts de l'Europe, et que des intrigues de pot de chambre dirigent des affaires générales. Je vous avoue que toutes ces chicanes m'ont donné de l'humeur; cependant je le dissimule envers nos despotes, et je fais bonne mine à mauvais jeu. Sans doute que, si Solms était un homme de tête, qu'il aurait pu prévenir bien des choses; mais la fatalité a voulu que les choses allassent ainsi. J'ai fait ce que j'ai pu, et la postérité ne pourra pas s'en prendre à moi, si je n'ai pu exécuter toutes les bonnes intentions que j'avais pour elle.

Notre nièce viendra le 6 ici,[7] et je tâcherai de lui rendre la vie la plus agréable que je pourrai; même mes petits chagrins ne transpireront point dans le public. Je suppose donc que ma nièce restera jusqu'au 24, après quoi elle ira prendre congé à Berlin, pour de là repasser à Rheinsberg et ensuite pour retourner en Hollande.

Je finis ma cure aujourd'hui; je suis bien aise d'être quitte de cette gêne qui m'a rendu le travail difficile, parcequ'il faut se ménager pour les eaux, qui, sans cela, font un effet contraire.

Il fait ici une pluie continuelle; si cela dure, gare la récolte, ce qui serait encore un terrible inconvénient. Je souhaite, mon cher frère,

[1] Vielmehr Netze. — [2] Vertrag vom 17. Februar 1772. — [3] Vielmehr Netze. — [4] Vergl. S. 2. — [5] Vergl. Bd. XXXIII, 674. 677. — [6] Vergl. Numeri, Capitel 16. — [7] Vergl. S. 3.

que vous jouissiez d'une parfaite santé, et que vous vous amusiez agréablement à Rheinsberg, vous priant d'être persuadé de la tendresse et de l'estime infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22206. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 18. Juni, er hoffe Gelegenheit zu finden, den Russen die Rathschläge des Königs für den Uebergang über die Donau[1] mitzutheilen. „La manière de ne pas faire une campagne inutile, cette année, les occupant beaucoup ici, on voudrait volontiers, si cela était possible, que la guerre pût être terminée avec cette année-ci. Le grand nombre de recrues que le pays a été obligé de fournir pendant le temps que dure la guerre, qui va annuellement à 60 ou 70000 hommes, commence à se faire ressentir aux propriétaires des terres.

Le comte Panin, m'ayant parlé hier sur l'obstination du magistrat de Danzig à refuser au commissaire de Votre Majesté et même à celui de Russie[2] d'entrer en négociation pour un accommodement[3], m'a promis de son propre mouvement de donner au dernier des instructions pour s'expliquer vertement envers ledit magistrat.

Il m'a appris en même temps que la ville, s'étant de nouveau adressée à l'Angleterre pour demander l'appui de ses bons offices en sa faveur, avait été renvoyée avec un refus absolu, et que même le résident anglais[4] avait été réprimandé par le duc de Suffolk d'en avoir accepté la réquisition. Le comte de Panin est si persuadé des bons sentiments de ce secrétaire d'État qu'il me dit qu'il ne doutait pas que, si Votre Majesté le connaissait bien, il était sûr qu'Elle le jugerait personnellement digne de Sa bienveillance royale. Pour m'en convaincre, il m'a fait part d'un entretien qu'il a eu depuis peu avec le sieur de Puschkin, dans lequel, après lui avoir témoigné son mécontentement contre la ville de Danzig, il s'est ouvert envers lui, comme au ministre d'une puissance amie de l'Angleterre, pour déclarer son chagrin du peu d'affection que Votre Majesté témoignait en toute occasion à l'Angleterre. En examinant les causes du refroidissement réciproque qui en résultait entre les deux cours, il est convenu de bonne foi que la sienne pouvait y avoir donné lieu, mais présentement, a-t-il dit, qu'elle avait entièrement abandonné son ancien système, il souhaiterait que Votre Majesté, comme un prince équitable et juste, voudrait aussi mettre des bornes à Son mécontentement. En continuant à parler avec les sentiments de la plus grande admiration et de respect pour Votre Majesté, il a fini par assurer au ministre de Russie que la moindre petite complaisance ou témoignage de bonne volonté de votre part, Sire, envers la cour d'Angleterre serait capable de porter celle-ci à faire tous les pas possibles pour rétablir l'ancienne confiance entre les deux cours. Le sieur de Puschkin est de l'opinion, et le comte Panin est du même sentiment que le ministre anglais a désiré que ces sentiments de sa cour et surtout cette assurance positive du désistement total de l'ancien plan d'un système purement passif pussent, Sire, vous être connus, et c'est pour cela que le comte Panin, par la considération du bien général du système du Nord, m'a fait des instances pour faire parvenir cet entretien à Votre Majesté, remettant, au reste, à la haute sagesse de Votre Majesté d'en faire l'usage qu'Elle jugera conforme à Ses intérêts.

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 566. 686. — [2] Reichardt und Golowkin. — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 569. 667. 668. — [4] Corry.

Il a été question ensuite de l'affaire des limites en Pologne,[1] et le comte Panin m'a témoigné ses appréhensions que, selon les nouvelles qu'il venait de recevoir de Varsovie, elle ne s'embrouillât et n'eût des suites fâcheuses."

Potsdam, 3 juillet 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends, par votre dépêche du 18 de juin dernier, que le comte de Panin se lasse de l'obstination du magistrat de Danzig à entrer avec moi en accommodement sur le port, et que ce ministre se propose de donner des ordres plus précis au comte Golowkin pour rendre cette ville plus traitable à ce sujet. Les ordres que je vous ai adressés, les premiers jours de cette semaine, par le chasseur Sonnenberg,[2] vous ont déjà appris combien il m'importe que cet accommodement ait lieu et parvienne incessamment à sa conclusion; de sorte que le comte de Panin ne saurait me rendre un service plus agréable que d'engager le magistrat susmentionné à se prêter, sans plus de délai, aux propositions justes et équitables que mon commissaire a ordre de lui faire. J'attends donc avec impatience le succès de cette nouvelle tentative, et je souhaite qu'il soit conforme à nos vœux.

Mais quant à ce que vous ajoutez dans la dépêche susmentionnée sur notre traité de partage et nos limites en Pologne, je me réfère entièrement aux ordres détaillés et à la réponse aux réflexions confidentielles du comte de Panin, que je vous ai fait tenir par le même chasseur. Ils renferment déjà tout ce que je pourrais vous dire ultérieurement sur cet article, et vous n'avez qu'à les regarder comme Moïse et les prophètes, puisque en effet je n'ai, pour le présent, absolument rien à y ajouter, et qu'il faut nécessairement attendre de quelle manière le comte de Panin aura accueilli tous les arguments que je vous ai fournis pour justifier ma conduite.

En attendant je ne vous dissimulerai point que je suis également bien aise d'apprendre par tout ce que ce ministre vous a dit des dispositions actuelles de l'Angleterre à mon égard, que cette couronne paraît adopter des sentiments plus favorables pour moi, jusques à vouloir avancer mon accommodement avec la ville de Danzig. Il aurait été seulement à désirer qu'elle eût pris ce parti plus tôt, et qu'elle n'eût point manifesté tant de jalousie sur des affaires qui, dans le fonds, pouvaient lui être fort indifférentes, et dont au moins il ne pouvait résulter pour elle le moindre préjudice.[3] Je ne prétends point disputer au lord Suffolk tout le mérite que le comte de Panin lui attribue; mais, à vous dire vrai, je ne sais s'il n'arrive à ce ministre ce qu'on voit arriver tous les jours, où la prédilection que nous avons pour des personnes, nous porte à plaider un peu trop leur cause. Pour moi, je ne lui connais qu'une seule action

[1] Vergl. S. 2. — [2] 29. Juni. Vergl. oben S. 2. Anm. 8 und Bd. XXXIII, Nr. 22193. — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 650. 651.

où l'on puisse dire qu'il a bien mérité de sa nation. C'est la fermeté avec laquelle il a su réprimer l'armement de Toulon.[1] Mais c'est aussi là la seule occasion où l'esprit des anciens Bretons a animé le ministère britannique, et je n'en connais point d'autre où il ait montré la même fermeté.

Cependant, tout cela ne suffit pas pour rétablir l'ancienne confiance entre moi et l'Angleterre. Vous trouverez plutôt dans mes ordres précédents tant d'arguments pour faire observer au comte de Panin combien je dois me défier de cette cour, qu'il me paraît superflu de vous les répéter en détail. Il suffira de lui représenter qu'entre souverains, tout comme entre particuliers, des traits de mauvaise volonté, de haine et d'envie ne pouvaient qu'inspirer de la méfiance, et que, dès que des perfidies y survenaient, il était tout naturel que l'impression en soit plus profonde, et que cette méfiance dégénère enfin dans un éloignement parfait. Je sais bien qu'il n'y a guère personne au monde qui n'ait été une fois le sacrifice de son bon cœur. Mais tout homme qui ne devient pas plus circonspect après la première expérience qu'il fait de la duplicité des autres, en est sûrement la dupe, et c'est ce qui m'oblige à être continuellement sur mes gardes vis-à-vis d'une cour qui, comme ce ministre n'ignore pas lui-même, m'a donné des preuves trop frappantes de son hypocrisie. D'ailleurs je ne vois aucune nécessité de contracter de nouvelles liaisons avec elle. Je n'ai nul besoin d'elle, tout comme elle peut très bien se passer de moi. L'alliance avec la Russie me suffit, et je n'en demande point d'autre; et, pour l'Angleterre, quand même elle rentrerait en guerre avec la France, il n'est pas à présumer qu'elle voudrait se servir de ma flotte pour l'assister contre cette puissance. Nous pouvons donc sans de nouvelles liaisons très bien rester ensemble sur le pied où nous sommes; et comme la cour où vous êtes, connaît depuis longtemps ma façon de penser et combien je lui reste attaché en bon et fidèle allié, je me flatte qu'elle ne désapprouvera pas mon éloignement de me rapprocher de l'Angleterre. Tout cela n'empêchera cependant point de vivre en bonne harmonie avec cette couronne, et vous pouvez assurer le comte de Panin que la conduite qu'elle tiendrait à mon égard, serait toujours la boussole de la mienne, et que, si elle ne m'inquiétait point par ses procédés, je la laisserais également tranquille et ne lui susciterais aucune querelle.

Quant à la campagne actuelle des Russes contre la Porte, il paraît effectivement que l'on a trop compté sur le retour de la paix et un peu trop négligé le militaire. J'apprends au moins que ni l'armée du maréchal de Rumänzow ni celle dans la Crimée n'est dans un état bien complet. Mais pour une puissance aussi formidable que la Russie 100 000 hommes font un très petit objet. Supposé même que dans la présente guerre elle ait effectivement sacrifié un couple de cent mille

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 651. 652.

hommes, ce vide a été bien rempli au quadruple par les sujets de ses nouvelles acquisitions en Pologne, sans compter la quantité des Grecs qui ont passé de la Moldavie et de la Valachie dans la Nouvelle-Servie; de sorte que, quand même elle ne finirait point sa guerre par la campagne de cette année, il lui sera aisé d'y parvenir au printemps prochain, pourvu qu'elle ait soin de remettre, dans cet intervalle, ses armées dans un état bien complet.

Le passage du Danube n'est pas au moins ce qui m'inquiète; bien au contraire, je vous avoue qu'il peut avoir les plus heureux succès, surtout vis-à-vis d'une armée telle que celle des Ottomans s'est montrée jusques ici. Mais pour les obtenir, il faut agir avec toute la vigueur imaginable; sans quoi, ils manqueront sûrement, et il pourrait même en résulter de plus grands malheurs pour les armes russiennes. C'est aussi cette alternative qui m'engage, en bon et fidèle allié de la Russie, à lui recommander bien fortement de se ménager tous les moyens possibles et de prendre toutes les précautions imaginables, pour s'en assurer le succès. Je me réfère, à cet égard, à un de mes ordres précédents, où je suis entré dans un plus grand détail à ce sujet, et où j'ai insisté surtout de pourvoir avec tous les soins imaginables à la sûreté de ses magasins, pour les mettre à l'abri d'être enlevés par la cavalerie ottomane. La disette des vivres et des fourrages peut porter à l'armée russe des coups bien plus mortels que toute l'armée ottomane, et cette considération n'échappera sûrement point à la pénétration du conseil de guerre de Sa Majesté Impériale. Je ne me suis cependant étendu sur cet article que par un principe de mon attachement inviolable au bonheur de la Russie; et tout ce que je viens de vous dire, ne se fonde même que sur un ouï-dire. Le local m'est tout-à-fait inconnu; je n'y ai jamais passé, et comme il est certain qu'il doit décider du plus ou du moins de mérite de mes observations, je les abandonne aussi entièrement aux lumières des généraux russes qui se trouvent sur les lieux ou auxquels ces contrées sont mieux connues qu'à moi, qui n'en puis juger que dans l'éloignement et encore uniquement sur les rapports qu'on m'en a faits.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 207. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 juillet 1773.

Vous faites bien de n'ajouter aucune créance aux différentes conjectures que, selon votre dernière dépêche du 26 de juin, on se plaît à faire là où vous êtes, sur la destination de la flotte danoise.[1] Quel

[1] Arnim berichtete: „Les mieux instruits des secrets de la cour prétendent que cette flotte va se joindre près [de] l'île Bornholm à une escadre russe." Vergl. Bd. XXXIII, 623. 624.

que soit le secret avec lequel on ait ménagé son départ, et l'air mystérieux qu'on affecte d'y donner, elle n'a sûrement l'exécution d'aucun projet d'importance pour but. J'en voudrais être garant, tout comme de la parfaite tranquillité dont on peut être là-bas par rapport aux entreprises quelconques du dehors, que l'on aurait certainement tort d'appréhender encore. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 208. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 4 juillet 1773.

Madame ma Sœur. Il m'est bien plus agréable d'avoir l'occasion de féliciter Votre Majesté sur la belle acquisition que le Danemark va faire,[1] que de partager avec Elle l'embarras des troubles dont le Nord était menacé. Tout a son temps dans le monde, et, Madame, l'enchaînement fatal des causes a conduit Votre Majesté par un chemin d'épines pour ajouter ce beau fleuron à la couronne de Danemark qui semblait y manquer. C'est un évènement qui fera époque dans l'histoire de ce royaume, et que la postérité attribuera de raison à la conduite sage et aux mesures prudentes que Votre Majesté a suivies invariablement dans des conjonctures critiques et difficiles. Personne, Madame, ne prend plus de part que moi à tout ce qui peut convenir à vos intérêts et augmenter votre gloire. Je me flatte que Votre Majesté en doit être pleinement persuadée.

Quant au voyage de madame la landgrave de Darmstadt,[2] nous n'avons, Madame, aucunes nouvelles encore de son arrivée. Autant que je puis juger des Princesses ses filles, elles m'ont paru également bien élevées; il n'y a de différence entre elles que celle que[3] met l'âge, et

[1] Juliane Marie schrieb, 26. Juni (ohne Ort): „Notre négociation avec la Russie pour l'échange du Holstein (vergl. Bd. XXXIII, 648) avance beaucoup, et comme on discute réciproquement avec beaucoup d'amitié les différents points qui doivent être réglés, avant qu'elle puisse entièrement être terminée, il y en a plusieurs finalement réglés . . . J'ose me flatter de l'intérêt que Votre Majesté prendra à la joie que me cause en particulier l'espoir de voir réussir et terminer l'affaire la plus importante pour le Danemark.“ — Auf dem Berichte Hertzbergs, Berlin 4. Juli, über die vertrauliche Anzeige Larreys, dass Grossfürst Paul den „Provisorischen Tractat“ von 1767 (vergl. Bd. XXVI, 381) ratificirt habe, findet sich die eigenhändige Weisung: „Il faut lui faire des compliments. Federic.“ — [2] Der Landgräfin Caroline mit ihren Töchtern zur Brautschau nach Petersburg (vergl. Bd. XXXIII, 654. 655. 677). Juliane Marie schrieb: „Je suis très curieuse de voir comment le choix du Grand-Duc se fera, et quels seront les motifs sur lesquels il le fondera. S'il est vrai, comme on me l'a assuré que l'aînée des Princesses (Amalie Friederike) a le plus de douceur, je souhaite que cela soit elle qui l'emporte. Il me semble que c'est le caractère qui convient le mieux à la Russie et à tout le monde, et surtout dans les circonstances présentes.“ — [3] Vorlage: „qui“.

les tailles qui en sont une suite. Il est à croire qu'elles réussiront très bien à Pétersbourg, et qu'on ne sera embarrassé que du choix. Si l'âge en décide, il est à présumer que ce sera la seconde[1] ou peut-être la toute cadette[2] qui l'emportera, parceque sa jeunesse l'approche plus de l'âge du Grand-Duc.[3] Cependant, ce sont des choses sur lesquelles les meilleurs devins peuvent se tromper, dont la fantaisie décide, et dont il faut s'en remettre pour le sort à l'évènement. Mais, quel qu'il soit, il y a tout à espérer que la Russie et ses voisins auront lieu d'en être contents. C'est en faisant mille vœux, Madame, pour la conservation de votre précieuse personne, que je vous prie de me croire avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

---

22 209. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. Juli 1773.

Ohnerachtet nach Eurem Bericht vom 3. Junii die Pforte sich sehr hohe Begriffe von ihrer neuen Expedition auf der Krim[4] macht, so zweifle Ich doch sehr an deren glücklichem Erfolg. Das Glück der Waffen ist derselben bishero in dieser Campagne ebenso wenig günstig als in denen vorhergehenden, und wenn vollends dasjenige gegründet ist, was der griechische Medicus dem Frangopulo im Vertrauen eröffnet hat, so wird ihre auf diese Expedition gebaute Hoffnung desto eher zu Wasser werden.

Überhaupt lassen Mir alle Umstände vermuthen, dafs die Türken, wenn es so fortgehet, mit Ablauf des Jahrs, des Kriegs endlich überdrüssig, die Vorschläge von Rufsland doch noch annehmen werden, welches auch in aller Absicht die beste Partei ist, welche sie ergreifen können.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Prinzessin Wilhelmine, geb. 25. Juni 1755. — [2] Prinzessin Luise, geb. 30. Januar 1757. — [3] Grossfürst Paul war am 1. October 1754 geboren. — [4] Nach Zegelins Bericht vom 17. Mai war die Aufgabe dieser Expedition, „Taman und die Krim wiederzuerobern". Sie wurde von dem ehemaligen Tartaren-Chan Dewlet Geray geleitet. Am 3. Juni berichtete Zegelin: „Ein griechischer Medicus, so seit 13 Jahr bei dem Tartarchan Dewlet Geray in Diensten stehet und ein alter Bekannter des Frangopulo ist, hat ihm im grössesten Vertrauen eröffnet, wie es seinem Chan sehr wohl bekannt sei, dass der jetzige Tartarchan in der Crimée (Ssahib Geray) sich sehr schlecht und betrüglich gegen Russland aufgeführet; der Dewlet Geray hätte hinfolglich das Project formiret, bei ersterer Gelegenheit zu denen Russen überzugehen, in der Hoffnung, dass er selbst zum beständigen Tartarchan erwählet werden möchte."

22210. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 juillet 1773.

Mes dernières lettres de Constantinople sont du 3 de juin.[1] Elles contiennent une anecdote très intéressante pour la cour où vous êtes, de sorte que je n'ai rien de plus pressé que de vous en adresser ci-joint une copie *in extenso*, pour la communiquer au comte de Panin.

J'y ajoute encore une autre de celles que je viens de recevoir de mon conseiller privé de finances Reichardt à Danzig, en date du 29 du même mois,[2] qui confirme tout ce que ce commissaire vous a déjà marqué du peu de succès de sa négociation, et qui prouve plus que jamais que le magistrat de cette ville persiste opiniâtrément à la rendre de jour en jour plus difficile et à ne point faire la moindre démarche pour avancer l'accommodement que je lui ai fait proposer. Il est donc bien à souhaiter que le comte de Panin n'ait pas différé d'adresser au comte Golowkin les ordres plus précis dont il vous a parlé selon votre dépêche de l'ordinaire dernier.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

22211. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 4 juillet 1773.

Sa Majesté l'Impératrice-Reine pousse, selon votre dépêche du 26 de juin dernier, sûrement trop loin ses tendres inquiétudes sur le voyage de l'Empereur son fils dans ses nouvelles acquisitions en Pologne.[4] Qu'y risque effectivement ce Prince d'avoir entrepris cette tournée quelques mois plus tôt? et n'y a-t-il pas assez de troupes pour veiller à sa sûreté? Je vous avoue au moins que je n'y vois pas le moindre péril pour Sa Majesté Impériale, et que je ne trouve pas que Sa Majesté Impériale et Royale ait le moindre sujet d'en augurer si mal.

Ce que vous ajoutez du dessein qu'on attribue à ce Prince de se rencontrer de nouveau avec moi sur les frontières de la Silésie,[5] me fait bien plaisir, et je serai toujours charmé de le voir mettre en exécution.

[1] Vergl. Nr. 22209. — [2] Reichardt berichtete, dafs er von neuem Deputirte des Magistrats „zur Conferenz" verlangt habe; „alles dieses aber wird ohne höheren Nachdruck gewiss nichts fruchten, sondern dem Rathe nur Gelegenheit geben, seine alten Ausflüchte zu wiederholen und die Sachen zu verzögern". Wenn der König die „nachdrücklichere Interposition" des Petersburger Hofes fordere, und wenn der Stadt „die zu weit gehende Hoffnung auf die russische Garantie" benommen werde, würde „vielleicht" der Magistrat „auf billigere Gedanken" gebracht werden. — [3] Vergl. S. 5. — [4] Vergl. Bd. XXXIII, 624. — [5] Edelsheim berichtete: „Les bruits publics lui prêtent même le dessein de vouloir se rencontrer de nouveau avec Votre Majesté sur les frontières de la Silésie, lorsqu'Elle y serait occupée à Ses revues."

En attendant, le baron Riedesel, votre successeur, continue ses préparatifs pour quitter ici et être rendu à Vienne avant le retour de Sa Majesté Impériale.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

22212. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 4 juillet 1773.

Le roi de Pologne vient de m'adresser la lettre ci-jointe sur les livraisons que jusques ici mes troupes ont exigées dans son royaume.[2] Elle est fort pathétique; mais vous savez que j'ai déjà prévenu les désirs de Sa Majesté par les ordres que j'ai déjà donnés, avant que cette lettre me fut rendue, de payer tous les vivres et fourrages dont mes troupes auront besoin à l'avenir.[3] Tel doit être aussi le précis de ma réponse à ce Prince, et je l'abandonne à vos soins, pour me la faire présenter incessamment à ma signature.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

22213. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 juillet 1773.

Votre dépêche du 30 de juin dernier m'est bien parvenue, et je n'attends, pour vous donner des éclaircissements sur tout ce qu'elle renferme,[5] qu'après la réponse de la cour de Pétersbourg, à laquelle, comme il vous sera connu,[6] j'ai écrit, il y a quelque temps, dans le dessein de me concerter définitivement avec elle sur ces différentes matières. Patientez-vous donc, tant soit peu. Cette réponse ne saurait tarder à m'entrer, et dès que je l'aurai, vous recevrez incontinent les instructions nécessaires pour pouvoir agir avec précision là où vous êtes, suivant mes idées.

Comme j'apprends cependant que la cour de Vienne est résolue de céder à l'égard de l'extension projetée de ses limites,[7] il faudra bien nous mouler sur son exemple et nous désister pareillement de quelques-unes de nos prétentions. Mais avant que de m'expliquer bien clairement là-dessus, je suis bien aise de voir préalablement jusqu'où il

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 659. 660. — [2] König Stanislaus schreibt, Warschau 26. Juni: „Que j'aie la joie d'obtenir de vous, Sire, en droiture la cessation des livraisons ou le payement de celles qu'on voudra acquérir par achat, mais sans les exiger de force; et si vous ne m'accordez pas encore la sortie immédiate de vos troupes de la Pologne, qu'au moins aucune contrainte ni aggravation n'y ait plus lieu de leur part." — [3] Vergl. S. 3. — [4] Die demgemäss von Finckenstein in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort an König Stanislaus ist datirt Potsdam 5. Juli. — [5] Benoît bat um Weisungen für die endgültige Festsetzung der Grenzen in Polen. — [6] Vergl. S. 2. — [7] Vergl. Bd. XXXIII, 607. 608.

conviendra de pousser cette complaisance de ma part et en combien il y aura peut-être moyen encore de conserver quelque chose de mes demandes. Que cela en attendant ne vous arrête pas de donner à connaître, toujours en gros, d'avance, puisque cela peut se faire sans risque et que je vous y autorise, que nous nous relâcherions également de notre côté.

Pour ce qui est néanmoins du port de Danzig, je ne saurais y renoncer. La propriété m'en appartient incontestablement, et je suis d'ailleurs entièrement d'accord sur cet article avec la Russie.

Mon département des affaires étrangères aura soin, au reste, de vous faire tenir les copies des conventions qui regardent les cours de Vienne et de Pétersbourg, que vous demandez.[1]

Nach dem Concept. Federic.

22214. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 5 juillet 1773.

Votre dernière dépêche du 24 de juin ne fait que me confirmer dans l'idée que le théâtre de la cour où vous êtes, restera fort tranquille dans les conjonctures présentes, ainsi que je vous l'ai fait observer déjà dans quelques-uns de mes ordres précédents. Cela n'empêche cependant pas qu'elle n'ait couvé quelque dessein contre la flotte russe, et il appert plutôt par les bruits que, selon mes dernières lettres de Constantinople du 3 de juin, les négociants français y ont répandus d'une apparition d'une flotte française dans l'Archipel,[2] qu'elle a pensé effectivement à tenter quelque chose contre celle des Russes, et qu'elle l'aurait exécutée, si les conjonctures y avaient été plus favorables, et que l'Angleterre ne lui eût fait une déclaration aussi sérieuse au sujet de son armement à Toulon.[3] Mais que dira-t-elle à présent des manœuvres de 20 vaisseaux de ligne à Portsmouth?[4] Je serais bien curieux de le savoir, et vous n'oublierez point de satisfaire ma curiosité.

Au reste, je ne saurais qu'approuver parfaitement la réponse que vous avez faite au maréchal de Biron, au sujet de l'accueil qu'on a fait aux officiers des gardes françaises aux dernières évolutions militaires de la garnison de Wesel.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Abschriften der Theilungsverträge mit Russland und Oesterreich vom 17. Februar und 5. August 1772 wurden demgemäss auf Weisung des Königs an Finckenstein, Potsdam 5. Juli, mit einem Ministerialerlass vom 10. an Benoît übersandt. — [2] „Dass nächstens eine französische Flotte von 12 Kriegsschiffen und 6 Fregatten im Archipelago erscheinen und die Russen attaquiren dürfte." Bericht Zegelins, Konstantinopel 3. Juni. — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 651. 652. 676. — [4] Vergl. S. 27. — [5] Goltz berichtete: „J'assurais le maréchal que la considération réciproque d'une des deux nations pour l'autre, l'amitié personnelle entre nos maîtres et la parfaite harmonie entre les cours étaient des causes plus que suffisantes pour le contentement que ces messieurs avaient de l'accueil reçu à Wesel, ainsi qu'il me faisait l'honneur de le dire."

22215. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 6 juillet 1773.

Vu les motifs qui, selon votre dépêche d'aujourd'hui, vous ont engagé à me proposer le jeune comte de Redern pour le poste de Hollande,[1] je veux bien y acquiescer et vous autoriser, pour cet effet, de lui préparer toujours ses instructions et lettres de créance, afin qu'au moment que je jugerai à propos de l'expédier pour La Haye, toutes ces expéditions soient prêtes à lui être délivrées incessamment.[2]

Il n'y a qu'un seul article où je ne suis pas de votre sentiment; c'est lorsque vous regardez cette mission comme très propre à former de bons ministres dans l'étranger. J'ai plutôt lieu de présumer le contraire, puisque, d'un côté, ce n'est pas là le théâtre où l'on puisse profiter beaucoup pour le maniement des affaires, et que, de l'autre, l'on y prend souvent cet esprit pesant qui caractérise la plupart des Hollandais, et qui ne convient guère à un négociateur ou autre homme de cabinet.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

22216. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. Juni, Panin habe auf Zegelins Mittheilungen[4] vorläufig erklärt, que les propositions de la Porte „ne lui paraissaient point acceptables, puisque les Turcs n'offra[ie]nt rien de plus que ce qu'ils avaient déjà offert au dernier congrès,[5] et continua[ie]nt à refuser l'indépendance absolue des Tartares et la cession des deux places en Crimée[6] aux Russes, qui étaient cependant les deux articles qui devaient répondre à la Russie de la sûreté de ses frontières et de celle de sa navigation dans la Mer Noire et, par conséquent, de la solidité de la paix, et que la proposition de faire garantir la liberté des Tartares par d'autres puissances, paraissait indiquer que le ministère turc était soufflé par la France, qui aurait envie

[1] Vergl. Nr. 22201. Finckenstein berichtete: „Quoique ce soit un jeune homme qui promette, il s'en faut cependant de beaucoup qu'il soit assez formé pour que Votre Majesté puisse l'employer encore dans des missions plus importantes.“ Ferner bezeichnete Finckenstein den Haager Posten als sehr geeignet für den Beginn der diplomatischen Laufbahn; er verwies endlich auf die günstige Vermögenslage Rederns. — [2] Am 5. Juli fragt der König, wegen der Ernennung seines Nachfolgers in London, den Grafen Maltzan, wann er seine Abschiedsaudienz nehmen werde (vergl. Bd. XXXIII, 563. 606. 607). — [3] Am 11. Juli sendet der König dem Grafen Finckenstein ein an diesen gerichtetes Schreiben Swietens vom 10. mit dem Bemerken zurück, er freue sich, zu vernehmen: „que ce ministre a été sensible à la marque de mon souvenir, et qu'il a trouvé bons les pisangs que vous lui avez adressés de ma part“. — [4] Auf Verlangen der Pforte hatte Zegelin durch ein an Solms gerichtetes Schreiben die Russen von ihren neuen Friedensbedingungen unterrichtet (vergl. Bd. XXXIII, 572. 573). — [5] Für den Congress von Bukarest vergl. Bd. XXXIII, 684—686. — [6] Jenikala und Kertsch.

de se mêler de cette négociation. Il m'a prié de faire remarquer cela préalablement au sieur de Zegelin, en attendant que je puisse lui mander une autre fois la résolution formelle de l'Impératrice et de son Conseil."

Solms glaubt nicht, dafs Golowkin sich habe bestechen lassen.[1] „Comme je crois être sûr des sentiments de Sa Majesté Impériale, qui veut que la ville[2] se soumette, Sire, à vos volontés, et que le comte Panin m'a témoigné dernièrement le premier son mécontentement contre la conduite insolente et imprudente de son magistrat,[3] je n'ai pas perdu un instant, aussitôt après avoir reçu les derniers ordres de Votre Majesté,[4] de lui écrire une lettre ostensible, dans laquelle, en lui exposant en peu de mots le procédé des Danzicois et en lui faisant remarquer la modération mal employée du comte de Golowkin, je l'ai prié de lui envoyer promptement des ordres précis au nom de l'Impératrice pour lui enjoindre de faire connaître à la ville les intentions de Sa Majesté Impériale et de l'obliger d'entrer sans délai en négociation pour un accommodement avec le commissaire de Votre Majesté."

Potsdam, 6 juillet 1773.

J'abandonne entièrement à la cour où vous êtes, les propositions de la Porte, que, selon votre dépêche du 22 de juin, vous avez portées à la connaissance du comte de Panin, et je ne la presserai sûrement point de les accepter ou de les décliner. Elle prendra, à cet égard, le parti qu'elle jugera le plus convenable à ses intérêts, et je me bornerai à les lui avoir fait connaître, sans en décider ni pour ni contre.

Quant à l'affaire de Danzig, je souhaite seulement que l'impératrice de Russie persiste dans les idées dont nous sommes convenus pour l'accommoder, et alors je suis persuadé de vaincre l'opiniâtreté du magistrat et d'arranger ce différend. En attendant il y a encore une autre anicroche qui pourrait bien arrêter également cet arrangement, et qui vient de la part du résident de Russie à Danzig. Cet homme est reconnu pour une créature du comte d'Orlow et qui s'est laissé gagner par le magistrat;[5] de sorte que, vu le crédit renaissant de cet ancien favori, le comte de Golowkin craint de risquer trop pour sa fortune en contrecarrant le sieur de Rehbinder dans ses menées et dans ses intrigues. Quoi qu'il en soit, j'attends tout des bonnes dispositions de Sa Majesté Impériale et du zèle que le comte Panin apportera à m'en faire éprouver les effets.

Au reste, si je dois dire ce que je pense des troupes qu'on a assemblées près de Krasnoe Selo,[6] il me semble qu'elles pourraient rendre des services bien plus essentiels sur le Danube que dans le voisinage de Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 569. — [2] Danzig. — [3] Vergl. S. 5. — [4] Cabinetserlass vom 7. Juni, vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22142. — [5] Vergl. Bd. XXXIII, 359 und 367. — [6] Wie Solms berichtete, war ein Theil der während des Winters aus Polen und von der zweiten Armee heimgekehrten Truppen in Stärke von 17 bis 18000 Mann in einem Lager bei Krasnoe Selo bei Petersburg vereinigt worden.

22217. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, juillet 1773.]

Hertzberg berichtet, Berlin 6. Juli, Oeynhausen habe ihm eröffnet, „que le Landgrave son maître venait de le charger de renouveler les instances les plus pressantes auprès de Votre Majesté pour qu'Elle veuille continuer à S'employer efficacement, afin qu'il parvienne à la fin à l'arrangement désiré avec les Princes ses fils sur le comté de Hanau". Oeynhausen hat alle früheren Vorstellungen wiederholt und eine Abschrift der Denkschrift vom 14. August 1769 übergeben, in der der Landgraf die Zurückziehung der hannöverschen Garnison aus Hanau forderte und sich erbot, gegen Rückgabe der landesherrlichen Oberhoheit an ihn Genufs und Verwaltung der Einkünfte der Grafschaft seinen Söhnen zu überlassen.[1]

Il faudra voir ce qu'il y aura à faire, mais j'ai peu de crédit chez le Don Quichot de Danzig;[2] ainsi je n'augure pas bien de cette négociation.

Federic.

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Berichte Hertzbergs.

22218. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 7 juillet 1773.

Le retour de Sa Majesté l'Empereur pouvant bien être retardé, selon votre dépêche du 30 de juin dernier, jusque vers le mois d'octobre prochain, le baron Riedesel, votre successeur, ne se pressera pas non plus de se rendre à son poste. Je compte plutôt de ne l'expédier qu'au mois de septembre, et il lui restera encore assez de temps pour y faire ses arrangements domestiques avant ses premières audiences, et pour s'orienter et se mettre au fait des affaires.

Au reste, j'ai vu la pièce justificative du comte de Panin,[3] en réponse au manifeste de la Porte, et autant que j'en puis juger sur son contenu, elle n'est pas destinée à être imprimée.[4] Je suppose plutôt

[1] Vergl. Bd. XXIX, 567; XXXIII, 654. — [2] Gemeint ist Georg III. von England, der auch Churfürst von Hannover war. Vergl. Bd. XXXIII, 387. — [3] „Projet de la lettre du comte Panin au prince Golizyn à Vienne" (vergl. Bd. XXXIII, 587. Anm. 3), durch Solms am 4. Juni mit der Bemerkung übersandt, dass der Brief nach Panins Ansicht bereits alle Gründe enthalte, um das türkische Manifest zu widerlegen. Dieses Manifest war, wie Zegelin am 17. April berichtet hatte, allen fremden Gesandten in Konstantinopel tags zuvor übergeben worden und enthielt „einen Detail von demjenigen, so auf beiden Congressen verhandelt worden"; es schloss nach Zegelin mit der Erklärung, dass durch „Gesetz und Religion" die Türken zur Fortsetzung des Krieges verbunden seien. — [4] Edelsheim berichtete: „Le prince Kaunitz m'a parlé de la réponse justificative que le comte Panin a faite au manifeste de la Porte (vergl. Anm. 3); mais quoique le prince de Lobkowitz la lui ait annoncée comme devant lui être communiquée par le prince Golizyn, il n'avait jusqu'à hier au soir pas encore cette pièce, laquelle ce ministre croit au reste qu'on publiera bientôt par la voie de l'impression."

que le but de ce ministre, en la communiquant au prince de Kaunitz, a été d'engager ce dernier à entrer en matière avec la cour de Pétersbourg et lui en faire connaître ses sentiments. Mais ceux qui connaissent plus particulièrement le prince de Kaunitz et sa façon d'agir, jugeront bien, tout comme moi, qu'il ne s'y prêtera point, et le comte de Panin fera une nouvelle expérience qu'il est bien plus difficile qu'il ne s'imagine peut-être, de délier la langue de ce fin politique. Aussi ne saurais-je m'imaginer, par cette même raison, que cette pièce produira à Vienne l'effet qu'on s'en promet peut-être, et nous pourrons en mieux juger, après que le prince Golizyn aura effectivement délivré cette pièce au prince de Kaunitz.

D'ailleurs, à vue de pays, il n'y a guère apparence qu'il arrivera, cette année, quelque affaire décisive entre les armées russe et ottomane. Le seul évènement qui pourrait y donner lieu, c'est le passage du Danube, dont cependant on n'a jusques ici aucune nouvelle positive.

Enfin et pour ce qui est des dégâts que les orages ont causés en Bohême, j'ai de la peine à me persuader que la misère soit effectivement montée dans ce royaume jusques à ce point, que de pareils fléaux, qui ne sont pas généraux et qui n'ont frappé que certaines contrées, puissent la porter à son comble, et qu'on puisse regarder ce royaume comme entièrement abîmé et ruiné. Le temps nous apprendra ce qui en arrivera.

Federic.

Nach dem Concept.

22219. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 8 juillet 1773.

J'entre parfaitement dans le raisonnement que vous me faites, dans votre rapport du 29 juin dernier,[1] sur la gêne que les autres ministres apportent dans la conduite des affaires, et vous avoue que, sans celle-ci, on mènerait les Polonais comme on voudrait; mais toutes ces formalités, auxquelles il faut cependant se prêter, conduisent dans un labyrinthe de circonstances qu'on pourrait très aisément éviter, si on avait les mains un peu plus libres.

Les 6000 ducats que je vous ai fait compter par la banque, en conformité de l'avertissement que je vous en ai fait sous le 29 dernier,[2] vous seront déjà parvenus. Vous n'oublierez point d'en user fort économiquement et d'avoir soin qu'en général les fonds de la caisse commune[3] soient employés d'une manière conforme à leur destination, c'est-à-dire, non pas pour nous exciter de nouvelles difficultés, mais

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 2. — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 663.

bien pour aplanir celles qui subsistent, et conduire les affaires à une heureuse fin.

Au reste, je vous recommande de nouveau l'affaire du sel dont je vous ai parlé dans ma lettre du 23 juin dernier.[1] C'est un objet de la dernière importance pour moi, tâchez de le seconder de votre mieux; ce qui ne vous sera pas difficile, puisque, ayant fait diminuer et mettre les prix au-dessous de ceux des salines de Wieliczka, en les fixant à 2 ducats et même à 5 écus 20 gros le tonneau, les Polonais, y trouvant ainsi leur compte, seront assez portés d'eux-mêmes à nous accorder la préférence.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 220. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 8 juillet 1773.

La première ébauche que votre dépêche du 27 de juin fournit de l'état actuel de l'Espagne, me fait bien espérer de vos soins ultérieurs pour lui donner la forme d'un tableau juste et exact, qui représente les différentes parties, telles qu'elles sont en effet, et qui ne soit ni trop flatteur ni inférieur à l'original. Pour cet effet, je vous accorde volontiers le délai que vous me demandez pour y travailler avec succès, et quelques semaines de plus que vous y mettrez, ne dérogeront rien au gré que je vous saurai de l'avoir rendu aussi fidèle qu'il le faut pour satisfaire ma curiosité.

Pour vous aider même dans vos recherches, voici quelques observations générales relatives à ce sujet. L'Espagne n'a jamais brillé par ses arrangements de finance; ils ont été toujours fort défectueux, et j'ai plutôt lieu de présumer que ses 80 millions que vous prétendez avoir fait les fonds du trésor que Sa Majesté Catholique a hérité de ses ancêtres, ne proviennent que des richesses qu'on a confisquées aux Jésuites. Mais, après tout, j'ai cependant bien de la peine à concevoir comment Sa Majesté Catholique a pu contracter des dettes aussi considérables que vous le prétendez.[2] On ne lui a jamais connu un grand penchant à la dépense, et je suis plutôt tenté à croire qu'un pareil dérangement de ses finances ne saurait être mis qu'à la charge de ses serviteurs, qui ne se font point de conscience de voler leur souverain partout où ils en trouvent l'occasion, et de s'enrichir à ses dépens.

Quant à ses forces de terre, elles peuvent monter en Europe, selon les avis qui m'en sont revenus, à 50 000 et aux Indes entre 12 et 15 000 hommes,[3] ce qui pour une aussi grande monarchie que l'Espagne

[1] Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22 175 und S. 664. 665. — [2] Goltz berichtete: „Quoique les finances soient infiniment moins délabrées en Espagne qu'elles le sont ici, il est pourtant étonnant comment Sa Majesté Catholique, ayant trouvé 80 millions d'écus dans les caisses de ses prédécesseurs, a contracté des dettes considérables.“ — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 527.

ne fait assurément pas une armée bien nombreuse et prouve assez que cette partie de gouvernement est fort négligée. Tous ces différents articles cependant se vérifieront mieux par vos recherches ultérieures, et je me flatte même qu'elles me fourniront une connaissance plus positive et assurée de l'état actuel de l'administration et des forces de cette puissance.

En attendant, la retraite du comte d'Aranda et la nomination du comte de Fuentes à la présidence de Castille[1] m'ont surpris beaucoup.[2] De tout temps on a reconnu le premier pour un des plus habiles ministres de cette cour, tandis que l'autre a toujours passé pour grand partisan des Jésuites et protecteur de leur ordre; de sorte que le sort de ces pères pourrait bien par là rester encore longtemps indécis et reprendre même faveur sous le ministère du dernier.

Au reste, le duc d'Aiguillon pourrait bien se tromper dans son attente relativement aux arrangements des affaires de Pologne.[3] Les trois cours sont trop bien d'accord sur ce sujet pour qu'il y ait des brouilleries à appréhender entre elles. Il y a plutôt toute apparence que tout s'arrangera fort tranquillement, et que ce ministre fera une nouvelle expérience de l'insuffisance de ses ressorts et du peu de valeur de ses espérances chimériques.

Enfin, je serais bien aise de savoir au juste si le comte de Guines réussira ou échouera dans les peines qu'il se donne pour être continué dans l'ambassade à la cour britannique. Il y en a des avis pour et contre, et vous n'oublierez pas de pénétrer lequel des deux est le plus fondé.

D'ailleurs, on me mande aussi qu'un grand nombre des négociants de Danzig ont demandé à Sa Majesté Très-Chrétienne la permission de s'établir dans les faubourgs de Marseille; que leur demande a été accueillie très favorablement, et que même le libre exercice de leur religion, le seul article qu'ils ont réclamé, passera, selon toutes les apparences, à l'affirmative.[4] Cette émigration me paraissant cependant tout aussi singulière que leur établissement en France, où ils pourraient

[1] Die Nachricht der Ernennung von Fuentes zum Präsidenten des Rathes von Castilien bestätigte sich nicht. — [2] Auf den Bericht von Goltz, Paris 1. Juli, dass Aranda auf seinen Wunsch zum Gesandten in Paris ernannt worden sei, antwortet der König, Potsdam 12. Juli: „Il me paraît que la transplantation du comte d'Aranda ne changera rien dans le système politique de la cour de Madrid, et que tout ce qu'elle pourra opérer, sera peut-être que l'on ne poussera pas si vivement les Jésuites.“ Auf seinen Bericht vom 9. über die Ernennung von Aranda zum Gesandten in Paris wird Thulemeier am 15. Juli angewiesen, „d'éclaircir au mieux possible les véritables motifs de cette mission“. — [3] „Que l'arrangement du partage entre les trois cours jettera de la froideur entre elles.“ Bericht von Goltz. — [4] Bericht Thulemeiers, Haag 2. Juli. In seiner Antwort an Thulemeier vom 8. erklärt der König die Nachricht für ganz unwahrscheinlich und erfunden. „Le déplacement de ces gens changerait nécessairement la nature de leur commerce et les obligerait d'embrasser une branche toute nouvelle à celle qu'ils exercent à présent.“

bien éprouver, un jour, toute la rigueur de l'esprit persécuteur et intolérant qui exerce encore son empire dans les provinces méridionales de ce royaume avec une vivacité étonnante, vous aurez soin d'approfondir ce qui en est, pour m'en rendre également compte.

Si M. d'Aranda vient à Paris, vous lui direz qu'ayant le plaisir de le connaître,[1] je participais avec l'Espagne à la perte d'un aussi habile ministre, qu'elle venait de faire en sa personne.[2]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

22221. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 9 juillet 1773.

Il n'est pas à douter que l'Électeur ne soit favorablement disposé pour le mariage projeté de la Princesse sa sœur,[3] ainsi que, selon votre dépêche du 2 de ce mois, l'Électrice douairière vient de le témoigner au ministre palatin,[4] et que ce Prince n'y donne son agrément, dès qu'on sera parvenu à trouver moyen de rendre l'établissement du prince de Deux-Ponts tant soit peu solide. C'est en effet le parti le plus convenable qui, comme je vous l'ai déjà fait connaître, puisse être trouvé, selon moi, pour cette Princesse, quoique, à la vérité, la Saxe ne gagne ni ne perde à cette alliance.

Pour ce qui est du prince Charles,[5] son sort est celui des princes peu puissants en général, qui, pour la plupart du temps, sont oubliés dans les arrangements des affaires d'État de grande importance. En attendant, je crois qu'il n'a aucun sujet de craindre qu'on fasse mention de ses prétentions à la Courlande dans les actes de la présente Diète en Pologne,[6] pourvu qu'il observe lui-même le silence là-dessus, et qu'il

[1] Aranda hatte vom 17. August bis 20. October 1753 in Berlin geweilt (vergl. „Berlinische privilegirte Staats- und Gelehrten-Zeitung“ vom 18. August und 23. October 1753). Am 24. October 1773 berichtet Goltz: „Le comte d'Aranda me parla, il y a quelques jours, fort longtemps des bontés de Votre Majesté pour lui lors de son séjour à Potsdam, ce qu'il aime fort à faire avec moi. »Je me rappelle entre autres«, dit-il, »que Sa Majesté, me parlant un jour de commerce, ajouta que Danzig lui conviendrait fort; dans le moment présent je me suis souvent rappelé ce mot«.“ — [2] Am 9. Juli antwortet der König dem Minister Horst auf die Übersendung eines (nicht vorliegenden) Berichtes des anonymen Pariser Correspondenten: „Vos nouvelles de France sont toujours assez curieuses. Je me plais à leur lecture, et les réflexions politiques qui s'y trouvent quelquefois, ne laissent pas de m'amuser.“ — [3] Für den Plan der Vermählung der Prinzessin Amalia von Sachsen mit dem Prinzen Karl von Zweibrücken vergl. Bd. XXXIII, 678. — [4] Freiherr von Hallberg. — [5] Borcke berichtete: „Ce Prince est un peu piqué contre la cour de Vienne, qui, après lui avoir donné des assurances positives de vouloir plaider sa cause [Entschädigung für Curland, vergl. Bd. XXXIII, 331] à Pétersbourg et à Varsovie, l'a entièrement abandonné.“ — [6] Vergl. Bd. XXXIII, 647.

se contente simplement de solliciter le payement de la pension de 12 000 ducats qui lui a été fixée.[1]

Suivez, au reste, les allures des Polonais qui se trouvent là où vous êtes, surtout celles de Pulawski, afin de pénétrer les trames qu'ils pourraient vouloir ourdir, et pour pouvoir m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 222. AU COLONEL DE PLANTA A POTSDAM.

Potsdam, 9 juillet 1773.

Vous avez beau vous justifier dans votre lettre du 9 de ce mois sur la conduite que vous avez tenue pendant tout le temps de votre mission;[2] il est toujours constant et avéré que vous avez dépensé beaucoup d'argent et n'avez absolument rien effectué de tout ce dont vous étiez chargé. Je ne vois donc aucun motif qui me puisse porter à vous gratifier encore, à moins que ce ne soit la peine que vous avez prise de faire un voyage inutile à mes dépens. Cependant et puisque je vois que vous manquez absolument de moyens pour vous en retourner, je verrai comment y fournir en quelque manière.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

22 223. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 9 juillet 1773.

Mon très cher Frère. Jusqu'ici les choses sont encore dans le même état que je vous l'ai marqué, mon cher frère.[4] Les nouvelles que j'ai reçues de Russie, roulent sur le même sujet. Il serait à souhaiter que le comte de Solms fût et plus adroit et plus ferme en de certaines occasions, mais ce sont des dons que la nature lui a refusés, et qui ne s'acquièrent ni par l'art ni par l'instruction étrangère; cependant j'ai envoyé un courrier là-bas qui l'instruit parfaitement de tout ce qu'il doit dire;[5] cela dépend alors du moment et de l'impression que ses discours pourront faire sur nos despotes.

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 669. — [2] Planta war nach Danzig geschickt worden, um Mitglieder des dortigen Magistrats für das preussische Interesse zu gewinnen (vergl. Bd. XXXIII, 667). Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus seinem Berichte mit der Bitte um Decharge und Bewilligung einer Geldsumme findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort, Potsdam 8. Juli: „Hat ein Haufen Geld verthan und nichts ausgerichtet." Die Antwort darauf bildet der im Text angezogene (gleichfalls nicht vorliegende) Bericht Plantas vom 9. Juli. — [3] Durch Cabinetserlass, Potsdam 11. Juli, bewilligt der König dem Oberst Planta 300 Thlr. zur Rückkehr nach der Schweiz. — [4] Vergl. Nr. 22 205. — [5] Vergl. S. 6.

La cour de Vienne intrigue sous main dans cette affaire, et le prince Kaunitz n'est pas double, mais quadruple. L'Empereur est brouillé avec sa mère; il a entrepris le voyage de Pologne sans son aveu,[1] aussi traînera-t-il si bien les choses en longueur qu'il ne reviendra à Vienne qu'au mois d'octobre, et, vers ce temps, il espère que l'humeur de sa mère se sera radoucie.

Les Russes ont rassemblé 18 000 hommes sur les frontières de la Suède, outre 12 000 hommes qui se trouvent dans ces places et dans les environs.[2] Le projet de l'Impératrice est d'entamer la Suède,[3] dès qu'elle aura fini avec les Turcs. Si rien ne la fait changer de dessein, cette algarade mettra toute l'Europe en feu. Mais qu'y faire qu'attendre et de chercher les moyens, s'il s'en trouve, de calmer cet orage?

Pour ici, on ne fait que rire et danser, et on a raison, car on ne prévoit rien, ce qui est l'état le plus heureux. Je souhaite que ma nièce[4] ne s'ennuie pas ici. Nous avons débuté par la comédie ou *intermezzo*. Dimanche[5] madame Fleury paraîtra, et après elle le tour viendra à la Schmeling.[6] Cela sera accompagné d'une illumination et d'un feu d'artifice et entremêlé de quelques bals pour la jeunesse. Enfin, mon cher frère, plus qu'on est vieux, plus il faut penser à se rendre supportable à une jeunesse pleine de feu et de vivacité; car ils ont beau dire, les jeunes personnes aiment mieux la société des personnes de leur âge que celle des vieillards; cela est dans la nature et sera toujours de même. Je souhaite, mon cher frère, que vous passiez votre temps agréablement à Rheinsberg, et que vous vous souveniez quelquefois d'un frère qui vous aime, et qui est avec tous les sentiments d'estime et de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

22 224. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 juillet[7] 1773.

Je ne vois pas le grand avantage que retirera le Danemark de l'échange des comtés d'Oldenburg et de Delmenhorst contre le Holstein ducal, surtout s'il a lieu aux conditions que renferme votre dernière dépêche du 3 de ce mois.[8] Le seul qui lui en reviendra, selon moi,

[1] Vergl. S. 11. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 22. Juni. Vergl. S. 15. — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 680—682. — [4] Prinzessin Wilhelmine von Oranien. — [5] 11. Juli. — [6] Vergl. Bd. XXXI, 270. 619; XXXII, 281. — [7] Der König bewilligt am 10. Juli dem Grafen Dönhoff einen Urlaub nach Norwegen, mit dem Befehl, sich durch Jouffroy vertreten zu lassen und vor Antritt der Reise zu melden, in welche Provinzen König Gustav III. sich begeben und wie lange er von Stockholm fernbleiben wolle. — [8] Arnim berichtete: „Les sommes que cette cour est obligée de payer à celle de Pétersbourg, selon le traité du Holstein, ou plutôt au Grand-Duc pour la renonciation de ses anciens droits sur le duché de Schleswig (vergl. S. 9), les sommes étant trop considérables pour ne pas devenir à charge au pays, j'en crains bien les suites."

est que ledit duché, étant plus à portée des provinces de ce royaume que ne le sont les comtés susmentionnés, arrondira ses États et le libérera, en même temps, de toute connexion avec la Russie. Mais dans ce cas il est bien à croire que cette puissance ne vendra pas à trop bon marché la renonciation du Grand-Duc à ses anciens droits, mais qu'elle en demandera des sommes considérables, qui, comme vous le présumez, pourront très bien devenir à charge au pays et avoir par là même, un jour, des suites.

En attendant et quoi qu'il en soit à cet égard, n'oubliez pas de vous employer au mieux pour mettre la négociation de l'emprunt de la maison de Brunswick[1] en bon train. M'intéressant au possible à la réussite de cette affaire, je ne saurais me lasser de vous la recommander.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 225. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 juillet 1773.

Sur le principal article de votre dépêche du 25 de juin dernier,[2] il ne me reste absolument rien à ajouter aujourd'hui. Mes ordres précédents et surtout ceux que je vous ai expédiés par le chasseur Sonnenberg,[3] vous auront déjà appris que je suis tout aussi disposé que la cour de Vienne à céder à la délicatesse des sentiments de l'impératrice de Russie sur les limites de nos acquisitions en Pologne; de sorte que je n'attends d'apprendre que la façon dont Sa Majesté Impériale se sera expliquée sur vos dernières insinuations à ce sujet, pour instruire en conséquence mon ministre résident à Varsovie, le sieur Benoît.

Tout ce que j'appréhende en tout ceci, c'est que toutes les contradictions que je rencontre, à l'heure qu'il est, à la cour où vous êtes, ne soient l'effet de la haine du comte d'Orlow contre le comte Panin, et que ce favori, rétabli dans tout son ascendant sur l'esprit de sa souveraine, ne cherche à chicaner le dernier et à le débusquer de son poste au département des affaires étrangères; ce qui, sans doute, serait tout ce qui pourrait arriver de plus défavorable à mes intérêts, dans les conjonctures actuelles.

Quant aux desseins qu'on me prête sur la Courlande, je suis fort de votre avis que le bruit qu'on en a répandu, ne doit son origine qu'à la dépêche du sieur Durand dont vous faites mention.[4] Mais comme

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 647. — [2] Die Bestimmung der preussischen und österreichischen Grenzen in Polen. — [3] Vergl. S. 2 und 6. — [4] Solms berichtete: „L'idée . . . du dessein de Votre Majesté sur la Courlande (vergl. Bd. XXXIII, 575) ne peut être venue que de l'alarme qu'a donné là-dessus le sieur Durand qui, comme Votre Majesté daignera Se rappeler, l'a mandé comme une chose assurée au duc

toute cette dépêche porte l'empreinte du plus grand ridicule, je ne vois pas comment on peut ajouter la moindre foi à de pareilles chimères. En effet, il est bien difficile à concevoir comment on peut m'attribuer de pareilles vues, et je ne connais même absolument rien qui pût y avoir donné lieu, si ce n'est l'intérêt que je prends à faire obtenir, a la diète de Pologne, à la duchesse de Courlande de la maison de Waldeck, séparée de son époux, la garantie de la pension annuelle, à laquelle ce dernier s'est engagé par un acte formel.[1] A cela près, il passe véritablement toute imagination comment un pareil bruit a pu s'accréditer, jusques à percer dans toutes les cours de l'Europe et, en particulier, en Angleterre, où il n'a pas laissé de faire une forte sensation.[2] Il ne me reste donc qu'à l'attribuer à la haine et à la jalousie de mes ennemis cachés, et vouloir entreprendre de le réfuter, serait seulement faire trop d'honneur aux menées sourdes d'une certaine politique et donner de la vraisemblance à un chef d'œuvre d'extravagance et de déraison.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 226. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 11 juillet 1773.

Je ne suis point surpris que, selon votre dernière dépêche du 3 de ce mois, l'Empereur veut arranger lui-même l'administration intérieure et les finances de ses nouvelles acquisitions en Pologne. Sans déroger à l'habileté du sieur Binder dans d'autres branches du gouvernement, celle des finances ne me paraît pas celle où il brille beaucoup,[3] et je n'ai jamais entendu qu'il fût grand financier.

Mais ce que je ne puis combiner avec mes autres avis, c'est l'assurance avec laquelle vous annoncez que tous les campements autrichiens sont contremandés.[4] On m'a cependant voulu assurer qu'il y en aurait un assez considérable aux environs de Prague, et on m'en a parlé même d'une manière qu'il pourrait peut-être faire exception à la règle, de sorte que vous n'oublierez pas de me dire positivement ce qui en est.

d'Aiguillon, dans la dépêche qui fut interceptée ici, il y a quelque temps (vergl. Bd. XXXIII, 532); mais d'où ce ministre français a puisé cette idée, c'est ce que personne ici n'est pas en état de deviner."

[1] Vergl. Bd. XXXII, 274. 275; XXXIII, 493. — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 574. 575. — [3] Edelsheim berichtete: „Le prince Kaunitz, sentant ... que les idées que l'Empereur prendra sur les lieux pour l'arrangement intérieur des nouvelles acquisitions autrichiennes, pourraient croiser l'exécution du plan dont il s'occupait présentement avec son aide, le sieur Binder, doit avoir supplié l'Impératrice-Reine de vouloir bien le dispenser de ce travail." — [4] Wegen der veränderten Reisepläne des Kaisers.

Quant aux affaires politiques, je n'ai absolument rien à vous dire sur celles de Pologne. Les nouvelles que j'attends de Russie,[1] décideront de la tournure qu'elles prendront. Mais pour ce qui est de la France, il me semble qu'après avoir manqué son coup en Angleterre et n'avoir pu engager cette puissance à faire cause commune avec elle,[2] sa faiblesse l'obligera bien à ne se point mêler de ces affaires, et que, tout au plus, elle aura recours à de petites intrigues, les armes ordinaires de sa politique, mais qui ne seront guère à redouter dans la position actuelle de notre triumvirat.

Federic.

Nach dem Concept.

22227. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 juillet 1773.

Je suis bien aise de m'apercevoir, par votre dépêche du 3 de ce mois qui vient de m'entrer, que vous reconnaissez enfin vous-même qu'il n'y a pas moyen de contenter les Polonais, quoi qu'on fasse pour eux.[3] Ce caractère distinctif et propre à cette nation est la véritable et, pour ainsi dire, l'unique raison qui m'a porté à les épargner si peu. Ce n'est qu'au moyen de la rigueur seule, et non par des ménagements que l'on réussit avec eux.

Mais quoi qu'il en soit, je ne suis pas encore à même de vous envoyer les ordres promis pour votre direction ultérieure. La réponse que j'attends de Pétersbourg,[4] pour les faire dresser en conséquence, ne m'est pas encore venue. Je ne saurais donc en attendant que vous donner à connaître en gros, ainsi que je l'ai déjà fait par ma précédente, qu'il faudra vraisemblablement relâcher quelque chose de nos prétentions du côté de la Netze; mais en combien et en quoi cela consistera, c'est ce que je ne saurais dire au juste pour le présent, et je me réserve de vous instruire là-dessus avec toute la précision possible dans les ordres susmentionnés.

Federic.

Nach dem Concept.

22228. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A SAINT-PÉTERSBOURG.

Landgräfin Caroline schildert, Zarskoe Selo 16./27. Juni, ihre Ankunft in Russland und ihre erste Begegnung mit Katharina II. in Gatschina, dem Landgute Orlows. „On y dîna et, en venant ici, le Grand-Duc vint à notre rencontre. C'est

[1] Vergl. S. 6. — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 652. — [3] Benoît berichtete, dass die Polen mit Getreidelieferungen an Oesterreich für die Monate Mai und Juni noch rückständig seien, dass Richecourt ihnen zuviel Pässe für Ausfuhr von Getreide nach Danzig bewilligt habe und sie ihm nun erklärten, nichts mehr zu haben. „Ces gens ne sont jamais contents, quoi qu'on fasse pour eux.“ — [4] Vergl. S. 2.

alors, Sire, que j'ai eu l'air plus embarrassé encore que mes filles. Il est aimable et d'une grande politesse. Quant à l'Impératrice, elle a le don d'inspirer, dès les premiers moments, de la confiance et de l'assurance. J'ai redouté ces premiers instants, je suis enchantée de les avoir passés; mais il reste encore à savoir quel sera l'objet choisi; mon sang ne sera point tranquille jusqu'à cet instant-là. J'ai remis à l'Impératrice la lettre de Votre Majesté;[1] je Lui dois les bontés que cette Princesse me témoigne."

In einer Nachschrift vom 29. Juni schreibt Caroline: „Le choix est fait, Sire, tel que Votre Majesté l'avait prédit. C'est ma fille Wilhelmine qui doit épouser le Grand-Duc. Cela ne sera déclaré qu'après le retour du courrier que j'envoie, ce soir, au Landgrave; mais l'Impératrice m'a permis d'en faire part à Votre Majesté."

[Potsdam] 11 juillet 1773.

Madame ma Cousine. La part que je prends, ma chère Landgrave, à tout ce qui vous touche, me fait sentir vivement la satisfaction dont vous jouissez à Zarskoe Selo. J'avais bien prévu que vous seriez enchantée de l'Impératrice, qui, par sa bonté et ses manières obligeantes, se sait attirer tous les cœurs de ceux qui ont le bonheur d'approcher de sa personne. Vous avez trouvé de même dans le Grand-Duc des qualités que son auguste mère a cultivées avec un soin et une application infinie; ce fils dans lequel elle se complaît de transmettre son génie, et qui va s'unir avec la princesse Wilhelmine, ce qui vous mettra au comble de vos vœux. Vous m'avouerez, ma chère landgrave, que cela vous fera oublier les fatigues d'un long voyage et les dangers de la navigation que je vous félicite d'avoir terminée si heureusement.

Le Prince votre fils est encore chez nous;[2] il [at]tend le moment avec impatience de se mettre en route, de se présenter à l'Impératrice et de partager le bonheur d'une sœur à laquelle son cœur s'intéresse vivement.

Ma nièce, la princesse d'Orange, est venue chez nous; je lui donne des bals et des spectacles,[3] dont je ne parle point, parcequ'ils seront offusqués par la pompe et la splendeur des fêtes que vous verrez là-bas. Je ne vous souhaite que de la santé, ma chère landgrave, puisque vous jouissez de tout; c'est le seul vœu qu'il me reste à faire pour votre personne, en vous priant de ne point oublier vos anciens amis et de vous souvenir quelquefois de celui qui sera à jamais avec les sentiments de la plus parfaite estime et de l'amitié la plus sincère, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzoglichen Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig. Das Schreiben der Landgräfin nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

---

[1] Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22110. — [2] Vergl. S. 3. Anm. 5. — [3] Vergl. S. 22.

22229. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 juillet 1773.

Quelque embarrassante que soit la situation où vous êtes réduit, selon votre lettre particulière du 6 de ce mois, que j'ai trouvée à la suite de votre dépêche de la même date, et quelque aise que je serais de vous voir libéré du fardeau de vos dettes,[1] il ne m'est cependant pas possible d'y apporter du soulagement, comme il semble que vous vous y attendez, par la collation de quelque nouvelle prébende. Vous en avez déjà reçu ci-devant,[2] et comme vous n'êtes pas le seul qui ayez besoin d'un pareil secours, mais qu'il y en a grand nombre qui aspirent également à cette faveur, il faut que vous tâchiez maintenant à vous aider de votre mieux par vous-même et au moyen d'une bonne économie, proportionnée à vos revenus.

Pour ce qui concerne, en attendant, l'anecdote que vous me communiquez à l'égard du duc de Choiseul,[3] je ne saurais disconvenir qu'elle est assez curieuse, et vous sais gré, par conséquent, de votre attention à m'en donner connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

22230. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 12 juillet 1773.

Votre dépêche du 2 de ce mois ne fournit rien qui exige des ordres ultérieurs de ma part, et il en est de même de celle que le comte de Maltzan m'a adressée avant son départ pour Aix-la-Chapelle[4] en date du 29 de juin.

A en juger cependant sur ce qu'il me dit des acclamations que le roi d'Angleterre a reçues de sa nation à Portsmouth,[5] je serais presque tenté à croire que Sa Majesté Britannique fait effectivement l'idole de ses peuples, et que ce sont les éminentes qualités qu'ils lui supposent, qui y ont attiré une si grande foule de spectateurs pour voir et admirer un prince aussi achevé. Je ne doute aussi point que l'alliance que la France a proposée à l'Angleterre,[6] y a eu quelque part, et que ce phénomène a engagé la moitié de la nation britannique, aussi bien que

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 606. — [2] 1771, vergl. Bd. XXX, 458. — [3] Thulemeier schilderte das Leben, das Choiseul nach seinem Rücktritt vom Amte führte, und das er dahin kennzeichnete: „La vie privée du duc de Choiseul est . . . actuellement plutôt celle d'un voluptueux, d'un indolent même que celle d'un homme dont l'ambition a été de tout temps la passion dominante.“ — [4] Maltzan hatte einen Badeurlaub nach Aachen angetreten (vergl. Bd. XXXIII, 516. 607). — [5] Georg III. wohnte den dortigen Flottenmanövern bei. — [6] Vergl. Bd. XXXIII, 652.

bon nombre des Français, à accourir à Portsmouth pour contempler de plus près un prince qui a su opérer un changement aussi merveilleux dans le système de ses ancêtres.

Federic.

Nach dem Concept.

22231. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 13 juillet 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois, et comme, suivant son contenu, ceux qui travaillent là où vous êtes, à l'affaire du mariage de la princesse Amélie avec le prince Charles de Deux-Ponts, [1] s'imaginent avoir trouvé un moyen pour consolider cet établissement, il faudra voir de quelle manière ils s'accorderont là-dessus avec l'Électeur palatin pour la porter à sa perfection. En attendant, si les parties intéressées désirent d'obtenir ma garantie sur les arrangements qu'ils prendront à cet égard, [2] il faudra, pour m'engager à la donner, qu'ils se procurent également celle de la cour de Vienne, puisque ce n'est que conjointement avec elle que je pourrais me prêter à y condescendre.

Nach dem Concept.

Federic.

22232. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 juillet 1773.

C'est avec la plus grande satisfaction et un plaisir sincère que j'apprends, par votre dépêche du 2 de ce mois, le rétablissement de santé de la Reine douairière ma sœur, et que, selon le sentiment des médecins, il n'y ait plus de suites fâcheuses à appréhender de son indisposition. [3]

Au reste, la tournée que le Roi se propose de faire, dans quelques semaines, en Scanie, [4] rendra vraisemblablement, durant l'absence de ce Prince, les nouvelles de la cour où vous êtes, assez stériles, et vos rapports ne pourront guère manquer de s'en ressentir, de sorte que je [ne] m'attends pas de recevoir rien d'intéressant de votre part pendant cet intervalle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 20. — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 622. 623. — [3] Anfall von Kolik. Am 20. Juli äussert der König dem Grafen Dönhoff seine Freude über die Bestätigung der Nachricht von der Wiederherstellung der Königin Ulrike. „Je me flatte de plus en plus qu'il n'y a maintenant aucunes suites fâcheuses à appréhender de son indisposition.“ — [4] Vergl. 22. Anm. 7.

22 233. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 juillet 1773.

Ce n'est qu'un couple de jours avant votre dépêche du 29 de juin, que la nouvelle de l'heureuse arrivée de madame la landgrave de Darmstadt et de ses trois Princesses m'est entrée. Sa Majesté l'Impératrice et Son Altesse Sérénissime la Landgrave me l'ont annoncée elles-mêmes par des lettres particulières [1] qu'un courrier russe, passant par Berlin pour Darmstadt, a remises entre les mains du prince Dolgoruki, et que ce ministre m'a fait parvenir tout de suite ici. Mais en attendant la publication du choix que Son Altesse Sérénissime le Grand-Duc a fait entre ces trois Princesses, et auquel je ne puis que m'intéresser sincèrement, vous jugerez sans peine de la joie que je ressens de voir ce mariage arrêté à la satisfaction commune des deux parties et de savoir par là également resserrés les nœuds qui unissent la Prusse et la Russie ensemble. Aussi n'ai-je pas différé de la faire connaître dans ma réponse ci-jointe en original à la Landgrave [2] que vous aurez soin de lui remettre incessamment. Pour ma réponse à Sa Majesté Impériale, au contraire, je n'attends que le moment que ces promesses soient formellement déclarées et publiées, afin de ne point importuner cette grande Princesse par une correspondance trop fréquente, et vous n'oublierez pas de faire valoir, le mieux qu'il vous sera possible,. cette discrétion, au cas que l'on vous fasse remarquer quelque surprise sur mon silence.

En attendant je suis persuadé que madame la Landgrave ne saurait que gagner dans l'esprit et dans le cœur de Sa Majesté Impériale à mesure que cette grande Princesse apprendra à connaître son esprit et son caractère aimable. Toutes les voix se réunissent en sa faveur, et Sa Majesté Impériale sait trop bien apprécier le vrai mérite pour lui refuser son suffrage et son amitié.

Au reste, votre dépêche susmentionnée contient différents éclaircissements très instructifs sur la position actuelle des affaires publiques en général et de celles de la cour où vous êtes, en particulier. Elle m'en a donné une idée plus juste et exacte à l'un et à l'autre égard, et je ne puis qu'applaudir aux différents détails où vous êtes entré. [3]

[1] Schreiben der Zarin, 18. Juni a. St. (ohne Ort), und der Landgräfin Caroline, Zarskoe Selo 16./27. Juni (vergl. S. 25. 26). — [2] Vergl. Nr. 22228. — [3] Solms berichtete über die Haltung des russischen Hofes in der Frage der Festsetzung der Grenzen in Polen: „On ne sait pas bien ici quelle contenance on doit faire tenir à la cour de Russie devant le monde sur tout ceci. On ne veut pas qu'elle se brouille pour si peu de chose avec les deux cours, et entre ces deux certainement le moins avec celle de Berlin, et cependant on voudrait conserver aussi la réputation dont on est si jaloux ici d'une équité à toute épreuve et d'un attachement scrupuleux aux engagements contractés, qu'on aurait cru de perdre, si on s'était tu entièrement sur ces faits à l'égard de ceci. L'Impératrice personnellement a été plus sensible qu'aucun

L'article de nos limites en Pologne ne rencontrera pas de fort grandes difficultés. Les ordres que le chasseur Sonnenberg vous a portés,[1] renferment déjà les modifications que je suis tout prêt d'y apporter, et je n'attends que la manière dont la cour où vous êtes, les aura accueillies, pour instruire en conséquence mon ministre résident à Varsovie. Je ne demanderai absolument rien que ce dont vous serez convenu avec le comte de Panin, et, de cette façon-là, tout cet article s'arrangera bientôt.

Les ministres étrangers même qui résident à Pétersbourg, n'auront pas la consolation de voir éclore, à l'occasion de notre partage en Pologne, quelques brouilleries entre les trois cours, et s'ils continuent à se borner, comme vous dites, à tâcher de pénétrer tout ce qui se fait et tout ce qui se dit, sans passer à des cabales et à des intrigues, on peut être fort tranquille à leur sujet, sans avoir quelque chose à appréhender de leur part.

D'ailleurs la cour de Vienne pense sur l'article de ses limites à peu près comme moi, et je sais déjà qu'elle a beaucoup relâché de ses premières prétentions;[2] de sorte qu'il n'y a rien non plus à appréhender de sa part pour le prompt arrangement de cette affaire, et qu'il ne rencontrera point de si grandes difficultés que nos envieux et jaloux pourraient peut-être s'imaginer.

L'Empereur fait actuellement sa tournée dans ses nouvelles acquisitions, tant pour les voir que pour y faire les différents arrangements de gouvernement. On prétend que Sa Majesté Impériale suit, à cet égard, ses propres lumières, et qui diffèrent en différents points du plan du prince de Kaunitz,[3] ce qui pourrait bien donner lieu à des froideurs entre le souverain et son ministre, dont les suites ne sont pas à prévoir.

Quoi qu'il en soit, je souhaite toujours davantage que la paix se rétablisse promptement entre la Russie et la Porte, et, autant que je puis en juger, il s'agira principalement que le comte Rumänzow ne donne pas trop au hasard dans ses opérations et ne prenne, au contraire, que des mesures bien sages et compassées, afin d'assurer d'autant mieux à cette campagne les mêmes succès dont les précédentes ont été accompagnées.

Enfin, ce que vous me dites du sieur de Saldern, me rassure également. Supposant que son crédit était toujours sur le même pied, et ignorant parfaitement les vrais motifs de sa retraite, que vous venez de m'indiquer,[4] je n'ai su que l'attribuer à quelque appréhension parti-

de ses ministres, et voilà les véritables raisons pourquoi il y a tous ces pourparlers jusqu'ici, qui prendront fin aussi, dès que l'on verra que la cour de Vienne sera modérée, et surtout que les Polonais même ne sonneront point l'alarme."

[1] Vergl. S. 6. Anm. 2. — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 607. 608. — [3] Vergl. S. 24. — [4] Solms schilderte Salderns Beweggründe im einzelnen und fasste sie am Schluss dahin zusammen: „Voyant qu'il ne pourra plus jouer un rôle brillant dans les affaires, et craignant de ne pouvoir non plus être le plus considéré auprès du Grand-Duc, se

culière que son ancien ami, le comte de Panin, ne se soutiendrait point dans son poste; mais vos éclaircissements me tranquillisent entièrement à ce sujet, et je suis de nouveau sans la moindre crainte et appréhension sur le sort d'un ministre d'un mérite aussi distingué et généralement reconnu que le comte Panin. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 234. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 7. Juli: „J'ai déjà marqué dans mon rapport du 16[1] du passé que la cour d'ici reviendrait volontiers à son premier dessein d'extension, aussitôt qu'elle verrait un peu plus de jour à y réussir. Dans cette vue, le prince Kaunitz voudrait probablement que Votre Majesté discutât seule cette affaire avec la Russie, et que sa cour n'y intervînt que lorsque celle de Pétersbourg marquerait de meilleures dispositions à se prêter aux propositions de Votre Majesté; du moins le prince Golizyn soutient que le prince Kaunitz ne s'était pas expliqué catégoriquement avec lui sur cette matière, et que ce ministre lui avait encore répété, il y a quelques jours, que la cour d'ici croyait pouvoir se dispenser également et de plaider la cause de Votre Majesté en Russie et d'appuyer les représentations de cette dernière auprès de Votre Majesté. Que cependant, pour n'apporter aucun délai à la conclusion de l'ouvrage de la pacification en Pologne, le baron de Reviczky avait ordre de se conformer exactement à ce qui serait convenu entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie à l'égard de l'extension des limites, bien entendu que, supposé que la cour de Pétersbourg consentît en entier ou en partie aux propositions de Votre Majesté, ce ministre ferait en proportion aussi valoir à Varsovie les convenances de sa cour, tout comme il était également autorisé à ne pas en faire la moindre mention, au cas que Votre Majesté dût renoncer entièrement à l'obtention de Ses desseins sur cet objet. Si toutefois, pour prévenir que les affaires ne s'embrouillent davantage au moment où tout paraissait les approcher de leur conclusion, Votre Majesté juge à propos de Se désister de Ses nouvelles prétentions, je ne fais aucun doute que le prince Kaunitz, quoiqu'il ne présume peut-être pas encore que Votre Majesté voudra prendre ce parti, fera valoir alors auprès de la cour de Pétersbourg les propos qu'il m'a tenus à ce sujet, et qu'il voudra la persuader de la part que les insinuations de la cour d'ici avaient eue à la modération de Votre Majesté."

Potsdam, 14 juillet 1773.

Si le prince de Kaunitz, selon votre dépêche du 7 de ce mois, se croit dispensé de plaider la cause de mes limites en Russie, il ne me refusera pas, j'espère, le même privilège vis-à-vis de sa cour et n'exigera point que je fasse son avocat, sans en être requis de sa part. Aussi me suis-je borné à faire valoir à Pétersbourg mes propres droits, sans toucher à ceux de la cour de Vienne, et j'attends maintenant comment on aura accueilli les arguments que j'ai allégués pour obtenir au moins

défiant peut-être avec cela de sa vivacité et de ses emportements et qu'ils ne l'entraînent finalement à un éclat désagréable qui pourrait lui faire encore plus de tort, il prend sagement le parti de se retirer." Vergl. Bd. XXXIII, 580. 581.

[1] In der Vorlage verschrieben: „18".

quelque extension de mes limites.[1] Cette réponse me servira de direction dans les ordres à donner, à ce sujet, à mon ministre résident à Varsovie, et il y a toute apparence, ainsi que vous l'observez, que l'Autriche ne fera pas secte à part, mais se conformera à ce qu'il sera convenu à cet égard entre moi et la Russie. En attendant, elle paraît avoir bon appétit, et vous pouvez compter qu'elle n'observera en tout cas aucune proportion dans ses demandes, et que plutôt, au cas qu'on m'accorde un quart de mille de plus, elle ne croira pas trop exiger en insistant sur un mille entier.

Quant aux variations sur le retour de l'Empereur, il faut voir si elles se soutiendront et si peut-être Sa Majesté Impériale, pour complaire à l'Impératrice-Reine sa mère,[2] veut effectivement renvoyer son voyage en Pologne à un autre temps. Les particularités que j'ai trouvées à ce sujet dans vos dépêches précédentes, m'en font, à la vérité, douter beaucoup; mais comme l'on ne saurait répondre de rien, vous ne discontinuerez point de prêter toute votre attention à cet objet pour me dire ce qui en arrivera.

Enfin, je ne saurais finir cette dépêche, sans vous avertir que j'ai tout lieu à présent de présumer que l'Angleterre aussi bien que la France resteront spectateurs tranquilles de nos arrangements en Pologne, et que nous n'aurons absolument rien à appréhender de leur part.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 235. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 14 juillet 1773.

Der Empfang der (nicht vorliegenden) Berichte vom 6. und 7. Juli wird bestätigt. Der Anfang betrifft die Regelung eines Abkommens über den Salzverkauf in Polen.

Au reste, je suis fort content du prix des fourrages que vous avez réglé.[3] Il serait bon encore de savoir si vous croyez qu'on parviendra de régler toutes les affaires en Pologne que la Diète finisse à la fin de septembre; car si cela durait plus longtemps, je pourrais retirer des troupes de la Pologne pour ménager la dépense.

Quant à nos limites, j'attends le retour d'un courrier que j'ai dépêché à Pétersbourg,[4] pour voir de quoi l'on pourra convenir, et pour vous le marquer tout aussitôt; mais je crois qu'il faudra céder quelque chose pour obtenir le reste. Ce n'est pas les Polonais qui m'embarrassent; dans la conjoncture présente ils accorderaient tout ce qu'on demanderait; mais ce sont de petites jalousies, qui sont plus difficiles à vaincre que tout le royaume des Sarmates.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 30. — [2] Vergl. S. 11. — [3] Vergl. S. 3. — [4] Vergl. S. 6.

22236. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 juillet 1773.

Je ne suis pas surpris de voir réveiller de temps à autre chez les Polonais leurs anciens caprices et d'apprendre, par conséquent, par votre dépêche du 7 de ce mois qu'ils se soient manifestés aussi à l'occasion de l'échange de vos pleins pouvoirs.[1] Il est apparent qu'ils éclateront d'une manière bien plus opiniâtre encore, lorsqu'il s'agira de la forme à donner au gouvernement de la République, et que ce sera une matière à brouiller ces gens de plus belle avec la Russie, qui, pour leur faire entendre raison, se verra sûrement nécessitée de mettre la complaisance de côté et de les rectifier d'une façon moins douce qu'elle ne paraît avoir pris pour principe.

Quant aux officiers français qui s'arrêtent là où vous êtes, il est bien à croire qu'ils ne se mêleront en rien de ce qui regarde le politique; mais si leur intention était effectivement, comme on le suppose, de vouloir passer en volontaires à l'armée turque pour y faire la campagne, je doute que les Russes voudront leur accorder le passage pour pouvoir s'y rendre.

P. S.

Potsdam, 15 juillet 1773.

Pour répondre aussi à l'article de votre dépêche du 7 du courant, concernant l'arrêt mis à Dobiegniew, à la réquisition du lieutenant-général de Lentulus et à la vôtre, sur 4000 tonneaux de sel de Wieliczka, envoyés là-bas par les entrepreneurs du roi de Pologne et nommément par le banquier Tepper, pour y être vendus dans les provinces adjacentes, et pour vous donner les ordres que vous demandez à ce sujet, je vous dirai que je veux bien, par les motifs que vous alléguez,[2] condescendre, pourvu qu'on fasse retourner ce sel à Varsovie, au relâchement de cet arrêt et vous autoriser par la présente de pouvoir, sous cette condition, à l'exécution de laquelle vous ne manquerez néanmoins pas d'avoir l'œil, faire lever ladite saisie, conjointement et de concert avec le lieutenant-général baron de Lentulus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Benoît berichtete, dass einige Mitglieder der Delegation in der ersten Sitzung am 5. beim Austausch der Vollmachten zunächst einige Schwierigkeiten gemacht hätten, sodass der Austausch erst am 7. Juli stattfand. — [2] Benoît und Lentulus hatten wegen des Widerstandes, den König Stanislaus zu Beginn des Reichstags allen Plänen der drei Mächte leistete, die Salzsendungen in Dobiegniew bei Thorn anhalten lassen; „actuellement que les difficultés susmentionnées ont été levées, et Sadite Majesté ayant promis qu'elle ne nous susciterait plus d'obstacles à l'avenir, elle désire que nous relâchions l'arrêt mis sur ce sel."

22237. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 4. Juli: „Si la France veut une bonne fois envisager d'un œil juste sa conduite dans la guerre entre la Russie et la Porte, elle doit convenir que toutes ses intrigues, tant pour allumer cette guerre que pour la faire continuer, n'ont tourné que contre elle-même: 1⁰ en prouvant à toute l'Europe sa faiblesse de ne pouvoir soutenir cette Porte, malgré tout le désir qu'elle en avait; 2⁰ en perdant la confiance que la Porte avait en elle, et dont la France a plus d'une fois bien profité et aurait pu profiter encore dans les circonstances futures: confiance qu'elle aurait bien de la peine à regagner, puisque la Porte, convaincue de la faiblesse actuelle de la France, ne sera pas fort intéressée de se lier avec cette dernière."

Potsdam, 15 juillet 1773.

Je me persuade de plus en plus, et votre dépêche du 4 de ce mois ne fait que le confirmer, que la France ne se mêlera pas beaucoup de l'arrangement des affaires politiques de l'époque actuelle. Il y a longtemps que cette couronne ne joue plus ce rôle brillant qu'on lui a vu soutenir dans les siècles passés sur le théâtre de l'Europe, et il est très certain qu'un peu de réflexion ferait bientôt sentir à la Porte toute la fatuité des projets qu'elle lui présente, et le peu de fond qu'il y a à faire sur ses promesses. En attendant il ne faut pas douter qu'elle ne continue à donner à ses insinuations toutes les couleurs possibles, et qu'elle saura dorer si bien la pilule que la Porte pourrait bien en être encore la dupe pour quelque temps et se persuader qu'effectivement elle lui donne de bons conseils, jusques à ce qu'enfin de nouveaux évènements lui dessilleront les yeux et lui feront voir tout le vide qu'il y a dans les projets et promesses de la cour de Versailles.

Quant au comte de Guines,[1] nous ne tarderons apparemment pas de voir s'il trouvera moyen de se rapprocher du ministère, ou s'il sera obligé de céder et de renoncer à l'ambassade de Londres. C'est tout ce que j'ai à répondre à votre dépêche susmentionnée.

Nach dem Concept. Federic.

22238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 16 juillet 1773.

Je vois, par votre lettre du 12 de ce mois,[2] que votre second mariage[3] a été fait aussi inconsidérément que vous avez rompu le premier,[4] puisque vous l'avez contracté dans l'espérance d'un bien dont vous voulez à présent que je fasse l'avocat pour vous le réaliser. Quelque disposé que je puisse être à vous favoriser, ne prétendez cependant point que je me mêle de procédures dans un pays où je n'ai rien à ordonner et où les circonstances actuelles ne permettent guère de plaider et

[1] Vergl. S. 19. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 467. — [4] Vergl. Bd. XXXII, 400. 450. 451; XXXIII, 467.

poursuivre des prétentions qu'on aurait de la peine à faire valoir dans un temps plus favorable. Toutefois ce sera, je pense, le mieux que vous puissiez faire que d'attendre le retour de la tranquillité en Pologne, ne pouvant m'imaginer que la nouvelle d'un moratoire général dans ce pays, qui vous alarme si fort, et dont il ne m'est pourtant rien revenu, soit fondée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 239. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 16 juillet [1773].

Mon très cher Frère. Je vous renvoie avec bien de la reconnaissance la lettre de l'impératrice de Russie.[1] Il est, mon cher frère, de la dernière conséquence de cultiver soigneusement une correspondance aussi intéressante. Elle m'a écrit de même très obligeamment en réponse d'une lettre dont la Landgrave avait bien voulu se charger, et j'attends à lui écrire pour la féliciter, quand le mariage sera déclaré.[2]

En attendant, Solms est muni de tous les matériaux que j'ai pu lui fournir;[3] reste à savoir s'il aura assez de génie pour les mettre en œuvre. Les Russes sont très surpris de l'obstination des Turcs à souscrire à leurs propositions de paix.[4] J'avoue que, si j'étais le Grand-Seigneur, que j'éprouverais de tout, avant de les signer. Je ne suppose pas que cette campagne sera fort brillante pour les Russes; car il faut passer le Danube, et il faut y être préparé, ce qu'ils ne sont pas, à moins qu'une Fortune aveugle qui les a assistés jusqu'à présent, ne continue à les seconder encore. Solms me marque[5] que les recrues leur manquent, que chaque campagne leur a coûté au delà de 70 000 hommes péris comme recrues ou morts de maladie à l'armée, ce qui dans quatre ans ferait 280000 hommes; ce que je crois exagéré. Le fond de la chose gît en ce qu'elle sent bien, l'Impératrice, qu'ayant usurpé l'empire, elle est obligée d'user de beaucoup de condescendance avec les propriétaires des terres, dont tout le revenu consiste dans le nombre des paysans, pour ne les point révolter contre elle.

[1] Prinz Heinrich übersandte, Rheinsberg 14. Juli, das von Katharina II. an ihn gerichtete Schreiben, d. d. Zarskoe Selo 18. Juni a. St. (abgedruckt bei Krauel, Briefwechsel zwischen Heinrich, Prinz von Preussen, und Katharina II. von Russland [Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hauses Hohenzollern, Heft VIII, Berlin 1903], S. 113. 114). „Je l'enverrais avec un plus grand plaisir, si elle [la lettre] contenait quelque chose qui pût vous être agréable, mais c'est le détail de la réception qu'elle a faite à la Landgrave, et la nomination de la Princesse qui doit appartenir au Grand-Duc, et je comprends qu'étant actuellement occupé par de plus grands intérêts, ceux-là ne peuvent guère vous toucher." — [2] Vergl. S. 29 und Bd. XXXIII, Nr. 22 110. — [3] Vergl. S. 6. — [4] Vergl. S. 14. — [5] Vergl. S. 5.

En attendant, je suis bien aise que le sort des enfants de la Landgrave soit décidé.[1] Ce n'est pas pour à présent, mais pour les temps futurs, où une sœur de la Princesse de Prusse peut beaucoup influer dans la politique de ce pays-là, et où la postérité, à ce que je lui souhaite, ne puisse jamais se trouver dans une situation aussi désespérée que celle où j'ai été pendant la dernière guerre. La Russie pour nous, il y a moyen de se défendre contre tous les autres ennemis.

Je donne ici des fêtes, mon cher frère, mais je ne vous en parle pas; car, après celles que vous avez vues en Russie,[2] tout ce qu'on peut voir ailleurs, n'est que du fretin. Mais notre nièce aime à danser, et je lui donne des bals aussi souvent que la Danckelman le permet. Notre nièce est enceinte, ainsi il faut avoir des ménagements jusqu'en ses plaisirs.

J'ai reçu un ouvrage manuscrit sur les mines qui m'occupe beaucoup. J'en ferai des épreuves, et, comme je crois y avoir trouvé de bonnes choses et même du nouveau, je compte d'en faire un bon usage pour la défense des forteresses. Il est de Bélidor[3] et contient tout le résumé de ses réflexions sur l'expérience qu'il s'est acquise. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon cœur, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22240. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 juillet 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Le zèle que vous témoignez pour assurer le succès à la négociation d'emprunt que le sieur Bargum se propose d'entamer en Hollande pour la maison de Brunswick,[4] me donne occasion de vous confier qu'ayant réfléchi mûrement sur ce projet et trouvé qu'il était assez onéreux, je viens de communiquer à la cour de Wolfenbüttel mes idées pour un plan beaucoup plus simple et moins défavorable, qui lui procurera également les sommes qu'elle cherche, et que je n'attends que sa réponse là-dessus pour vous faire parvenir peut-être des ordres de remercier ledit négociant de ses peines et de contremander la commission dont il se trouve chargé. Ceci n'est cependant encore que pour votre direction seule, et ce ne sera qu'après avoir reçu des instructions plus précises et détaillées de ma part à cet égard, que vous en ferez usage.

[1] Vergl. S. 26. — [2] Während seines Besuches 1770/1771, vergl. Bd. XXX, 525. 526. — [3] Bernard Forest de Bélidor († 1761), französischer Ingenieur-Officier und Schriftsteller, Verfasser des „Dictionnaire portatif de l'Ingénieur" (1755). — [4] Vergl. S. 23.

Pour ce qui est des autres articles renfermés dans votre dépêche susmentionnée et principalement pour ce qui concerne la flotte danoise qui se trouve actuellement en mer,[1] je suis persuadé qu'elle ne tardera pas de rentrer dans peu au port, et qu'il ne se passera du reste là-bas absolument rien de nouveau qui puisse donner matière à appréhension. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 241. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 juillet 1773.

Vous sentirez, sans doute, vous-même la satisfaction que je ressens de voir enfin, par votre dépêche du 2 de ce mois, l'affaire de Danzig s'acheminer au point d'accommodement où j'ai désiré depuis longtemps de la voir parvenue. L'Impératrice n'aurait jamais pu faire un meilleur choix pour faire entendre raison au magistrat à ce sujet, qu'en chargeant le comte Iwan Tschernyschew de cette commission.[2] Tous les délais que j'ai éprouvés jusques ici dans cet accommodement, ne proviennent que de l'obstination des bourgmestres, qui se flattent que les intérêts de leur ville sont d'une assez grande importance pour la Pologne, aussi bien que pour toutes les nations commerçantes, pour engager la Diète à les défendre et à les soutenir, et je ne voudrais pas jurer même que le consul de France[3] ne cherche à les entretenir dans ces espérances flatteuses à la vérité, mais fort chimériques et vaines. Quoi qu'il en soit, je ne doute point que le susdit comte de Tschernyschew ne parvienne par ses efforts à les détromper de leurs illusions et à leur faire sentir qu'ils n'ont de salut à attendre que de la promptitude qu'ils apporteront à s'arranger finalement avec moi et à se prêter aux propositions que je leur ai fait faire.

Pour notre partage,[4] au contraire, je n'ai absolument rien à ajouter aujourd'hui. Mes ordres précédents vous auront déjà appris jusques où je suis disposé, conjointement avec l'Autriche, à céder aux désirs de Sa Majesté Impériale, et il faut attendre à présent de quel œil cette Princesse regardera les déclarations que nous lui avons fait faire, et

[1] Vergl. S. 8. 9. — [2] Solms berichtete: „Sur ma réquisition on a donné commission au comte Iwan Tschernyschew, qui part aujourd'hui pour les eaux (vergl. Bd. XXXIII, 189. 404), de renouveler, à son passage par Danzig, au comte de Golowkin ce qui lui a été enjoint par ses derniers ordres, et de les lui expliquer verbalement d'une manière à ne lui laisser aucun doute que l'intention de l'Impératrice est qu'il emploie les arguments les plus pressants et même des menaces, pour obliger le magistrat à entrer en négociation, pour déterminer la redevance annuelle, sans entrer dans aucune discussion ultérieure sur la question du droit territorial, qui doit être reconnu une fois pour toutes appartenir à Votre Majesté." — [3] Gérard. — [4] Die Bestimmung der Grenzen in Polen.

quel sera le point auquel cette négociation sera portée par notre condescendance.

C'est tout ce que j'ai d'intéressant à vous mander; car vous savez déjà que tous les avis se réunissent à représenter la France dans une situation où il n'y a absolument rien à appréhender de sa part; de sorte que ce n'est pas de ce côté-là que ces arrangements ont à craindre d'être traversés, et que les nouvelles les plus intéressantes dans le moment présent et qui méritent le plus notre attention, sont celles qui nous viendront de l'armée du maréchal de Rumänzow. Aussi n'oublierez-vous pas d'y veiller avec soin, pour m'en rendre compte, et en attendant je ne cesse de former des vœux pour qu'elles ne cessent d'être favorables à la cour où vous êtes.

Enfin, ce n'est qu'avec un plaisir infini que j'apprends l'accueil amiable que l'Impératrice fait à la landgrave de Darmstadt et à ses Princesses. Elles le méritent à tous égards, et je n'ai pas douté que ces Princesses auraient tout sujet d'être contentes de leur séjour en Russie. Je crois aussi que la princesse promise[1] est précisément celle qui convient le mieux au Grand-Duc, et que ce Prince trouvera tous les jours de nouveaux sujets de se féliciter de son choix.

J'ai parlé aujourd'hui à un officier russe de l'armée de Rumänzow, qui a pris les bains pour ses blessures, qui retourne maintenant à son corps. Il est de mon sentiment et prétend que, s'il faut déplacer les Turcs et les pousser à Adrianople, il faut longer les bords de la Mer Noire et tomber sur Warna; mais qu'il faut 60 000 hommes pour cette expédition, dont 20 000 doivent être employés à garder la rive gauche du Danube, et 40 000 à l'expédition. C'est un homme qui connaît le local du pays et qui m'a paru sage. Il s'appelle Fabrician. On doit le connaître à Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

---

22 242. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 18. Juli 1773.

Ich muss Mich billig wundern, dass die Pforte nach Eurem Bericht vom 17. Junii noch nicht einsiehet, wie sehr sie von Frankreich hinter das Licht geführt wird;[2] und es bestärkt Mich solches in der Ver-

[1] Prinzessin Wilhelmine. — [2] Zegelin berichtete, dass Frankreich eine von den Türken ihm angebotene Allianz, „nach welcher diese Krone eine Flotte im Archipelago gegen die Russen auslaufen lassen und von Seiten Schweden eine Diversion gegen Russland unternommen werden möchte", unter dem Vorwand abgelehnt habe, „weil es besorget, sich mit England zu compromittiren". Wie Zegelin ferner berichtete, stammte das Project für die Expedition nach der Krim (vergl. S. 10) von Frankreich.

muthung, dass diese Verblendung wohl noch bis zum Ende der gegenwärtigen Campagne dauern dürfte. Sie wird aber doch endlich eines Kriegs müde werden, wobei sie, wenigstens bis jetzo, keine Seide gesponnen hat; und wenn sie alsdann doch einsehen wird, dass sie keine Hülfe von auswärts zu hoffen hat, so wird sie wohl klein beigeben und die Bedingungen von Russland annehmen müssen; wenigstens ist noch zur Zeit kein Anschein vorhanden, dass letzteres andere Friedensbedingungen, als zu Bukarest angetragen worden, werde eingehen wollen.

Nach dem Concept. Friderich.

---

22 243. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 18 juillet 1773.

Je suspends mon jugement sur l'idée du prince de Kaunitz relativement aux changements qui, selon votre dépêche du 10 de ce mois, lui paraissent indispensables dans quelques démarcations des acquisitions autrichiennes en Pologne. Le succès m'en paraît problématique; mais, s'il peut réussir à faire décider cet article par les commissaires polonais,[1] je ne resterai sûrement pas en arrière et en agirai plutôt tout comme lui par rapport à ma portion. Tout dépendra cependant de la réponse que j'attends de la Russie, et il faut voir auparavant comment nos dernières déclarations auront été reçues de Sa Majesté Impériale.

En attendant je n'ai rien de nouveau à vous mander, si ce n'est que, le retour de l'Empereur restant fixé, selon votre dépêche susmentionnée, à la fin de septembre, j'ai résolu d'expédier votre successeur, le baron Riedesel, à la mi de ce même mois, afin qu'il soit rendu à Vienne encore avant cette époque.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 22 242) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 244. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 juillet 1773.

Je vous adresse ci-joint la copie de mes dernières lettres de Constantinople. Elles sont du 17 de juin,[2] et vous en ferez l'usage ordinaire.

D'ailleurs le baron Edelsheim me mande de Vienne que[3] le prince de Kaunitz lui a lâché, un de ces jours passés, que les changements les plus indispensables de quelques démarcations que le local exigerait

[1] Vergl. dafür Nr. 22 244. — [2] Vergl. Nr. 22 242. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Edelsheim, Wien 10. Juli.

dans de certains districts des nouvelles acquisitions de sa cour, étaient un objet de si peu d'importance qu'il pourrait aisément être accommodé, en son temps, par les commissaires qui seraient nommés, sans doute, de la part de la République pour déterminer plus précisément les limites sur les lieux mêmes. Cela explique assez clairement le but des démarches du baron de Reviczky à Varsovie, en voulant faire renvoyer cet arrangement à une commission particulière,[1] et si moi et l'impératrice de Russie voulaient consentir à un pareil expédient, il était fort apparent qu'on n'épargnerait pas ici les moyens les plus efficaces pour en tirer le meilleur parti possible et pour se procurer, à cette occasion, par la connivence des commissaires polonais toutes les convenances qu'on pourrait, au préjudice du sens littéral de la triple convention.

Si donc le prince de Kaunitz procède effectivement de cette façon, et qu'il soumette ces changements à la décision de la commission polonaise, personne ne pourra trouver à redire que j'en agisse de même, et que je tâche d'obtenir les mêmes avantages pour ma portion.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 245. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 19 juillet 1773.

J'ai reçu à la fois vos deux dépêches du 6 et du 9 de ce mois, et l'on a bien raison de regarder la prétendue bonne intelligence entre la cour de Londres et les maisons de Bourbon comme fort précaire.[2] En effet, les intérêts de ces puissances se trouvent dans une opposition trop manifeste et naturelle même pour qu'elle puisse prendre une certaine consistance, et l'on peut présumer, au contraire, sans craindre de se tromper, qu'elle ne saurait guère subsister longtemps.

En attendant, il faudra voir quelle sensation l'article de la harangue du Roi au sujet de la guerre entre la Russie et la Porte[3] fera à la cour de Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 41. — [2] Auf den Erlass vom 21. Juni an Maltzan (vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22170) berichtete Jeanneret de Dunilac, London 6. Juli: „Il semble en effet qu'on commence aussi ici à regarder la prétendue harmonie qui règne entre cette cour et les maisons de Bourbon, comme très simulée, fort précaire et extrêmement sujette à caution.“ — [3] Die Stelle aus der Thronrede, mit der Georg III. am 5. Juli das Ober- und Unterhaus verabschiedet hatte, lautet in der von Jeanneret de Dunilac übersandten Übersetzung: „La continuation de la guerre entre la Russie et la Porte, avec lesquelles je suis étroitement uni, quoique par aucun engagement avec elles, me fait beaucoup de peine, mais vu les dispositions pacifiques des autres puissances, j'ai lieu d'espérer que ces troubles ne s'étendront pas plus loin.“

22 246. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 19 juillet 1773.

L'affaire du général Weissmann,[1] dont on prétend n'avoir aucune connaissance à la cour où vous êtes, selon votre dépêche du 8 de ce mois, ne laisse cependant pas de se confirmer; de sorte qu'elle n'est plus sujette à aucun doute. Selon des lettres que le roi de Pologne a reçues par estafette du commandant de Kamieniec,[2] le comte Rumänzow n'est pas non plus resté dans l'inaction. Ce maréchal a plutôt passé le Danube avec son armée,[3] et il a attaqué, tout de suite, la grande armée ottomane dans son camp retranché avec tant de succès qu'il a remporté une victoire complète sur les Turcs. Ces avis portent au moins qu'il les a battus à plate couture, leur a tué bien du monde, en a fait plusieurs mille prisonniers et leur a enlevé plus de cent canons, avec tout leur camp.

Si cette victoire est aussi signalée que ces lettres l'annoncent, la paix pourrait bien en être bientôt la suite et la Porte obligée de se prêter enfin aux conditions que la Russie lui a fait proposer. Je le souhaite par plus d'un motif.

Goltz soll für seine persönlichen Angelegenheiten sich nicht des Chiffre bedienen.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 247. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 14. Juli, Reviczky habe ihm erklärt, die Verhandlungen über den österreichisch-polnischen Cessionsvertrag nicht beginnen zu können, „avant qu'il ne sache de quelle façon j'arrangerais l'article II du mien[4] et si je m'en tiendrais également aux termes de la triple convention, afin d'en laisser le débat ultérieur aux commissaires respectifs, ainsi que le soin de l'interpréter par rapport à nos extensions, selon que les circonstances le permettraient alors.[5] Le ministre de Russie croit aussi que ce serait là le meilleur expédient pour finir ces négociations et pour prévenir tout évènement qui pourrait encore les traverser. Il m'a requis, pour cet effet, de faire parvenir par la voie la plus courte ses idées à Votre Majesté."

Potsdam, 19 juillet 1773.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'est bien parvenue, et je suis encore toujours à attendre la réponse dont je vous ai déjà parlé, de la cour de Pétersbourg, pour vous adresser les ordres définitifs sur le règlement des limites de mes acquisitions en Pologne.[6]

[1] Vergl. S. 1. Anm. 4. — General von Witt. Das folgende nach dem Bericht von Benoît, Warschau 14. Juli. — [3] Am 23. und 24. Juni. — [4] Artikel II des preussischen Entwurfes zählte die Gebietstheile auf, die Polen an Preussen abtreten sollte. — [5] Wie Benoît bereits am 27. Juni berichtete, hatte Reviczky ihm erklärt, „qu'il demanderait dans son traité que le règlement définitif des limites fût réglé, après la fin de la Diète ou même pendant le cours de cette assemblée, par des commissaires polonais et autrichiens que la Délégation nommerait et autoriserait pour cet effet; que ceci se faisait pour raccourcir les affaires et pour ne pas s'exposer à quelque évènement possible qui pourrait rompre tout cet ouvrage." — [6] Vergl. S. 2.

Le prince de Kaunitz ayant en attendant lâché sur ce sujet à mon ministre à Vienne que les changements les plus indispensables de quelques démarcations que le local exigerait dans de certains districts des nouvelles acquisitions de sa cour, étaient un objet de si peu d'importance qu'il pourrait aisément être accommodé en son temps par les commissaires qui seraient nommés sans doute de la part de la République pour déterminer plus précisément les limites sur les lieux mêmes,[1] il paraît assez évidemment par cette ouverture que le but de cette cour impériale serait d'ôter entièrement à la Diète l'arrangement de cette affaire et de le renvoyer à une commission particulière au moyen de laquelle on se flatte de se procurer par la connivence des commissaires polonais, gagnés par les largesses qui dans cette occasion ne seraient nullement épargnées, toutes les convenances qu'on pourrait, au préjudice du sens littéral de la triple convention. Si donc cette cour adoptait cette méthode dans le règlement de ses limites, vous sentirez bien que mon intérêt exige que j'en agisse de même, et que j'embrasse également ce principe à l'égard des miennes. Mais quoiqu'elle ait suffisamment donné à connaître son intention et sa façon de penser là-dessus, j'ignore toutefois en combien on voudra la mettre en exécution, et c'est pourquoi vous observerez attentivement la voie que cette cour suivra à cet égard, pour vous y régler de votre côté et pour tâcher de nous faire désigner, dans ce cas, des commissaires aisés à mettre dans nos intérêts par des gratifications et qui nous soient dévoués.

Au reste, il est très à souhaiter que la nouvelle mandée, là où vous êtes, par le commandant de Kamieniec de la victoire remportée par le maréchal de Rumänzow[2] se confirme. Elle ne pourra qu'accélérer la conclusion de la paix entre les parties belligérantes et le rétablissement de la tranquillité dans ces contrées.

P. S

Potsdam, 20 juillet 1773.

Quoique je me flatte vous avoir fait suffisamment comprendre par mes ordres précédents la marche que je suis résolu de suivre pour la démarcation des limites à faire de mes acquisitions en Pologne, je suis bien aise cependant de la récapituler encore en peu de mots par ceux-ci, afin que vous sachiez positivement à quoi vous en tenir et pouvoir compasser votre conduite sur cet objet exactement en conformité de mes intentions. Si la cour de Vienne s'en tient pour le règlement de ses limites aux termes de la triple convention, ainsi qu'elle annonce vouloir le faire, je les suivrai également de mon côté et n'exigerai, dans ce cas, rien au delà de ce que ceux-ci portent à cet égard. Si cette cour obtient de faire décider ses limites par des commissaires polonais, il

[1] Vergl. Nr. 22243 und 22244. — [2] Vergl. S. 41.

faut que les miennes soient fixées de cette même manière, et qu'on observe en cela une entière égalité entre nous. C'est donc la conduite de cette cour qui vous servira de baromètre, et suivant laquelle vous dirigerez parfaitement la vôtre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 248. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 juillet 1773.

J'attends toujours la réponse de la cour où vous êtes, à mes dépêches du courrier Sonnenberg,[1] et, en attendant, la conduite de la cour de Vienne à l'égard de ses limites en Pologne servira de boussole à la mienne. C'est-à-dire, je tâcherai que cet article ne soit point soumis à la décision de la Diète, mais à celle des commissaires que la Délégation nommera à cet effet.[2] Si ensuite cette cour s'en tient scrupuleusement aux termes de la convention, ainsi que le prince de Lobkowitz l'a déclaré au comte de Panin, selon votre dépêche du 6 de ce mois,[3] je ne m'en écarterai également point, et je me bornerai aux limites qui y sont stipulées. Si, au contraire, elle veut leur donner plus d'étendue, personne ne saurait trouver à redire que j'insiste de jouir du même privilège et de me procurer les mêmes avantages.

Voici, en attendant, la harangue que le roi d'Angleterre a prononcée en congédiant le Parlement,[4] ainsi que la traduction d'une brochure qui a paru depuis peu en Angleterre.[5] La façon dont on parle dans la première de la guerre entre la Russie et la Porte, est regardée par quelques-uns en Angleterre même comme choquante pour la cour de Pétersbourg;[6] de sorte que vous n'oublierez pas de prêter attention à la sensation que cette harangue y fera, et si, après que l'Angleterre ose rompre en visière, d'une manière aussi claire, à la Russie, celle-ci se

[1] Vergl. S. 6. — [2] Vergl. Nr. 22 244. — [3] „Que, sur les représentations faites de la part du comte Panin au prince Kaunitz sur l'arrangement des limites des nouvelles acquisitions en Pologne, la cour de Vienne avait résolu de ne point étendre les siennes, mais de s'en tenir aux termes exprimés dans la convention des trois cours et de [les fixer à] la rivière de Sereth." Bericht von Solms nach Panins Mittheilung. — [4] Vergl. S. 40. Anm. 3. — [5] Die auf Befehl König Friedrichs gedruckte, französische Übersetzung einer auf die englische Politik von 1762 bezüglichen Brochure Dalrymples (vergl. Bd. XXXIII, 600). — [6] Jeanneret de Dunilac berichtete, London 9. Juli: „On présume . . . que [la nation] aurait désiré qu'on ne touchât point la corde de la guerre entre la Russie et la Porte ou, en se déclarant sur l'article, qu'on aurait penché à donner une espèce de préférence à la première sur la dernière . . . Si enfin on juge des sentiments de la cour de Pétersbourg par ceux de son ministre à Londres sur ce point, il n'y a pas de doute qu'elle sera extrêmement piquée de voir que ces gens-ci lui rompent en visière d'une manière aussi claire."

sentira encore quelque inclination de contracter quelque liaison avec elle. La brochure, au contraire, vous donnera une tout autre idée du gouvernement britannique que vous n'en avez paru avoir jusques ici.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 249. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 5. Juli: „Je me trouve chargé de vous reveler un secret de la plus grande importance dont dépend le bonheur de la Russie . . . Le comte Panin, qui a toujours les yeux ouverts sur les menées de la famille Orlow, croit avoir des raisons de soupçonner que le prince Orlow porte ses vues ambitieuses assez loin que d'avoir formé le projet de vouloir épouser une des princesses de Darmstadt. Les attentions extraordinaires, selon sa façon d'agir commune, pour la Landgrave et les manières libres dont il commence à user avec les Princesses, surtout avec la cadette, à laquelle il en conte formellement, augmentent ses soupçons et lui en font craindre les suites. La vivacité de cette princesse Louise pourrait, sans en prévoir du mal, fournir à cet homme ambitieux des moyens pour s'emparer de son esprit et pour conduire les choses à un point où elles ne seraient pas à rompre qu'avec un éclat extrême. Quoique les sentiments élevés de la Landgrave doivent faire présumer qu'elle sentirait une parfaite répugnance pour associer à un prince royal de Prusse et au grand-duc de Russie un particulier pour gendre, cependant les effets de la surprise à la première proposition et l'obligation d'avoir une attention continuelle pour se défendre contre les ruses de la persévérance, pourraient la mettre dans des embarras continuels et dangereux."

Solms urtheilt, dass man gegen Orlow auf den Beistand der Kaiserin Katharina II. nicht rechnen dürfe, dass hingegen Grossfürst Paul es nicht ruhig hinnehmen werde. „Il n'est pas douteux que la Landgrave aurait recours à lui pour se mettre à couvert des poursuites, et on est très assuré que ce jeune Prince se porterait aux dernières extrémités pour s'opposer à une telle alliance, et le ressentiment de ceux qui verraient leur dessein rompu, se tournera alors contre ceux qui l'entourent, et qu'il juge dignes de sa confiance.

Voilà, Sire, le sujet d'un tableau que l'imagination peut facilement étendre, et que le comte Panin vous supplie d'effacer dans sa première esquisse, étant le seul en état de le faire; ce serait que vous eussiez la grâce d'écrire à la Landgrave d'être sur ses gardes dans un pays rempli d'ambitieux et d'intrigants contre le projet qu'on pourrait former pour retenir une seconde des Princesses ses filles en Russie, pour la marier à quelque grand de l'empire et de former par cette alliance une race de prétendants au trône de Russie. C'est-là l'essentiel du texte qu'il ose proposer à Votre Majesté pour le sujet de Sa lettre, mais qu'il remet à Sa haute sagesse d'étendre et d'accompagner d'arguments qu'Elle jugera Elle-même les plus propres pour faire impression et pour la rendre attentive à toutes les démarches par lesquelles on voudra préparer le dénoûment. Il lui suffit d'éveiller son attention, persuadé, comme il est, de la justesse d'esprit de cette Princesse et de la confiance qu'elle lui montre, qu'elle s'adressera à lui pour se faire expliquer ce qui lui paraîtra peut-être du premier abord inintelligible dans la lettre de Votre Majesté; et il espère alors de pouvoir lui être utile par ses conseils pour la garantir des pièges qu'on lui tendrait."

Potsdam, 20 juillet 1773.

Soli. Ce n'est qu'avec une extrême surprise que j'ai lu la dépêche de votre propre main en date du 5 de ce mois. Son contenu m'a frappé, et je ne me serais jamais attendu que le comte de Panin fût

capable de se forger de pareils fantômes. En effet, il paraît qu'on ne connaît encore nullement le mérite distingué et supérieur de la landgrave de Hesse-Darmstadt, pour appréhender qu'elle puisse jamais donner dans les pièges que les attentions extraordinaires du prince d'Orlow pourraient cacher. Cette digne Princesse a assurément infiniment plus d'élévation dans sa façon de penser que de consentir jamais qu'un homme comme Orlow puisse prétendre à la main d'une des Princesses ses filles. Je la connais bien mieux, et je vous réponds que jamais Son Altesse Sérénissime n'avilira sa maison jusques au point d'y admettre un Orlow. Je sais bien qu'il a le titre de Prince de l'Empire,[1] mais vous savez aussi que des princes de cette trempe ne sont à considérer en Allemagne que sur le pied de la première noblesse, et que les anciennes maisons des princes sont fort éloignées de contracter de pareilles alliances avec eux. Quelque immenses que puissent être d'ailleurs les richesses d'Orlow, la Landgrave ne l'agréera cependant jamais pour gendre, et pareille idée n'entrera sûrement point dans son esprit. Elle a des partis bien plus convenables à la main pour marier ses filles, et elle a nul besoin de s'abaisser jusques à un prince de la condition d'Orlow.

Pour vous en convaincre, je ne veux que vous confier une anecdote qui ne vous sera pas encore connue. La Landgrave a jugé d'avance, selon sa grande pénétration, que sa princesse Guillelmine serait celle de ses filles qui plairait le plus au Grand-Duc, et qui fixerait son choix; et, guidée par cette idée, elle est déjà entrée en quelques pourparlers pour accorder la cadette[2] au prince héréditaire de Bade,[3] qui sera, après la mort de son père,[4] prince régnant d'un million et au delà de revenus; et pour ce qui est de l'aînée, la princesse Amélie, il y a encore un prince Frédéric en Danemark[5] qui pourra devenir son époux; de sorte que le comte de Panin, aussi bien que vous, vous pouvez être très persuadés et assurés que jamais la maison de Hesse-Darmstadt ne se permettra une telle mésalliance qui dérogerait infiniment à sa dignité et au rang qu'elle tient parmi les princes d'Allemagne.

Tout cela sont des considérations et des anecdotes sur lesquelles vous pouvez hardiment tabler, puisqu'elles me sont positivement connues. Aussi y ai-je trouvé un motif bien puissant de ne point adresser à la Landgrave la lettre que le comte de Panin m'a proposée. Cette Princesse me taxerait, et avec raison, d'extravagant, de méconnaître son mérite jusques à lui supposer le moindre penchant de conniver aux vues du prince d'Orlow sur la Princesse sa fille, et je serais au désespoir de passer dans son esprit pour être seulement capable de pareilles idées. Le comte de Panin ne risque donc rien de les éloigner également de

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 12. — [2] Prinzessin Luise. — [3] Erbprinz Karl Ludwig. — [4] Markgraf Karl Friedrich. — [5] Sohn der Königin Juliane Marie und Stiefbruder Christians VII.

son esprit et de se tranquilliser entièrement sur les apparences d'une union contre laquelle je lui garantis pour toujours la répugnance la plus parfaite de Son Altesse Sérénissime la Landgrave.

Federic.

Nach dem Concept.

22250. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 20. Juli 1773.

Auf Eurem Bericht vom 16. dieses[1] und der darin vorgeschlagenen Anwendung ernsthafter Mittel gegen den Danziger Magistrat weiss Ich vorläufig Euch nichts weiter zu sagen, als Euch den Inhalt Meines Schreibens vom 17. dieses[2] zu wiederholen, und wie Ihr in Gefolg dessen gelassen abzuwarten habt, was die Euch darin gemeldete Erklärung, welche der Graf Iwan Tschernyschew gedachtem Magistrat zu thun von seinem Hofe chargiret ist,[3] bei demselben vor Eindruck machen und zu welcher Entschliessung vermögen wird. So viel bleibt indessen immer richtig, dass mehrerwähnter Magistrat durch die Fortsetzung seiner Widerspenstigkeit seine so schon missliche Sache nur noch verschlimmern und den Petersburger Hof von allen seinen bisherigen guten Gesinnungen je mehr und mehr zurückbringen und von sich entfernen wird, so dass in der Folge Ich dabei wohl nicht anders als sehr gewinnen kann.

Friderich.

Nach einer Abschrift.

22251. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 20 juillet 1773.

Les espérances flatteuses que la voix enchanteresse des Polonais, qui recommencent à foisonner là où vous êtes, fait renaître, selon votre dépêche du 17 de ce mois, dans l'esprit de l'Électeur, s'en iront sûrement en fumée. Ce Prince ne sera jamais qu'un roi imaginaire de Pologne, de même que la fortune que son favori compte de faire par lui dans ce royaume,[4] une chimère. Tout cela n'aboutira qu'à occasionner des dépenses inutiles qui ne profiteront absolument rien à ce Prince. Mais, en attendant, on peut conjecturer naturellement de tout

[1] Liegt nicht vor. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. dafür S. 37. Anm. 2. — [4] Borcke berichtete: Le comte Marcolini „a prêté l'oreille aux propos des Polonais qui lui ont dépeint leur pays comme un Pérou pour un favori, et l'ont assuré que, si son maître devenait roi de Pologne, et qu'il pût se maintenir en faveur et être le canal des grâces, il pourrait parvenir à une fortune pareille à celle du prince Sulkowski et du maréchal Flemming.“ Gemeint sind Fürst Alexander Joseph Sulkowski († 1762) und Graf Karl Georg Friedrich Flemming († 1767).

ce que vous mandez à cet égard, qu'on est fort désœuvré à la cour où vous vous trouvez, et qu'on y manque d'occupations réelles, puisqu'on s'y amuse à de telles bagatelles. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 252. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 21 juillet 1773.

Je présume que la victoire complète des Russes dont vous faites mention dans votre dépêche du 14 de ce mois,[1] est la même que, selon mes lettres de Varsovie,[2] le commandant de Kamieniec a annoncée par estafette au roi de Pologne. Sans entrer dans des détails, le rapport de cet officier porte en gros que le maréchal comte de Rumänzow, après avoir passé le Danube avec toute son armée, était marché tout droit à celle du grand-vizir; qu'il l'avait attaquée dans son camp retranché et remporté sur elle une victoire si complète qu'il lui avait tué un monde infini, fait 5000 prisonniers et pris 150 canons et tout son camp avec la caisse militaire. Si cette victoire est effectivement telle qu'on la rapporte, il me semble qu'elle fera bien passer aux Turcs l'envie de se mesurer davantage avec les Russes, et que la Porte ne fera plus des difficultés d'accepter la paix aux conditions que la Russie veut la lui accorder.

Mais je trouve, en même temps, dans cet avis un nouveau motif de douter du dessein que, selon votre dépêche susmentionnée, on attribue à l'Empereur, d'aller à l'armée russe,[3] et la circonstance seule que l'armée russe a passé le Danube, et qui est confirmée par d'autres lettres, suffirait à me persuader que Sa Majesté Impériale ne hasardera pas de passer ce fleuve et de s'aventurer aussi loin pour voir les opérations de cette armée.

D'ailleurs, il ne me reste rien à ajouter à mes ordres précédents au sujet de nos limites en Pologne, si ce n'est de vous avertir qu'en conséquence de ce que je vous en ai déjà marqué, j'ai ordonné à mon ministre à Varsovie de donner à connaître que la conduite de la cour où vous êtes, sera précisément la même que je compte de tenir à cet égard, et que je ne m'en écarterais absolument dans aucun point.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Edelsheim berichtete nach Briefen aus Kronstadt, dass Potemkin die Türken bei Silistria angegriffen und dass General Weissmann, ihm zu Hülfe eilend, den Sieg der Russen entschieden hätte. Es handelt sich um das Gefecht bei Gurobola am 18. Juni. — [2] Vergl. S. 41 und 42. — [3] „Pour satisfaire sa curiosité de voir quelques opérations guerrières." Bericht Edelsheims. — [4] Vergl. Nr. 22 247.

22 253. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Lentulus berichtet, Warschau 13. Juli: „La Délégation . . . depuis quelques jours s'est donnée des airs à vouloir nous prescrire des lois. Ils ont poussé toutes sortes de prétentions si loin qu'à la fin M. de Stackelberg leur a parlé d'un ton fort et menaçant. J'ai profité de cette circonstance pour maintenir ledit ministre à leur parler toujours sur ce ton; car sûr- et certainement, ce n'est que par la force et des menaces qu'on parviendra à son but, et nous y parviendrons certainement, si la Russie voudra rester sur ce ton; car malgré qu'elle a fait des dépenses très fortes, elle n'avance pas plus pour cela.“

Potsdam, 22 juillet 1773.

Vous jugez les Polonais comme je les [ai] toujours considérés, c'est-à-dire comme une race superbe, fière, rampante et basse. Notre argent, mon cher, est jeté dans la rivière, mais les Russes l'ont voulu; nous aurions fait la même chose, sans dépenser un sol. Mais cela n'a pas dépendu de moi. En attendant, il faut ménager en tout ceci, et l'argent qui sera utilement employé, sera celui qui sera donné aux commissaires pour marquer les limites;[1] le reste est jeté par les fenêtres.[2]

J'ai des nouvelles de Vienne d'une bataille que le général Weissmann a gagnée sur les Turcs,[3] mais avec un peu de patience nous en saurons davantage. En attendant, il faut se prêter aux évènements et en tirer tout le parti possible.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept auf einer Abschrift des Berichts von Lentulus, Warschau 13. Juli; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

22 254. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 juillet 1773.

Les émissaires du duc d'Aiguillon se trompent furieusement dans leur compte, lorsque, selon votre dépêche du 11 de ce mois, ils s'attendent à une mésintelligence entre les trois cours contractantes relativement aux affaires de Pologne; il subsiste plutôt la meilleure harmonie et intelligence entre elles à ce sujet, et il n'y a nulle apparence qu'elle soit troublée. Tous ces artifices se termineront donc à la honte et à la confusion de leurs auteurs, et il en est de même des soins qu'ils prennent de diminuer les succès des Russes contre les Turcs. Ces derniers sont suffisamment prouvés par les faits, contre lesquels tous les efforts de la ruse et du mensonge ne font que blanchir. Encore, en dernier lieu, les

[1] Vergl. S. 42. — [2] Am 25. Juli schreibt der König an Lentulus über die Regelung eines Abkommens für den Salzverkauf. „Pour ce qui est des autres affaires en Pologne, je suis persuadé que, plus vous apprendrez à connaître cette nation, plus vous gagnerez de mépris pour elle; pour moi, je commence à la regarder comme la dernière de toute l'Europe; si mauvaise opinion elle a su m'inspirer d'elle.“ — [3] Vergl. S. 47.

Russes ont remporté une victoire complète sur les Turcs, dont je vous ai averti dans un de mes ordres précédents,[1] mais dont je ne saurais encore vous annoncer tous les détails, puisque les avis en varient trop jusques ici pour dire avec précision ce qui en est. Mais nous ne tarderons guère d'en être informés plus positivement, et je n'oublierai point de vous en faire part.

En attendant je passe aux intrigues intérieures à la cour où vous êtes, et, selon l'idée qu'on m'a donnée du duc de La Vrillière, je ne comprends pas trop à l'exécration du public contre ce ministre.[2] On me l'a fait connaître comme un homme fort ordinaire et d'un esprit très borné, et qui, avec toute la mauvaise volonté qu'on lui pourrait supposer, manque de finesse pour faire quelque mal; de sorte que j'ai de la peine à concevoir ce qui peut avoir donné lieu à cette grande animosité que le public doit manifester contre lui.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 255. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 juillet 1773.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 17. Juli und wiederholt die Weisung an Arnim, die Verhandlungen über die braunschweigische Anleihe bis auf weiteren Befehl ruhen zu lassen (vergl. S. 36).

Au reste, je ne comprends rien au rapport que doit avoir l'échange du Holstein contre les comtés d'Oldenburg et de Delmenhorst, avec [celui] dont vous faites mention desdits comtés contre le Lauenburg,[3] et par quel motif l'électorat de Hanovre devrait intervenir dans une affaire qui ne regarde que le Danemark seul.

Mais, quoi qu'il en soit, soyez en attendant sans inquiétudes au sujet des différentes escadres qui se trouvent dans la Baltique;[4] leur destination n'a aucun but d'interrompre la tranquillité publique, et il n'y a sûrement rien de tel à appréhender de leurs opérations.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 22 246. — [2] Goltz berichtete: „Le duc de La Vrillière, brouillé depuis quelque temps avec le duc d'Aiguillon, succombera enfin après un ministère de 40 ans. C'est pourtant moins au pouvoir du duc d'Aiguillon qu'à l'exécration de tout le public contre le duc de La Vrillière que celui-ci doit sa chute.“ Vrillière war Minister des Königlichen Hauses und der geistlichen Angelegenheiten. — [3] Arnim berichtete, der Tauschvertrag zwischen Russland und Dänemark (vergl. S. 9. 22) hätte Verhandlungen zwischen Russland und Hannover veranlasst „pour l'échange des pays d'Oldenburg et de Delmenhorst que cette première [cour] désirerait échanger contre le duché de Lauenburg, qui est plus convenable à la Russie, en ce qu'elle désire peut-être de rester dans le voisinage des États de Danemark, afin de conserver par ce moyen cet ascendant qu'elle a sur cette cour, et de la tenir toujours dans l'espèce de dépendance où elle a mis ce royaume“. — [4] Vergl. S. 37. Am 27. Juli wiederholt der König

22256. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 23 juillet 1773.

Mon très cher Frère. C'est aujourd'hui que notre nièce part d'ici pour Berlin et puis pour Rheinsberg. J'ai tâché de l'amuser ici de mon mieux et de lui renouveler le souvenir de la patrie le plus agréablement que je l'ai pu.

Pour les grandes affaires, j'attends encore, mon cher frère, le *stafet*, comme disait feu le duc de Holstein.[1] Le courrier n'est pas encore de retour de Russie.[2] En attendant voilà le prince Kaunitz qui ne veut point régler son partage avec la Diète, mais avec les commissaires sur les lieux,[3] pour les corrompre et augmenter, le plus qu'il pourra, sa part. Je me vois donc dans la nécessité d'imiter son exemple. Ainsi tout dépendra des commissaires.

Voilà que je reçois encore la nouvelle d'une bataille que le général Weissmann a gagnée sur 60 000 Turcs.[4] Tout cela doit accélérer la paix. Alors au moins j'y gagnerai les subsides que j'ai payés jusqu'à présent aux Russes.

J'ai honte, mon cher frère, de vous rendre les bêtises que Solms m'écrit. Il est dans des transes mortelles que la Landgrave ne marie la cadette de ses filles à Orlow. Je l'ai fort assuré qu'il pouvait être fort tranquille sur ce sujet, et qu'il connaissait mal la Landgrave pour la croire capable d'une telle bassesse.[5]

Hier une Anglaise nommée madame Coucou[6] est arrivée ici, mais elle ne s'est pas produite. Peut-être que madame Coucou viendra à Rheinsberg, et que vous serez, mon cher frère, plus heureux que moi. C'est en faisant mille vœux pour votre conservation et votre agrément que je vous prie de me croire avec une tendresse pleine d'estime, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22257. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 23 juillet 1773.

Monsieur mon Cousin. Je profite du départ de ma chère nièce[7] pour remercier encore Votre Altesse du plaisir qu' Elle m'a fait d'accorder à Son épouse la permission de passer quelque temps au sein de sa

dem Baron Arnim: „Je suis très persuadé que les opérations des flottes danoises et russes qui se trouvent dans la Baltique, quelles qu'elles puissent être, n'altéreront aucunement la tranquillité du Nord, et qu'il n'y a absolument rien à appréhender à cet égard."

[1] Friedrich Wilhelm, Herzog von Holstein-Beck († 1749). — [2] Vergl. S. 43. — [3] Vergl. Nr. 22244. — [4] Vergl. S. 47. — [5] Vergl. Nr. 22249. — [6] Nach der „Berlinischen privilegirten Zeitung" vom 5. August handelt es sich um eine Gräfin Coke. — [7] Vergl. Nr. 22256.

famille. Jusqu'à présent elle a joui d'une santé admirable, et je me flatte qu'elle achèvera son voyage du mieux. Il n'a manqué à notre contentement mutuel que de vous voir en même temps, mon cher prince; cependant votre nom a été mêlé dans tous nos entretiens, et votre personne, présente à nos esprits, a suppléé à votre absence, autant que l'imagination peut remplacer la vérité. Si nos vœux à tous ensemble sont exaucés, vous serez le plus fortuné des hommes et le plus heureux des princes; ce sont les sentiments avec lesquels je suis ainsi qu'avec une estime parfaite, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

22 258. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A SCHÖNHAUSEN.

[Potsdam] 25 juillet 1773.

Ma chère Nièce. Je crois que les congés les plus courts valent toujours le mieux;[1] ce sont des occasions, ma chère enfant, qu'il faut brusquer, parceque les réflexions affligent, et elles sont inutiles. Vous êtes obligée de rejoindre un mari et des enfants qui vous sont chers; des mêmes raisons nous attachent ici à nos foyers. Mais l'espérance nous reste, ma chère enfant, et cette enchanteresse m'a fait jouir d'avance du plaisir de vous voir et de vous embrasser.

Vous aimez les abricots; peut-être n'y en aura-t-il pas de bien bons à Berlin, je vous en offre, ma chère enfant, à tout hasard. Je voudrais que vous n'éprouviez que des sensations agréables dans votre patrie, et je voudrais vous en procurer toujours. Vous connaissez mon cœur, vous savez, ma chère enfant, la place que vous y tenez; soyez sûre de la conserver jusqu'à mon dernier soupir, étant avec toute la tendresse imaginable, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

22 259. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 25 juillet 1773.

Madame ma Cousine. Le Prince votre fils qui va partir pour Pétersbourg, a bien voulu se charger, ma chère Landgrave, de cette

[1] Prinzessin Wilhelmine schrieb, Schönhausen 24. Juli: „Le désespoir dans lequel j'étais hier en quittant Votre Majesté, m'a empêché de Lui témoigner de vive voix combien mon cœur est pénétré de toutes les bontés de mon très cher oncle.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.]

lettre.[1] Il vous dira tout ce qui s'est passé ici depuis votre absence, et combien votre nom a été mêlé dans tous nos entretiens. J'ai reçu une lettre de l'Impératrice, qui a la bonté de me marquer le choix du Grand-Duc.[2] J'aurais été tenté de lui répondre d'abord, mais respectant ses grandes occupations, je différerai jusqu'à ce que le mariage sera déclaré, pour la féliciter sur ce lien qui va perpétuer sa postérité sur le trône de Russie. Entre ce temps M. Rumänzow gagnera encore une douzaine de batailles contre les Turcs que j'engloberai toutes dans le même compliment. Si jamais l'être suprême s'est rassasié de Te Deum, ce doit être dans cette guerre; car jamais nation n'en a tant pu faire chanter que la russe. Vous êtes assez heureuse, ma chère landgrave, de vous trouver près du foyer d'où partent tous ces traits de lumière et de gloire. Si je vous envie quelquefois, vous me le pardonnerez; il n'est pas donné à tout le monde de jouir de la vue béatifique; ce n'est qu'un plaisir d'élus, et vous l'êtes dans ce moment. Jouissez, ma chère landgrave, de ce bonheur; mais n'oubliez pas vos amis, qui sont dans les limbes, et, surtout, daignez vous souvenir quelquefois de celui qui vous aime, vous estime et vous honore, étant, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

---

22 260. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 25 juillet 1773.

Votre dépêche du 17 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. La nouvelle de la victoire des Russes ne me paraît également plus sujette à aucun doute.[3] Différentes lettres de Pologne la confirment, mais elles varient encore si le passage du maréchal de Rumänzow sur le Danube a eu effectivement lieu. Il faut donc en attendre encore la confirmation, et elle parviendra plus tôt à la cour où vous êtes, par le Banat qu'à moi par la voie de Varsovie. C'est à quoi se réduit tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, vu la grande tranquillité qui jusqu'ici règne sur le théâtre politique de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Dem Erbprinzen Ludwig übersandt mit einem Begleitschreiben, Potsdam 25. Juli: „Accoutumé à saisir avec empressement toutes les occasions qui se présentent pour renouveler à madame votre digne mère les sentiments de mon estime parfaite, Votre Altesse Sérénissime voudra bien permettre que je profite de Son départ pour Pétersbourg pour La charger d'une lettre à son adresse qui en contient de nouvelles assurances." — [2] Vergl. S. 29. — [3] Nach Edelsheim hatte sich die Nachricht von dem Siege der Russen (vergl. S. 47) noch nicht bestätigt.

22261. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 26 juillet 1773.

J'ai encore de la peine à me persuader que le duc d'Aiguillon pousse l'inconséquence aussi loin que de proposer au Conseil un nouvel armement de quelques vaisseaux, pour faire paroli aux 11 vaisseaux anglais qui sont sortis de Portsmouth. De la manière que l'Angleterre s'est déjà déclarée au sujet du premier armement à Toulon et qui a engagé ce ministre à désarmer,[1] il serait trop humiliant pour lui de courir, une seconde fois, le même risque. Je suis donc fort curieux de voir si l'avis que, selon votre dépêche du 15 de ce mois,[2] on vous en a donné, se confirmera, et quoique je puisse regarder avec beaucoup de tranquillité tous les faux pas que le ministère de Versailles pourrait faire dans les conjonctures présentes, je vous avoue cependant que je ne puis pas m'imaginer qu'il veuille pousser sa pointe plus loin qu'à des tracasseries, et se brouiller tout de bon avec la cour de Londres.

Au reste, je puis vous confirmer aujourd'hui la nouvelle de la victoire des Russes sur les Turcs.[3] C'est effectivement le maréchal comte de Rumänzow qui l'a remportée sur l'armée du grand-vizir. Le brave général Weissmann y a été tué, mais les Turcs ont perdu, en revanche, bien du monde et quantité de prisonniers, et ils ont été obligés d'abandonner au vainqueur 150 pièces de canon, avec tout leur camp. Le grand-vizir a eu même toute la peine du monde de se retirer par les défilés d'Adrianople, de sorte que cette victoire est des plus complètes. Ce qu'il y a de singulier cependant et qui ne laisse pas de me surprendre, c'est le parti que le maréchal comte de Rumänzow a pris après une telle victoire, de ne pas soutenir sa position, mais de repasser incessamment le Danube; et il faut bien que ce général y ait été obligé, soit par le défaut des vivres, soit par la perte que son armée a soufferte dans cette bataille. Nous ne tarderons pas d'apprendre bientôt les détails ultérieurs de cette victoire, ainsi que les motifs de cette retraite.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 651. 652. — [2] Wie Goltz berichtete, handelte es sich bei der Entsendung der englischen Schiffe um eine jährlich wiederkehrende Maassnahme. Sie waren zur Ablösung anderer Schiffe auf den verschiedenen Marinestationen bestimmt. „On m'avertit que le duc d'Aiguillon en prend de l'inquiétude, et qu'il pourrait bien se porter à proposer au Conseil de mettre aussi quelques vaisseaux en mer." — [3] Schlacht bei Kutschuk-Kainardsche am 3. Juli. Das folgende wahrscheinlich nach einem nicht vorliegenden Berichte von Lentulus, Warschau 21. Juli. In seiner Antwort vom 26. dankt der König ihm für Nachrichten über den Sieg Rumänzows und bittet um Mittheilung weiterer Einzelheiten.

22 262. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 juillet 1773.

Je ne vois pas l'avantage que retirerait la République d'une augmentation dans son militaire. Les circonstances présentes, qui ne laissent aucune guerre à prévoir, la rendent peu nécessaire, et si le projet qu'on avait conçu de la faire passer malgré cela, vient de manquer, selon le contenu de votre dernière dépêche du 20 de ce mois, uniquement par le manque de consentement des députés de Hollande,[1] il n'en faut point être surpris. Cette ville,[2] ainsi qu'il est connu, a de tout temps été contraire et s'est constamment opposée à pareille idée.[3]

Mais, quoi qu'il en soit, ne discontinuez cependant pas d'être attentif à tout ce qui se passera ultérieurement d'intéressant, et de m'en rendre compte. Ne perdez surtout pas de vue ce qui est relatif à la France et à l'Angleterre. Il pourrait aisément résulter des sujets d'inquiétude que ces deux puissances se donnent réciproquement, de nouvelles brouilleries entre elles.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 263. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 26 juillet 1773.

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 13. Juli, über Maltzan: „La bonté royale avec laquelle Votre Majesté a toujours daigné le traiter et lui écrire, entre autres, le 31 de mai passé, où Elle veut bien lui accorder la liberté et le temps de réfléchir sur sa requête,[4] l'a fait oublier ses chagrins et déterminé solidement et pour longtemps à continuer sa mission ici, au point que, si sa santé n'avait pas exigé une cure, il ne serait point parti pour Aix-la-Chapelle[5] . . .

On prétend que le sieur Murray aurait été chargé d'envoyer ici quelques propositions de la part du Grand-Seigneur, par lesquelles la Porte chercherait à engager cette cour à prendre une espèce de part en sa faveur dans la guerre qu'elle a avec les Russes, et obliger par ce moyen la cour de Pétersbourg à proposer des conditions plus équitables que celles dont il a été question aux deux congrès. Au reste, si on doute tout-à-fait que la cour britannique prenne une part tant soit peu publique et vigoureuse dans cette guerre ni pour les uns ni pour les autres, on soupçonne au moins qu'elle aurait fait sonder la Russie si elle ne pourrait pas être admise au

[1] Thulemeier berichtete über den fruchtlosen Versuch des Erbstatthalters, die Stadt Amsterdam, welche die entscheidende Stimme in den Staaten von Holland hatte, für den Plan der Heeresvermehrung (vergl. Bd. XXXIII, 655) zu gewinnen. — [2] Amsterdam. — [3] Auf Thulemeiers Bericht, Haag 23. Juli, über den Beschluss der Staaten von Seeland, den Plan der Heeresvermehrung wegen ihrer schlechten Finanzlage abzulehnen, wiederholt der König am 29.: „Il y a tout lieu de douter que pareil projet soit agréé et mis en exécution là où vous êtes.“ — [4] Der Cabinetserlass vom 31. Mai (vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22133) enthielt die Antwort auf Maltzans Bitte, ihm einen Geldvorschuss, widrigenfalls seine Abberufung zu bewilligen. — [5] Vergl. S. 27.

nombre des médiateurs, mais on prétend que cette proposition n'a pas été favorablement reçue; on croit même que la réponse de la Russie sur cet objet aurait été cause que le Roi s'est déclaré publiquement dans son dernier discours tout aussi ami des Turcs que des Russes,[1] corde qui n'aurait pas été touchée, dit-on, ou l'aurait été différemment, si la Russie n'avait pas décliné, sinon nettement sur une telle offre, du moins montré beaucoup d'éloignement à l'accepter."

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 16. Juli: „J'apprends que les propositions faites par le Grand-Seigneur au sieur Murray roulent sur le commerce, c'est-à-dire que, si l'Angleterre prenait une part sensible en faveur de la Porte dans la guerre présente ou qu'elle pût lui procurer la paix à des conditions plus avantageuses que celles qui avaient été offertes par la Russie, les Turcs favoriseraient le commerce des Anglais tant au Levant qu'ailleurs."

Potsdam, 26 juillet 1773.

Si, ainsi qu'il paraît par votre dépêche du 13 de ce mois, le comte de Maltzan s'est ravisé et veut rester à la cour où vous êtes, il faut qu'il m'en informe lui-même par écrit; et comme, dans sa dernière dépêche de Londres en date du 15 de juin, il passe cet article entièrement sous silence, je viens de lui ordonner immédiatement de se déclarer plus positivement, afin que je sache à quoi j'en suis.[2]

D'ailleurs, j'observe, tant par votre dépêche susalléguée que par celle du 16 que j'ai reçue en même temps, qu'il y a effectivement quelques tracasseries entre les cours de Londres et de Pétersbourg au sujet de la paix de cette dernière avec la Porte; je commence même à soupçonner que l'Angleterre a quelque connaissance du projet de la Russie d'établir par la Mer Noire un commerce immédiat avec Constantinople; et comme vous êtes sur les lieux, vous ferez bien d'approfondir si mon soupçon est fondé, afin de vous mettre à même de me dire ce qui en est. En attendant, il ne faut pas douter que, si les chipoteries du sieur Murray parviennent à la connaissance de la Russie, celle-ci en sera tout aussi piquée que d'apprendre par la dernière harangue de Sa Majesté Britannique qu'elle se considère tout aussi bon allié de la Porte que de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 264. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 26 juillet 1773.

Madame ma Sœur. Je suis pleinement convaincu que Votre Majesté réussira sans opposition à terminer Son traité avec la Russie.[3] Elle aura la gloire d'avoir ajouté le Holstein aux possessions de la couronne de Danemark et de terminer pour jamais une affaire qui tôt ou tard pouvait servir d'aliment à une guerre entre le Danemark et la Russie.

[1] Vergl. S. 40. Anm. 3. — [2] Cabinetserlass an Maltzan, Potsdam 26. Juli. — [3] Vergl. S. 9.

Je ne pense pas non plus, Madame, qu'on ait rien à craindre de quelque changement dans le ministère de Pétersbourg.[1] L'impératrice de Russie est trop éclairée pour disgracier un ministre aussi habile que le comte Panin; elle le connaît et l'estime. Mais cela n'empêche pas, d'ailleurs, qu'elle ne sache concilier la reconnaissance qu'elle croit devoir au prince Orlow, avec ce qu'elle doit au service de l'autre; de façon qu'ils subsisteront et se soutiendront également tous deux. Ce n'est pas, Madame, que des cours ennemies ne remuent toute sorte de ressorts pour culbuter le ministre; mais l'impératrice de Russie est trop éclairée pour sacrifier le plus habile homme de son empire aux intrigues de ses envieux et aux caprices des cours étrangères. Ainsi je ne vois pas, dans ce moment, qu'on ait[2] rien à appréhender de quelque espèce de révolution que ce puisse être, dans ce pays-là.

Votre Majesté pourra jouir en attendant d'une tranquillité qui est le fruit de Sa sagesse, et quelque désir que la France témoigne de troubler la paix du Nord, son impuissance l'empêchera d'exécuter de pareils desseins. Je souhaite, d'ailleurs, que Votre Majesté goûte longtemps le calme heureux dont Elle jouit, et qu'Elle Se souvienne quelquefois d'un parent qui est avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

---

22 265. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 juillet 1773.

Les particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 16 de ce mois[3] me font beaucoup de plaisir, et je n'en ai d'autre à vous mander en revanche sinon celle de la victoire signalée que le maréchal comte de Rumänzow vient de remporter sur l'armée du grand-vizir, qui, suivant les avis préliminaires qu'on vient de recevoir là-dessus de Varsovie, doit avoir été entièrement défaite et dispersée.[4] C'est à quoi je me borne pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Juliane Marie schrieb, 17. Juli (ohne Ort): „Les dernières nouvelles de Pétersbourg me donnent quelque inquiétude: il paraît que le prince Orlow regagne trop sur le comte de Panin, et je ne puis m'empêcher de craindre que ce ministre que j'estime, parceque je le crois honnête homme et attaché à Votre Majesté, succombera à la fin à ses ennemis.“ — [2] Vorlage: „n'ait“. — [3] Dönhoff berichtete, dass das Auslaufen der dänischen Flotte (vergl. S. 8. 9) bei der schwedischen Regierung keinerlei Besorgniss erregt habe. — [4] Vergl. S. 53.

22 266. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 27 juillet 1773.

La nouvelle que, selon votre dernière dépêche du 24 de ce mois, l'on vient de recevoir là où vous êtes, de Varsovie, d'une victoire complète, remportée par le maréchal comte de Rumänzow sur l'armée du grand-vizir,[1] est très certaine;[2] les avis en sont positifs et ne laissent aucun lieu de douter de la réalité de cet évènement. Cela ne pourra manquer, à ce que je crois, de déranger entièrement les idées des Confédérés qui se trouvent en Saxe, et faire évanouir le peu d'espérance qu'ils paraissaient conserver encore à l'égard d'un changement favorable pour eux.

Pour ce qui regarde, au reste, la négociation du mariage projeté entre la princesse Amélie et le prince de Deux-Ponts,[3] c'est une affaire assez peu intéressante pour l'Europe dans le moment présent, dont, par conséquent, la réussite ou non ne fera guère de sensation nulle part.

En attendant et quoi qu'il en arrive, n'oubliez pas, si le prince de Rohan est effectivement intentionné de faire un tour ici,[4] de me marquer au juste quand il pourra venir, afin que je le sache et en sois prévenu. Vous pouvez, d'ailleurs, compter sur ma discrétion et être assuré que je ne vous compromettrai aucunement en cela.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 267. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 27. Juli 1773.

Nach dem Inhalte Eurer beiden Berichte vom 23. dieses[5] haben auch die von dem Grafen von Tschernyschew ab Seiten seines Hofes dem Danziger Magistrat gethane Aeusserungen[6] keinen stärkern Eindruck gemacht und sind ebenso fruchtlos abgelaufen als alle vorher durch dem Grafen von Golowkin beschehene Declarationes. Ich kann solches schon geschehen lassen und um so mehr gelassen abwarten, da leicht abzusehen ist, dass, je mehr dieser Magistrat sich obstiniret, je weniger derselbe sich des Beistandes und der Protection des Petersburger Hofes zu getrösten hat, maassen dieser dergleichen unsinniges Betragen nicht anders als eine gesicherte Marque eines stärkern Vertrauens auf die französische Instigationes und nichts bedeutende Verheissungen ansehen kann.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Nach Borcke erwartete man noch in Dresden die Bestätigung der Nachricht. — [2] Vergl. S. 53. — [3] Wie Borcke berichtete, widersprachen sich die Ansichten über die Aussicht auf das Zustandekommen der Heirath (vergl. S. 28). — [4] Nach Borcke beabsichtigte Prinz Rohan, der sich zur Zeit in Teplitz befand, incognito einen Ausflug nach Dresden und Berlin und Potsdam zu machen. — [5] Liegen nicht vor. — [6] Vergl. S. 37.

22 268. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 13. Juli, während der Feier der Wiederkehr des Jahrestages der Thronbesteigung der Kaiserin Katharina II., am 28. Juni (a. St.), sei die Nachricht von dem glücklichen Uebergange Rumänzows über die Donau angelangt. „Cette nouvelle a causé une satisfaction extrême à Sa Majesté l'Impératrice, et elle a montré un contentement et une gaieté parfaite. Elle a écrit sur-le-champ de sa propre main au maréchal pour le remercier du bouquet, comme elle le nommait, qu'il lui avait envoyé pour la fête . . .

L'Impératrice m'a fait la grâce de m'adresser plusieurs fois la parole, ce jour-là, pour témoigner le plaisir qu'elle ressentait du commerce de Madame la Landgrave, qu'elle trouve extrêmement aimable, spirituelle et remplie de sentiments élevés, dignes de son rang et de sa naissance. Sa Majesté m'a dit deux fois que le portrait que Votre Majesté en avait fait,[1] était des plus véridiques, qu'il n'y avait rien d'outré, et qu'elle la trouvait exactement telle qu'Elle la lui avait dépeinte, et qu'elle était enchantée d'avoir fait une si bonne connaissance."

Solms berichtet in einem Postscript: „Je commence à croire que l'appréhension du comte Panin[2] peut venir peut-être de la défiance continuelle où il est contre toutes les actions du prince Orlow, auxquelles il est porté d'attribuer une mauvaise intention plutôt qu'il n'est autorisé de le soupçonner réellement des intentions qu'il lui impute. Ce fut aussi vendredi dernier,[3] pendant le cercle, que Sa Majesté Impériale m'appela près d'elle et me dit qu'elle avait une idée à me communiquer au sujet des deux princesses de Darmstadt, l'aînée et la cadette,[4] auxquelles elle souhaiterait de pouvoir procurer des établissements. Que l'aînée pouvait épouser le roi de Danemark et l'autre le prince Charles de Suède; qu'elle croyait de pouvoir arranger l'affaire avec la cour de Danemark, mais pour ce qui est de la Suède, il faudrait que Votre Majesté eût la bonté de prendre cette négociation sur Elle, et que, de cette façon-là, tout le Nord serait apparenté; ce qui pourrait même, avec le temps, avoir des influences sur les affaires politiques. Au reste ajouta-t-elle: »Je n'en ai rien dit à la Landgrave, mais je crois qu'elle sera d'accord, surtout si le Roi votre maître l'approuve, et je serai charmée de savoir son sentiment là-dessus.« J'offris donc d'abord de vous en faire, Sire, mon très-humble rapport, et Sa Majesté Impériale eut la bonté de me dire que je lui ferais plaisir de vous en écrire et de lui faire savoir votre réponse. Elle me le répéta quelque temps après, ajoutant que je ne devais pas oublier la commission qu'elle m'avait donnée."

Solms meldet in einem zweiten Bericht, Petersburg 13. Juli, er habe den Erlass vom 29. Juni[5] empfangen und, da er den Grafen Panin voraussichtlich erst am 15. sehen werde, ihm einen Auszug aus dem Hauptschreiben nebst einer Abschrift der „Réponse" sofort zugestellt. „J'espère de gagner par là que la réponse sera d'autant plus tôt expédiée. Je m'imagine qu'il sera surpris de trouver dans le premier la singulière contradiction dans la façon d'agir de la cour de Vienne, qui, tandis qu'elle fait valoir ici sa complaisance à se relâcher sur ses prétentions d'augmenter ses acquisitions, propose en même temps à Votre Majesté de Se concerter avec elle sur les moyens de les conserver . . . Quant à l'extension des limites jusqu'à la source de la Netze et un demi-mille en large le long de cette rivière, tout le monde convient que l'objet est si peu important qu'il ne saurait, à la vérité, causer de la jalousie auprès d'aucune puissance, et il n'y a personne ici qui ne souhaite que Votre Majesté ait fait cette acquisition, parcequ'on sait bien que ce n'est pas pour S'enrichir qu'Elle la demande, mais par des raisons de convenance qui peuvent se rapporter à des vues

[1] In seinem Empfehlungsschreiben vom 23. Mai, vergl. Bd. XXXIII, 546. 547. — [2] Vergl. Nr. 22249. — [3] 9. Juli. — [4] Amalie Friederike und Luise. — [5] Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22193.

d'une administration meilleure ou plus commode du total de la province; mais comme l'Impératrice a été la première à relever cette extension, que Votre Majesté me pardonne le terme, comme une infraction du traité et comme une surprise employée contre elle personnellement,[1] tout le monde a répété, après elle, qu'il n'était pas juste de ne pas suivre à la lettre les termes de la convention. Comme d'ailleurs on est ici à peu près dans le même cas que Votre Majesté et la cour de Vienne, savoir qu'on a indiqué la ligne des limites de la Nouvelle Russie, sans avoir eu des connaissances parfaitement exactes du local, et qu'il s'est trouvé qu'à un certain endroit on aurait mieux fait, pour rendre la limite plus naturelle et plus commode, de l'avancer d'un couple de milles de plus, pour prendre une petite rivière plutôt qu'une autre qu'on a effectivement choisie, et que cependant, après qu'on s'en est aperçu, comme la chose était une fois faite et les prétentions respectives déjà réciproquement arrêtées, on n'a pas voulu changer d'idée, on aurait souhaité que les deux autres cours eussent voulu pousser le désintéressement au même point. Enfin, la crainte que cela ne resterait pas à cette première extension des limites réglées solennellement par les trois puissances, et qu'en se permettant entre elles la transgression pour un seul article, l'observation pour les autres deviendrait précaire et serait exposée aux explications que chacune des parties contractantes trouverait à propos d'en faire, selon un intérêt présent, sans que les autres seraient en droit de s'en plaindre, ces considérations prises ensemble ont fait résoudre, à la fin, la cour de Russie d'employer les représentations les plus amicales auprès de Votre Majesté pour qu'Elle Se désiste de Son dessein d'extension, et qu'Elle S'en tienne strictement aux termes de la convention. J'ai cru nécessaire, Sire, de vous informer très-humblement de l'état des choses telles qu'elles se trouvent actuellement, pour vous faire connaître la difficulté qu'il y aura de réussir dans une négociation aussi épineuse."

Potsdam, 27 juillet 1773.

J'ai reçu vos trois dépêches du 13 de ce mois, avec la quittance pour le second quartier de mes subsides de cette année. La seconde de ces dépêches ne m'est pas de bon augure pour la réponse décisive que vous me faites espérer de la part de la cour où vous êtes, à vos dernières représentations au sujet de l'extension de mes limites; mais je suspends mon jugement jusques à ce qu'elle me sera parvenue.

En attendant, vous aurez déjà observé par les propos que le prince de Kaunitz a lâchés, selon mes ordres du 18,[2] à ce sujet, que la conduite de la cour de Vienne dans toute cette affaire surpasse tout ce qu'on a jamais vu de double dans sa façon d'agir, et qu'elle pousse même sa duplicité jusques au triple et quadruple. Quoi qu'il en soit, je vous l'ai déjà annoncé à différentes reprises, et je ne me lasse point de vous le répéter: si, malgré tout cela, elle est assez modeste de s'en tenir scrupuleusement à ce que le prince de Lobkowitz a eu ordre de déclarer à la Russie,[3] je suivrai certainement son exemple et me contenterai des limites que les propres termes de notre convention assignent à ma portion, sans me brouiller à cet égard ni avec la Russie ni avec elle. Si, au contraire, elle donne quelque étendue à ses limites, j'aurai, j'espère, le même droit, et la Russie ne voudra pas disputer à son ancien et fidèle allié un avantage qu'elle accorderait à une cour qui de tout temps ne s'est pas comportée à son égard, comme elle aurait dû

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 575. — [2] Vergl. Nr. 22244. — [3] Vergl. S. 43. Anm. 3.

le faire. D'ailleurs toute l'extension de mes limites ne vaut sûrement pas la peine d'être si fort relevée. C'est un objet de trop peu d'importance, et si la Russie avait voulu avancer également les siennes jusques à la petite rivière dont vous parlez dans votre second rapport de la date susmentionnée, cela aurait fait tout de même une différence d'un couple de milles de plus, et personne assurément n'y aurait trouvé à redire. Enfin, et voici un article que je ne saurais assez vous inculquer: tenez-le-vous toujours pour dit et arrêté que, si la cour de Vienne obtient par les commissaires polonais, qui seront nommés pour déterminer nos limites, quelque chose de plus, j'y insisterai également, et je m'y croirai d'autant plus autorisé que c'est l'unique moyen de parvenir à cette égalité, qui doit toujours être scrupuleusement observée dans des partages de cette nature.

Au reste, vous serez, sans doute, déjà informé avant la réception de la présente, combien l'accueil que le magistrat de Danzig a fait aux représentations du comte Tschernyschew,[1] a justifié et confirmé le pronostic que j'ai formé toujours et encore en dernier lieu dans mes ordres du 4,[2] de son opiniâtreté à fermer l'oreille à toute ouverture d'accommodement, quelque raisonnable et équitable qu'elle puisse être; et j'attends quelles mesures ultérieures la cour où vous êtes, jugera à propos de prendre pour réprimer son hauteur et le rendre plus flexible.

Quant au bouquet que le maréchal comte de Rumänzow a envoyé à Sa Majesté l'impératrice de Russie pour la fête, il aura été bien embelli par la victoire décisive que ce même maréchal a remportée ensuite au delà du Danube sur l'armée du grand-vizir, et dont nous avons reçu ici la confirmation.[3] On ajoute cependant, en même temps, que ce maréchal a pris ensuite le parti de repasser le Danube, sans marquer toutefois le motif qui peut l'avoir engagé à cette démarche.

Au reste, et pour ce qui est de la commission dont Sa Majesté l'impératrice de Russie vous a chargé particulièrement, selon votre apostille du 13, je ne vous dissimulerai point que mon crédit à la cour de Suède ne paraît pas si bien affermi, pour m'en promettre un bon succès. Toutefois, et afin de faire voir de nouveau à Sa Majesté Impériale combien je désire de me conformer à ses plans et à ses vues, je tenterai ma fortune, et je verrai si je pourrai contribuer à nouer des nœuds aussi tendres entre le prince Charles et la cadette des princesses de Darmstadt; mais je pense que le mariage de l'aînée à proposer en Danemark ne rencontrerait peut-être point de difficultés.

Pour Son Altesse Sérénissime, Madame la Landgrave, c'est avec une peine infinie que j'apprends son indisposition,[4] et je forme les vœux

[1] Vergl. Nr. 22267. — [2] Vergl. Nr. 22210. — [3] Vergl. S. 53. — [4] Wie Solms berichtete, hatte Landgräfin Caroline sich zeitig von den Festlichkeiten zurückgezogen, „se trouvant incommodée des effets de l'eau de la Néwa et ayant de petits ressentiments fiévreux“.

les plus vifs et les plus sincères pour son prompt et parfait rétablissement. Aussi n'oublierez-vous pas de faire connaître ces sentiments à Son Altesse Sérénissime comme une nouvelle preuve de mon estime distinguée pour sa personne. J'espère que mes vœux seront exaucés, et en attendant je me sens bien flatté que Sa Majesté l'Impératrice ne trouve absolument rien d'exagéré dans le portrait avantageux que je lui ai fait du mérite de cette Princesse, et je suis persuadé qu'elle aura tous les jours de nouveaux sujets de l'admirer et de lui accorder toute son amitié.

Mais c'est en même temps avec plaisir que j'observe, par votre apostille, que vous commencez à supposer vous-même que les appréhensions du comte de Panin de l'ordinaire dernier ne sont à attribuer qu'à sa défiance perpétuelle contre le prince Orlow, et qu'elles n'ont aucune réalité. Il en sera convaincu toujours davantage et conviendra que j'ai très bien fait de ne point écrire à cette Princesse la lettre qu'il m'avait demandée,[1] et que je connais bien mieux que ni lui ni vous vous imaginez peut-être, l'élévation de son âme, digne de son rang et de sa naissance.

Federic.

Nach dem Concept.

22269. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF.

Potsdam, 27. Juli 1773.

Zu Eurer alleinigen Nachricht und Direction avertire Ich Euch hierdurch zum Voraus, wie vielleicht die Umstände erfordern dürften, in Ansehung der jenseits der Netze genommenen Grenze auf den allerersten Grenzbezug wieder zurückzugehen und es dabei zu belassen,[2] worüber Ich Euch denn zu seiner Zeit näher zu instruiren Mir vorbehalte.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

22270. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 28 juillet 1773.

L'avis que je vous ai donné d'un camp considérable aux environs de Prague,[3] ne se fonde que sur des propos qu'on a tenus à Dresde au mois de mai dernier. On a parlé de même de deux autres qui seraient assemblés à Olmütz et à Brünn; mais comme vous venez de m'assurer le contraire dans votre dépêche du 21 de ce mois, je m'en persuade d'autant plus qu'il est tout simple que, vous trouvant sur les lieux, vous êtes mieux en état que personne d'apprécier ces sortes d'avis à leur

[1] Vergl. S. 44. — [2] Vergl. Nr. 22268 und Bd. XXXIII, 666. — [3] Vergl. S. 24.

juste valeur. D'ailleurs ce n'est, dans le fond, qu'une bagatelle qui ne mérite pas d'être relevée, et dont je ne vous ai fait mention que pour savoir s'il en est effectivement question ou non.

Au reste, la nouvelle de la victoire des Russes sur les Turcs[1] se confirme de toute part; mais ce qui vous surprendra, c'est que le maréchal Rumänzow, après les avoir battus par différents détachements, a pris cependant le parti de repasser le Danube,[2] et je vous avoue que je ne comprends rien au motif de cette retraite.

Nach dem Concept. Federic.

22271. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 juillet 1773.

Vous n'avez qu'à répondre à la Note qui vous a été remise au sujet de la ville de Danzig,[3] que je viens de trouver à la suite de votre dépêche du 21 de ce mois, que, la Russie ayant bien voulu se charger de l'arrangement des affaires à l'égard de cette ville et y étant occupée présentement, mon intention était de ne me désister en rien de ce dont on sera convenu là-dessus avec elle, et que je me flattais que la République, après que les choses seraient réglées de cette façon, y acquiescerait également de son côté.

Pour ce qui est du remboursement des arrérages que Sa Majesté Polonaise prétend mettre à ma charge,[4] je vous avoue que pareille demande a de quoi me surprendre. Vous pouvez être assuré, et tous ceux qui ont été témoins de la prise de possession, pourront l'attester que les caisses ont été entièrement vides, et qu'il ne s'y est pas trouvé un sol, lorsqu'elles ont été remises à mes gens, de sorte qu'il faut nécessairement que les employés du roi de Pologne se soient nantis du comptant qu'il peut y avoir eu, puisque je n'ai absolument rien reçu. C'est tout ce que j'ai à vous dire là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

22272. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 28 juillet 1773.

Ces prétendues victoires se réduisent, comme vous le dites,[5] à peu de chose, et je soupçonne que les Russes, selon leur relation,

[1] Vergl. S. 52. — [2] Vergl. S. 53. — [3] In der „Note", Warschau 13. Juli, forderte das polnische Ministerium im Namen des Königs Stanislaus, dass die Verhandlungen über den Besitz des Danziger Hafens am Warschauer Reichstag geführt würden, und dass bis zur Entscheidung der Streitfrage der König von Preussen sich jeder Drohung und jedes Einschreitens gegen Danzig enthalte. — [4] Es handelte sich, nach einer dem Berichte Benoîts beiliegenden „Nota", um Kassenbestände und Einkünfte aus den ehemals polnischen Provinzen in Höhe von rund 542000 polnischen Florins. — [5] Lentulus berichtete, Warschau 22. Juli: „Toutes ces actions

ayant trouvé plus de résistance que de coutume, ont fait des pertes assez considérables pour obliger M. Rumänzow de se replier au delà du Danube. Il y a de quoi faire remplir les gazettes, mais rien d'assez important pour accélérer la paix.

Quant à vos Polonais, c'est de la plus fine canaille;[1] j'espère que les Russes apprendront enfin bien à les connaître. Tout ce qu'il y a à souhaiter à présent, est qu'on nous donne des commissaires bien intéressés pour régler la frontière, afin qu'on puisse les corrompre facilement; et je me flatte que le mécontentement du roi de Pologne contre les Autrichiens[2] nous donnera des facilités pour débiter notre sel dans ce royaume.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept auf einer Abschrift des Berichtes von Lentulus, Warschau 22. Juli; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt

---

22 273. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 29 juillet 1773.

Mon très cher Frère. Ce me sera une satisfaction d'entendre que ma nièce a été contente de son séjour dans sa patrie.[3] Vous y ajouterez, mon cher frère, le supplément par les agréments que vous lui procurerez à Rheinsberg.

Ce que je vous ai mandé, mon cher frère, du succès des Russes,[4] était un bruit répandu en Pologne; à présent que j'ai reçu une relation de ce qui s'est passé au Danube, il faut beaucoup en rabattre.[5] Je vous envoie, mon cher frère, cette relation[6] en original, et je crois m'apercevoir que le général Weissmann a été battu et tué,[7] et que c'est ce qui a obligé le maréchal Rumänzow de repasser le Danube. Si je devine juste, cela fera une sensation nouvelle à Pétersbourg. Ces gens, accoutumés à des victoires perpétuelles, seront tout étonnés d'être battus; cela fera sans doute traîner la paix, à moins que l'Impératrice ne se relâche sur certaines conditions, qui sont en effet trop dures.

en détail, me semble, n'aboutissent à rien; car la grande armée turque reste toujours dans son poste. L'avantage [qui] en peut résulter, est d'empêcher le passage aux Turcs."

[1] Lentulus berichtete über Beschwerden der Polen gegen die österreichischen Truppen. „Les Polonais sont si irrités qu'ils nous ont nettement déclaré, avant que de souffrir toutes ces vexations des Autrichiens, de vouloir rompre la Diète et de se porter à la dernière extrémité." — [2] Lentulus berichtete: „Votre Majesté n'ignore pas la confiance que le roi de Pologne a eue toujours dans la cour de Vienne. Présentement c'est tout le contraire. L'Impératrice-Reine lui a écrit une lettre stylisée si bien et si forte qu'on voit clair qu'elle [l']envoie promener tout court." Es handelt sich um die Beantwortung eines Schreibens, das König Stanislaus, nach dem Berichte Edelsheims vom 7. Juli, in ähnlicher Weise an Maria Theresia wie an den König von Preussen (vergl. Nr. 22212), über die Ansprüche ihrer Truppen in Polen gerichtet hatte. — [3] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 50. — [5] Vergl. Nr. 22272. — [6] Liegt nicht vor. — [7] Vergl. S. 53.

Mon *stafet*, comme disait feu le duc de Holstein,[1] n'est point encore arrivé; ainsi j'attends encore ce que Solms aura pu obtenir avec ses négociations. En attendant, la Landgrave a très bien réussi auprès de l'Impératrice.[2] Elle m'a donné commission de faire accepter au prince Charles de Suède une des filles de la Landgrave.[3] J'en écrirai à notre sœur, mais je ne me flatte pas que mon crédit sera assez grand dans cette cour pour faire réussir ce mariage.

Nous touchons au temps où nos affaires de Pologne vont être terminées; ce sera toujours quelque chose d'avoir fini d'un côté. Monsieur Iwan Tschernyschew est arrivé à Berlin; je le verrai dimanche.[4] Il va prendre les eaux à Aix-la-Chapelle. Il a eu commission d'arranger l'affaire des Danzicois;[5] il les a trouvé si obstinés et si récalcitrants qu'il en a écrit à sa cour, et qu'il les a abandonnés à leur mauvais destin. Je suis avec toute la tendresse imaginable, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22274. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam] 29 juillet 1773.

Madame ma Sœur. Quoique Votre Altesse Royale ait le don de persuader tout ce qu'Elle veut, malgré l'ascendant que Son génie a sur mon esprit, Elle ne me convaincra pas cependant de l'accomplissement de mes prophéties, parceque l'évènement n'a pas répondu à ce que j'ai eu, Madame, la témérité de vous avancer. La guerre continue, et l'on se bat, vers les bords du Pont-Euxin, de meilleur cœur que jamais.[6] Cependant, Madame, il nous faut un mois pour avoir des nouvelles de ces champs où Bellone excerce ses fureurs; le bruit des armes et du tonnerre artificiel ne retentit point à nos oreilles; les Muses de l'Elbe et de l'Oder n'en sont point troublées, et sans doute, quoique plus tard que j'osais espérer, la paix descendra des voûtes azurées pour fermer le temple de Janus, et Votre Altesse Royale jouira, dans le sein d'une famille qu'Elle a créée, des mêmes délices qu'Elle a senties dans le sein de cette famille dont Elle est issue.

J'ai eu une satisfaction approchante en revoyant ici la princesse d'Orange. Le nom de Votre Altesse Royale a été mêlé à tous nos entretiens, et les échos des environs ont retenti des vives expressions

[1] Vergl. S. 50. — [2] Vergl. S. 58. — [3] Vergl. S. 58. — [4] 1. August. — [5] Vergl. S. 37 und 57. — [6] Maria Antonia schrieb, Dresden 24. Juli: „Quoi que vous puissiez dire, vous n'en serez pas moins mon oracle . . . Ce n'est pas à Votre Majesté à répondre des caprices des gens, et quand on se trompe en les jugeant sur leurs véritables intérêts, ce sont eux qui ont tort. Je ne m'en repose pas moins sur l'assurance que, si les Turcs se battent, nous autres Chrétiens au moins aurons la paix." Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22164.

de nos cœurs et de ce qu'on ose et doit dire à l'univers, hors à Votre Altesse Royale. Ces mêmes lieux nous ont rappelé le bonheur que nous avons eu de La posséder,[1] et il semblait que les murailles s'enorgueillissaient encore d'avoir possédé dans leur enclos le phénix des princesses. Pardonnez-moi, Madame, cette expression qui m'est échappée; on a beau voiler la vérité, elle perce, quelque peine qu'on se donne de la cacher. Ma nièce est sur son départ pour la Hollande; elle passe par Rheinsberg,[2] où mon frère Henri lui donnera encore quelques fêtes, avant qu'elle se mette en route.

C'est en faisant mille vœux pour la prospérité de Votre Altesse Royale que je La prie de me croire avec la plus haute estime et la plus vive admiration, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhändig.

22275. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.[3]

Potsdam, 29 juillet 1773.

Il n'en résultera sûrement rien du tout des inquiétudes du duc d'Aiguillon sur les vaisseaux anglais, qui sont sortis de Portsmouth, immédiatement après l'exercice, et dont vous faites encore mention dans votre rapport du 18 de ce mois.[4] Je vous ai déjà fait observer, à différentes reprises, que, dans la position actuelle de la France, les démarches de son ministère ne sont point à redouter. Quand même il ferait, une fois, mine de vouloir armer de nouveau par mer, un mot de la part de l'Angleterre, prononcé avec quelque fermeté, suffira pour serrer ses voiles.

Au reste, on parle beaucoup d'une révolution dans les possessions espagnoles en Amérique, et on dit même que les rebelles ont déjà remporté quelque victoire. Vous n'oublierez donc pas de vous informer de ce qui en est, pour m'en rendre compte.

En attendant il me semble que l'Espagne n'a pas sujet de craindre la mauvaise volonté de l'empereur de Maroc;[5] du moins est-il assez

[1] October 1769 und October 1770, vergl. Bd. XXIX, 583; XXX, 529. — [2] Vergl. S. 63. — [3] Goltz war am 15. Juli nach Compiègne übergesiedelt. — [4] Goltz berichtete, Aiguillon habe noch keinen Schritt gethan. „Il est même apparent qu'il laissera tomber cette affaire (vergl. S. 53), connaissant l'éloignement de Sa Majesté Très-Chrétienne contre tout ce qui peut amener une explication entre les cours de Versailles et de Londres.“ — [5] Im Hinblick auf Nachrichten über spanische Rüstungen zur See (vergl. S. 1), die ihm durch Ministerialerlass, Berlin 3. Juli, mitgetheilt waren, berichtete Goltz: „S'il était question de quelques armements dans les ports d'Espagne au moment présent, je ne doute pas un instant . . . que ces mouvements ne soient relatifs à la mauvaise volonté qu'on connaît à l'empereur de Maroc contre l'Espagne.“

connu que la flotte de ce Prince est en très mauvais état, et comme il s'est brouillé également avec la république de Hollande, qui a aussi résolu de faire sortir quelques vaisseaux contre lui,[1] il est bien à présumer qu'il ne sera jamais en état de soutenir ce double choc, et que ces deux puissances n'auront nulle peine de ruiner bientôt ses vaisseaux et de lui faire passer l'envie de les inquiéter.

Nach dem Concept. Federic.

22276. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 29 juillet 1773.

L'évêque de Cujavie[2] vient de m'adresser la lettre ci-jointe en original, en date du 13 de ce mois, et comme il est président de la Délégation en Pologne, il faut tâcher de l'affermir dans les bonnes dispositions qu'il manifeste pour mes intérêts. Dans cette vue, vous aurez soin de lui faire expédier une réponse des plus polies et des plus flatteuses pour son personnel, en lui donnant bien du galbanum et en l'assurant que, par considération pour lui, on aurait tous les ménagements possibles pour ses biens.[3] Mais vous aurez, en même temps, grand soin de ne lui promettre rien de positif à leur égard et de vous borner à lui donner des espérances vagues et qui ne signifient rien, afin qu'il ne puisse un jour les alléguer comme des engagements formels et obligatoires que j'avais contractés avec lui.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

22277. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 juillet 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de ce mois. La maison de Brunswick ayant accepté le canal que je lui ai indiqué, pour se procurer à des conditions beaucoup plus avantageuses que celles du sieur Bargum l'emprunt dont elle a besoin,[5] je puis vous ordonner positivement aujourd'hui, comme je le fais par la présente, de laisser maintenant tomber entièrement la négociation entamée à cet effet et de remercier, par conséquent, ledit négociant du zèle avec lequel il s'est employé dans cette affaire.

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 598. — [2] In der Vorlage verschrieben: „Culm". — [3] Der Bischof Ostrowski bat, Warschau 13. Juli, „qu'après la fin des affaires de la Pologne, Votre Majesté voudra bien me continuer Ses grâces et Ses bontés pour la jouissance de quelque revenu de plus de mes biens ecclésiastiques, lesquels, à ce que je viens d'apprendre, sont mis en ferme bien au-dessous des revenus que j'ai tirés du temps passé". — [4] Die demgemäss von Finckenstein in Form eines Königlichen Handschreibens entworfene Antwort an Ostrowski ist datirt Potsdam 30. Juli. — [5] Vergl. S. 36.

C'est, au reste, avec plaisir que je vous accorde la permission de pouvoir vous rendre pour deux mois sur vos terres, que vous me demandez par votre lettre particulière de la même date, en observant cependant d'avoir soin, avant de vous absenter de votre poste, de m'éclaircir préalablement un peu davantage les différents objets renfermés dans votre dépêche susmentionnée,[1] et d'aller reprendre là où vous êtes, après l'expiration de ce terme et l'arrangement de vos affaires domestiques, vos fonctions accoutumées.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 278. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 31. Juli 1773.

Das obstinate Betragen des Danziger Magistrats, und welches Ich aus Eurem Bericht vom 27. dieses[2] anderweit ersehe, kann, wie Ich Euch schon verschiedentlich angemerkt habe, Mir am Ende ohnmöglich anders als vortheilhaft werden, und ist dabei wohl nichts weiter vor der Hand als der Zeitverlust zu regrettiren. Mit denen Danzigern würde Ich, wie Ihr leicht urtheilen könnet, wenn Ich mit selbigen nur allein zu thun und keine andere Considerationes zu machen hätte, gar leicht fertig werden; die Rücksicht auf die übrige europäische Mächte und deren Handlungsverfassung, und selbige dabei von Meinem ausserordentlichen Ménagement zu überzeugen, ist die einzige wahre Ursach Meines bishero so gemässigten Verfahrens gegen diese ihr eigenes Interesse so sehr misskennende Stadt.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

22 279. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 juillet 1773.

Votre dépêche du 16 de ce mois ne fournit guère matière à de nouvelles instructions; elle roule, en grande partie, sur la place de grand-gouverneur que le comte de Panin voudrait conserver avec celle de premier ministre, ainsi que sur les suites qui en résultent;[3] et c'est un

[1] Arnim berichtete über den Plan eines russisch-dänischen Offensiv- und Defensivvertrages, über die dänische Flotte und die Finanzlage. — [2] Liegt nicht vor. Nach seinem Berichte, Danzig 28. Juli, hatte Reichardt sich am 27. auf die „vorläufige" Meldung beschränkt, Deputirte des Magistrats hätten ihm erklärt, „wie die Stadt zwar nicht abgeneigt sei, in Unterhandlung mit mir zu treten, sie sich aber wegen des anzuerkennenden Territorialrechts und der einzustellenden Hebung der städtischen Hafengefälle noch nicht näher erklären könne." Vergl. S. 11. Anm. 2. — [3] Solms hob hervor, dass aus der Verbindung beider Ämter nicht nur Verzögerungen in der

article qui appartient à l'intérieur de la cour où vous êtes, dont je ne me mêlerai jamais autrement que par des vœux que tout tourne à la satisfaction des parties intéressées, et que mes intérêts n'en souffrent jamais la moindre altération.

Mais elle ne m'apprend d'ailleurs rien de décisif sur mes dernières propositions au sujet de mes limites en Pologne,[1] et dont le comte de Panin a remis la discussion au dimanche suivant, 18 de ce mois. Il faudra donc attendre le résultat de vos conférences par le retour du courrier qui vous a porté ces propositions, et peut-être que, dans cet intervalle, mes ordres du 18[2] vous seront également parvenus et vous auront appris les propos que, selon le rapport du baron Edelsheim, le prince de Kaunitz a lâchés relativement à cette affaire, et qui ne laissent plus de doute sur la duplicité de cette cour dans toute cette négociation. En attendant et comme elle veut englober aussi dans sa portion la ville de Brody,[3] que son commerce rend très considérable, vous n'oublierez pas d'examiner si elle en fait effectivement partie selon notre convention, ou si ce n'est que par un effet de ses vues d'agrandissement qu'elle se l'approprie, et comment la cour où vous êtes, regarde la possession qu'elle doit en avoir déjà prise.

Au reste, tous mes avis de Danzig me persuadent de plus en plus qu'à moins d'employer des menaces, je ne finirai jamais avec cette ville;[4] mais comme je ne veux pas faire le moindre pas dans toute cette affaire que de l'aveu et du consentement de ma bonne alliée, l'impératrice de Russie, vous aurez soin de pénétrer si ce parti de vigueur, le seul qui me reste pour faire entendre raison au magistrat de cette ville, lui conviendrait ou quel autre moyen elle veut employer pour parvenir à notre but.

Enfin le comte Iwan Tschernyschew, que je compte de voir demain,[5] m'a fait remettre par le comte de Finckenstein le portrait riche que j'avais destiné à l'ataman Jefremoff,[6] et dont il a bien voulu se charger, selon votre lettre particulière du 30 de juin dernier.

Nach dem Concept. Federic.

22280. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 1er août 1773.

Je me suis bien douté qu'il y aurait à rabattre des avantages signalés qu'on a attribués d'abord aux Russes à leur dernière victoire sur les Ottomans près de Silistrie. La nouvelle seule qu'immédiatement après

Erledigung der Geschäfte, sondern auch persönliche Unannehmlichkeiten für Panin entständen; man werde Panin schliesslich vor die Entscheidung stellen, „et cela ne se fera pas alors sans aigreur“.

[1] Vergl. Nr. 22268. — [2] Vergl. Nr. 22244. — [3] Vergl. S. 3. — [4] Vergl. Nr. 22278. — [5] Vergl. S. 64. — [6] Vergl. Bd. XXXII, 676; XXXIII, 519.

le maréchal Rumänzow avait repassé le Danube,[1] m'a fait soupçonner que cette victoire n'était pas aussi complète comme on l'avait annoncée dans la première relation, et qu'il y avait sûrement quelque chose qui clochait. Votre dépêche du 24 de juillet dernier me confirme dans ce soupçon; mais je vous avoue cependant que je ne saurais me persuader que les revers que les armes russiennes doivent avoir essuyés à cette occasion, soient effectivement aussi considérables que les avis du prince de Kaunitz affectent de les annoncer.[2] Il y a, à la vérité, dans ces avis quelques détails qui sont assez analogues à ceux qu'on m'a donnés de cette victoire. Tel est la perte du général Weissmann, qui, selon mes lettres, a été tué; pour celle du général Potemkin, au contraire, on n'en dit mot, et aussi y a-t-il de la différence entre les endroits où ces différentes attaques ont été exécutées; de sorte que tout ce que l'on peut dire, à l'heure qu'il est, de cette affaire avec vérité, c'est que les Russes n'y ont pas tant gagné qu'ils ont avancé dans le premier moment, ni autant perdu non plus que les rapports du prince Kaunitz veulent le faire accroire. Tout ce qu'il y a, c'est que ces avantages grands ou petits pourraient bien être le terme des progrès des armes russiennes pour cette année, et qu'il faudra attendre l'année prochaine pour voir quelles mesures la Russie prendra ultérieurement et si elle sollicitera la cour où vous êtes, à faire cause commune avec elle contre la Porte,[3] ou si elle fera sa paix sans son intervention. Car quels que soient ses échecs dans cette dernière rencontre, ils ne l'empêcheront cependant point de se soutenir dans la possession de la Valachie et de la Moldavie, ainsi que de la Crimée; ce qui ne laisse pas de lui donner toujours une grande supériorité sur ses ennemis.

Federic.

Nach dem Concept.

22281. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er août 1773.

Der Anfang betrifft die Regelung eines Abkommens über den Salzverkauf in Polen.

Pour ce qui est des conférences dont vous faites mention touchant le traité de cession à faire pour les provinces revendiquées sur la Pologne, que le ministre d'Autriche vient d'ouvrir avec la Délégation,[4] il s'agira maintenant de voir de quelle manière on y procédera.

[1] Vergl. S. 53. — [2] Edelsheim berichtete: „Quelques-uns attribuent le succès d'une rencontre près de Silistrie . . . à l'armée russe. Mais les avis les plus circonstanciés annoncent, au contraire, que les troupes russiennes, après une résistance inutile, avaient été obligées de se rendre prisonniers de guerre avec leurs généraux Weissmann et Potemkin" Nach einem Schreiben aus Belgrad sollte ein russisches Corps in Stärke von 18 bis 20000 Mann umzingelt und niedergemetzelt sein. — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 675. — [4] Am 23. Juli.

J'appréhende que les succès douteux qu'on attribue de différents endroits aux armes russiennes à la dernière affaire qu'il y a eu à l'occasion du passage du Danube de l'armée du comte de Rumänzow,[1] ne portent les Polonais à se montrer de plus difficile composition et vous donnent un surcroît de peines pour leur faire entendre raison.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 282. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 1. August 1773.

Der Inhalt Eures Berichts vom 28. abgewichenen Monats[2] ist eben derjenige, den Ich in denen mehresten Eurer Mir zeithero erstatteten Berichte gelesen habe, und hättet Ihr desselben um so mehr entübriget sein können, da Ich Meinen Euch bis daher ertheilten Antworten hier vorjetzo nichts weiter hinzuzufügen weiss, als dass, so lange der Graf von Golowkin annoch in Danzig gegenwärtig verbleibt, Ihr Euch von da gleichfalls nicht entfernen könnet und demnach Eure dortige Anwesenheit nicht eher unnütz werden dürfte, als sobald gedachter Graf abzugehen von seinem Hofe befehliget wird.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

---

22 283. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GRAFEN IWAN TSCHERNYSCHEW.

[Potsdam, 1. August 1773.]

Graf Iwan Tschernyschew berichtet an Kaiserin Katharina II., Berlin 3. August: „Ich hatte die Ehre, vorgestern bei Sr. Majestät in Potsdam zu sein, und verfehlte nicht, dem Befehl Ew. Kaiserl. Majestät gemäss, ihn von neuem der aufrichtigen Freundschaft zu versichern, die Sie für ihn haben. Ausser dem, dass er seinen zu erwartenden Dank dafür aussprach und seinerseits die gleiche starke Versicherung erwiderte, halte ich es auch für meine Pflicht, hinzuzufügen, dass, während ich mit Sr. Königl. Majestät $3\frac{1}{2}$ Stunde, er und ich allein, im Cabinet war, es nicht nur keine Gelegenheit gab, wo er das nicht von neuem wiederholte, sondern dass auch die ganze Unterredung nichts anderes enthielt als verschiedene Proben dafür und Beweise für den aufrichtigen Antheil, den er an der glorreichen Regierung Ew. Kaiserl. Majestät und den glücklichen Erfolgen Ihrer Waffen nimmt.

[1] Vergl. Nr. 22 280. — [2] Reichardt berichtete über neue fruchtlose Besprechungen mit Deputirten des Danziger Magistrats und schloss: „Ich bin, da alles Zureden, vorgestellte Bewegungsgründe und seit 8 Monaten unablässig angewandte Mühe fruchtlos gewesen, gänzlich ausser Stande, etwas noch allhier auszurichten."

Ich wünschte, allergnädigste Herrin, wenn auch nur kurz, Ew. Kaiserl. Majestät diese Unterredung mitzutheilen, aber ein Anfall von starkem Fieber und Kopfschmerzen, der mich an demselben Tage betroffen hat, weshalb ich mich kaum vom Bett erheben kann, erlaubt mir nicht, es zu thun. Daher bin ich genöthigt, dies, freilich zu meinem grossen Kummer, auf eine spätere Zeit zu verschieben.

Doch will ich, allergnädigste Herrin, nur melden, dass ich auch das, was zwischen den drei darmstädtischen Prinzessinnen während ihres Spiels in Berlin geschah,[1] Sr. Königl. Majestät zu berichten die Ehre hatte; er lachte sehr darüber, aber er billigte sehr die glückliche Wahl.[2]

Im Verlauf unserer Unterredung mit ihm geschah es mir einmal, dass ich in bezug auf die Operationen der Armee Ew. Kaiserl. Majestät ihn zu fragen wagte, ob er seine Gedanken darüber Ew. Kaiserl. Majestät geschrieben habe. Darauf antwortete er mir: nein, da er fürchte, Sie durch seine Briefe zu langweilen und Sie zu stören und Sie durch deren Lectüre von den Geschäften von grösserer Wichtigkeit abzulenken; und er sei, was das betreffe, so discret, dass er Ihnen, allergnädigste Herrin, noch die Antwort schulde auf die vertrauliche Mittheilung von der Wahl der Prinzessin; er denke, nicht eher darauf zu antworten, als bis es öffentlich bekannt gemacht sei.[3] Aber, da ich die Ehre hatte, ihm zu melden, dass Ew. Kaiserl. Majestät auch mir befohlen hätten, ihm von dieser Wahl Mittheilung zu machen, und dass ich glaubte, dass der nach Darmstadt geschickte Courier bereits nach Petersburg zurückgekehrt sei, und dass es daher nicht mehr so geheim sei, so sagte er mir darauf, in diesem Fall werde er Ew. Kaiserl. Majestät auf das erwähnte Schreiben antworten.[4]

Schliesslich halte ich es für meine Pflicht, Ew. Kaiserl. Majestät zu berichten, dass während meiner langen Unterredung mit Sr. Majestät die Versicherungen seiner aufrichtigen Freundschaft für Ew. Kaiserl. Majestät so starke waren, und dass man sie um so weniger für erheuchelt ansehen konnte, als Se. Majestät während dieser langen Unterredung oft vergass, dass er mit mir, dem getreuen Unterthan Ew. Kaiserl. Majestät und einem Russen, sprach, vielmehr in der dritten Person wie einem Fremden erzählte, wie gross seine Freundschaft für die russische Kaiserin und was für ein Bundesgenosse er für Russland sei; dass er auch ein solcher für Sie, ohne Heuchelei und beständig, sein ganzes Leben lang bleiben werde, wie während Ihrer glücklichen Erfolge, so auch während schlechter Zeiten, wenn unglücklicherweise solche folgen sollten. Das letzte wurde gesagt aus Anlass der Nachricht, die über Wien direct aus Polen und aus Ungarn gekommen war, dass die Generale Potemkin

[1] Die Beziehung ist nicht festzustellen. — [2] Der Prinzessin Wilhelmine, vergl. S. 26. — [3] Vergl. S. 29. — [4] Vergl. Nr. 22288.

und Weissmann in einem Kampf auf dem anderen Ufer der Donau gefallen seien, und dass der Generalfeldmarschall Graf Rumänzow in Folge dessen über die Donau zurückgegangen sei.“ [1]

* * *

Tschernyschew berichtet an Graf Nikita Panin, Berlin 7. August: „Während der so langen Unterredung, die ich mit dem König in Potsdam hatte, wurde so viel gesagt, dass man ein ganzes Buch schreiben könnte. Daher kann man nicht alles erwähnen, um so weniger, als es sich bei alledem um verschiedene Gegenstände handelte. Da aber solche darunter waren, welche mir der Berichterstattung werth erschienen, entschloss ich mich darüber zu berichten, soweit ich mich besinnen kann. Vielleicht besinne ich mich auf manche Dinge später: wundern Sie Sich nicht, Ew. Hochgeboren, wenn ich dann darüber berichte, auch wenn es nicht mehr an der Zeit sein sollte.

Ich will nichts erwähnen über den mir zu Theil gewordenen Empfang und die Höflichkeiten, die mir gesagt wurden, als ich seine Gemächer betrat.

Der erstere war genau der gleiche wie bei meinem Aufenthalt in England als Botschafter, [2] das heisst, dass ein Wagen mit 6 Pferden zu meinem Dienst bestimmt war; zwei Schildwachen von seinem Regiment waren vor meinem Gasthaus aufgestellt; als ich an den Hauptwachen vorbeifuhr, wurde präsentirt. Aber dafür ass ich nicht mit ihm zu Mittag, sondern ich wurde seinem Befehl gemäss eingeladen und erhielt Weisung, beim Höchstcommandirenden von Potsdam, Lestwitz, zu Mittag zu essen, weil der Prinz von Preussen beim Prinzen Heinrich in Rheinsberg war.

Die zweiten, [3] das heisst das, was die Person Ihrer Majestät und Russland betraf, waren so gross und aufrichtig, dass sie, wie es scheint, keinem Zweifel unterworfen werden können; als ein wichtiger Beweis dafür kann die offene Mittheilung seiner Gedanken dienen.

Er sprach zu mir in höchst discreter Weise und als schäme er sich des von ihm gemachten Versuchs, die Grenzen der von ihm neuerworbenen Gebiete in Polen noch ein wenig zu erweitern, und er sagte leichthin, aber ohne auch nur das geringste Missvergnügen zu zeigen: »Im allgemeinen ist es angenommen, dass, wenn ich einen Fluss abtrete, auch die Quelle mit einbegriffen ist; die Kaiserin aber hat nicht nöthig gefunden, mir das zu geben: und ich habe mich daher einverstanden erklärt.« [4] Dann fuhr er lächelnd fort: »Aber die Oesterreicher — obgleich sie mir gesagt haben, dass sie immer die Absicht hätten, sich genau an die Festsetzungen des Theilungsvertrags zu halten, [5] — da es

[1] Vergl. S. 69. — [2] Bei der Audienz am 26. September 1768, vergl. Bd. XXVII, 351—354. — [3] D. h. die Höflichkeiten. — [4] Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22193. — [5] Vergl. Bd. XXXIII, 607. 608.

nach ihren Worten nicht so bequem ist, diese zu beschreiben, als in der Wirklichkeit festzustellen, so wollen sie mit dem letzteren anfangen.[1] Ich kenne«, fügte er hinzu, »ihre Sucht, sich etwas mehr anzueignen, und deshalb schicke ich einen Mann hin, um sie zu beobachten, und ich schmeichle mir, dass, wenn sie sich etwas mehr aneignen, es natürlich ist, wenn auch ich meine Grenzen nach der „Bequemlichkeit" des Geländes festsetzen werde.«

Darauf antwortete ich ihm, dass, wenn Ihre Kaiserl. Majestät finde, dass sich die drei Mächte stricte an das in dem Vertrag festgesetzte halten müssen, dies nicht geschehe, um einen Beweis ihrer besonderen Freundschaft für Se. Majestät[2] zu geben, sondern um der Welt die Festigkeit ihrer Absichten darzuthun, und damit man nicht unter dem Vorwande, dass der eine vor dem anderen von der einen Seite zu viel genommen hätte, seine Grenzen nach dem Innern erweitere, und endlich, damit man nicht die polnischen Angelegenheiten in eine solche Verfassung bringe, dass man sie nicht mehr entwirren könne.

Darauf sagte er mir, er wisse, dass man in Polen beschlossen habe, in die Abtretung des geforderten zu willigen; wegen der Verfassung ihrer Regierung aber würde die Durchführung und der Abschluss der Angelegenheit auf viele Schwierigkeiten stossen.

Von diesem Gegenstand sprangen wir über auf unseren Krieg und den Frieden mit den Türken. Der König findet den Frieden sehr nothwendig, und, wenn er nicht nach Wunsch im laufenden Jahre geschlossen werden kann, — er glaubt, dass der Feldzug zu Ende und nicht sehr erfolgreich sein wird, — dass man alle möglichen Maassregeln ergreifen müsse, ohne die Opfer zu scheuen, um im nächsten [Feldzug] sie[3] dazu zu zwingen. Denn, wieviel auch für einen [solchen] Feldzug nöthig, so doch nie so viel, wie für zwei oder drei. Und ferner könne man nicht alle Umstände voraussehen, die in Europa eintreten könnten.

Und, was die Schweden betrifft, so ist er, wie es scheint, sicher, dass sie nichts unternehmen werden, namentlich nicht in diesem Jahr; und wenn sie auch etwas unternähmen, so würden die Truppen in Finnland und bei Petersburg, die 25 000 Mann stark seien,[4] genug sein, besonders wenn sie[5] gleichzeitig auch etwas mit dem dänischen Hof zu thun haben würden. »Denn,« sagte er, »ich habe mehr als einmal überlegt, was die Schweden thun könnten, im Fall sie Euch den Krieg erklärten. Sie haben nicht mehr als 45 000 Mann Soldaten,[6] von denen sie einen Theil zu Hause und in den Garnisonen lassen müssen; nehmen wir an, dass [sonst] alles marschirte, und rechnen wir die Nichtcompletten auf 5000: — da man ferner gegen Norwegen 10 000 stehen lassen müsste, so blieben gegen Euch 20 000. Ausserdem weiss ich von einem

[1] Vergl. Nr. 22 244. — [2] König Stanislaus. — [3] Die Türken. — [4] Vergl. S. 15. 22. — [5] Die Schweden. — [6] Vergl. Bd. XXXIII, 679.

Gebirge, dicht an dem Fluss Kemi,[1] von dem mir mein Bruder Prinz Heinrich gesprochen hat; wenn Ihr dieses mit 12000 Mann besetzen würdet, könnten sie es mit einer solchen Zahl nicht nur nicht forciren — und ohne dies zu thun, können sie nicht hinüber —, sondern sie wären auch ausser Stande, es zu umgehen. Aber,« fügte er hinzu, »es ist nicht daran zu zweifeln, dass Frankreich im Fall eines völligen Misserfolgs gegen die Türken sie[2] gegen uns aufzuhetzen versuchen wird, was jedoch im allgemeinen nicht ein einziger Schwede wünscht: im Gegentheil, sie sind alle einig in der Absicht, alles zu opfern, falls ihnen jemand den Krieg erklären sollte. Und am meisten von allen erfüllt den König mit Hass gegen Euch eine Creatur Frankreichs, Scheffer, der ihm von Kindheit an den Gedanken eingeflösst hat, er könne nicht anders in der Welt berühmt werden als durch seine Liebe zum französischen System und durch eine Allianz mit ihm.[3] Aber, da jetzt ein anderer mit ihm das Vertrauen des Königs theilt — auf den Namen besinne ich[4] mich nicht —, der Frankreich nicht so ergeben ist, so muss man in Folge des Widerspruchs gegen ihn und der Gunst, die der König beiden widerfahren lässt, denken, dass er[5] nichts unüberlegtes unternehmen wird, besonders, so lange Frankreich nicht in der Lage sein wird, ihnen mehr Geld zu geben, als es jetzt thut: aber im entgegengesetzten Falle werden, wenn nicht alle, so doch sicher sehr viele etwas mit abbekommen, und dadurch wird die Versöhnung[6] noch viel schwerer werden.« Dabei gab er mir eine Schilderung des Königs von Schweden und seiner Hinneigung zu Frankreich, die, wie mir schien, für jenen nicht sehr schmeichelhaft war. Als er in Paris die Nachricht von dem Tode seines Vaters erhalten habe,[7] habe er zum König von Frankreich gesagt: da er das Unglück gehabt habe, seinen Vater zu verlieren, so hoffe er, einen solchen in ihm zu finden, und er gebe sich seinem Schutz anheim; darauf habe der Andere geantwortet, er verspreche mit Freuden, ihm das zu sein, und Frankreich, gewohnt der Beschützer und Zufluchtsort von Königen zu sein, werde ihm ganz sicher bei dieser Gelegenheit die nachdrücklichsten Beweise dafür geben. Sehen Sie zu, sagte er zu den Ministern, was man für ihn thun kann, und thun Sie es. »Sie können Sich denken,« sagte mir der König von Preussen, »für wie vortheilhaft Scheffer diese Antwort seinem jungen Herrn erklärt hat! Ich habe sie bei mir gesehen;[8] ich will Ihnen die Wahrheit sagen: mein Neffe, der König, den ich deshalb liebe, weil er nicht dumm ist, hat sich aber alles Schlechte, was es bei den Franzosen giebt, so sehr angeeignet, dass er so frivol ist, wie es nur ein junger Franzose sein kann — Sie kennen sie ja. Und da ich leider an jenem Hof keine grosse Stimme im Capitel habe, so kann ich nichts voraussagen.«

[1] Vorlage: Kiemen. — [2] Die Schweden. — [3] Frankreich. — [4] Tschernyschew. — [5] Gustav III. — [6] Mit Russland. — [7] 1771, vergl. Bd. XXXI, 867. 868. — [8] April 1771, vergl. Bd. XXXI, 868.

Dann kehrte er wieder zu unserem Frieden mit den Türken zurück. »Sicherlich,« sagte er, »ist es wünschenswerth, dass Ihr ihn ohne fremde Hülfe schliesset; ist das aber unmöglich, dann wird es nöthig sein, sich an die Oesterreicher zu wenden, da es ganz sicher ist, dass sie sich sehr gern in den gegenwärtigen Krieg einmischen möchten. Aber sie möchten auch, dass Ihr sie darum recht, recht bittet. Sie haben einen unaussprechlichen Appetit, sich Belgrad wieder anzueignen und das, was sie im letzten Kriege verloren haben; aber sie dazu zu bringen, das würde nicht ohne viele Bitten möglich sein. Ich kenne diesen Hof sehr genau und werde ihn Ihnen mit ein paar Worten schildern: der Kaiser ist ein junger Mann, wünscht voll Ungeduld berühmt zu werden, ist aber ehrlich und zuverlässig; diese Gerechtigkeit muss man ihm widerfahren lassen. Die Mutter ist eine Comödiantin, wie es keine zweite giebt; Kaunitz ist dasselbe, nicht *double*, nicht *triple*, sondern *quadruple*.[1] Ich will Ihnen erzählen, was zwischen uns im vorigen Jahre sich ereignet hat. Während ich in Schlesien war, war der Günstling des Kaisers, Dietrichstein, bei mir[2] und warf im Gespräch hin, dass der Kaiser einverstanden sein werde, nichts von Polen zu bekommen, ausser einer Kleinigkeit: wenn er nur das wiedererhalten könne, was er im vorigen Krieg gegen die Türken verloren habe; für diesen Fall schlug er mir verschiedene Abmachungen zwischen uns vor. Nach meiner Rückkehr nach Potsdam liess ich ihren Minister rufen, eine Creatur von Kaunitz, van Swieten, und sprach ihm davon, als eröffnete ich ihm meine Meinung, und verlangte, dass er es an Kaunitz berichten solle.[3] Das that er. Aber als Antwort von Kaunitz wurde mir unter grossen Phrasen mitgetheilt,[4] dass die Kaiserin-Königin dies nicht thun könne, da sie den Türken sehr verpflichtet sei dafür, dass sie sie in ihrem letzten Kriege ganz und gar nicht beunruhigt hätten: ihr Gewissen verbiete es ihr.« Hierbei sagte der König: »Ich glaube das nicht. Aber es kann sein, dass ich etwas darüber erfahren werde. Denn, obgleich ich es nicht genau weiss, so glaube ich doch, dass ich mich mit dem Kaiser von neuem sehen werde:[5] er hat seinem Regimente befohlen, in Troppau zu sein, wo er die Revue darüber abhehmen will; und ich werde ungefähr zur gleichen Zeit in jener Gegend sein; es ist leicht möglich, dass er das in einer solchen Absicht gethan hat.«

Se. Majestät sagte mir auch, dass er sich unseren Obersten Fabrician während seiner Durchreise durch Berlin habe kommen lassen;[6] er lässt ihm viel Ehre zu Theil werden und hält ihn für einen geschickten

[1] So französisch auch in der russischen Vorlage. Vergl. oben S. 22. 59. — [2] In Neisse am 23. August 1772, vergl. Bd. XXXII, 651. — [3] Die Unterredung, in der der König diesen Vorschlag machte, fand vielmehr erst am 17. Februar 1773 statt; vergl. Bd. XXXIII, 291—294. — [4] In der Unterredung mit Swieten am 20. März 1773, vergl. Bd. XXXIII, 378—381. — [5] Vergl. S. 11. — [6] Vergl. S. 38.

Officier und zuverlässigen Mann, der auch, wie es scheine, die Lage der Plätze auf dem andern Ufer des Donaustromes kenne: dies gab er mir auf, wissen zu lassen. Und er fügte hinzu, dass er in dem lebhaften Wunsche, auf jede Weise unseren Waffen zu nützen, mehr als einmal überlegt habe, wie man die Operationen so einrichten könne, um den Türken den empfindlichsten Schlag beizubringen. Aber leider könne er, aus mangelhafter Kenntniss der Gegend, nichts Sicheres sagen. So viel er aber die Worte Fabricians verstehen könne, scheine es ihm, dass, wenn es ein Mittel gebe, ihnen einen empfindlichen Schlag zu versetzen, man dies thun könne, indem man ein grosses Corps Truppen bei Giurgewo oben an der Donau lässt — oder noch weiter oben — und mit dem ganzen Rest der Armee längs des rechten Ufers des Stromes gerade auf Warna zu geht, ihn von sich aus links lassend. Denn längs desselben und ebenso auch vom Meer aus nahe an der Küste könne man sich Proviant verschaffen. Und da, wie Fabrician erzähle, das Terrain nicht bergig sei, so werde ein solcher Marsch den Feind zwingen, entweder aus den Bergen herunter zu kommen, die Schluchten zu verlassen und eine Schlacht zu liefern oder zu laufen, um Adrianopel zu schützen. Se. Majestät lobte mehr als einmal sehr die Ausführungen Fabricians; und er glaubt, dass, wenn diesem befohlen würde, alles das dem Feldmarschall Rumänzow mitzutheilen, und von ihm verlangt würde, seine Meinung zu äussern, so werde der Plan, da er an Ort und Stelle und unter Berücksichtigung der wirklichen Verhältnisse gemacht sei, für wohl begründet gehalten werden können. Der König würde nur sehr bedauern, wenn Silistria nicht genommen wird; denn sonst hätte man festen Fuss auch auf der andern Seite der Donau fassen können. Da ich aber sagte, man könne den Türken eine Stadt kaum anders wegnehmen als durch Sturm und also unter grossem Blutvergiessen, so erwiderte er mir, dass wir dazu sehr wenig Artillerie anwendeten; es seien 100 Kanonen nöthig und 30 bis 40 Mörser; denn ihre Befestigungen seien nichts anderes als starke Mauern. »Ich wollte«, sagte er, »dass man wenigstens Oczakow in diesem Feldzug nehmen könnte.« Ich setzte ihm aber auseinander, dass zwar die dazu nöthige Artillerie an den Grenzen des Reichs bereit stehe, dass aber für den Transport wegen der grossen Entfernung viel Zeit nöthig sei. Dies gab er mir zu.

Ich fragte ihn hier, ob er nicht seine Gedanken darüber Ihrer Kaiserl. Majestät eröffnet habe. Er sagte: nein, da er fürchte, sie zu beunruhigen, wie er es in der vergangenen Fastenzeit der allergnädigsten Herrin gegenüber gethan habe.[1]

Unser Gespräch kam auch auf die Engländer. Ich bat Se. Majestät sehr und suchte, ihn durch meine Begründung von der Nothwendigkeit

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 686. Ein Schreiben des Königs an Katharina II. ist indessen nicht ergangen.

seiner Annäherung an sie zu überzeugen, indem ich davon ausging, was Suffolk zu Mussin Puschkin gesagt hatte: er wünsche das[1] und würde eine Concession machen, er würde auch zwei Concessionen machen. Ich schilderte ihm die Denkungsart, die Festigkeit des Geistes und die Beständigkeit Suffolks, wie sehr er immer gleicher Meinung mit Lord Chatham sei: aber es war mir nicht möglich, so grosse Vorurtheile zu besiegen. Er sagte mir im Vertrauen die Ursache seiner grossen Unzufriedenheit. Erstens habe man, nicht genug, dass man den letzten Frieden mit Frankreich in einer heimlichen Weise geschlossen habe, dabei auch nicht einmal für seine von den Franzosen eroberten Gebiete, Cleve und andere, einen Vorbehalt gemacht und es ihm selbst überlassen, wieder in ihren Besitz zu gelangen.[2] Was ihm aber am empfindlichsten gewesen sei, sei dies: dass die Engländer gerade zu derselben Zeit bei Kaunitz in Vorschlag gebracht hätten, sich mit seinem Hof zu versöhnen, indem sie ein Bündniss schliessen wollten und ihre Hülfe zur Gewinnung von einigen seiner[3] Besitzungen versprachen. Sie hätten versucht, den Kaiser Peter III. von der Freundschaft mit ihm abzuwenden, durch alle Gründe der Missgunst und schriftlich. Aber glücklicherweise sei der erstere, d. h. Kaunitz, in Folge der Allianz mit Frankreich noch voll von Hass gegen sie oder auch aus Misstrauen, — ob nicht diese Vorschläge von ihrer Seite in dem Sinn und mit der Absicht gemacht würden, auch sie[4] zu opfern, — ganz und gar nicht darauf eingegangen und habe alles zurückgewiesen.[5] Und Peter III. habe ihm damals eigenhändige Briefe geschrieben und ihm dadurch eine Wohlthat erwiesen und habe ihm, ein wenig aufgebracht, davon Mittheilungen machen lassen.[6] Welche Hoffnung könne er auf sie setzen? Und was habe er es nöthig, wegen einer Allianz mit ihnen ohne Zweck mit irgend jemand in einen Krieg zu gerathen? Im Gegentheil, er brauche, völlig zufrieden mit seinem Bündniss mit Russland, überhaupt niemanden. Er verstehe auch, dass Russland in einer anderen Lage sei und seine Gründe haben könne, mit ihnen im Einvernehmen und im Bündniss zu stehen; aber dann sei er — durch Russland — doch auch selbst in einer gewissen Verbindung mit ihnen. Bei der zweiten Entrevue,[7] sagte er mir, sei mit dem Kaiser auch Kaunitz gewesen. Mit dem ersteren habe er oft gesprochen, um seine Art zu denken kennen zu lernen; und so sei eines Tages das Gespräch auf die Engländer gekommen, und jener habe eine mit seinen eigenen Ansichten übereinstimmende Meinung über sie: er halte sie für nicht sehr zuverlässige Bundesgenossen und habe als Beispiel ihre Handlungsweise gegen die Oesterreicher beim Frieden von Aachen in Erinnerung gebracht. Und

[1] Die Annäherung. Vergl. S. 5. — [2] Vergl. Bd. XXII, 614. 615. — [3] Des Königs. — [4] Die Oesterreicher. — [5] Vergl. Bd. XXI, 586. 590. — [6] Vergl. Bd. XXI, 586; XXVII, 471. — [7] September 1770 in Mährisch-Neustadt, vergl. Bd. XXX, 515. 516.

er schloss endlich damit, dass die Verbindung für die Oesterreicher gut sein würde, — wenn sie immer Geldmangel hätten. Da aber ihre Finanzen jetzt in gutem Zustande seien, so habe man sie[1] nicht mehr nöthig, besonders da die Oesterreicher von ihrem gegenwärtigen System mit Frankreich den Vortheil hätten, dass sie thatsächlich alle Truppen, die sie in grosser Zahl in den Niederlanden und in Italien unterhalten müssten, nach einer Seite gebrauchen könnten.

Hierbei fragte ich ihn, ob das Verhältniss des wiener Hofes zu dem seinigen und dem unsrigen nicht eine gewisse Kühle unter diesen Verbündeten[2] herbeigeführt hätte. Er antwortete mir darauf nicht viel, sondern sagte: man sehe doch nicht, dass die Oesterreicher sie betrögen; man sage, das könne nicht anders sein, und sie wollten auch Vortheil aus der Theilung Polens ziehen."

* * *

In einem zweiten Berichte, Berlin 7. August, berichtet Tschernyschew an Panin über die Erörterung der Danziger Streitfrage:

„Se. Majestät der König dankte mir sehr gnädig für alles, was ich den Mitgliedern des Magistrats dieser Stadt gesagt hatte, und, obgleich das alles beinahe gar keinen Erfolg gehabt hat,[3] so konnten sie doch wenigstens die wirkliche Meinung Ihrer Kaiserl. Majestät in dieser Sache erkennen, und sie zeigten einige Neigung in Unterhandlungen einzutreten, von denen er sich ein gutes Ende jedoch gewiss nicht verspricht. Ich hatte die Ehre ihm zu bemerken, dass es mir scheine, man könne nicht anders zum Ziele gelangen, als indem zwischen unseren beiden hohen Höfen geregelt wird, wie es damit gehalten werden soll; und sogar dann werde es wohl nöthig sein, sie[4] dazu zu zwingen. Hier unterbrach er meine Rede und sagte, dass er genau derselben Meinung sei und so auch schon an Solms geschrieben habe.

Während des Gesprächs über diesen Gegenstand sagte ich Sr. Majestät lachend, dass ich eher ein Schreckgespenst als ein Unterhändler gewesen sei, und dass ich schliesslich beinahe das dort verbreitete Gerücht wahrscheinlich gemacht hätte, als werde Se. Majestät einige von seinen Truppen in ihrem Werder postiren, um durch militärische Execution die Summe Geldes einzutreiben, die sie in der Stadt doppelt eintreiben, und sie denjenigen wiedergeben, denen sie genommen worden ist. Aber er liess mich kaum ausreden und sagte, dass er nichts unternehmen werde ohne Vereinbarung mit Ihrer Kaiserl. Majestät. »Sie hat mir dieses Land gegeben, sie wird mich auch in seinem Besitz erhalten.«

[1] Die Engländer. — [2] Frankreich und Oesterreich. — [3] Vergl. S. 37. 57. 60. — [4] Die Danziger.

Ich fand die Gesundheit Sr. Majestät in so gutem Zustand, dass man es nicht besser hätte wünschen können, nicht nur in Rücksicht auf sein Alter, sondern auch im Vergleich dazu, wie ich ihn vor fünf Jahren zu sehen die Ehre hatte: ich fand ihn voller im Gesicht und überhaupt stärker geworden."

Übersetzung nach den in russischer Sprache abgefassten Ausfertigungen im Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau.

22284. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 2 août 1773.

En vous remerciant de la peine que vous vous donnez pour procurer et assurer à nos sels un débit certain en Pologne, et en quoi vous me rendez un service très essentiel, je vous renvoie ci-jointement les propositions préliminaires que vous m'avez adressées sous le 26 de ce mois [passé], avec mes réponses à la marge;[1] auxquelles je veux bien ajouter ici qu'avant de déclarer le prix fixé *ad* no. 5, vous tâchiez de vous procurer les renseignements les plus justes et exacts des prix du sel de Wieliczka, et si ces prix s'entendent sur les lieux ou avec les frais de transport, et ceux-ci à quelle distance des salines, pour que nous ne soyons pas la dupe du sieur Tepper et compagnie, qui déjà ne me paraissent pas de tout-à-fait bonne foi, quand ils soutiennent le sel marin d'une qualité inférieure à celui de Wieliczka, dans le temps qu'il est avéré que le sel de mines est rempli de tant d'immondices qu'il faut le raffiner ou calciner pour s'en servir décemment, et qu'on ne peut point l'employer pour les salaisons dont les vaisseaux se pourvoient pour les voyages de long cours; marque certaine que ce sel est trop faible pour résister ou garantir contre la corruption.

Au reste, mes lettres de Vienne portent comme si dans la dernière affaire entre l'armée russe et les Ottomans en delà du Danube le corps du général Weissmann avait eu le dessous,[2] ce qui me fait véritablement de la peine.

Federic.

Cette affaire du sel est très importante, et vous me rendrez un grand service, si vous pouvez parvenir à la conclure tout-à-fait. J'ai des lettres de la Hongrie qui marquent que le corps de Weissmann a été bien battu, et que c'est ce qui a déterminé le général Rumänzow à repasser le Danube. Le prince Kaunitz en rit sous cape; pour moi, j'en suis fâché, et je voudrais que cette guerre fût déjà terminée; car tout ce qui traîne, est sujet à caution. Il faut NB bien savoir ce que les

[1] Der Bericht von Lentulus mit den Antworten des Königs liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 69.

Autrichiens feront en réglant leurs frontières, y avoir même quelqu'un.[1] Leur projet est de corrompre les commissaires[2] et de prendre le plus qu'ils pourront. Si cela se fait, je me propose d'en faire autant.[3]

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg. Der Zusatz eigenhändig.

---

22 285. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 2 août 1773.

Le comte de Maltzan gardant un silence parfait sur son rappel depuis la première demande qu'il m'en a faite, je lui ai adressé un ordre immédiatement à Aix-la-Chapelle,[4] pour savoir à quoi il s'est enfin décidé; de sorte que vous n'avez plus besoin de lui communiquer les ordres qui vous sont parvenus à ce sujet, et dont vous faites mention dans votre dépêche du 20 de juillet dernier.[5]

Au reste, tout ce que vous ajoutez, dans cette dépêche, au sujet de la position actuelle de la Compagnie des Indes,[6] me persuade également que les directeurs seront pourtant obligés, à la fin, de souscrire à tout ce que le gouvernement jugera à propos de faire, et que la nouvelle assemblée du Parlement,[7] tout aussi bien aux gages de la cour que la précédente, n'en décidera que selon le bon plaisir de la dernière.

Enfin, et pour ce qui est des représentations que le lord Suffolk, selon votre dépêche du 23 de juillet, a faites au chargé d'affaires de Russie[8] au sujet des vaisseaux russes,[9] elles me paraissent bien déplacées. La Russie ne manquera pas d'en être indignée, et si vous apprenez la réponse qu'elle y fera, vous n'oublierez point de m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 73. — [2] Vergl. S. 42. — [3] In einem Erlass vom 4. August an Lentulus lehnt der König das Angebot eines Polen Baranowski zur Errichtung eines Pulks Ulanen von 500 Mann — „qui proprement n'est qu'un assemblage de brigands", — dankend ab, erklärt sich aber bereit, ein Abkommen über Lieferung von Rekruten für die Infanterie zu schliessen. — [4] Vergl. S. 55. Anm. 2. — [5] Jeanneret de Dunilac fragte, ob er den nach Maltzans Abreise eingetroffenen Erlass vom 5. Juli (vergl. S. 14. Anm. 2) dem Gesandten zustellen solle. Auf Maltzans Gesuch vom 26. Juli verlängert der König am 10. August seinen Urlaub bis Anfang October: „Il n'y a absolument rien qui presse pour votre retour à la cour de Londres. Tout ce qui se passe actuellement sur le théâtre britannique, n'est que de grandes bagatelles qui n'exigent nullement votre présence." Am 13. lehnt der König Maltzans Bitte ab, sich in die Scheidung von seiner Frau einzumischen: „J'abhorre trop les jugements arbitraires des souverains dans toutes les affaires de justice. Je me suis fait une loi inviolable de n'en porter jamais, et rien au monde n'est capable de m'engager à l'enfreindre." — [6] Es handelt sich um die verschuldete Lage der Compagnie und um die Einmischung der englischen Regierung in deren Verwaltung. — [7] Januar 1774. — [8] Lisakevitsch. — [9] „Qu'à l'avenir ses vaisseaux n'approchassent des côtes du Saint-Siège qu'aussi rarement que

22 286. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Potsdam, 2 août 1773.

Ce que, selon votre dépêche du 22 de juillet dernier, le comte de Mercy vous a confié sur les progrès des armes russiennes,[1] s'est déjà confirmé à un certain point par l'évènement. La victoire dont je vous ai parlé, n'a pas été aussi avantageuse aux Russes, selon les nouvelles ultérieures qui m'en sont revenues. Ce n'a été qu'une affaire de leur avant-garde, mais où ils ont souffert quelque échec; et la retraite du maréchal de Rumänzow en deçà du Danube en a été la suite.[2] Je prévois déjà que la France chantera le triomphe en apprenant cette nouvelle de Constantinople, d'où l'on ne manquera pas de faire grand bruit de ces avantages. Mais sa joie ne se soutiendra guère, et supposé même que les armes russiennes aient effectivement essuyé quelque revers, elles trouveront bien moyen de prendre la revanche et de redresser bien vite leurs affaires.

Au reste, vous me ferez toujours plaisir, si vous pouvez vous procurer des notions ultérieures sur les dispositions et les mesures de l'Espagne. Mais il faut que vous les puisiez dans de bonnes sources, afin que je puisse y tabler. Ce que je vous ai mandé, au contraire, de l'établissement de quelques négociants de Danzig à Marseille,[3] n'est parvenu à ma connaissance que par les gazettes, et j'ai été curieux de savoir ce qui en est; de sorte que j'attendrai tranquillement ce que vous en pourrez pénétrer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 287. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A RHEINSBERG.

[Potsdam] 2 août 1773.

Ma très chère Nièce. Ce sera pour la dernière fois, ma chère enfant, que je vous écris, tandis que vous respirez encore l'air de la patrie. Mes vœux ensuite vous accompagneront jusqu'en Hollande, ne cessant de vous souhaiter toutes les prospérités dont vous êtes si digne par votre sagesse et par votre admirable conduite. Puisse le voyage être aussi heureux pour vous que je le désire, et puissiez-vous, ma chère

possible." Diese Vorstellung war, wie Jeanneret de Dunilac berichtete, auf Bitte des Papstes erfolgt, der alles seinerseits zu vermeiden wünschte, was den Bourbonenhöfen neuen Anlass zur Verstimmung geben konnte.

[1] „Qu' . . . on ne prévoyait pas à Vienne de grands progrès contre la Porte dans cette campagne-ci, mais qu'à la vérité on ne craignait pas non plus qu'elle aurait des avantages considérables, à moins que les Russes ne voulussent trop hasarder." — [2] Vergl. S. 68. 69. — [3] Vergl. S. 19. Goltz hatte noch keine Kenntniss von dieser Nachricht.

enfant, vous souvenir quelquefois du vieil oncle qui vous aime bien tendrement, et qui est avec autant d'estime que d'amitié, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

22 288. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Kaiserin Katharina II. schreibt, 18. Juni (a. St.),[1] sie habe von der Landgräfin Caroline das Schreiben vom 23. Mai[2] erhalten. „Cette Princesse mérite bien d'être l'amie d'un grand roi. Je me flatte qu'elle deviendra la mienne. Je l'ai trouvé précisément telle que Votre Majesté me l'a dépeinte. Elle et ses enfants sont destinés à resserrer les liens qui unissent déjà nos États. Mon fils vient de se déterminer à offrir sa main à la princesse Wilhelmine. J'ai approuvé son choix, et je n'ai rien de plus pressé que d'orner ma réponse à Votre Majesté de cette nouvelle. Elle verra par là que les inquiétudes de madame la Landgrave se sont évanouïes bien vite, et j'espère qu'elle ne regrettera pas la confiance qu'elle m'a marquée en venant à ma cour. Rien ne saurait être plus flatteur que les réflexions que Votre Majesté veut bien faire au sujet de la Russie. J'en reconnais la source; elles partent de Son amitié personnelle pour moi. Je voudrais L'en pouvoir remercier de vive voix; c'est un souhait intéressé de ma part. Je m'instruirais près de Votre Majesté et mettrais à profit toutes les leçons qu'Elle donne continuellement aux hommes."

[Potsdam] 3 août 1773.

Madame ma Sœur. J'hésitais à répondre à la lettre pleine de bonté que Votre Majesté Impériale a bien voulu m'écrire, de crainte de L'importuner et de Lui enlever des moments précieux destinés à des occupations importantes. Lorsque le comte Iwan Tschernyschew vint ici, je lui exposai mes doutes, et il me rassura en me disant que Votre Majesté Impériale avait du temps pour tout, et qu'ainsi je pouvais Lui écrire hardiment.[3] Je m'en acquitte, en formant mille vœux pour que le choix de Sa bru que Votre Majesté Impériale vient de faire, soit aussi avantageux et heureux pour Elle, pour le Grand-Duc et pour la Russie. Rien n'est plus flatteur, Madame, que ce que vous avez la bonté de me dire à ce sujet; je vois avec la plus grande satisfaction ces liens de parenté qui se forment entre ces deux maisons. Attaché comme je l'ai été de tout temps à Votre Majesté Impériale, rien ne pouvait m'être plus agréable que de voir encore des liens du sang affermir la postérité dans mes sentiments pour la Russie, pour Son auguste personne et pour Sa famille.

Je n'ose pas d'ailleurs répondre aux choses obligeantes dont Votre Majesté Impériale S'exprime sur mon personnel, Son extrême indulgence en est le principe. Ce serait à moi, Madame, d'apprendre, si j'avais le bonheur de vous admirer de près; mais vos grandes actions, Madame, serviront à jamais de leçon et d'instruction aux princes qui

[1] Ohne Ort. — [2] Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22 110. — [3] Vergl. S. 71.

auront assez d'énergie pour entreprendre d'imiter Votre Majesté Impériale. Je respecte, Madame, votre modestie si rare dans un poste éminent et plus rare encore après tant de grandes actions, et je me garde bien de dire à Votre Majesté Impériale ce que moi et tous ceux qui ne sont pas envieux de Sa gloire, répandent sans cesse; je me borne à faire des vœux pour Sa conservation si précieuse à ce vaste empire qu'Elle gouverne, ainsi qu'à Ses fidèles alliés, en L'assurant de la haute considération avec laquelle je suis à jamais, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

22289. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 3 août 1773.

Ma chère Landgrave. Ce qui me fait le plus grand plaisir de votre lettre, est de vous savoir satisfaite et contente.[1] On nous avait alarmés sur votre sujet, en nous mandant que vous aviez pris la maladie que la Néwa donne aux étrangers.[2] Je me flatte qu'elle est passée actuellement, et que vous avez payé le tribut que les étrangers paient à cette sphère, ma chère Landgrave, que vous habitez présentement.

Je crois que toutes les choses grandes et nouvelles que vous voyez là-bas, doivent vous faire grand plaisir, surtout si vous faites réflexion qu'au commencement de ce siècle cette capitale pompeuse que vous voyez et où tant de milliers d'âmes subsistent, n'était qu'un désert marécageux où ne vivaient que des bêtes sauvages.

Je fais mille vœux pour que la princesse Wilhelmine soit aussi heureuse que le comporte la condition humaine; elle retrouve dans la personne de l'Impératrice une nouvelle mère, et vous la laissez en de si bonnes mains que vous n'en devez avoir aucune inquiétude après votre départ.

Le Prince votre fils est à présent à Rheinsberg, chez mon frère, qui donne quelques fêtes à ma nièce d'Orange avant son départ. Le Prince attend avec impatience le moment de rejoindre sa digne mère;[3] nous l'avons vu ici,[4] en attendant, avec bien du plaisir; mais ce qui

[1] Landgräfin Caroline schrieb, Peterhof 9./20. Juli: „Le Grand-Duc paraît s'attacher à ma fille et plus que je n'ai pu l'espérer." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 60. Anm. 4. — [3] Nach dem Briefe der Landgräfin Caroline hatte Erbprinz Ludwig ursprünglich ihr folgen sollen, sobald die Wahl des Grossfürsten Paul entschieden sein würde; „je ne compte le voir arriver ici que vers le 5 ou 6 septembre, vieux style. Cependant, je ne veux pas non plus qu'il abuse des bontés de Votre Majesté." — [4] Vergl. S. 3. Anm. 5.

m'en fait encore davantage, c'est l'assurance que vous daignez me donner de repasser par ici.[1] Quel plaisir, ma chère Landgrave, de vous entendre conter tout ce que vous avez vu, surtout ce qui regarde la personne de l'Impératrice! Vous devez vous attendre d'avance à toutes les questions que l'intérêt que je prends à cette grande Princesse, me vous fer[a] faire. C'est un tribut que les voyageurs sont obligés de payer à ceux qui n'ont pas autant vu qu'eux, et j'attends de votre complaisance que vous me le paierez. J'ai bien senti que vos affaires domestiques vous obligeraient à presser votre retour, Madame votre mère[2] et M. le Landgrave ne pouvant se passer si longtemps, Madame, de votre présence. Je fais des vœux d'avance pour que votre voyage soit heureux, et que j'aie la satisfaction de vous embrasser ici en parfaite santé. Je suis avec la plus haute estime, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

---

22 290. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 août 1773.

Votre dépêche du 20 de juillet dernier m'a fait plaisir. Il me semble apercevoir par son contenu que les affaires commencent à se débrouiller à la cour où vous êtes, et que mes propositions y prennent au moins quelque faveur.[3]

J'ai vu ici le comte Iwan Tschernyschew. Il paraît également fort piqué contre le magistrat de Danzig.[4] Toutes ses représentations ont été sans effet. Ce magistrat reste plutôt ferme dans son obstination, et ce ministre croit que c'est la France et même le roi de Pologne qui y ont le plus de part. D'autant plus fâcheux est-il qu'avec des dispositions aussi favorables les affaires se traitent aussi lentement à Pétersbourg,[5] et les conjonctures actuelles en Pologne exigeraient sûre-

[1] Die Landgräfin beabsichtigte, Petersburg kurz nach der Hochzeit ihrer Tochter zu verlassen. „Votre Majesté m'a permis de Lui faire ma cour à Potsdam; en partant d'ici, j'en profiterai avec le plus grand empressement.“ — [2] Pfalzgräfin Caroline zu Zweibrücken-Birkenfeld. — [3] Solms berichtete, Golowkin habe abermals vom Danziger Magistrat eine abschlägige Antwort erhalten. Solms wollte diesen Umstand im preussischen Interesse ausnutzen. Er glaubte ferner, nach Unterredungen mit Sachar Tschernyschew und Saldern auf eine günstige Entschliessung des russischen Conseil rechnen und annehmen zu dürfen, „qu'ils auront appuyé tous les deux le sentiment que les demandes de Votre Majesté au sujet de la Netze ne sont pas contraires au sens du second article de la convention“. Vergl. S. 58. 59. — [4] Vergl. S. 78. — [5] Panin hatte die Mittheilung der Entschliessungen seines Hofes an Solms von neuem aufgeschoben. Solms bemerkte dazu: „En tout temps les affaires sont postposées ici aux dissipations de la cour.“

ment plus de promptitude. Quoi qu'il en soit, j'attendrai la réponse décisive que vous me faites espérer relativement à l'arrangement de mes limites, pour instruire en conséquence mon ministre à Varsovie.

Mais en attendant je ne vous dissimulerai point que j'appréhende beaucoup que les revers que les armes russiennes ont essuyés aux environs de Silistrie, n'influent beaucoup sur nos affaires en Pologne et ne rendent les Polonais de plus difficile composition. Pour vous expliquer cette énigme, je vous dirai que, selon des nouvelles ultérieures, la chance a tourné aux armées belligérantes, et qu'au lieu de cette victoire signalée que je vous annonçai dans mes ordres du 27 de juillet,[1] les Russes y ont eu un échec assez considérable, par la défaite d'un de leurs corps détachés,[2] et ont éprouvé combien le sort des armes est changeant, et que ses faveurs passées ne répondent jamais de l'avenir. J'en ignore jusques ici les particularités, mais ce qui ne me permet plus d'en douter, c'est que d'un côté les différentes nouvelles sont unanimes là-dessus, et que, de l'autre, le maréchal de Rumänzow a effectivement repassé le Danube. En attendant, l'indifférence avec laquelle la cour de Vienne a reçu cette nouvelle,[3] prouve bien qu'il s'en faut de beaucoup qu'elle ait agi toujours rondement et de bonne foi vis-à-vis de la Russie dans cette guerre.

Au reste, je vous adresse ci-joint ma réponse à la dernière lettre de Sa Majesté l'impératrice de Russie,[4] qui m'était parvenue conjointement avec la lettre de Son Altesse Sérénissime la landgrave de Darmstadt.[5] Il dépendra de vous si vous voulez la remettre en mains propres ou par le comte de Panin, et je vous laisse la même liberté à l'égard de celle que je viens d'écrire à Madame la Landgrave,[6] et que vous trouverez également à la suite de la présente.

Nach dem Concept. Federic.

22291. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Dönhoff berichtet, Stockholm 23. Juli: „Les nouvelles qui arrivent des provinces, annoncent un mécontentement assez général. L'ordre des nobles a cru que le changement de gouvernement procurerait des avantages plus réels que des titres et des cordons. Ce n'est pas qu'ils aient dessein d'introduire l'ancienne forme de gouvernement, leur but est d'éloigner les frères Scheffer et d'écarter nombre de jeunes gens qui ont la confiance du Roi; ils voudraient qu'il daignât recevoir les avis des personnes que l'âge et l'expérience rendent plus propres au maniement des affaires. Il n'y a pas jusqu'au colonel Gustave Schild, qui ne se plaigne qu'ayant été avancé

[1] Vergl. S. 60. — [2] Vergl. S. 69. — [3] Edelsheim hatte berichtet, Wien 24. Juli: „Malgré l'affectation avec laquelle le prince Kaunitz m'a assuré qu'il n'ajoutait pas foi aux nouvelles (vergl. S. 69) . . ., il m'a paru pouvoir reconnaître la satisfaction cachée que ce ministre ressentait du prétendu revers des armes russiennes.“ — [4] Vergl. Nr. 22288. — [5] Vergl. S. 29. — [6] Vergl. Nr. 22289.

au grade de colonel, lors de la révolution, il ne touche cependant que paye de capitaine, qu'il n'était pas en état de se soutenir, et qu'il désirait de trouver de l'emploi dans quelque service étranger. L'ordre des prêtres est fâché de ce que les places importantes ne se donnent que par cabale à la cour. L'ordre des bourgeois, qui espérait que le commerce prospérerait, et qu'on remédierait aux principaux inconvénients, en rétablissant la circulation des espèces et ramenant le cours du change à sa juste valeur, se voit trompé dans son espérance et gémit, sous main, sous le poids des nouvelles contributions, ajoutées aux anciennes . . . Quoiqu'on prétende que le mécontentement pourrait bien éclater quelque part dans les provinces, cette appréhension n'est guère fondée, . . . à moins que quelque puissance étrangère ne favorise le soulèvement."

Potsdam, 3 août 1773.

Il est naturel que dans un royaume comme celui de Suède il se trouve toujours des mécontents et frondeurs du gouvernement. Ce que vous venez de me marquer à ce sujet par votre dépêche du 23 juillet dernier, me fait voir que dans toute révolution le peuple n'a jamais en vue que son avantage particulier, qu'il s'imagine d'obtenir par le changement. Celui auquel on paraît s'attendre là où vous êtes, renferme bien des articles qui seront difficiles au Roi de réaliser, tel que le rabais du change et la diminution des impôts. La situation de la Suède ne permet ni l'un ni l'autre. Il en est de même à l'égard de l'augmentation des appointements dont vous dites que le colonel Gustave Schild se plaint. Dans tout pays où l'on est forcé de faire usage de lois somptuaires et de diminuer le luxe, les employés doivent nécessairement se contenter des appointements attachés à leurs charges, puisque le souverain n'y saurait rien innover, sans imposer de nouvelles taxes au peuple.

Mais, quoi qu'il en soit, je ne crois cependant pas qu'aucune puissance étrangère fomente, dans le moment présent, le mécontentement qui se manifeste en Suède, et je doute qu'on ait rien de pareil à appréhender, tant que la guerre durera entre la Russie et la Porte.

N'oubliez pas toutefois et quoi qu'il en arrive, de me mander qui sont ces jeunes gens qui ont la confiance du Roi, et qui, selon votre susdite dépêche, paraissent donner de l'ombrage aux personnes que l'âge et l'expérience rendraient plus propres au maniement des affaires.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 292. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 4 août 1773.

A en juger par les bienfaits que, selon votre dépêche du 31 de juillet dernier, la cour où vous êtes, continue de prodiguer aux Polonais qui s'arrêtent chez elle,[1] on dirait qu'elle regorge d'argent. Elle trou-

[1] Borcke berichtete: „On s'y amuse de spéculations chimériques que les projets illusoires sur le trône de Pologne fournissent. Ces idées sont si peu suivies que de

vera, dans ce cas, en eux des gens qui l'en débarrasseront volontiers, et avec qui elle pourra aisément s'en défaire; cependant, il est avéré qu'il n'y a pas de finances plus mal administrées que celles de Saxe, et l'échantillon que vous en donnez à l'égard de la gestion du département des monnaies, [1] en fournit seul une preuve bien évidente.

Mais, quoi qu'il en soit, n'oubliez pas, suivant la teneur de mes ordres précédents, de me mander si et quand l'ambassadeur de France à Vienne, le prince Louis de Rohan, arrivera là où vous êtes. [2]

Nach dem Concept. Federic.

22293. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. August 1773.

Ich habe von der bei Silistria mit einem Corps Russen vorgefallenen Attaque beinahe eben die Nachricht, welche Euer Bericht vom 3. Julii enthält; und zwar treffen Meine Briefe mit dem Eurigem darin überein, dass die Russen dabei keine Vortheile erhalten, sondern es ihnen vielmehr dabei für dieses Mal nicht gelungen ist. [3] So viel ist gewiss, dass der Feldmarschall Rumänzow nach solcher Affaire wieder über die Donau zurückgegangen, und Ich bin nur bange, dass dieser Succès die Pforte aufblasen und in ihrem Eigensinn stärken, folglich das Friedensgeschäfte noch weiter hinaussetzen dürfte.

Uebrigens habt Ihr sehr wohl gethan, Euch des in die dortige Kriegsgefangenschaft gerathenen Fürsten Repnin, [4] so viel in Eurem Vermögen gestanden, anzunehmen. Ich billige solches sehr.

Nach dem Concept. Friderich.

---

tout ce qu'on pourrait faire pour s'y préparer les voies, on ne fait rien sinon de répandre des bienfaits et de prodiguer des distinctions en faveur du petit nombre de Polonais nécessiteux qui viennent ici professer un attachement peu sincère à la maison de Saxe."

[1] Nach Borckes Bericht hatte sich bei einer Untersuchung der Verwaltung der Freiberger Minen ergeben, dass der Churfürst seit 1765 jährlich um mehr als 200000 Thaler geschädigt worden war; „mais il se trouve en même temps que personne n'est responsable de cette prévarication, le directeur des monnaies étant à couvert par des rescrits de la chambre des finances sur toutes les opérations ruineuses qu'il a faites, et la chambre se trouvant à son tour justifiée par des rescrits du cabinet contresignés par le même ministre qui présentement fait faire la recherche". — [2] Vergl. S. 57. — [3] Vergl. S. 69 und 88. Zegelins Bericht theilt der König am 4. August an Solms nach Petersburg mit: „J'espère qu'il y a de l'exagération dans les avantages que la Porte s'attribue." — [4] Vergl. Bd. XXXIII, 589. 611.

22 294. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 4 août 1773.

Quoique mes dernières lettres de Constantinople que j'ai trouvées à la suite de votre rapport du 28 de juillet dernier, et auxquelles je vous adresse ci-joint ma réponse,[1] ne renferment point de détails sur le combat près de Silistrie, elles ne laissent cependant pas de l'annoncer d'une manière qui fait juger que les Russes y ont effectivement souffert quelque échec; et, en effet, s'il en était autrement, le maréchal Rumänzow n'aurait pas repassé le Danube, comme il l'a fait, après cette affaire. On prétend même à la Porte que[2] tout le corps détaché des Russes, après avoir été enclos dans une forêt où il s'était retiré, a été obligé à se rendre prisonnier de guerre, ainsi que vos nouvelles l'ont également déjà annoncé; mais on ajoute que ce corps n'a été que de 8000 hommes, tandis que vos avis le portaient à près de 18000.[3] Quoi qu'il en soit, nous ne tarderons point d'apprendre, dans peu, ce qu'il y a de vrai ou d'exagéré dans ces différents avis, et s'il vous en revient quelque nouvelle ultérieure et bien positive, n'oubliez point de m'en rendre compte.

Au reste, je vous accorde très volontiers la permission que vous me demandez pour vous rendre, à l'invitation du prince de Kaunitz, à Austerlitz. L'Empereur ne comptant de retourner à Vienne qu'à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, je n'expédierai votre successeur, le baron Riedesel, qu'après mon retour de Silésie. Celui-ci est fixé au 5 du mois prochain; de sorte que, si je fais partir ledit baron le 10, il pourra être rendu à Vienne le 18 et arriver encore assez à temps pour profiter de vos avis.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 295. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît bittet, Warschau 28. Juli, um die Entschliessung des Königs über Panins Vorschläge wegen der Garantie des Friedens von Carlowitz.[4]

Benoît berichtet, Warschau 31. Juli: „Il a fallu tenir encore quelques confé-

[1] Vergl. Nr. 22293. — [2] Bericht Zegelins, Konstantinopel 3. Juli. — [3] Vergl. S. 69. — [4] Nach Benoîts Bericht vom 27. Juni hatte Stackelberg ihm auf Weisung seines Hofs mitgetheilt: „qu'il fallait que chacun de nous garantît les possessions de la Pologne telles qu'elles seraient après les traités de cession, ce qui pourrait être ajouté à notre article IX: que, par un acte séparé, nous ayons à nous garantir la nouvelle constitution que les Polonais feraient à la présente Diète, et que, par un second [acte] séparé, nous devions garantir le traité de Carlowitz pour tout ce qui concernait les Polonais . . . J'ai fait observer à mon cher collègue que nous n'avions rien de commun avec le traité de Carlowitz auquel les prédécesseurs de Votre Majesté n'avaient pas eu la moindre part; mais il m'a répondu que les Polonais le demandaient en récompense, et que la cour de Russie désirait beaucoup cette complaisance de la part de Votre Majesté."

rences entre nous trois ministres, avant que celui d'Autriche ait voulu procéder à la négociation formelle de son traité avec la Délégation. Nous nous sommes donc engagés, pour éviter tout délai ultérieur, de nous en tenir aux termes de la triple convention pour le contenu de l'article II de nos traités respectifs." Er übersendet einen von ihm danach aufgesetzten Entwurf des Artikels II und bittet um die Weisungen des Königs.

„Enfin le baron de Stackelberg a encore ordre de dresser un acte séparé des deux articles ci-joints[1] . . . et exige la même chose de ma part. Le ministre d'Autriche fait des difficultés sur la clause qui regarde les Dissidents et les Grecs, mais comme nos deux cours de Prusse et de Russie ont dès le commencement poussé cette affaire des Dissidents, le sieur de Stackelberg ne doute pas que Votre Majesté n'approuve cet acte séparé, qui ne se rapporte, au reste, qu'à ce qu'on pourra obtenir pour ces deux communions; article qui causera sûrement encore beaucoup d'embarras et de débats, lorsqu'on en viendra à l'arrangement de la forme du gouvernement, car ce ne sera qu'alors que ce point sera agité."

Potsdam, 4 août 1773.

Vos dépêches du 28 et 31 de juillet dernier viennent de m'entrer à la fois, mais le défaut de réponse de Russie qui, comme vous savez, doit décider des instructions finales que je vous ai promises pour votre négociation, à laquelle je m'attends cependant d'un instant à l'autre, me met dans l'embarras de ne pouvoir vous fournir encore par cet ordinaire les éclaircissements que vous demandez. Tout ce que je puis vous dire en attendant là-dessus pour votre direction, c'est que je suis fermement intentionné de conformer ma conduite par rapport aux affaires de Pologne à celle que la cour de Vienne observera à leur égard, et de l'imiter parfaitement en tout. Il va sans dire qu'il faudra promettre des largesses en argent aux commissaires qui seront nommés pour fixer les limites,[2] à proportion de la facilité qu'ils témoigneront à nous favoriser.

Quant aux Dissidents, s'il n'y a pas moyen d'améliorer leur sort, il faudra tâcher au moins de les maintenir dans la situation et les prérogatives dont ils ont joui jusqu'à présent; et pour ce qui est de l'article des garanties, vous pourrez exprimer les miennes dans les mêmes termes que se serviront les ministres des deux cours impériales dans celles à donner de la part de leurs cours respectives.

Enfin, c'est de la réponse de la cour de Russie que dépendront, comme je vous ai dit ci-dessus, les ordres définitifs que vous recevrez à tous ces égards. Suivant les dernières lettres reçues de là-bas, cette cour impériale paraît être disposée en ma faveur.[3] Il faudra donc voir ce qui en résultera.

Federic.

[1] Die beiden abschriftlich beigefügten Artikel des russisch-polnischen Vertrages betreffen die Uebernahme der Garantie für alle auf dem Reichstage zu treffenden Bestimmungen über die Verfassung und die Dissidenten griechisch-katholischen Glaubens und der beiden evangelischen Bekenntnisse durch Russland, sowie die Garantie des gegenseitigen Besitzstandes nach Abschluss der Verträge mit den drei Mächten. — [2] Vergl. S. 42. — [3] Vergl. Nr. 22290.

P. S.

Après avoir réfléchi de nouveau sur ce que vous me marquez, dans votre dépêche du 28, de la garantie de la paix de Carlowitz dont on voudrait que je me chargeasse, je ne vous dissimulerai pas qu'elle me paraît extrêmement onéreuse, puisqu'on pourrait la faire valoir un jour pour m'entraîner dans une guerre qui surviendrait entre la République et la Porte Ottomane. Vous sentirez de vous-même que les deux cours impériales peuvent avoir un intérêt particulier et des raisons à elles pour se charger de cette garantie, tout comme elles ont des facilités que je n'ai pas, pour la mettre en exécution. Ce n'est pas que je veuille me refuser absolument à une garantie modifiée des possessions qui doivent rester à la République; je n'attends que la réponse de la cour de Russie, et si elle y insiste, je ne ferai pas difficulté de lui donner cette nouvelle marque de ma complaisance; mais ce ne sera qu'en exceptant expressément le cas d'une guerre avec les Turcs. J'aurai donc soin de vous faire parvenir alors un article relatif à cette garantie que vous recevrez avec celui des limites, et c'est sur quoi j'ai été bien aise de vous prévenir par mes ordres d'aujourd'hui.

Nach dem Concept. Das Concept des Postscripts ist auf die Bitte des Cabinetsraths Cöper durch den Minister Grafen Finckenstein aufgesetzt worden, der in einem Schreiben vom 4. August dem Cabinetsrath von einer diese Angelegenheit betreffenden Besprechung zwischen dem König und ihm Mittheilung gemacht hatte.

---

22 296. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 27. Juli, auf den Erlass vom 12. (Nr. 22 230), dass der König von England unter zwei Gesichtspunkten beurtheilt werde. „Quant à sa façon particulière de penser, la nation en général regarde ce Prince comme bon et excellent père de famille, qui, dans le fond, ne cherchait qu'à rendre ses sujets heureux. Dans cette persuasion il est généralement aimé, quoiqu'on présume bien cependant qu'il ne le sera jamais au point de lui permettre une alliance de la nature dont il aurait été en effet question avec la France.[1] Mais quand la nation jette les yeux sur le système politique, qui est tout à l'avantage du souverain dans l'intérieur du pays, elle ne peut s'empêcher d'apercevoir l'esprit de Bute, les conseils pernicieux de Mansfield,[2] tant pour le dedans que pour le dehors, et gémir de voir que le Roi n'aurait ni assez de talents ni assez de force dans l'esprit pour faire ce qu'on supposerait que sa bonté ferait en effet, s'il avait la fermeté d'exécuter ses propres idées. Dans ce sens il est fort éloigné d'être estimé, au moins du gros de la nation, surtout quand elle se rappelle qu'il est très difficile de faire revenir Sa Majesté de ce qu'on lui aurait une fois persuadé être nécessaire pour sa tranquillité et le bien de son peuple."

Potsdam, 5 août 1773.

Je suis très satisfait de vos observations dans votre rapport du 27 de juillet dernier; elles expliquent très bien les différentes idées que la

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 652. — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 108. 344.

nation britannique se fait des talents et des qualités personnelles de Sa Majesté Britannique. Mais ce qui me surprend cependant, c'est qu'avec toute sa pénétration elle ne sent pas que par les corruptions de ce Prince sa forme de gouvernement prend une tout autre face, et combien son administration actuelle a perdu, par sa faiblesse, de son ancien lustre.

Au reste, il y a ici des lettres qui annoncent que le maréchal Rumänzow, après une affaire qu'il y a eu entre des corps détachés de l'une et de l'autre armée, a repassé le Danube et a repris son ancienne position,[1] et je serais bien aise d'apprendre comment on s'expliqne en Angleterre sur cette retraite; de sorte que vous n'oublierez pas d'y prêter attention pour m'en rendre compte. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 297. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Potsdam, 5 août 1773.

C'est une vraie misère que le ministère français continue, selon votre dépêche du 25 de juillet dernier, à s'amuser à des minuties et néglige les grandes affaires, plus dignes de son attention. Cette légèreté fait bien du tort à ses intérêts, et il lui conviendrait bien mieux de s'occuper des choses plus réelles. Quoi qu'il en soit, il est surprenant que de pareilles amourettes et intrigues de femmes puissent avoir l'influence que vous leur attribuez,[2] et le meilleur est que, dans les conjonctures présentes, il n'y a absolument rien à appréhender d'une cour qui est tombée si fort en quenouille. En effet, je suis plus que persuadé que, malgré toute sa mauvaise volonté, elle ne pourra jamais figurer sur le théâtre actuel de l'Europe, comme elle a fait autrefois, et que, dans l'état de faiblesse où elle se trouve, de petites intrigues resteront les seules armes de sa politique.

Quant aux affaires d'Espagne, si vous savez ou apprenez quelques détails des troubles de Chili,[3] n'oubliez pas de m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 88. — [2] Goltz berichtete über die vergeblichen Bemühungen Aiguillons, die von der Partei des Marschalls Soubise begünstigte Heirath des Vicomte du Barry, eines Neffen der Favoritin, zu verhindern und diese gegen dessen Gattin einzunehmen. „Le duc d'Aiguillon, après avoir échoué dans cette intrigue, n'en est pas moins dans ce moment courtisan de la nouvelle mariée; cela n'empêchera pourtant pas que, si le Roi prend du goût pour celle-ci, le parti du maréchal de Soubise l'emploiera avec succès contre ce ministre, et la comtesse ... ne fera [pas] grande difficulté d'abandonner celui-ci à son mauvais sort." — [3] Nach Goltz waren die spanischen Flottenrüstungen (vergl. S. 65) zum Theil durch Unruhen in Chili verursacht, die durch spanische Unterthanen unterstützt wurden.

22298. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 août 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de juillet dernier, et je continue toujours, malgré ce qu'elle renferme pour accréditer le bruit d'un échange projeté des comtés d'Oldenburg et de Delmenhorst contre le duché de Lauenburg et le rendre vraisemblable,[1] à douter que cela soit fondé, ne pouvant m'imaginer que la Russie soit intentionnée à vouloir faire pareil troc.

Der König wiederholt den Befehl, die Frage der braunschweigischen Anleihe ruhen zu lassen (vergl. S. 66), und erwähnt das Gefecht zwischen Russen und Türken bei Silistria (vergl. S. 88).[2]

Federic.

Nach dem Concept.

22299. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 7 août 1773.

Mon très cher Frère. J'ai reçu votre lettre[3] avec bien du plaisir, et mon neveu qui revient de Rheinsberg,[4] m'assure de vous avoir laissé en bonne santé, ce qui m'intéresse sensiblement.

Je viens, mon cher frère, de recevoir le *stafet*[5] de Pétersbourg; mais [les] affaires n'ont pu se tirer au clair, parcequ'il y a dans ce pays des cabales et des brigues si prodigieuses que le comte Panin se croit sur le point d'être déplacé. C'est la faction des Orlow qui prend le dessus, auxquels s'est joint Saldern. Enfin, l'Impératrice bat froid à Panin, et si j'en dois croire Solms,[6] il faut s'attendre, d'un jour à l'autre, à la chute de cet ancien ministre. Cela serait très fâcheux pour moi, principalement dans les circonstances présentes.

Mais les affaires vont mal sur le Danube; des lettres de Constantinople disent que presque tout le corps de Weissmann est fait prisonnier; il était de 8000 hommes.[7] Les Russes traitent cette guerre trop en bagatelle; c'est le moyen d'être bien battu. Si les Turcs avaient les moindres connaissances et encore quelque reste de leur ancienne énergie, l'Impératrice pourrait se repentir de n'avoir pas fait la paix l'année passée. Je crains que ces affaires ne s'embrouillent étrangement, et les cabales de cour ne me présagent rien de bon pour l'avenir.

La Landgrave m'écrit que l'air de ce pays lui était si contraire qu'elle accélérerait son départ le plus que possible.[8] Elle voit les orages

[1] Arnim berichtete: „Pour rendre ces bruits plus vraisemblables, on allègue les avantages réciproques qui résulteront de cet échange.“ Im folgenden zählte Arnim die angeblich für Russland und Hannover sich ergebenden Vortheile auf. Vergl. Nr. 22255. — [2] Am 10. August ermächtigt der König Arnim, mangels interessanter Nachrichten nur alle 8 oder 14 Tage zu berichten. — [3] D. d. Rheinsberg 3. August. — [4] Vergl. S. 72. — [5] Vergl. S. 50. — [6] Vergl. Nr. 22301. — [7] Vergl. S. 88. — [8] Vergl. S. 84.

qui s'amassent là-bas, et elle veut s'éloigner, avant qu'ils éclatent. Enfin, mon cher frère, je suis très fâché de tout cela. Je me tiendrai tranquille, j'attendrai l'évènement, et je tâcherai de m'arranger selon la situation des choses. Portez-vous bien, et soyez persuadé de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22300. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF.

Potsdam, 7. August 1773.

In Gefolge Meines unter dem 27. abgewichenen Monats an Euch erlassenen Avertissements[1] mache Ich Euch im grössten Vertrauen zu Eurer Verschwiegenheit hierdurch anderweit bekannt, wie Ich die neue Grenze gegen Polen, von welcher Ich, wie weit solche zu extendiren möglich sein will, positiv annoch nicht sagen kann, wenigstens dahin beizubehalten zum Voraus rechne, dass solche die Netzbrücher entlang auf Labischin und so auf Szulice[2] gehen dürfte. Auf wie hoch solchergestalt sowohl die Revenus als auch die Seelenzahl von diesem District sich belaufen dürfte, wollet Ihr zum Voraus Euren Ueberschlag machen und Mir anzuzeigen ohnermangelt sein. Uebrigens werden zu Regulirung dieser Grenze Commissarien sowohl Meiner- als polnischerseits bestellet werden,[3] und wird die Grenzbestimmung lediglich von deren Einverständniss mit einander abhängen. Es wird demnach alles darauf ankommen, die polnische Commissarien zu vortheilhafter Erweiterung der Grenze zu gewinnen, und dies dürfte, so wie Ihr die Polen kennet, vermuthlich nicht schwer halten.

Friderich.

Nach einer Abschrift (Extract).

22301. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 25. Juli, über eine Unterredung mit Panin und übersendet sieben Schriftstücke, die dieser ihm mitgetheilt hat, „la première [pièce] pour servir d'explication des sentiments de la cour de Russie au sujet du différend avec Danzig, pour obvier aux soupçons qu'elle les eût changés à l'égard de Votre Majesté, et pour justifier, en même temps, les raisons qui l'engagent à s'intéresser en faveur de Thorn[4] . . . La seconde est l'instruction donnée au baron de Stackelberg à Varsovie, à l'occasion de l'envoi du projet pour le traité de cession, pour faire connaître la manière dont la cour de Russie se propose d'agir dans cette négociation, en se tenant pour les limites exactement aux termes de la convention et en remettant à son ministre de régler les articles auxquels les deux autres cours auront à concourir,

[1] Vergl. Nr. 22269. — [2] Solitz. — [3] Vergl. S. 98. — [4] Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22193.

au consentement et selon le concert préalable de leurs ministres.“ Die folgenden Beilagen enthalten die Entwürfe für die einzelnen Artikel des russischen Vertrages mit Polen.

„A l'article de cette instruction où il est parlé de la paix de Carlowitz[1] et du secours que la république de Pologne pourrait vouloir se stipuler, au cas qu'elle se trouvât en guerre avec la Porte, j'ai fait observer au comte de Panin que Votre Majesté ne voudrait peut-être pas S'engager à une telle condition, d'autant plus que, dans Son traité d'alliance avec la Russie, ce cas de guerre avec la Porte était un cas excepté pour la prestation d'un secours du moins réel et effectif en troupes. Il me dit sur cela que, comme on ne pouvait pas se dispenser de garantir à la république de Pologne les États qu'elle conserverait suivant le traité qu'elle allait faire, il était bien juste pourtant de promettre l'effet de cette garantie pour le seul cas que l'on pouvait supposer, où il deviendrait nécessaire. Cependant comme la cour de Russie n'avait également pas envie de s'imposer une grande charge vis-à-vis des Polonais, il avait conçu cet article dans des termes généraux, recommandant au ministre négociateur de ne pas le rendre plus onéreux, à moins que lui et les ministres des deux autres cours ne le trouvassent absolument nécessaire.“

Panin hat dem Grafen Solms aus einem Briefe Stackelbergs mitgetheilt, „que le baron de Reviczky était venu lui faire la confidence que, quoiqu'il avait reçu peu auparavant des ordres de sa cour pour déclarer qu'elle s'en tiendrait aux limites énoncées dans la convention, il venait cependant d'en recevoir d'autres qui renversaient les premiers, et que le prince de Kaunitz lui mandait que, puisque Votre Majesté, en surpassant les limites prescrites, gagnait un terrain trop considérable pour que l'égalité des acquisitions pût être conservée, sa cour avait résolu également de profiter de la circonstance du défaut de la rivière de Podhorce pour se chercher une autre limite, mieux de sa convenance. Le baron de Stackelberg ajoute d'avoir engagé ce ministre à garder le silence jusqu'à ce que celui de Votre Majesté aurait reçu les ordres sur la manière dont Elle jugerait à propos de déterminer Sa frontière, et d'amuser en attendant les Délégués avec d'autres affaires, parcequ'il lui avait fait connaître, en même temps, que, si Votre Majesté restait aux termes de la convention, sa cour ne voudrait point alors s'en écarter seule. Le prince de Lobkowitz a fait voir ici aussi au comte de Panin une dépêche du prince de Kaunitz dans laquelle il lui dit la même chose, que, puisque Votre Majesté surpasserait trop l'égalité, qui avait été prise pour base du partage, sa cour était résolue d'en faire autant. Il a donné à entendre également que, si Votre Majesté Se désisterait de Son dessein, la cour de Vienne pourrait alors suivre le même exemple. Le comte de Panin a renouvelé à ce ministre les représentations les plus fortes qui doivent engager sa cour à ne point se porter à une extension, et quoiqu'il ne l'a pas avoué, je soupçonne cependant qu'il lui a fait entrevoir la possibilité de pouvoir engager Votre Majesté à renoncer à la Sienne, si Elle était assurée que la cour de Vienne voulût en faire autant; et pour ce qui vous regarde, Sire, il me dit que l'Impératrice sa souveraine espérait que, pour mettre des bornes à la cupidité de la cour de Vienne et pour prévenir que l'envie de s'étendre davantage en Pologne ne gagnât le dessus dans la politique des deux cours et annulât, avec le temps, toute la triple convention, Votre Majesté voudrait renoncer volontairement tant à l'extension du bord de la Netze à un demi-mille [de] largeur, aussi bien qu'à suivre cette rivière jusqu'à sa source, mais Se contenter de tirer la ligne du point le plus proche de cette rivière à celui de Fordon sur la Vistule.[2]

J'ai voulu refuser de me charger de vous rendre, Sire, une réponse si désagréable à vos dernières propositions, et j'ai prié le ministre de considérer la différence qu'il y avait entre les demandes de la cour de Vienne et les vôtres, d'abord en ce que la première n'avait pas des limites aussi incertaines que l'étaient celles de

[1] Vergl. S. 88. 90. — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 666. 674.

Votre Majesté, puisque le fleuve Podhorce, quoique sous le nom de Sereth, se trouvait pour déterminer les siennes sans contestation, au lieu que la détermination vague de la Netze laissait en suspens s'il fallait entendre une partie de cette rivière ou toute la rivière en entier, et qu'ainsi, en second lieu, il n'y aurait point de reproche à vous faire d'avoir forcé le sens des paroles de la convention, au lieu que, de l'autre côté, on surpasserait la lettre absolument; et comme pour l'extension du bord méridional l'exemple de la Suède[1] formait un préjugé en faveur de Votre Majesté, je croyais que l'Impératrice pouvait vous faire, Sire, ce trait d'amie de soutenir vis-à-vis de la cour de Vienne la justice de votre demande.

Il me répondit que l'Impératrice ne pouvait prendre cela sur elle, à moins de n'ouvrir elle-même la porte au renversement de toute la triple convention. Que d'ailleurs elle regardait cette affaire-ci du même point de vue dont elle avait envisagé précédemment les prétentions de Votre Majesté à l'égard du port de Danzig, lorsqu'Elle les avait déclarées après la signature de la convention, savoir contraires aux stipulations faites sur l'étendue des possessions respectives, et comme elle avait cédé cependant, à l'égard de celles-ci, de manière à les reconnaître publiquement pour justes et valides,[2] elle s'imaginait de vous avoir prouvé, Sire, par là qu'elle n'était pas contraire à vous seconder pour vous faire trouver des avantages, mais qu'elle croyait que c'était trop exiger de sa complaisance que de vouloir encore qu'elle prenne parti également pour les extensions sur la Netze dont les prétentions avaient paru encore plus tard que celles sur le port de Danzig.

J'ai employé malgré ces objections tout ce que mon zèle m'a fait imaginer et que les ordres de Votre Majesté m'ont prescrit, pour engager ce ministre à faire prendre d'autres sentiments à sa souveraine ou à la porter au moins à conniver que l'affaire s'arrangeât entre Votre Majesté et la cour de Vienne; mais il s'est excusé de pouvoir s'en charger davantage, et m'a dit à la fin qu'il n'avait pas assez de crédit sur l'esprit de l'Impératrice, et qu'il n'était pas écouté comme il l'avait été auparavant; mais qu'il osait ajouter ses propres instances pour vous supplier, Sire, de vouloir bien user de modération dans cette circonstance pour prévenir les mauvaises suites que trop de fermeté de votre part pourrait attirer, et qu'il croyait de pouvoir répondre que la cour de Vienne ne poursuivrait pas seule ses prétentions. Le ton affecté dont il me dit ces avant-dernières paroles, me faisant soupçonner qu'il y avait quelque chose de réservé dans leur sens, je lui demandai amicalement une explication, ce qui donna lieu à une autre conversation dont je rendrai compte dans une apostille séparée."

Solms berichtet in einem Postscript: „La conversation avec le comte Panin que j'ai annoncée dans le rapport précédent, commença par là qu'il me dit ne plus oser revenir auprès de Sa Majesté l'Impératrice avec l'affaire des limites, et qu'il ne pouvait rien y faire, parceque le comte Orlow s'y opposait, non pas parcequ'il la croyait contraire au sens du traité, comme cela avait été effectivement le premier mobile de l'opposition de l'Impératrice, mais parcequ'elle servait à le chicaner et à augmenter ses torts dans l'esprit de cette Princesse et à précipiter sa disgrâce complète; que je devais me souvenir que, lorsque je lui avais quelquefois témoigné mes appréhensions sur sa situation, il avait toujours été le premier à me rassurer; mais que présentement il croyait devoir à son amitié pour moi de me prévenir que sa disgrâce était résolue, et qu'on voulait l'éloigner absolument. Sur ce que je l'interrompis en lui disant que je ne pouvais pas me persuader que l'Impératrice voudrait jamais remettre à d'autres les affaires, il me dit qu'il comprenait ce que je voulais dire; qu'on croyait, et que ses ennemis, pour ne pas se découvrir vis-à-vis de moi, m'auraient peut-être fait accroire aussi qu'on voulait seulement l'ôter d'auprès du Grand-Duc, puisqu'il ne pouvait plus satisfaire à cet emploi,[3] mais que cela n'était qu'une illusion, et que lui-même n'entre-

[1] Der König hatte sich auf Schwedens Vorgang im Jahr 1648 berufen (vergl. Bd. XXXIII, 521. 620). — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 672. 673. — [3] Vergl. S. 67. 68.

rait pas dans une telle composition; que, pour diriger les affaires, il fallait l'esprit libre, tranquille et satisfait; qu'il ne l'aurait pas, si on le séparait du Grand-Duc, malgré lui, parceque ce serait le séparer de son seul appui, et qu'il quitterait alors tout le reste pour se retirer entièrement. Qu'il ne pouvait se dissimuler que l'affaire de Danzig et présentement celle des limites fournissaient de beaux prétextes à ses ennemis pour le dénigrer journellement davantage dans l'esprit de l'Impératrice, dont la froideur pour lui allait à un point qu'elle ne lui parlait plus, et qu'il n'allait chez elle pour lui parler d'affaires, que lorsqu'il n'y avait pas moyen de s'en dispenser; mais qu'il ne regardait pas pour cela Votre Majesté comme l'auteur de son malheur; qu'il avait fallu à ses ennemis quelque prétexte pour agir avec force contre lui, et qu'on avait saisi celui-ci comme le plus propre à donner de lui une mauvaise opinion à l'Impératrice; mais que, malgré cela, il conserverait toujours pour Votre Majesté les sentiments de la plus profonde vénération et du plus respectueux attachement dont jamais un particulier pourrait être capable pour un souverain; mais qu'il La suppliait instamment d'employer de la modération pour ne pas préparer la perte du système.“ Der Rest der Unterredung dreht sich vornehmlich um die Schilderung der Lage Panins, seiner Hauptgegner, als die Sachar Tschernyschew und Saldern hingestellt werden, und der Verhältnisse am Petersburger Hofe.

„Voilà, Sire, l'essentiel de la peinture que le comte Panin m'a faite dans la plus intime confidence de sa situation personnelle et de celle de sa cour. Elle m'a effrayé, et je ne saurais douter qu'elle ne fasse une impression bien désagréable sur l'esprit de Votre Majesté. Si ce ministre ne l'exagère point à soi-même, cette cour sera donc toujours le théâtre des révolutions et le jeu des caprices et des incertitudes.“

Potsdam, 8 août 1773.

Le chasseur Sonnenberg m'a fidèlement remis hier votre dépêche du 25 de juillet, avec une apostille chiffrée de la même date, ainsi qu'une autre avec une lettre particulière du 27 du même mois.

Étant maintenant informé par celle en clair de l'ultimatum de la cour où vous êtes, relativement à nos limites en Pologne et des instructions qu'elle a données au sieur de Stackelberg sur l'arrangement des affaires de Pologne en général, je n'ai pas différé d'instruire en conséquence également mon ministre Benoît à Varsovie,[1] afin de le mettre à même d'avancer, de son côté, notre négociation et de la porter à une prompte conclusion. Tout le reste se pourra arranger avec la commission qui sera nommée de la part du Roi pour déterminer et fixer d'une manière plus précise les limites, et j'ose me flatter de l'amitié de la Russie qu'elle ne m'enviera pas ce dont je pourrai peut-être convenir avec ces commissaires.

Je ne m'arrête donc plus sur cet article, sur lequel mes ordres précédents ont déjà épuisé tout ce que j'ai eu à vous dire sur ce sujet, et je passe plutôt, quoique avec une peine infinie, à votre apostille chiffrée du 25 de juillet. Je ne suis point surpris que tout ce que, selon cette apostille, le comte de Panin vous a confié de sa position personnelle, vous a effrayé; et vous avez eu bien sujet de supposer que ces nouvelles feraient une impression bien désagréable sur mon esprit. Abstraction faite du bien que je veux à ce digne ministre, il est bien

[1] Vergl. Nr. 22302.

naturel que, selon l'intérêt que je prends à tout ce qui regarde la Russie, ces phénomènes n'ont pu que me faire une peine infinie. En effet, dans les conjonctures présentes, où elle[1] a une guerre aussi onéreuse sur les bras et tant d'autres affaires de la dernière importance à arranger, elle a besoin plus que jamais d'une unanimité parfaite de sentiments et de dispositions dans son ministère, et que la gloire et le bien-être de son empire soit l'unique objet de ses soins et de ses attentions. Mais vous le sentirez bien vous-même, et je ne saurais m'empêcher de vous faire cette observation. Quelque alarmant que soit l'aspect de ces cabales et de ces divisions intérieures à la cour où vous êtes, il ne convient jamais à aucune puissance étrangère de s'en mêler, et encore moins de prendre fait et cause pour quelque parti que ce soit; de sorte que je vous recommande bien fort de faire usage de toute votre prudence et sagesse pour ne point donner prise sur vous, soit par vos discours, soit par vos démarches, et de vous tenir plutôt toujours à l'écart, sans vous mêler le moins du monde de ces tracasseries intérieures. Je n'ai pas besoin d'insister beaucoup sur cet avis; votre propre réflexion vous l'aura déjà suppédité, et vous aurez grand soin de vous y conformer scrupuleusement. Tout ce qui me reste à souhaiter, c'est que, supposé que ces fermentations dussent finir effectivement par un changement dans le ministère, et que le comte de Panin en dût être le sacrifice, tout tourne au moins au vrai bien de la Russie, et que notre amitié n'en soit jamais ébranlée.

Au reste, j'ai vu une relation bien authentique de l'expédition de l'armée russe au delà du Danube et sur Silistrie,[2] qui m'a fait d'autant plus de plaisir que, selon les détails qu'elle renferme, la perte que cette armée y a faite, ne paraît être qu'une bagatelle, et qu'au contraire, les Turcs ont été repoussés partout avec une perte très considérable. Tout ce qui m'a surpris, c'est que cette relation ne fait monter toute cette armée qu'à 30000 hommes; ce qui me semble bien modique pour tenter le passage du Danube et y entreprendre des opérations aussi considérables.

Enfin, je compte de me rendre bientôt en Silésie pour y faire les revues de mes troupes; ce qui apportera quelque délai à notre correspondance et fera que vous recevrez mes ordres plus tard qu'à l'ordinaire.

Pour aujourd'hui je n'ai plus rien à ajouter que de vous dire encore un mot au sujet de l'ingénieur Carbonier qui quitte le service de la cour où vous êtes, et qui m'a fait présenter un petit ouvrage[3] à la suite de votre lettre particulière du 27 de juillet.[4] Je ne le connais point ni

[1] Katharina II. — [2] Vergl. S. 101. — [3] „Remarques sommaires sur la défense des villes." — [4] Solms vermuthete, dass Carbonier auf der Durchreise durch Berlin sich dem König persönlich vorzustellen wünschte.

n'ai jamais entendu parler de ses talents; de sorte que je n'en présume pas trop favorablement. Si cependant vous pouvez me le faire connaître plus particulièrement et me donner une idée plus précise, selon le jugement des personnes du métier, quel est proprement la partie où il excelle le plus, vous n'oublierez pas de m'en rendre un compte plus détaillé pour me décider à son sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

22302. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 août 1773.

Je me trouve enfin en état de vous faire tenir les instructions que je vous ai promises, sur la négociation du traité de cession, et nommément sur l'article II qui concerne les limites.

La cour de Russie ayant expressément désiré que les termes de la triple convention y fussent conservés,[1] je ne prétends pas m'y opposer, et je compte de m'en tenir à l'idée que vous m'avez fournie vous-même,[2] de renvoyer le règlement définitif des limites à la commission qui sera nommée pour procéder à cet arrangement sur les lieux. Je vous envoie donc le susdit article en latin et en français, tel que je crois qu'il pourrait être substitué à celui qui faisait partie de mon premier projet; vous verrez qu'il est conforme presque en tout point à la minute que vous m'avez adressée à la suite de vos dernières dépêches,[3] et que je n'y ai fait que quelques légers changements qui m'ont paru nécessaires pour y mettre plus d'ordre et de précision. La seule expression qui pourrait peut-être vous être contestée, est celle qui regarde la Netze et où il est dit que cette rivière doit m'appartenir en entier, *avec ses deux rives.*[4] Vous sentirez de vous-même que ces derniers mots ont été ajoutés pour donner une carrière un peu plus libre aux commissaires qui doivent régler la frontière, et tâcher d'obtenir du moins par leur moyen l'acquisition des endroits du rivage méridional qui sont sujets aux inondations de cette rivière. Vous ferez de votre mieux, par conséquent, pour conserver ces mots, en faisant sentir qu'ils étaient nécessaires

[1] Vergl. Nr. 22301. — [2] Vergl. S. 41. — [3] Vergl. S. 89. — [4] Die auf die Erwerbung eines Theils von Gross-Polen bezüglichen Worte des Artikels II lauten:

in dem Benoît'schen Entwurfe:

„Il est cédé par le présent traité à Sa Majesté le roi de Prusse le district de la Grande-Pologne en deçà de la Netze, en longeant cette rivière depuis la frontière de la Nouvelle-Marche jusqu'à la Vistule près de Fordon et Solitz; de sorte que la Netze fasse la frontière des États de Sa Majesté Prussienne, et que cette rivière lui appartienne en entier."

in dem neuen Entwurfe:

„Tous les districts de la Grande-Pologne, situés au delà du fleuve Netze ou Notec, en longeant cette rivière depuis les frontières de la Nouvelle-Marche jusqu'à la Vistule près de Fordon et Solitz; de sorte que la Netze fasse la frontière des États de Sa Majesté le roi de Prusse et lui appartienne en entier, avec ses deux rives."

pour m'adjuger toute la largeur de la rivière qui doit m'appartenir incontestablement, selon les termes du traité de partage. Si cela rencontrait cependant des difficultés insurmontables, vous pouvez vous désister de ces mots et vous contenter de ceux qui précèdent immédiatement, et par lesquels il est stipulé que la Netze doit m'appartenir *en entier*.

Mais un point essentiel et que je ne saurais assez vous recommander, c'est d'employer tout votre savoir-faire pour que le choix des commissaires qui seront chargés du règlement de ces limites, tombe sur des personnes bien-intentionnées et traitables à qui l'on puisse faire entendre raison, et par le moyen desquelles je puisse étendre la ligne qui doit être tirée depuis la Netze jusqu'à la Vistule, aussi loin qu'il sera possible.

Je vous ai déjà fait connaître les motifs que j'avais pour ne pas me charger de la garantie de la paix de Carlowitz,[1] et je vous avouerai tout naturellement que, si vous pouviez esquiver toutes obligations quelconques de garantie et vous borner à la renonciation à tous mes droits sur les possessions qui doivent rester aux Polonais, telle qu'elle se trouve déjà dans l'article VI de mon premier projet, vous me rendriez un service d'autant plus agréable que toutes ces garanties n'aboutissent qu'à faire naître des contestations, et sont toujours à charge aux parties contractantes. Comme il paraît cependant que cette affaire tient à cœur à la cour de Russie, qui m'en a fait parler de nouveau, en me communiquant les ordres qu'elle a donnés sur ce sujet au baron de Stackelberg[2], je vous envoie, à tout évènement, un article relatif à cette garantie, dressé également dans les deux langues, où la guerre des Turcs est exceptée,[3] et que vous tâcherez de faire passer, au cas que le ministre de la cour de Russie y insiste de nouveau. Enfin, et si, contre toute attente, cette exception de la guerre des Turcs devait occasionner de trop grandes difficultés, et que les ministres des deux cours impériales insistassent, à tout prix, sur un article relatif à la paix de Carlowitz, je veux bien encore agréer celui que la cour de Russie a projeté pour cet effet, en me bornant néanmoins à la simple promesse des bons offices. Vous trouverez cet article[4] à la suite de cette dépêche, et vous observerez que j'en ai retranché à dessein la clause

[1] Vergl. S. 90. — [2] Vergl. S. 93. 94. — [3] Der Entwurf des Artikels VI enthält zunächst den ausdrücklichen Verzicht des Königs von Preussen auf alle weiteren Ansprüche an Polen und fährt fort: „Sa Majesté se charge aussi de la garantie des provinces qui restent au royaume de Pologne, après la conclusion de ce traité, et elle fera toujours tout son possible pour les lui conserver, en exceptant pourtant les guerres qui pourraient survenir entre la république de Pologne et la Porte Ottomane.“ — [4] Der dem russischen Entwurf angepasste Artikel versprach für den Fall eines Zerwürfnisses zwischen Polen und der Türkei lediglich eine Verwendung bei der Pforte, um sie von feindlichen Absichten abzulenken. Stackelberg war ermächtigt, äussersten Falles russische Hülfe gegen einen türkischen Friedensbruch in Aussicht zu stellen.

d'une assistance effective qui se trouvait à la fin. Ce sera donc là votre ultimatum sur cette matière, que vous pourrez faire valoir comme un acte de complaisance de ma part, en déclarant qu'il m'était impossible d'aller au delà des bons offices, et qu'on ne pouvait pas exiger de moi une assistance contre la Porte que l'éloignement de mes États ne me permettrait pas de réaliser.

Je vois par les pièces que la cour de Russie m'a fait communiquer,[1] qu'elle a inséré dans son projet de traité la renonciation de la République aux titres et aux armes des provinces qu'elle lui cède, en permettant cependant à son ministre de se relâcher sur cet article, au cas que cela rencontrât trop de difficultés. Vous pourrez donc insister également sur cette renonciation aux titres et aux armes de la Prusse, en faisant usage de la clause qui se trouve sur ce sujet dans l'article II du premier projet, et céder, en cas de besoin, si les ministres des deux cours impériales en font autant de leur côté.

Mais un point d'une tout autre importance c'est celui qui regarde la renonciation à la réversion du royaume et du fief de Prusse stipulée par l'article VI du traité de Wehlau, ainsi qu'à ce même droit de réversion par rapport aux districts de Lauenburg et de Bütow et au droit de rachat du territoire de Draheim stipulé par le traité de Bydgosz.[2] Je ne puis que vous renvoyer, pour cet effet, à mes instructions antécédentes et vous recommander de donner tous vos soins pour faire passer les articles III, IV et V du projet[3] qui vous a été envoyé alors, et dont vous sentirez vous-même la conséquence.

Vous pourrez, au reste, acquiescer sans difficulté à l'article que la cour de Russie propose au sujet de la forme du gouvernement et des Dissidents.[4]

Je ne doute pas que ces éclaircissements ne vous mettent bientôt en état de terminer cette négociation; mais comme on fera peut-être plusieurs changements à la forme et aux expressions du traité, et que le ministre de Vienne voudra sûrement envoyer le projet à sa cour, avant de procéder à la signature, vous pourrez profiter du même intervalle pour le soumettre à mon approbation.

Federic.

Nach dem von dem Grafen Finckenstein aufgesetzten Concept.

22303. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 8 août 1773.

Vous m'avez fait bien plaisir de m'adresser, à la suite de votre dépêche du 31 de juillet dernier, les différents détails qu'on a reçus à Vienne de l'expédition de l'armée russe au delà du Danube et en parti-

[1] Vergl. S. 94. — [2] Bromberg. — [3] Die obigen Verzichtleistungen, die der König von den Polen forderte, waren in diesen Artikeln enthalten. — [4] Vergl. S. 89.

culier sur Silistrie. Je sais au moins par cet extrait[1] ce qu'il y a de vrai dans tous les différents rapports qu'on en a faits, et, à en juger sur ce que le maréchal Lacy vous en a confié,[2] il est effectivement surprenant que, malgré tout ce qu'il y a dans cette entreprise de hasardé et même de téméraire, elle a cependant eu encore autant de succès. En attendant je suis bien persuadé que la cour où vous êtes, regarde avec beaucoup d'indifférence que la Russie a échoué dans cette expédition, et qu'en général elle voit avec un plaisir secret qu'elle éprouve, dans cette campagne, l'inconstance du sort des armes. Mais je doute toujours que cet évènement contribuera à rapprocher les deux puissances belligérantes pour mettre fin à la guerre; je ne vous dissimulerai même point qu'il me semble qu'il serait bien difficile d'imaginer, à l'heure qu'il est, un plan de pacification entre elles, et qu'on serait bien embarrassé de frapper droit au but. Il faut donc attendre des évènements ultérieurs et plus décisifs. C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

22304. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Potsdam, 9 août 1773.

Que Sa Majesté Catholique envoie un comte d'Aranda ou tel autre ambassadeur à la cour où vous êtes, je suis persuadé, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 29 de juillet dernier, que ce Prince ne parviendra point à donner plus de vigueur à l'état languissant où cette puissance se trouve à l'heure qu'il est.[3] L'argent, ce premier nerf d'un gouvernement actif, lui manque absolument, et ses finances sont si délabrées qu'il n'y a point de remède pour les relever foncièrement. Il ne lui reste donc pour champ de bataille que ce petit cercle d'intrigues de cour et de pareilles misères où elle peut s'exercer, mais que l'Europe peut regarder avec une indifférence parfaite, sans en avoir absolument rien à appréhender.[4]

Federic.

[1] Ein von Edelsheim, laut Meldung, übersandter (nicht beiliegender) Auszug aus einem Bericht des österreichischen Generals Barco. — [2] Nach Lacys Mittheilung hatte Rumänzow den Zug nur auf ausdrücklichen Befehl Katharinas II. unternommen, bei dem Vorgehen gegen Silistria bei seinen Generalen keine Unterstützung gefunden, und der Rückmarsch des Heeres, das nur 30000 Mann zählte, über die Donau war in grösster Unordnung erfolgt. — [3] Goltz berichtete: „Lorsque la nomination du comte d'Aranda à l'ambassade de cette cour (vergl. S. 19) fut connue, quelques personnes opposées au ministère actuel voulurent en conclure qu'elle avait pour motif d'inspirer plus de vigueur à la cour de Versailles, Sa Majesté Catholique ayant fait choix d'un ministre de cette naissance et de cette capacité, afin de représenter au roi de France même toutes les suites de la conduite pacifique qu'il avait adoptée; mais cette raison ne mérite pas d'être écoutée ni réfutée; on persuadera difficilement à un grand d'Espagne de renoncer à la première charge du royaume pour une tâche de cette nature." — [4] Auf Goltz' Bericht vom 1. wiederholt der König am 12. August,

P. S.

Je sais à présent, à n'en pouvoir pas douter, que[1] l'expédition des Russes au delà du Danube leur a valu différents succès contre les Turcs. Il est vrai qu'ils n'ont pas livré une bataille formelle, mais ils ont battu les Ottomans partout en détail, leur ont tué beaucoup de monde et enlevé nombre de canons et d'autres trophées. Ils se seraient même soutenus au delà de ce fleuve, mais, le gros canon leur ayant manqué pour s'emparer de Silistrie, le maréchal Rumänzow a préféré de repasser le Danube pour être mieux à portée de ses magasins.

Nach dem Concept.

22305. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 9 août 1773.

J'approuve parfaitement la réponse que, selon votre dépêche du 30 de juillet, vous avez faite au chargé d'affaires de Russie[2] au sujet de mes droits incontestables sur le port de Danzig. Tout ce que vous lui avez dit, est exactement dans le vrai, et il n'y a absolument rien à répliquer.

Mais voici un contraste qui me paraît bien singulier. Tandis que la cour où vous êtes, manifeste, en toute occasion, tout comme dans celle-ci, tant de mauvaises dispositions contre moi, la Russie me sollicite cependant d'entrer dans des liaisons plus étroites avec elle.[3] Je vous avoue que c'est pour moi un problème bien surprenant, et si vous savez le résoudre, vous me ferez plaisir de m'en fournir la résolution.

Nach dem Concept. Federic.

22306. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 août 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois. Les attentions que l'on continue d'avoir là où vous êtes, pour tout ce qui est Polonais, et les marques de munificence que l'on doit leur avoir donné de nouveau à

„qu'on peut compter, sans craindre de se tromper, que la France, dans sa faiblesse actuelle, ne se mêlera absolument d'aucune affaire importante".

[1] Das folgende wohl nach den von Edelsheim übersandten Meldungen (vergl. S. 101). — [2] Lisakevitsch sprach von der Ueberraschung der Engländer über die Schwierigkeiten, denen die Verhandlungen Golowkins in Danzig begegneten, dessen Handel gefährdet erscheine, wofern der Hafen nicht im Besitz der Stadt bleibe. Jeanneret de Dunilac hatte ihm erwidert, „qu'il était bien plus surprenant qu'on se fût mis en tête de disputer la souveraineté de ce port à Votre Majesté". Er hatte darauf die preussischen Besitzrechte am Hafen dargelegt und die Schuld an der Verzögerung der Verhandlungen den Mächten gegeben, welche die Danziger in ihrem Widerstande bestärkten. — [3] Vergl. S. 76. 77.

l'occasion de la fête de l'Électrice régnante,[1] confirment de plus en plus que la cour de Saxe est incorrigible à cet égard, et qu'il n'y a pas lieu de croire qu'elle reviendra jamais de la rage qu'elle a, pour ainsi dire, à prodiguer son argent à ces gens.

Mais je passe là-dessus pour vous faire observer que, si le prince de Rohan pense de pousser effectivement le tour qu'il compte de faire à Dresde, jusqu'ici,[2] qu'il pourra arriver que je me trouverai justement en Silésie, lorsqu'il viendra, et qu'ainsi je ne serai peut-être pas à même de le voir et de lui parler.

Federic.

Nach dem Concept.

22307. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 10 août 1773.

Ma très chère Sœur. L'impératrice de Russie m'a chargé, ma chère sœur, d'une commission dont je vous rends tout naturellement compte. Elle désire que le prince Charles épousât la cadette des princesses de Darmstadt;[3] son objet est de cimenter l'union du Grand-Duc son fils avec la Suède, et, de plus, comme cette Princesse est parente du prince de Deux-Ponts,[4] fort attaché à la France, il semble que cela pourrait se faire. C'est à vous et au Roi votre fils de décider de cette affaire; mais comme l'Impératrice l'a proposée par bonne intention, je vous prie, en cas que ce mariage ne vous convienne pas, de le refuser, ou sous prétexte que la Princesse est trop pauvre, ou d'une façon polie, pour ne point aigrir les esprits. Vous aurez la bonté de me faire une réponse ostensible que je puisse montrer, afin de marquer en Russie que je me suis acquitté de cette commission.

Je suis sur mon départ pour la Silésie; en attendant j'ai appris avec bien du plaisir que vous êtes quitte de la colique et de la fièvre.[5] C'est en faisant des vœux sincères pour la conservation de votre précieuse personne, que je vous prie de me croire avec autant de considération que de tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Nach Borcke war kein Gesandter oder Minister geladen worden; „mais aucun Polonais ou Polonaise n'y avait été oublié". Ferner meldete Borcke als gewiss, que l'Électeur „donne tous les jours de nouvelles pensions à ceux des Polonais qui veulent choisir Dresde pour refuge, et qu'il n'est pas moins attentif à encenser leur vanité qu'à satisfaire leur avarice". — [2] Vergl. S. 87. Rohan war noch nicht in Dresden angelangt. — [3] Prinzessin Luise, vergl. S. 58. — [4] Die Landgräfin Caroline war die Schwester Herzog Christians IV. von Zweibrücken-Birkenfeld. — [5] Vergl. S. 28.

22308. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 10 août 1773.

Ma chère Nièce. M. de Nesselrode m'a rendu, ma chère enfant, la lettre[1] que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, et m'a assuré de vous avoir laissé en bonne santé. Je souhaite que vous terminiez heureusement votre voyage, et que vous arriviez à Loo sans aucun accident fâcheux. Je me prépare pour mon voyage de Silésie où je compte d'aller le 15: ce sera, ma chère enfant, le jour même où vos bons Hollandais se réjouiront de vous revoir. N'oubliez pas, ma chère enfant, les vieux oncles, et surtout souvenez-vous quelquefois de celui qui vous estime et chérit le plus tendrement, étant, ma très chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22309. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 11 août 1773.

En combinant les différentes relations sur les dernières affaires entre les deux armées belligérantes dont vous parlez dans votre dernière dépêche du 4 de ce mois, il est assez avéré qu'à la vérité elles n'ont pas été décisives, mais toutes conviennent cependant que les Russes n'y ont pas souffert un échec fort considérable. Si donc les Turcs, ainsi que le prince de Kaunitz paraît le supposer, s'avisaient de passer, à leur tour, le Danube pour attaquer les Russes, ce serait le moyen d'éprouver de nouveau la valeur de ces derniers et de s'attirer de nouvelles pertes; et il pourrait bien en arriver, sans miracle, que les Russes s'avançassent encore, cette année, jusques à Adrianople, ce qui rendrait la position de la Porte infiniment plus critique. Si, au contraire, ils restent au delà du Danube et s'y tiennent simplement sur la défensive, ils auront plus de facilités pour se soutenir et pour traîner les affaires en longueur.

Nous ne tarderons apparemment pas de voir plus clair en tout ceci, et en attendant je n'ai jamais pu me persuader que l'Empereur se rendrait effectivement à l'armée russe,[2] vu que ce voyage n'aurait pu manquer d'aigrir infiniment la France et d'exciter la jalousie de la Porte; et je me trompe fort, ou ce sont là les principaux motifs qui ont engagé Sa Majesté Impériale à renoncer à ce voyage. C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Liegt nicht vor. — [2] Edelsheim berichtete: „Il m'a été confirmé de bonne part que ce Prince en a eu effectivement le projet (vergl. S. 47), mais que les représentations uniformes de tous ceux qui en ont eu connaissance, l'ont engagé à l'abandonner.“

22310. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 août 1773.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est bien parvenue, et c'est sur l'article d'un coadjuteur à nommer pour l'évêché de Cujavie[1] que je veux bien vous faire connaître en réponse que, quoique j'agrée à la vérité pour le présent qu'on puisse désigner un sujet à cette place, il ne saurait cependant m'être indifférent de laisser subsister pour toujours les choses à cet égard sur le pied où elles sont, et permettre que l'évêque qui aura les affaires ecclésiastiques en mains dans mes États, ressortisse de la domination prussienne et polonaise à la fois, mais qu'il faudra de nécessité songer à apporter avec le temps un changement sur cet article. Ce n'est ainsi que par complaisance pour la Russie, que je ne serais pas bien aise de choquer dans une affaire de si peu d'importance, que je condescends, dans ce moment, à entrer dans ses vues sur le choix du prince Radziwill, chanoine de Wilna, que son ministre propose,[2] et vous autorise d'agir avec lui de concert sur cet objet. Le reste de votre dépêche n'exigeant d'autre réponse, je prie etc.

Nach dem Concept. Federic.

22311. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 août[3] 1773.

Vous n'avez pas tort d'entrevoir, selon votre dernière dépêche du 6 de ce mois, des obstacles insurmontables à l'augmentation du militaire de la République.[4] Je suis de votre sentiment à cet égard et garantirais presque que, nonobstant tous les efforts du prince d'Orange pour faire passer pareille proposition, et malgré toute l'habilité des ministres à le seconder, on ne réussira jamais à la faire agréer des États-Généraux pour pouvoir être mise en exécution. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Um die Wahl eines dem preussischen Interesse feindlichen Coadjutors von Cujavien zu verhindern, hatte Benoît gefordert, sie im Einvernehmen mit dem König von Preussen zu vollziehen, „vu qu'une grande partie de cet évêché était située dans les États de Votre Majesté". König Stanislaus lehnte dieses Verlangen ab. — [2] Stackelberg, der im Einvernehmen mit Benoît und Reviczky handeln sollte, drängte auf die Wahl des Fürsten Anton Radziwill, da sie für den König von Preussen vortheilhaft und für Russland allein annehmbar sei. — [3] Am 12. August bewilligt der König dem Prinzen Adolf von Hessen-Philippsthal eine Audienz für den 13. oder 14. Am 14. theilt er dem Erbstatthalter Wilhelm V. mit, dass er auf seine Fürsprache vom 4. dem Prinzen Adolf die Theilnahme an den schlesischen Revuen gestatte. [Haag. Hausarchiv.] — [4] Vergl. S. 54.

22312. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 13 août 1773.

Mon très cher Frère. Il est très vrai que les nouvelles que je vous mandai, mon cher frère, ne sont pas agréables;[1] il faut cependant les prendre comme elles sont, et se borner à prévenir, autant que l'on peut, le mal qui en pourrait résulter. On dit que Zacharie Tschernyschew et Saldern sont les plus grands ennemis du comte Panin[2] et qui contribuent le plus à le ruiner. Il se perdra peut-être par sa propre faiblesse. J'ai beaucoup de détails sur toute cette intrigue, mais que je n'ai pu vous envoyer, mon cher frère, parcequ'ils sont trop volumineux.

Voici une relation[3] de la campagne de Rumänzow que je tiens d'un officier autrichien volontaire à cette armée. Vous verrez, mon cher frère, qu'il doit avoir perdu beaucoup de monde à l'assaut de Silistrie; qu'il n'a eu en tout que 30000 hommes, que l'ennemi lui est venu à dos, et que, si le grand-vizir s'était mêlé de cette affaire, tout son corps risquait d'être battu. L'Impératrice traite tout cela en bagatelle; mais si elle ne complète pas cette armée, si elle ne met pas plus de vigueur dans ces opérations, elle ne forcera jamais les Turcs à la paix.

J'ai appris, mon cher frère, que vous manquiez de bonnes semences de melon; je prends la liberté de vous en envoyer des meilleures que j'ai; je souhaite qu'elles vous soient agréables.

Je pars après-demain pour la Silésie; je vous prie de ne me point oublier. Je vous écrirai après mon retour ce qu'il y aura de nouveau, vous assurant de la haute estime et de la tendre amitié avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22313. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A SWARTSJOE.

[Potsdam] 14 [août 1773].

Ma très chère Sœur. Je reçois votre chère lettre[4] au moment de mon départ. Je n'ai le temps de vous dire autre chose que je bénis le Ciel de votre reconvalescence, et que je vous souhaite mille biens et mille félicités. Je crains fort de vous avoir embarrassé par ma dernière lettre,[5] mais je n'ai pu faire autrement. On a cette affaire à cœur en

[1] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 11. August: „Ce sont de fâcheuses nouvelles que vous avez, mon très cher frère, la bonté de m'apprendre (vergl. S. 92). Il ne serait rien de plus nuisible à vos intérêts que si le renvoi du comte Panin avait lieu; si cela arrive, je croirais toujours que c'est par sa timidité et par son indolence que cette disgrâce lui arrive. Le prince Orlow me paraît trop adonné à ses plaisirs, et je ne crois jamais qu'il voudrait la place du ministre.“ — [2] Vergl. S. 96. — [3] Liegt nicht bei. Vergl. S. 101. — [4] D. d. Swartsjoe 4. August. — [5] Vergl. Nr. 22307.

Russie, et en qualité d'allié je me suis acquitté de la commission qu'on m'a donnée. C'est en me recommandant encore à votre gracieux souvenir, que je vous supplie de me croire avec la plus haute considération et le plus sincère attachement, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22314. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 août 1773.

Je voudrais que le comte de Panin profitât de l'avis que, selon votre dépêche du 30 de juillet dernier, vous lui avez donné pour se remettre dans l'esprit de sa souveraine.[1] Sa situation ne me paraît effectivement pas encore aussi désespérée comme il l'envisage, et au moins me semble-t-il qu'une explication privée avec l'Impératrice pourrait contribuer beaucoup à ramener Sa Majesté Impériale des insinuations malignes de ses ennemis et à l'engager à lui rendre sa première confiance. Si, au contraire, ce ministre ne fait aucune démarche pour désabuser sa souveraine, il est bien à craindre qu'elle ne s'aigrisse toujours plus, et qu'à la fin il n'y reste plus la moindre espérance pour son retour.

En attendant je suis sur le point de partir pour la Silésie, afin d'y faire la revue de mes troupes; de sorte que vous ne serez point surpris de la brièveté de mes ordres, qui seront un peu laconiques, à moins que dans cet intervalle il n'arrive des affaires importantes, qui exigent des nouvelles instructions. Tout ce que je souhaite, c'est que la cour où vous êtes, ne vous offre rien de fâcheux à me rapporter, et que le comte de Panin trouve plutôt moyen de se soutenir contre tous les traits envenimés de ses envieux.

Quant au maréchal de Rumänzow, je ne sais si l'on peut tant mettre à sa charge le mauvais succès de son entreprise sur Silistrie.[2]

[1] Solms berichtete: Panin habe ihm erklärt, „qu'il ne croyait plus de pouvoir lui être de quelque utilité à l'avenir, puisque l'Impératrice ne lui parlait plus, et que lui, de son côté, tâchait de l'éviter autant qu'il pouvait; qu'au reste son parti était pris, qu'il attendait qu'on lui fît seulement quelques propositions relativement à ses emplois, pour les mettre tout de suite tous aux pieds de sa souveraine et se retirer tout-à-fait. Je lui fis là-dessus plusieurs représentations applicables au sujet et au local de sa position, pour le persuader à se procurer une explication privée avec sa souveraine. Il ne rejeta pas l'idée en elle-même, mais il prétendit que je ne connaissais pas le personnel de cette Princesse, et que la chose n'était pas aussi aisée comme elle me le paraissait." — [2] Solms berichtete: „Les gens du métier trouvent beaucoup à redire dans la conduite du maréchal." Am Tage nach der Ankunft des Couriers Rumänzows sei General Bauer berufen worden, „apparemment pour donner son sentiment sur ce qu'il y aura à faire ... Il avait proposé un autre chemin pour parvenir à Adrianople, qui ne touchait pas Silistrie."

Une relation des officiers autrichiens, qui y ont assisté, prétend au moins que toute son armée n'est que de 30000 hommes, et qu'il n'a eu ni assez de canons ni assez de munitions pour s'emparer de Silistrie, qui contenait une garnison de 30000 Ottomans.[1] Le général Bauer au moins ne me paraît point un juge compétent sur la conduite de ce maréchal. Je le connais pour un grand hâbleur, qui présume beaucoup trop de ses talents, et qui n'a jamais su se comporter avec les autres généraux.[2] Le colonel Fabrician, au contraire, a sûrement beaucoup de talents et de mérite,[3] et comme il ne manque d'aucune qualité d'un bon général, la Russie ne se trouvera sûrement pas mal de ses services.

Federic.

Nach dem Concept.

22315. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Glogau, 16 août 1773.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, et je vous dirai aujourd'hui pour toute réponse que je me persuade de plus en plus par toutes les circonstances qui me sont connues de la retraite du maréchal de Rumänzow, que ce qui l'a principalement obligé à s'y prêter, c'est la force de la garnison turque de Silistrie,[4] et que son coup a raté par là.

Je veux bien, au reste, ne pas vous laisser ignorer qu'au cas que l'ambassadeur de France et le comte de Fernan Nunez se rendent effectivement en Silésie, l'un et l'autre y seront honorablement accueillis, et qu'on leur témoignera toutes les politesses imaginables.[5]

Nach dem Concept. Federic.

22316. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Lentulus berichtet, Warschau 8. August: „Le maréchal de confédération, le comte Poninski, parvenu par la Russie à cette charge, ne se donne point un démenti d'être Polonais. Depuis quelques jours il commence de changer et se jette du côté

[1] Vergl. S. 101. 106. — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 565. 566. — [3] Solms berichtete: „Le colonel Fabrician, que Votre Majesté a daigné distinguer si particulièrement à son passage (vergl. S. 38), est un homme reconnu ici généralement pour un officier de beaucoup de mérite et de talents, dont il a donné plusieurs preuves dans la présente guerre.“ — [4] Vergl. Nr. 22314. — [5] Nach Edelsheim behauptete man in Wien, dass Rohan (vergl. S. 103) den Rückweg von Dresden über Schlesien nehmen und versuchen würde, den Revuen beizuwohnen, um den König zu sehen. Im Namen des spanischen Gesandten Mahoni bat Edelsheim für Graf Fernan Nunez um die Erlaubniss, an den schlesischen Revuen Theil nehmen zu dürfen. In einem Erlass an Borcke in Dresden, Neisse 22. August, bemerkt der König auf die Meldung, dass Rohan zunächst Leipzig besuchen wolle: „J'appréhende . . . que mon retour de la Silésie tardera trop pour, au cas qu'il vînt à Potsdam, que je puisse avoir le plaisir de l'y voir.“

du roi de Pologne ... Je viens de faire des remontrances très vives à M. de Stackelberg de la confiance qu'il a en lui, et comme je peux prévoir d'avance que le but principal du grand-maréchal vise à faire mille chicanes sur la forme du gouvernement, et étant informé pour sûr qu'il a plusieurs conférences secrètes avec le Roi, j'ai proposé à M. de Stackelberg, dès que les limites seront réglées, de lui déclarer nettement que, s'il persiste dans cette conduite, qu'on ne lui paiera plus la pension de 2000 ducats par mois, ajoutant que je ne savais même la lui donner sans un ordre exprès de Votre Majesté. M. Stackelberg m'a donné une réponse ministérielle, mais ma déclaration me fait espérer la réussite de ma proposition."

Schweidnitz, 17 août 1773.

Vous avez très bien fait de parler au sieur de Stackelberg, comme vous dites dans votre rapport du 8 de ce mois, sur le sujet du comte Poninski et de l'avertir de ses vues, et je vous avoue que je me confirme dans l'idée que l'argent donné à ces gens n'est que jeté à pure perte. Quiconque connaît les Polonais, sait à quoi s'en tenir avec eux, et il n'est pas douteux qu'en cas que nous puissions nous procurer des commissaires pour les limites qui soient intéressés, nous n'arrangions cette affaire que mieux, d'autant plus que, s'il devait s'élever des contestations pour le partage, les Polonais pourraient bien être obligés de céder. Il en sera cependant tout autrement, quand il s'agira d'arranger le nouveau gouvernement de la Pologne, où la Russie rencontrera tant de difficultés et d'opposition, tant de la part du Roi que de celle de la nation, qu'elle pourrait bien enfin se fâcher tout de bon contre eux.

Der folgende Absatz betrifft die Regelung eines Abkommens über den Salzverkauf in Polen.

Au demeurant, pour ce qui concerne l'armée russienne, il est hors de doute qu'elle ait perdu du monde devant Silistrie; on en fixe le nombre à 1500 hommes, ce qui en effet est beaucoup, en comparaison des pertes qu'elle a faites ci-devant contre les Turcs en d'autres rencontres. Ajoutez à cela que, selon le rapport d'un volontaire autrichien, l'armée du maréchal Rumänzow ne doit aller au delà de 30 000 hommes.[1] J'en juge que la présente campagne est à envisager comme perdue, et que, si les Russes ne s'arrangent sérieusement, à l'approche du printemps prochain, pour rendre bien complète leur armée, les choses en resteront assez sur le pied où elles en sont actuellement, entre les parties belligérantes.

Federic.

Nach dem Concept.

22317. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Silberberg, 19 août 1773.

Vos deux rapports du 12 et du 13 de ce mois me sont bien parvenus, et, vu les raisons que vous m'en alléguez,[2] j'ai écrit la lettre[3]

[1] Vergl. S. 101. — [2] Lentulus berichtete, Warschau 12. August: „Pour les vrais intérêts de Votre Majesté il est très nécessaire d'avoir pour l'avenir un évêque

ci-jointe à l'évêque de Cujavie, que vous lui remettrez de ma part, dans laquelle je lui recommande l'abbé Rybinski pour coadjuteur et lui conseille de s'adresser à la cour de Rome pour lui obtenir la confirmation de cette dignité.

Il n'est plus douteux, comme vous le remarquez, que les Russes n'ont remporté aucun avantage en dernier lieu sur les Turcs. Il faut bien que les premiers aient perdu 4 à 5000 hommes devant Silistrie, ce qui, à le bien prendre, fait une perte assez considérable sur une armée de 30 000 combattants, et il est très probable que l'appréhension que les Russes ont de n'être pas assez en force pour pouvoir empêcher les Turcs de passer le Danube à leur tour, au cas que l'idée leur en vînt, les engage à se faire renforcer par un détachement des troupes qu'ils ont en Pologne. [1]

Der Schluss betrifft das Abkommen über den Salzverkauf in Polen.

Nach dem Concept. Federic.

22318. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Silberberg, 19 août 1773.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, et comme du depuis que vous me l'avez envoyé, mes ordres par lesquels je vous mets au fait de mes intentions sur tous les articles sur lesquels il convient que vous soyez instruit, [2] vous seront parvenus, vous ne vous trouverez plus embarrassé pour entrer en matière avec la Délégation. [3]

Au reste, les ordres que le général Bibikow a reçus de marcher avec un corps de 6000 hommes des troupes russiennes qui se trouvent en Pologne, n'influeront vraisemblablement pas sur les affaires en Pologne, [4] les troupes qui s'y trouvent, sans ce détachement, étant plus que suffisantes pour soutenir les propositions des trois cours.

Nach dem Concept. Federic.

22319. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Silberberg, 19 août 1773.

Vos deux dépêches du 11 et du 14 de ce mois, avec celle de Constantinople, [5] qui était jointe à la première, me sont bien parvenues.

de Cujavie sûr et porté pour Ses intérêts, d'autant plus qu'en qualité de cette charge il a voix en chapitre, et que celui-ci (Ostrowski) est un homme passé les 66 ans et maladif." Lentulus befürwortete die Coadjutor-Wahl eines Abbé Rybinski — „homme d'esprit, point bigot et approchant du caractère de l'évêque de Warmie" (Krasicki). Vergl. Nr. 22310. — 3 D. d. Silberberg 19. August.

1 Vergl. Nr. 22318. — 2 Vergl. Nr. 22302. — 3 Am 22. August beauftragt der König Benoît, „de suivre attentivement toutes les démarches du ministre de la cour de Vienne, pour être bien au fait de ce qu'il traite avec la Délégation". — 4 Benoît befürchtete, dass der Abmarsch Bibikows die Polen in ihrer Hartnäckigkeit neu bestärken würde. — 5 Vergl. Nr. 22332.

Quoique je ne me trouve pas à même de déterminer la perte en hommes que l'armée aux ordres du maréchal comte Rumänzow peut avoir faite à l'occasion du passage du Danube, il est cependant fort probable que cette armée y en a fait une plus forte que peut-être on ne pense, puisque, selon mes dernières nouvelles de Varsovie,[1] le général Bibikow devait s'y rendre avec une partie des troupes russes qui se trouvent en Pologne, sans compter quelques régiments de celles qui sont en Crimée, qui doivent pareillement avoir reçu ordre de joindre l'armée du comte Rumänzow.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

22320. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 3. August: „J'ai appris que ces gens-ci ne seraient plus aujourd'hui dans l'idée que Votre Majesté rendra le port de Danzig." Nur die Sorge um den englischen Handel in Danzig und die Klagen der englischen Kaufleute könnten die Minister veranlassen, „à épouser cette querelle et à chercher sourdement les moyens de faire fixer le commerce de Danzig et celui sur la Vistule, parcequ'une fois parvenu à régler ces deux objets, ils seraient aussi eux-mêmes délivrés de la crainte d'avoir des démêlés sérieux avec Votre Majesté, en appuyant les plaintes des négociants anglais, ainsi que des cris de ceux-ci".

Glatz, 20 août 1773.

Je n'ai que deux mots à répliquer sur vos deux dépêches du 3 et du 6 de ce mois. C'est que, si le gouvernement britannique est persuadé que je ne céderai jamais la moindre partie de mes nouvelles acquisitions en Pologne, il a raison, et je ne lui donnerai sûrement pas le démenti; mais s'il prétend me faire la loi ou se mêler seulement dans la gestion de mes affaires, dans ces mêmes acquisitions, ses appréhensions ne se réaliseront pas moins, et une conduite aussi inconsidérée ne manquerait pas de nous brouiller tout de bon.

Federic.

Nach dem Concept.

22321. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Glatz, 20 août 1773.

Étant occupé à la revue de mes troupes, je me borne aujourd'hui à une seule réflexion, en réponse à votre dépêche du 5 de ce mois; c'est que, si la France, ainsi que quelques-uns paraissent le présumer, met

[1] Bericht von Lentulus, Warschau 13. August. — [2] Ein Postscript betrifft die Erwerbung militärischer Reglements und Modelle.

jamais le comte de Broglie à la tête des affaires étrangères,[1] on pourra bien dire qu'elle y a choisi un vrai freluquet et le plus grand brouillon de la terre, et que toutes les affaires s'en ressentiront d'une manière bien plus sensible que dans le moment présent.

Nach dem Concept. Federic.

22322. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Glatz, 20 août 1773.

Tout ce que je puis vous dire en réponse, pour le présent, sur les circonstances avantageuses que, selon votre dépêche et post-scriptum du 10 de ce mois qui m'est parvenue ici, la présence du prince d'Orange en Frise et à Groningue a occasionnées en faveur de l'augmentation du militaire de la République,[2] c'est que, si elle se réalise, et qu'on parvienne à résoudre les Hollandais à y donner effectivement les mains, pareil évènement ne fera tort à personne et n'intriguera absolument les puissances européennes. Il n'y a que la France seule qui pourra l'envisager d'un œil moins indifférent, et à qui, par conséquent, il pourra peut-être déplaire.

Federic.

Nach dem Concept.

22323. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Glatz, 20 août 1773.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 10. August und verbietet den Gebrauch des Chiffre bei Angelegenheiten des Gesandten.

Pour ce qui est de l'intrigue dont vous faites mention, contre la Reine douairière et le prince Frédéric, qui aurait eu la grande-gouvernante de Numsen pour chef,[3] il s'agira de l'approfondir davantage. Vos avis à cet égard sont effectivement trop vagues et trop peu constatés encore pour en avoir une juste idée, et ce ne seront que les détails ultérieurs que vous serez en état de pénétrer là-dessus, qui pourront me mettre à même d'en juger avec précision.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Goltz berichtete: La comtesse du Barry „compte au nombre de ses nouveaux protégés le comte de Broglie. Il y a des personnes qui croient qu'il pourrait avoir un jour le département des affaires étrangères.“ — [2] Die Staaten von Friesland und von Groningen hatten den Vorschlag der Heeresvermehrung angenommen und den Generalstaaten zur Annahme empfohlen. — [3] Arnim beschränkte sich auf die vorläufige Meldung, que cette „intrigue, qui était contre la Reine douairière et le prince Frédéric, pour leur ôter le pouvoir dont ils se sont mis en possession, aurait, si elle n'avait pas été découverte à temps, fini par nous donner une scène à peu près pareille à celle du 17 janvier“ (vergl. Bd. XXXI, 833).

22324. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 3. August: „Les déclarations de la cour de Vienne sur l'extension de ses limites en Pologne ont toujours été si variables qu'on n'a pas su ici à quoi s'en tenir là-dessus. La dernière a été conditionnelle. Elle a fait assurer la cour d'ici qu'elle se désisterait de toute prétention au delà du Podhorce ou Sereth, pourvu que Votre Majesté n'étendît les Siennes. A cette désagréable dernière conférence, où le comte Panin me déclara finalement qu'il était impossible de porter l'Impératrice à prêter les mains aux désirs de Votre Majesté,[1] je lui demandai expressément s'il se croyait absolument sûr que la cour de Vienne, malgré la renonciation de Votre Majesté, sous prétexte de quelque changement indispensable ne dépasserait pas la première ligne. Il me répondit alors qu'il l'était, et que le prince Kaunitz l'en avait fait assurer. J'ai été obligé de me contenter, pour ce moment, de cette déclaration . . . J'ai été avant-hier au cercle de la cour à Péterhof où j'ai remarqué que l'Impératrice a parlé jusqu'à trois fois au comte Panin avec ce même air de bonté qu'elle a toujours eu vis-à-vis de lui; de sorte que je me flatte encore qu'il y a plus d'imagination que de réalité dans les craintes qu'il a des mauvaises intentions de sa souveraine à son égard, pourvu qu'il ne la pousse à bout par sa raideur, et qu'il donne ainsi prise contre lui à ses ennemis."[2]

Neisse, 23 août 1773.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'a été fidèlement rendue ici, et je n'ai absolument rien de nouveau à vous dire au sujet de nos limites en Pologne. Je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, et je vous le répète encore aujourd'hui: la conduite de la cour de Vienne me servira positivement de règle pour y compasser la mienne. Si elle est effectivement aussi modeste qu'elle l'annonce, et qu'elle ne pense point à donner plus d'étendue à sa portion, j'en ferai exactement la même chose, et je m'en tiendrai également au sens de notre convention.

Mais, malgré tout ce que le comte Panin vous a assuré encore en dernier lieu des dispositions de cette cour à cet égard, je vous avoue que j'ai de la peine à me persuader de leur sincérité. La conduite que cette cour tient à l'égard de la ville de Brody,[3] les rend même bien équivoques. Cette ville, autant que je me rappelle, n'appartient point à sa lisière proprement dite, et elle ne lui a pas été non plus assignée séparément dans la convention; cependant elle en a pris possession, et comme c'est une ville de commerce très opulente, qui gouverne, pour ainsi dire, celui de toute la Pologne, ce serait assurément flatter trop son appétit que de la lui laisser englober également. Jusques ici cependant elle n'en a pas voulu démordre, et nous verrons comment cet article s'arrangera avec les Délégués polonais. En attendant l'Empereur continue sa tournée dans les nouvelles acquisitions de sa maison et examine tout par lui-même, pour se mettre au fait de leur nouvelle administration.

[1] Vergl. S. 94. 95. — [2] Vergl. S. 95. 96 und 107. — [3] Vergl. S. 68.

Ce que vous me marquez d'ailleurs de la satisfaction extrême du Grand-Duc de se voir uni à la princesse Guillelmine de Darmstadt, me fait un plaisir infini. J'en tire le meilleur augure pour l'avenir, et j'espère que les vœux ardents et sincères que je ne cesse de former pour la prospérité de cette union, seront parfaitement accomplis, et qu'elle tournera ainsi à la consolation de tous les intéressés et au bonheur de la Russie.

Mais pour ce qui regarde le comte Panin, je suis fort de votre avis qu'il va trop loin dans ses appréhensions pour son personnel. Les soupçons qu'il a manifestés d'être culbuté, m'ont toujours paru outrés, et la prudence et la sagesse de sa souveraine ne m'ont jamais permis de lui supposer seulement l'idée de renvoyer, dans les troubles actuels, un ministre de son mérite et qui lui est si attaché. Après la paix, un tel phénomène me paraîtrait moins impossible; mais, dans le moment présent où cette paix paraît plus éloignée que jamais, je ne puis absolument pas m'imaginer que cette Princesse veuille le sacrifier à ses ennemis.

Au reste, les lettres de Constantinople, aussi bien que les rapports de quelques officiers autrichiens font monter la perte des Russes aux lignes de Silistrie à 8000 hommes. Les Ottomans se vantent même d'avoir fait, à cette occasion, 2 généraux russes, 100 officiers et 4000 hommes prisonniers de guerre.[1] Or, vous vous rappellerez d'un de mes ordres précédents que, selon une lettre d'un général autrichien que j'ai vue, toute l'armée du maréchal de Rumänzow, en passant le Danube, n'était forte que de 30 000 hommes;[2] de sorte qu'après avoir fait une perte aussi considérable, quand même on ne la taxerait qu'à 8000 hommes, ce maréchal a été bien obligé, malgré lui, à repasser le Danube. Ce n'est donc qu'à la faiblesse seule de son armée qu'il faut attribuer le mauvais succès de cette entreprise, et on a beau vouloir persuader que ce maréchal a perdu la tramontane. Je crois toujours que c'est-là le vrai motif de sa retraite, et que l'on ne se sert de ce prétexte que pour s'épargner la critique d'avoir entrepris une opération de cette importance avec des forces aussi médiocres. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est que j'en juge ainsi sur des avis qui me viennent de très bonne source, et sur lesquels vous pouvez tabler.

Nach dem Concept. Federic.

22325. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Neisse, 23 août 1773.

Ce que le prince de Kaunitz vous a dit, selon votre dépêche du 18 de ce mois, savoir que la plus grande partie des troupes russiennes

[1] Nach Zegelins Bericht, Konstantinopel 17. Juli, belief sich die Zahl der gefangenen Russen auf 6 Generale, 86 Officiere und 4000 Mann. — [2] Vergl. S. 108.

qui se trouvent en Pologne, devait joindre l'armée du maréchal comte de Rumänzow, revient aux avis qui m'étaient déjà entrés d'autre part, que les Russes ramassaient toutes les troupes qu'ils pouvaient, pour en renforcer ladite armée.[1]

Der Schluss betrifft die Regelung der Schulden des Bischofs von Ermland.

Nach dem Concept. Federic.

22326. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Neisse, 23 août 1773.

Ce que vous me marquez dans votre dépêche du 8 de ce mois des forces de terre de l'Espagne,[2] me paraît très bien calculé. Il se combine avec d'autres avis qui m'en sont revenus, et qui les font monter à peu près au même nombre. Mais, si je dois ajouter foi à ce qu'un officier espagnol[3] m'en a dit, son armée de terre en Europe ne va pas au delà de 50 000 hommes; de sorte que tout le reste doit être reparti en Amérique.

En attendant, il paraît de plus en plus que le théâtre de votre cour n'offrira guère, dans le moment présent, des choses fort intéressantes. Vous ne négligerez cependant point d'être attentif à tout et de me rendre compte de tout ce que vous jugerez digne de mon attention.

Nach dem Concept. Federic.

22327. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Neisse, 23 août 1773.

J'ai trouvé à la suite de votre dépêche du 13 de ce mois, qui m'a été rendue ici, le plan de l'augmentation des troupes de la République,[4] tel qu'il a été formé par le Conseil d'État, communiqué aux différentes provinces et adopté par quelques-unes. L'accroissement que le militaire hollandais obtiendrait suivant ce plan, fait, à la vérité, un objet, mais qui ne me paraît nullement suffisant. Pour être utile, il faudrait, selon moi, que le dénombrement de l'armée allât pour le moins jusqu'à 50 000 hommes en temps de paix,[5] afin de pouvoir être porté jusqu'à

[1] Vergl. S. 111. — [2] Goltz veranschlagte das spanische Landheer auf einige 80 000 und, nach Abzug der Milizen und Garnisonen in Amerika, auf mehr als 60 000 Mann. — [3] Wahrscheinlich Graf Fernan Nunez (vergl. S. 108), der am 27. August aus Neisse berichtet: „Le Roi me reçut fort bien et me causa plus d'une demi-heure, me questionnant sur l'Espagne, dont il s'est formé une bonne idée par milord Maréchal.“ Vergl. Morel-Fatio, Études sur l'Espagne, Bd. II, S. 112 (Paris 1890). — [4] „Plan d'augmentation des troupes de la République de 1368 chevaux et 8927 hommes.“ — [5] Einschliesslich der geplanten Vermehrung belief sich das Heer nach Thulemeier nur auf 40 000 Mann.

80000 en temps de guerre. Ceci serait d'autant plus nécessaire, puisque, en considérant le nombre de forteresses qui se trouvent dans ce pays, et qui exigent pour le moins 30000 hommes en garnisons pour leur défense convenable, il ne saurait rester, sans cela, de troupes suffisantes à former une armée capable de tenir, en cas de besoin, la campagne. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.[1]

Nach dem Concept. Federic.

22328. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Neisse, 25 août 1773.

Tout ce que j'ai à vous répondre à votre rapport du 21 de ce mois,[2] se borne à vous dire qu'au cas que l'Empereur veuille arranger, comme il le faut et de manière à ne pas avoir besoin d'y rien changer, les différentes branches du gouvernement des nouvelles provinces autrichiennes en Pologne, je suis très assuré que ce Prince n'aura pas fait de sitôt, et qu'il tardera encore longtemps à retourner à Vienne.

Nach dem Concept. Federic.

22329. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Neisse, 26 août 1773.

Tout étant négociant dans votre île,[3] il ne serait pas surprenant que l'idée que, selon vos dépêches du 10 et du 13 de ce mois, l'on suppose à la Russie, de vouloir s'emparer du commerce sur la Mer Noire, ne devînt un germe de refroidissement et de désunion entre les deux cours. Mais, après tout, la Russie n'a pas besoin de nouveaux avantages sur les Ottomans pour se rendre maître de ce commerce; elle s'en trouve plutôt déjà en possession, sans que l'Angleterre sera à même de le lui enlever ou d'y mettre quelque opposition.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Auf Thulemeiers Bericht vom 24. August antwortet der König am 1. September: „Il s'agit maintenant de voir si, après toutes les apparences de succès avec lesquelles, selon son contenu, l'affaire de l'augmentation des troupes de la République se négocie, on parviendra à faire réussir le plan projeté à cet égard.“ — [2] Edelsheim berichtete, dass Joseph II. sich über Handel und Verwaltung in seinen polnischen Provinzen unterrichte und nicht vor Mitte October in Wien zurück erwartet werde. — [3] Diese Wendung ist aus dem Berichte von Jeanneret de Dunilac, London 10. August, übernommen.

22 330. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 6. August: „Ayant envoyé au comte Panin un extrait de Ses derniers ordres immédiats du 18 et 20 de juillet,[1] touchant les propos lâchés par le prince Kaunitz sur la manière de régler les limites en Pologne par le moyen des commissaires, et de la résolution de Votre Majesté en conséquence, il ne m'a pas paru, lorsque j'ai vu ce ministre hier en ville, que cet arrangement fût contraire à ses idées.“ Im weiteren Verlauf der Unterredung hat Solms erklärt, „que je trouvai fort juste que les commissaires polonais, ayant connaissance du local, réglassent ces lignes des limites; il me paraissait que le ministre de Votre Majesté à Varsovie pouvait convenir aussi avec eux sur le point d'où l'on commencerait à tirer cette ligne, et que, sans que d'autres s'en mêlassent, ils pouvaient la commencer de bon droit de la source de la Netze, puisque ce point n'était pas défendu par la convention. Le comte Panin ne voulut point entrer là-dessus en pourparlers; il ne fit que hausser les épaules et dit seulement qu'il craignait que cela aurait des suites, et que la cour de Vienne, n'ayant aussi point d'autres termes intermédiaires nommément stipulés pour parvenir dans sa ligne sur terre d'une ville à l'autre, au lieu de prendre la ligne la plus courte, voudrait aussi la courber et s'étendre par ce moyen jusqu'où elle le trouverait bon.“

Neisse, 26 août 1773.

Je suis bien aise de la manière dont vous vous êtes expliqué avec le comte Panin, selon votre dépêche du 6 de ce mois, au sujet des limites de mes nouvelles acquisitions en Pologne. Vous aurez appris depuis par mes ordres suivants que mon intention est de voir comment la cour de Vienne se prendra à l'égard des siennes, et de suivre son exemple. Je ne puis donc encore rien dire de plus positif à ce sujet, et je me borne à vous répéter que la conduite de cette cour dans ces démarcations sera précisément celle que je compte d'observer de mon côté.

Au reste, je me suis bien attendu que le comte Panin acquiescerait aux raisons que je vous ai communiquées pour décliner la lettre que ce ministre m'avait fait demander pour la landgrave de Hesse-Darmstadt au sujet du mariage des Princesses ses filles.[2] Après y avoir pensé avec plus de sang-froid, il aura bien senti lui-même tout le galimatias qui en aurait pu résulter, et combien peu une pareille lettre aurait été à sa place.

C'est tout ce que je puis vous écrire aujourd'hui, et je n'ai absolument rien à y ajouter, si ce n'est que la jalousie de la cour britannique que la Russie ne s'empare enfin du commerce sur la Mer Noire, s'est manifestée à Londres d'une manière bien sensible à l'occasion de la première nouvelle qu'on y avait reçue des derniers avantages des armes russiennes au delà du Danube. En effet, cette idée travaille beaucoup

[1] Vergl. Nr. 22244 und 22248. — [2] Vergl. Nr. 22249. Solms berichtete: „Sans en faire l'aveu formel, il est convenu tacitement que ses alarmes avaient été prématurées, et il a avoué que les indices qui les avaient occasionnées, avaient cessé depuis ce temps.“

la cour de Londres, et comme tout est négociant dans cette île, il est facile à concevoir combien elle serait affectée d'un commerce immédiat entre la Russie et Constantinople.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

22331. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Breslau, 28 août 1773.

Votre rapport du 22 de ce mois m'est bien parvenu, et je suis tout-à-fait de votre avis que la permission que le baron de Swieten prétend avoir demandée pour se rendre à Austerlitz et de là à Vienne pour régler ses affaires domestiques, n'est simplement qu'un prétexte imaginé,[2] et qu'au fond le prince de Kaunitz sera bien aise de lui parler pour se procurer des éclaircissements sur ce qui se passe chez nous, et peut-être pour le charger d'une commission; et il faudra attendre, en ce cas-là, sur quoi elle pourra porter.[3]

Quoique, au reste, le double de la ci-jointe dépêche du sieur Benoît, numéro 641, du 21 de ce mois[4] vous sera, sans doute, déjà entré, je veux bien, pour plus de sûreté, vous la faire parvenir ci-jointe, afin que vous soyez à même d'y répondre et de lui faire parvenir de ma part les instructions nécessaires pour le guider dans sa négociation.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

22332. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 17. Juli, er habe auf ein Schreiben von Solms der Pforte „insinuiren müssen, dass, wann sie an Russland den Besitz von Jenikala und Kertsch zu[ge]stehet und dass sie für sich selbst renonciret, an keinem Ort in der Crimée Garnisons zu haben, so sollten die andern Punkte, welche die Pforte so hart findet, als nämlich die Art und Weise, wie der Tartarchan [an]zuerkennen, die freie Passage derer russischen Schiffe aus dem Schwarzen Meere nach dem Weissen, die Demolirung von Oczakow, die Freiheit, an einem andern Ort als der angetragenen Insul zwischen Taman und der Crimée eine Festung zur Sicherheit der türkischen

[1] Vergl. Nr. 22329. — [2] Finckenstein vermuthete als eigentlichen Zweck der Reise Swietens „quelque instruction relative aux conjonctures présentes que le prince Kaunitz voudra peut-être lui donner de bouche". Ferner hatte Swieten gebeten, den König zu unterrichten, dass er über Breslau reisen werde, um sich persönlich zu verabschieden. — [3] Am 31. August schreibt der König an Edelsheim: „Le baron de Swieten, qui a obtenu un congé pour se rendre à Vienne, est venu me parler ce matin, peu avant mon départ de Breslau." Ein Bericht Swietens über diese Unterredung liegt, laut Mittheilung des K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchivs zu Wien, nicht vor. — [4] Der Bericht enthält Einzelheiten aus den Verhandlungen wegen des Vertrags mit Polen und als Beilagen zwei Denkschriften: „Précis des remarques de la Délégation sur le traité de la cour de Vienne" und „Précis des réponses du ministre de Vienne". Benoît erwartete, dass ihm polnischerseits dieselben Bemerkungen vorgelegt werden würden. — [5] Durch Cabinetserlass vom 28. August wird Benoît von obigen Weisungen an Finckenstein unterrichtet.

Handlung zu bauen, und endlich die verlangte ohneingeschränkte Schiffahrt der Russen mit allerhand Schiffe ohne Ausnahme: [1] alle diese Punkte sollten sehr gemildert werden, so dass die Pforte damit zufrieden sein sollte. Der Reis-Effendi hat darauf geantwortet, dass der Obreskow am Ende des Congresses bereits mündlich an den türkischen Ministre [2] die Stadt Taman anstatt der Insul offeriret. Die Abtretung von Jenikala und Kertsch sei just der Stein des Anstosses, warum der letzte Friedenscongress abgebrochen, [3] und obwohl die Pforte noch immer gewiss sei, den Frieden herzustellen, so könne sie doch auf diese gethane Insinuation die Friedensnegociation durch Correspondance noch nicht wieder erneuern, um dadurch nicht Gelegenheit zur Desertion ihrer Truppen zu geben, sobald solche sehen würden, dass die Courriers wieder von einer Armee zur andern gingen, sondern man müsste nunmehro abwarten, was Russland auf die von der Pforte unter dem 3. Mai gethane Friedensvorschläge [4] antworten würde."

Breslau, 28. August 1773.

Euer Bericht vom 17. Julii ist Mir hieselbst richtig zugekommen, und veranlasset Mich dasjenige, so Ihr darin von der Friedensnegociation zwischen Russland und der Pforte Mir meldet, Euch zu sagen, dass nach dem von den Russen bei Silistria erlittenen Échec die Türken dabei wohl etwas hartnäckiger werden dürften, und dass es mit ihnen so leicht zum Frieden, bis dass etwas decisives sich zugetragen, nicht kommen wird.

Dass unterdessen die russische Armee bei der Expedition auf Silistria einigen Verlust wirklich erlitten, ist wohl gewiss und lässet sich daraus, dass sie von allen Orten Truppen zur Verstärkung der Rumänzowschen Armee zusammenbringen, [5] leicht schliessen.

Nach dem Concept. Friderich.

22333. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 29 août 1773.

Le comte de Panin fera très bien de suivre l'avis que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, vous lui avez donné, pour l'arrangement de l'affaire du port de Danzig. [6] Grâces à la voie de la modération et de la douceur, que l'on a suivie jusques ici, elle se trouve encore, après plusieurs mois de négociation, au même point d'où nous sommes partis, et l'expérience n'a prouvé que trop que ce n'est pas sur cette voie que nous ferons entendre raison au magistrat de cette ville. Le comte de Tschernyschew s'en est bien aperçu lui-même, et il m'a dit, à son

[1] Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22147. — [2] Abdurrisak Effendi, der türkische Bevollmächtigte auf dem Friedenscongress in Bukarest. — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 685. 686. — [4] Vergl. Bd. XXXIII, Nr. 22147. — [5] Vergl. S. 111. — [6] Solms hatte Panin auf die Nothwendigkeit hingewiesen, „à songer aux mesures de donner du poids à l'intervention de sa cour, puisqu'il me paraissait qu'il était contre la dignité de Votre Majesté et de l'Impératrice de se laisser jouer par ce magistrat, et que je ne prévoyais pas que l'affaire pût être terminée [autrement] que par un acte d'autorité".

dernier passage à Potsdam, en autant de termes: „Si l'on ne parle avec fermeté à ces gens-là, on n'en viendra jamais à bout.“ [1]

D'ailleurs, ce n'est qu'avec une peine infinie que j'ai appris, par votre apostille de la même date, combien la cour où vous êtes, est remplie d'intrigues et de tracasseries, dans les conjonctures actuelles. Les affaires ne sauraient qu'en souffrir infiniment, et je les regarde, avec raison, comme l'unique source de ces lenteurs éternelles qu'on y éprouve presque dans toutes les négociations. Beaucoup de temps s'y perd inutilement, et il est tout naturel que par là l'Impératrice, aussi bien que ses serviteurs s'aigrissent toujours davantage et se rendent mutuellement la vie amère. Mais il m'est impossible de porter un jugement bien solide sur les motifs de ces tracasseries, qui subsistent entre le comte Panin, le sieur Saldern et les autres ministres, et je ne connais aucun de ceux à qui le Grand-Duc a donné sa confiance. Tout ce qui me paraît que le comte de Panin devrait observer avec soin, c'est de ne protéger personne qui ne soit bien dans l'esprit de sa souveraine, et qui ne lui soit bien sincèrement attaché. [2] C'est un des devoirs de la prudence et de la bienséance dont ce ministre ne devrait jamais s'écarter.

Au reste, voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople du 17 de juillet dernier, qui vous fourniront différents motifs assez puissants de la résolution du maréchal de Rumänzow de repasser le Danube. [3]

L'Empereur continue sa tournée dans les nouvelles acquisitions de sa maison en Pologne et s'y occupe à différents arrangements relatifs à leur administration. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

22334. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Breslau] 29 août 1773.

Mon très cher Frère. J'ai reçu votre lettre [4] avec bien du plaisir, et je la regarde, mon cher frère, comme une marque de votre précieux souvenir. Je n'ai rien de nouveau du Danube, mais on m'écrit de Constantinople qu'il y avait 2 généraux, 86 officiers et 4000 Russes de

[1] Vergl. S. 78. — [2] Solms berichtete über eine Unterredung mit Saldern, der sich über Panins ungerechtes Misstrauen gegen ihn beklagte und als Hauptbeschwerde Katharinas II. gegen Panin bezeichnete, „qu'il tînt le Grand-Duc dans une dépendance continuelle et ne le fît vivre qu'avec des gens qui déplaisaient à l'Impératrice, qui avaient trouvé malheureusement le secret de s'insinuer auprès du comte Panin, et qu'elle ne croyait pas bien-intentionnés pour elle“. In einer Kritik der Mittheilungen Salderns bestätigte Solms die Richtigkeit dieser letzten Angabe und belegte sie mit Einzelheiten. — [3] Zegelin berichtete, Konstantinopel 17. Juli, über die von den Russen erlittenen Nachtheile und Verluste bei Silistria. Vergl. Nr. 22332 und S. 114. Anm. 1. — [4] Liegt nicht vor.

prisonniers;[1] que le Grand-Seigneur fait joindre au grand-vizir les 40 000 Turcs qui avaient fait la guerre contre Ali Bey. Les Polonais débitent que le grand-vizir a passé le Danube à Widdin,[2] mais je ne le crois pas. Monsieur Bibikow a ordre de partir de Varsovie avec ses troupes pour se joindre à monsieur Rumänzow.[3] Tout cela mènera enfin à quelque décision, et peut-être qu'encore cette année la Fortune décidera du sort de ces deux puissances.

J'ai reçu des lettres de Pétersbourg. Les cabales des ministres et la conduite du comte Panin font pitié.[4] C'est trop long pour l'écrire, mais aussitôt que j'aurai le plaisir de vous revoir, mon cher frère, je vous le conterai.

J'ai été plus satisfait cette année de mon voyage en Silésie que l'année passée. L'état du pays commence à prospérer, cela saute aux yeux. Les troupes sont non seulement embellies, mais dans l'ordre comme ceux qui font la revue à Berlin. Mes forteresses sont presque achevées, mon artillerie finie à peu de chose près, la population augmentée; 6000 Saxons se sont établis chez nous. Cette année j'ai fait bâtir 30 villages, et l'année prochaine encore tout autant. Nous avons, Dieu merci, 1 400 000 habitants dans la province; cela se voit et saute aux yeux.

L'Empereur est en Pologne, où il restera jusqu'au commencement d'octobre, et, pour moi, je serai le 5 septembre de retour à Potsdam. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la haute estime et de la sincère tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

22 335. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Breslau] 29 août 1773.

Ma très chère Nièce. Je bénis le Ciel, ma chère enfant, de ce que vous êtes de retour chez vous en bonne santé; j'ai craint que le voyage et les fatigues fissent du tort au fruit que vous portez, et je me féliciterai encore davantage, si votre santé est une suite d'un chemin plus commode que je vous ai indiqué. J'aurais été certainement très fâché, si quelques-uns de ceux qui m'appartiennent, avai[en]t manqué d'avoir pour vous toutes les attentions qui vous sont dues, et qu'on ne vous eût pas reçu, comme il convient à ma chère enfant, à ma fille bien-aimée.[5]

[1] Vergl. S. 114. Anm. 1. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 25. August. — [3] Vergl. S. 110 und 111. — [4] Vergl. S. 120. — [5] Prinzessin Wilhelmine zeigte, Loo 16. August, ihre Ankunft in Holland an. „Sur toute la route dans les États de mon cher oncle il n'y a sorte de politesses et d'honneurs et d'attentions qu'on [ne] m'ait faits; j'y ai été d'autant plus sensible qu'on m'a dit qu'on exécutait les ordres de Votre Majesté.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.]

Je suis ici en pleine Silésie, nous avons beaucoup d'étranger, un prince de Philippsthal[1] qui se fait estimer de tout le monde, un Don Francisco di Nunez,[2] grand d'Espagne de la première classe, et deux colonels français honnêtement éventés.[3]

Voilà, ma chère enfant, tout ce que je peux vous mander d'ici; faites, je vous prie, mes tendres amitiés au Prince et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Mes compliments à la bonne Danckelman, qui aura bien tremblé pour vous pendant le voyage.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22336. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 25. August: „Enfin, après bien des débats de part et d'autre et après que le ministre a encore ajouté les articles V, VI et VII,[4] qui ne se trouvaient pas dans son projet, la Délégation a enfin accepté dans toutes les formes, le 21 du courant au soir, le traité de cession d'Autriche tel qu'il est conçu dans la copie ci-jointe . . .

Comme il y a beaucoup de points dans les remarques et les réponses[5] . . . qui nous regardent en commun, entre autres les numéros 5 et 13, 8, 9 et 20, et que mes deux collègues, en vertu de la pluralité qui a lieu entre nous trois, ont décidé qu'il fallait y répondre de la manière que le baron de Reviczky l'a fait, je serai bien obligé de m'y conformer aussi, malgré les réflexions et les oppositions que je leur ai faites à plusieurs de ces réponses. Il s'agit principalement des inventaires à faire payer au roi de Pologne, aux starostes et à l'évêque de Cujavie, de ce qui s'est trouvé dans les économies royales, dans les starosties et dans l'évêché, et des arrérages qu'ils avaient à prétendre de leurs paysans jusqu'à la prise de possession par les puissances copartageantes; on me somme aussi déjà d'avance de promettre que l'argent que les acheteurs avaient payé des starosties en les acquérant, leur soit bonifié . . . On exigera de plus que nos porteurs de lettres du bureau de Stolzenberg[6] n'aillent plus distribuer eux-mêmes les lettres dans la ville de Danzig, mais qu'on les envoie au bureau de poste de cette ville. On se plaint de ce que les gens de Votre Majesté ont bouché toutes les avenues de Thorn de façon que rien ne pouvait y entrer; que nous avions de nouveau ordonné une livraison de 20000 wispel de grains à raison de huit francs le boisseau de Varsovie, qui en fait deux des nôtres. On me dit que, comme cet arrangement de bas prix n'avait été fait ici avec nous qu'en faveur de nos troupes respectives qui séjournent en Pologne, et de ce qu'elles auraient indispensablement besoin pour leur entretien, cela ne pouvait pas s'étendre sur les autres achats que nous faisions. On fera un long article sur la monnaie de bas aloi qu'ils prétendent que nos gens répandent en Pologne, et avec laquelle ils doivent payer ce qu'ils achètent.

[1] Vergl. S. 105. Anm. 3. — [2] Graf Carlos Fernan Nunez, vergl. S. 115. — [3] Graf Guibert (vergl. Bd. XXXIII, 596. 597) und Graf Bricy. — [4] Artikel V enthielt Oesterreichs Garantie für alle auf dem Reichstag noch festzusetzenden und in einem „acte séparé" anzuführenden Bestimmungen betreffend die polnische Verfassung. In Artikel VI und VII wurde allen künftigen Abmachungen über den Handel im allgemeinen und den Salzhandel im besonderen und über weitere, dem Wohl beider Mächte dienende Fragen, die einem zweiten „acte séparé" vorbehalten blieben, gleiche Kraft zugesprochen wie dem Vertrage selbst. — [5] Vergl. S. 118. Anm. 4. — [6] Bei Danzig.

Comme cela m'est inconnu, Votre Majesté voudra bien me fournir de quoi répondre à tout ce que ci-dessus par un ultimatum qui soit conforme au concert des trois cours."

Breslau, 30 août 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois avec la copie du traité de cession de la cour de Vienne, et je vous dirai d'abord que les articles 5, 8 et 9 qui y sont énoncés, ne doivent rencontrer aucune difficulté de notre part, et que, quant aux articles 13 et 20 que vous alléguez, sur lesquels vous dites que vous serez obligé de vous conformer aux avis des ministres des deux cours impériales, vous auriez dû également m'en envoyer une copie, pour me mettre au fait de leur contenu,[1] et j'attends de les recevoir encore de votre part pour vous faire parvenir mes instructions à leur égard.

Pour ce qui regarde les starosties, je me suis déjà arrangé là-dessus avec les ci-devant possesseurs, et je me propose d'en faire bonifier les inventaires, et il n'y a rien qui puisse vous arrêter en conséquence sur cet article. Il en est de même de celui des caisses, dans lesquelles il ne s'est pas trouvé un liard à notre prise de possession. Pour des livraisons, il n'en a point de nouveau été ordonné, mais quant à des achats de grains, il s'en est fait, à quoi personne, je pense, ne saurait trouver à redire.

Je me flatte que connaissant, comme vous le faites, le caractère criard des Polonais, qui se sont également plaints des Autrichiens, vous saurez mettre à profit ce que ci-dessus, et je suis bien persuadé que ce ne sera pas tant l'article des frontières que celui de la forme du gouvernement qui rencontrera le plus de difficultés, me rapportant, au reste, à l'instruction que, selon que je vous l'ai marqué en date du 28 de ce mois, j'ai donné ordre à mon ministre d'État, le comte de Finckenstein, de vous faire parvenir, pour vous guider dans votre négociation.[2]

Federic.

P. S.

Vous recevez ci-joint un mémoire concernant un traité de commerce projeté avec la république de Pologne,[3] et quoique je sente très bien l'incongruité qu'il y aurait d'en faire usage, et que mon intention, par conséquent, n'est nullement que vous en fassiez la proposition, je suis cependant bien aise de vous l'envoyer, afin que, par ce qu'il ren-

[1] Es liegt ein Missverständniss des Königs vor, da es sich bei den obigen Artikeln 5, 8, 9, 13 und 20 nicht um den österreichisch-polnischen Vertrag handelt, sondern um den „Précis des remarques de la Délégation", bez. den „Précis des réponses" Reviczkys (vergl. S. 118). Der Inhalt der Artikel ergiebt sich aus dem Bericht Benoîts vom 25. August. — [2] Vergl. S. 118. — [3] „Promemoria wegen der mit der Krone Polen zu erneuernden und zu regulirenden Commercientractaten", undatirt, gezeichnet von dem Oberpräsidenten der schlesischen Kammern, Hoym.

ferme, vous soyez d'autant plus à portée de veiller à ce que les choses restent relativement au commerce en Pologne sur le même pied qu'elles y ont été jusqu'ici.

Nach dem Concept.

22337. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goldschmiede, près de Breslau, 1er septembre 1773.

N'ayant rien d'intéressant et de nouveau à vous marquer aujourd'hui, je n'ajouterai que deux mots en réponse à votre dépêche du 19 d'août dernier. La bulle contre les Jésuites[1] n'étant pas encore publiée, il se peut qu'il y ait de nouvelles anicroches qui en arrêtent la publication formelle, et pour ce qui est des différends de l'Espagne dans les autres parties du monde,[2] il suffit d'en être instruit; mais je puis les regarder avec assez d'indifférence, puisqu'ils sont de nature à n'avoir aucune influence sur le système de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

22338. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Goldschmiede bei Breslau, 1. September 1773.

Die Langsamkeit, mit welcher nach Euerem Bericht vom 20. dieses[3] die Danziger Vergleichssache zeithero tractiret worden, ist gar Meine Schuld nicht. Ich habe solche am Kaiserlich-Petersburgschen Hofe möglichst pressiren lassen, ohne dass selbige bis jetzo, welches aber nunmehro vielleicht geschehen möchte, auf einen serieuseren Fuss betrieben werden mögen.[4]

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

[1] Das Breve: Dominus ac redemtor noster vom 23. Juli, durch welches der Jesuitenorden aufgehoben wurde. Goltz berichtete, dass der Courier mit der päpstlichen Bulle noch nicht angekommen sei; „pourtant il n'est nullement apparent, après ce que le cardinal de Bernis vient de mander, qu'il puisse rien survenir qui retarde essentiellement ladite dissolution.“ — [2] Goltz berichtete über angebliche Unruhen in Chili und den Krieg mit Marokko. — [3] So. — [4] Reichardt bezeichnete die neuen Instructionen, nach denen Golowkin seine früheren Forderungen beim Danziger Magistrat lediglich wiederholen sollte, als zwecklos. „Ich habe vermuthet, dass der russische Hof aus gerechter Indignation gegen die Stadt dieselbe nunmehro gänzlich abandonniren und ihr solches androhen würde.“ Reichardt stellte dem König anheim, „ob es durch neue Vorstellungen bei dem Petersburger Hofe dahin zu bringen sein möchte.“ Die Deputirten des Magistrats hatten auf Golowkins neue Forderungen „für sich geäussert, wie sie nicht absähen, dass sie, bei dem ausdrücklichen Verbote des Königs von Polen Majestät und ohne ihre Verfassung gänzlich zu derangiren, sich zu dem bequemen könnten, was die alliirten hohen Höfe von ihnen verlangten.“

22339. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Goldschmiede, près de Breslau, 1er septembre 1773.

Ce que, selon votre dépêche du 13 d'août dernier, le comte de Panin vous a confié des dispositions actuelles de la ville de Danzig pour un accommodement,[1] ne se combine guère avec ce que mon député, le conseiller privé des finances Reichardt, vient de m'en marquer dans sa dernière dépêche du 20 du même mois.[2] Je vous en fais tenir ci-joint une copie qui vous fera voir que, bien loin de se rapprocher d'un accommodement, le magistrat de cette ville se sert plutôt toujours des mêmes subterfuges pour s'en éloigner. Il serait donc bien à désirer que le comte Golowkin reçût ordre de mettre plus de nerf dans ses représentations, pour désabuser ce magistrat de ses illusions; et comme l'arrangement de cette affaire me tient infiniment à cœur, vous redoublerez vos efforts, autant que vous en trouverez les moyens, pour engager la cour où vous êtes, à de pareils ordres à son ministre à Danzig.

Au reste, je ne saurais vous rien dire sur les intrigues qui agitent, à l'heure qu'il est, la cour où vous êtes.[3] Toutes fâcheuses qu'elles me paraissent, elles sont cependant de nature qu'il n'appartient à aucune puissance étrangère de s'en mêler. Il ne me reste donc que des vœux à former pour qu'elles ne deviennent point la source de quelque mal plus réel; et tout ce que j'en appréhende, c'est qu'avec le temps il n'en résulte quelque refroidissement entre la mère et le fils, qui ne dégénère, à la fin, dans une espèce de mésintelligence, qui non seulement augmenterait encore davantage les intrigues, mais fournirait peut-être même occasion à l'une ou l'autre des puissances étrangères d'y prendre part. Mais j'espère encore que lès choses n'iront pas aussi loin, et je souhaite bien ardemment que vous n'ayez que de bonnes nouvelles à me donner de la part de la cour où vous êtes.

Enfin, voici la copie de mes dernières lettres de Danzig, qui vous apprendra l'état actuel de ma négociation avec cette ville.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] „Que la ville de Danzig présentement a fait connaître qu'elle sentait la nécessité d'entrer dans un accommodement avec Votre Majesté, puisqu'on lui mandait qu'elle avait fait une proposition à Son commissaire d'une somme pour se racheter, ce qui ouvrirait la voie à une négociation formelle." Bericht von Solms. — [2] Vergl. Nr. 22338. — [3] Solms berichtete: „Cette malheureuse froideur entre Panin et l'Impératrice continue toujours." Grossfürst Paul wünsche, Panin bei seiner Person zu behalten.

22 340. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Goldschmiede, 2 septembre 1773.

Le mémoire ci-joint en copie[1] m'a été présenté par mon ministre d'État de Hoym pour favoriser le commerce entre mes États de Silésie et les nouvelles acquisitions de la Russie en Pologne, et le protocole sous O,[2] dont il y est fait mention, se trouvera apparemment déjà entre vos mains, puisque ce ministre vous l'a fait parvenir immédiatement. Ce n'est cependant pas encore dans la vue d'entrer d'abord en négociation sur son contenu, que je vous fais part de ce mémoire; mon intention est seulement de le soumettre auparavant à votre examen et d'apprendre ce que vous en pensez, et si vous croyez qu'une telle négociation puisse prendre quelque couleur et avoir un bon succès. Dans ce cas, je ne serais pas éloigné de faire faire une tentative auprès de la cour où vous êtes, pour obtenir, au commerce de mes sujets, les bénéfices en question; mais si, au contraire, vous y trouvez des difficultés, vous ne ferez d'autre usage de ce mémoire que de le déposer dans les archives de votre ambassade et de remettre toute cette affaire à des conjonctures plus favorables.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 341. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 5 septembre 1773.

Je crois bien, ainsi que votre dernière dépêche du 28 d'août l'annonce, que les nouveaux arrangements de l'Empereur dans les nouvelles acquisitions autrichiennes en Pologne rencontreront encore bien des difficultés; mais je suis, en même temps, persuadé de sa modération que Sa Majesté Impériale cédera sur bien des articles aux volontés de sa mère.[3] Pour les limites, au contraire, j'ai appris de très bonne part[4] que ce Prince a été très mécontent de ce que la Russie n'a pas voulu se prêter à nos vues et leur donner un peu plus d'étendue, par où l'on aurait pu prévenir bien des chamailleries[5] et des disputes, auxquelles

[1] „Promemoria des Breslau'schen Commercium mit dem vom Russisch-Kaiserlichen Hofe in Gross-Litauen occupirten Antheil.“ — [2] Das Protocoll betraf nach dem „Promemoria“ einen 1762 zwischen russischen Kaufleuten und der polnischen Kron-Schatzcommission geschlossenen Vergleich über die Höhe des Transitzolls der Waaren, die auf dem Wege zwischen Breslau und Russland durch Polen gingen. — [3] Edelsheim berichtete, man glaube in Wien, que „les peines qu'il se donnera pour dresser un plan général d'administration relativement aux nouvelles acquisitions en Pologne, seront fort traversées par l'Impératrice-Reine elle-même qui, toujours jalouse de ce qui touche d'un peu de près son propre pouvoir, ne voudra jamais, dit-on, se soumettre entièrement à cet égard à la direction de son fils.“ — [4] Bericht Benoîts, Warschau 28. August. — [5] So.

on se verrait exposé maintenant vis-à-vis des commissaires polonais. C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Edelsheim wird angewiesen, private Forderungen eines Fräulein von Grünberg zu unterstützen.

Federic.

Nach dem Concept.

22342. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. September 1773.

Meine Nachrichten stellen die Umstände der Russen an der Donau viel schlimmer vor, als Ihr Euch solche in Euerm letzterem Bericht vom 3. Augusti einbildet.[1] Indessen wünsche Ich von Herzen, dass obige Nachrichten übertrieben und der Zustand der russischen Armee nach denen verschiedenen Vorfällen jenseits der Donau nicht so schlecht sein möge, als man vorgeben will. Die Zeit wird bald lehren, was von allen diesen Nachrichten zu halten ist.

Wegen des Friedensgeschäfts[2] hingegen kann Ich Euch nichts neues melden, weil Mir die Entschliessungen von Russland auf die letzteren Vorschläge der Pforte noch unbekannt sind. Sobald Ich davon etwas positives erfahre, werde Ich nicht ermangeln, Euch davon Nachricht zu geben.

Friderich.

Nach dem Concept.

22343. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 17. August: „Il me revient qu'il y a de nouveau de grandes brouilleries entre les généraux, . . . de sorte qu'avec de pareilles dispositions il sera bien difficile de compter sur un bon succès. C'est pourtant la seule espérance qui leur reste pour parvenir à la paix; car je crois avoir remarqué qu'on commence ici à s'apercevoir que sans le secours d'un tiers la puissance de la Russie seule ne suffira pas pour abattre celle des Turcs, et comme le compte dont on s'est flatté pendant un temps sur les dispositions de la maison d'Autriche, a manqué tout-à-fait, l'embarras sera fort grand, quand à la fin de cette campagne on ne se trouvera pas plus avancé qu'on ne l'était à son commencement. C'est pourquoi, selon mon sentiment, ce serait le plus grand service d'amitié que Votre Majesté pourrait rendre à cet empire que de lui enseigner des conditions auxquelles la cour de Russie, sans se croire déshonorée, pourrait s'arrêter pour conclure la paix qui lui devient de plus en plus nécessaire, parceque cette guerre lui coûte pour le moins par an 30000 hommes qui meurent de maladies et de fatigues."

[1] Nach Zegelin hatten sich die Nachrichten von den türkischen Erfolgen nicht bestätigt. „Die grosse Affaire bei Silistria, wovon die Pforte hier so viel Lärm gemacht", beschränkte sich auf eine „Action" zwischen einem Corps Russen von noch nicht 2000 Mann und einer vierfach überlegenen türkischen Uebermacht, wobei die Russen fast die Hälfte ihrer Leute verloren. — [2] Zegelin berichtete, „dass der Reis-Effendi sich öfters bei mir erkundigen lässt, gegen welche Zeit ich die Antwort von Petersburg auf die von der Pforte unter dem 3. Mai gethanen neue Friedenspropositions (vergl. Bd. XXXIII, 572. 573) erhalten kann".

Solms übersendet, Petersburg 20. August, abschriftlich die Antwort der Kaiserin Katharina, d. d. Zarskoe Selo 7. August (a. St.), auf ein Schreiben des Danziger Magistrats vom 7. Juli; sie räth ihm, „ohne weitere gerichtliche Ausflüchte sich mit des Königs von Preussen Majestät in gütliche Vergleiche einzulassen".

Panin hat dem Grafen Solms mitgetheilt: „que le sieur de Saldern, avant son départ d'ici, avait dit au résident de Danzig ici[1] qu'il devait en son nom conseiller à la ville de tenir ferme et d'attendre toutes les extrémités, avant que de céder. Il pense donc que cet homme doit avoir su sur qui compter ici pour soutenir la ville, ou qu'il aurait eu des raisons pour vouloir qu'on sévisse contre elle, pour avoir pu donner ce conseil; mais, malgré cela, il espère avec le temps et avec un peu de patience encore d'en venir à bout; et comme Votre Majesté, à ce qu'il m'a dit, continuait à lever des droits sur les vaisseaux, et que les puissances à qui ils appartenaient, n'en disaient rien, il n'y avait rien à risquer de laisser les choses encore pendant quelque temps sur le pied où elles sont. Je ne sais, Sire, que penser de tout cela. La noirceur du sieur de Saldern serait abominable. J'ignore si j'ose la révoquer en doute, parceque je suppose que le comte Panin l'aura apprise par les lettres du résident; mais, d'un autre côté, la crainte de ce ministre et l'appréhension que tout ce qui se fait, est une suite de la cabale contre lui, vont aussi excessivement loin, le rendent timide et inactif et répandent sur les affaires une lenteur qui devient insupportable . . .

Le comte Iwan Tschernyschew, dans le rapport qu'il fait à l'Impératrice de l'audience qu'il a eue de Votre Majesté,[2] a fait valoir avec tant de zèle les choses amiables et gracieuses qu'Elle a dites au sujet de Sa Majesté Impériale et des Russes en général, et s'est tant étendu sur la sûreté de l'amitié de Votre Majesté pour cet empire que l'Impératrice en a été enchantée, et qu'on ne parle que de cela à la cour et en ville."

Potsdam, 5 septembre 1773.

J'ai trouvé, à mon retour ici, vos deux dépêches du 17 et du 20 d'août dernier, et j'ai été bien charmé d'apprendre le fidèle rapport que le comte Iwan Tschernyschew a fait à sa souveraine de mon attachement inviolable aux intérêts de la Russie. Il n'y a rien dit que ce qui est parfaitement conforme à ma façon de penser, et cette cour me trouvera toujours le même zèle d'avancer la gloire et le bonheur de son empire.

En effet,[3] dans les circonstances présentes, j'ai envisagé la situation de la Russie avec toute l'attention, et les faibles connaissances que j'ai de ce pays, m'ont permis de pousser mes conjectures. Il m'a paru qu'il se présente trois partis entre lesquels l'Impératrice doit opter.

Le premier [est] de pousser les Turcs par la force à signer les conditions de paix, objets du dernier congrès. Pour y réussir, il faut que l'armée de Rumänzow soit effective de 80 000 hommes; qu'outre cela il soit fourni de magasins pour une armée entière; qu'une flotte sur le Danube puisse le côtoyer dans la Mer Noire pour exécuter le projet sur Warna, que je vous ai détaillé,[4] et qui pourrait être rectifié sur les lieux

[1] Willebrandt. — [2] Vergl. Nr. 22 283. — [3] Dieser und die folgenden vier Absätze bis zu den Worten: „connaître cet État à fond" sind nach der eigenhändigen Niederschrift des Königs von der Cabinetskanzlei dem Concept des Erlasses eingefügt. — [4] Vergl. S. 38.

par le général Rumänzow. Ce projet entraînera dans de grandes dépenses et sera d'une consommation d'hommes prodigieuse.

L'autre serait d'inviter la cour de Vienne à coopérer par une diversion du côté de Belgrade à cette grande œuvre. Ce serait peut-être le parti le moins avantageux pour la Russie, parceque la cour de Vienne en voudrait tirer un avantage si considérable, qu'il ne se concilierait ni avec le véritable intérêt de la Russie ni avec celui des puissances de l'Europe.

Le troisième parti est celui de rabattre quelque chose des articles qui révoltent trop les Turcs, en un mot, de sacrifier quelques avantages à la paix et de regagner, ou par Oczakow ou Bender, ce que l'on cède d'un autre côté pour le bien de la paix et du repos de tant de nations.

Ce n'est point à moi à décider sur tout ceci. Le premier de ces trois partis est le plus brillant, mais le plus dangereux; le second est plus faible et moins politique; le troisième tient le milieu entre les deux autres, il est le plus sûr et le plus sage, et je crois qu'en proposant quelques changements pour les conquêtes que la Russie veut conserver, que l'on pourrait concilier tout le monde. Regardez ceci comme le rêve d'un bon allié de la Russie, qui a son bien à cœur, et qui, s'il raisonne mal, ne tombe dans ce défaut que faute de connaître cet État à fond.

Je joins, en même temps, ici *in extenso* la copie de mes dernières lettres de Constantinople du 3 d'août pour la communiquer au comte de Panin. Vous y verrez l'impatience avec laquelle la Porte attend le dernier mot de la Russie sur les propositions de paix qu'elle lui a fait passer par le canal de mon major de Zegelin;[1] de sorte que je désire fort de savoir ce que la cour où vous êtes, en pense, et ce qu'elle jugera à propos de faire insinuer ultérieurement à Constantinople, pour avancer le grand ouvrage de la paix.

Quant à mon différend avec la ville de Danzig, je vous avoue que j'ai une peine infinie de supposer au sieur de Saldern tant de noirceur que d'animer cette ville à tenir ferme contre l'accommodement que je lui ai fait proposer, tandis que ce ministre m'a fait promettre tout son appui pour l'avancer, et qu'il a touché, en revanche, de ma part une gratification de 20 000 écus.[2] Quoi qu'il en soit, comme il y a toute apparence que, malgré la lettre de l'Impératrice, cette ville ne se prêtera pas encore à nos désirs, et qu'elle préférera d'attendre l'issue de la diète de Pologne, je suivrai l'avis du comte de Panin, et je tiendrai également ferme, en continuant à faire percevoir, comme par le passé, les droits sur tous les vaisseaux, et de laisser ainsi les choses précisément sur le pied où elles sont jusques ici.

[1] Vergl. Nr. 22342. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 656.

Pour ce qui est de l'arrangement de nos limites en Pologne, au contraire, le ministre de Vienne à Varsovie, de retour de Zamosc, a dit en confidence au mien[1] qu'aussi content que l'Empereur son maître avait été de la conclusion de son traité de cession, aussi peu l'était-il de ce que la Russie n'avait pas voulu entrer dans nos vues[2] pour donner un peu plus d'étendue à nos limites, par où l'on aurait pu éviter bien des chamailleries et des disputes, auxquelles on se verrait exposé maintenant vis-à-vis des commissaires polonais.

Au reste, je ne souhaite, dans les conjonctures présentes, rien avec plus d'ardeur que de voir bientôt mettre fin à toutes ces tracasseries, qui agitent, à l'heure qu'il est, le ministère russien, afin qu'il n'en résulte, à la fin, quelque malheur pour un empire dont les intérêts me sont si chers, et que je désirerais tant de voir dans la jouissance d'une prospérité tranquille et parfaite.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 344. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A LÜBECK.

Potsdam, 5 septembre 1773.

J'approuve l'attention que vous avez eue de me rendre compte, par votre lettre du 29 d'août dernier, de la nouvelle qui vous a été donnée à votre arrivée à Lübeck[3] par un de vos amis à Copenhague du débarquement du conseiller privé de Saldern en Danemark et touchant ce dont ce ministre se trouve chargé auprès de cette cour.[4] Continuez à me mander ce que vous apprendrez ultérieurement de relatif à cet objet, ainsi que toutes les autres particularités dont vous aurez connaissance, et qui pourront mériter mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 345. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 24. August: „J'ai toujours cru m'apercevoir bien clairement dans toutes les occasions que la cour de Russie verrait avec un très grand plaisir que vous prissiez, Sire, des engagements étroits avec l'Angleterre,

[1] Das folgende nach dem Bericht Benoîts, Warschau 28. August; vergl. oben Nr. 22341. — [2] Die folgenden Worte bis „à nos limites" lauten in Benoîts Bericht: „pour déterminer exactement les limites, afin de leur donner par là un peu plus d'étendue, mais aussi en revanche plus d'exactitude." — [3] Am 23. August hatte Arnim seinen Urlaub (vergl. S. 67) angetreten. Am 10. September meldet Arnim dem König seine Ankunft in Berlin und bittet um Audienz zur persönlichen Ausrichtung des Auftrags der Königin-Wittwe Juliane Marie, „pour lui témoigner la gratitude et le dévoûment sincère qu'elle conservera toujours pour les marques de bonté et de bienveillance de Votre Majesté à son égard". Auf dem Berichte findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort des Königs: „Geduld, ich werde ihn rufen lassen." — [4] Saldern war am 24. August mit der Ratification des Vertrages und mit dem Befehl in Kopenhagen eingetroffen, den Austausch von Holstein gegen die Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst zu bewirken.

parcequ'elle pourrait alors en prendre, à son tour, avec ces gens-ci, ce qu'elle n'aurait jamais osé faire jusqu'ici, attendu qu'elle n'ignorait pas les raisons que Votre Majesté aurait de répugner à une telle liaison, et que peut-être Elle ne verrait pas avec indifférence Sa Majesté l'impératrice de Russie unie avec les Anglais, mais les Russes étant regardés en s'envisageant eux-mêmes, dans ce moment-ci, comme fort assujettis à Votre Majesté, on ne serait pas surpris, s'ils cherchaient premièrement à vous lier, Sire, avec cette nation pour ensuite avoir lieu d'en faire autant." Nach Jeanneret de Dunilac kommt lediglich der Abschluss eines preussisch-englischen Freundschaftsvertrages in Betracht.

Potsdam, 5 septembre 1773.

A en juger sur le contenu de votre dépêche du 24 d'août dernier, vous vous faites différentes illusions sur le système politique actuel de l'Europe. Et d'abord il faut que vous sachiez que l'impératrice de Russie n'est pas dans une aussi grande dépendance que vous paraissez vous imaginer. Très capable à gouverner seule le timon de ses affaires, je n'y ai absolument d'autre influence que celle que mon alliance avec la Russie me donne. Mais il se peut très bien que les intérêts de la Russie et de l'Angleterre pour le commerce se trouvent en opposition, et que c'est là la principale raison pourquoi ces deux puissances n'ont pu jusques ici s'entendre sur les affaires avec la Porte. Quant à moi, au contraire, j'ai pour principe invariable, et je suivrai toujours l'axiome de tous les gens sensés, qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. Je suis lié avec la Russie; cela me suffit. Je n'ai nul besoin de l'Angleterre, et je ne vois pas à quelle fin je dusse contracter des liaisons avec elle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 346. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 5 septembre 1773.

Quoique je sois persuadé que dans le mouvement politique que, dans votre dépêche du 22 d'août dernier, vous soupçonnez entre les cours de Versailles et de Stockholm,[1] il ne s'agisse de rien de préjudiciable aux affaires générales de l'Europe, je tâcherai cependant d'approfondir de quoi il s'y agit proprement;[2] de sorte que vous ne discontinuerez point d'y prêter également votre attention pour me rendre compte de tout ce que vous en pourrez pénétrer ultérieurement. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse aujourd'hui, vu que je ne fais que revenir de mon voyage en Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach Goltz' Vermuthung handelte es sich um den Abschluss eines neuen Subsidientractates. — [2] Am 5. September sendet der König zu diesem Behufe die Meldung von Goltz an den Secretär Jouffroy in Stockholm.

22347. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 septembre 1773.

Quoiqu'il soit très vrai que les armes russiennes n'ont pas eu en dernier lieu des succès brillants, le duc d'Aiguillon pourrait cependant bien se tromper, en regardant par là, selon votre dépêche du 27 d'août dernier, la campagne comme finie. Le mois d'à présent est plutôt de tous les autres celui où il est le plus aisé de tomber sur le corps aux Ottomans; de sorte que je ne voudrais pas jurer que les Russes n'en profitassent pour leur porter encore quelques coups sensibles dans le courant de l'automne prochain.

Federic.

Nach dem Concept.

22348. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 septembre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 31 août dernier.[1] La principale réflexion que son contenu me fournit de faire, et que je veux bien vous marquer en réponse, c'est que l'augmentation projetée des troupes de la République, si elle a lieu, ne pourra manquer de donner au prince d'Orange beaucoup de crédit et d'influence dans le gouvernement de l'État qui lui a été confié; mais, en attendant, cette augmentation ne me paraît aucunement assez forte en elle-même pour faire acquérir aux Provinces Unies une considération plus marquée en Europe. C'est tout ce que je puis vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

22349. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 6 septembre 1773.

Le traité entre la Russie et le Danemark au sujet de l'échange du Holstein contre les comtés d'Oldenburg et de Delmenhorst, dont vous parlez dans votre dépêche du 27 d'août dernier, est déjà signé, sans que cependant j'aie entendu la moindre chose de ce nombre de vaisseaux que le Danemark dût avoir envoyés au secours des Russes.[2] D'ail-

[1] Thulemeier urtheilte über die politische Bedeutung der Heeresvermehrung: „Cet évènement . . . augmentera la considération des Provinces Unies en Europe et prouvera d'une façon convaincante le crédit que le prince d'Orange a su acquérir dans l'État dont le gouvernement lui a été confié, en ménageant avec autant de dextérité une affaire aussi difficile." — [2] Jeanneret de Dunilac meldete das Gerücht, dass die Dänen den Russen eine Anzahl Schiffe zu Hülfe gesandt und diese ihnen daraufhin den Abschluss des Tauschvertrages in Aussicht gestellt hätten.

leurs l'Angleterre étant dans une situation où il n'y a guère d'apparence qu'elle entreprendra quelque chose d'important, je n'ai rien à ajouter.

Federic.

Nach dem Concept.

22350. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A SWARTSJOE.

Königin Ulrike schreibt, Swartsjö 25. August: „Je vous envoie ci-joint la réponse que vous m'avez demandée;[1] j'espère que vous en serez content. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, Charles ayant vu la princesse de Holstein[2] et le Roi voulant absolument le marier, il s'est décidé préférablement pour elle, et que je doute que le Roi le pourra faire changer de sentiments. Sans la fièvre qui l'a empêché de passer la mer,[3] la chose serait déjà déclarée. J'espère de votre amitié que vous voudrez bien interpréter le tout pour le mieux que possible, puisque sans cette difficulté le Roi aurait certainement accepté les offres de l'Impératrice. Je puis encore vous assurer qu'il désire réellement l'amitié de cette Princesse, et qu'il serait charmé de pouvoir l'en convaincre. Je vous remercie, mon très cher frère, de la part que vous voulez bien prendre à ma santé; elle n'est pas tout-à-fait rétablie, mais je crois que dans peu et avec beaucoup de régime je pourrai la recouvrer.“ Ulrike übersendet die von König Gustav III. an sie gerichtete eigenhändige Antwort, d. d. Gripsholm 22. August.

[Potsdam] 6 septembre 1773.

Ma très chère Sœur. Je vous rends mille grâces de la double lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire; je ferai un bon usage de celle que vous avez destinée pour la cour de Russie, qui est telle que je pouvais la désirer pour un refus. Je l'enverrai là-bas,[4] et je vous rendrai compte, ma chère sœur, de ce qu'on me répondra; toutefois suis-je persuadé qu'elle ne gâtera pas vos affaires, ce qui est la chose principale dans cette négociation.

J'espère et je me flatte, ma chère sœur, que votre santé se raffermira; vous vous trouvez présentement dans cet état de crise où toutes celles de votre sexe sont obligées de passer à un certain âge. Je fais mille vœux du fond de mon cœur que votre tempérament triomphe de cette crise qui, une fois surmontée, donne des espérances certaines de vous garder longtemps. Et vous devez bien croire que personne ne s'intéresse plus que moi à votre conservation.

Je suis depuis deux jours de retour de la Silésie, où j'ai fait une course assez vive. Le prince Frédéric[5] a été mon compagnon de voyage, de sorte, ma chère sœur, que vous jugerez bien que nous n'avons pas engendré mélancolie. Mon frère Ferdinand a perdu sa fille aînée;[6] c'est un bonheur, car sa situation faisait pitié. Nous avons encore quelques tracas militaires à essuyer, après lesquels je me reposerai, pensant tou-

[1] Ein ostensibler Brief vom gleichen Tage. Vergl. Nr. 22307. — [2] Prinzessin Hedwig Elisabeth Charlotte, Tochter des Herzogs Friedrich August, Bischofs von Lübeck. — [3] Auf der Reise nach Lübeck. — [4] Vergl. S. 135. — [5] Prinz Friedrich von Braunschweig, vergl. Bd. XXXIII, 82. 100. 142. — [6] Prinzessin Elisabeth starb am 28. August.

jours à la chère sœur, m'intéressant à tout ce qui la regarde, et l'assurant du dévoûment, de la tendresse et de la haute considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22351. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 7. September 1773.

Der Magistrat zu Danzig fähret, wie Ich aus Eurem Berichte vom 3. dieses und dessen Anlagen mit mehrern ersehen, auf der letztern Declaration des Grafen von Golowkin mehr als jemals fort, die in der Hafen-Vergleichssache ihm geschehnen Propositiones durch die nichtigste Ausflüchte abzulehnen und zu vereiteln,[1] wozu freilich die in erwähnter Declaration nicht allerdings schicklich mit eingeflossene Ausdrücke[2] nicht wenig beigetragen haben. Diese Ausdrücke sind, die Wahrheit zu gestehen, zwar der Absicht nicht allerdings angemessen; indessen ändern solche in der Hauptsache eigentlich nichts, maassen Ich in dieser mit dem russischen Hofe völlig einig bin und dahero vor das sicherste halte, mit Erhebung der Hafengefälle auf dem bisherigen Fuss fortfahren zu lassen, ohne Mich, was hierunter in der Stadt vorgenommen wird, weiter zu bekümmern, maassen am Ende daraus nichts anders als der Ruin der städtischen Handlung erwachsen kann, welchen der Magistrat sodann sich selber und seinem unüberlegten obstinaten Betragen lediglich zuzuschreiben hat.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

22352. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 septembre 1773.

Quelque intérêt que je prenne au sort du comte de Panin, il ne me reste cependant que des vœux à former pour que, dans les conjonctures actuelles, il ne résulte quelques nouvelles tracasseries de sa

[1] Reichardt berichtete über die abschriftlich beigefügte Antwort des Danziger Magistrats an Golowkin, d. d. Danzig 25. August: Der Magistrat wolle sich „noch zu nichts verstehen und so wenig das Territorialrecht Ew. Königl. Majestät an dem Hafen anerkennen als die doppelte Hebung der Hafengefälle einstellen" (vergl. Nr. 22338), sondern erhebe seinerseits Forderungen, deren „Ungrund" er, Reichardt, bereits am 28. Juli dargelegt habe. — [2] Nach Reichardt hatte Golowkin den Danziger Deputirten erklärt, „wie Ihre Majestät die Kaiserin zwar den jetzigen, durch Besorgung der Stadt und auf Kosten derselben angelegten Hafen für das Eigenthum der Stadt erkenneten, der Boden desselben aber Ew. Königl. Majestät zugehöre." Wie Reichardt erläuterte, bezog sich die russische Anerkennung der Eigenthumsrechte Danzigs „nur auf die von der Stadt gemachten Anlagen von Steinen, Holz und Erde, welche zur Erbauung des Hafens erfordert worden".

décision. Selon votre dernière dépêche du 24 d'août, on ne tardera guère de savoir à quoi s'en tenir à son égard,[1] et j'attends avec impatience les nouvelles ultérieures que vous ne manquerez point de me faire parvenir sur un sujet de cette importance.

D'ailleurs, j'ai reçu réponse de ma sœur, la reine de Suède, sur la proposition du mariage du prince Charles avec la princesse cadette de Darmstadt, dont l'impératrice de Russie a bien voulu me charger. Pour faire juger Sa Majesté Impériale comment cette proposition a été accueillie en Suède, je ne saurais mieux faire que de mettre sous ses yeux l'original de cette réponse avec l'incluse du roi de Suède, mon neveu.[2] Je les joins toutes les deux à la suite de la présente, et, en me les renvoyant, en son temps, vous n'oublierez pas de me dire si Sa Majesté Impériale agrée le tempérament qu'on a mis en avant pour resserrer, en tout cas, par un mariage avec le prince Frédéric-Adolphe les tendres liens qui subsistent déjà entre les trois couronnes.

Quant à l'affaire de Danzig, la copie ci-jointe des dernières dépêches de mon conseiller privé Reichardt vous apprendra que le magistrat de cette ville persiste avec une opiniâtreté sans exemple à se refuser à toute voie de conciliation.[3] Je ne saurais l'attribuer qu'aux impulsions et encouragements qu'il reçoit de Varsovie, et je crains plus que jamais qu'il ne se raidisse toujours davantage, jusques à rejeter enfin toute médiation de la Russie et ne vouloir entendre qu'à celle que la Délégation polonaise pourrait lui proposer.

Federic.

Nach dem Concept.

22353. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, septembre 1773.]

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 6. September, den gemäss der Weisung des Königs vom 28. August[4] entworfenen Erlass an Benoît vom 4. September. Benoît soll die Einwürfe der polnischen Delegirten, soweit es dem preussischen Interesse und den Absichten des Königs entspreche, in derselben Weise wie Reviczky und laut Vereinbarung

[1] Solms berichtete: „Ce qui fournit le plus de matière présentement à des observations et à de différents propos, c'est l'attente de la décision du sort du comte Panin. Les uns le renvoient à Moscou et changent tout le ministère; les autres le font grand-chancelier . . . Mais autant qu'on en peut juger par des informations véridiques, il paraît à la vérité que l'harmonie n'est pas rétablie encore entre l'Impératrice et son ministre, mais qu'il y a apparence que cela n'en viendra pas à une rupture formelle.“ — [2] Das ostensible Schreiben Ulrikes vom 25., nebst dem Schreiben Gustavs III. an Ulrike vom 22. August (vergl. S. 133). — [3] Vergl. Nr. 22351. — [4] Vergl. Nr. 22331.

zwischen den drei Mächten beantworten. „Mais comme il y en a d'autres [articles] où la réponse du ministre autrichien ne nous paraît pas convenir aux intentions de Votre Majesté, et que le sieur Benoît est d'opinion que les ordres immédiats de Votre Majesté l'autorisent à accéder en tout à la pluralité des deux autres ministres, nous lui avons fait comprendre que ces ordres ne devaient s'entendre que de la généralité de l'acquisition et de l'arrangement des limites concerté entre les trois cours; mais que Votre Majesté ne pouvait pas Se faire lier les mains à l'égard des arrangements intérieurs et surtout du commerce et de la navigation, qui faisaient le principal avantage de Son acquisition, tout comme la cour de Vienne voulait garder les mains libres dans la vente de son sel . . .

Très bien. Il faut que je retire des péages de quoi m'indemniser de ce que les autres ont de plus que moi.

1° La Délégation polonaise demande dans l'article VII la liberté réciproque de commerce et le libre transport des marchandises par terre et par eau. Le ministre autrichien a répondu qu'il fallait faire un article séparé là-dessus. Il dépendra du bon plaisir de Votre Majesté de nous prescrire les limitations avec lesquelles Elle jugera à propos d'accorder aux Polonais la liberté du commerce et de la navigation sur les rivières de la Vistule et de la Netze.

Cela ne se peut pas, car j'ai le péage qu'ils ont eu autrefois.

2° La Délégation exige de stipuler à la religion et au clergé catholique la conservation du *statu quo* et de ses droits et revenus tels qu'il a les eus lors de la prise de possession. Le ministre autrichien y a répliqué que le clergé catholique aurait les mêmes avantages que dans les États d'Autriche. Votre Majesté pourrait donc répondre aussi: que ce clergé aurait les mêmes avantages qu'il a en Silésie . . .

Bon pour la religion; mais, pour le reste, le clergé catholique jouira des mêmes avantages que celui de Silésie.

3° La Délégation demande qu'on paie aux starostes les inventaires, les arrérages et les prix de l'acquisition ou qu'on leur laisse les starosties durant leur vie. Le ministre autrichien a répondu que sa cour paierait les inventaires et restituerait les arrérages jusqu'au jour de la prise de possession, qu'elle laisserait aux starostes la moitié des revenus des grandes starosties et les trois quarts des petites, que cependant elle ne l'accordait pas comme un droit, mais comme un effet de sa libéralité. Il s'agit de savoir ce que Votre Majesté

Cela est juste, et nous en sommes déjà convenus; mais pour les starosties, non.

jugera à propos de répondre sur ces articles.

4° La Délégation demande qu'on fasse un article séparé sur le cours réciproque des espèces de chaque puissance.“ Reviczky hat diese Forderung bewilligt.

Pour le cours des monnaies il n'y aura aucune difficulté; on pourra faire cette stipulation très facilement. Vous n'avez qu'à consulter les gens de la monnaie qui peuvent évaluer les espèces.

Federic.

Nach den eigenhändigen Aufzeichnungen auf dem Berichte der Minister.

22354. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 septembre 1773.

Je viens de recevoir votre dépêche du 27 août dernier, et la seule réflexion que son contenu me fournit de vous faire remarquer en réponse, c'est que, si le remboursement de l'emprunt des cinq tonneaux d'or que le manque d'argent dans les caisses du Roi a obligé ce Prince de faire pour son voyage projeté en Ostrogothie et Scanie, a été renvoyé sur les arrérages des subsides dus par la France, il y a toute apparence que la dette ne s'acquittera pas de sitôt, vu que par la situation des finances de cette puissance il sera difficile de tirer d'elle quelques sommes pour le présent.

Ein Schreiben an die Königin Ulrike (Nr. 22350) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

22355. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 7 septembre 1773.

Madame ma Cousine. Je crains bien, ma chère Landgrave, qu'abusant de votre complaisance pour vous ennuyer seule par ma lettre, cet ennui ne se soit encore communiqué à l'Impératrice[1]; du moins suis-je charmé d'apprendre par vous-même de bonnes nouvelles de votre santé. Je suis bien aise de vous savoir à Pétersbourg, et je félicite la princesse Wilhelmine — dont j'ignore encore le nom de guerre — d'avoir si bien fait ce que Henri IV appelait le saut périlleux. Je suis persuadé que

[1] Landgräfin Caroline schrieb, Zarskoe Selo 20. August: „Je fais ma cour à l'Impératrice en lui communiquant les lettres dont Votre Majesté m'honore . . . Nous partons demain avec l'Impératrice pour Pétersbourg. L'archevêque Platon a fini ses instructions; jeudi (26. August), ma fille aura un nom grec [Natalie], et les fiançailles se feront le lendemain.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.]

l'évêque Platon lui aura très clairement démontré comment le Saint-Esprit procède du Père seul, et non pas du Fils; chose admirable à laquelle j'ai eu le malheur de ne jamais rien comprendre, et qu'en honneur tout honnête homme peut ignorer.

Je compte que le Prince héréditaire vous aura déjà rejoint à Pétersbourg; j'ai préparé M. Grimm[1] au spectacle qu'il va envisager, qui, j'ose le dire, est unique dans le monde. D'autres peuples barbares, à force d'accumuler siècle sur siècle, se sont à la fin policés; mais nous n'avons aucun exemple d'une métamorphose opérée avec autant de célérité que celle de la Russie. Le grand génie qui gouverne ce pays à présent, met le comble à ce que ses prédécesseurs ont ébauché; mais si le destin n'avait pas arrangé cette succession de monarques, et j'ose encore dire, si trois femmes n'avaient pas tenu avec fermeté les rênes de cet empire, jamais les mœurs ne se seraient autant adoucies, et jamais cette cour ne serait parvenue à ce degré de politesse auquel elle a su atteindre.

Après avoir vu tant de merveilles, surtout après avoir approché de l'Impératrice pendant tant de mois, vous devez pardonner, ma chère Landgrave, à ma curiosité de vous importuner à votre retour. J'aurai soin de votre réception en Prusse;[2] mais, pour que rien n'y manque, ayez la bonté de m'envoyer la note des chevaux qu'il vous faudra pour les relais. Je prévois que le congé d'une mère qui, pour jamais, se sépare de sa fille, doit être douloureux; il le serait plus encore à une personne moins douée de cet esprit mâle et ferme que j'ai tant admiré en vous, ma chère Landgrave; mais, en confiant votre fille à l'auguste mère de son époux, vous la mettez dans la sauvegarde la plus inviolable, et le bonheur de nos parents doit nous consoler de leur absence. Je suppose que ce sera la fin d'octobre ou la mi-novembe que j'aurai la satisfaction de vous embrasser chez nous et de vous réitérer de vive voix les assurances de la haute estime et de la fidèle amitié avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

22356. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 7 septembre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois, ainsi que le post-scriptum de la même date. Le contenu de ce dernier m'est étranger, et je

[1] Friedrich Melchior Grimm begleitete den Erbprinzen Ludwig nach Petersburg. Vergl. S. 83. — [2] Landgräfin Caroline schrieb: „Je compte partir quinze jours après le mariage de ma fille, et je prendrai ma route par la Courlande et par les États de Votre Majesté . . . Le moment de quitter ma fille sera cruel, sûre de ne jamais la revoir.“

ne connais rien à la discussion d'étiquette que vous m'y exposez touchant les entrées demandées à l'Électrice pour votre femme.[1] C'est pourquoi je ne saurais entrer sur pareille matière ni m'en mêler aucunement.

Federic.

Nach dem Concept.

22357. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam] 8 septembre 1773.

Madame ma Sœur. Ce qui m'est le plus agréable de la lettre de Votre Altesse Royale, est que je juge, par la bonne humeur qui y règne, que vous êtes, Madame, en parfaite santé. Divertissez-vous, Madame, sur mon compte, mais portez-vous bien, c'est le principal. Non, Madame, en vérité, j'en conviens de bonne foi, jamais prophète ne s'est avisé de prophétiser plus faux que je ne l'ai fait.[2] Je l'avoue, je le confesse et je suis très convaincu d'être le plus balourd de tous les voyants. Je pourrais avoir recours à des interprétations, avec quoi l'on rectifie telles sottises qu'on veut; mais je n'allèguerai point les crimes de la terre qui ont empêché l'Être suprême d'accorder la paix à l'Asie qu'elle ne méritait pas.

En attendant, Votre Altesse Royale a pris le sage parti de jouir du bon temps que le Ciel nous accorde, et de partager Ses jours entre les arts, la méditation et la société. Que je suis malheureux de ne pouvoir assister à cette troisième partie de Ses occupations! Les murs de Sanssouci me retracent et me remettent les idées d'un bonheur dont j'ai joui,[3] et qui s'est écoulé trop vite, mais dont la mémoire est gravée en mon esprit comme sur l'airain. Pour moi, Madame, je reviens d'un voyage assez fatigant que j'ai expédié en trois semaines. La princesse d'Orange est heureusement de retour chez son époux;[4] elle était enceinte en venant ici, et heureusement les chemins de la Westphalie ne lui ont fait aucun tort. Le conte Orologio a passé ici pendant mon absence et est reparti avant mon retour, de sorte, Madame, que quelque envie que j'aie d'obéir en tout à vos ordres,[5] je me trouve, pour cette fois-ci, dans l'impossibilité d'y satisfaire.

Voilà les Jésuites chassés.[6] Votre Altesse Royale saura que les miens seront conservés. La bulle de suppression ne sera point publiée

[1] Borcke berichtete über seine vergeblichen Bemühungen, den Empfang seiner Gattin bei der Churfürstin Maria Amalia zu erlangen. — [2] Maria Antonia schrieb, Dresden 16. August: „Malgré tout ce que Votre Majesté peut me dire, je n'en persiste pas moins à croire à Ses prophéties. J'aime bien, en fait de politique surtout, les prophètes qui ont à leurs ordres deux cent mille hommes bien armés et prêts à accomplir leurs prophéties au premier signal.“ Vergl. S. 64. — [3] Anspielung auf die Besuche Maria Antonias in Potsdam im October 1769 und im October 1770, vergl. Bd. XXIX, 583; XXX, 529. — [4] Vergl. S. 121. — [5] Maria Antonia hatte sich für Orologio verwandt, mit Hinweis auf ihre Aufnahme in seinem Hause während ihrer italienischen Reise. — [6] Vergl. S. 124.

chez nous. Si Votre Altesse Royale est curieuse d'en savoir la raison, je la Lui dirai: j'ai promis par la paix[1] de conserver la religion catholique *in statu quo,* et comme je suis très hérétique, père Ganganelli ne saurait me dispenser de mon serment, ce qui m'oblige de laisser toute chose sur l'ancien pied. J'espère, Madame, que ce procédé me conciliera votre confesseur,[2] que je regarde comme l'homme le plus inutile de la cour, parceque vous n'avez jamais rien à lui dire qui mérite contrition. Enfin, si avec le temps Votre Altesse Royale ou quelque autre prend du goût pour nos bons pères supprimés, je La prie de S'adresser à moi, pour Lui fournir de cette drogue. Je suis avec la plus haute considération et l'estime la plus parfaite, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et ancien admirateur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

22358. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 8 septembre 1773.

La nouvelle d'un échec des Russes[3] dont, selon votre dépêche du 1er de ce mois, le bruit s'est répandu dans le public, est sûrement apocryphe. Jusques ici je n'en ai au moins rien entendu encore, et je suis fort tenté de supposer que toute cette nouvelle ne vient que de la part de ces Polonais qui sont opposés aux Russes, et qui désireraient bien que de pareilles nouvelles fussent fondées.

Quant aux Jésuites,[4] je ne vous dissimulerai point que ma résolution est prise de conserver leur ordre dans mes États. Vous n'avez aussi qu'à répondre à tous ceux qui vous en parlent, qu'à la paix de Silésie[5] j'avais pris un engagement formel de conserver la religion catholique *in statu quo,* et qu'ainsi je m'écarterais d'autant moins de cet engagement relativement à cet ordre qu'appartenant à la classe des hérétiques, le Saint-Père ne pourrait pas me dispenser de remplir ma parole donnée. Si, au contraire, l'on ne vous en demande pas la raison, vous n'avez pas non plus besoin d'en parler, et dès qu'au reste vous saurez positivement l'usage que la cour où vous êtes, pense de faire des biens de cette société, vous n'oublierez pas de m'en rendre un compte aussi détaillé que fidèle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In Artikel 14 des Hubertusburger Friedensschlusses. — [2] Der Beichtvater Maria Antonias, Franciscus Kreitl, gehörte selber dem Jesuitenorden an. — [3] Bei Widdin. — [4] Edelsheim berichtete: „Ce qui . . . occupe ici presque tous les esprits, c'est la grande nouvelle venue de Rome avant-hier que l'ordre des Jésuites a enfin été supprimé et aboli dans toute l'étendue de la catholicité.“ Vergl. S. 124. — [5] In Artikel 14 des Hubertusburger Friedensschlusses.

22359. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 9 septembre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 31 d'août dernier, et plus je réfléchis sur la jalousie qui se manifeste entre la Russie et l'Angleterre,[1] et plus ai-je sujet de me persuader que le commerce dans l'Archipel en est le principal motif. Si donc vous pouvez glisser cette réflexion adroitement au chargé d'affaires de Russie comme un avis qui vous était revenu d'autre part, vous ne ferez pas mal, et je suis persuadé que l'expérience ne fera que confirmer ma supposition.

Federic.

Nach dem Concept.

22360. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 septembre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Le projet du feu pensionnaire Slingelandt dont vous y faites mention, pour porter l'armée de terre de la République à 50000 hommes et sa marine à 80 vaisseaux de ligne, est très bon en lui-même et mérite approbation;[2] mais je doute que le prince d'Orange, malgré tous ses soins et peines pour s'attacher de plus en plus les régents [d'Amsterdam],[3] parvienne jamais à faire agréer et moins encore à mettre en exécution pareille proposition.

Federic.

Nach dem Concept.

22361. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 9 septembre 1773.

Ce qui peut faire éclore ce nouveau traité entre la France et la Suède, dont vous continuez à rendre compte dans votre dépêche du 29 d'août,[4] c'est le besoin que la dernière a de subsides. Cependant, à

[1] Nach Jeanneret de Dunilacs Bericht war Rochford von dem russischen Geschäftsträger Lisakevitsch gefragt werden, ob es wahr sei, dass die Türken durch Murray England zur Einmischung in die Friedensverhandlung oder zur Theilnahme am Kriege zu ihren Gunsten aufgefordert und dafür eine Begünstigung des englischen Handels verheissen hätten, und zweitens, ob nach der Thronrede Georgs III. (vergl. S. 40) die russischen Schiffe im Mittelmeer oder anderwärts etwas von den Engländern zu befürchten hätten. Die erste Frage hatte Rochford verneint und für die Beantwortung der zweiten auf Suffolk verwiesen. — [2] Gegenüber der Aeusserung des Königs, dass die holländische Heeresvermehrung unzureichend sei (vergl. Nr. 22327), verwies Thulemeier auf den Plan Slingelandts, mit dem Zusatz: „Je doute que les vues de ce ministre éclairé soient sitôt adoptées.“ — [3] Ergänzt nach Thulemeiers Bericht. — [4] Nach Mittheilungen eines ungenannten, aber bisher gut unterrichteten Gewährsmannes: „qu'il s'agit d'un traité de subsides, que la France pourra accorder jusqu'à

mon avis, les sommes que la première voudrait lui prodiguer, ne seront que de l'argent jeté dans la rivière, dont il ne reviendra pas le moindre avantage à la France. En effet, la Suède ne parviendra jamais à attirer le Danemark dans son système, et un armement perpétuel l'épuisera tout aussi bien que le Danemark. D'ailleurs on connaît le peu d'exactitude que la France apporte au payement de ses subsides, et le moindre retard embarrasserait furieusement la Suède et l'empêcherait à continuer ses ostentations. Enfin, la paix entre la Russie et la Porte une fois conclue, et il faut pourtant espérer qu'elle le sera un jour, que deviendront toutes les démonstrations suédoises? Une seule déclaration nerveuse de la part de la première sera suffisante à les faire évanouir et à engager la Suède à caler les voiles, afin de ne pas s'attirer le ressentiment de la Russie. Telle est l'idée que je me fais de ce prétendu traité.

Federic.

Nach dem Concept.

22362. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 septembre 1773.

Vos dépêches du 1er et 4 de ce mois me sont bien entrées à la fois. J'approuve les remarques que vous avez faites sur l'article projeté pour la conservation de la religion catholique dans les nouvelles acquisitions,[1] qui se trouve joint à la première. Les biens ecclésiastiques ne sauraient jouir d'une absolue et entière immunité, il faut de nécessité qu'ils soient assujettis à certaines redevances. Mais quant à la religion en elle-même, on n'y fera aucun changement. Elle y sera conservée *in statu quo* pour le libre exercice du culte et [de la] discipline, ainsi que par rapport à ses églises. La conservation de l'ordre des Jésuites que je suis

deux millions et demi, que la Suède sera tenue à l'entretien de 12 vaisseaux de ligne et d'un corps de troupes qui n'est pas encore déterminé; que surtout on prescrit d'une manière très circonstanciée à la Suède sa conduite avec le Danemark". Vergl. Nr. 22346.

[1] Wie Benoît, Warschau 1. September, berichtete, hatten die Polen in dem Vertrag mit Russland einen (abschriftlich übersandten) Artikel zu Gunsten der römischen Katholiken in den abgetretenen Provinzen eingefügt, der auf Stackelbergs Wunsch auch in den preussischen Entwurf aufgenommen werden sollte. Danach wurde den Katholiken gewährleistet der Besitz ihrer Güter und die freie Ausübung „de leur culte, *hiérarchie* et discipline, avec toutes et telles églises et *biens ecclésiastiques*, qu'ils ont possédés au moment de leur passage sous la domination de Sa Majesté Impériale au mois de septembre en 1772, *avec tous les droits*, *immunités et privilèges qui leur compétaient effectivement*, *et qui pour lors étaient en usage et en pleine exécution*." Benoît bemerkte dazu: „Je proteste cependant contre le terme d'hiérarchie, qu'on pourrait fort bien vouloir étendre à la domination papale, incompatible avec les droits de souveraineté, et je m'oppose également au reste de ce que j'ai souligné dans cet article." (Das in der Vorlage Unterstrichene ist cursiv gedruckt.)

intentionné de maintenir dans mes États, malgré sa dissolution,[1] est une preuve non équivoque de la tolérance que je fais régner chez nous, et du tort que l'on a de craindre, par conséquent, l'oppression de la religion catholique dans les provinces de mon partage.

C'est tout ce que je puis vous dire sur cet article, et il ne me reste, outre cela, qu'à vous recommander de veiller de bien près pour qu'il ne soit fait la moindre innovation au péage de Fordon. Les choses doivent en rester à cet égard sur le pied où elles sont actuellement, et les droits y être acquittés pour tout et par tous ceux qui passent cet endroit.[2]

Je suis bien aise, au reste, d'apprendre par le contenu de la seconde que votre négociation avec la Délégation se trouve entamée. J'approuve d'ailleurs en général tout ce que vous y mandez,[3] me référant cependant pour son essentiel aux instructions que mon département des affaires étrangères a eu ordre de vous adresser,[4] et qui probablement vous seront parvenues à l'heure qu'il est.

Federic.

Nach dem Concept.

22 363. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 11. September 1773.

Mir ist mit Eurem Bericht vom 7. dieses die Abschrift des von der Kaiserin von Russland Majestät dem Danziger Magistrat ertheilten Antwortschreibens[5] zugekommen, wovon Ich Mir, wie von allen russischer Seits diesem Magistrat schon vorhin beschehenen Declarationen und selbst Drohungen einen gewierigen Effect um so weniger verspreche, da aus allen bis daher erfolgten Antworten klar hervorgehet, dass der Magistrat dem russischen Hof so wenig trauet und sich auf selbigen verlässt, dass er vielmehr sein ganzes Heil von dem Ausgange der dermaligen Negociationen in Warschau erwartet; welches dann gedachtem Hofe, wie Ihr dem Grafen von Golowkin nur bei aller Gelegenheit könnet remarquiren machen, nicht anders als höchst verkleinerlich sein kann.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. S. 139 und 140. — [2] Vergl. S. 136. — [3] Benoît berichtete, Warschau 4. September, über die endgültige Fassung, die er nach Rücksprache mit Stackelberg und Reviczky dem preussischen Entwurfe gegeben hatte. Danach hatte er im Artikel II, der die preussischen Erwerbungen aufzählte, auf alle vom König gewünschten Zusätze (vergl. Nr. 22302) verzichtet und sich auf den Wortlaut der Convention vom 5. August 1772 beschränkt. Der Entwurf umfasste 13 Artikel. — [4] Vergl. Nr. 22353. Am 9. September übersendet der König dem Departement die Berichte Benoîts vom 1. und 4.: „J'abandonne en général toute cette besogne à vos lumières et à votre zèle pour mes intérêts." — [5] D. d. Zarskoe Selo 7. August (a. St.). Vergl. dafür oben S. 128.

22364. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 septembre 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 27 d'août dernier, les détails de la profession de foi et des fiançailles de la princesse Guillelmine de Darmstadt.[1] J'ai également admiré la bonne contenance que cette jeune Princesse a tenue à cette occasion,[2] et je redouble mes vœux pour la prospérité de son union avec le Grand-Duc.

D'ailleurs je n'ai non plus rien de fort intéressant à vous mander en fait de politique. Deux bulletins me sont cependant tombés entre les mains, l'un de Paris, en date du 18 d'août, l'autre des papiers anglais de la même date, et je vous les communique ci-joint en copie. Ils vous apprendront bien de mauvais desseins que nos ennemis communs roulent dans leur tête, ainsi que les ruses et les artifices qu'ils mettent en œuvre pour nous brouiller.[3] J'abandonne à votre prudence ce que vous jugerez convenable d'en porter à la connaissance du comte Panin. Quoique ce ministre soit déjà plus que convaincu de la mauvaise volonté de la France, le bulletin de Paris lui fournira cependant une nouvelle preuve de son désir de le voir culbuté et éloigné des affaires.[4] Tout ce qui me reste donc à souhaiter, c'est que la mésintelligence et les brouilleries entre les premières personnes de la cour où vous êtes, viennent bientôt à cesser, et qu'une parfaite union et l'amour pour le vrai bien de l'empire de Russie deviennent, dans peu, l'égide contre laquelle tous les traits dangereux de ses ennemis se brisent.

Nach dem Concept. Federic.

22365. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A BERLIN.

Potsdam, 12 septembre 1773.

J'approuve parfaitement l'ordre détaillé que vous avez expédié au sieur Benoît, et dont vous m'avez adressé la copie à la suite de votre

[1] Am 26. und 27. August, vergl. S. 137. — [2] Bei den Ceremonien anlässlich ihres Uebertritts. — [3] Es handelt sich um Sendungen des anonymen Zeitungscorrespondenten in Paris (vergl. Bd. XXXIII, 654). In dem „Extrait des papiers anglais du 18 août 1773“ war nach der „Chronicle Post“ ein Brief eines englischen Kaufmanns an einen Freund in Danzig mitgetheilt, in dem die Politik Katharinas II. kritisirt wurde: „La Russie gagnait des batailles pour le roi de Prusse et l'Empereur; ces deux derniers, tranquilles chez eux, faisaient tuer l'ours pour en avoir la peau. Ils entrèrent, chacun de leur côté, dans le pays d'un de leurs frères et se le partagèrent; ils eurent cependant l'attention d'appeler à la succession leur sœur qui, en bonne dupe, s'épuisait pour eux.“ — [4] In der Zeitungscorrespondenz aus Paris, deren Fortsetzung aus Compiègne vom 22. August datirt ist, heisst es: „Les avis de la cour de Pétersbourg nous laissent entrevoir une tournure dans les affaires de ce pays qui pourrait nous devenir plus favorable: le ministre qui nous était absolument opposé, perd son crédit de jour en jour.“

rapport d'hier.[1] Tout ce que je souhaite, c'est que vous le lui ayez fait porter par estafette, afin qu'il lui parvienne assez à temps pour s'y conformer. J'ai pris cette précaution avec mon ordre préliminaire immédiat,[2] et je serai bien aise, si vous avez suivi mon exemple.

Au reste, j'expédierai, jeudi prochain,[3] le baron de Riedesel pour Vienne, afin qu'il ait le temps de s'orienter avant le retour de l'Empereur et prendre ses arrangements pour obtenir ses premières audiences immédiatement après.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

22366. AN DEN FÜRSTEN SULKOWSKI, HERZOG VON BIELITZ.

Extract für die Cabinetsvorträge: Fürst Sulkowski meldet, „dass er eine personne de confiance an das Berlinsche Ministerium, welche demselben verschiedene Idées, betreffend eine avantageuse Commerce-Einrichtung mit Polen, nachweisen müssen, auch dem Etatsminister von Horst eine Note darüber unterm 11. August zugestellet hat, abgesandt habe, und bittet ..., da nach der Zeichnung der ersten Tractaten mit denen drei grossen Höfen die Commercesachen mit Polen in Bewegung kommen werden, ihn über die von ihm eingesandte Note ... zu instruiren."

Potsdam, 12. September 1773.

Danke. Sehe nicht ab, was vor ein Commercetractat mit Polen zu schliessen, und übrigens ist mir von seinen Projecten noch nichts zugekommen.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf dem „Extract".

22367. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 12 septembre 1773.

C'est avec une satisfaction bien sensible que je vois revenir le roi de Pologne à moi.[5] Je mérite ce retour à plusieurs égards, et la pro-

[1] Die Minister überreichten eine Abschrift des gemäss den Weisungen vom 7. und 9. (vergl. S. 136. 137 und 143. Anm. 4) aufgesetzten Ministerialerlasses an Benoît vom 11. September mit ausführlichen Vorschriften für den Abschluss des Cessionsvertrages. — [2] Vergl. Nr. 22362. — [3] 16. September. — [4] In einem Erlass an Finckenstein vom 14. bewilligt der König den Grafen Erbach und Migazzi, dem hessen-darmstädtischen Oberstlieutenant Freund und einem Abbé Canale die nachgesuchte Audienz für den 16., desgleichen am 18. für den 19. September den Fürsten Baratinski und Hawanski, dem Major von Reitzenstein und dem Sohn des preussischen Consuls in Lissabon Braamcamp. — [5] Lentulus berichtete, Warschau 4. September, König Stanislaus habe der Wahl Rybinskis zum Coadjutor des Bischofs von Cujavien (vergl. Nr. 22317) zugestimmt, „pour faire plaisir à Votre Majesté et ne souhaitant rien de plus que Son amitié". Lentulus setzte hinzu: „Le Roi, à cette occasion, m'a témoigné grande envie d'être bien et protégé de Votre Majesté. Effectivement depuis quelque temps il me semble qu'il a plus de confiance en nous qu'aux deux autres."

tection et le soutien que je lui ai accordés de tout temps auprès de la Russie, surtout dans ces moments critiques où, piquée au vif contre les procédés de ce Prince, elle était prête à l'abandonner, me paraissent bien de justes titres sur son amitié et sur son attachement. Aussi pouvez-vous lui renouveler les assurances de mon amitié et lui dire que, comme j'avais tâché jusques ici de le favoriser dans toutes les occasions qui s'étaient présentées, et particulièrement dans celle où il s'est agi des arrangements de son gouvernement et où la Russie avait paru vouloir lui imposer des conditions un peu rudes, je ne discontinuerais point d'en agir de même à l'avenir et de saisir avec empressement les moments où je pourrai lui faire plaisir et contribuer à sa prospérité.

Au reste, je suis tout aussi persuadé que vous de la jalousie des autres cours copartageantes,[1] mais je me flatte toujours d'obtenir par-ci par-là quelque avantage et de meilleures conditions de la part des commissaires, pour fixer les limites de nos possessions en Pologne. Ce que je n'ai pu obtenir par la négociation, je compte de me le procurer par ma libéralité à laquelle le Polonais n'est jamais insensible.

Lentulus wird für die Verhandlung wegen des Salzverkaufs in Polen an den Geheimrath de Lattre gewiesen.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22368. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 12 septembre 1773.

Dans le fond, il n'y a point de quoi s'inquiéter que le baron Swieten ait entrepris son voyage dans ses affaires particulières ou pour aller recevoir quelques nouvelles instructions verbales;[2] mais comme il n'y a eu aucun évènement qui pût donner lieu à de nouvelles instructions, je suis tenté à ne supposer à ce voyage qu'un motif purement domestique, et que tout au plus le prince de Kaunitz en profitera pour lui demander quelques petits éclaircissements. Dans l'un et dans l'autre cas, je ne manquerai pas, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 4 de ce mois, d'en être instruit, soit par vous-même, soit par votre successeur, que j'expédierai jeudi prochain[3] pour se rendre à sa destination.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Lentulus berichtete, dass Benoît die Verhandlungen über die Grenzen mit der Delegation begonnen habe. „Les Autrichiens et les Russes ont fixé les leurs selon la première convention faite entre les trois puissances; ce ne sera que par les commissaires qu'on pourra faire quelque chose; mais il me semble, vu la jalousie des deux autres puissances et relativement pour la garantie générale, le tout se réduira peut-être à quelques villages, champs ou prés." — [2] Vergl. S. 118. — [3] 16. September.

22369. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 12 septembre 1773.

Mon très cher Frère. J'ai ignoré absolument que vous fussiez incommodé, et je suis bien aise, mon cher frère, d'apprendre par vous-même que votre santé va mieux.[1] Il y a beaucoup de fièvres qui règnent à présent; par bonheur elles ne sont pas d'une espèce dangereuse, ce qui me fait espérer, mon cher frère, que vous serez bientôt quitte de la vôtre.

Les cabales continuent en Russie comme par le passé; le comte Panin est toujours mal avec l'Impératrice. Solms, qui est le fanatique de ce ministre, m'écrit[2] cependant qu'il y a de sa faute, parcequ'il voudrait perpétuer son poste de gouverneur auprès du Grand-Duc, ce qui n'est point convenable, dès qu'il est marié. Enfin, ce sont de ces choses, mon cher frère, qu'on ne saurait empêcher d'arriver aux cours et qu'il faut voir, sans s'en mêler. Si le comte Panin est culbuté, je vous prierai de m'indiquer quelqu'un que je puisse placer à cette cour, qui fût tel qu'il le faudrait [pour] gagner la faveur de cet Orlow.[3]

La nouvelle que vous avez vue dans les gazettes, est entièrement fausse.[4] Ce sont, mon cher frère, les Français qui imaginent ces sortes de choses pour se consoler par des mensonges du sot rôle qu'ils jouent dans la réalité. Les Turcs même m'ont donné commission de renouveler des propositions d'accommodement avec les Russes; je m'en suis acquitté,[5] mais je n'en peux avoir réponse de Pétersbourg qu'en six semaines. Il est bien sûr que, si l'impératrice de Russie ne voulait pas s'opiniâtrer pour ses deux villes tartares, qu'elle aurait d'abord la paix. On commence à la désirer beaucoup, parcequ'on prétend que l'espèce d'homme propre à faire la recrue commence à manquer;[6] pour moi, j'ai bien de peine à croire qu'un vaste empire, qui contient une population de 14 millions d'âmes, se trouve embarrassé à fournir annuellement 50000 à 60000 soldats. Il faudra donc voir quel parti l'on prendra: si c'est de passer encore le Danube, cela est brillant, mais il faut se souvenir du Pruth;[7] si [c'est de] se liguer avec l'Autriche, elle

[1] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 9. September: „J'ai saisi le premier moment de relâche d'une fièvre qui m'a incommodé pendant plusieurs jours, et qui, à ce que je crois, deviendra tierce.“ — [2] Bericht, d. d. Petersburg 24. August. — [3] Prinz Heinrich schrieb über Panin und Orlow: „Je crois qu'il ne serait pas si difficile de gagner ce dernier, si la chute du premier était entièrement décidée; car il [ne] s'agit que d'un homme qui sût se lier à lui par un air de franchise et par beaucoup de facilités dans le commerce de la vie, et avec de la pénétration il pourrait saisir le faible de cet homme.“ — [4] Prinz Heinrich schrieb: „Il y a une nouvelle dans les papiers publics qui me surprend fort, si elle est véritable; c'est une déclaration de la Porte qui ne veut d'autre paix que par la médiation de la France.“ — [5] Vergl. Nr. 22332 und 22342 und Bd. XXXIII, Nr. 22147. — [6] Vergl. S. 127. — [7] Peter der Grosse wurde 1711 mit seinem Heere von den Türken am Pruth eingeschlossen und entging nur durch ein Abkommen mit ihnen der Gefangennahme.

exigera des conditions énormes. Pour moi, il me semble qu'en cédant quelques villes tartares que personne ne connaît, l'Impératrice pourrait encore faire une paix très glorieuse et se tirer de bien des embarras, qui s'accumuleront à mesure que cette guerre tirera en longueur. Je crois, mon cher frère, que vous serez de mon sentiment. En attendant, je fais des vœux pour votre prompt rétablissement, au[quel] personne ne s'intéresse plus que moi, étant avec autant d'estime que de tendresse, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22370. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 13 septembre 1773.

Votre dépêche du 2 de septembre fournit une nouvelle preuve que l'on juge en France des affaires sans connaissance de cause, et que leur véritable position y est tout-à-fait inconnue. Le jugement du marquis de Monteynard[1] ne porte pas moins l'empreinte d'une grande légèreté, et je suis persuadé que la France est bien aise que les armes russiennes ont eu quelque revers. Mais elle se trompe en présumant que, par là, la Porte ne risque plus rien dans la continuation de la guerre. Un empire aussi puissant que la Russie ne se ressent point de pareilles petites secousses, et je suis persuadé que les Russes ne resteront pas pour cela dans l'inaction. Nous verrons ce qui arrivera à la fin de ce mois-ci ou dans le courant de l'autre et s'il n'y aura point quelque nouveau coup d'éclat frappé dans l'arrière-saison.

Au reste, je suis curieux d'apprendre l'objet de la mission du comte d'Aranda.[2] Le public lui attribue des commissions très importantes; mais je n'en crois rien, et nous verrons dans peu de quoi il s'agit.

Federic.

Nach dem Concept.

22371. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Charlottenburg, 14 septembre 1773.

Je souhaite bien ardemment que les nouvelles mesures que, selon votre dépêche du 31 d'août, on fera prendre à l'armée du comte Rumänzow, aient tout le succès possible, et je serai bien charmé, si, par ce que j'ai dit au comte Iwan Tschernyschew à l'occasion du

[1] Monteynard hatte die Fortsetzung des Krieges als wünschenswerth und vortheilhaft für die Türken bezeichnet, da die Forderungen Russlands so ungeheuer seien, dass es sie nicht steigern könne, „ainsi que la Porte n'a rien à risquer dans la continuation de la guerre“. — [2] Vergl. S. 101.

colonel Fabrician, peut y avoir contribué quelque chose.[1] Ici différents avis prétendent que l'armée russe a essuyé quelque échec dans la Crimée, de sorte que je suis fort inquiet de savoir à quoi m'en tenir, et que vous aurez soin de m'informer s'il y a quelque chose de vrai dans ces avis ou si tout va encore bien à cette armée. J'espère et je le souhaite que tous ces bruits soient entièrement destitués de fondement, et pour ce qui est des affaires de Pologne, les négociations y vont bon train.[2] C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 372. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A BERLIN.

Potsdam, 15 septembre 1773.

J'ignore si le temps aura permis au sieur Benoît de vous adresser le double de sa dépêche du 9, avec toutes ses annexes.[3] En tout cas, vous en trouverez l'original ci-joint, et vous aurez soin de me le renvoyer. En attendant, je n'y ai fait qu'une réponse fort concise et laconique,[4] et, les dernières instructions[5] ayant épuisé tout ce qu'il me reste à lui dire à ce sujet, je n'ai fait que m'y référer, sans y rien ajouter de nouveau. Supposé cependant que, dans les réponses de ce ministre aux objections de la Délégation, vous trouviez quelque chose à suppléer, vous n'avez qu'à lui en faire part pour sa direction ultérieure.

Der König lehnt ab, eine vom Grafen Keyserlingk beanspruchte Entschädigung für die von König Stanislaus ihm versprochene Stelle des Generalpostmeisters von Polnisch-Preussen vor Ausgang des Reichstags zu befürworten.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

22 373. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 15 septembre 1773.

La négociation de mon traité de cession allant présentement grand train à Varsovie et mon ministre ayant été définitivement instruit sur tous ses articles, il n'est plus besoin d'arrangement avec le prince de Kaunitz sur les expressions du second article dont vous faites mention dans votre dépêche du 8 de ce mois.[6]

[1] Solms berichtete: que le comte Iwan Tschernyschew „s'est beaucoup étendu sur ce que [Votre Majesté] lui a fait connaître de Ses idées touchant le passage du Danube, et des éloges qu'Elle a donnés aux talents du colonel Fabrician (vergl. S. 75. 76); que Sa Majesté Impériale y a fait beaucoup d'attention, et qu'on en a tiré un extrait qui a été envoyé au comte de Rumänzow, pour en faire son profit." — [2] Vergl. S. 143. — [3] Zwölf Erklärungen der polnischen Delegation, betreffend Fassung und Ausführung des Cessionsvertrages und den Aufenthalt der preussischen Truppen in Polen, sowie die Antworten Benoîts („Réponses du ministre de Prusse aux objections de la Délégation contre le projet du traité de cession"). — [4] Cabinetserlass, Potsdam 15. September. — [5] Vergl. Nr. 22365. — [6] In der Antwort auf den

Au reste, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui, si ce n'est que le départ de votre successeur, le baron Riedesel, reste toujours fixé à demain.

Federic.

Nach dem Concept.

22374. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 16 septembre 1773.

Les conjectures sur l'arrivée du duc d'Aranda à la cour où vous êtes, dont vous me parlez dans votre dépêche du 5 de ce mois, [1] ne me surprennent pas; je les regarde comme ébruitées par le ministère même, afin de cacher au public son oisiveté et inaction et lui faire accroire, en revanche, des choses de la dernière importance dans la mission de ce ministre espagnol. Pour moi, je n'en crois rien de tout ce qu'on en débite.

Voici un passage d'un bulletin de France. Tâchez d'en approfondir la vérité. Je n'en crois rien, car je ne parle jamais du roi de France qu'en termes convenables. [2]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

22375. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 7. September, der russische Geschäftsträger Lisakevitsch habe an Suffolk die gleichen Fragen wie an Rochford [3] gerichtet. Auch Suffolk habe die türkischen Vorschläge abgeleugnet, alle Besorgniss einer Bedrohung

Potsdam, 16 septembre 1773.

Il paraît un certain embarras dans la réponse que, selon votre dépêche du 7 de ce mois, le lord Suffolk a donnée au chargé d'affaires

Ministerialerlass vom 31. August, durch den er über die neue Fassung des Artikels II des Vertragsentwurfes mit Polen (vergl. S. 98) und über Bedenken von Stackelberg und Reviczky gegen diese Fassung unterrichtet worden war, berichtete Edelsheim, dass er nicht in der Lage sei, anzugeben, wie Kaunitz darüber denke.

[1] Man vermuthete: que le roi d'Espagne, „ne voyant pas dans cette cour la vigueur qui serait essentielle, surtout dans les circonstances présentes, pour la dignité des cours de Bourbon, croit nécessaire d'avoir ici un ambassadeur tel que le comte d'Aranda qui, par la vigueur de son génie, ranimera tous les ressorts.“ — [2] In dem Bericht des anonymen Pariser Correspondenten, Compiègne 28. August, heisst es: „Des gens toujours intentionnés à faire le mal ont écrit une lettre qui est parvenue dans les mains du Roi. Il s'y trouve un détail circonstancié des propos de table du roi de Prusse sur le compte du Roi, qu'on y traite sans ménagement. Il paraît par la lettre que l'auteur est bien instruit de tout ce qui s'y dit; car il entre dans les plus petits détails de la conversation, dont il prétend qu'un ancien ministre de la cour de Saxe [Graf Werthern] qui résida à la nôtre, il y a deux ans, fait tous les frais en rapportant des faits, vrais ou faux, dont le ridicule tombe toujours sur le monarque français, qui en a été vivement affecté.“ — [3] Vergl. S. 141. Anm. 1.

der russischen Flotte durch England als grundlos bezeichnet und erklärt, dass die beanstandete Wendung in die Thronrede Georgs III.[1] aufgenommen sei „uniquement dans l'intention de désabuser nettement les Ottomans que les Anglais voulussent être autres que spectateurs de la guerre présente, tant que d'autres puissances ne s'en mêleraient pas ouvertement, et finalement pour porter ces Turcs à renoncer à l'idée où ils étaient que l'assemblage de la dernière flotte de Portsmouth[2] fût destiné contre eux."

de Russie au sujet des propositions de la Porte et de la harangue du Roi. Ce qu'il y a de certain au moins et dont je n'ai jamais douté, c'est que, dans le moment présent, la cour où vous êtes, n'a nulle envie de prendre le parti des Ottomans. Mais vous n'avez qu'à être tout aussi fermement persuadé que le libre commerce sur la Mer Noire que la Russie demande à la Porte, sera toujours une noix de dure digestion pour l'Angleterre, et qu'elle ne négligera aucune occasion d'éclipser cet article des conditions de la paix et d'empêcher qu'il ne lui soit accordé; de sorte que vous ne ferez pas mal de glisser, d'une manière adroite, cette réflexion dans vos conversations avec le chargé d'affaires de Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

22376. A LA COMTESSE DE SKORZEWSKA.

Potsdam, 17 septembre 1773.

Très sensible aux regrets que vous me témoignez, par votre lettre du 14 de ce mois,[3] d'être obligée de rester avec la plus grande partie de vos biens sous la domination polonaise, évènement que les circonstances ont déterminé et rendent inévitable, vous pouvez toujours compter que je ne resterai pas moins de vos amis et parfaitement disposé à vous en donner les marques les moins équivoques. Et quoique je n'aie pas, à vous dire le vrai, tout ce crédit auprès du roi de Pologne que vous me croyez bien, je ne laisserai cependant pas de m'intéresser toujours vivement en votre faveur, ne fût-ce que pour vous confirmer les effets de ma bienveillance de laquelle voulant encore vous réitérer ici les assurances, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

22377. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 13. September: „C'est le 11 du courant à dix heures du soir que je suis parvenu à faire signer le traité . . . On est actuellement occupé à mettre au net tous les trois traités des cours coopérantes, afin de les faire signer dans les formes par toute la Délégation, et nous nous y rendons, pour cet effet, tous les trois aujourd'hui. Ceci prendra plusieurs jours de temps, et l'on se rassemblera après-demain, 15, en pleine Diète, afin de la proroger encore pour autant de temps qu'il en faudra environ pour ratifier et pour terminer le reste des affaires.

[1] Vergl. S. 40. — [2] Vergl. S. 27. — [3] Liegt nicht vor.

Les chicanes qu'on m'a faites, sont inexprimables, et une troupe de juifs n'aurait pas pu marchander avec plus d'acharnement. Il a fallu rebattre tous les jours de bouche, depuis le matin jusqu'au soir, les matières contenues dans les objections et les réponses[1] . . . Les disputes sur l'étendue du pays que Votre Majesté a fait occuper, ainsi que sur l'abrogation des articles mentionnés du traité de Wehlau et sur ce qui concernait les districts de Lauenburg, de Bütow et de Draheim surtout, ont été les plus opiniâtres. On s'est adressé pendant ces chamailleries à mes collègues par des députations particulières, qui ont proposé l'article XIII à être inséré dans tous les trois traités,[2] que j'ai, par conséquent, été obligé d'accepter, les limites d'Autriche étant tout aussi vaguement déterminées. L'exception de la guerre contre les Turcs n'a pas trouvé moins de difficulté, et nous sommes, à la fin, convenus d'y ajouter la clause qui fait la fin du VIième article.[3] A la fin on s'est attaché à la religion, et ce n'est qu'en adoptant l'article VIII tel qu'il est à présent,[4] que je suis parvenu à mettre le calme dans les esprits . . . Le sieur de Stackelberg m'ayant assuré que le comte Golowkin lui avait marqué que les difficultés qui subsistaient par rapport à la ville de Thorn, allaient aussi être arrangées à l'amiable, je n'ai pas hésité d'ajouter la clause conditionnelle à l'article XII.[5] On ajoutera encore un article aujourd'hui sur la langue française dans laquelle sont conçus les trois traités, et sur la sortie des troupes,[6] après quoi ils seront couchés au net tels qu'ils doivent être."

Potsdam, 18 septembre 1773.

J'ai très bien reçu, avec votre dépêche du 13 de ce mois, la copie du traité de cession que vous venez de signer, et les autres pièces y jointes. Votre zélée application dans cette affaire a toute mon approbation, et c'est avec plaisir que je vois les choses amenées à cet égard au point qu'elles se trouvent. Mais quelque heureuse que soit la tournure de ce premier point de votre négociation dont vous vous êtes si bien tiré, à mon contentement et à votre honneur, il y a apparence que le second auquel vous allez vous mettre présentement, savoir l'arrangement

1 Vergl. S. 149. — 2 Durch Artikel XIII wurde die Vermittlung der beiden an der Theilung mitbetheiligten Höfe in Aussicht genommen, falls die beiderseitigen Commissare sich über die Auslegung des Artikels II nicht einigen könnten. — 3 Preussen schloss von der Garantie Polens den Fall eines Krieges mit der Pforte aus (vergl. S. 99. 100). Polen behielt sich dafür die Klausel vor: „Avant la ratification . . . on conviendra . . . de l'exception à faire d'une puissance vis-à-vis de laquelle la République à son tour ne sera également pas tenue à soutenir la guerre." — 4 Artikel VIII lautet: „Les Catholiques romains jouiront dans les provinces cédées par le présent traité, tout comme dans le royaume de Prusse et dans les districts de Lauenburg, de Bütow et de Draheim, de toutes leurs possessions et propriétés quant au civil, et par rapport à la religion ils seront entièrement conservés *in statu quo*, c'est-à-dire dans le même libre exercice de leur culte et discipline, avec toutes et telles églises et biens ecclésiastiques qu'ils possédaient au moment de leur passage sous la domination de Sa Majesté Prussienne au mois de septembre en 1772, et Sadite Majesté et ses successeurs ne se servira point des droits de souverain au préjudice du *statu quo* de la religion catholique romaine dans les pays susmentionnés." Vergl. Nr. 22362. — 5 Wie alle Abmachungen zwischen den Commissaren von Preussen, Russland und dem Senate, betreffend Danzig, sollten nach der Klausel auch alle Vereinbarungen über Thorn Vertragskraft erlangen. — 6 Durch einen Artikel XIV wurde demgemäss bestimmt, dass die Fassung des Vertrages in französischer Sprache für die Zukunft „ohne Präjudiz" bleiben, und durch einen Artikel XV, dass die preussischen Truppen 15 Tage nach Ratificirung des Vertrages Polen räumen sollten.

de la constitution intérieure de la république de Pologne, vous taillera un peu plus de besogne et ne se terminera pas aussi vite qu'on le suppose. Je m'y représente au moins bien des embarras à lever dont peut-être il sera difficile de venir sitôt à bout.

Nach dem Concept. Federic.

22378. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A BERLIN.

Potsdam, 18 septembre 1773.

Je rends à mon ministre Benoît à Varsovie toute la justice qui est due à sa prudence et à sa dextérité dans la négociation de mon traité de cession avec la Pologne, et l'ordre ci-joint en copie que je viens de lui adresser sur sa signature,[1] vous fera voir combien je suis content de sa conduite. Cela ne vous empêchera cependant point de lui faire connaître encore plus particulièrement ma satisfaction en conséquence de votre rapport d'hier; mais pour ce qui regarde les biens ecclésiastiques, je ne veux pas vous dissimuler que je ne suis nullement intentionné, malgré toutes les stipulations de l'article VIII de ce traité,[2] de me départir des arrangements une fois faits pour l'administration de ces biens, et que, par conséquent, il faudra penser aux moyens de donner à l'exécution de cet article une tournure qui ne déroge en rien à mes arrangements.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

22379. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 18. September 1773.

Ihr habet vollkommen Recht, in Eurem Bericht vom 13. dieses Monats zu behaupten, dass auf die stolze, unbesonnene und lächerliche Final-Propositiones des dortigen Magistrats gar nicht weiter zu entriren sei.[3] Es mag auch derselbe sich noch so sehr sträuben, Meine Territorialgerechtsame auf den Hafen anzuerkennen, so werde Ich doch aller seiner falschen Vorspiegelungen ohnerachtet solche schon zu vertheidigen

[1] Vergl. Nr. 22377. — [2] Die Minister berichteten: „Il aurait été à souhaiter à la vérité que l'article VIII . . . eût été conçu en termes moins obligatoires." — [3] Reichardt sandte mit seinem Bericht abschriftlich die von ihm als „Final-Resolution" characterisirte ablehnende Antwort des Danziger Magistrats vom 10. September auf die preussischen Forderungen, wie er sie in einem an Golowkin gerichteten und von diesem der Stadt zugestellten Promemoria vom 28. August nochmals formulirt hatte. Aus der Danziger Antwort zog Reichardt in seinem Bericht den Schluss, „dass, aller angewandten Bemühungen ohngeachtet, nach den bisher intendirten Punkten kein gütlicher Vergleich allhier zu erwarten sei".

und zu erhalten wissen und Mich sehr wenig daran kehren, ob ihm solches gefalle oder nicht. Einmal sind gedachte Meine Gerechtsame in ein so helles Licht gesetzt, dass jeder unparteiischer Mann Mir solche nicht absprechen kann. Dieser Hafen ist einmal auf Meinem unstreitigen Territorio, und es ist demnach eine ganz natürliche Folge, dass, wann die Stadt Danzig die Einkünfte davon ziehen will, sie sich gegen Mich zu einer gewissen jährlichen Redevance verstehen müsse. Der dagegen von dem Magistrat vorgebrachte Vorwand, als ob daraus eine Abhängigkeit von zweien Oberherren folgen würde,[1] ist widersinnig und falsch, und Ich will nur zwei Exempel anführen, um den Ungrund dieses Vorgebens in ein helleres Licht zu setzen. Die Gemahlin des Prinzen Karl von Sachsen hat in Schlesien ein Gut in Pacht übernommen, um da zu wohnen. Sie bleibt dessen ohnerachtet Prinzessin von Sachsen, und wenn sie die Pacht wie andre ordentlich abträget, so habe Ich weiter nichts zu fordern, und sie wird dadurch in keine nähere Unterthänigkeit von Mir versetzet. Noch mehr. Gesetzt, Ich nähme in Danzig ein Haus zur Miethe, um auf Meinen jährlichen Reisen nach Preussen daselbst zu übernachten oder ein paar Tage daselbst Mich aufzuhalten, so bin Ich weiter nichts schuldig, als Meine Hausmiethe zu bezahlen; kein vernünftiger Mensch wird sich aber jemals in den Sinn kommen lassen, Mich darum für einen Danziger Unterthan anzusehen.

Eben dies Verhältniss ist dasjenige, worin diese Stadt durch Meine Vergleichsvorschläge in Ansehung des Hafens versetzt wird. Sie bleibet nach wie vor eine freie Stadt, bezahlt aber, was sie Mir für die Nutzung des Hafens zu entrichten schuldig ist. Und dies ist noch dazu gar keine neue Einrichtung; sie hat ja schon ehedem dem Abt von Oliva als Grundherrn dieses Hafens eine gewisse jährliche Summe abtragen und dem König von Polen als Oberherrn 100 000 Ducaten jährlich bezahlen müssen. Wie kann sie dann Mir Meine fordernde Redevance streitig machen, da Ich in dieser beiden Rechte trete? Dies ist so wunderlich gedacht, dass kein vernünftiger Mensch nur daran denken kann, und es ist ganz ungezweifelt, dass kein Tribunal in der Welt, wo Recht und Unparteilichkeit präsidirt, Mir Meine Gerechtsame absprechen werde. Indessen thut es Mir leid, dass dies alles dem Danziger Magistrat nicht im Kopf will. Ich werde aber darum von Meinen Rechten nimmermehr abgehen, sondern solche schon zu erhalten wissen.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

---

[1] Von den drei Gründen, welche Danzig gegen die Anerkennung der preussischen Rechte auf den Hafen anführte, war nach Reichardts Bericht der erste: „weil aus dem anzuerkennenden Territorialrechte eine Abhängigkeit von einem zwiefachen Oberherrn folgen würde, da doch die Stadt, vermöge der Exclusion [sc. im Theilungsvertrage], unter der alleinigen Oberherrschaft des Königs von Polen Majestät verblieben."

22380. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 septembre 1773.

Les réponses de Suède au sujet du projet de mariage de la princesse Louise de Darmstadt, que je vous ai adressées en original à la suite d'un de mes ordres précédents,[1] vous auront déjà appris comment les propositions que j'y ai faites, à la réquisition de Sa Majesté Impériale, y ont été accueillies. Le succès n'en a pas été tout-à-fait tel que cette Princesse l'a désiré; mais elle apprendra au moins par la réponse de mon neveu, le roi de Suède, comment Sa Majesté pense de se prêter aux désirs de Sa Majesté Impériale et de resserrer les nœuds qui unissent déjà les trois cours ensemble.

Quant aux affaires de Pologne, je viens de recevoir la nouvelle de la signature de mon traité de cession;[2] elle a suivi immédiatement la conclusion de celui de la cour où vous êtes; de sorte que le premier tome de notre grand ouvrage dans ce royaume est, à la fin, achevé, et qu'il ne nous reste qu'à souhaiter qu'on procède aux autres avec la même application et promptitude.

Mais votre dépêche du 3 de ce mois me donne encore lieu à une autre observation, qui regarde le personnel du comte de Panin. Plus je réfléchis sur sa position actuelle, et plus me paraît-il à souhaiter que ce ministre ne s'attachât pas tant à son poste de grand-maître du Grand-Duc[3]; je ne vous dissimulerai même point que je crains toujours que ses ennemis ne s'en prévalent, à la fin, pour le culbuter et l'éloigner entièrement du timon des affaires. Peut-être n'attendent-ils aussi que la fin de la guerre pour lui donner le coup de grâce, de sorte qu'il fera très bien de redoubler ses soins et ses précautions pour se mettre à l'abri de leurs traits envenimés. A mon avis, le meilleur parti qu'il pourrait prendre dans cette situation critique, ce serait de se ménager, le plus tôt possible, une occasion pour s'expliquer immédiatement avec sa souveraine, et je souhaite avec d'autant plus d'ardeur qu'il ne la néglige pas, que, sans cette précaution, j'appréhende toujours qu'il ne succombe, à la fin, sous tous les coups fourrés que ses ennemis ne cessent de lui porter.

Ein nicht vorliegendes Schreiben an Landgräfin Caroline wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 135. Katharina II. hatte dem Grafen Solms durch den Grafen Panin sagen lassen, dass sie den Plan der Vermählung der Prinzessin Amalie Friederike nach Dänemark (vergl. S. 58) aufgegeben habe: „mais, quant à la cadette, elle attendrait l'effet des tentatives que Votre Majesté avait eu la complaisance de promettre vouloir faire à la cour de Suède". — [2] Vergl. Nr. 22377. — [3] Solms berichtete: „Il est si affairé présentement auprès du Grand-Duc qu'il n'a presque pas un moment [à] donner aux ministres étrangers."

22381. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 17. August, der König werde durch Solms „bereits benachrichtiget sein, was für eine Antwort der Graf von Panin vorläufig auf die von der Pforte gethane neue Friedensvorschläge gegeben hat, und dass er dabei versprochen, nächstens eine förmliche Antwort seines Hofes zu ertheilen.[1] Ich habe diese Gedanken des Grafen von Panin dem Reis-Effendi hier eröffnet, welcher mir darauf zu erkennen gegeben, dass der Articul der Tartarn nicht anders als nach dem Vorschlag der Pforte angenommen werden könnte, indem sonst die Ehre des Sultans dabei ausgesetzt sei. Die Garantie von Russland über diesen Punkt könnte die Pforte auch nicht annehmen, da sie sonst mit Russland wegen dem Ceremoniel nach der Wahl eines Tartarchans in einer gewissen Égalité gesetzt würde, welches sie nicht zu[ge]stehen könne, und im Falle Russland diese Garantie nur deshalb verlange, um, im Fall die Pforte gegen der Freiheit derer Tartarn etwas unternimmt, ihr alsdenn den Krieg anzukündigen, so wäre Russland ohne diese Garantie ebenfalls dazu berechtiget, sobald die Pforte einen derer vornehmsten Articulen des Friedenstractats gebrochen . . . Kertsch und Jenikala könnten an Russland aus denen mehrmals angeführten Ursachen niemals überlassen werden, wenn die Pforte sich nicht selbst den Weg zu ihrem Untergang bauen wollte. Die Pforte sehe diese beide Plätze von der grössesten Wichtigkeit an und wovon die Sicherheit ihres Reichs abhänge. Da aber auf der andern Seite Russland solche nur ganz geringe ansehe, so wäre zu verwundern, dass man darum den Krieg fortsetze, da man solchen ohne viele Umstände endigen könnte, wenn Russland von dem Besitz dieser beiden Städte abstehet. Allein dieser Hof kenne die Wichtigkeit derselben besser, als er sich anstelle. Wegen der Schifffahrt beziehe er sich auf der Pforte ihr Ultimatum . . . In Ansehung derer Festungen auf der Krim, so könne die Pforte nicht zugeben, dass solche durch die Tartarn besetzt werden, indem es einerlei, ob die Russen die ganze Krim in Besitz hätten oder nur allein Kertsch uud Jenikala und die Tartarn den Ueberrest, die Pforte hingegen davon völlig ausgeschlossen; denn in wenig Zeit würde Russland die Krim allein regieren, Meister vom Schwarzen Meer sein und Konstantinopel Gesetze vorschreiben. Dieses würde in Ewigkeit nicht geschehen, und es wäre besser, mit denen Waffen in der Hand zu sterben, als einen solchen schädlichen Frieden einzugehen. Die Amnestie in Ansehung derer griechischen Christen würde nicht die geringste Schwierigkeit finden, und solche könnte auch durch auswärtige Mächte garantiret werden. Die Anerbietung einer Summe Geldes, so die Pforte gethan, verstehe sich nur im Fall, wenn Russland alle Conquêten ohne Ausnahme zurückgebe, sowohl in der Krim als sonst, und dass die Freiheit der Tartarn auf den Fuss, wie die Pforte vorgeschlagen, angenommen wird; alsdann will sie an Russland eine Summe Geldes bezahlen, in verschiedenen Terminen . . .

Dieses ist die vorläufige Antwort des Reis-Effendi. Er hat hinzugefüget, dass er seinen Bericht am Sultan deshalb machen würde, und sobald von Petersburg eine förmliche Antwort angekommen, so würde die Pforte ebenfalls ministériellement darauf antworten."

Potsdam, 19. September 1773.

Noch habe Ich keine weitere positive Antwort aus Russland auf die neuen Friedensvorschläge der Pforte, über welche Ihr nach Eurem Bericht vom 17. Augusti dem Reis-Effendi die vorläufige Gedanken des Grafen von Panin eröffnet habt; sobald Ich aber solche erhalte, werde Ich nicht ermangeln, Euch solche sofort zuzufertigen. Indessen kann Ich die geäusserten Besorgnisse des Reis-Effendi über die russischen

[1] Vergl. oben S. 14. 15 und Bd. XXXIII, 572. 573.

Forderungen an sich selbst nicht missbilligen; sie scheinen Mir wenigstens vernünftig; jedoch wird es dabei auf die Umstände ankommen, worin sich beide kriegführende Mächte befinden werden. Diese dürften doch der ganzen Sache den Ausschlag geben und so, wie sie der einen oder der andern günstig oder nachtheilig sind, das Schicksal des gegenwärtigen Kriegs lediglich entscheiden.

Friderich.

Nach dem Concept.

22382. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 septembre 1773.

La dernière poste de Constantinople m'a apporté la dépêche ci-jointe en copie de mon major de Zegelin en date du 17 d'août,[1] et vous aurez soin de la communiquer *in extenso* et telle qu'elle est, au comte Panin, afin que ce ministre soit au fait des dispositions de la Porte et des discours de son ministère au sujet du rétablissement de la paix. Jusques ici j'ignore le parti que la cour où vous êtes, prendra relativement à la négociation de cette dernière, et si l'on vous en dit quelque chose de bien positif, vous n'oublierez pas de m'en rendre un compte fidèle et détaillé, afin de pouvoir en informer la Porte.

En attendant, et quoique encore dans mes ordres d'hier[2] je vous aie entretenu sur le personnel du comte de Panin, je ne saurais cependant m'empêcher d'y revenir encore aujourd'hui. En effet, il m'est revenu depuis qu'on parle déjà dans plusieurs endroits ouvertement de la disgrâce prochaine de ce ministre, et on prétend même que le comte d'Orlow a si bien radoubé ses batteries qu'il ne saurait manquer son coup.[3] Vous sentirez bien de vous-même dans quelle inquiétude de pareilles nouvelles me jettent, et combien je redoute ce moment fatal où ce digne ministre pourrait être sacrifié à ses ennemis. Il serait donc bien à désirer qu'il employât sans perte de temps le seul moyen de salut qui lui reste, c'est de se ménager au plus tôt un entretien particulier avec sa souveraine, qui, à ce que j'espère, suffirait pour le raffermir dans les arçons. Je vous l'ai déjà fait observer également dans mes ordres d'hier, et je ne me lasse pas de vous le répéter, puisque, sans cette précaution, il laissera les mains entièrement libres au comte d'Orlow d'accélérer sa chute, sans que personne se trouve à même de le relever.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 22381. — [2] Nr. 22380. — [3] Vergl. S. 144 und 158.

22 383. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 19 septembre 1773.

J'ai reçu vos deux lettres du 9 et 12 de ce mois.[1] Ce que le sieur de Stakelberg vous a dit sur le sujet du comte Panin,[2] n'est malheureusement que trop vrai, craignant moi-même que tôt ou tard il ne soit débusqué, quoique je doute que cela arrive avant la fin de cette guerre.

Pour ce qui est de l'affaire de mes nouvelles provinces et leurs limites, je suis bien aise que le traité de partage soit signé, et que vous pensez obtenir que les limites soient conservées à commencer du lac de Goplo, comme l'origine de la Netze, et de là en ligne droite sur Szulice,[3] comme véritable terme *ad quem,* fixé par la convention.[4] Vous me rendrez un grand service de faire réussir ce plan, et un non pas moins considérable de terminer, sur les avis que le nommé Mützel vous pourra donner, le contrat pour le débit du sel, pour lequel toutes les notions que vous m'avez demandées précédemment, vous seront déjà entrées.

Vous avez bien raison de souhaiter que la Diète soit finie le plus tôt le meilleur; car quelque stable et solide que soit la nouvelle forme de gouvernement qu'on pense donner à la Pologne, je prévois déjà que les oppositions ne continueront pas moins, et que, les troupes sorties, les troubles et les désordres recommenceront de plus belle;[5] de sorte qu'il faudra revenir à la charge pour mettre ces gens-là de nouveau à la raison.

Der Schluss betrifft die Abstellung von polnischerseits erhobenen Klagen gegen den zu Beginn des Jahres 1773 zum Abschluss von Salzcontracten mit polnischen Magnaten nach Polen gesandten Agenten Ephraim.[6]

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

---

[1] Liegen nicht vor. — [2] Vergl. dafür S. 157. — [3] Solitz. — [4] Demgemäss schreibt der König am 19. September „im Vertrauen" an Brenckenhoff, „wie, die Grenze jenseit der Netze vom Goploer See grade auf Szulice [Solitz] beizubehalten, noch Hoffnung ist, Ihr also vor der Hand, hierunter eine Abänderung vornehmen zu lassen, entübriget sein könnet. Ich gedenke, Euch desfalls binnen weniger Zeit positiv zu bescheiden, im Stande zu sein." Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus einem Berichte Dalwigs, „dass nach seinen weiteren Nachrichten die in Polen stehende österreichische Regimenter bis an den Niester vorrücken und zugleich Besitz von Kamieniec und Podolsky nehmen würden", findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort des Königs, Potsdam 19. September: „Diese Zeitungen sind wohl ungegründet." — [5] Vergl. S. 160. — [6] Vergl. Bd. XXXIII, 664.

22 384. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 19 septembre 1773.

Le parti que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, la cour où vous êtes, prend dans l'exécution de la bulle du Pape contre les Jésuites,[1] indique bien qu'elle veut profiter des richesses de cet ordre. Pour moi, je les conserverai dans mes États, ainsi que je vous l'ai déjà annoncé dans mes ordres du 8,[2] et, au reste, je ne puis attribuer qu'aux leçons du prince de Kaunitz l'esprit de tolérance que l'Empereur commence à manifester en fait de religion.[3] Ce ministre aura sûrement tâché, par toutes sortes de représentations, de libérer Sa Majesté Impériale des préjugés de ses ancêtres à cet égard et de lui faire sentir toutes les horreurs du fanatisme et de l'intolérance.

Mais pour ce qui est du retour subit et inattendu de Sa Majesté Impériale à Vienne,[4] il se peut qu'il n'ait eu d'autre motif que de surprendre agréablement l'Impératrice-Reine sa mère, ou bien quelque affaire importante de Pologne à expédier a-t-elle accéléré aussi le retour de ce Prince, afin d'être à portée, au cas qu'elle y dût rencontrer quelque opposition, soit de la part de Sa Majesté Impériale et Royale, soit de celle du prince de Kaunitz.

En attendant, le baron Riedesel, votre successeur, est parti plus tard qu'il n'aurait fait, si l'on eût été informé plus tôt du retour de Sa Majesté Impériale, et il ne pourra arriver non plus chez vous que dans une dizaine de jours. Ce retard ne signifiera cependant rien, et quinze jours plus tôt ou plus tard ne tirera à aucune conséquence.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 385. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 19 septembre 1773.

Mon très cher Frère. Je suis très fâché d'apprendre,[5] mon cher frère, que vous avez la fièvre avec la colique. Je vous prie de faire venir Muzelius, pour qu'il vous voie et vous fasse des ordonnances pour chasser, le plus tôt possible, ce vilain mal qu'il ne faut pas laisser enraciner. Je soupçonne que tout cela vient des hémorroïdes que vous n'avez pas fluantes.

[1] Nach Edelsheim war eine Commission eingesetzt, „qui doit rechercher l'institution primitive de leurs biens“. Dementsprechend sollten „pensions alimentaires“ an einige Jesuiten vertheilt werden. Ihre Gesamtzahl sollte etwa 6000, ihr Gesamtbesitz über 20 Millionen Gulden betragen. — [2] Vergl. S. 140. — [3] Edelsheim berichtete: „On vient d'apercevoir encore tout récemment des indices d'une façon de penser bien différente de celle de ses ancêtres relativement à la religion.“ — [4] Ein Courier sollte die Nachricht von der noch am Abend des 11. September zu erwartenden Ankunft Josephs II. in Schönbrunn überbracht haben. — [5] Durch Schreiben, d. d. Rheinsberg 16. September.

Pour nos affaires, mon cher frère, ce qui m'inquiète le plus, c'est ce qui se passe en Russie; je crains beaucoup que le comte Panin ne soit culbuté.[1] Orlow, je ne sais pourquoi, ne me veut pas du bien, et je ne sais si on pourrait parvenir à le gagner. Je vous prie de penser à quelqu'un qu'on pourrait, en ce cas, envoyer là-bas, propre à se concilier l'affection de ce maudit Orlow.[2]

Le traité de partage est réglé, et nous aurons la Netze, mais rien au delà.[3] On est occupé à présent à régler la forme de gouvernement; mais il ne faut pas se flatter qu'on établisse rien de stable. Lentulus croit que, si cet arrangement subsiste trois mois, ce sera le bout du monde;[4] je suis tout-à-fait de son avis. Mais c'est l'affaire des Russes, s'ils ont mal imaginé la forme de gouvernement. Je n'y suis pour rien que pour appuyer leur volonté, qui soit faite au Ciel comme à la terre, quand elle ne nous porte aucun préjudice.

Les Jésuites viennent d'être chassés partout, hors chez nous. On dit que cette réforme vaudra 20 millions de florins à l'Empereur, et que ce ne sera qu'une planche pour abolir les plus riches couvents.[5]

Nous allons avoir ici nos manœuvres. Le 24 je serai hors de cour et de procès, et je reprendrai mon train ordinaire. En attendant je fais des vœux bien sincères, mon cher frère, pour votre prompte guérison, vous assurant que je m'y intéresse vivement, étant avec autant de tendresse que de considération, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

22 386. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 septembre 1773.

La disette d'argent en France fera bien échouer la négociation des liaisons plus étroites entre elle et la Suède.[6] Ce que le roi de Suède a fait sentir, selon votre rapport du 9 de ce mois, pour justifier ses prétentions des subsides, est très vrai; les dettes de son royaume se montent effectivement à 80 millions, et il est tout naturel que les intérêts absorbent la plus grande partie de ses revenus, qui, par cela même, suffisent à peine aux besoins de l'État. Il n'est donc pas surprenant qu'à chaque nouvelle dépense cette couronne ait besoin d'argent pour la soutenir. Elle ne saurait faire autrement, malgré toute la bonne volonté qu'elle puisse avoir d'ailleurs. La France aurait dû faire cette

[1] Vergl. S. 155 und 157. — [2] Vergl. S. 147. — [3] Vergl. Nr. 22 377 und 22 383. — [4] Vergl. S. 158. — [5] Vergl. S. 159. Edelsheim berichtete, Wien 11. September: „Cette suppression est un d'autant plus grand coup de frappé à tous égards qu'elle conduira insensiblement à celle des autres ordres religieux." — [6] Vergl. Nr. 22 361.

réflexion d'avance, avant de penser à cette négociation. Mais elle connaît trop peu les forces des cours étrangères pour se conduire en conséquence, et de là vient qu'elle fait souvent des sottises et manque entièrement son but. La négociation présente avec la Suède en fournit une nouvelle preuve convaincante. Elle a sûrement regardé cette couronne comme une puissance capable à figurer, moyennant des subsides, sur le théâtre de l'Europe; mais elle se trompe, et c'est pourquoi j'ai toujours soutenu que les sommes qu'elle lui fournirait pour faire des ostentations, seraient de l'argent jeté dans la mer. En attendant, si elle en a de reste, il ne dépend que d'elle de le prodiguer en Suède; mais, à bien considérer les choses, 3 millions et demi pour l'entretien de 10 000 hommes [1] et de 12 vaisseaux, que la Suède lui demande, [2] ne me paraissent pas trop, et elle les aura plutôt à ce prix-là encore à bien bon marché.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 387. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 20 septembre 1773.

Je n'ai jamais douté que la Russie ne mette toute la politesse imaginable dans la réponse qu'elle a faite à la cour où vous êtes, au sujet des ports du Saint-Siège, et dont vous rendez compte dans votre dépêche du 10 de ce mois; [3] mais, malgré cela, il est très aisé à comprendre qu'elle n'aura guère été édifiée de ces insinuations britanniques.

Au reste, l'émeute des ouvriers dans les fabriques d'indienne d'Irlande [4] ne me paraît point de nature à avoir des suites sérieuses. C'est un feu de paille qu'il sera très aisé au gouvernement britannique d'étouffer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Es ist vielmehr zu lesen: „18 000 hommes". Vergl. S. 197. Anm. 3. — [2] Frankreich wollte nach Goltz nur 2½ Million Livres bewilligen. — [3] Jeanneret de Dunilac berichtete, die russische Regierung habe die Mittheilung der von Katharina II. auf Englands Fürsprache erlassenen Befehle, die päpstlichen Häfen und Küsten nach Möglichkeit zu schonen (vergl. S. 80), mit dem Ausdruck des Bedauerns begleitet, „de n'avoir pas une occasion de plus grande conséquence, pour lui témoigner combien cette Princesse se sentirait en effet disposée d'adhérer à de plus considérables". — [4] Der von den Fabrikanten angestiftete Aufruhr, der sich gegen die grosse Einfuhr fremder Leinwand richtete, hatte zu blutigem Zusammenstoss mit den Truppen geführt.

22388. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 septembre 1773.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts Thulemeiers vom 14. September und eines Schreibens der Prinzessin von Oranien (vergl. Nr. 22389).

L'espèce de fermentation qui, selon ce que vous mandez, se déclare de temps à autre par des ouvrages qui sortent de la presse à l'occasion des affaires qui se traitent là où vous êtes, sur l'augmentation des troupes,[1] me fait soupçonner qu'il sera difficile de réaliser pareille augmentation et de porter la province de Hollande à y consentir. Je doute fort aussi que l'arrivée récente de quelques vaisseaux marchands portugais à Amsterdam, dont vous faites mention, soit un objet d'assez grande conséquence pour pouvoir donner de l'ombrage par rapport au commerce et éveiller beaucoup l'attention à cet égard.[2] C'est à quoi je borne ma réponse d'aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

22389. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 20 septembre 1773.

Ma très chère Nièce. Vous croyez donc, ma chère enfant, que je pourrais vous oublier? j'espère que vous me rendez plus de justice, et que vous savez votre personne trop gravée dans mon cœur pour que rien ne la peut effacer; c'est la vérité, ma chère enfant, et non pas une phrase de compliment.

Vous avez donc encore votre monsieur de Noailles, qui ne peut encore trouver de barque, pour le [faire] passer à Londres où il a si grande envie d'aller?[3] Il faut espérer qu'il pourra enfin contenter son envie.

On parle beaucoup de l'augmentation que Leurs Hautes Puissances se proposent de faire dans leurs troupes.[4] J'en félicite d'avance le prince d'Orange, en vous priant, ma chère enfant, de l'assurer de ma plus tendre amitié.

Ce prince de Philippsthal[5] est un charmant jeune homme; j'ai vu beaucoup de jeunes princes, plus riches et plus grands seigneurs que lui, mais bien rarement de son espèce. Je vous plains d'avoir perdu le fils

[1] Im besonderen berichtete Thulemeier über eine Flugschrift, in der eine Beschränkung der Macht des Hauses Oranien gefordert wurde. — [2] Nach Thulemeier betrachtete man die Ankunft der portugiesischen Schiffe mit portugiesischen Waaren comme une espèce de phénomène. „On attribue cette entreprise aux encouragements que le marquis de Pombal continue de donner à sa nation pour faire renaître l'ancienne activité dans le commerce et la navigation." — [3] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 22388. — [5] Vergl. S. 122.

de monsieur Fagel;[1] j'en avais entendu dire beaucoup de bien;[2] le plus fâcheux dans ces sortes de pertes, c'est la difficulté, et quelquefois impossibilité de les réparer. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de tout l'attachement et de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22390. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 21 septembre 1773.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'a été bien rendue. J'ignore, à la vérité, si les soupçons auxquels la froideur dont le comte de Sacken a reçu la nouvelle du consentement du prince de Deux-Ponts au mariage de son neveu avec la princesse Amélie de Saxe,[3] a donné lieu, peuvent être fondés ou non, et si la cour où vous êtes, pourrait se bercer effectivement de l'espérance de marier cette Princesse à l'Empereur;[4] mais tout ce que je puis vous dire là-dessus, c'est qu'un tel mariage ne me paraît aucunement vraisemblable, et que j'ai de la peine à m'imaginer que l'Empereur voudra donner sa main à une princesse qui lui est apparentée d'aussi près.

Federic.

Nach dem Concept.

22391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 7. September: „On découvre tous les jours de nouveaux traits de malhonnêteté et de perfidie du sieur de Saldern, et on ne peut croire autre chose sinon que l'orgueil et l'ambition lui ont tellement tourné la tête qu'il en a perdu l'esprit et la raison." Solms schildert Salderns doppelzüngiges Verhalten in den Verhandlungen zwischen Preussen und Russland über den Danziger Hafen und die Festsetzung der Grenze in Polen, seine Umtriebe gegen Preussen und seinen Eigennutz bei den Verhandlungen zwischen Russland und Dänemark. „Il est incroyable combien il a fait de tracasseries ici, surtout à la cour du Grand-Duc, par des insinuations contre les personnes qui y sont, et par de faux avis et de fausses

[1] Franz Fagel, der zweite Greffier, Sohn Heinrich Fagels, des ersten Greffiers der Generalstaaten, war am 28. August gestorben. — [2] Bericht Thulemeiers, Haag 31. August. — [3] Vergl. S. 57. — [4] Borcke berichtete über den angeblichen Plan Maria Antonias, die Prinzessin Amalia oder ihre jüngste Tochter, Maria Anna, mit Joseph II. zu vermählen. Er meldete ferner die Ankunft der Gräfin Sternberg, der Gattin des ehemaligen österreichischen Gesandten am sächsischen Hofe, die, wie er am 4. September berichtet hatte, unter dem Vorwand einer ärztlichen Consultation nach Dresden kommen sollte, um die Verhandlung einzuleiten. Maria Antonia von Sachsen, die Mutter der Prinzessin Amalia, und Josepha Maria Antonia, die 1767 gestorbene zweite Gemahlin Josephs II., waren Schwestern.

confidences: de sorte qu'il y a répandu une défiance générale aux uns contre les autres. Il a suivi le même manège pour les commis de la chancellerie du comte Panin, et il n'est pas bien aisé à deviner encore ce qui peut l'avoir engagé à tant de noirceur . . . Son projet de révolution qu'il a voulu exécuter au nom du Grand-Duc, quoique à son insu, commence à être connu. Quelques-uns des ministres étrangers m'en ont parlé, et comme je crois en savoir là-dessus plus qu'eux, par la confidence du comte Panin[1] et par le propre aveu du coupable,[2] je me borne à les écouter et à m'observer pour ne pas me compromettre. Il avait trouvé moyen de tirer du Grand-Duc un écrit signé de sa main, par lequel il lui promettait de suivre en tout ses avis. Ce document lui aurait servi pour former le complot, pour peu qu'il n'eût pas trouvé une si furieuse opposition de la part du comte Panin; mais cette dangereuse pièce, à ce qu'on m'assure, lui a été retirée. Le comte Panin n'ignore rien de ces circonstances et en sait certainement davantage, mais il s'en réserve le secret, et son humanité et sa douceur ne lui permettent pas encore de les dévoiler aux yeux de sa souveraine. Son plus grand embarras est de ne pas compromettre le Grand-Duc, et il poussera les ménagements jusqu'à la dernière extrémité."

Potsdam, 21 septembre 1773.

Le tableau que votre dépêche du 7 de ce mois fournit des noirceurs du sieur de Saldern, me paraît presque surchargé, et, par amour pour l'espèce humaine, j'ai encore quelque peine à y ajouter une foi entière. Il est vrai que différents avis m'ont donné, il y a longtemps, quelques soupçons contre la droiture de ce ministre; mais jamais je ne l'aurais cru capable de faire banqueroute jusques à ce point à la bonne foi, à l'honneur et à la conscience. Des gens qui roulent de pareilles scélératesses et infamies dans leur tête, se proposent pourtant, à l'ordinaire, quelque but. Ou ils visent à faire changer le système politique de leur cour ou à s'enrichir, à quelque prix que ce soit. Les intrigues de Saldern ne paraissent point avoir eu le premier motif, et il ne reste qu'à lui supposer l'âme la plus intéressée et avide d'argent, pour expliquer ses perfidies. Vous observez qu'il en a tiré du Danemark,[3] et vous savez que je lui en ai également fourni.[4] Mais ni l'un ni l'autre n'a été donné pour favoriser ses pernicieux desseins, et le mien n'a été destiné qu'à me le rendre favorable tant dans l'arrangement de mon différend avec la ville de Danzig que dans celui des affaires de Pologne en général. Toutes les horreurs qu'on met à sa charge, ne sauraient donc provenir que de sa cupidité sordide de faire de l'argent partout et d'en tirer du tiers ou du quart. Quelque en soit cependant le motif, c'est un homme perdu pour jamais, si tout ce qu'on dit contre lui,

[1] Zu Solms hatte nach dem Bericht vom 25. Juli Panin nur von „Vorschlägen" Salderns gesprochen, „qui l'avaient fait trembler". — [2] Saldern hatte zu Solms, nach dem Bericht vom 10. August, geäussert, „que son idée avait été, après la déclaration de majorité du Grand-Duc, de faire nommer ce Prince Empereur et corégent; que l'affaire avait dû se faire dans le temps que le comte Orlow s'amusait l'année passée à Revel; que lui-même, Saldern, s'était offert de diriger cette révolution; qu'il aurait sacrifié sa personne et sa vie pour la faire réussir, et qu'il était persuadé que cela aurait été; mais que le comte Panin avait manqué de courage, et que présentement la chose était trop tard". — [3] Solms erwähnte die Summe von 12000 Rubeln, vergl. S. 201. Anm. 2. — [4] Vergl. S. 129.

est bien fondé, et s'il était encore en Russie, il aurait bien de la peine à éviter la Sibérie. En effet, le bruit de ses perfidies et infamies commençant à se répandre, il est impossible qu'elles ne parviennent enfin à la connaissance de l'Impératrice, et elles trouveront sûrement d'autant moins d'indulgence auprès de Sa Majesté Impériale qu'il y en a parmi qui la regardent personnellement et de trop près.

Aussi cette dernière considération seule me paraît suffisante pour engager le comte de Panin à les mettre, sans perte de temps, sous les yeux de Sa Majesté Impériale, et comme, par bonheur, on a retiré d'entre les mains du coupable cette dangereuse pièce qu'il avait trouvé moyen de faire signer au Grand-Duc, ce ministre doit avoir d'autant moins de scrupule de dévoiler à sa souveraine le reste de ses fourberies et forfaits, en tant qu'elles sont avérées, qu'au cas qu'elles parvinssent d'ailleurs à sa connaissance, Sa Majesté Impériale pourrait s'en prendre à lui de lui en avoir fait mystère. D'ailleurs il en retirerait sûrement encore cet avantage de voir sacrifié son plus grand ennemi au juste ressentiment de Sa Majesté Impériale, et de se raffermir par là de nouveau dans ses bonnes grâces et de regagner toute sa confiance. Je m'en rapporte donc à votre prudence si vous ne jugez pas à propos de vous ouvrir, dans ce sens, au comte Panin et de l'assurer, à cette occasion, de nouveau que je ne lui donnais cet avis que par une suite de l'intérêt vif et inaltérable que je prenais au bonheur de Sa Majesté Impériale et à la conservation d'un ministre de son mérite, et que, par cela même, je me flattais qu'il y donnerait toute son attention.

Au reste, c'est bien dommage que ces fourberies de Saldern ne se sont pas découvertes plus tôt et avant l'arrangement de nos affaires en Pologne; nous en aurions pu tirer peut-être du profit. A présent il ne me reste rien à désirer avec plus d'ardeur que de voir bientôt la fin de toutes les intrigues et tracasseries à la cour où vous êtes, afin que son attention sur les affaires de la guerre et de la paix ne soit plus interrompue, mais reste inébranlablement fixée à un ouvrage de cette importance.

Federic.

J'ai vu ici un prince Baratinski,[1] chambellan de l'Impératrice, qui m'a paru un très galant homme. Il voyage en France.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

22392. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 21. September 1773.

Es würde Mir freilich, wie Ihr in Eurem Bericht vom 17. dieses Monats wohl anmerket, an Veranlassungen gar nicht fehlen, dem

[1] Vergl. S. 145. Anm. 4.

dortigem Magistrat seine Unbiegsamkeit bei denen vorgewesenen Vergleichsunterhandlungen fühlbar zu machen,[1] und wenn Ich denselben chicaniren wollte, so dürfte Ich der Stadt nur das Wasser gänzlich abschneiden lassen. Dies ist aber zu klein für Mich, und dazu ist es auch anjetzo nicht die rechte Zeit. Ich will vielmehr bei Meinem einmal gefassten Entschluss unverändert stehen bleiben, und wenn nur erst die grösseren Sachen in Warschau in die gehörige Richtigkeit gebracht sein werden, so wird sich der dortige Magistrat schon müssen zum Ziel legen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

22 393. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 septembre 1773.

Je suis bien aise de voir, par votre dépêche du 16 de ce mois qui vient de m'entrer, que les choses continuent d'aller bon train là où vous êtes, et qu'elles soient parvenues enfin au point que vous le mandez.[2] Il ne reste présentement qu'à voir si elles se soutiendront toujours de même jusqu'au bout et si l'on sera assez heureux de pouvoir les terminer selon le concert arrêté.

J'applaudis en attendant à votre application pour l'arrangement de ces affaires, et ce n'est que par rapport au seul article des biens ecclésiastiques[3] que je veux vous dire, pour que vous soyez au fait du motif qui me porte à ne pas me départir de mes principes à leur égard, que c'est la mauvaise administration de ces biens qui m'a engagé de les

[1] Reichardt schlug vor, auch nach Abbruch der Verhandlungen den Zoll fortzuerheben, die Hälfte der Kosten für die Unterhaltung des Hafens aber von den Danzigern einzufordern. „Diese Idemnisation ist nicht nur an sich billig, sondern es wird auch in der Folge nicht undienlich sein, aus diesem Grunde immer mit der Stadt etwas zu thun zu haben, wie denn überhaupt . . . es gewiss nicht an Veranlassungen fehlen wird, der Stadt Danzig etwas anzuhaben und sie mit der Zeit vielleicht dahin zu bringen, wohin sie bei dem jetzigen System nicht füglich zu leiten ist.“ — [2] Nach Abrede Benoîts mit Stackelberg und Reviczky und unter Zustimmung von König Stanislaus sollte bis zum 21. September keine Sitzung des seit dem 15. wieder versammelten Reichstags stattfinden, damit inzwischen die Cessionsverträge von der ganzen Delegation formell gezeichnet werden könnten: „que, le 21, la Diète se rassemblerait, pour en entendre la lecture et pour donner au Roi le pouvoir de ratifier les traités, et qu'elle serait prorogée alors pour deux ou trois mois, afin de travailler en attendant aux actes séparés, aux affaires intérieures et à la pacification en général.“ — [3] Benoît berichtete, dass er Artikel VIII (vergl. S. 152) habe annehmen müssen, um den Abschluss des Vertrages nicht aufzuhalten; dass er, die geistlichen Güter betreffend, die mündliche Erklärung gegeben habe: „qu'ils n'étaient nullement exempts chez nous du payement des contributions que le souverain jugeait à propos d'établir, puisque chacun devait fournir aux besoins de l'État“.

faire gérer moi-même et d'en payer des revenus certains appointements fixes à ceux à qui il appartient.

Der König übersendet auf Bitte Bibikows Pässe zum Einkauf von 300 Remontepferden in Preussen.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 394. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 22 septembre 1773.

Jusques ici, je crois, on ne peut encore rien dire de positif sur le vrai motif du retour anticipé de l'Empereur. Il se peut, à la vérité, que mère et fils, ainsi que vous le présumez dans votre dépêche du 15 de ce mois, ne soient pas d'accord sur les arrangements dans les nouvelles acquisitions en Pologne, et que c'est pour rompre les mesures que l'Empereur y prenait, que l'Impératrice-Reine a tant insisté sur son retour.[1] Mais on ne saurait cependant l'assurer positivement, et comme vous êtes sur les lieux, il vous sera plus aisé d'en pénétrer la véritable raison. Je vous en abandonne donc aussi le soin, et pour ce qui est de votre successeur, il est déjà parti d'ici depuis quelques jours et ne tardera pas d'arriver chez vous.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 395. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 23 septembre 1773.

Je crois, à la vérité, comme vous, dans votre dépêche du 14 de ce mois, que le ministre d'Espagne n'ignore pas tout-à-fait la situation des affaires de Pologne;[2] mais il se pourrait cependant très bien qu'il n'eût pas encore appris que nos traités de cession sont effectivement arrangés déjà et conclus. Le lord Rochford a donc eu bien raison de

[1] Edelsheim berichtete, dass die vorzeitige Rückkehr Josephs II. (vergl. S. 159) auf ausdrückliches Verlangen Maria Theresias erfolgt sei. „L'Empereur aura bien compris alors que toutes ses peines étaient en pure perte, et que, plus il s'obstinerait à poursuivre ses projets contre le gré de sa mère, plus elle jetterait des entraves dans tous les arrangements qu'il pourrait proposer à son retour à Vienne." Nach einer anderen Version hatte die Aufhebung des Jesuitenordens den Anlass zu Josephs II. Rückberufung gegeben. Edelsheim bemerkte dazu: „Soit pour donner plus de vraisemblance à ce prétexte aux yeux de l'Empereur, soit pour attirer sur lui seul peut-être la critique des mesures ultérieures qu'on prendra à l'égard des ci-devant pères Jésuites, l'Impératrice-Reine a remis la conduite de cet objet entre ses mains." — [2] Jeanneret de Dunilac bezeichnete als Motiv der Fragen über Polen, die der spanische Geschäftsträger Ottomendi an Rochford gerichtet habe (vergl. Nr. 22 396): „Il voulait savoir jusqu'à quel point et de quel œil cette cour-ci était affectée et regardait le tableau présent de la Pologne."

lui répondre que le temps de s'y opposer était passé, et quand même on aurait envie d'y mettre quelque empêchement, on viendrait trop tard. Mais ce secrétaire d'État a eu tort d'ajouter que j'étais aussi bien maître de la ville de Danzig que le roi d'Espagne de Madrid, vu qu'il n'a jamais été question de prendre cette ville en possession, et que je n'ai revendiqué que le port, qui m'appartient de droit, et que j'ai aussi fait occuper.

Federic.

Nach dem Concept.

22396. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 12. September: „L'arrivée du sieur de Saldern à Copenhague[1] fixe l'attention du duc d'Aiguillon. Comme sans doute le premier sera chargé de terminer l'arrangement entre la Russie et le Danemark pour l'affaire du Holstein, et qu'il est à croire que les avantages qu'il peut y avoir pour la cour de Copenhague, seront compensés par la résignation entière de cette cour aux volontés de la Russie relativement aux affaires générales, le duc d'Aiguillon se croira plus intéressé que jamais à engager promptement la Suède aux liens les plus serrés avec la France. Il fera tout pour donner à la Suède les plus vives inquiétudes sur la négociation du sieur de Saldern. Cette marche du duc d'Aiguillon n'est pas difficile à soupçonner; mais d'ailleurs la même personne qui m'a parlé de ce qui se traite entre les cours de Versailles et de Stockholm,[2] ajoute que, quoique cette négociation n'a point pris encore sa dernière consistance par les raisons annoncées dans ma dernière dépêche,[3] elle savait que plusieurs points projetés étaient relatifs au Danemark.“

Potsdam, 23 septembre 1773.

Malgré tout ce que vous continuez à me dire, dans votre dépêche du 12 de ce mois, des nouvelles liaisons politiques de la France avec la Suède, je ne m'en fais pas une grande idée ni n'en attends de grands succès. Je vous l'ai déjà fait observer dans quelques-uns de mes ordres précédents: il me semble encore que tout se réduira à ce que la France y prodiguera peut-être de nouvelles sommes, sans en retirer des avantages, et qu'elle en sera pour son argent.

Je pense à peu près de même sur la négociation du duc d'Aranda,[4] qui n'aboutira pas à des choses plus importantes. Cependant vous n'oublierez point d'y prêter attention, pour m'en rendre compte.

Mais ce qui m'a surpris, c'est l'ignorance du duc d'Aiguillon sur les affaires de Holstein. En effet, il est étonnant que ce ministre soit aussi novice que de ne point savoir que l'arrangement entre la Russie et le Danemark à cet égard est tout fait, conclu et signé, et qu'il ne s'agit que de l'exécution dont le sieur de Saldern est chargé. Mais peut-être n'est-ce qu'une feinte de la part de ce ministre, tout comme le chargé d'affaires d'Espagne à Londres a affecté vis-à-vis du lord Rochford une parfaite ignorance au sujet de la situation actuelle des

[1] Vergl. S. 130. — [2] Vergl. S. 141. — [3] Vergl. Nr. 22386. — [4] Goltz hatte, Paris 9. September, die Ankunft von Aranda (vergl. S. 150) gemeldet.

affaires en Pologne en général et de mes différends avec la ville de Danzig en particulier, et a fait à ce secrétaire d'État différentes questions, sur lesquelles ce dernier lui a cependant très bien répondu, en lui faisant sentir en même temps que le temps où l'on aurait peut-être pu empêcher le démembrement de la Pologne ou semer de la zizanie entre les trois puissances, était entièrement passé, et qu'à l'heure qu'il est, on n'y changerait absolument rien, quand même on en aurait envie.[1]

Nach dem Concept. Federic.

22397. A LA DUCHESSE RÉGNANTE DE WÜRTTEMBERG A LAUSANNE.

Potsdam, 23 septembre 1773.

Quelque intéressant que soit le motif qui vous a déterminé d'aller en France vous servir des bains d'eau de mer,[2] je ne saurais cependant vous cacher, ma chère nièce, qu'outre que je sois moi-même du sentiment que, sans recourir à des courses et des dépenses de cette nature, il y aurait bien encore des remèdes à vos maux, je suis dans l'appréhension que le duc de Württemberg pourrait bien désapprouver ce voyage et y trouver un nouveau prétexte de vous retenir votre apanage,[3] et c'est la raison essentielle qui me fait souhaiter que vous changiez de sentiment. Au reste, soyez persuadée, ma chère nièce, que le conseil que je viens vous donner, et qui n'a pour but que de vous [faire] éviter de nouveaux chagrins et embarras, part de ce même bon cœur avec lequel je vous confirme ici les sentiments de parfaite estime et tendresse dans lesquels je suis inaltérablement etc.

Si vous faites ce voyage, qui me semble fort déplacé, vous irriterez peut-être le duc de Württemberg de façon qu'il ne voudra plus vous payer votre pension, et, en foi d'honneur, on n'a pas besoin d'aller à Dieppe pour sa santé; ce sont des contes auxquels personne ne croit, et qui paraissent fort déplacés dans la situation où vous vous trouvez, où il convient de garder les plus grands ménagements. Peut-être ce que je vous dis, ne vous plaira pas, mais c'est cependant le parti le plus discret et le plus sage qui s'accorde avec la situation où vous vous trouvez.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Nr. 22395. — [2] Das Schreiben der Herzogin Elisabeth Friederike Sophie liegt nicht vor. — [3] Vergl. Bd. XXII, 550; XXIII, 526. 527. 559; XXIV, 434. 435; XXV, 405; XXVI, 405; XXXI, 100. 101.

22 398. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 24 septembre 1773.

Mon très cher Frère. J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre[1] que vous avez eu la bonté de m'écrire; mais vous serez certainement surpris des nouvelles, mon cher frère, que vous trouverez marquées ici.

Quant à l'affaire de Pologne, il n'y a, Dieu merci, rien de nouveau; mais en Russie il paraît que l'orage de cour va crever sur la tête de Saldern. Toute la ville de Pétersbourg parle du dessein qu'il a eu de détrôner l'Impératrice,[2] et je crois sa perte inévitable. Je ne sais si le comte Panin n'aura pas l'adresse de se faire un mérite de cette découverte, et, en ce cas, sa fortune serait plus affermie que jamais. Ceci me tient en suspens et m'oblige d'attendre l'évènement pour me déterminer sur le parti qu'il faudra prendre ensuite; et si Orlow l'emporte, il faudra sans doute changer de batterie et donner tout une autre tournure aux affaires. Mais c'est l'évènement qui doit régler notre conduite, ainsi je l'attends patiemment.

L'Empereur est revenu à Vienne, chargé d'un plan d'administration de la Pologne. Sa mère l'a envoyé promener comme un polisson[3] et l'a chargé de la sécularisation des biens jésuitiques, pour le charger de la malédiction d'une grande partie du peuple attaché superstitieusement à cet ordre.[4] Je ne crois pas, mon cher frère, que vous enviiez à l'Empereur d'être le fils d'une telle mère.

Je suis charmé d'apprendre que la fièvre[5] vous quitte; il faut s'en défaire avant l'automne. Il est dangereux de laisser enraciner cette maladie. J'espère, mon cher frère, d'apprendre bientôt la nouvelle de votre entière reconvalescence; j'y prends plus de part que personne, étant avec l'estime et la tendresse la plus parfaite, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

22 399. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 24 septembre 1773.

Madame ma Sœur. Je félicite Votre Majesté sur le parti qu'Elle a pris de marier le Prince Son fils.[6] Je souhaite que ce mariage Lui donne tout le contentement possible et une longue postérité. Je ne

[1] D. d. Rheinsberg 22. September. — [2] Vergl. Nr. 22 391. — [3] Vergl. dazu S. 167. — [4] Vergl. S. 167. — [5] Vergl. S. 159. — [6] Juliane Marie berichtete, 10. September (ohne Ort), über die Gründe für die Vermählung des Prinzen Friedrich und über seine auf die Prinzessin Sophie Friederike von Mecklenburg-Schwerin (geboren 1758) gefallene Wahl. „On la dit jolie et bien élevée, et comme elle ne fait qu'entrer dans l'âge où l'on se forme, on peut encore en attendre beaucoup."

connais point, Madame, la princesse de Mecklembourg dont Elle a la bonté de me parler, mais je ne Lui nierai pas que j'ai eu des lettres de Russie où l'on m'a marqué que l'Impératrice avait eu envie de proposer une princesse de Darmstadt cadette pour le prince de Danemark.[1] Peut-être que l'Impératrice a, par la suite, changé de sentiment, et je souhaite du fond de mon cœur que Votre Majesté éprouve tous les contentements imaginables de cette nouvelle union.

Je félicite encore Votre Majesté d'avoir fini l'importante affaire du Holstein avec le Grand-Duc.[2] C'est l'ouvrage, Madame, de votre sagesse, qui est couronnée par les plus heureux succès. Puissiez-vous, Madame, être aussi heureuse que je le désire, et me croire avec la plus haute estime et considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

22400. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 10. September, er habe nach dem Erlass vom 23. August[3] die Nachricht über die Besetzung Brodys durch die Oesterreicher dem Grafen Panin abschriftlich mitgetheilt. „Ce serait une grande duplicité de la cour de Vienne, si elle eût ainsi rempli ses assurances de modération, car je suis sûr qu'elle n'a rien fait soupçonner de cette intention à la cour de Russie. Si la perte des Russes dans leur expédition de l'autre côté du Danube est aussi considérable que l'annonce le rapport qui en est parvenu à Votre Majesté,[4] on tâche ici de la diminuer beaucoup, parcequ'on n'avoue d'y avoir perdu que 2000 hommes à peu près . . .

On a reçu ici l'avis qu'il y avait un mariage d'arrêté entre le prince Charles de Suède et la princesse de Holstein, fille du duc évêque de Lübeck,[5] et qu'il y avait un navire à Ystadt en Suède qui y attendait le Prince pour le transporter à Lübeck, d'où il se rendrait à Eutin pour accomplir ce mariage." Diese Nachricht habe überrascht, da man nicht glaube, dass der Bischof von Lübeck den Schritt ohne Vorwissen Katharinas II. gethan haben würde. Man vermuthe auch dabei Umtriebe Salderns, da er, wie man sich jetzt erinnere, im Januar 1773 gesprächsweise einen vom Bischof ihm ertheilten Auftrag, die Kaiserin über den Heirathsplan zu „sondiren", erwähnt habe. „On présume donc que le sieur de Saldern a conduit toute l'affaire de son propre chef, et qu'il a faussement fait accroire à l'Évêque qu'il l'avait proposée à l'Impératrice, et que Sa Majesté Impériale n'y avait point trouvé à redire. Ce serait peut-être une grâce que Votre Majesté pourrait faire à ce Prince, si Elle daignait lui faire parvenir un avis sur ceci, afin que, si ce mariage était en effet arrêté, il pût au moins réparer la faute de n'en avoir pas fait part à l'Impératrice, et qu'il aurait commise innocemment . . .

Le Grand-Duc qui daigne me supposer de l'attachement pour sa personne, et qui connaît mes liaisons avec son grand-gouverneur, me parla, le dernier jour de cour,

[1] Vergl. S. 58. — [2] Juliane Marie theilte den Abschluss der Austausch-Verhandlungen mit: „L'évènement est sûrement avantageux au Danemark, il ne peut qu'être agréable à tous nos amis et à tous ceux qui s'intéressent à la tranquillité du Nord." — [3] Vergl. S. 113. — [4] Vergl. S. 114. — [5] Vergl. dazu S. 133. Die Vermählung erfolgte erst am 7. Juli 1774.

sur son sujet et sur celui du sieur de Saldern, pour lequel il marqua du mépris et de l'horreur, tandis qu'il compatit beaucoup à la situation critique de l'autre, et il me dit qu'il était résolu d'employer tout ce qui dépendrait de lui, pour obtenir de l'Impératrice sa mère la conservation du comte Panin dans tous ses emplois, et qu'il était convenu avec ce ministre qu'il lui indiquerait le moment où il croirait que ses prières et son intercession auprès de l'Impératrice pourraient lui devenir utiles, d'en faire l'essai."

Potsdam, 25 septembre 1773.

Quoique la nouvelle de l'occupation de Brody par les Autrichiens me soit parvenue d'assez bonne part, je viens cependant d'en prendre des informations plus positives à Varsovie pour savoir avec plus de précision ce qui en est,[1] et je n'oublierai pas de vous faire part de ce qu'il m'en reviendra, en conséquence de votre dépêche du 10 de ce mois. D'ailleurs je n'ai rien de nouveau à ajouter aujourd'hui sur les affaires de Pologne. Nos traités sont tous les trois conclus, et il ne s'agit plus que de la signature solennelle de la part de la Délégation, qui ne tardera pas de suivre également.[2]

Quant aux nouvelles que je vous ai données de la perte des Russes dans leur expédition au delà du Danube, je ne saurais vous dire positivement si elles sont fondées en tous points. Tout ce qu'il y a, c'est que je vous les ai transcrites telles que je les ai reçues. Supposé toutefois qu'il n'y eût rien d'outré, je ne suis pas moins persuadé que la Russie n'aura pas grande peine de réparer cette perte. Elle n'a qu'à laisser faire le maréchal Rumänzow et ne pas permettre tant d'entraves dans les mesures qu'il juge nécessaires et conformes à la nature de ses opérations, et il ne manquera pas de réussir. Je le souhaite et personne ne prendra sûrement une part plus sincère aux succès ultérieurs des armes russiennes.

En attendant je souhaiterais bien tout aussi ardemment que le calme fût également rétabli dans l'intérieur de la cour où vous êtes. Le sort du comte de Panin m'intéresse toujours infiniment, et je serai bien charmé de le voir enfin décidé en sa faveur. Mais je ne sais s'il ne conviendrait pas mieux pour cet effet que ce ministre se ménageât une explication immédiate avec sa souveraine que d'avoir recours à l'intercession du Grand-Duc. Éloigné cependant comme je suis, je ne vous fais cette réflexion que par parenthèse, et vous, qui êtes sur les lieux, saurez mieux que personne l'apprécier à sa juste valeur. D'ailleurs, je ne suis point surpris du mépris et de l'horreur du Grand-Duc contre la conduite du sieur Saldern. Elle les mérite à tous égards, quand même il n'y eût que la moitié de vrai de ce que l'on met à sa charge.

Pour ce qui est du mariage du prince Charles de Suède, je me réfère aux lettres originales de la reine douairière et du roi de Suède que je vous ai adressées *sub lege remissionis*, à la suite de mes ordres

[1] Vergl. Nr. 22401. — [2] Vergl. Nr. 22393.

du 7 de ce mois.[1] Elles vous feront juger que toutes mes représentations à la cour d'Eutin viendraient après coup et trop tard. D'ailleurs, je ne connais pas particulièrement l'évêque de Lübeck; je ne suis même dans aucune relation avec ce Prince, et je serais fort embarrassé de donner quelque couleur à mes représentations; de sorte que je ne saurais déférer à votre avis et intervenir dans cette affaire.

Enfin voici trois bulletins de Versailles, en date du 6, 10 et 12 de ce mois. Ils ne contiennent, à la vérité, que des discours populaires; mais vous y observerez pourtant combien la France regrette et s'irrite de ne pouvoir se mêler des affaires de Pologne,[2] et comment on s'explique sur l'apparition prochaine du prince Baratinski à la cour de Versailles en qualité de ministre de Russie.[3]

Voici enfin trois bulletins qui viennent de m'entrer de France.

Nach dem Concept. Federic.

22401. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 25 septembre 1773.

Des avis qui me sont parvenus sur l'acquisition des Autrichiens, portent comme si ils y avaient compris et fait occuper la ville de Brody.[4] Cette nouvelle est trop intéressante pour moi pour que je néglige de m'en informer plus exactement. Vous tâcherez donc de l'approfondir, et me direz au juste ce qui en est effectivement.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22402. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF.

Potsdam, 25. September 1773.

In Gefolg Meines in Ansehung der Grenze jenseits der Netze Euch unter dem 19. dieses gegebenen Avertissements[5] mache Ich Euch hierdurch anderweit bekannt, wie die eigentliche Bestimmung und Beibehaltung dieser Grenze, so wie Ihr solche gezogen habt, von denen Commissarien, welche zu Regulirung dieses Grenzgeschäftes polnischer-

[1] Vergl. S. 135. — [2] In dem anonymen Zeitungsbericht, Versailles 10. September, hiess es: „On commence . . . à ouvrir les yeux sur le progrès du roi de Prusse dans ce malheureux pays, et si l'on doit s'en rapporter aux apparences, les choses changeront de face au printemps prochain"; in dem Bericht vom 12.: „On ne croit point que le partage de la Pologne ait son exécution telle que les trois puissances le désirent." — [3] In dem anonymen Zeitungsbericht, Versailles 6. September: „Cette démarche de la part de la Russie est une preuve certaine que les succès de cette puissance contre la Porte Ottomane ne sont pas aussi complets que ses papiers publics l'ont annoncé." — [4] Vergl. Nr. 22400. — [5] Vergl. S. 158. Anm. 4.

seits werden ernannt werden, abhängt. Was mit Gelde bei denen Polen auszurichten stehet, ist Euch bekannt; wenn also es hierunter auf ein paar tausend Ducaten ankommen sollte, so glaube Ich, der Strich Landes, welchen Ihr mit eingegrenzet habt, ist solche schon werth, und bin Ich sie, wie Euch zur Direction dienet, dazu anwenden zu lassen, gar nicht abgeneigt.[1]

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

22403. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A AUSTERLITZ.[2]

Potsdam, 26 septembre 1773.

Bien qu'il n'y ait guère d'apparence que, pendant votre séjour à Austerlitz où, selon votre dépêche du 18 de ce mois, vous vous êtes rendu le 19, il survienne des affaires importantes qui ne souffrent aucun délai, il y en a pourtant d'autres que je suis très curieux et même impatient d'apprendre. Je mets surtout de ce nombre le vrai motif du retour anticipé de l'Empereur à Vienne,[3] la nature et les détails du plan de ce Prince pour le gouvernement des nouvelles acquisitions autrichiennes en Pologne,[4] et quelles oppositions ce plan a rencontrées. De pareilles et d'autres particularités excitent ma curiosité, et comme d'ailleurs vous êtes sur le point de vous congédier auprès de la cour où vous êtes, il me semble qu'il ne valait pas la peine d'entreprendre cette promenade à Austerlitz pour une dizaine de jours, et que vous auriez mieux fait de vous dispenser de cette visite auprès du prince de Kaunitz, sous prétexte de votre départ et de l'arrivée de votre successeur.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

22404. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 27 septembre 1773.

Déjà quelques-uns de mes ordres précédents vous auront appris que je ne crois pas que la nouvelle négociation entre la France et la Suède, dont vous faites de nouveau mention dans votre dépêche du 16,[6] aboutisse à grand'chose; de sorte que vous pouvez, à la vérité,

1 Am 30. September befiehlt der König Brenckenhoff, die „Douceurs“ den Commissaren „nicht eher als nach völlig festgesetzter Grenze“ zu verabfolgen. — 2 Edelsheim weilte vom 19. bis 29. September auf Einladung des Fürsten Kaunitz (vergl. S. 88) in Austerlitz. — 3 Vergl. S. 167. — 4 Vergl. S. 167. — 5 Auf Edelsheims Bericht vom 26. September antwortet der König am 3. October, er warte ab, was man zu Riedesel in Wien sagen werde. — 6 Goltz berichtete: „Jusqu'à présent tout cela est encore dans les mêmes termes.“

continuer à y prêter attention, mais n'avez aucun besoin de vous en embarrasser beaucoup.

Mais ce qui de tous les autres articles de votre dépêche susmentionnée excite ma curiosité, c'est l'arrêt des différentes personnes que vous y nommez.[1] Je serais, en effet, bien aise de savoir ce qu'on met proprement à leur charge et pourquoi le nommé Dumouriez a eu le même sort à Hamburg, qui ne me paraît pas l'endroit propre à des intrigues contre sa cour.

Au reste, vous saurez peut-être déjà que les trois traités des puissances copartageantes en Pologne sont arrangés et signés entre les ministres respectifs et la Délégation, et qu'il ne s'agit plus que de la signature solennelle de cette dernière en corps.

Nach dem Concept. Federic.

22405. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 septembre 1773.

Le différend entre la république des Provinces Unies et l'Angleterre auquel le commerce des négociants des deux États aux Indes Occidentales et surtout en Afrique vient de donner lieu,[2] quoiqu'il puisse paraître d'une nature, comme vous dites, assez sérieuse, s'apaisera néanmoins vraisemblablement, sans qu'il en résulte des suites. Il n'est pas à croire au moins que les deux puissances en veuillent laisser venir les choses à quelque extrémité pour pareil objet, et il est à présumer que plutôt que de le permettre, elles préféreront à se relâcher réciproquement sur quelques points de leurs prétentions pour pouvoir l'accommoder à l'amiable. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse au contenu de votre dernière dépêche du 21 de ce mois qui m'est bien entrée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Favier und Ségur. „Le premier, poursuivi ci-devant par le duc de Choiseul, fut employé après par le duc d'Aiguillon dans les affaires étrangères; l'autre a été quelque temps avec les Confédérés en Pologne. Je sais d'ailleurs qu'à la réquisition du ministre de France à Hamburg [de la Houze] un nommé Dumouriez y a été arrêté . . . Un autre nommé Liqui, ci-devant avocat du Parlement, . . . est aussi saisi. Rien ne transpire encore de la cause de leur détention, mais on suppose des propos indiscrets, si ce n'est pas même une correspondance illicite." — [2] Wie Thulemeier berichtete, warfen die Engländer den Holländern vor, dass sie sich das ausschliessliche Recht der Schiffahrt an den Küsten von Guinea anmaassten und von fremden Kaufleuten widerrechtlich Abgaben erhöben. Anlässlich eines Zwischenfalles, bei dem es bis zu offener Feindseligkeit gekommen war, hatten die Generalstaaten die Entsendung zweier Deputirten nach London beschlossen.

22406. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 27 septembre 1773.

Le tableau que, selon les ministres de Bourbon, le sieur Gunning doit avoir fait au ministère britannique de la situation actuelle de la Russie, et dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 17 de ce mois,[1] est bien outré, et il s'en faut bien qu'il soit dans le vrai. Les finances de cette cour au moins sont dans un très bon état. Nonobstant les sommes considérables que la guerre demande, Sa Majesté Impériale en trouve encore toujours de quoi fournir à d'autres dépenses, pas moins importantes, et, selon mes avis, les fonds ne lui manqueront point de soutenir encore deux à trois campagnes.

Nach dem Concept. Federic.

22407. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 septembre 1773.

L'avis de la prise de possession de Brody par les Autrichiens n'a plus besoin de confirmation. Le prince de Lobkowitz ayant avoué tout uniment le fait, selon votre dépêche du 14 de ce mois,[2] il est assez avéré et constaté. Je vous avoue cependant que cette nouvelle m'intrigue infiniment. Mes ordres précédents vous auront déjà appris quelle prépondérance cette ville commerçante donne à la portion autrichienne,[3] et c'est aussi ce qui m'a fait balancer d'abord à ajouter une foi entière au premier avis qui m'en était revenu. Je me rappelle bien que la cour de Vienne a demandé, dès le commencement, pour frontière un certain fleuve,[4] qui ne se trouve marqué sur aucune carte géographique, et que personne ne connaissait seulement de nom, et que, nonobstant cela, elle a persisté à le prendre pour borne de ses limites. Mais je ne sais ce que les commissaires polonais en penseront, et, d'ailleurs, je ne puis que me référer à ce que je vous en ai dit dans mes ordres précédents.

Quant au don que j'ai fait au sieur de Saldern,[5] en voici l'occasion

[1] Vergl. dafür S. 177. — [2] Solms berichtete, dass weder Panin noch sonst jemand in Petersburg von der Besetzung Brodys durch die Oesterreicher (vergl. S. 171) wisse. Solms hat daraufhin Lobkowitz selbst danach gefragt. „Il m'a avoué tout uniment le fait, déclarant que sa cour avait le plus grand droit pour posséder cette ville, située dans le palatinat de Belz qui, selon la convention des trois cours, devait lui appartenir en entier." Solms hat diese Antwort dem Grafen Panin mitgetheilt und ihn von seinen Zweifeln unterrichtet, ob Brody thatsächlich zum österreichischen Antheil gehöre. — [3] Vergl. S. 113. — [4] Podhorce. — [5] Solms hatte bei einem Gespräch mit Panin das Geldgeschenk des Königs an Saldern erwähnt. Auf Panins Frage nach Grund und Anlass hatte Solms erwidert, dass nach Angabe Salderns der König ihm kurz vor seiner Abreise aus Warschau 12000 Thaler an-

et le motif. Du temps qu'il fut ambassadeur en Pologne, je ne pus m'imaginer qu'il serait sitôt rappelé de son ambassade; j'eus plutôt lieu de présumer qu'il y serait conservé, et que la pacification de la Pologne passerait même par ses mains. Or vous n'ignorez pas que j'eus dans ce temps-là différentes affaires importantes à arranger en Pologne qui regardaient mes intérêts; et c'est à cette occasion que je crus devoir lui faire espérer quelques effets de ma libéralité et ma reconnaissance pour les services qu'il me rendrait. Je lui fis donc offrir, non une somme de 12, mais de 20 000 écus. Sans la décliner entièrement, il me fit cependant sentir qu'il n'osait l'accepter sans l'agrément et le consentement de sa souveraine, et qu'il ne tarderait point de le demander à Sa Majesté Impériale. En effet, quelque temps après, il me fit savoir l'avoir obtenu, et je ne différai alors plus de lui faire toucher cette somme, quoique peu de temps après il fût rappelé de Varsovie. C'est le nœud de toute cette affaire, mais j'ignore parfaitement si Sa Majesté Impériale lui a accordé ou non la permission d'accepter ce don, et je me suis fié à ce qu'il m'en a fait savoir lui-même.[1]

Au reste, les Bourbons à Londres cherchent à persuader, selon mes dernières lettres,[2] que le ministère britannique aurait reçu des lettres du sieur Gunning, qui présenteraient un tableau bien triste de la situation présente des Russes, tant à l'égard des finances qu'à celui des troupes. Ils prétendent en outre qu'on accusait à Pétersbourg le général de Rumänzow d'avoir manqué l'expédition de Silistrie, faute d'avoir prévenu qu'il n'aurait pas assez de pontons ou autres matériaux pour passer le Danube; que pendant les vingt-quatre heures qu'il aurait été occupé à se procurer les choses nécessaires au passage de ce fleuve, les Turcs avaient été avisés de l'intention des Russes et avaient eu le temps de renforcer la garnison de cette ville; que ce maréchal serait menacé d'un rappel, et qu'en le faisant revenir, les affaires iraient encore plus mal, vu qu'il serait cependant le commandant le plus capable de la cour de Russie. Ces ministres de Bourbon insinuent aussi que le comte Panin, toujours peu aimé du prince Orlow, surtout depuis son retour en faveur, pourrait peut-être se soulager de ses charges, attendu qu'il préverrait que, s'il ne le faisait pas de lui-même, on pourrait le remercier de ses services.

geboten, Saldern sie nach eingeholter Erlaubniss der Kaiserin Katharina angenommen und darauf ein Dankschreiben für den König ihm, Solms, übergeben habe. Da dieses geheimnissvolle Vorgehen Salderns ihm verdächtig erschien, bat Panin durch Solms um Mittheilung, „à quelle occasion et pour quelle raison [Votre Majesté] lui a fait éprouver cet effet de Sa générosité royale, et si c'est de Son propre mouvement ou si c'est le sieur de Saldern qui s'est permis de Lui demander cette grâce sous quelque prétexte".

[1] Vergl. Bd. XXXI, 853; XXXII, 656. — [2] Bericht von Jeanneret de Dunilac, London 17. September.

N'oubliez pas de donner connaissance au comte de Panin de ces anecdotes, afin qu'il voie par là comment ces gens pensent tant sur les affaires de sa cour en général que sur son sujet en particulier.

Enfin et pour ce qui est de l'extraordinaire que vous demandez pour les frais des noces du Grand-Duc,[1] je ne saurais vous dissimuler que ma caisse de légation est trop épuisée pour que je puisse vous y assigner un sol. D'ailleurs, je ne vois aucun motif qui pût vous engager à étaler à ces fêtes une si grande magnificence. Le ministre de Vienne au moins ne peut pas vous servir de modèle; son caractère d'ambassadeur exige, sans doute, plus de faste. Mais, comme vous n'êtes que ministre du second rang, vous pouvez mettre plus de bornes à vos dépenses.

Federic.

Nach dem Concept.

22408. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 29 septembre 1773.

Si la cour où vous êtes, et son ministère prend, selon votre dépêche du 25 de ce mois, de l'ombrage du projet de donner une autre constitution à la Pologne,[2] et telle que les lettres de Varsovie l'ont annoncée, sachez que ce projet est l'édifice de la cour de Russie, sans que ni moi ni l'Autriche y ayons d'autre part que celle d'y concourir simplement, et sans qu'on puisse avec justice nous rien imputer, à l'un et à l'autre, sur ce sujet. En attendant, il est aisé à prévoir que les efforts de la Saxe et de ses adhérents pour s'opposer à ce dessein, seront inutiles, et qu'ils réussiront difficilement à le contrecarrer.

Au reste, plusieurs raisons me font supposer les vues de marier l'Empereur avec la Princesse destinée au prince de Deux-Ponts,[3] peu vraisemblables. Il ne faut connaître que tant soit peu la situation présente de la cour impériale pour les trouver peu apparentes, et pour douter, par conséquent, de pareil projet. Je regarde plutôt tout ce qui se débite là-dessus, pour des intrigues de la cour de Versailles, qui tâche peut-être de faire manquer par là le mariage du prince de Deux-Ponts avec la princesse de Saxe, afin de pouvoir lui donner une autre épouse. Mais comme je ne saurais affirmer mes soupçons ni rien dire de positif à cet égard, il faudra voir ce qui en arrivera avec le temps.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Für Illumination des Hauses, usw. — [2] Vergl. dafür Nr. 22410. — [3] Vergl. S. 163.

22409. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 29 septembre 1773.

Der Empfang des (nicht vorliegenden) Berichts vom 21. September wird bestätigt. Der Starostin von Strasburg, Anna von Schmidt, wird eine Entschädigung in Aussicht gestellt.

L'attachement du roi de Pologne dont vous me réitérez les assurances de sa part,[1] ne saurait guère me flatter. Vous le connaissez autant que moi et combien peu on y peut compter, sa politique étant celle des petits princes d'Italie, qui se tirent ordinairement d'affaires en employant toutes sortes de duplicités. Au reste, il n'a pas tort d'être inquiet sur l'arrangement de la forme qu'on donnera au gouvernement. Cette affaire, croyez-m'en, souffrira plus de difficultés que tout le traité de partage n'a fait.

Vous me ferez plaisir de soutenir l'article de la convention qui pour limites désigne la rivière de la Netze en entier,[2] et je ne prétends pas davantage. J'espère que les commissaires qu'on donnera pour régler ce point, seront raisonnables, surtout quand ils verront qu'ils n'ont pas à faire avec un ingrat.

· Der Schluss betrifft die Regelung eines Abkommens über den Salzverkauf in Polen.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22410. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 septembre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois et vous réitère, en réponse, mon contentement sur ce que les choses en soient parvenues à l'égard des traités de cession au point où elles se trouvent.

Celles touchant la forme de gouvernement rencontreront vraisemblablement plus d'opposition. Selon mes dernières lettres de Dresde,[3] la cour et le ministère de Saxe doivent avoir pris beaucoup d'ombrage du projet de donner une autre constitution à la Pologne, depuis que plusieurs lettres de Varsovie ont annoncé qu'il s'agissait de statuer, entre autres, que désormais il ne devait plus y avoir qu'un piaste capable d'être élu roi. On pense que cette idée qui détruirait de fond en comble tout l'édifice des projets et des espérances de cette cour pour récupérer la dignité royale, après laquelle elle soupire si ardemment, lui donne tant de terreur qu'il ne serait pas surprenant, si tous les partisans que la Saxe a ou pourra encore se faire parmi les membres de la Diète, se réunissaient aux partisans du Roi, pour effectuer que la

[1] Vergl. S. 145. — [2] Vergl. S. 158. — [3] Vergl. Nr. 22408.

majorité se trouvât pour laisser plutôt la constitution telle qu'elle est, sans y faire aucun changement.

Tout cela pronostique au moins bien des difficultés auxquelles vous devez vous attendre sur cet objet, et me fait envisager avec d'autant plus de plaisir l'article des cessions terminé.

Pour ce qui est, au reste, des termes substitués à ceux qui se trouvent soulignés dans le supplément que vous m'avez adressé,[1] ils me paraissent de peu de conséquence et ne changent rien à l'essentiel.

Nach dem Concept. Federic.

22411. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 septembre 1773.

Sans doute que le double de la dépêche du sieur Benoît du 22 de ce mois se trouve déjà entre vos mains, avec sa réponse à un supplément des remarques ultérieures de la Délégation sur l'article II de mon traité de cession.[2] Il est vrai que, si ce ministre n'avait pas été obligé de céder aux instances des ministres des deux cours impériales et de faire certains changements à cette réponse, nos limites sur la Netze auraient été mises dans un plus grand jour et à l'abri de toute contestation. Mais, après tout, je ne crois pas que, dans le fond, nous risquions beaucoup à ces changements, et il me semble plutôt que nous avons sujet de nous féliciter d'avoir amené la Délégation aussi loin.

Au reste, je serais bien aise de vous parler sur différents objets, et vous me ferez plaisir de vous rendre, pour cet effet, ici, après-demain le 1er octobre, à l'heure ordinaire; je ne vous arrêterai cependant qu'un demi-jour.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Benoît hatte nachträglich eine schriftliche Erklärung der Delegation („Pièce appartenante à l'article II du traité projeté de cession") und seine „Réponse" übersandt. Die Delegation hatte gewünscht, dass zu der Aufzählung der preussischen Erwerbungen klare, der Republik günstige Erläuterungen hinzugefügt würden. Auf dringenden Wunsch von Stackelberg und Reviczky hatte Benoît in seiner „Réponse" sich auf allgemeine Wendungen und auf den Hinweis auf die Convention vom 5. August 1772 beschränken müssen, anstatt, wie er zunächst gethan, ausdrücklich festzustellen, dass die ganze Netze mit beiden Ufern von der Quelle bis Solitz als Besitz an Preussen fallen solle. — [2] Vergl. Nr. 22410. — [3] Am 2. October schreibt Finckenstein an Hertzberg über seinen Aufenthalt beim König: „Il n'a été question dans ma petite course d'hier, ainsi que je l'avais prévu, que des intrigues de Pétersbourg, du traité de cession dont Sa Majesté se flatte toujours de tirer bon parti pour les limites par la corruption des commissaires, et de la ville de Brody (vergl. S. 176), dont on ne m'a cependant pas paru aussi inquiet que je l'aurais cru. J'ai parlé sur cet article d'une manière à peu près conforme à ce que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'en écrire hier, savoir que la cour de Vienne ne manquerait pas

22412. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 19. September, über Aiguillon: „Bien loin de faire encore sonner fort haut le retour des Russes en deça du Danube et surtout les opérations turques dans la Crimée, il est de la plus grande modestie apparente sur l'un et l'autre objet. Plusieurs de ses partisans disent même savoir que la marche du général de Bibikow au secours de la Crimée[1] était contremandée, ce qui prouvait que le danger pour la Russie de ce côté-là était moins grand qu'il avait paru d'abord. On a lieu de s'étonner que le ministre d'une grande puissance change si souvent, tant dans sa propre bouche que dans celle de ses amis, de sentiment sur les évènements publics et sur leurs suites et avoue[2] ainsi avoir été mal informé. Voilà pourtant ce qui arrive au duc d'Aiguillon. Sa variation n'est pas moindre dans les opérations politiques. Constant dans son déplaisir sur les arrangements en Pologne et sur les difficultés de ramener la cour de Vienne au même degré d'intimité qui subsistait du temps de son prédécesseur, il ne sait encore comment se conduire en conséquence; après avoir manqué son coup dans la liaison projetée avec l'Angleterre,[3] il est hors de mesure encore. Il sera occupé, dans ce moment, à étudier le comte d'Aranda et à gagner la confiance de cet ambassadeur. Le degré de ses succès réglera sans doute l'usage qu'il croira faire de l'Espagne dans ses projets futurs."

Potsdam, 30 septembre 1773.

La mauvaise humeur de ne plus jouer un rôle distingué sur le théâtre de l'Europe, perce dans toutes les démarches du duc d'Aiguillon et jusques dans la modestie même que ce ministre et ses partisans, selon votre dépêche du 19 de ce mois, affectent dans leurs discours sur les affaires du temps. De là les idées recherchées, mais chimériques qu'ils se forment sur des changements qui pourraient arriver dans les différents systèmes, et qui n'ont d'autre fondement que dans leur imagination.

Le soin que vous lui attribuez d'étudier le comte d'Aranda et de gagner sa confiance, y appartient également. Il est assez notoire que ce comte n'est plus si avant dans les bonnes grâces de son maître; on peut plutôt le considérer comme un ministre disgracié, et il n'y a nulle apparence que Sa Majesté Catholique veuille illustrer l'ambassade d'un tel ministre par quelque négociation importante; il est bien plus vraisemblable, au contraire, que l'Espagne et la France auront d'autant moins envie de se mêler des troubles actuels, que, d'un côté, la sanction du partage de la Pologne est déjà expédiée,[4] et que, de l'autre, il y a toute apparence que la paix entre la Russie et la Porte ne tardera guère à se faire également.

Mais comme vous me parlez, en même temps, de l'embarras du duc d'Aiguillon de ramener la cour de Vienne au même degré d'intimité qui subsistait autrefois entre les deux cours, je suis bien curieux

d'arguments pour colorer cette prétention, ayant plusieurs cartes pour elle, mais que toujours il me semblait que, si cette affaire, qui ne laissait pas que d'être douteuse, venait à être décidée en sa faveur, Sa Majesté serait également autorisée à insister sur l'extension de ses limites du côté de la Netze."

[1] Vergl. S. 111. — [2] In der Vorlage verschrieben: „d'avouer". — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 652. — [4] Vergl. Nr. 22377.

de savoir sur quel pied elles sont ensemble à l'heure qu'il est, et si la même froideur règne encore ou si elles se sont réconciliées et rapprochées l'une de l'autre.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

22413. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Potsdam, 1er octobre 1773.

Mon très cher Frère. Vous êtes étonné avec raison, mon cher frère, de la conduite de Saldern; tout ce que je vous en ai écrit,[2] s'est passé entre son retour de Pologne et sa mission en Danemark. Ce qu'il y a de sûr, c'est que rien n'est décidé en Russie, et que, jusqu'aux noces du Grand-Duc, il sera impossible de prévoir lequel des partis prévaudra. Si les intrigues de Saldern se découvrent, son partage sera celui de Judas; mais si le comte Panin lambine trop longtemps, il en pourra bien être le sacrifice lui-même. Mais songez, mon cher frère, que cette chute peut occasionner un changement de système dans toute l'Europe; voilà qui passe la bagatelle.

Je n'ai point eu de nouvelle plus récente de Vienne, mais j'en aurai bientôt. Sans doute que l'Empereur gémit sous l'oppression de sa mère et du plus impertinent de tous les ministres; mais il ne peut que gémir.

Pour ce qui m'intéresse plus particulièrement, c'est, mon cher frère, l'état de votre santé. Je souhaite de tout mon cœur que vous soyez bientôt délivré de toutes vos incommodités. Vous n'êtes pas encore en âge, mon cher frère, de renoncer au monde; cela me conviendrait mieux à tout égard. On dompte les incommodités par le régime, et pourvu que vous vous donniez la peine de vous observer, vous trouverez sûrement un tempérament qui vous fera éviter nombre d'incommodités qu'on s'attire quelquefois innocemment, faute d'avoir assez réfléchi à ce qui nous est nuisible. Le fond de votre maladie, mon cher frère, est un sang qui ne se décharge pas encore par les canaux hémorroïdaires. Il ne faut point prendre des choses qui irritent ce sang déjà trop enflammé, et, pour jouir de la santé qui est le premier bien, il faut y sacrifier ou des mets ou des boissons qui d'ailleurs nous sont agréables; mais on ne peut donner d'autres préceptes sur cela que celui de s'étudier soi-même; les tempéraments sont si variés qu'ils excluent toute règle générale pour le régime. C'est en

[1] Am 30. September antwortet der König dem Minister Horst auf einen (nicht vorliegenden) Bericht des anonymen Correspondenten: „Vos nouvelles de France intéressent assez ma curiosité, et le jargon politique qui y règne, ne laisse pas de m'amuser.“ — [2] Vergl. S. 170. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor.

souhaitant d'apprendre dans peu des nouvelles de votre entière reconvalescence, que je vous prie de me croire avec autant de tendresse que de considération, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22414. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 2. October 1773.

Ich habe Euren Bericht vom 28. abgewichnen Monats[1] erhalten, und ohngeachtet Ich wohl versichert bin, dass die Danziger sich längst würden zum Ziel geleget und die ihnen beschehene raisonnable Propositiones mit Freuden angenommen haben, wenn sie nicht theils durch die Aufredungen derer Engländer und Franzosen, theils durch die Versicherungen des russischen Residenten von Rehbinder selbst hingehalten und in ihrer Widerspenstigkeit bestärket würden, und Ich ausserdem der Meinung bin, dass, da, wie ihnen nicht unbekannt sein wird, die Cessionstractaten bereits völlig beendiget und gezeichnet sind, sie ernsthaftere Reflexiones machen und abnehmen werden, dass von der Seite kein Heil vor sie mehr zu hoffen noch zu erhalten stehet, so dürfte gleichwohl, um die Sache mehr zu facilitiren und zu beschleunigen, vielleicht nicht undienlich sein, oberwähntem russischen Residenten in Ansehung seiner vielen dieser Sache wegen bis daher gehabten Bemühungen eine annehmliche Erkenntlichkeit hoffen zu lassen. Ihr könnet Euch dergleichen gegen ihn gelegentlich schon entfallen lassen und werdet vielleicht gleich bei der ersten Aeusserung sehen, inwiefern davon ein guter Effect zu erwarten stehet. Ich werde demnächst Euren Bericht darüber anwärtig sein.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

22415. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 17. September, über eine Unterredung mit Panin: „Je lui ai demandé . . . s'il était informé des jalousies qu'on manifestait en Angleterre contre l'établissement d'un commerce immédiat entre la Russie et Constantinople par la Mer Noire.[2] Il me dit qu'il savait qu'on cherchait à alarmer la nation

[1] Reichardt berichtete, „dass, je länger die Sachen auf dem bisherigen Fuss allhier dauern, ich mir desto weniger Vortheil davon verspreche"; dass, nach der letzten Weisung an Golowkin zu schliessen, „der russische Hof, anstatt die Forderungen Ew. Königl. Majestät bei dieser Stádt ernstlich zu appuyiren, nunmehr ganz glimpflich spricht". Die russische Vermittlung scheine sich lediglich auf die Feststellung der Pachtsumme beschränken zu wollen, ohne dass von dem preussischen Recht auf den Hafen und von der Einstellung der Zollerhebung durch Danzig weiter die Rede sei. — [2] Vergl. S. 117. 118.

anglaise avec la crainte d'une diminution dans son commerce par l'augmentation de celui de la Russie, mais il prétend que cela n'est pas tant contre le commerce du Levant que contre celui de Pologne, dont elle appréhende d'être exclue, avec le temps, entièrement, par la gêne où se trouvera la ville de Danzig, et que ce sont les insinuations françaises qui non seulement entretiennent ces alarmes, mais gagnent même quelque terrain, parcequ'il n'y a rien de si aisé que d'inquiéter les Anglais sur le chapitre du commerce, et pas de plus sûr moyen pour s'attirer leur confiance que de se montrer disposé à s'intéresser pour la conservation de celui qu'ils ont.

Le comte Panin croit avoir découvert que c'est là le moyen que la cour de France emploie maintenant pour se mettre bien avec celle de Londres. De plus, les ministres français dans les cours étrangères travaillent auprès des ministres anglais avec lesquels ils se trouvent ensemble, pour entretenir cette inquiétude, afin que les rapports de ces derniers, se ressentant de ce même esprit, augmentent les appréhensions de la nation, et quoique le ministre d'Angleterre que nous avons ici, ne soit certainement rien moins que bon Français, le comte Panin a reconnu pourtant par quelques dépêches du sieur de Durand que celui-ci se vante et se félicite auprès de sa cour de travailler avec succès sur l'esprit de son collègue anglais pour l'engager à s'intéresser vivement pour la conservation de Danzig. Le grand-maître renvoie jusqu'ici le sieur de Gunning, lorsque celui-ci vient de temps en temps lui faire des insinuations relatives à cet objet, avec l'assurance de la parole donnée par Votre Majesté que le commerce de cette ville ne souffrirait en rien de l'arrangement projeté par rapport à la reconnaissance de Ses droits sur le territoire du port. C'est le seul moyen qu'il prétend qui lui reste pour tranquilliser la cour de Londres et pour effectuer qu'elle ne continue pas sous main à encourager la ville de Danzig à demeurer ferme sur le refus et se raidir davantage. Il lui paraît d'ailleurs que la déclaration que le comte de Golowkin a faite, il y a quelques semaines, pour lui ôter toute espérance d'être assistée par la Russie, et où il la menace qu'elle serait exposée au ressentiment de Votre Majesté, avait été assez forte pour faire impression, et l'aurait peut-être fait vraisemblablement, si des insinuations particulières de quelque ministre anglais ou d'un homme comme le sieur de Saldern[1] n'animaient le magistrat et l'entretenaient dans l'idée de pouvoir faire changer son sort."

Potsdam, 2 octobre 1773.

Votre dépêche du 17 de septembre m'est bien parvenue, et, mon traité de cession étant également arrangé et signé à l'heure qu'il est, à l'article de Danzig près, il ne s'agit plus que de faire en sorte que le magistrat de cette ville renonce enfin à ses tergiversations perpétuelles et reconnaisse mes titres légitimes et incontestables sur le port. Jusques ici j'ai apporté toutes les facilités possibles à vider mes différends avec lui par un accommodement juste et équitable, mais vous savez que toutes ces facilités n'ont fait que le rendre plus indocile et opiniâtre, et encore la dernière dépêche de mon conseiller privé de finances Reichardt du 28 de septembre,[2] dont je joins ici une copie, vous fera voir qu'il n'y a absolument rien à effectuer par la douceur. Ce n'est cependant point par manière de plainte, mais uniquement pour vous faire connaître l'état actuel de cette affaire et qu'il n'y a absolument pas de ma faute, si cette affaire ne s'arrange point à l'amiable, que je vous fais tenir ce rapport. Si, au contraire, le ministère de Russie voulait une fois parler à ce magistrat des grosses dents, je gagerais bien qu'il

[1] Vergl. S. 128. — [2] Vergl. Nr. 22414.

commencerait bien vite à filer plus doux et à se prêter à l'accommodement proposé. Or, comme j'ai pourtant des amis en Russie, je me flatte au moins que vous ne négligerez pas de les animer à s'employer, dans cette occasion, en ma faveur et à ne point permettre que les intérêts d'un aussi fidèle allié de leur cour, qui lui a prêté et prêtera encore tous les secours qui dépendent de lui, fussent sacrifiés à des cours, qui, sans avoir rien fait pour la Russie, exigent pourtant d'elle qu'elle favorise leurs intérêts dans cette rencontre.

Pour les convaincre aussi qu'il n'y a que des insinuations vertes et nerveuses qui puissent rendre le magistrat de Danzig plus souple sur cet article, vous n'avez qu'à leur rappeler que j'avais été tout prêt d'arrêter, aux instances de leur cour, pendant la négociation la perception des droits du péage pour mon compte et de les mettre en dépôt,[1] mais que le magistrat n'avait jamais voulu démordre de ces principes; de sorte qu'il est bien à craindre qu'il se soumettra tout aussi peu à la décision de la Diète relativement à mes droits sur le port, et qu'à moins de rompre, une bonne fois, son entêtement et son opiniâtreté, toute cette affaire ne reste dans une indécision tout aussi préjudiciable à mes intérêts qu'à ceux de la Russie et de cette ville même. Si donc cette dernière a également des amis en Russie, ainsi que le rapport susmentionné l'indique assez clairement, qui prennent ses intérêts à cœur, ils ne sauraient vraiment lui donner un meilleur avis que de se montrer plus docile et d'accepter les conditions que je lui offre, afin que cette affaire ne reste plus dans cet état indécis et embrouillé où elle a été jusques ici, et dont il ne pourrait que résulter des préjudices bien plus considérables encore pour le commerce en général.

Enfin, quant aux intrigues anglaises et françaises, la Russie n'a aucun sujet de s'en embarrasser; elle n'a plutôt qu'à m'adresser ces deux cours avec leurs complaintes. Je sais comment il faut y répondre, et ce n'est sûrement pas par des égards et des compliments qu'on leur fait entendre raison.

Federic.

Nach dem Concept.

22416. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 octobre 1773.

Quel que soit l'objet principal du voyage du général de Sprengtporten en Finlande, dont, selon votre dépêche du 21 de septembre dernier, on pourrait vouloir détourner l'attention des ministres étrangers par un prétendu refroidissement du Roi à l'égard de ce général, cet

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 441. 442. 453.

objet ne sera certainement pas d'une conséquence à devoir occasionner de l'ombrage à ceux-ci ou leur donner quelque inquiétude. S'il n'a pour but que de poster convenablement les magasins qu'on a en vue de former là où vous êtes, ces arrangements ne sauraient être que très salutaires; mais si on prétend n'y employer simplement que l'argent dont vous faites mention,[1] ils ne pourront guère devenir considérables. De tels établissements sont coûteux et demandent de plus fortes sommes. Il n'y a point d'apparence non plus qu'on puisse les prendre des récoltes de la Suède même; ce royaume est trop peu abondant en grains, et il est notoire que ses terres labourables ne sont pas suffisantes pour fournir à la consommation de ses habitants.

Nach dem Concept. Federic.

22417. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 4 octobre 1773.

L'affaire des subsides[2] dont vous faites de nouveau mention dans votre dépêche du 23 de septembre, me paraît toujours fort éloignée encore de sa conclusion. Plus j'y réfléchis, et plus ai-je lieu de me persuader qu'elle ne parviendra pas à sa consistance. Il se peut que le roi de Suède, dans la vue d'entraîner la France dans la dernière révolution, lui a mis en perspective tous les secours qu'elle pourrait un jour se promettre de sa part; mais à présent qu'on en veut venir au fait, son impuissance d'en fournir se dévoile et fait voir à la France, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer, que les sommes qu'elle y verserait, seraient à pure perte, sans pouvoir s'en promettre le moindre avantage.

Quant au comte d'Aranda, le public ne tardera pas d'être détrompé des grandes idées qu'il s'est formées de l'objet de son ambassade.[3] Il en est de même de l'apparition du baron de Neny, et vous avez bien raison de ne l'attribuer qu'à la commission de l'Impératrice-Reine dont vous faites mention.[4]

[1] Nach Jouffroy waren eine Tonne Goldes zu den Getreideankäufen für die Magazine in Schweden und zwei für die in Finnland bestimmt, ausser den Naturallieferungen, welche die Bauern statt des Zehnten abzuführen hatten. Als Zweck der Magazinanlagen bezeichnete Jouffroy den Wunsch, „que l'on ne veut plus se voir dans l'impossibilité d'agir, faute de subsistances nécessaires". — [2] Zwischen Frankreich und Schweden, vergl. S. 168. — [3] Vergl. S. 150. Goltz berichtete: „Le comte d'Aranda voit la comtesse du Barry aussi peu que son prédécesseur [Fuentes]; cela était à prévoir, puisque Sa Majesté Catholique n'avait aucune raison pour faire changer à cet égard la conduite de ses ambassadeurs." Am 5. October antwortet der König dem Minister Horst auf einen nicht vorliegenden Bericht seines anonymen Correspondenten: „Si vos dernières nouvelles de France au sujet des négociations du comte d'Aranda se confirment, les bulletins suivants ne sauraient manquer de devenir encore plus intéressants." — [4] Goltz berichtete: „Quelques personnes ont cru du mystère dans l'arrivée du baron de Neny, premier secrétaire du cabinet de l'Impératrice-

Au reste, vous ne sauriez vous figurer combien les ministres de France, tant à Londres qu'ailleurs, intriguent pour rendre l'affaire du port de Danzig plus compliquée.[1] Ils auraient bien désiré d'embarrasser également celle du partage de la Pologne, mais, leurs coups leur ayant manqué et nos traités de cession étant signés à Varsovie, ils s'accrochent à cette affaire pour voir si au moins ils n'y peuvent apporter quelque anicroche. Toutefois j'espère qu'ils n'y auront pas un meilleur succès, et que je serai à même de soutenir mes droits contre toutes leurs intrigues. C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

22418. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 4 octobre 1773.

Toutes les petites intrigues intérieures à la cour où vous êtes,[2] qui, selon vos dépêches du 21 et du 24 de septembre, paraissent occuper le ministère britannique, ne sont d'aucune importance, et on peut les regarder avec beaucoup de sang-froid et de tranquillité.

Mais il y en a qui méritent bien plus d'attention, et ce sont celles que la France fait jouer par ses ministres tant à Londres qu'à Pétersbourg, pour aigrir ces deux cours contre l'arrangement de mon différend de port avec la ville de Danzig.[3] Je sais à n'en pouvoir pas douter que ces ministres se donnent toutes les peines imaginables pour rendre cette affaire plus compliquée, et de là viennent les tergiversations perpétuelles et constantes du magistrat de cette ville de prêter l'oreille à mes propositions. Si vous pouvez glisser cette anecdote, sans affectation, dans le public, et de manière que le ministère britannique en soit également informé, je crois que vous ne feriez pas mal de le faire.

D'ailleurs il y a longtemps que je n'ai rien appris de l'état où se trouvent les différends entre l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne au sujet de la Havane, des Manilles et des billets sur le Canada;[4] de sorte que je serais bien aise de savoir s'ils ont été, à la fin, accommodés ou s'il y a encore quelques anicroches.

Nach dem Concept. Federic.

Reine." Nach Goltz war Neny zum Besuch seines Bruders in Brabant beurlaubt und beauftragt, einen für die Dauphine Maria Antoinette bestimmten Diamantschmuck zu überbringen, „pour lui donner une commission agréable".

[1] Vergl. S. 184. — [2] Zwischen der englischen Regierung und dem irischen Parlament. — [3] Vergl. S. 184. — [4] Vergl. Bd. XXV, 386. 402; XXVI, 384. 403.

22419. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam, 4. October 1773.

Freilich ist der Strich Landes jenseit der Netze, worüber Ihr unter dem 1. dieses Mir Euren ausführlichen Bericht erstattet, der Mühe schon werth, dass man, selbigen beizubehalten, nicht Mühe noch Kosten spare, und wird es dahero Mir, wenn Ich erst wissen werde, wie bei dieser Gelegenheit die Commissarien zu behandeln, auf etwas mehr oder weniger dabei nicht ankommen. Uebrigens werde Ich Euch sothane Commissarien, sobald Mir solche nur bekannt werden, namhaft zu machen, ohnvergessen sein.[1]

Friderich.

Nach dem Concept.

22420. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 4 octobre 1773.

Ma très chère Nièce. Je vous félicite, ma chère enfant, de ce que vous avez heureusement atteint la moitié de votre terme, d'où je conclus que le 15 de février vous nous régalerez encore d'un petit prince d'Orange, qui sera le bienvenu, s'il ressemble par le caractère à papa et à maman. Je me flatte qu'en femme expérimentée vous accoucherez le plus lestement du monde; mademoiselle de Danckelman tremblera, sans qu'en effet il y ait du danger à craindre.

A présent que tout mon tracas est fini, je vis ici tranquillement et en solitaire; il faut au moins se réserver quelques moments aux réflexions, et pour réfléchir, il ne faut pas être répandu; à mon âge, ma chère enfant, cela est dans les règles; dans le vôtre il faut sacrifier aux grâces et aux agréments qui sont faits pour vous. Pour être à la mode, on a des habits pour les saisons; il faut de même un genre de vie différent pour les différentes époques de l'âge. Mais, ma chère enfant, ce style est trop sévère et trop sérieux, quand on vous écrit, et loin de vous ennuyer, je devrais au moins tâcher de vous divertir, mais je vous jure qu'au moment présent tout est si tranquille chez nous que je n'ai pas un seul petit conte à vous faire; c'est donc faute de matière que je finis ma lettre, en vous assurant de la tendresse inviolable avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Die Mittheilung erfolgt durch Cabinetserlass, Potsdam 28. October.

22421. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Borcke berichtet, Dresden 1. October, „que l'objet du voyage de la comtesse de Sternberg[1] reste encore un problème difficile à déchiffrer; que, si l'on doit s'en fier aux propos du comte de Sacken, l'Électeur même n'en est pas instruit et paraît même en être intrigué . . . Les nouvelles positives qu'on a reçues de Varsovie la semaine dernière des lois fondamentales proposées par les ministres des trois cours à la Délégation de Pologne, [ont] été un coup de foudre pour la cour d'ici et surtout pour le comte de Sacken. L'exclusion donnée à tout prince étranger pour candidat au trône de Pologne renverse toute la politique saxonne et en particulier ôte au comte de Sacken le peu d'importance et de crédit que ses connexions avec la cour de Russie et le comte Panin lui conservaient encore auprès de son maître. La cour de Russie devient maintenant nulle pour la Saxe, si le terme moyen des spéculations sur la Pologne est anéanti.“ Sacken hat zu Borcke und Knebel gesagt, „que l'Électeur son maître ne prendrait aucun intérêt direct à ce qui se passait en Pologne, mais qu'il était cependant extrêmement sensible à ce qu'il avait vu que, dans la note présentée par les ministres des trois cours, il était dit que l'expérience avait prouvé que l'élection de princes étrangers n'avait jamais manqué de plonger la Pologne dans des troubles et des guerres civiles; que c'était, pour ainsi dire, flétrir la mémoire de ses ancêtres.“

Potsdam, 5 octobre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Le projet d'exclure, à l'avenir, tout prince étranger pour candidat au trône de Pologne, n'a rien d'extraordinaire. Les bisbilles que l'élection de ceux-ci occasionne constamment entre les puissances, en a fait naître l'idée, et comme celle d'un piaste ne saurait qu'être indifférente à toutes les cours de l'Europe, il est tout naturel qu'on tâche de la faire passer pour loi fondamentale dans ce royaume. Cependant la politique malentendue du comte de Sacken n'a pas peu contribué à porter la Russie à pareille démarche. Il ne peut s'en prendre qu'à lui de s'être si peu attaché cette puissance et de ne l'avoir pas mis davantage dans les intérêts de son maître; mais, ayant plutôt pris le contre-pied et cabalé de tout temps avec les Confédérés, il a dû s'attendre que les choses prendraient le pli où elles se trouvent actuellement. En attendant, je ne crois pas l'Électeur aussi fortement affecté de tout ceci que l'Électrice douairière, sa mère, que je m'imagine y être beaucoup plus sensible.

Au reste, vous savez déjà par mes ordres précédents comme je pense sur l'objet du voyage de la comtesse de Sternberg;[2] que je regarde peu fondées les vues que le public y attache, et prends tout ce qui se débite là-dessus, pour de simples babils de femmes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Borcke hatte, Dresden 25. September, berichtet, die Gräfin Sternberg sei nach Wien zurückgekehrt, „après avoir eu tous les jours des conversations particulières d'une ou deux heures avec l'Électrice douairière“ (vergl. S. 163). — [2] Vergl. Nr. 22390 und 22408.

22422. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 octobre 1773.

Il est très certain que la position actuelle de la Suède ne permet ni au Roi ni au Sénat de penser à former le moindre projet offensif, et le sentiment du comte Ostermann, en supposant, selon votre dépêche du 24 de septembre dernier, que cette couronne ne sera de longtemps assez puissante pour entreprendre quelque chose contre l'une ou l'autre des puissances du Nord, me paraît bien juste. L'envoi du général de Sprengtporten en Finlande ne rendra pas, malgré toute sa capacité,[1] la situation de ce royaume meilleure, et elle ne saurait le devenir sans argent, quand on y emploierait encore dix autres de la même trempe. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

22423. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A SAINT-PÉTERSBOURG.

Landgräfin Caroline schreibt, Petersburg 10./21. September: „L'Impératrice paraît flattée, quand je lui rends compte de ce que Votre Majesté me dit à son sujet. Elle répond toujours qu'elle ne mérite point ces éloges, mais qu'elle est sensible, et qu'elle sent tout le prix de l'amitié que Votre Majesté a pour elle. Ma fille Natalie a fait tranquillement le saut périlleux;[2] l'archevêque Platon par ses explications et par la différence qu'il a mise entre le dogme et les coutumes établies, lui a rendu ce saut fort léger. Mais quant au Saint-Esprit, l'Impératrice m'ordonne de dire à Votre Majesté qu'en qualité de chef de l'Église grecque elle vous prouvera, comme deux et deux font quatre, que le Saint-Esprit procède du Père, et non du Père et du Fils.[3] Je ne sais trop comment le Landgrave prendra le changement de religion de sa fille; il s'y opposait, mais l'ordre est arrivé deux jours après la cérémonie. Toute la faute en retombera sur moi, et, malgré cela, je ne me repentirai point de savoir ma fille grande-duchesse. Les apparences sont faites jusqu'ici pour me tranquilliser sur son sort; l'Impératrice m'a promis qu'elle trouverait en elle une seconde mère . . . Les noces sont fixées au 10 octobre nouveau style; je partirai le 26. On prétend qu'il me faudra un mois entre Pétersbourg et Potsdam."

[Potsdam] 5 octobre 1773.

Madame ma Cousine. Les chevaux seront commandés selon vos ordres, et je me flatte que rien ne manquera sur le passage de Votre Altesse, du moins autant qu'il dépendra de moi; c'est le moindre service que je puisse vous rendre, ma chère Landgrave.

Le comte de Solms m'a marqué toutes les cérémonies qui se sont

[1] Jouffroy urtheilte, Stockholm 21. September, über Sprengtporten (vergl. S. 185): „Ce général a toujours passé ici pour le militaire le plus propre de Suède pour conduire les armées, tant par sa connaissance de la tactique générale que particulière, que par la science du génie qu'il doit posséder à fond." — [2] Vergl. Nr. 22355. — [3] Vergl. S. 138.

faites à l'occasion de la Natalisation de la princesse Wilhelmine.[1] Je sais, ma chère Landgrave, qu'autrefois, dans l'ancienne Église, le Saint-Esprit procédait comme il pouvait, et que les Grecs ont tenu ferme à l'ancienne opinion, et que le concile de Nicée ou d'Éphèse ou de je ne sais où, nous a surchargé du »*patre filioque procedit*«. Ainsi, à tout prendre, l'Impératrice de Toutes les Russies a encore raison sur ce point. Je vous assure encore, ma chère Landgrave, que jamais dispute par moi ne sera agitée sur ce point. Je crois la grande-duchesse Natalie et son auguste belle-mère aussi orthodoxes que vous et moi et Martin Luther et Chauvin et Penn et Ganganelli et Mahomet et Confutzée. Il est heureux que le zèle pour la maison du Seigneur se soit embrasé un peu tard dans le cœur du Landgrave votre époux; s'il y avait pensé plus tôt, le voyage n'aurait pas eu lieu, et ç'aurait été bien dommage. Je vous conseille, ma chère Landgrave, de lui apporter un beau discours de l'archevêque Platon, qu'on dit fort éloquent, pour le consoler.

Il est vrai que vous ne pouvez confier la Grande-Duchesse entre meilleures mains qu'en celles de son auguste belle-mère; elle seule peut garantir la Grande-Duchesse des écueils où l'inexpérience de la jeunesse pourrait facilement échouer, et certainement l'Impératrice seule est en état de la conseiller et de la diriger dans la nouvelle carrière où elle va entrer. Je souhaite que ces noces et cette nouvelle alliance attirent toutes les bénédictions sur la famille impériale, sur l'empire de Russie et sur vous, ma chère Landgrave. Il m'est impossible de vous exclure de mes vœux, et vous êtes bien digne d'avoir part au bonheur d'une famille à laquelle vous tenez de si près.

Si l'Impératrice croit que je suis trop prévenu pour elle, j'ose vous dire très modestement que je crois qu'elle se trompe; car ma prévention est fondée sur de grands faits. Quand je vois une femme qui veut bien s'allier à moi, après une guerre de tracasserie que m'avait faite sa devancière, je l'aime; quand je vois cette femme donner des lois sages à ses sujets, je l'admire et la bénis; quand je la vois prêcher la tolérance aux Sarmates, j'approuve sa sagesse; quand je la vois repousser les Turcs, envoyer des mers hyperborées des flottes dans l'Archipel, gagner autant de batailles sur terre et sur mer, j'attribue ces succès, en grande partie, à sa prudence, le reste à la valeur de ses troupes; quand je vois tant d'admirables institutions pour l'éducation de la Russie future, j'applaudis que cette Princesse remplit si bien les devoirs des souverains dont l'éducation fait, selon moi, une des principales parties; quand donc, avec tant de grandes actions, une grande princesse fait encore tant que d'être aimable, à moins que vous ne m'ôtiez la vie, je lui applaudirai. Voilà en deux mots mon apologie, et je défie l'Impératrice, dont je connais tout le génie, de me réfuter.

[1] Vergl. S. 144.

Adieu, ma chère Landgrave; mes vœux commencent à fatiguer le Ciel pour votre heureux retour. Vous ne serez pas au moins exposée aux dangers de la mer. Daignez me conserver les mêmes bontés que vous me témoignez en tant d'occasions, et soyez persuadée de la haute estime et de la parfaite amitié avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig. Das Schreiben der Landgräfin nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22424. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 octobre 1773.

Pour bien juger de ce qui convient le mieux aux intérêts d'une puissance, tant pour la guerre que pour la paix, il faut sans doute connaître plus particulièrement et dans tous ses détails ses forces et ses facultés. Un étranger, au contraire, qui n'en a que des notions superficielles et générales, ne saurait qu'en parler en gros, et ç'est comme tel que je vous ai communiqué mes idées sur l'alternative de continuer la guerre ou de faire la paix avec la Porte, dont vous faites mention dans votre dépêche du 21 de septembre dernier.[1]

En attendant donc l'impression qu'elles auront faite, je vous avouerai naturellement que le vrai motif qui me fait préférer la paix à la guerre, c'est les difficultés sans nombre qu'une expédition au delà du Danube me met devant les yeux. En effet, si les Ottomans s'avisaient de passer les premiers ce fleuve, et que le comte Rumänzow eût le bonheur de les battre, alors il pourrait bien les poursuivre au delà du Danube. La poursuite d'une armée battue et, par cela même, découragée ne manque guère d'avoir de bons succès. Mais si, au contraire, les Turcs sont assez avisés de rester dans leur camp au delà du Danube, le comte de Rumänzow jouera toujours gros jeu, en passant ce fleuve pour les attaquer, et ce serait bien risquer le tout pour le tout. Je ne prétends cependant pas de soutenir qu'il soit tout-à-fait impossible qu'un

[1] Solms berichtete über die allgemeine, dem Frieden mit der Pforte günstige Stimmung am russischen Hofe; die Verzögerung des Friedensschlusses maass er allein der Kaiserin bei, „qui, ne pouvant pas se résoudre encore à renoncer aux idées flatteuses de gloire qu'elle s'est promise de répandre sur son règne par l'abaissement de la Porte par les seules forces russiennes, espère aussi d'y parvenir encore par sa fermeté et en redoublant d'efforts . . . J'ose espérer que les réflexions marquées au coin de la plus grande sagesse et de la plus vraie politique, que Votre Majesté a daigné me confier (vergl. Nr. 22343), . . . pourront attirer son attention, qu'elles donneront au moins une occasion de discuter la matière, et qu'elles fourniront aux ministres pacifiques des moyens de donner de bons avis.“ Solms hat diesen Theil des Erlasses vom 5. September an Panin abschriftlich mitgetheilt.

coup aussi hardi puisse réussir. La fortune des armes, qui jusques ici a été si favorable aux Russes, peut les favoriser encore dans cette occasion. Mais le sort des armes est changeant, et ses faveurs passées ne sont pas un sûr garant de l'avenir. Des revers sont tout aussi possibles que des succès, et je ne vous dissimulerai point qu'à la place de la Russie et sous d'aussi heureux auspices, je ne donnerais jamais autant au hasard. Quoi qu'il en soit, je conviens que mes notions sont trop bornées sur l'état des affaires de la Russie pour en décider définitivement, et j'abandonne mes avis aux lumières plus étendues de ceux qui y sont à la tête des affaires, qui sauront, sans doute, balancer avec plus de connaissance de cause et de sagacité les avantages et les inconvénients qui en pourront résulter. Quel parti toutefois qu'ils prennent, Sa Majesté Impériale peut être très persuadée que je ne cesserai de former des vœux bien vifs et sincères pour l'heureuse réussite de toutes ses entreprises.

Au reste, je ne vous dirai rien sur les nouveaux traits de l'âme double et sans foi du sieur de Saldern.[1] Ils dévoilent trop son caractère abominable pour m'y arrêter. Mais en rassemblant toutes les différentes noirceurs et scélératesses dont il s'est rendu coupable, je persiste dans l'idée que le comte de Panin risque infiniment, en ne pas dévoilant toute la noirceur de la conduite de ce perfide à sa souveraine, et que, si Sa Majesté Impériale l'apprend par d'autres, il pourrait bien être rendu responsable de lui en avoir fait un mystère. En attendant il ne dépend que du comte de Panin de détromper le magistrat de Danzig sur les insinuations fausses et hypocrites de ce même homme,[2] et, pour ce qui est du mémoire pour favoriser le commerce entre mes États de Silésie et les nouvelles acquisitions de la Russie,[3] qui fait le sujet de votre apostille du 21 de septembre, il n'y a rien qui presse, et vous n'avez qu'à en faire usage, lorsque l'occasion y sera favorable, et que d'autres affaires plus importantes n'occuperont point le ministère de la cour où vous êtes.

Ein Schreiben an die Landgräfin Caroline (Nr. 22423) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Solms berichtete, dass er nach Panins Mittheilungen über Saldern (vergl. S. 128 und 163. 164) sich genöthigt sehe, „de le reconnaître pour le plus noir et pour le plus méchant des hommes". — [2] Die Aufforderung Salderns an die Stadt Danzig, standhaft jedes Abkommen zurückzuweisen (vergl. S. 128), war dem Grafen Solms von einem zuverlässigen Gewährsmann, der die Nachricht von dem Danziger Residenten Willebrandt selber haben wollte, bestätigt worden. — [3] Vergl. Nr. 22340. Solms bat um Aufschub, da er sich zuvor über die Einrichtung der neuen russischen Provinzen unterrichten müsse.

22425. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 29. September, er habe mit Reviczky und Stackelberg in einer schriftlichen Declaration, d. d. Warschau 25. September, unter Androhung gewaltsamer Maassnahmen den Reichstag aufgefordert, ohne weiteren Verzug die Verhandlungen der Delegation mit ihnen über die Verfassungsreform beginnen zu lassen. „Malgré la déclaration ... il ne s'y fait encore rien du tout." Benoît berichtet ferner über Schwierigkeiten, die sich für die Durchführung des Pacificirungsplans, zumal über die Errichtung des Conseil permanent, an dessen Spitze König Stanislaus stehen sollte, ergeben würden. „Stackelberg a donc envoyé un courrier à sa cour pour lui représenter que ceux des articles du plan concerté pour l'arrangement intérieur de la Pologne qu'on devait soumettre à la pluralité des voix dans la Délégation pour voir si elle les agréerait ou non, étaient trop importants pour pouvoir risquer cette pluralité, que nous perdrions infailliblement, principalement pour ce qui concernait d'ôter au roi de Pologne la distribution des grâces; qu'ainsi il fallait nous autoriser ou de faire passer ces articles par la force, au cas qu'on s'y opposât, ou d'abandonner entièrement l'idée de l'établissement du Conseil permanent, dont la consistance n'était pas compatible avec les prérogatives à laisser à un roi de Pologne de pouvoir disposer des charges ou de quelque bénéfice que ce soit, sans le rendre entièrement absolu." Stackelberg hat gleichzeitig an Golizyn in Wien geschrieben, „afin que le baron de Reviczky reçoive des instructions en conséquence, lesquelles ne sont que très générales jusqu'à l'heure qu'il est. Ceci fait aussi déjà extrêmement clocher notre concert, le ministre disant que nous ne pourrions pas contraindre ni le Roi ni la nation polonaise à accepter des choses qui selon le plan ne devaient être acceptées que par la pluralité des voix. Il voit bien, à la vérité, que nous n'aurons jamais cette pluralité que le roi de Pologne a déjà gagnée pour lui, et que le retour du comte Branicki[1] grossit de plus en plus en sa faveur; mais ce ministre nous répond que tel était le plan, que sa cour souhaiterait de voir l'ordre établi en Pologne, afin de n'être pas obligée de se mêler, à tout moment, des brouilleries qui y surviendraient. La cour de Vienne ne pense apparemment pas combien la consistance qu'on donnerait à ce royaume, si on laissait en même temps autant d'autorité au Roi, deviendrait tôt ou tard funeste, sinon à tous, du moins à l'un des trois voisins. Si Votre Majesté voulait donc bien faire ouvrir les yeux là-dessus au cabinet de Vienne, [cela] ne pourrait être que très utile, d'autant plus que les partisans du Roi commencent déjà à s'apercevoir que le concert des trois ministres n'est plus le même qu'il a été, et que ce monarque se flatte surtout d'une liaison étroite avec la cour d'Autriche; idée qui fait actuellement sa poupée."

Potsdam, 6 octobre 1773.

Il n'y a point de doute que, malgré la raideur qu'on témoigne là où vous êtes, selon votre dépêche du 29 de septembre dernier, pour entamer le second point de votre négociation, que vous ne parveniez cependant à le faire également passer dans vos sessions. Vous devez, à la vérité, vous attendre du commencement à éprouver bien des difficultés et des oppositions à cet égard, mais vous ne pourrez manquer de les vaincre, dès que vous parlerez d'un ton sérieux et ferez entrevoir les exécutions militaires prêtes à vous seconder. Ces dernières feront entendre raison et rendront sûrement tout le monde docile.

La démarche que vous exigez en attendant de moi auprès du cabinet de Vienne, fait bien voir que vous connaissez mal le caractère

[1] Aus Paris, vergl. Bd. XXXIII, 668.

du prince de Kaunitz. C'est un homme trop entier dans ses sentiments pour en démordre et pour qu'on puisse lui en faire adopter aussi facilement que vous vous l'imaginez, d'autres aux siens. Il conviendra donc infiniment mieux que vous tâchiez de profiter des circonstances dont vous faites mention, pour insinuer au ministre de Russie, le baron de Stackelberg, et le convaincre du rétif que la cour de Vienne apporte en toute occasion, et de la différence qu'il y avait d'avoir à faire avec moi ou cette puissance qui, bien loin d'être de facile composition, ne cherchait constamment qu'à tout traverser.

Federic.

Nach dem Concept.

22426. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. October 1773.

Ob Ich gleich sehr wünschte, dass der Friede zwischen Russland und der Pforte je eher je lieber zu Stand kommen möchte, so giebet Mir doch Euer letzterer Bericht vom 3. Septembris dazu noch wenig Hoffnung;, es gewinnet vielmehr aus solchem das Ansehen, dass die Sachen sich immer mehr verwickeln, und auf der andern Seite ist noch bis dato alle Wahrscheinlichkeit vorhanden, dass Russland vielleicht noch eine Campagne wagen wolle, um zu sehen, wie es in solcher gehen und ob die Pforte nicht endlich des Kriegs überdrüssig werden und die russischen Bedingungen anzunehmen sich genöthiget finden sollte.[1] Daferne aber Russland etwa aus Liebe zum Frieden eher nachgeben sollte, so werde Ich nicht ermangeln, Euch davon zu Euerer Achtung nähere Nachricht zu geben.

Friderich.

Nach dem Concept.

22427. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 octobre 1773.

La dernière poste de Constantinople m'a apporté la dépêche ci-jointe en copie de mon major de Zegelin, en date du 3 de septembre

[1] Zegelin berichtete, der Reis-Effendi habe ihm sagen lassen, „dass, nachdem die Pforte aus der Antwort des russischen Hofes ersehen, dass solcher auf seine vorhergehenden Bedingungen bestehe (vergl. S. 156), so wäre vor der Hand an keinen Frieden zu gedenken; die Pforte hätte deshalb ihr letzteres Wort von sich gegeben (vergl. S. 156), wovon sie nicht abgehen könnte . . .; sie würde die russische Bedingungen selbst bei allem möglichen Unglück des Krieges nicht annehmen, noch weniger aber jetzo, da das Glück der Waffen in dieser Campagne der Pforte bishero ziemlich vortheilhaft gewesen." Zegelin berichtete weiter, „dass nach denen Berichten einiger bei dem Feldmarschall Grafen von Rumänzow sich befindlichen österreichischen Volontaires dessen Armee durch die verschiedene Actions diesseits der Donau dergestalt ruiniret worden, dass es ihm ohnmöglich fallen dürfte, diese ganze Campagne das geringste mehr zu unternehmen".

dernier.[1] Vous y trouverez un nouvel échantillon de la finesse de la cour de Vienne pour ce qui regarde le rétablissement de la paix avec la Porte. Les insinuations de son ministre à Constantinople prouvent bien qu'elle s'accommode au temps et aux circonstances, et la Russie jugera bien, par ce nouveau trait de sa politique, qu'elle ne saurait trop compter sur sa droiture. Mais vous verrez, d'un autre côté, par le contenu de cette même dépêche, avec combien de fermeté la Porte insiste sur sa dernière déclaration relativement à la paix; de sorte qu'à moins que la Russie ne juge à propos de se relâcher sur l'une ou l'autre de ses dernières conditions, il y a toute apparence que le feu de la guerre ne fera que prendre de nouvelles forces, et que les affaires deviendront si compliquées qu'on ne saura plus comment en sortir. Car je ne saurais vous dissimuler que la conduite de la cour de Vienne commence à me paraître équivoque et approcher même un peu de la duplicité. En effet, ce n'est pas à Constantinople seulement qu'elle ne charrie pas tout-à-fait droit; vous aurez, sans doute, également appris par les dépêches du sieur de Stackelberg combien les affaires à la diète de Pologne souffrent par les tergiversations de cette même cour, son ministre n'ayant que des instructions extrêmement vagues et superficielles sur les différents objets de notre négociation.[2]

Nach dem Concept. Federic.

22428. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 6 octobre 1773.

La lettre[3] que vous m'avez adressée, le jour de votre départ d'ici, m'a été fidèlement rendue, et elle n'a fait que confirmer l'idée avantageuse que j'ai de vos talents et de vos sentiments. Convaincu de la sincérité des assurances que vous m'y renouvelez de votre attachement à mes intérêts et du zèle qui vous anime pour mon service, je ne doute pas que vous ne fassiez tous vos efforts pour bien remplir les devoirs du poste que je vous ai confié, et vous conserver ainsi mon approbation et ma bienveillance. L'une et l'autre ne sauraient vous manquer, en suivant de pareils guides, et je n'ai attendu que votre première dépêche, pour animer par ces nouvelles assurances votre courage dans la carrière où vous êtes entré.

Cette dépêche vient de m'être rendue. Elle est du 29 de septembre dernier, et vous avez parfaitement bien fait de vous rendre auparavant, à l'invitation du prince de Kaunitz, à Austerlitz.[4] Je ne doute aussi

[1] Vergl. Nr. 22426. — [2] Vergl. S. 194. — [3] D. d. Potsdam 15. September. — [4] Riedesel berichtete, dass er in Brünn, drei Meilen von Austerlitz, die Einladung von Kaunitz, ihn dort zu besuchen, empfangen und sie angenommen habe, „en conséquence des ordres exprès que Votre Majesté m'a donné de marquer en toutes les occasions au prince Kaunitz l'estime particulière dont vous l'honorez".

nullement du bon accueil qu'on vous fera à Vienne. J'en ai pour garants les sentiments favorables de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine sa mère, aussi bien que ceux du prince de Kaunitz à mon égard; et comme vous êtes appelé à les cultiver de plus en plus, je suis persuadé que Leurs Majestés Impériales et leur ministre voudront bien vous écouter toujours favorablement et resserrer ainsi les liens de cette bonne amitié et union qui subsiste si heureusement entre nous.

Nach dem Concept. Federic.

22429. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 7 octobre 1773.

Vous avez très bien fait, selon votre dépêche du 28 de septembre dernier, de profiter de l'occasion qui s'est présentée, pour faire les insinuations au chargé d'affaires de Russie au sujet de la jalousie de la Grande-Bretagne sur le commerce de sa cour dans l'Archipel et ailleurs.[1] Mais, au reste, il s'agit encore, dans le présent moment, que vous ayez l'œil au guet pour épier et contrecarrer les insinuations de la France tant sur les projets de la Russie que sur mes différends avec la ville de Danzig,[2] et qui ne tendent qu'à représenter les uns et les autres sous les couleurs les plus sinistres et les plus odieuses.

Nach dem Concept. Federic.

22430. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 7 octobre 1773.

Je n'ai presque rien à répondre à votre dépêche du 26 de septembre dernier. Pour les chipoteries entre la Suède et la France au sujet d'un traité de subsides,[3] je vous ai déjà dit à différentes reprises ce que j'en pense. La Suède a fait valoir beaucoup les secours qu'elle est en état de prêter à la France, et lorsque celle-ci a prétendu qu'elle réalise ses promesses, elle a bien vu qu'elle ne sera jamais en état de les remplir.

Toutes les autres anecdotes des personnes disgraciées[4] ne sont

[1] Vergl. S. 151. — [2] Vergl. S. 187. — [3] Goltz berichtete, dass Gustav III. die französischen Bedingungen (vergl. S. 161) als unannehmbar bezeichne, statt der geforderten 18000 nur 10000 Mann und statt der 12 nur 8 Schiffe stellen wolle und ferner verlange, dass ihm sofort bei Abschluss des Vertrages die Subsidien für die nächsten drei Jahre im Betrage von 10 1/2 Million gezahlt würden; „ces trois années expirées, il se contentera annuellement des deux millions et demi, offerts par la France." — [4] Vergl. S. 175. Goltz berichtete: „Jusqu'à présent rien ne transpire encore."

que pour la curiosité. Le comte de Broglie est un mauvais sujet, et je ne suis point surpris qu'il ait tant d'ennemis.[1]

Die Erstattung ausserordentlicher Ausgaben für Reisen nach Compiègne und Fontainebleau kann nicht erfolgen.

Nach dem Concept. Federic.

22431. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 octobre 1773.

L'augmentation projetée des troupes de la République[2] continuant, selon votre dépêche du 1er de ce mois, à faire le sujet des délibérations des états de Hollande et des députés aux différentes amirautés, il faudra voir si à force de remontrances on pourra porter cette province à y donner les mains. Je ne veux pas vous dissimuler que je doute fort qu'elle y consente, et vos rapports suivants donneront à connaître si je me trompe ou non à cet égard.

Le prince Czartoryski, dont vous mandez l'arrivée à La Haye, est vraisemblablement celui qui m'est connu sous le nom d'Adam Czartoryski.[3] Au reste, marquez-moi si le comte de Tschernyschew, qui a passé par ici, il n'y a pas longtemps,[4] se trouve encore aux eaux de Spaa ou s'il en est déjà reparti, soit pour la France, soit pour ailleurs.

Federic.

Nach dem Concept.

22432. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 24. September, dass die Rathschläge des Königs vom 5.[5] dem Conseil am 23. vorgelegen hätten, dass er seitdem noch keinen der Theilnehmer gesehen habe und nur wisse, wie Tschernyschew und Panin vorher über diese Rathschläge dachten. „Le général Tschernyschew les regarde comme un triomphe pour lui, mais comme il est fort réservé, il ne s'est point expliqué en quoi ses idées à lui ont le bonheur d'être conformes [aux avis] de Votre Majesté . . . Il montre beaucoup d'inclination pour le troisième [parti] et prétend qu'en se relâchant sur les articles qui répugnent trop à la Porte, on en trouverait toujours d'autres avec lesquels on obtiendrait la même sûreté pour la conservation de la paix qu'avec ceux qu'on exige jusqu'ici . . . Panin m'a parlé avec plus de franchise. Il reconnaît comme un effet de l'amitié de Votre Majesté pour la Russie la peine qu'Elle S'est donnée de faire des réflexions sur les partis qui restent à prendre à l'Impératrice pour sortir de la guerre avec la Porte. Il trouve qu'il n'y a pas d'autres ni de meilleurs à proposer, et il souhaite qu'on s'arrête au dernier qui est le seul qu'il conviendrait

[1] Nach Goltz hatte Broglie ein Schreiben Ludwigs XV. erhalten, „qui l'envoie dans ses terres jusqu'à nouvel ordre". — [2] Vergl. S. 162. — [3] General von Podolien, Sohn des Fürsten August Alexander. Vergl. Bd. XXXII, 622. — [4] Vergl. Nr. 22283. — [5] Vergl. S. 128. 129.

de prendre dans la situation présente des affaires.“ Solms geht im folgenden ausführlich auf Panins Ansichten über die Bedingungen des Friedensschlusses ein.

„Panin m'a dit aussi que la cour de Londres se ranimait de nouveau extrêmement au sujet de Danzig, et que les appréhensions sur la perte de son commerce en Pologne réveillaient toute son attention aux demandes de Votre Majesté sur la manière dont Elle voulait profiter de Son droit territorial. Il ma confié qu'il a eu, l'autre jour, un entretien fort vif avec le sieur Gunning dans lequel il a été obligé de prendre un ton plus ferme que celui auquel il était accoutumé, pour se défaire de son importunité; mais il ne se flatte pas pour cela d'avoir tranquillisé son humeur inquiète et les appréhensions de sa cour. Il attribue tout cela aux instigations du sieur de Saldern qui a soufflé ce ministre et a dirigé ses rapports, et qui d'ailleurs a si bien endoctriné ici le sieur Orlow que celui-ci trouve les appréhensions de l'Angleterre fondées, mais, pour paraître ne pas vouloir prendre part à l'affaire, s'interdit de prononcer et a fait mettre au protocole du Conseil qu'il se réservait de ne pas voter sur l'affaire de Danzig; ce qui est pire que s'il voulait disputer, puisque alors on pourrait espérer de lui faire entendre raison. Cette indifférence affectée suffit pour mettre l'esprit de l'Impératrice en suspens, qui a une trop grande idée de l'intégrité de cet homme pour le croire capable de prendre un autre parti que celui de la justice; de sorte qu'il deviendra, à l'heure qu'il est, plus difficile que jamais d'engager la cour de Russie à seconder autrement Votre Majesté que par des exhortations employées auprès du magistrat. Sa Majesté Impériale ne fera rien de contraire aux sentiments de son favori ancien, et le ministère craint peut-être aussi de conseiller un parti trop vigoureux, de peur de se brouiller avec l'Angleterre.“ Solms schlägt unter diesen Umständen vor, „de faire rectifier à Londres même le ministère britannique sur les erreurs où des insinuations venues de France et, selon les apparences, encore d'ici, l'ont engagé, que l'arrangement que Votre Majesté désire de faire avec Danzig par le payement d'une redevance annuelle pour l'usufruit du port, puisse devenir nuisible au commerce anglais.“

Potsdam, 9 octobre 1773.

Les idées que j'ai fait connaître à la cour où vous êtes, sur la paix et sur la guerre, et sur lesquelles votre dépêche du 24 de septembre m'apprend le jugement qu'en ont porté les comtes de Panin et de Tschernyschew, n'étant que des avis d'un allié et ami fidèle de l'impératrice de Russie, j'attends tranquillement pour laquelle Sa Majesté Impériale se décidera, et je forme les vœux les plus ardents pour qu'elle choisisse celle qui peut lui être la plus avantageuse.

En attendant je suivrai votre avis par rapport à mes différends avec la ville de Danzig. Je m'adresserai, en conséquence, directement au ministère britannique, pour lui faire comprendre que son intérêt de commerce ne souffrira rien par mes arrangements, et qu'ainsi il ne lui reste aucun sujet légitime d'appréhension et de crainte.[1] Nous verrons s'il se prêtera aux preuves convaincantes que je lui mettrai sous les yeux pour l'en convaincre; mais s'il fait encore le sourd à toutes mes représentations, alors je lui parlerai plus sérieusement, et je suis persuadé qu'il commencera à filer plus doux et à prendre un ton plus pliant. En effet, après avoir cédé, dans mon accord avec la Russie, tout ce que j'ai pu, je ne puis plus faire le moindre sacrifice pour l'amour des

[1] Vergl. Nr. 22434.

Anglais, et je finirais bientôt toutes leurs criailleries, si la Russie m'en laissait seul l'arbitre.

Enfin et pour ce qui est des marques riches de mon grand ordre[1] qui se trouvent encore en dépôt chez vous, je consens à la proposition que vous me faites dans votre apostille, pour me les renvoyer à l'occasion du retour de la landgrave de Hesse-Darmstadt.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 433. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A SPAA.

Potsdam, 9 octobre 1773.

Une affaire très intéressante exigeant votre prompt retour à Londres, vous me rendrez un service très essentiel et agréable d'anticiper votre départ de Spaa[2] et d'y retourner incessamment. Un ordre de ma part vous y précède déjà aujourd'hui,[3] sous l'adresse de mon secrétaire d'ambassade de Jeanneret, et il lui a été enjoint[4] de vous le remettre entre vos propres mains, au moment que vous y arriverez. Faites donc toute la diligence possible pour vous y rendre.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

22 434. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.[5]

Potsdam, 9 octobre 1773.

Comme les Anglais ne cessent d'intervertir l'accommodement proposé sous la médiation russe avec la ville de Danzig,[6] il faut que vous demandiez une conférence avec le ministre des affaires étrangères, auquel vous direz que, persuadé que les rois ne doivent point compte de leur conduite aux puissances étrangères, je croyais être pleinement en droit de jouir du même privilège; mais qu'ayant appris toutes les intrigues qu'ils mettaient en jeu pour l'affaire de Danzig, j'avais cru devoir m'expliquer nettement avec eux sur ce sujet. Que je savais que les Français ne cessaient de leur répéter que leur commerce avec la Pologne était perdu, si la ville de Danzig s'accommodait avec moi;[7] que j'attribuais ces insinuations malignes de la France au désir de commettre les Anglais avec d'autres puissances et de troubler, le plus qu'ils le pourront, l'Europe, afin de profiter de ces troubles et de figurer mieux qu'ils ne le font; et que, pour les mettre en état de voir et de juger que leurs intérêts de commerce n'ont rien à craindre, je veux bien leur communiquer le plan d'accommodement réglé avec mes alliés,[8] mais qu'ils doivent aussi être persuadés qu'aucune de leurs menées n'y

[1] Vergl. Bd. XXXII, 517. — [2] Vergl. S. 80. — [3] Vergl. Nr. 22434. — [4] Durch Cabinetserlass, Potsdam 9. October. — [5] Vergl. dazu Nr. 22433. — [6] Vergl. S. 199. — [7] Vergl. S. 184. — [8] Vergl. Bd. XXXIII, 673.

fera changer un iota. En qualité de maître du terrain d'Oliva, où les Danzicois ont fait leur port, je leur en laisse la jouissance; ce seront eux qui lèveront les revenus du port; je me réserve une redevance annuelle, comme de justice, puisqu'ils ont payé une pareille précédemment au roi de Pologne, comme maître du port. D'ailleurs je les aisse maîtres et indépendants dans leur ville et leur territoire, je ne hausse ni ne baisse les péages de la Vistule; de sorte qu'ils conservent toutes les libertés qu'ils peuvent honnêtement prétendre.

Si les Anglais ne se contentent pas de cela, ce ne peut être que par humeur, et je n'en tiendrai pas autre compte; mais s'ils envisagent cet accord de sang-froid, ils seront obligés de convenir que leur commerce est à l'abri de toute vexation. Vous pourrez même leur lire cette dépêche avec un air de franchise, mais leur parler ferme en même temps. Si le ministre est poli, soyez-le de même; s'il est haut, ne lui cédez pas en ton convenable à ma dignité.

Federic.

Faites encore remarquer à ces gens que, plus qu'ils confirmeront les Danzicois dans leur obstination, plus le commerce sera gêné par la double perception des droits, qui ne peut finir que par un accord.

Nach dem eigenhändigen Concept; das Datum und der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

22435. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 9 octobre 1773.

Mon cher Frère. Votre lettre[1] m'a heureusement rassuré contre les bruits qui m'avaient fort inquiété sur le sujet de votre santé; je souhaite, mon cher frère, que le reste de vos incommodités se perde petit à petit tout-à-fait.

Les intrigues de Russie vont toujours leur train; autant que j'en peux juger, ce sera Saldern qui paiera pour les autres. C'est un insigne scélérat; j'ai appris de ses tours qui sont pendables, le tout pour tromper les gens et amasser de l'argent. La bonne reine Julie en est pour 40000 écus qu'il lui a tirés sous prétexte de me faire consentir à l'échange du Sleswig, auquel je ne me suis jamais opposé.[2] Selon les mêmes lettres, les principaux du Conseil de l'Impératrice inclinent tous pour la paix, il n'y a qu'elle encore qui ne veut pas démordre

[1] D. d. Rheinsberg 6. October. — [2] Nach Solms' Bericht, Petersburg 7. September, hatte Saldern behauptet, dass der König von Preussen in eigenhändigem Schreiben an Katharina II. von dem Austausch Holsteins abgerathen und dann die Aufnahme eines Artikels in den Vertrag gefordert habe, der den preussischen Schiffen von Colberg und Stettin die freie Durchfahrt durch den Sund gewährleisten sollte. „Comme il s'est vanté d'avoir paré ce coup, il s'est fait payer de la cour de Danemark 12000 roubles comme un don gratuit.“

des dures conditions que les Turcs ne sauraient et ne peuvent accepter.[1] La Landgrave nous en dira de bonnes à son retour; elle m'écrit qu'elle sera ici le 25 novembre.[2] Elle a grand'hâte de quitter ce pays; elle n'a pu suivre aucun de nos conseils, ayant trouvé la carte du lieu toute différente que nous le savions lors de son départ.

Voilà de ces nouvelles de France[3] qui, mon cher frère, pourront vous amuser un moment. Un comte d'Adhémar vient de passer ici,[4] il va en Russie; il se destine aux affaires étrangères. Il veut voir le monde pour avoir une idée de l'Europe, il paraît un homme sensé.

Voilà, mon cher frère, le fond de mon sac. Depuis quinze jours je vis tout isolé, je travaille beaucoup aux différentes affaires; je recommencerai demain à revoir le monde. Je souhaite d'apprendre de meilleures nouvelles de votre santé, à laquelle je m'intéresse tendrement, étant avec toute la considération et l'estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

22 436. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 9 octobre 1773.

L'approbation personnelle que votre successeur a trouvée, selon votre dépêche du 2 de ce mois, auprès du prince de Kaunitz, m'a fait beaucoup de plaisir. C'est toujours un article essentiel pour un ministre étranger de se concilier l'estime et l'amitié de celui qui préside aux affaires de la cour où il réside. On l'a observé de tout temps que les dispositions des premiers ministres ont une grande influence sur celles de leurs maîtres, et, sous de tels auspices, je ne doute nullement que le baron Riedesel ne marche sur vos traces et ne me rende des services bien utiles.

Quant à la marche des 18000 Croates, vous avez raison de n'y point soupçonner quelque motif de grande conséquence. Je suis tout aussi persuadé que vous que ce n'est que pour faire un changement au cordon et y relever les troupes régulières, pour s'en servir ailleurs.

Mais ce que je suis surtout curieux d'apprendre, ce sont les arrangements que la cour où vous êtes, fera dans le gouvernement de ses nouvelles acquisitions en Pologne. J'ai touché cette corde déjà plusieurs

[1] Vergl. S. 192 und 198. — [2] Vergl. S. 190. — [3] Die Beilage eines der durch Horst vermittelten anonymen Zeitungsberichte (vergl. S. 186. Anm. 3) fehlt. — [4] Durch Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 7. October, hatte der König dem französischen Obersten Graf Adhémar eine Audienz für den Nachmittag des 9. bewilligt.

fois dans mes ordres précédents, de sorte que, si vous ou le baron Riedesel en pénétrez quelque chose de positif, vous n'oublierez point de m'en rendre un compte bien détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

22437. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 10 octobre 1773.

Comme je sais, par votre rapport du 2 de ce mois,[1] que le traité de partage a été, à la fin, signé, et que, d'après ce traité, les troupes doivent évacuer le pays dans l'espace de six semaines, j'ai ordonné en conséquence à mon major-général de Lossow[2] de faire partir les régiments sous ses ordres pour leurs garnisons respectives de façon qu'ils se trouvent le 24 du mois de novembre prochain sur la frontière. Vous pourrez alors quitter également et vous rendre en droiture ici à Potsdam.

Pour ce qui est de l'affaire de sels, j'ai donné les ordres les plus pressants et les plus précis, tels que vous me les demandez, à mon ministre de Benoît pour terminer la négociation que vous avez entamée sur cet objet,[3] et comme mon conseiller intime de Lattre a ordre de se rendre, dans la même vue, à Varsovie, je ne doute en aucune manière que vous ne parveniez à conclure avantageusement. Tâchez seulement de porter la quantité de sels aussi loin que vous pourrez, et tout au moins à 15000 lastes, et vous me rendrez un grand service.

Vous ne vous méprenez point, quand vous pensez que le voyage du général de Cocceji[4] se fait dans tout autre vue qu'il ne vous a dit; il ne manquera pas, j'en suis persuadé, d'intriguer fortement à la cour de Vienne; mais, connaissant cette cour comme je la connais, il pourrait bien y perdre son latin.

J'ai fait écrire à Benoît pour l'affaire du sel; j'espère qu'il ne voudra pas servir son ami le marchand Tepper à mes dépens. Cette affaire est très importante. Si nous pouvons nous arranger pour 20000 quintaux, ce serait une province de gagnée. Il y a encore un article, non pas aussi important, mais qui peut le devenir par la suite; c'est le nouveau péage que le roi de Pologne veut établir sur la Vistule. Si cela passe, ce double impôt, savoir le sien et celui de Fordon, anéantira[5] le commerce de la Vistule. Il me semble que, les Russes voulant pourvoir d'ailleurs à sa subsistance, il ne faudrait pas souffrir qu'il

[1] Liegt nicht vor. — [2] Cabinetserlass, Potsdam 10. October. — [3] Vergl. Nr. 22438. — [4] Cocceji war 1762 aus preussischen in polnische Dienste übergetreten. Am 6. October meldete Riedesel, dass Cocceji in Wien angekommen sei, „pour faire, à ce qu'il dit, un voyage en Italie". — [5] Vorlage: „anéantiront".

intervertît tout ce commerce. Je suis bien aise que vous soyez dégoûté des Polonais, je le suis depuis longtemps. Ce sont des têtes sans prudence ni dialectique; nous en parlerons ensemble à votre retour, comme de bien d'autres choses. Mais je crains que les troupes seront obligées de retourner en Pologne pour terminer la Diète.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg. Der Zusatz eigenhändig.

22438. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 octobre[1] 1773.

NB. Le roi de Pologne veut établir un péage équivalent à celui de Fordon sur la Vistule.[2] Si cela a lieu, le commerce de Danzig sera perdu. Il faudra penser à cet article, en réglant les affaires intérieures de la Pologne.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Cabinetserlass betreffend die Ratification des Cessionsvertrages und den Salzhandel. Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

22439. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 11 octobre 1773.

Vous ferez très bien de glisser au chargé d'affaires de Russie les réflexions sur le libre commerce dans la Mer Noire que je vous ai suppéditées,[3] selon votre dépêche du 1er de ce mois. En attendant, ce que le lord Rochford vous a dit,[4] selon cette même dépêche, prouve bien que ces gens s'embarrassent fort peu des revers que les armes russiennes pourraient souffrir, et ce qu'il y a de vrai, c'est que ce n'est point une partie de l'armée ottomane, mais bien de petits détachements qui ont passé le Danube. Cependant, ils l'ont également de nouveau repassé, sans rien entreprendre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Am 10. October bewilligt der König dem Baron Arnim eine Verlängerung seines Urlaubs um sechs Wochen und befiehlt ihm, den Rückweg über Potsdam zu nehmen. [Nach Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenband III, S. 182; Berlin 1833.] — [2] Vergl. S. 203. — [3] Vergl. S. 151. — [4] „Qu'on leur mandait de Pologne qu'une partie de l'armée turque aurait passé le Danube; que, si cette nouvelle se confirmait, on devait naturellement s'attendre à une action générale et peut-être décisive pour la paix, de quel côté le désavantage arrivât." Bericht von Jeanneret de Dunilac.

22440. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 11 octobre 1773.

Le sort du comte Broglie[1] ne me surprend point; je le connais, et je lui ai toujours trouvé un caractère très fougueux. Il n'est donc point étonnant que, selon votre dépêche du 30 de septembre, personne ne veuille s'intéresser pour lui et implorer le Roi de lui accorder son pardon. Mais j'ignore encore la raison pourquoi les autres prisonniers que vous m'avez nommés,[2] ont été menés à la Bastille, et je compte de l'apprendre par vos dépêches ultérieures.

En attendant n'oubliez pas mon différend avec Danzig, pour pénétrer les intrigues et les ressorts secrets que la France fait jouer pour traverser mon accommodement. Il m'importe d'en connaître la marche, et, au reste, vous saurez déjà que les affaires des trois cours copartageantes sont toutes vidées et terminées à la diète de Pologne;[3] de sorte que par là toute espérance de brouiller les cartes à cet égard, est perdue pour la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

22441. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms sendet, Petersburg 28. September, die Originalschreiben der Königin Ulrike und Gustavs III.[4] zurück. Katharina II. lässt dem König sagen, dass Gustav III. eigenhändig an sie geschrieben habe, „en lui faisant connaître, d'un côté, son désir de la[5] voir réussir, et, de l'autre, l'obstacle qui s'y rencontrait de la part du prince Charles son frère, à cause de ses engagements pris avec la princesse de Holstein;[6] la priant cependant de vouloir tenir encore cette affaire en suspens jusqu'à ce qu'il aurait pu se consulter là-dessus avec le Prince son frère, et offrant en tout cas de substituer à sa place le prince Frédéric pour resserrer par lui les liens de sa maison royale avec celle de Sa Majesté l'Impératrice.“ Gleichzeitig lässt Katharina II. dem König eine Abschrift ihrer Antwort an Gustav III., d. d. Petersburg 29. August (a. St.), zugehen.

Solms berichtet ferner über eine Unterredung mit Panin, in welcher dieser auf seinen früheren Vorschlag zurückgekommen ist, gegen eine einmalige Zahlung an den König der Stadt Danzig den Hafen zurückzugeben.[7] Panin hat erklärt, „que son idée, particulière à lui, avait été de vous dédommager par là des subsides payés à la Russie, mais que n'ayant pas approuvé ce moyen, la négociation avait commencé à traîner et à donner le temps aux ennemis et aux jaloux de notre union à dresser leurs batteries et à les employer à essayer de rompre le concert sur la Pologne. Quoique ces efforts avaient été heureusement infructueux jusqu'ici, la tournure des affaires internes à la cour de Russie, que Votre Majesté n'ignorait pas, et les alarmes continuelles données par l'Angleterre sur les appréhensions d'un changement total dans le commerce du Nord avaient occasionné un relâchement dans l'emploi de la médiation de la Russie et avaient ramené auprès de l'Impératrice les sentiments

[1] Vergl. S. 198. — [2] Vergl. S. 175. — [3] Vergl. Nr. 22437. — [4] Vergl. S. 135. — [5] Die Verbindung seines Bruders, Prinz Karl, mit der Prinzessin Luise von Hessen-Darmstadt. — [6] Vergl. S. 171. — [7] Vergl. Bd. XXXIII, 518.

qu'elle s'exposait au reproche de toute l'Europe, en prêtant les mains à la ruine d'une ville commerçante dont elle avait garanti la conservation, et qu'elle avait exceptée pour cela exprès dans le traité de partage, et que ceux mêmes qui avaient le désir de favoriser Votre Majesté, craignaient, en poussant les choses trop loin, de s'attirer des affaires avec l'Angleterre que, pendant la guerre avec la Porte et le séjour continué d'une flotte russe dans la Méditerranée, on croyait devoir ménager pour retenir la France. Il ajouta que, Sa Majesté Impériale ayant fait le pas d'envoyer un ministre à Danzig pour appuyer les droits de Votre Majesté, elle ne pouvait certainement plus désavouer cette reconnaissance, mais que, ne se trouvant pas, dans ce moment, dans l'intime confiance de sa souveraine, il ne saurait prévoir ni diriger le parti qu'elle prendrait, au cas que Votre Majesté persistât à ne vouloir terminer Son différend que par le moyen d'une redevance annuelle. Il est cependant convenu avec moi d'accepter et de porter au Conseil un extrait amplifié des ordres immédiats de Votre Majesté du 7 de septembre[1] . . .

Ce ministre m'a appris enfin que les conseils de Votre Majesté sur les moyens de parvenir à la paix avec la Porte,[2] avaient été reçus par tout le Conseil avec la plus grande déférence et l'égard qui leur étaient dus si justement, mais que, n'ayant pas été autorisé de délibérer là-dessus, on n'avait pris aucune résolution cette fois-ci, et que Sa Majesté Impériale avait retiré la feuille qui les contenait, pour la garder chez elle."

Potsdam, 12 octobre 1773.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 28. September und seiner Beilagen.

Vous avez raison de dire que la lettre du roi de Suède à Sa Majesté Impériale sur cet article est très polie et amicale; et comme le demi-refus qu'elle contient, est conçu dans des termes fort obligeants et fondé sur des raisons que Sa Majesté Impériale a trouvé elle-même justes et légitimes, je ne crois pas qu'il en puisse résulter la moindre aigreur contre le roi de Suède ou que cette Princesse puisse trouver mauvais que le duc de Sudermanie ait tourné ses vues sur une princesse de Holstein. Sa propre réponse m'en est garante. Le ton d'amitié et de confiance qui y règne, m'a fait un plaisir infini, et vous aurez soin de témoigner au comte de Panin combien j'étais sensible à la communication confidente que Sa Majesté Impériale m'en avait bien voulu faire.

Quant à mes idées sur la paix et sur la guerre avec la Porte, je vous ai déjà fait observer dans mes ordres précédents que je m'en rapporte, pour l'usage, entièrement au jugement de la cour où vous êtes. Je n'ai fait que les proposer en bon et fidèle allié. C'est à elle à les apprécier. Elle connaît mieux que moi ce qui est le plus convenable à ses intérêts, et je n'en suis pas si bien au fait; tout ce que je souhaite, c'est que, quelque parti qu'elle prenne, il tourne entièrement à sa gloire et à son avantage, et il ne me reste qu'à attendre pour lequel elle se décidera.

Il en est bien autrement de mon affaire avec la ville de Danzig. Celle-ci m'est personnelle, et quoique je m'en sois expliqué assez ample-

[1] Vergl. Nr. 22352. — [2] Vergl. S. 128. 129 und 198.

ment dans mes ordres précédents, votre susdite dépêche me fournit cependant une nouvelle occasion de m'étendre encore davantage sur ce sujet. La position où je me trouve vis-à-vis de cette ville relativement au port, est précisément celle d'un propriétaire d'une maison vis-à-vis de son locataire. Personne n'a encore contesté au premier le droit de demander et de se faire payer un certain loyer pour les pièces que le dernier a louées. Or, il est évident, et la cour où vous êtes, en convient elle-même qu'on ne saurait me contester la propriété du port, vu qu'il se trouve sur le territoire d'Oliva et nullement sur celui de la ville de Danzig. Mes ordres précédents vous ont aussi déjà fourni tant d'autres preuves qui mettent ma propriété dans tout son jour, que je ne ferais que tomber dans des redites superflues et inutiles, si je voulais en faire ici la récapitulation. Je m'y réfère plutôt, et tout juge impartial ne trouvera absolument rien à redire contre la justice de ma cause, vu que tous les principes du droit naturel et public décident en ma faveur. Il n'y a donc que la chicane qui puisse y mordre, et j'ose me flatter que la Russie et l'Autriche, qui n'éprouvent point ses traits envenimés dans leurs acquisitions, seront toutes disposées à seconder leur bon et fidèle allié et à le défendre contre ces injustices manifestes.

D'ailleurs, je n'ai rien fait dans toute cette affaire qu'après m'être concerté avec la Russie. Elle a demandé un accommodement, et j'y ai consenti. La négociation s'en est entamée, et j'ai cédé à ses instances, autant que [je] l'ai pu.[1] La redevance que j'ai demandée pour le port, n'est rien moins que trop forte. La ville en a payé au roi de Pologne 150000 ducats par an; je n'en demande que 100000, et tout notre différend finira. Mais le magistrat de Danzig regimbe à tout accommodement, et il prend précisément la voie opposée de ce que la Russie lui a fait proposer. Et qu'arrive-t-il de ses tergiversations perpétuelles? Le double péage, si préjudiciable au commerce en général et à celui de l'Angleterre en particulier, continue à se percevoir, et si l'on ne parvient pas bientôt à un accommodement, les Danzicois se prévaudront des intrigues de l'Angleterre et peut-être aussi de la France, et il en résultera un micmac et brouillamini diabolique dont on aura bien de la peine de sortir.

Pour mon particulier, je puis en rester un spectateur fort tranquille. Je n'y cours aucun risque. Je me trouve en possession du port et du péage, et, pour mes intérêts particuliers, il m'est fort indifférent que ce différend reste *in statu quo* ou non. Mais c'est pour le bien général du commerce que je voudrais le voir entièrement aplani; et comme, à la conclusion de mon traité de cession, cet article a été réservé à la médiation de la cour où vous êtes,[2] je voudrais bien qu'elle mette aussi les mains à un œuvre aussi salutaire, et qu'elle y emploie les moyens les plus propres à vaincre l'opiniâtreté du magistrat de cette

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 667. 668. 673. — [2] Vergl. S. 152.

ville. Je me flatte aussi qu'elle ne tardera point à le faire, et qu'elle n'écoutera plus les idées contraires que l'Angleterre voudrait lui faire adopter sur cet article. Car, dans le fond, dès que le péage de ce port reste sur le pied où il a été jusques ici, cette puissance n'en souffre absolument rien qu'il soit perçu par moi ou par la ville, et d'ailleurs il me semble que je puis me promettre de l'amitié de la Russie qu'elle voudra bien avoir plus d'égards aux représentations d'un bon et fidèle allié, qui lui a donné tant de preuves réelles de son attachement, et qui ne demande rien que ce qui lui revient de droit, qu'aux insinuations d'une cour qui est extrêmement jalouse du dessein qu'elle a formé sur la navigation dans la Mer Noire, et qui ne demande pas mieux que de préjudicier à mes intérêts et de me contrecarrer partout où elle peut.

Tout ceci sont des vérités, et vous n'avez qu'à en faire part aux comtes de Panin et de Tschernyschew et même au comte d'Orlow, afin que, par l'un ou par l'autre, elles percent jusques au trône, et que Sa Majesté Impériale en soit instruite immédiatement.

Enfin, je vous sais beaucoup de gré des avertissements que votre apostille du 28 de septembre contient au sujet des arrangements des finances dans les nouvelles provinces russes en Pologne.[1]

Nach dem Concept. Federic.

22442. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 13 octobre 1773.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois,[2] et, étant relativement aux limites aussi bien que par rapport à la ville de Danzig du même sentiment avec vous, vous pouvez compter que je ferai exactement observer *statum quo* jusqu'à la ratification du traité de limites, ayant déjà ordonné à mon conseiller privé de Brenckenhoff de se maintenir dans la possession des limites telles qu'il les a prises du lac de Goplo à Szulice,[3] et de voir ensuite, à l'arrivée des commissaires polonais autorisés à les régler avec lui, comment s'accommoder avec eux.[4] Et pour ce qui est de la ville de Danzig et des difficultés qu'elle fait de s'accommoder, j'ai ordonné à ma chambre de Marienwerder[5] de lui chercher entraves, lesquelles ne seront pas difficiles à trouver, ayant, entre autres, en mon pouvoir la rivière de Radaune, qui fournit seule

[1] Solms berichtete, dass die Finanzverfassung in den neuen Provinzen auf denselben Fuss wie in den alten eingerichtet und alle Waaren nach einem bestimmten Tarif verzollt würden. Solms widerrieth, von dem Vergleich zwischen den russischen Kaufleuten und der polnischen Kron-Schatzcommission von 1762 (vergl. Nr. 22340) Gebrauch zu machen, da dieser nur ein Privatabkommen sei. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Solitz. — [4] Vergl. S. 158. Anm. 4 und Nr. 22402. — [5] Cabinetserlass, Potsdam 13. October. Vergl. Preuss, Urkundenband IV, S. 61.

à la ville toute son eau douce et qu'il ne dépend que de moi de divertir.

Au reste, j'espère que mon conseiller intime de Lattre sera déjà arrivé à Varsovie pour convenir avec vous de quelle manière convenable régler l'affaire des sels,[1] qui m'intéresse toujours infiniment, et que vous ferez tout votre possible de faire réussir.

Federic.

Il faut voir ce que tout ceci deviendra.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg. Der Zusatz eigenhändig.

22443. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 6. October, über seine Antrittsaudienz vom 4. bei Kaiser Joseph II.: „Après avoir eu l'honneur de faire à Sa Majesté le compliment usité dans ces sortes d'occasions et avoir surtout exprimé aussi énergiquement qu'il m'a été possible, les sentiments d'amitié, d'estime et de considération de Votre Majesté pour lui, il me fit la grâce de répondre que l'assurance que je venais de lui faire au nom de Votre Majesté, lui était d'autant plus agréable que, de son côté, il ne varierait jamais et ne cesserait point d'avoir pour Votre Majesté la plus haute admiration, l'estime et l'amitié la plus pure et la plus vraie, et qu'il ne manquerait jamais aucune occasion d'en donner des témoignages convaincants à Votre Majesté. Qu'il ne cesserait point de vous considérer, Sire, comme son modèle en toutes choses, mais surtout de vous admirer et de faire des efforts pour vous imiter dans l'art difficile du militaire. Sa Majesté continua par me dire gracieusement qu'elle commencerait d'abord à faire connaissance avec moi par la question si le même bruit avait couru dans les États de Votre Majesté que dans les siens, comme si Elle lui avait proposé une entrevue durant votre dernier voyage en Silésie, Sire.[2] Sa Majesté l'Empereur assura que, s'il avait été informé que cela eût pu convenir à Votre Majesté, il aurait été charmé de faire un détour de plusieurs milles pour jouir de ce plaisir et de cet honneur, et, paraissant étonné de ce qui avait pu donner lieu à ce bruit, pendant que lui-même n'en avait été aucunement instruit, il finit par me dire que je devais assurer Votre Majesté que certainement il ne négligerait dorénavant aucune occasion de convaincre en personne Votre Majesté des sentiments qu'il venait de déclarer. Il ajouta encore qu'il avait trop vivement regretté avoir manqué à celle qui s'était présentée en Saxe,[3] et eu trop de satisfaction de celles que Neisse et Neustadt[4] lui avaient offertes, pour négliger celles qui pourraient se présenter dans la suite. Je répondis que, quoique point informé du tout s'il avait été question d'une entrevue entre Leurs Majestés, j'avais l'honneur d'assurer positivement Sa Majesté Impériale que vous auriez vu avec le plus grand plaisir, Sire, si son voyage avait pu la mener assez près des frontières de la Silésie, pour faire naître une occasion favorable à Leurs Majestés de pouvoir se rencontrer et se voir."

Potsdam, 13 octobre 1773.

Les sentiments d'amitié et d'attachement que l'Empereur, selon votre dépêche du 6 de ce mois, vous a renouvelés à mon égard, à la

[1] Vergl. S. 203. — [2] Vergl. S. 11 und 75. — [3] Bei Torgau im Juni 1766, vergl. Bd. XXV, 390. — [4] Im August 1769 und September 1770, vergl. Bd. XXIX, 570; XXX, 515. 516.

première audience que Sa Majesté Impériale vous a accordée, m'ont fait un plaisir infini. Ce n'est pas que j'en aie jamais douté; bien au contraire, je les connais depuis longtemps, et je suis tout convaincu de leur sincérité. Mais par cela même j'aime à en recevoir, de temps en temps, de nouvelles assurances, et je suis très sensible à celles que vous venez de m'en donner. Je lui rends aussi, de mon côté, un parfait réciproque, et je saisirai avec empressement toutes les occasions qui se présenteront, pour lui en donner des preuves convaincantes. En attendant j'approuve entièrement tout ce que vous avez répondu de poli et d'obligeant à ce Prince, et si Sa Majesté Impériale vous parle de nouveau du bruit de notre entrevue, vous n'avez qu'à lui dire que j'ignorais parfaitement ce qui y avait pu donner lieu, mais que ce bruit n'avait sûrement pas pris origine ici, puisque l'on y avait été constamment dans l'idée que son séjour en Hongrie s'étendrait jusques à ce mois-ci.

Au reste, mes derniers ordres au baron Edelsheim[1] vous auront déjà appris que je suis fort de votre sentiment au sujet du motif de la marche des 18 000 Croates, et pour ce qui est de l'armée du maréchal de Rumänzow, j'ai également appris que tout y est tranquille, et qu'il n'est encore question d'aucun mouvement ultérieur.

Der Schluss und ein Postscript betreffen die Erstattung der Reisekosten.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 444. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 14 octobre 1773.

C'est avec plaisir que j'apprends par vos dépêches du 3 de ce mois que le bulletin de France a accusé faux, lorsqu'il a assuré que Sa Majesté Très-Chrétienne avait été informée de certains propos qu'on m'avait prêtés à son sujet.[2] Il est affreux comment on peut forger de pareilles calomnies, et comme je n'ai jamais pensé à m'écarter à ce point des égards que j'ai pour ce Prince, j'ai eu d'abord de la peine à m'imaginer que pareil mensonge insigne lui ait été effectivement rapporté. Pour le reste du contenu de vos dépêches susalléguées, vous ne discontinuerez point de prêter une attention suivie aux différents objets qu'elles regardent,[3] afin de m'en rendre toujours des rapports exacts et détaillés. Quant à moi, je n'ai rien de nouveau à vous dire, si ce n'est que nos affaires en Pologne sont toutes arrangées, et qu'il ne s'agit plus que de remettre également l'intérieur de ce gouvernement dans un meilleur ordre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 22 436. — [2] Vergl. S. 150. Goltz hatte in einer Unterredung mit Aiguillon diesen Sachverhalt festgestellt. — [3] Goltz berichtete über die französisch-schwedischen Verhandlungen und das Verhältniss der Bourbonenhöfe zu Oesterreich.

22445. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 15 octobre 1773.

Mon très cher Frère. Je crains beaucoup que le comte Panin ne se perde par sa propre faute, par sa négligence et le caprice qu'il a de ne vouloir pas s'expliquer avec l'Impératrice.[1] Je ne peux que l'exhorter à prendre ce parti, mais, mon cher frère, les conseils donnés, s'ils ne sont pas du goût des personnes qui les reçoivent, sont rarement suivis. On n'est pas encore d'accord si l'on veut la paix ou la guerre, et j'attends quel sera le parti que l'Impératrice prendra.[2]

J'avais dernièrement oublié d'insérer le bulletin de Paris dans ma lettre;[3] je m'en aperçus, et je vous l'ai envoyé, mon cher frère, sous un couvert à-part. Je vous avoue que les nouvelles publiques m'amusent souvent par le nombre de mensonges qu'elles contiennent, principalement celles de France, où la nation voudrait que Louis XV jouât le rôle de Louis XIV, où elle veut la guerre, mais point d'impôts. Ces sortes de contradictions sont fréquentes, d'où je conclus que le peuple en gros n'a pas le sens commun.

Mon frère Ferdinand m'a fait le plaisir de passer trois jours chez moi, il a été question d'affaires de famille entre nous deux; il vous en écrira également, mon cher frère, parceque nous avons besoin de votre consentement pour une certaine chose qu'il vous expliquera et dans laquelle je concours également.

D'ailleurs, mon cher frère, je ferraille encore en secret et de mon cabinet contre le Don Quichot de Danzig qui me fait souvent enrager;[4] ces Anglais me sont prodigieusement antipathiques; s'ils se battaient bien battus et battants avec les Français, je n'en serais pas fâché.

J'espère, mon cher frère, comme vous voilà quitte de la fièvre, que votre tempérament regagnera le dessus, et que vous passerez assez tranquillement l'hiver.

L'évêque de la Warmie[5] est arrivé pour consacrer l'église catholique de Berlin, ce qui commence à y rassembler nombre de curieux pour jouir d'une cérémonie qui depuis 300 ans ne s'est point faite chez nous. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la haute estime et de la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 13. October: „Les procédés du sieur Saldern (vergl. S. 201) . . . sont affreux; je voudrais qu'au moins la découverte de ces intrigues puisse être utile, et que le comte Panin en profitât pour se remettre bien en cour." — [2] Vergl. S. 206. — [3] Nr. 22435. — [4] Vergl. S. 16. — [5] Fürst Ignaz Krasicki.

22 446. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 15 octobre 1773.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 9. October nebst einem Postscript über den Übertritt sächsischer Officiere in das preussische Heer.

Quant à la sensibilité que l'on témoigne, là où vous êtes, à l'exclusion de tout prince étranger au trône de Pologne, que la nouvelle constitution à établir dans ce royaume, renferme,[1] elle ne prouve que trop évidemment l'envie que l'Électeur aurait d'y pouvoir monter, et que ce n'est qu'un faux-fuyant au moyen duquel on cherche à se disculper du mécontentement donné à la Russie, que celui d'en rejeter entièrement la faute sur les comportements de l'Électrice douairière. Au reste, si cette Princesse ne compte pas à s'arrêter longtemps à Dresde, et qu'elle n'attende que la conclusion du mariage de sa fille[2] pour s'en éloigner, il est bien à présumer qu'elle s'y déplaît et s'y ennuie grandement, et que c'est cette raison seule qui lui fait préférer le séjour auprès de son frère en Bavière à celui de la Saxe.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

22 447. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 octobre 1773.

Votre dépêche du 1er de ce mois me prépare à la décision du sort du comte de Panin,[4] et je n'ai pas besoin de vous dire que c'est avec impatience que j'en attends des nouvelles ultérieures. Vous connaissez mes sentiments pour ce ministre, ainsi que les siens pour mes intérêts, et les uns et les autres me rendent très attentif au parti qu'on lui proposera et aux évènements qui en résulteront. Quels qu'ils soient, je souhaite qu'ils tournent tous au vrai avantage de la cour où vous êtes, et que l'impératrice de Russie ait sujet à se féliciter de la résolution qu'elle prendra.

[1] Borcke berichtete: „Toute la cour et les princes sont également consternés de cet évènement (vergl. S. 189), et l'Électrice douairière ne laisse pas d'en essuyer plusieurs désagréments, puisque c'est à la publicité de ses opérations politiques qu'on attribue principalement le ressentiment de la cour de Pétersbourg." — [2] Vergl. S. 178. — [3] Borcke bezeichnete als einen der entscheidenden Gründe für die Reise die Ansicht Maria Antonias, dass sie beim Ableben ihres Bruders zur Stelle sein müsse, um ihre Ansprüche auf das Allodialvermögen des Hauses Bayern wahrnehmen zu können. — [4] Solms berichtete: „On présume qu'entre aujourd'hui, qui est le jour de la naissance du Grand-Duc, et après-demain, qui est celui du couronnement de l'Impératrice, tout ce qui regarde la maison du Grand-Duc, doit être décidé; par conséquent il doit l'être aussi s'il restera auprès de ce Prince dans son ancienne qualité ou s'il en sera éloigné, et si, en ce dernier cas, il se contentera de la direction des affaires étrangères."

Quant à l'affaire de Danzig, je n'ai absolument rien à ajouter à mes précédents ordres,[1] et il n'y a aucun doute que la dignité de la Russie n'exige qu'après s'être chargée de la médiation, elle fasse aussi tout son possible pour la faire respecter et amener ainsi notre différend à un accommodement raisonnable. Au reste, c'est avec bien du plaisir que j'apprends que tous les bruits qu'on a fait courir depuis quelque temps d'un échec en Crimée, sont faux et controuvés.

Nach dem Concept. Federic.

22448. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 17 octobre 1773.

Je n'ai aucun doute que le retour de l'Empereur n'ait été uniquement anticipé que par les pressantes instances de l'Impératrice-Reine sa mère. Cette Princesse, jalouse de conserver seule les rênes de son gouvernement, n'a apparemment pas voulu qu'il s'immisçât trop dans les arrangements de ses nouvelles acquisitions; de sorte que le public ne se trompe pas dans l'interprétation que, selon votre dépêche du 9 de ce mois, il donne à ce retour inattendu.[2]

Mais j'ai plus de peine à ajouter une foi entière au motif de mécontentement que vous supposez en partie dans le voyage du maréchal Lacy.[3] Comme je sais positivement qu'il est malade, j'ai plutôt lieu de présumer que tout ce qu'on débite sous main de ses arrangements et des plaintes sans nombre qu'ils auraient occasionnées, ne provient que de ses ennemis dans l'armée, qui ont peut-être imaginé ce prétendu mécontentement de l'Empereur pour accréditer leurs murmures.

Quant à la marche des 18000 Croates vers la Servie,[4] elle me fournit la clef des inquiétudes des Vénitiens sur les desseins de la cour où vous êtes. En effet, on m'a mandé de Venise[5] que cette république prenait ombrage des mouvements des troupes autrichiennes dans le voisinage de la Dalmatie, et qu'elle craignait qu'ils ne tendissent à lui enlever la partie de cette province dont elle se trouve en possession.

Enfin, et pour ce qui est des Jésuites,[6] vous savez que tout se fait avec lenteur à la cour où vous êtes; mais cela n'empêchera pas que

[1] Vergl. Nr. 22441. — [2] Vergl. S. 167. — [3] Riedesel berichtete, dass Lacy den Winter in der Provence zubringen würde. „Il y a lieu de supposer que le voyage du maréchal Lacy soit autant la suite d'un mécontentement de l'Empereur que de sa mauvaise santé, puisque l'on dit sous main que ce Prince a trouvé les arrangements du maréchal ne pas répondre à son attente et avoir occasionné des plaintes sans nombre dans le militaire.“ — [4] Riedesel berichtete: „Il m'est revenu que le corps de 18000 Croates (vergl. S. 202) . . . devait marcher vers la Servie, et on continue toujours à supposer qu'il doit relever d'autres troupes du cordon dans cette province.“ — [5] Bericht von Cataneo, von dem nur ein unter dem 16. October angefertigter „Extract für die Cabinetsvorträge“ vorliegt. — [6] Nach Riedesel war das Breve über die Aufhebung des Jesuitenordens noch nicht in allen Provinzen der Monarchie veröffentlicht.

le sort de ces pères dans ses provinces ne soit égal à celui des autres. L'extirpation de leur ordre s'exécutera peut-être dans l'une plus tôt que dans l'autre, mais à la fin elle sera pourtant générale.

Nach dem Concept. Federic.

22 449. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 octobre 1773.

Vos dépêches du 6 et 9 de ce mois viennent de m'entrer à la fois. Si la situation des affaires se trouve telle, selon le contenu de la dernière, à ne pouvoir espérer d'établir une compagnie en Pologne pour le débit du sel,[1] il faudra se contenter de convenir sur cet objet avec les différents palatins de ce royaume. Le grand nombre qui se trouvent présentement rassemblés là où vous êtes, fera peut-être que le conseiller privé de finances de Lattre pourra s'arranger là-dessus au moins avec plusieurs d'entre eux. Le propos de l'Empereur à ce sujet au sieur de Reviczky dont vous faites mention, qu'il fallait laisser les Polonais maîtres d'acheter le sel où ils le trouveraient à meilleur marché, fait voir que ce Prince ne se soucie pas grandement de ce débit en Pologne. L'accord que les États d'Autriche ont sur cet article avec la Bavière et l'évêché de Salzburg, est prêt à expirer, et il y a apparence que, bien loin de le renouveler, on est intentionné de fournir dorénavant cette marchandise aux provinces héréditaires des mines que l'on vient d'acquérir. Si cela est, je n'en serai aucunement fâché, mais le verrai, au contraire, avec beaucoup de plaisir, puisque cela ne pourra qu'augmenter le débit de notre [sel] et nous être, par conséquent, avantageux.

Pour ce qui regarde la démarcation des limites,[2] je me flatte qu'après m'être relâché à cet égard autant que possible, que l'arrangement des miennes ne sera guère sujet à des difficultés. Je m'en tiendrai donc là-dessus et ne m'en départirai point à les exiger en conformité de la convention arrêtée avec la Russie, savoir le long de la Netze depuis le lac de Goplo en droite ligne jusqu'à Solitz,[3] ce qui, ne faisant pas un objet des plus considérables, ne saura embarrasser tellement les commissaires à établir pour cet effet qu'on ne puisse s'accorder avec eux.[4]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Benoît berichtete: „Jusqu'à présent la plus grande partie des Polonais . . . s'opposent à ce que ce soit une compagnie qui se charge du débit des sels, parceque le peuple serait obligé de payer trop cher cette denrée de première nécessité." — [2] Nach Benoîts Bericht vom 6. October waren die Mitglieder der Grenzcommission ernannt. — [3] Vergl. S. 158 und 208. — [4] Am 17. October weist der König das Auswärtige Departement an, das Ratificationsexemplar des Cessionsvertrages mit Polen an Benoît zu senden. Der Vertrag vom 18. September ist gedruckt bei Bär, Westpreussen unter Friedrich dem Grossen, Bd. 2, S. 210—216 (Publikationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, Bd. 84; Leipzig 1909).

22450. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 octobre 1773.

J'ai reçu la dépêche que vous venez de me faire après votre retour des provinces de Suède et de Norwège,[1] du 5 de ce mois. Supposé que la négociation qu'on prétend être actuellement sur le tapis entre la France et la Suède,[2] dont vous parlez, parvienne à établir un traité effectif entre ces deux puissances, il est bien sûr que cela n'apportera aucun changement au système général de l'Europe, et que le tout à quoi cela aboutira, sera à faire tirer uniquement, selon le sentiment du comte Ostermann, des subsides à la cour où vous êtes, pour se mettre sur un meilleur pied. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Nach dem Concept. Federic.

22451. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 7. October: „L'examen des prisonniers[3] . . . continue toujours avec le plus grand secret. On prétend que le comte de Broglie[4] y est mêlé . . . Plusieurs personnes, assez instruites d'ailleurs, m'ont dit soupçonner que le comte de Broglie avait été en correspondance avec plusieurs personnes de ces prisonniers qui étaient alors en Pologne et en Allemagne; qu'ils lui mandaient, soit ce qu'ils voyaient effectivement, soit ce que lui leur ordonnait de mander, qu'il se servait de cette correspondance tant pour jeter dans les pays étrangers de fausses nouvelles de ce qui se passe ici, que pour avoir des avis du dehors, propres à inquiéter sur la conservation de la tranquillité générale. Tant est sûr qu'il se servait de la mince influence qu'il pouvait avoir à Versailles, pour jeter de l'alarme sur tout ce qui peut se passer ailleurs, et pour brouiller les affaires en général, s'il était possible."

Rochfords Antwort an den spanischen Geschäftsträger[5] entspricht dem, was Lord Stormont hier mehrfach geäussert habe, „savoir que le peu de vigueur des cours de Bourbon dans un moment aussi intéressant, et la faible confiance que l'Angleterre pouvait avoir par conséquent en eux, était la cause de tout ce qui s'était fait en Pologne. Les personnes qui prétendent cependant connaître le ministère actuel d'Angleterre, croient qu'il tient ce langage aujourd'hui après coup, mais que dans le fond il n'a jamais voulu faire cause commune sur ce sujet avec les cours de Bourbon."

Potsdam, 18 octobre 1773.

Je vous ai déjà fait observer, dans mes ordres précédents, que le comte de Broglie n'a essuyé que ce qu'il mérite. Tracassier et intrigant, son sort n'a rien de surprenant; il n'a reçu que le salaire ordinaire des gens de son caractère, qui prennent presque toujours une pareille fin. En attendant je ne me rappelle point qu'aucun de ses correspondants, qu'on prétend, selon votre dépêche du 7 de ce mois, avoir été en Pologne et en Allemagne, ait passé par mes États, soit en y allant, soit à leur retour.

[1] Vergl. S. 22. — [2] Vergl. S. 197. — [3] Vergl. S. 175. 205. — [4] Vergl. S. 198. 205. — [5] Vergl. S. 168. 169.

Au reste, l'on a bien raison de regarder comme après coup tout ce que le ministère britannique dit à présent au sujet des affaires de Pologne. Il est encore à savoir lequel des deux ministères, celui de Londres ou celui de Versailles, a manifesté le plus de faiblesse; mais ce qu'il y a de très certain, c'est que, dans le fond, l'arrangement de ces affaires ne préjudiciera en rien aux intérêts de l'une et de l'autre de ces deux puissances.

Federic.

Nach dem Concept.

22452. AU SECRÉTAIRE DE LEGATION JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 18 octobre 1773.

Ce que, selon votre dépêche du 8 de ce mois, qui vient de m'entrer conjointement avec celle du 5, l'on vous a dit de la jalousie des Anglais au sujet du commerce de Russie sur la Mer Noire, me paraît exagéré. Je conviens, à la vérité, que la Russie gagnerait beaucoup en obtenant un port dans ces parages, mais je ne conçois pas le tort considérable qui en résulterait pour le commerce britannique. Au reste, il paraît que tout restera tranquille dans votre île jusques à la rentrée du Parlement.

Federic.

Nach dem Concept.

22453. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 octobre 1773.

Il est fort à appréhender, à en conjecturer au moins par les différentes oppositions que, selon votre dernière dépêche du 12 de ce mois, l'augmentation projetée des troupes de la République[1] continue de rencontrer, que l'on réussira difficilement à faire passer cet article à l'affirmative. Il est, au contraire, plutôt à présumer que les États-Généraux, pour épargner l'argent, refuseront aussi longtemps que possible d'en venir aux dépenses qu'un pareil accroissement de l'armée ne saurait manquer d'occasionner; mais c'est vraisemblablement, sans penser qu'il en coûtera infiniment davantage, et avec bien plus de la peine à effectuer un tel objet, au cas de besoin et lorsque les circonstances pourront l'exiger.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 198.

22454. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 18 octobre 1773.

Ma très chère Nièce. J'espère que vous, ma chère enfant, qui vous acquittez si bien de tout ce que vous faites, que vous accoucherez aussi heureusement que la dernière fois d'un petit prince d'Orange. Vous avez déjà quitté la campagne; pour moi, je tiens encore ferme à Sanssouci, tant que le beau temps continue, et ce ne sera qu'au mois de novembre que je rentrerai en ville, quand il n'y aura plus moyen de respirer le grand air. Nous avons ici beaucoup d'étrangers, un Don Francisco de Nunez, grand d'Espagne,[1] un colonel français nommé Adhémar,[2] et l'évêque de Warmie, qui s'est rendu ici pour consacrer l'église catholique de Berlin.[3] Voilà, ma chère enfant, tout ce que la matière des nouvelles me fournit.

Nous allons tous retirer nos troupes de la Pologne, la cession étant faite et signée; cependant la Diète continuera jusqu'au mois de mars, pour consolider la forme du gouvernement et empêcher, s'il se peut, que de pareils troubles n'aient plus lieu. Je vous prie, ma chère enfant, d'embrasser le Prince de ma part et d'être persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22455. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 19 octobre 1773.

Je vois par votre rapport du 11 de ce mois[4] les différentes faces sous lesquelles on regarde à présent le débit des sels en Pologne, et que la plus grande partie s'oppose qu'une compagnie en soit chargée. De quelle manière que soit, à la fin, réglée cette affaire, il est toujours constant que le prix décidera de la préférence, et ayant déjà fait fixer celui de la compagnie de Prusse à 12 gros de moins par tonneau que n'est celui du sel de mines, j'espère de la gagner, soit que tout ce négoce reste entièrement libre, soit qu'on parvienne à contracter avec les gens du Roi ou avec les palatins et d'autres particuliers, ce que mon conseiller intime des finances de Lattre, qui sera déjà arrivé à Varsovie et à qui vous ne tarderez pas de faire remettre l'incluse, aura soin d'arranger sur vos avis de façon que j'aurai lieu d'en être content.

[1] Vergl. S. 122. Anm. 2. — [2] Vergl. S. 202. — [3] Vergl. S. 211. — [4] Liegt nicht vor.

Pour ce qui est de l'affaire des limites, j'ai instruit assez amplement mon conseiller de Brenckenhoff comment s'y prendre avec les commissaires polonais que la ligne du lac de Goplo sur Szulice[1] reste entièrement hors de contestation, et qu'il ne soit question avec eux que sur les détours que forme à présent la lisière, dont il faudra encore s'entendre.[2] J'espère de conserver, de cette façon, au moins la plus grande partie du district que j'ai fait occuper sur la rive droite de la Netze.

Au reste, vous savez que ma banque, selon sa constitution, ne prête que sur gages, et que d'ailleurs elle a déjà crédité de trop fortes sommes pour qu'elle puisse fournir à l'emprunt considérable que le roi de Pologne demande d'elle, comme vous ne manquerez pas de faire entendre et sentir à Sa Majesté.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22456. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 octobre 1773.

C'est avec un plaisir infini que j'ai appris, par votre dépêche du 5 de ce mois, le dénoûment de la crise où le comte de Panin s'est trouvé jusques ici. La manière dont l'Impératrice a décidé de son sort,[3] est tout-à-fait glorieuse pour lui, et c'est un vrai triomphe de son mérite sur toutes les cabales et intrigues de ses ennemis et de ses envieux. Je ne vous dissimulerai même point qu'elle a surpassé mon attente. Mais je vous avoue, en même temps, que j'y trouve un nouveau motif bien pressant pour ce ministre de ne plus différer un instant de dévoiler à sa souveraine tout le mystère d'infamies et d'iniquités de Saldern.[4] En effet, le moindre délai peut devenir pernicieux au comte Panin, et si Sa Majesté Impériale vient de les apprendre par un autre canal, elle lui saura sûrement très mauvais gré du silence qu'il a observé

[1] Solitz. — [2] Der König hatte am 14. October Brenckenhoff unterrichtet, dass er eine Escadron Husaren als Garnison nach Inowrazlaw verlegt habe, „damit bei künftiger Regulirung der Grenze mit denen polnischen Commissarien der Grenzzug vom Goploer See gerade auf Sczulice als conventionsmässig angesehen und nebst dem dadurch gewonnenen District ausser Contestation bleibe, Ihr Euch also nur etwa wegen derer Krümmungen der rectificirten Grenze mit selbigen einzulassen und zu verstehen habt". Vergl. S. 208. — [3] Katharina II. hatte dem Grafen Panin zwar die Stelle des Oberhofmeisters beim Grossfürsten Paul genommen, ihm aber dafür 100000 Rubel in baar, 9500 Bauern und ein Haus in Petersburg geschenkt und sein jährliches Gehalt um 30000 Rubel erhöht. Die Ernennung zum Grosskanzler hatte Panin abgelehnt. — [4] Solms berichtete, dass Panin diese Absicht habe, den Augenblick aber noch nicht für geeignet halte. „Il a dit l'autre jour à quelqu'un qu'il était encore trop animé contre cet homme pour pouvoir le dénoncer avec sang-froid."

à ce sujet, et le soupçonnera peut-être même qu'il y a trempé ou du moins connivé. Vous ferez donc très bien de le presser de faire cette découverte à sa souveraine incessamment, vu qu'une plus longue discrétion de sa part pourrait très bien lui attirer de nouveaux malheurs dans la suite et le mettre dans un tort très réel, dont cependant il ne pourrait alors que se prendre à soi-même et à sa propre faiblesse.

Quant à mes affaires avec la ville de Danzig,[1] mes ordres précédents[2] ont déjà épuisé tout ce que je pourrais vous dire à leur sujet. Sans parler à ces gens des grosses dents, on ne parviendra jamais à les rendre pliants et disposés à un accommodement raisonnable. Si je puis le faire, sans offenser la Russie, j'aurai bientôt fait avec eux; sinon, je ne connais point de moyen pour les y contraindre. J'ai déjà cédé tout ce que j'ai pu, et je ne puis pas aller plus loin, et pourvu que je puisse faire consentir le magistrat à l'accommodement proposé, l'Angleterre même y acquiescera et sera même bien aise de voir libéré son commerce des entraves que ce différend ne saurait manquer de lui porter. En effet, toutes ces criailleries ne se fondent que sur l'idée que mon accommodement pourrait préjudicier à ses intérêts de commerce, et dès qu'elle verra qu'elle n'a absolument rien de pareil à en appréhender, elle n'y trouvera sûrement plus rien à redire. La France, au contraire, sera charmée de voir cet accommodement en suspens, dans la supposition que ce différend pourrait bien lui ouvrir de nouvelles voies de brouiller les cartes et de s'immiscer dans nos affaires; ce qui cependant serait tout aussi peu convenable aux intérêts de la Russie qu'aux miens propres.

Au reste, je suis bien aise des bonnes nouvelles que la cour où vous êtes, a reçues de son armée dans la Crimée; mais tout ce que vous me dites au sujet de ses dispositions pour la paix,[3] donne bien lieu à présumer que la guerre continuera encore l'année prochaine.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Panin hatte dem Grafen Solms mitgetheilt, dass die Verlesung des „Extrait" (vergl. S. 206) im Conseil nicht zu einer neuen Beschlussfassung über Danzig geführt habe, da Orlow die Sitzung mit der Erklärung verliess, dass er sich nicht hineinmische. Panin liess daher dem König rathen, „de tâcher de s'accommoder avec cette ville, afin d'empêcher que cette affaire ne produise un germe de refroidissement et de mauvaise volonté entre les deux cours, dont lui en son particulier ne se consolerait jamais, mais qu'il ne serait plus en état de prévenir". — [2] Vergl. Nr. 22441. — [3] Solms berichtete: „Il m'a été confirmé par plus d'un endroit que leur situation est très bonne ... Le fantôme de la gloire est encore trop fort pour pouvoir être dissipé par un retour de réflexion sur le véritable intérêt de l'État. Sa Majesté Impériale me dit dernièrement qu'elle avait déposé le drapeau de Mahomet qui avait été pris dans l'Archipel, au tombeau de Pierre le Grand, parceque, comme auteur de la marine russe, la gloire des présents succès lui appartenait; mais que, si elle en prenait un autre dans la Mer Noire, elle le garderait pour elle-même, parceque c'était elle qui avait formé la première flotte dans cette mer-là."

22457. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 19. October 1773.

Um mit denen Danzigern in bessere Wege und zu einer gütlichen Ausmittelung zu gelangen, scheinen Mir vor der Hand die einzige Mittel zu sein, dass Ihr, wie Ich Euch schon unter dem 2. dieses[1] aufgegeben habe, den russischen Residenten von Rehbinder auf eine schickliche, behutsame Art in Mein Interesse zu ziehen suchet, und dass Ihr zugleich durch der dritten, vierten Hand, ohne jedoch Euch directe davon zu meliren, denen Danzigern die Gefahr, so sie bei ihrer fortwährenden Obstination laufen, ihr Commerce, da sie von allen Seiten in Meinen Händen sind, auf eine empfindliche Art erschweret zu sehen, von weitem bemerken lasset. Diese beide Mittel wollet Ihr demnach vor der Hand zu nehmen weiter keine Zeit verlieren und, welchen Erfolg Ihr Eures Orts davon erwartet, Mir anzuzeigen nicht unterlassen.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

22458. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 20. October 1773.

Bei denen Gesinnungen, in welchen die Pforte nach Eurem Bericht vom 17. Septembris zu beharren fortfähret,[2] ist es ausser allem Zweifel, dass es dieses Jahr zu keinem Frieden mit Russland kommen wird. Beide Mächte sind noch über die Bedingungen zu weit von einander entfernet, als dass man deren Vereinigung hoffen könnte. Es wird also allem Anschein nach künftiges Jahr noch zu einer Campagne kommen, und welche von beiden Mächten in solcher glücklich ist, wird die andere vermuthlich zum Frieden nöthigen und die überwundene dem Sieger weichen müssen. In der diesjährigen hat keine von beiden entscheidende Vortheile über die andere erhalten, so dass die Wiederherstellung des Friedens vermuthlich von dem Ausgang der künftigen abhangen wird.

Friderich.

Nach dem Concept.

22459. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 13. October, über seine Antrittsaudienz bei der Kaiserin-Königin am 10.: „Sa Majesté Impériale me fit la grâce de répondre que, très sensible aux assurances amicales que je venais de lui renouveler de la part de Votre

[1] Vergl. Nr. 22414. — [2] Zegelin berichtete, dass „die Pforte nichts weiter, als sie in ihrem letzten Ultimato angeboten (vergl. S. 156), zu[ge]stehen werde. Wenigstens versichert der Reis-Effendi mit Eidschwüren auf seine Religion, dass, solange noch ein Muselman die Waffen tragen kann, die Pforte mit ihrem Willen nicht zugeben wird, dass Russland einen Besitz in der Crimée habe.“ Der Bericht wurde unter dem 20. October an Solms mitgetheilt.

Majesté, elle y répondrait dans toutes les occasions et tâcherait de vous convaincre, Sire, combien elle désirait pour le bonheur de ses États et la tranquillité publique de finir ses jours en paix et en bonne harmonie avec Votre Majesté et de contribuer par là au repos de toute l'Europe. Sa Majesté s'informa auprès de moi de l'état de santé de Votre Majesté et témoigna sa satisfaction d'apprendre qu'elle était parfaitement bonne, et finit par me dire avec bonté que, pour l'amour de la bonne intelligence, elle me donnait le conseil de m'expliquer en toutes occurrences avec franchise et sincérité au prince de Kaunitz, qui possédait son entière confiance, et qui, en vertu de sa droiture, ne manquerait jamais de répondre avec la précision et la vérité qui faisaient la base de son caractère et sur laquelle je pourrais fermement compter. J'eus l'honneur de répondre que je me voyais à même de pouvoir suivre ce gracieux conseil comme un ordre exprès, puisqu'il était entièrement conforme à ceux qu'il avait plu à Votre Majesté me donner par mes instructions, et que vous étiez parfaitement convaincu, Sire, à quel juste titre le prince Kaunitz se trouvait honoré de l'entière confiance de Sa Majesté Impériale . . .

Le refroidissement de Sa Majesté l'Empereur envers le maréchal de Lacy[1] ne paraît plus douteux, quoiqu'il soit caché avec tout le soin imaginable des deux côtés. On le prétend être causé par un plan de dislocation et d'autres objets concernant le militaire que Sa Majesté l'Empereur avait proposés, et que ce général avait corrigés et cherché à y mettre des entraves pendant le dernier voyage de Sa Majesté Impériale.

Il paraît en général que l'Empereur se soit occupé pendant son voyage à fortifier et étendre le cordon sur les frontières, et l'on assure que le corps des Croates[2]... doit marcher vers la Servie et même dépasser les frontières, sous prétexte de prévenir tout danger de la peste."

Potsdam, 20 octobre 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 13 de ce mois, l'accueil gracieux que l'Impératrice-Reine vous a fait à la première audience qu'elle vous a accordée. Je n'en ai même jamais douté; bien au contraire, l'uniformité de nos sentiments pour la conservation de la bonne union entre les deux cours, ainsi que de la paix de toute l'Europe m'en ont toujours paru des garants assurés, et je suis charmé que Sa Majesté Impériale et Royale a si bien répondu à mon attente.

Au reste, ce que vous ajoutez dans cette dépêche pour constater le refroidissement entre l'Empereur et le maréchal Lacy, m'a fort surpris, et je vous avoue naturellement que je n'aurais jamais cru ce dernier aussi malavisé que de s'arroger le pouvoir de corriger des arrangements proposés par l'Empereur lui-même.

D'ailleurs, si le corps des Croates dont vous faites mention, doit effectivement passer les frontières de Servie, il faut supposer de tout autres vues à cette marche; et comme il n'y a, à l'heure qu'il est, absolument rien à appréhender de la peste, elle ne pourra guère servir de prétexte à la cour où vous êtes, pour renforcer jusques à ce point-là le cordon sur ses frontières.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 22458) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 213. — [2] Vergl. S. 202 und 213.

22460. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 13. October: „J'ai déjà rapporté dans ma pénultième dépêche[1] comme quoi on ne croyait pas pouvoir disputer la ville de Brody à la cour d'Autriche.[2] Cette dernière se fonde sur ce qu'il n'était pas dit dans la triple convention qu'il faille tirer une ligne droite depuis Rubieszow jusqu'à Zbaracz, mais seulement continuer la ligne depuis Rubieszow jusqu'au Boug et suivre au delà de cette rivière les frontières de la Russie et de la Volhynie; qu'ainsi la ville de Brody, située dans le palatinat de Belz, qui faisait partie de la Russie Rouge, ne pouvait point être disputée à l'Autriche. Les commissaires polonais auront, à la vérité, dans leurs instructions d'insister sur des lignes droites à tirer, mais il paraît que ce point de leur instruction n'inquiète nullement le ministre de la cour de Vienne . . .

Le résident de Saxe[3] a d'abord témoigné beaucoup d'inquiétude sur l'exclusion qu'on veut donner pour l'avenir aux princes étrangers à la couronne de Pologne, mais il se tranquillise par l'espérance qu'il reviendra un jour des circonstances qui feront de nouveau changer ce plan auquel, au reste, la plupart des Polonais sont contraires, parcequ'ils sont dans l'opinion que pendant le règne d'un roi piaste il y aura constamment des troubles en Pologne; de sorte que, si nous laissions dépendre cet article de la pluralité des voix, il est certain que nous le perdrions comme bien d'autres."

Potsdam, 20 octobre 1773.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'est bien parvenue. Si la cour de Vienne, selon son contenu, croit pouvoir s'en tenir dans la démarcation des limites de ses nouvelles acquisitions non à une ligne droite depuis Rubieszow jusqu'à Zbaracz, mais de continuer la ligne depuis Rubieszow jusqu'au Boug et de suivre au delà de cette rivière les frontières de la Russie et de la Volhynie, afin d'enclaver ainsi la ville de Brody dans ses possessions, on pourra me difficulter bien moins, à ce que je pense, la résolution où je suis de poser le terme des miennes depuis le lac de Goplo jusqu'à Solitz, comme je vous l'ai marqué par mes ordres précédents.[4]

Vous avez en attendant bien raison, vu ce que vous alléguez à ce sujet, de ne pas faire dépendre l'article de l'exclusion des princes étrangers au trône de Pologne de la pluralité des voix, mais d'insister qu'il soit adopté sans réplique pour loi fondamentale de la nouvelle constitution à établir, puisqu'en laissant les choses à cet égard sur le pied d'à présent, la République se trouvera constamment exposée à pouvoir subir des changements dans son gouvernement. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

22461. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.[5]

Potsdam, 21 octobre 1773.

Jusques ici j'ai présumé que le cas des différentes personnes qu'on a envoyées à la Bastille,[6] était bien grave; mais votre dépêche du 10

[1] D. d. Warschau 6. October. — [2] Vergl. S. 173. — [3] Essen. — [4] Vergl. S. 214. — [5] Goltz weilte seit dem 11. October in Fontainebleau. — [6] Vergl. S. 215.

de ce mois fait assez voir que ce n'est que de petites intrigues de cabinet, qui ne signifient rien et qui leur ont attiré ce sort. Vous ne manquerez cependant point d'être attentif aux suites de leur disgrâce, pour m'en rendre compte, en tant que vous jugerez qu'elles méritent mon attention.

En attendant, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui. L'on continue d'être dans une parfaite incertitude sur la négociation de la paix entre la Russie et la Porte,[1] et j'ai même lieu de supposer que, bien loin de parvenir encore cette année-ci à sa conclusion, il y aura encore une campagne l'année prochaine.

Federic.

Nach dem Concept.

22462. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 octobre 1773.

Der König äussert sich befriedigt über die noch vor Eintreffen der Weisung vom 9. October (vergl. Nr. 22433) erfolgte Rückkehr Maltzans aus Spaa.

J'attends avec impatience d'apprendre la manière dont le ministère britannique se sera expliqué sur les insinuations que je vous ai chargé de lui faire.

En attendant, mes lettres de France[2] annoncent l'arrivée prochaine d'un envoyé turc à Londres. Celles de Constantinople n'ont cependant fait encore aucune mention d'une pareille ambassade, et vous aurez soin de pénétrer ce qui en est. Mais j'ai appris d'ailleurs, en même temps, qu'à votre retour vous avez passé par la France, et que votre apparition à Paris a fait du bruit et a donné lieu à différentes gloses politiques. Dans le fond, si vous étiez un simple particulier, il n'y aurait aucun mal; mais il en est différemment d'une personne qui, comme vous, [est] revêtue d'un caractère public, et il faut que vous sachiez que sans l'aveu de son maître aucun ministre étranger prend sur soi de passer à une cour étrangère à laquelle il n'est point accrédité. J'espère donc qu'à l'avenir vous observerez plus scrupuleusement les règles de votre état et ne retomberez plus dans la même faute.

Au reste, la mauvaise humeur du ministère britannique, qui perce dans l'entretien du duc de Suffolk avec le sieur de Puschkin,[3] ne me surprend point; je suis plutôt persuadé qu'elle ne provient que des chimères que celui de Versailles lui met en tête, et auxquelles il ajoute bonnement foi, comme si par nos arrangements en Pologne, aussi bien

[1] Vergl. S. 220. — [2] Offenbar eine Meldung des anonymen Correspondenten (vergl. S. 186. Anm. 3). — [3] Auf die Mittheilung Puschkins, dass er in kurzem eine neue russische Flotte erwarte, hatte Suffolk nach Maltzans Bericht vom 12. October geantwortet, er hoffe, sie werde keinen englischen Hafen anlaufen. Als Puschkin darauf seiner Erwartung Ausdruck gab, sie werde im Falle der Noth die bisher gewohnte Unterstützung finden, erwiderte Suffolk: „Oui, dans les chantiers des marchands; car, voyez, tous les nôtres sont occupés à réparer notre marine."

que par la continuation de la guerre entre la Russie et la Porte, son commerce ne saurait manquer d'être ruiné ou du moins de souffrir au point qu'il serait extrêmement difficile de le rétablir.

Nach dem Concept. Federic.

22463. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 octobre 1773.

Quand même la conclusion du nouveau traité entre la France et la Suède dont le dernier courrier vient d'apporter la nouvelle au ministre de Russie selon votre dépêche du 8 ce mois, se vérifierait, et que ce traité eût effectivement lieu,[1] il n'est cependant pas à craindre que les puissances voisines aient sujet de s'en alarmer ou d'en prendre le moindre ombrage, puisque certainement il ne saurait résulter de ces liaisons aucun inconvénient à leurs intérêts.

Pour ce qui est des insinuations que vous dites avoir été ordonnées de par le Roi lui-même à son chargé d'affaires à Constantinople de faire à la Porte,[2] il se peut très bien qu'elles soient fondées, et je ne voudrais pas répondre du contraire. C'est tout ce que je veux bien vous donner à connaître par la présente.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

22464. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 23 octobre 1773.

Ma très chère Sœur. Votre lettre a été vue et fort bien reçue.[4] Le refus de votre part était si bien assaisonné qu'il n'a, Dieu merci, causé aucun aigreur: c'était la chose essentielle.

Je viens de recevoir des langues de rennes, qui ont été servies et mangées, ma chère sœur, à votre santé. Comme je me souviens que vous aimez des poissons fumés de ce pays, j'en ai fait empaqueter avec des navets accompagnés de jeune vin de Hongrie, qui m'a paru

[1] Der für drei Jahre gültige schwedisch-französische Subsidienvertrag war bereits am 27. Februar 1773 abgeschlossen worden. Auch nach Dönhoffs Bericht handelte es sich nur um einen Subsidienvertrag. — [2] Die Erklärung des Geschäftsträgers Celsing lautete nach Dönhoffs Bericht: „que Sa Majesté avait été si occupée depuis la révolution à rétablir les forces de son royaume, qu'elle serait bien plus avancée, si elle n'avait [pas] trouvé tout dans un délabrement qui exige, pour y remédier, beaucoup plus de temps et d'argent qu'elle n'en avait; qu'elle assurait la Porte de ses dispositions favorables et permanentes à son égard." — [3] Am 3. November antwortet der König dem Grafen Dönhoff auf seinen Bericht vom 23. October über den Plan einer Neueinrichtung und Vergrösserung der schwedischen Marine: „Le roi de Suède entreprend bien des choses dont il ne sait se tirer ni d'où prendre l'argent nécessaire pour y faire face." — [4] Vergl. Nr. 22350 und 22441.

avoir votre approbation. Je souhaite, ma très chère sœur, que cela vous fasse souvenir d'un frère qui vous aime et vous honore, et qui est avec autant de considération que de tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 octobre 1773.

Il est bien naturel que, selon votre dépêche du 8 de ce mois, les affaires se reposent pendant les solennités du mariage du Grand-Duc.[1] Les fêtes se succédant les unes aux autres, ne laissent guère d'intervalle pour s'occuper des choses sérieuses. Mais j'espère avec vous qu'après qu'elles seront passées, on en reprendra le fil avec d'autant plus d'attention. En attendant et comme je n'ai non plus rien de fort intéressant à vous mander d'ici, je serai également laconique aujourd'hui.

Mes ordres précédents[2] vous ont déjà fait connaître combien j'ai été charmé de voir sortir le comte Panin victorieux de la crise où il s'est trouvé depuis quelque temps. Il reste au timon des affaires, et toutes les largesses dont la munificence de Sa Majesté Impériale l'a comblé, ainsi que les bontés distinguées dont elle les a accompagnées, donnent un nouvel éclat au triomphe qu'il a remporté sur ses ennemis. Mais ces mêmes ordres vous ont aussi appris combien il importe que ce ministre ne diffère plus un moment à dévoiler toutes les intrigues et cabales de Saldern. Je me réfère à tous les motifs que j'y ai allégués, et je souhaite d'autant plus qu'ils fassent impression sur ce ministre que, si l'Impératrice dût en être instruite par d'autres, son silence donnera sûrement prise contre lui à ses ennemis.

Quant à la guerre, il est certain que, selon toutes les apparences, elle continuera d'aller son train. L'approche de l'hiver mettra, à la vérité, fin pour un temps aux opérations, et comme il y a un assez long intervalle jusques à l'ouverture d'une nouvelle campagne, les deux puissances belligérantes auront tout le temps de réfléchir sur les moyens de se rapprocher et de faire leur paix. Mais à vue de pays il me semble toujours qu'on en viendra encore à une nouvelle campagne où le sort des armes décidera apparemment de tout.

Enfin, je présume que l'objet de l'arrivée des princes de Holstein, dont vous faites mention dans votre apostille,[3] ne sera plus un mystère

[1] Die mit der Vermählung am 10. October beginnenden Festlichkeiten dauerten zwölf Tage. — [2] Nr. 22456. — [3] Solms berichtete über Fragen der Etikette. Es

pour vous. Le comté de Delmenhorst leur étant destiné, j'ai tout lieu de supposer que c'est pour en recevoir la cession formelle de la part du Grand-Duc, que Sa Majesté Impériale les a fait venir à sa cour.

Nach dem Concept. Federic.

22466. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 23 octobre 1773.

Mon très cher Frère. Ayant vu, mon cher frère, que vous aviez quelque répugnance d'entrer dans les propositions de mon frère Ferdinand,[1] nous avons trouvé un autre moyen équivalent qui nous mène au même but, et cela est suffisant.

Je viens de recevoir des lettres de Pétersbourg. Le comte Panin a reçu un présent de 100 000 roubles de l'Impératrice, 5000 paysans et 50 000 écus d'appointements. On l'a voulu faire chancelier, ce qu'il n'a pas accepté.[2] Voilà donc une heureuse révolution qui remet les choses sur le pied où elles étaient. Cependant le comte Panin a été obligé de quitter le Grand-Duc, ce qui l'afflige beaucoup. Ceci est très important pour nous, et l'on voit au moins que l'on croit avoir un besoin indispensable du comte Panin. Pendant les fêtes des noces on ne parle de rien ni l'on ne touche aux affaires; mais, autant que j'en peux juger, la guerre continuera sûrement l'année prochaine, peut-être même encore plus longtemps.

En attendant, mon cher frère, je combats de la plume et contre le Don Quichot britannique et contre la ville de Danzig.[3] Cela n'est pas fort amusant, mais cela est nécessaire à présent.

Comme ces pamphlets de Paris nous amusent, je vous en envoie encore, mon cher frère, dans lesquels vous trouverez la chute du comte de Broglie.[4] Comme Choiseul l'apprit, il dit que Broglie avait pris le ministère par le bout, et qu'il avait commencé par où les autres finissent, en se faisant exiler.

L'Empereur s'est brouillé avec Lacy. Ce dernier va faire un voyage en Italie.[5] Le prince Kaunitz et l'Impératrice traitent le corégent en polisson; il le sent vivement, mais il est obligé de supprimer des sentiments d'indignation qui le suffoquent.

A propos, Son Altesse Sérénissime l'électeur de Saxe a fort déclamé contre l'audace des Russes, qui imposent aux Polonais la loi de n'élire

handelte sich um die Prinzen Wilhelm August und Peter Friedrich Ludwig, die Söhne des 1763 gestorbenen russischen Feldmarschalls Herzog Georg Ludwig von Holstein-Gottorp, die nach Solms' Meldung vom 1. October aus Italien, wo sie Studien obgelegen hatten, in Petersburg eingetroffen waren.

[1] Vergl. S. 211. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 218. Anm. 3. — [3] Vergl. Nr. 22434 und 22468. — [4] Vergl. S. 198. 215. Die Beilage fehlt. — [5] Nach der Provence, vergl. S. 213. 221.

jamais d'autre roi qu'un piaste.[1] Je crois que personne ne s'embarrassera de sa colère, et qu'on laissera gronder monsieur l'Électeur tout à son aise.

Je me flatte, mon cher frère, comme vous ne me dites pas un mot de votre santé, qu'elle va mieux; je le souhaite du moins. Je m'y intéresse plus que personne, étant avec autant d'estime que d'amitié e de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22467. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 14. October, dass Maria Theresia in der Audienz[2] ihn gewarnt habe, den Gerüchten Glauben zu schenken, als ob Kaunitz geringeres Vertrauen bei Joseph II. genösse als bei ihr. „Il est certain que, si les démonstrations extérieures pouvaient servir de guide, celles de l'Empereur envers lui prouveraient entièrement son estime, puisqu'il vient souvent à son assemblée du soir et s'entretient familièrement et confidemment avec lui.“ Riedesel berichtet ferner über die Gründe der Verstimmung zwischen Joseph II. und Lacy.[3]

„Le temps seul et peut-être la combinaison avec la conduite du ministre impérial auprès de la Porte pourront éclaircir la vraie destination du corps des 18000 Croates[4] commandés par le général Siskovich; il ne paraît point encore qu'il puisse y avoir un dessein caché d'acquisition sur les Turcs, sans que cette cour ne se soit entendue avec celle de Russie auparavant, ce qui ne paraît guère probable, par la conduite du prince Golizyn, qui est sur un pied assez froid et indifférent avec le prince Kaunitz, pendant que, d'un autre côté, on sait que le ministre impérial à Constantinople a de fréquentes conférences avec le reis-effendi. A juger de la façon également froide et indifférente de laquelle le prince Kaunitz traite le prince de Rohan, il n'y a aucune apparence non plus que ce soit pour favoriser les Turcs que l'on ait fait avancer ce corps vers les frontières, et si ensuite on songe à la saison avancée qui doit mettre fin incessamment à cette campagne, il me semble que ce ne serait point le moment auquel cette cour pourrait prendre une résolution décisive en faveur d'une des deux puissances belligérantes.“

Riedesel berichtet, Wien 16. October: „Ayant appris que l'on a aussi envoyé des ingénieurs vers les frontières de la Valachie, nommée autrichienne, quoique possédée par les Turcs, pour arranger du consentement du bacha à Orsova des limites incertaines depuis le dernier traité de Belgrade, on pourrait supposer que ce corps fût destiné à donner plus de poids aux propositions de cette cour, et que l'Empereur, ayant été sur les lieux dans son dernier voyage, veuille saisir ce moment pour étendre ses frontières en vertu du susdit traité.“

Potsdam, 24 octobre 1773.

Votre dépêche du 16 de ce mois vient de m'entrer, et le baron d'Edelsheim n'a eu rien de plus pressé, à son arrivée ici, que de m'adresser également celle du 14 dont vous l'aviez chargé. Je compte

[1] Vergl. Nr. 22421. Wie Borcke, Dresden 15. October, berichtete, sollte der sächsische Gesandte in Petersburg, Baron Sacken, beauftragt werden, „de faire revenir cette cour de l'idée que son intérêt exige qu'elle préfère à jamais l'élection d'un piaste au trône de Pologne à celle d'un prince étranger et surtout à celle d'un prince de la maison de Saxe“. — [2] Vergl. Nr. 22459. — [3] Vergl. S. 213 und 221. — [4] Vergl. S. 213 und 221.

de voir ce ministre tout à l'heure; mais en attendant je ne puis qu'applaudir infiniment à vos raisonnements dans cette dernière dépêche. Je les trouve très solides et sensés, et pour ce qui est du but qu'on se propose par certains arrangements militaires dont vous m'avez déjà averti par quelques-unes de vos dépêches précédentes, et sur lequel vous paraissez encore en suspens dans celle-ci, je ne crois pas encore qu'il soit de quelque importance. Il me semble plutôt que ces arrangements ne se prennent que dans la vue que je vous ai déjà indiquée dans un de mes ordres précédents et immédiatement après en avoir reçu la première nouvelle.[1] Mais, après tout, le meilleur est de rester encore en suspens à leur égard et d'attendre que le temps ou quelque autre indice en fournisse des éclaircissements ultérieurs.

En attendant, nos affaires en Pologne vont très bien, et il ne s'agit plus pour les intérêts particuliers des trois cours copartageantes que de se rendre favorable la commission qui va se nommer pour la fixation définitive de nos limites respectives.

Au reste, ce que vous me marquez de la nouvelle défaite d'un corps ottoman par le général Suworow,[2] ainsi que le transport du général des Jésuites[3] au château de Saint-Ange, n'est plus sujet à aucun doute. On prétend même que le dernier s'est attiré cette rigueur par sa propre faute, et qu'on le soupçonne d'avoir voulu empoisonner le Pape par du tabac en poudre; anecdote cependant dont je ne saurais garantir l'authenticité.

Federic.

Nach dem Concept.

22468. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Reichardt berichtet, Danzig 17. October, mit Bezugnahme auf frühere Berichte, dass die Stadt Danzig „zu denen vorgelegten Conditionen zu einem Vergleich wegen des Hafens sich nicht verstehen, sondern vielmehr ganz übertriebene, fremde, ungegründete und generaliter nur hingeworfene Sachen zum Vorwurf eines Vergleichs machen und dagegen dann zur Erlegung einer gewissen, ihre Kräfte nicht übersteigenden Summe endlich sich bequemen wollen.“ Golowkin hat „von denen Deputirten der Stadt eine deutlichere Erklärung über jeden Punkt derer von ihnen vorhin vorgeschlagenen Bedingungen“ verlangt und diese Erklärung an Reichardt mitgetheilt. Danach erstrecken sich die Forderungen vornehmlich auf die Rückgabe des Hafens im Zustande wie bei der preussischen Besitzergreifung, sammt allem Zubehör und dem alleinigen Recht zur Erhebung von Zöllen, auf das Handelsmonopol in Danzig, die völlige Handelsfreiheit in Polen und das Recht der Abgabenfreiheit für alle durch preussisches Gebiet gehenden Waaren, sowie auf das Verbot jeglicher Erschwerung der Zufuhr nach Danzig; endlich auf die „Restitution“ und Abtretung einer Reihe namentlich angegebener, bei der Stadt gelegener Gebiete und Güter,

[1] Vergl. S. 202 und 210. — [2] Golizyn hatte bestätigt, dass Suworow mit 3000 Mann in Hirsowa 15000 Türken zurückgeschlagen habe. — [3] Ricci.

auf die „Rectification der gezogenen Grenzen“ und das Verbot der preussischen Werbung.

Reichardt glaubt, dass „die Rompirung der hiesigen Negociation vor der Hand das beste Mittel nur sein [werde], die Stadt in der Folge traitabler zu machen“.

Potsdam, 24. October 1773.

Aus Eurem Bericht vom 17. dieses und dessen Anlagen ersehe Ich mit äusserstem Befremden, wie die Stadt Danzig in ihrer unverschämten Widerspenstigkeit so weit gehet, dass sie auch, die übertriebenste Forderungen zu machen, keine Scheu träget. Ich werde hiervon den besten Gebrauch gegen selbige beim russischen Hofe zu machen, gewiss nicht ausser Acht lassen. Weil Ich indessen zu vermuthen alle Ursach habe, dass der russische Resident von Rehbinder an diesem verwegenen Betragen der Stadt nicht geringen Antheil habe, so müsset Ihr Eurerseits, diesen Residenten, und zwar keineswegs directe, sondern durch der dritten, vierten Hand und sonst auf der schicklichsten Art zu gewinnen Euch äusserst angelegen sein lassen[1] und Mir, inwieferne Ihr hierunter zu reüssiren gedenket, zugleich aber auch anzeigen, ob die Drohungen gegen die Danziger, die Ich, von weitem anzuwenden, Euch unter dem 19. dieses ausführlich aufgegeben habe,[2] von einigem gewierigen Effect sein dürften. Denn das von Euch vorgeschlagene Mittel, dieser ganzen Unterhandlung durch derselben Abbrechung ein gegenseitiges Ansehen zu verschaffen, bleibt Mir am Ende noch immer übrig.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

22469. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, 24 octobre 1773.]

Je suis fort embarrassé pour notre accord avec les Danzicois.[3] Il y a deux partis à prendre, l'un de s'en remettre aux Russes, c'est celui de sacrifier nos intérêts; l'autre serait celui de resserrer les Danzicois, en leur faisant des difficultés pour leur commerce, pour l'eau qu'on peut leur couper, et cent chicanes pour les obliger à s'accommoder. Qu'en pensez-vous? Si nous n'avons pas recours à ce dernier expédient, cette affaire s'embrouillera étrangement. Mandez-moi vos pensées. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung („praesentatum den 24. octobris 1773“). Eigenhändig.

22470. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 24. October: Dolgoruki habe ihn aufgesucht, um vorläufig die Vermählung des Grossfürsten Paul zu notificiren und anzuzeigen, dass er Befehl habe, von neuem die Rückgabe der den preussischen Regimentern in

[1] Vergl. S. 183. 220. — [2] Vergl. Nr. 22457. — [3] Vergl. Nr. 22468.

Pommern, vornehmlich dem Bevern'schen Regiment, einverleibten russischen Kriegsgefangenen und der Soldaten, die während der polnischen Unruhen sich hätten anwerben lassen, gegen Rückzahlung des Werbegeldes zu verlangen. „J'avoue que j'ai été un peu surpris de lui voir remettre sur le tapis une affaire dont il n'a pas été question depuis près de sept ans;[1] mais j'ai compris par ce qu'il m'en a dit, et par la manière dont il s'est acquitté de cette commission, que c'est effectivement un ordre exprès de sa cour qui l'y oblige.“

In einem zweiten Bericht gleichen Datums antwortet Finckenstein auf die Anfrage des Königs wegen Danzig:[2] „Je conçois l'embarras que l'affaire de Danzig doit causer à Votre Majesté. Les deux partis dont Elle fait mention, me paraissent sujets aux plus grands inconvénients. Si Votre Majesté S'en remettait à la cour de Russie, Ses intérêts seraient sacrifiés; si Elle prend des mesures pour en imposer aux Danzicois, Ses ennemis s'en serviront pour La brouiller avec la Russie. Il paraît clairement par tout ce qui se passe depuis quelque temps à Pétersbourg, qu'on y travaille, et la demande que le prince Dolgoruki a été chargé de faire . . ., prouve qu'on recherche tout ce qui peut faire naître de la mésintelligence entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie. Dans ces dispositions on ne manquerait pas de lui faire envisager les moyens que Votre Majesté pourrait employer pour intimider le magistrat de Danzig, comme tendant à la ruine de cette ville et comme contraires à la garantie de la Russie aussi bien qu'au sens de la triple convention, et les discussions qui en résulteraient, influeraient d'une manière très fâcheuse sur l'exécution du traité de cession et remettraient pourtant, à la fin, l'affaire entre les mains de la cour de Russie, au préjudice des intérêts de Votre Majesté.

Il me paraît donc que le meilleur et le seul parti qui reste, est de laisser l'affaire dans les termes où elle se trouve. Votre Majesté est en possession et ne risque rien à voir venir. L'affaire ne saurait empirer par là, surtout au moment où la navigation va cesser. Il me semble même que Votre Majesté pourrait faire sentir à la cour de Russie toute l'insolence des prétentions du magistrat de Danzig[3] et témoigner que, comme ce n'était que par considération pour cette cour qu'Elle S'était portée à la négociation, Elle espérait aussi qu'elle saurait mettre ce magistrat indocile à la raison et l'obliger à acquiescer aux conditions raisonnables qu'Elle lui a fait proposer. Si les circonstances présentes ne permettent pas d'espérer beaucoup d'une insinuation pareille, Votre Majesté gagnera du moins par là de Se maintenir dans la possession de Ses droits, sans donner la moindre prise, et de voir venir la cour de Russie, qui, de quelque manière qu'elle pense aujourd'hui, ne pourra cependant pas se donner un démenti formel ni se rétracter entièrement sur des droits dont elle a une fois reconnu la justice.“

Potsdam, 25 octobre 1773.

Vos deux rapports d'hier m'ont été fidèlement rendus, et vous aurez soin de faire de ma part au prince Dolgoruki un compliment des plus polis et des plus affectueux sur la consommation du mariage du Grand-Duc. Vous profiterez, en même temps, de cette occasion pour lui insinuer que, comme je n'ai rien de plus à cœur que de me conformer aux désirs de sa cour, je ne manquerais aussi point de satisfaire, le plus tôt possible, à la demande qu'il avait été chargé de me faire de sa part au sujet des Russes qui pourraient encore se trouver dans mon armée, et que, pour cet effet, les inspecteurs-généraux de mes troupes avaient reçu les ordres les plus précis d'en faire une recherche exacte.[4] En

[1] Vergl. Bd. XXIII, 548; XXIV, 427; XXV, 80. — [2] Vergl. Nr. 22469. — [3] Vergl. Nr. 22468. — [4] Demgemäss Weisung an Generalmajor von Möllendorff, Potsdam 25. October, bei dem Bevern'schen Regiment und „besonders bei denen

attendant, je doute qu'il y en ait beaucoup, mais toujours sera-ce un moyen d'éluder les intentions de ceux qui travaillent à me brouiller, à cette occasion, avec la Russie. Leurs efforts seront, j'espère, sans effet et leurs peines inutiles, et je me flatte qu'il en sera de même de ceux qui voudront profiter de mes différends avec la ville de Danzig pour faire naître de la mésintelligence entre nos deux cours. Dans cette vue et après toutes les considérations que vous alléguez dans un de vos rapports susmentionnés, je laisserai tout ce différend dans les termes où il se trouve actuellement, et j'attendrai tranquillement le pli qu'il prendra dans la suite, et si la Russie n'insistera, à la fin, elle-même auprès du magistrat de cette ville à le terminer par un accommodement raisonnable. En attendant, les instructions que le comte de Solms a reçues en dernier lieu sur cette affaire,[1] sont parfaitement analogues à celles que vous me proposez de lui adresser, de sorte qu'il ne me reste absolument rien à y ajouter, et que nous verrons, dans peu, l'effet des insinuations qu'il aura faites en conséquence.

Das Recreditiv Josephs II. für Edelsheim wird übersandt.

Nach der Ausfertigung. Federic.

22471. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 25. October 1773.

Nachdem Ich den Inhalt Eures Berichts vom 17. dieses näher erwogen habe,[2] finde Ich in Absicht auf die Danziger Angelegenheiten am rathsamsten, solche vor der Hand in statu quo und gänzlich quiesciren zu lassen und ohne die geringste Drohungen, wie Ich Euch wohl, von weitem employiren zu lassen, unter dem 19. und 24. dieses[3] aufgegeben hatte, wirklich anzuwenden, gelassen abzuwarten, was diese Angelegenheiten solchergestalt vor ein Ansehen gewinnen werden. Denn da Ich in dem Besitz des Hafens und dessen Gefälle bin, so müssen die Danziger am Ende immer Mittel und Wege suchen und an Mich kommen, wenn sie die Disposition davon erhalten wollen; und dann dependiret der Handel lediglich von Mich und unter welchen Bedingungen Ich solchen einzugehen vor gut befinden will.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

Garnisonregimentern" nachzuforschen und eine namentliche Liste von „etwa 6 bis 8 dieser Leute" einzureichen.

[1] Vergl. Nr. 22441. — [2] Vergl. Nr. 22468 und 22470. — [3] Vergl. Nr. 22457 und 22468.

22472. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 25 octobre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois,[1] dont le contenu m'a été d'autant plus agréable que vous me faites espérer de réussir dans les deux affaires qui m'intéressent préférablement, c'est-à-dire celles du sel et des limites; la dernière, étant en quelque manière fondée sur la convention, ne souffrira guère de difficulté.

Es folgen Weisungen für die Verhandlungen wegen des Salzverkaufs.

La nouvelle de l'alliance, dont vous me dites qu'on se berce à présent, destituée entièrement de fondement, comme vous pouvez bien croire, ne fera que faire traîner les affaires. Il y en aura bien d'autres, quand les troupes seront loin; c'est alors que les cabales et les troubles ne manqueront de recommencer de plus belle et si bien qu'il faudra revenir à la charge et faire rentrer les troupes. Qu'en pensez-vous? A vue de pays je ne crois pas me tromper.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22473. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 15. October, er habe aus den während seiner Abwesenheit an Jeanneret de Dunilac gerichteten Erlassen ersehen: „que la cour de Pétersbourg avait témoigné à Votre Majesté désirer qu'Elle entrât dans des liaisons plus étroites avec cette cour-ci.[2] Votre Majesté daignera Se rappeler que, lorsque j'eus l'honneur de faire ma cour à Votre Majesté à Potsdam,[3] j'eus l'honneur de Lui insinuer qu'il fallait que la cour de Russie eût des raisons secrètes qui l'engageassent à ménager cette cour-ci au point qu'elle faisait. Plusieurs observations m'y ont confirmé du depuis. Entre autres, le comte de Tschernyschew[4] m'étant venu voir à Spaa, étant à Aix-la-Chapelle, me parla beaucoup sur ce sujet et me dit: »Tâchez, je vous prie, de mettre bien votre cour avec l'Angleterre; croyez-moi, c'est l'intérêt commun de nos cours qui le demande.« Par sa façon de s'expliquer il me parut marquer que l'on est dans l'idée que cette cour-ci bat si froid vis-à-vis de la Russie, parceque Votre Majesté témoignait tant de l'éloignement à Se lier avec ces gens-ci. Le ministre de Russie[5] prétend remarquer qu'on le traite avec plus d'indifférence que l'on a jamais fait. Je lui dis que cette indifférence provenait plutôt de l'inaction des cours de Bourbon, ce qui mettait cette cour-ci dans le cas d'avoir moins besoin de sa cour; que certainement le système de celle d'Angleterre ne pouvait pas être de contribuer à l'agrandissement de la Russie."

Potsdam, 25 octobre 1773.

Vous avez très bien répondu au ministre de Russie selon votre dépêche du 15 de ce mois. L'indifférence qu'il éprouve de la part du ministère britannique, n'a sûrement d'autre motif que celui que vous

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 22305 und 22345. — [3] Juli und November 1772; vergl. Bd. XXXII, 335. 338; XXXIII, 46. — [4] Vergl. S. 198. — [5] Mussin Puschkin.

lui avez indiqué. Ce ministère sent très bien qu'il n'a rien à appréhender de la part des Bourbons, et cette conviction enfle leur cœur et les rend plus fiers. Mais, par cette même raison, l'alliance qu'ils ambitionnent de contracter avec moi, devrait également, ce me semble, ne pas leur paraître aussi nécessaire, et, n'ayant rien à craindre de personne, ils pourraient se suffire à eux-mêmes, sans rechercher l'alliance des autres puissances. Mais apparemment qu'ils ont leur politique particulière, qui les engage à agir autrement; et tout ce qui m'intéresse le plus dans le moment présent, c'est d'apprendre bientôt l'accueil et la réponse qu'ils auront faite aux dernières ouvertures que je vous ai chargé de leur faire au sujet de mon différend avec la ville de Danzig.[1]

Tout le bruit, au reste, qui s'est répandu à la cour où vous êtes, d'un prétendu échec qu'aurait souffert le prince Dolgoruki,[2] est destitué de fondement[3] et appartient à ces contes que les ennemis de la Russie ne cessent d'afficher comme des réalités.

Federic.

Nach dem Concept.

22474. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 25 octobre 1773.

Les avis d'une prétendue réquisition de troupes de la part de la Russie dont le duc d'Aiguillon vous a régalé, selon votre dépêche du 14 de ce mois,[4] [sont] tout-à-fait destitués de fondement. Cette idée n'est pas venue dans l'esprit à la Russie; je lui continue mes subsides, et voilà tout le secours qu'elle exige; elle n'en demandera point d'autre; bien au contraire, elle regarde de la dignité d'un grand empire de finir sa guerre avec ses seules forces, sans avoir recours à celles de ses alliés ou à la concurrence d'une autre puissance.

Au reste, je me persuade de plus en plus que la mission du comte d'Aranda n'a point un objet aussi important que quelques avis lui ont prêté d'abord,[5] et qu'elle n'aboutira effectivement à rien de fort intéressant pour le système de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 22434. — [2] Nach Wiener Briefen sollte Dolgoruki so vollständig geschlagen sein, „qu'il avait eu peine de se sauver lui-même". — [3] Vergl. S. 219. — [4] Aiguillon hatte zu Goltz gesagt, „que certains avis portaient que Votre Majesté avait été requise par la cour de Russie de la soutenir avec des troupes contre les Turcs, et que Votre Majesté avait répondu que, selon les termes du traité, le secours en troupes ne se donnait que dans le cas où l'allié se trouvait attaqué dans ses possessions. J'assurais le Duc de mon ignorance sur la susdite réquisition, à quoi il répliqua que, comme l'objet était tout-à-fait étranger à ma place, il se pouvait fort bien que ma cour me l'eût laissé ignorer." — [5] Goltz wiederholte seine Ansicht, „combien se sont trompés ceux qui ont cru cet ambassadeur chargé de donner une nouvelle vigueur à ce ministère-ci." Vergl. S. 150. 186.

22475. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 octobre 1773.

Je suis satisfait du compte que vous m'avez rendu sur les différents sujets renfermés dans votre dépêche du 19 de ce mois. La nomination faite par les États-Généraux du sieur de Swart pour résident à la cour de Pétersbourg ne me paraît cependant pas un objet d'assez grande importance pour devoir fournir matière à brouilleries entre la Russie et la République, et je crois que, si la première refuse effectivement, suivant les insinuations du prince Golizyn, de le recevoir en cette qualité,[1] que la dernière ne se fera point de peine d'en substituer un autre à sa place.

Federic.

Nach dem Concept.

22476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 26 octobre 1773.

Der Anfang betrifft den Eintritt sächsischer Officiere in die preussische Armee.

Pour ce qui est des illusions flatteuses que la cour où vous êtes, continue d'avoir, que la nouvelle forme de gouvernement à établir en Pologne rencontrera tant de difficultés parmi les Délégués de la Diète que l'on sera peut-être obligé d'y renoncer ou d'admettre au moins les modifications qui n'ôteront pas surtout aux princes saxons toute espérance de pouvoir aspirer au trône de ce royaume,[2] elles s'évanouiront vraisemblablement, aussi bien que les intrigues que cette cour pourra employer pour détourner les puissances, intéressées à l'établissement de ladite forme de gouvernement,[3] des arrangements projetés à cet égard.[4] Toutes ses menées n'aboutiront sûrement qu'à indisposer de plus en plus la Russie contre elle et de la brouiller totalement avec cette puissance.

Au reste, le mariage de la princesse Amélie, fille de l'Électrice douairière, avec le prince Charles de Deux-Ponts n'est guère un objet capable de faire impression sur les cours de l'Europe, et elles verront généralement arriver cet évènement avec grande indifférence.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nach Thulemeier hatte Golizyn erklärt: „que la personne du sieur de Swart (vergl. Bd. XXXII, 634) . . . était désagréable à sa souveraine, et que cette Princesse se résoudrait vraisemblablement à rappeler son ministre de La Haye, si on persistait à le désigner pour sa cour“. Fagel wollte in dieser Erklärung die Wirkung von Umtrieben des Grafen Rechteren, des Vorgängers von Swart, sehen. — [2] Borcke berichtete, 23. October: „On prétend à cet égard que, si tous les autres princes étrangers en sont exclus, cela ne peut pas regarder la maison présente de Saxe qui, étant issue en droite ligne de deux rois de Pologne et étant possessionnée dans le royaume, doit être regardée comme indigène.“ — [3] Hier folgt in der Vorlage ein aus Versehen eingeschobenes „à se désister“. — [4] Vergl. S. 227. Anm. 1.

22477. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 26. October 1773.

Den Vorschlag, welchen der Graf von Golowkin in seinem mit Eurem Bericht vom 21. dieses Mir zugekommenen Promemoria[1] zu Berichtigung des Thornschen Stadt-Territorii äussern wollen,[2] finde Ich Meinen darüber hegenden Idées ganz gemäss, und werde Ich, wie Ihr gedachtem Grafen in Antwort schon versichern könnet, darin zu entriren, Mich allezeit ganz geneigt finden lassen; nur möchte derselbe zuvor und ehe noch mehrere Sachen vor der Hand genommen würden, die Hafen-Differenz mit denen Danzigern zu beendigen und seinen dieser Stadt beschehenen Declarationen das nöthige Gewicht zu verschaffen suchen; die Thornsche Grenzangelegenheiten sollten gewiss sehr bald ausgemittelt und ganz vorzüglich zu Stande gebracht werden.

Nach einer Abschrift. Friderich.

22478. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 octobre 1773.

Je suis très sensible à la nouvelle marque d'amitié que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, l'Impératrice me destine par l'envoi exprès du colonel prince de Dolgoruki, pour m'annoncer solennellement la consommation du mariage du Grand-Duc son fils.[3] Ce Prince trouvera cet accueil favorable auquel tous ceux qui me viennent de la part de Sa Majesté Impériale, ont droit de s'attendre, et l'objet de sa commission ajoutera encore un nouveau motif à la réception distinguée que je lui ferai, et où je n'oublierai pas de lui faire connaître toute la satisfaction que je ressens de voir par ce mariage resserrés de plus en plus les tendres liens qui unissent nos deux maisons, et qui sont si propres à affermir pour toujours le bonheur et la prospérité des deux empires.

L'ordre de Sainte-Cathérine, que Sa Majesté Impériale destine, en même temps, à ma chère nièce la Princesse de Prusse, lui sera également très agréable. Il lui sera un souvenir bien précieux de l'amitié de cette grande Princesse, et elle le recevra avec les sentiments de la plus vive reconnaissance et gratitude. Je lui permets aussi de très grand cœur de l'accepter, et je ne vous dissimulerai point que cette obligeante attention de Sa Majesté Impériale m'a fait un plaisir infini.

[1] D. d. Danzig 7. October (a. St.). — [2] Nach Reichardts Bericht wollte Golowkin das Gebiet der Stadt Thorn nach dem Grundsatz bestimmen, „dass alles, was nahe um derselben belegen, und wohin man aus derselben, ohne andere Possessionen zu berühren, kommen könne, zu dasselbe bleiben, wogegen alle die Possessiones der Stadt, welche in Ew. Königl. Majestät Provinzien enclaviret liegen, Höchstderoselben Landeshoheit unterworfen sein müssten". Vergl. Bd. XXXIII, 666. — [3] Vergl. S. 229.

En attendant je reviens aux affaires, et je voudrais bien que le comte de Panin ne différât plus de dévoiler à sa souveraine l'infâme caractère de Saldern. Mes précédents ordres contiennent déjà les motifs qui me font désirer, pour l'amour de ce ministre même, qu'il ne tarde plus à arracher le masque à cet indigne homme,[1] et je m'y réfère, pour éviter des redites.

Au reste, je viens aussi d'approfondir l'objet des conférences fréquentes du ministre autrichien à Constantinople, et je m'empresse à vous en faire part. C'est que la cour de Vienne, prétendant l'arrangement de ses limites avec les États ottomans fort défectueux, cherche à le rectifier à l'heure qu'il est, et à profiter de l'embarras actuel de la Porte pour enclaver dans ses domaines encore une partie des possessions ottomanes.[2] On ajoute même qu'elle a également envie d'ajuster ses frontières avec la république de Venise. Mais comme toutes ces différentes anecdotes ne sont que des prémisses, je compte bien d'apprendre dans peu le reste, et alors je ne tarderai point de vous en informer également.

Federic.

Nach dem Concept.

22479. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 octobre 1773.

J'ai vu, par votre rapport d'hier, la manière dont le prince Dolgoruki s'est expliqué sur ce que je vous ai chargé de lui dire, tant au sujet du mariage du Grand-Duc que sur les sujets russes qui se trouvent encore dans mes troupes.[3] Pour lui confirmer cependant encore davantage combien je suis empressé à cultiver cette union et amitié parfaite qui subsiste entre nos deux cours, vous ajouterez, à la première occasion, à ces assurances particulières l'assurance générale que je saisirai avec plaisir toutes les autres occasions qui se présenteront dans la suite, pour obliger Sa Majesté l'impératrice de Russie et lui donner de nouvelles marques bien convaincantes de mon amitié et attachement inaltérable à ses intérêts.

Der Schluss betrifft persönliche Verhältnisse eines Grafen Gersdorff.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 22456. — [2] Vergl. S. 227. — [3] Dolgoruki hatte auf Finckensteins Mittheilungen (vergl. S. 230) erwidert: „que l'Impératrice serait aussi sensible à la part obligeante que Votre Majesté prenait au mariage du Grand-Duc, que touchée de l'amitié avec laquelle Elle voulait bien lui restituer ceux d'entre ses sujets qui se trouveraient encore dans Ses troupes". Durch Erlass an Finckenstein vom 31. October bewilligt der König dem Fürsten Dolgoruki die nachgesuchte Audienz zur Überreichung des Notificationsschreibens Katharinas II. für den 3. November; Finckenstein sollte Dolgoruki begleiten.

22480. AU CAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 27 octobre 1773.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'est très bien parvenue, et je sens bien qu'aussi longtemps que l'on ne se sera point décidé sur les arrangements à faire dans les nouvelles acquisitions, la cour où vous êtes, ne fournira guère, dans le moment présent, des choses fort intéressantes à mander. Cependant, comme nos affaires en Pologne sont à peu près réglées et tirent vers leur fin, il est bien à présumer qu'elle ne tardera point à se déterminer, et je n'ai pas besoin de réveiller votre attention à tout ce qui peut y avoir quelque rapport, étant persuadé que vous ne négligerez point d'avoir l'œil toujours au guet pour m'en rendre des comptes exacts et détaillés.

En attendant j'ai tout lieu de soupçonner que le baron Swieten, à son retour à ma cour, sera chargé de différentes commissions, et peut-être aura-t-il quelques éclaircissements à me donner au sujet des frontières à fixer entre les États autrichiens et ceux de la Porte et de la république de Venise.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

22481. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 octobre 1773.

Je suis bien aise d'apprendre, par le contenu de votre dernière dépêche du 20 de ce mois, que les arrangements du sieur de Lattre pour le débit du sel en Pologne donnent lieu d'espérer de pouvoir établir quelque chose d'efficace à cet égard. Je vous ai déjà donné à connaître précédemment que, si ce n'était pas au moyen d'une compagnie privilégiée qu'on pût parvenir à ce but, qu'il faudrait, dans ce cas, tâcher de contracter là-dessus des conventions avec le plus de palatins et de magnats polonais qu'il serait possible.

Je vous le répète par la présente et veux bien vous dire en même temps que, par rapport aux cinq millions d'écus par an auxquels on prétend que doivent aller les dépenses nécessaires de ce royaume, je tiens de la bouche de quelques Polonais même que pareille somme peut très bien être prise des revenus du pays même, sans qu'on ait besoin de recourir à quelqu'autre voie pour cela. Il serait donc à désirer qu'on ne tombât pas sur l'idée de vouloir peut-être établir quelque nouveau péage sur la Vistule.[2] Cela hausserait infailliblement les impôts sur les marchandises et ne pourrait que mettre des entraves au

[1] Vergl. S. 227 und 236. — [2] Vergl. S. 203. 204. Benoît berichtete: Les Polonais „sont fort embarrassés de trouver les moyens pour lever régulièrement tant d'argent et avec ordre. L'établissement des douanes tant dans le plat pays que sur la Vistule est donc un des fonds principaux dans lesquels ils se croient obligés de puiser."

commerce. Tâchez pour cet effet de prévenir pareil établissement et faites-le, en tout cas, avorter par des représentations énergiques des négociants.

Expliquez-vous d'ailleurs plus précisément sur les articles de commerce que l'on voudrait régler avec vous,[1] afin que je sache de quoi il s'agit proprement. Je vous ai déjà prévenu que je m'en tiendrais uniquement aux péages d'à présent, sans aggraver le commerce par de nouveaux.[2] Cela est effectivement ma résolution, et vous pouvez le déclarer, en ajoutant que nos propres intérêts exigeaient d'augmenter le commerce, et non de le diminuer par de nouvelles impositions.

Pour ce qui regarde en attendant la liberté réciproque de vendre les terres, sans être obligé d'en payer le détract,[3] dont vous faites mention, je condescends très volontiers que cela puisse avoir lieu pendant trois ou quatre ans, suivant que vous en conviendrez, afin qu'on puisse voir pendant ce temps s'il est de notre convenance de la prolonger ou non.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

22482. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 28 octobre 1773.

Der Anfang betrifft die Verhandlung wegen des Salzverkaufs.

C'est un très mauvais motif que celui que les Polonais pensent employer pour établir un nouveau péage sur la Vistule,[5] quand ils prétendent d'user de représailles à l'égard de celui de Fordon, qui, ayant existé de tout temps, ne peut être taxé d'innovation. J'espère qu'ils se désisteront d'eux-mêmes de ce propos, quand ils considèrent que son exécution ne pourra manquer d'entraîner la ruine entière de leur commerce.

La nouvelle qui vous est parvenue du changement arrivé en Russie avec le comte Panin, est entièrement destituée de fondement. Il est

[1] Benoît berichtete von der Absicht des Ministeriums und der Delegation, „à régler avec nous tant les affaires de commerce en général que les différents points qui sont contenus dans l'article 21 des objections que cette Délégation m'a remises pendant la négociation du traité principal (vergl. S. 149), mais sur lesquels Votre Majesté ne m'a point encore fait parvenir Ses ordres ultérieurs.“ Der angezogene Artikel 21 enthielt eine Reihe von Einzelfragen betreffend die künftige Regelung der Rechtsverhältnisse der Unterthanen. Die von Benoît erbetenen Aufklärungen erfolgten durch Ministerialerlass vom 30. auf Weisung des Königs an das Auswärtige Departement vom 27. October. — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 625. — [3] So. Die Abgabenfreiheit bei Landverkäufen zählte zu den in Artikel 21 der Einwürfe (vergl. Anm. 1) aufgeführten und von Benoît in obigem Bericht ausdrücklich erwähnten Punkten. — [4] Durch Cabinetserlass vom 27. October weist der König Lossow an, „die ansehnliche Geldforderungen, so meine Unterthanen und die polnische Colonisten in Polen noch zu fordern haben“, zwar „auf die bestmögliche Art“ zu unterstützen, aber nicht „exekutivisch beitreiben zu lassen“. — [5] Vergl. S. 203.

vrai que ce ministre après le mariage du Grand-Duc a cessé d'être grand-maître, mais il garde toujours le maniement des affaires étrangères; l'Impératrice l'a même confirmé dans ce poste si bien qu'outre les autres avantages qu'elle lui a accordés à cette occasion, elle l'a gracieusé de très fortes pensions.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22483. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 28 octobre 1773.

Autant que je puis juger du traité entre la France et la Suède, dont vous parlez de nouveau dans votre dépêche du 17 de ce mois, l'article de l'argent en fait la principale anicroche;[2] mais je suis persuadé, en même temps, qu'il n'y sera question de rien d'offensif ou qui pût donner le moindre ombrage aux autres puissances.

D'ailleurs il se peut, quoique je n'en aie encore aucune nouvelle, que l'amiral Spiridow ait souffert quelque échec dans l'Archipel;[3] mais je doute fort qu'il soit assez considérable et décisif pour altérer le cours des affaires générales. Celles-ci continueront plutôt d'aller leur train, et il faudra encore bien toute la campagne prochaine, pour les porter à leur décision finale. Une nouvelle sur laquelle vous pouvez bien plus tabler, c'est que[4] le général Suworow a battu à plate couture un corps ottoman qui s'est avisé de l'attaquer au delà du Danube, et qu'après l'avoir dispersé entièrement et lui avoir pris différentes trophées, il a soutenu son poste à la barbe des Ottomans.

Quant aux chipoteries intérieures entre le ministère de France,[5] je les regarde comme de petites intrigues qui ne signifient rien.

Nach dem Concept. Federic.

22484. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 29 octobre 1773.

Mon très cher Frère. Je suis charmé, mon cher frère, que vous soyez content de la façon dont certaine affaire vient d'être arrangée;[6] il fallait en venir là, parceque les situations sont devenues, Dieu merci, meilleures qu'elles n'étaient.

Les nouvelles de Russie ne parlent à présent que de fêtes, et l'on ne pensera, je crois, à la paix ou la guerre que lorsque toutes ces

[1] Vergl. S. 218. — [2] Vergl. S. 197. — [3] Wie Goltz am 14. October berichtete, hatte Aiguillon von dieser Nachricht gesprochen; nach Goltz' Bericht vom 17. bestätigte sie Mercy. — [4] Bericht Riedesels, Wien 16. October. — [5] Umtriebe Aiguillons gegen Monteynard. — [6] Vergl. S. 226. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor.

fêtes seront finies. Pour moi, j'attends avec tranquillité ce que tout cela deviendra, et je ne pronostique pas de grands succès pour la continuation de la guerre. On traite cette partie en bagatelle, et l'Impératrice s'en fie trop à la Fortune. Ils ne sont pas en état d'exécuter le seul projet qui pourrait les mener à quelque chose. L'Impératrice ne veut point ouvrir la bourse, de sorte que, sans un heureux coup du hasard, les Russes ne seront pas plus avancés, la campagne prochaine, qu'ils ne le sont à présent.

Edelsheim est revenu ici de sa mission.[1] Selon lui, l'Empereur gagne quelque ascendant dans les affaires; cependant la mère est plus jalouse de son autorité que jamais, et, dans le fond, le prince Kaunitz les subjugue tous les deux. Il doit être d'un orgueil insupportable. Jugez-en par ce trait, mon cher frère. Il jouait au billard et poussait bien sa boule. Sur quoi tout le monde d'applaudir, lui de se tourner vers Edelsheim et de lui dire: »Il faut avouer que dame Nature m'a donné une adresse singulière pour réussir en tout.« Un homme qui dit de telles choses de lui-même, doit passer pour un fat complet ou du moins pour le plus impertinent de tous les hommes.

Lacy est parti pour Aix en Provence[2] respirer l'air natal du marquis d'Argens.[3] L'Empereur est brouillé avec lui, et l'on croit que son corps est usé et son crédit perdu. Ce sera désormais l'Empereur qui aura seul tout le département de la guerre.

Voici un bulletin de Paris,[4] où vous verrez, mon cher frère, que le public s'amuse à mes dépens. Je n'en tiens pas grand compte, et je n'en continuerai pas moins mon chemin.

Je prends comme une marque de votre entière reconvalescence que vous souhaitez d'avoir le prince Frédéric[5] à Rheinsberg. Il y viendra sans doute volontiers chez vous, mon cher frère, et je souhaite que sa bonne humeur dissipe entièrement vos crampes et vos autres incommodités. Je suis avec autant d'estime qu'avec l'amitié la plus tendre, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22485. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT.

Landgräfin Caroline antwortet, Petersburg 12. October, auf ein nicht vorliegendes Schreiben vom 18. September:[6] Die Vermählung des Grossfürsten Paul hat am 10. stattgefunden. „La Grande-Duchesse prie Votre Majesté d'accepter l'hommage de son respect; je dois ajouter qu'elle n'oubliera jamais les bontés, Sire, que vous lui avez marquées. J'ai osé faire lire à l'Impératrice la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire; les hoquets de la Confession d'Augsburg l'ont beaucoup amusée. Le Grand-Duc a été extrêmement flatté du compliment de Votre Majesté; il m'a prié de Lui présenter les assurances de son respect. Je connais, Sire, vos

[1] Vergl. S. 227. — [2] Vergl. S. 213. — [3] Geboren 24. Juni 1704 in Aix. — [4] Die Beilage fehlt. — [5] Prinz Friedrich von Braunschweig. — [6] Vergl. S. 155.

bontés et la tendre amitié dont Madame la princesse Amélie m'honore; je suis donc trop heureuse d'avoir été un instant l'objet de votre entretien avec elle. Mon départ reste irrévocablement fixé au 26 du mois;[1] j'espère trouver la Princesse de Prusse accouchée à mon arrivée à Potsdam; Dieu veuille que ce soit d'un prince.

Le Grand-Duc a souhaité que mon fils aîné entrât ici au service; j'en ai parlé à l'Impératrice, qui l'a accepté. Il fera comme volontaire la campagne prochaine."

[Potsdam] 30 octobre 1773.

Madame ma Cousine. Je crois, ma chère Landgrave, que cette lettre vous rencontrera en chemin et peut-être à Königsberg. Je vous félicite d'avance d'avoir terminé si heureusement vos affaires à Pétersbourg, où vous laissez deux de vos enfants, au lieu d'un. Voilà les congés finis, et la force de votre belle âme aura, sans doute, mis la nature et la raison d'accord sur une séparation inévitable et que vous avez prévue de loin.

Je sais que vous avez trouvé là-bas les choses bien différentes que nous les supposions ici,[2] et que vous avez été obligée de régler vos démarches sur l'inspection locale et avec cette prudence qui vous accompagne en toutes vos actions; mais nous ne pouvions pas prévoir ce qui arriverait des tracasseries et des intrigues, jeux ordinaires dans ces grandes cours, qui sont le théâtre de la cupidité et de l'ambition des hommes. Je crois que dans le fond de votre âme vous préférez la vie tranquille que vous menez à Darmstadt, à tous ces illustres et pompeux embarras de Pétersbourg et de Zarskoe Selo et de Peterhof.

Je fais mille vœux pour la prospérité de la Grande-Duchesse, et je lui souhaite toute la prudence possible; car je crois qu'elle en aura besoin dans le poste qu'elle occupe. Si elle a bientôt postérité, ce sera un grand avantage pour elle et qui lui attachera un parti considérable. Selon ce que la Princesse de Prusse assure, elle prétend que le je ne sais quoi, qu'elle mettra au monde, sera baptisé, ma chère Landgrave, avant votre arrivée.

Je souhaite que vous soyez contente des relais et des ordres que j'ai donnés partout de vous procurer toutes les commodités dont les lieux seront susceptibles qui se trouvent sur votre passage. Ma sœur Amélie nous a donné une bonne alarme; elle a pensé périr. C'étaient les préludes d'une apoplexie dont heureusement le médecin l'a sauvée. J'attends avec impatience, ma chère Landgrave, le moment de vous revoir, de vous embrasser et de vous assurer de vive voix de l'estime distinguée avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, votre fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig. Das Schreiben der Landgräfin nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

---

[1] Vergl. S. 190. — [2] Vergl. S. 202.

22486. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 31 octobre 1773.

Ma chère Nièce. Vos lettres me font toutes beaucoup de plaisir, surtout si j'apprends, ma chère enfant, de bonnes nouvelles de votre santé; je souhaite de tout mon cœur d'en avoir toujours de même. Nous avons ici le même temps que vous avez à La Haye, mais nous le trouvons très sain et nous sommes de l'opinion qu'il vaut mieux voir le soleil que l'atmosphère environnée et chargée de frimas.

J'ai vu ce prince Poniatowski,[1] il y a trois ans; c'était un jeune garçon qui promettait beaucoup, mais souvent cela trompe, et je ne crois pas que son séjour en Angleterre[2] lui aura été avantageux. Vous en jugerez mieux que moi, parceque vous le voyez.

On fera demain l'inauguration de l'église catholique de Berlin;[3] pour moi qui n'aime ni les cérémonies ni les arlequinades, je laisse faire cette consécration à ceux qui par devoir en sont chargés, sans croire que ma présence y soit nécessaire. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22487. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 31 octobre 1773.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a fait plaisir. Vous y jugez très bien des affaires qui se présentent à la cour où vous êtes, et le parti que vous avez pris vis-à-vis du comte d'Aranda, est des plus sensés. Sans doute qu'il vous donnera occasion de voir plus clair dans l'objet de sa mission.[4] En suivant de près un homme et en combinant les différents propos qu'on entend de sa bouche, on se fraie souvent le chemin de pénétrer ses secrets.

En attendant il est bien à présumer que le duc d'Aiguillon ne discontinuera point à éloigner des affaires toutes les créatures de son prédécesseur, le duc de Choiseul, et comme le comte de Guines est de ce nombre, je n'ai nulle peine à ajouter foi à la brièveté du séjour que vous lui pronostiquez à la cour de Londres.[5]

[1] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. Der polnische Oberst Fürst Stanislaus Poniatowski, ein Neffe des Königs von Polen, war im Mai und Juni 1771 in Berlin gewesen, vergl. „Berlinische Privilegirte Zeitung" vom 21. Mai, 8. und 15. Juni 1771. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 216. Anm. 4. — [3] Vergl. S. 211. — [4] Goltz berichtete: „Je m'approche le plus que je puis, sans affectation, du comte d'Aranda." — [5] Goltz berichtete über eine Auseinandersetzung zwischen Aiguillon und Guines, in der dieser Einspruch dagegen erhob, im gegenwärtigen Zeitpunkt abberufen zu werden, „où l'on avait tout employé pour rendre suspect sa bonne foi dans le jeu de

Au reste, le duc d'Aiguillon, ainsi que le ministre de Suède ne seront pas longtemps à s'apercevoir qu'ils ont été mal instruits au sujet du crédit du comte de Panin;[1] bien loin d'avoir diminué, l'Impératrice sa souveraine a comblé ce ministre de nouvelles distinctions et de présents, les uns plus riches que les autres, en le conservant à la tête des affaires étrangères;[2] de sorte que Sa Majesté Impériale lui a décerné par là le triomphe le plus éclatant sur ses envieux et jaloux.

Nach dem Concept. Federic.

22488. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 19. October: „Le ministère britannique se conduit avec beaucoup de décence dans l'affaire de Danzig. Je sais que le duc de Suffolk a dit qu'il souhaiterait que le magistrat voulût s'accommoder et enfin terminer cette affaire."

Maltzan berichtet, London 22. October, über eine Unterredung, die er gemäss dem Erlass vom 9.[3] mit Suffolk gehabt hat: „Je dis que, quoique j'eusse souhaité que pendant mon absence l'affaire de Danzig eût été arrangée à la satisfaction de Votre Majesté et de cette cour-ci, j'étais fâché de trouver que cette affaire n'était rien moins que terminée. Que Votre Majesté venait de m'ordonner de lui communiquer le plan d'accommodement proposé à la ville. Que, connaissant les sentiments de Votre Majesté envers cette cour-ci, je croyais oser prendre sur moi de lui lire mes ordres d'un bout à l'autre, pour lui témoigner par là que j'en agissais avec toute franchise envers lui, et que Votre Majesté ne désirait rien qui ne fût juste. Après lui avoir fait la lecture de mes ordres, selon qu'il convenait, je lui dis que, ce plan me paraissant donner toutes les sûretés, tant pour la ville que pour le commerce étranger, j'espérais que l'Angleterre ne trouverait aucun sujet de plainte et n'écouterait plus les malignes insinuations que l'on pourrait lui faire à ce sujet, pour que cette affaire pût être terminée et par là levé les difficultés auxquelles le commerce devait être assujetti par le double péage. Le duc de Suffolk me répondit qu'il était très sensible à la franchise avec laquelle j'en agissais envers lui; qu'il en ferait le rapport au Roi; qu'il pouvait cependant m'assurer en honnête homme que, cette affaire étant entre les mains de la Russie, eux n'y avaient pris aucune part et ne s'y étaient mêlés en aucune manière; c'était de quoi il pouvait m'assurer sur sa parole; que dans toute cette affaire il n'y entrait pas la moindre politique; qu'autant qu'il était juste que Votre Majesté prît soin de Ses intérêts, il était qu'eux prissent à cœur l'intérêt de leurs sujets et de leur commerce . . .

Je vis, ce même jour, le lord Rochford, auquel je recommandais aussi cette affaire, et qui me dit les paroles les plus flatteuses sur la manière ouverte avec laquelle j'en avais agi, et m'a donné les assurances les plus fortes que cette cour ne désirait que la conservation du libre commerce à ses sujets; qu'au reste il ne s'en mêlait pas."

son secrétaire [Tort de la Sonde] dans les actions anglaises" (vergl. Bd. XXXI, 155; XXXII, 138). „Il retournera donc à Londres, mais comme le duc d'Aiguillon n'en est pas moins animé contre lui, son séjour pourrait bien ne pas y être long." Überdies sei der Londoner Posten bereits dem Marquis Noailles versprochen. Vergl. S. 19. 34. 162.

[1] Nach Goltz versicherten Aiguillon und Creutz ihren Freunden, „que leurs dernières lettres de Pétersbourg annoncent que le crédit du comte Panin avait infiniment baissé depuis quelque temps". — [2] Vergl. S. 218. — [3] Vergl. Nr. 22434.

Potsdam, 31 octobre 1773.

Le duc de Suffolk, ainsi que ses confrères ont beau protester, selon vos dépêches du 19 et 22 de ce mois, leur innocence dans l'affaire de Danzig; ils auront cependant bien de la peine à se purger du soupçon d'avoir soufflé le feu de la discorde. Ce qu'il y a de certain au moins, c'est que l'envoyé d'Angleterre à Pétersbourg a tenu des discours fort incivils à ce sujet au comte de Panin, et vous pouvez d'autant plus y compter que j'en sais même tous les détails et tous les termes dont il s'est servi.[1] Quoi qu'il en soit, il faut attendre la réponse ultérieure du duc de Suffolk, et en attendant je vous adresse ci-joint un mémoire de mon ministre d'État de Hoym au sujet de la bonification des péages sur les toiles étrangères qui passent en Amérique, qu'on veut abolir. J'ai lieu de présumer que mes négociants de Silésie n'en sont pas bien informés, et qu'ils en ont pris une fausse alarme. Supposé cependant qu'il en fût effectivement question, vous aurez soin de le contrecarrer autant qu'il vous sera possible, et je me flatte que votre patriotisme donnera encore plus de vivacité aux efforts que vous ferez, pour obtenir la continuation de ce bénéfice à vos compatriotes.

Au reste, voici un mémoire selon lequel on prétend que la bonification des péages sur les toiles étrangères qui passent en Amérique, sera abolie à la prochaine rentrée du Parlement, et vous aurez soin d'approfondir ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

22489. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 31 octobre 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'ai vu, par votre dépêche du 23 de ce mois, que je ne me suis point trompé dans mon pronostic sur la destination du corps de 18 000 Croates que la cour où vous êtes, fait avancer vers la Servie.[2] Mais c'est aussi à quoi je dois me borner aujourd'hui, n'ayant absolument rien de nouveau à vous communiquer. Je crois même, vu la stérilité des nouvelles intéressantes dans les conjonctures présentes, que vous vous trouverez souvent dans le cas d'abréger également vos dépêches. Toutefois je suis persuadé qu'il ne vous échappera rien qui mérite mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 184 und 199. — [2] Riedesel bestätigte, dass das Croatencorps nur zur Ablösung der regulären Truppen im Grenzcordon bestimmt sei und zu diesem Zweck nach Serbien marschire (vergl. S. 210).

22490. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 26. October: La Délégation a „nommé une subdélégation pour travailler avec nous aux actes séparés pendant le temps des vacances, qui durent encore trois semaines, et cette subdélégation nous a aussi remis des propositions pour le commerce,[1] . . . par lesquelles on nous demande à l'article second un arrangement pour le commerce du sel, mais mes collègues ne veulent entrer en rien sur cet objet."

Die Subdelegirten haben erklärt, „que, pour ce qui était de la douane à établir sur la Vistule entre Varsovie et Thorn,[2] ils sentaient fort bien, comme je le leur disais, que cela pourrait ruiner le commerce, mais qu'ils ne pouvaient s'en désister qu'au cas que Votre Majesté S'en désisterait de Son côté, et qu'ainsi ils ne pouvaient s'entendre à cet égard qu'à une parfaite réciprocité, comme ils nous l'avaient offerte dans le 1er article de leurs propositions, ou bien qu'il fallait, selon l'ouverture que le ministre de Russie en avait faite, déterminer le tarif auquel on fixerait mutuellement ces douanes. Enfin ils m'ont dit que, pour ce qui regardait le droit d'étape des Danzicois que les Polonais souhaiteraient de voir aboli,[3] Votre Majesté y gagnerait peut-être autant qu'eux, lorsque Ses sujets jouiraient dans cette ville des mêmes libertés que les Polonais y prétendaient . . .

Les secrétaires de Danzig et de Thorn[4] qui résident ici comme agents de ces villes, se voyant pressés, le premier par le projet qu'on a d'abolir le droit d'étape, et le second en ce que la République veut disposer de plusieurs articles qui concernent la ville de Thorn, par exemple d'y envoyer des commissaires pour prendre note et pour disposer des biens des Jésuites, ces secrétaires s'adressent maintenant à nous pour que nous les protégions, afin que les Polonais ne s'arrogent pas sur ces villes des droits qu'ils n'ont pas. Celui de Thorn a offert, à cette occasion, d'indiquer des documents qui devraient être cassés, pour mieux constater les droits de Votre Majesté sur Ses nouvelles acquisitions, comme aussi de fournir des notions géographiques pour nos commissaires qui leur seraient utiles dans l'ouvrage de la démarcation, mais il demande pour récompense que la ville puisse se stipuler avec les commissaires de Votre Majesté une pleine propriété et souveraineté sur tous les territoires qu'elle possède, sans exception, même ce qu'elle a acquis par des achats,[5] et d'autres choses pareilles, principalement à l'égard du commerce. Outre qu'il m'a fait ces ouvertures trop tard, je ne m'imagine pas que les éclaircissements qu'il prétend pouvoir nous donner, puissent compenser tout ce qu'il pourrait exiger de la part de Votre Majesté pour la ville de Thorn. Pour ce qui est du secrétaire de Danzig, nous lui avons reproché, à cette occasion, le sieur de Stackelberg et moi, l'opiniâtreté que le magistrat de cette ville nous témoignait dans l'accommodement qu'on lui avait proposé. Nous lui avons donc signifié qu'après une telle conduite ce magistrat ne pouvait pas prétendre que nos cours devinssent ses défenseurs."

Potsdam, 1er novembre 1773.

L'affaire du débit du sel en Pologne faisant le premier article de votre dépêche du 26 d'octobre dernier, qui m'est bien parvenue, je commence par vous dire là-dessus en réponse que, comme, selon mes nouvelles de Vienne, les Autrichiens doivent avoir besoin pour leur propre approvisionnement du sel des mines de Wieliczka, il n'est pas à croire qu'ils s'embarrasseront grandement à chercher des débouchés

[1] „Propositions pour le commerce avec les trois cours alliées de la part de la république de Pologne." — [2] Vergl. S. 237. 238. — [3] In dem dritten Artikel der „Propositions" war die Abschaffung des Danziger Stapelrechts in Aussicht genommen. — [4] Gralath und Geret. — [5] Vergl. S. 235.

pour cette marchandise, et que, pouvant ainsi en trouver la consommation dans leurs propres États, nous rencontrions à cet égard beaucoup de difficultés de leur part. Il conviendra seulement de savoir si la forme du gouvernement polonais appropriera ce débit au Roi seul ou de quelle manière elle jugera à propos d'en disposer. Si on admet dans ce royaume le libre négoce du sel, le débit ne pourra certainement pas nous manquer, et nous l'obtiendrons préférablement aux autres, vu les bas prix auxquels nous sommes à même de le vendre. Les criailleries que les Polonais réitèrent à l'occasion de l'arrivée de quelques bateaux chargés de cette marchandise, et les notes que l'on vous a remises là-dessus,[1] ne me surprennent aucunement. C'est leur coutume de se plaindre et de lamenter en toute rencontre, de laquelle ils se désisteront difficilement. En attendant je me flatte qu'on ne me refusera pas les droits qu'on compte d'accorder, à cet égard, tant aux négociants de Riga qu'à ceux des Autrichiens. Mais, je le répète, il s'agira de voir au préalable la tournure que la Délégation donnera à cette affaire, pour savoir avec qui on pourra la régler et faire des accords. Je prévois qu'elle réussira en gros, mais qu'il faudra de nécessité temporiser et attendre que la forme du gouvernement soit constatée, avant de pouvoir arranger, comme il faut, la moindre condition solide sur cette matière.

La douane qu'on prétend établir sur la Vistule entre Varsovie et Thorn, ne pourra que nuire infiniment au commerce et doublera toujours, quand il ne subsisterait d'autre péage que celui de Fordon, les impôts et, par conséquent, le prix des marchandises.

Pour ce qui est du palatin Dombski, je me flatte avec vous qu'il y aura moyen de le rendre traitable, et que nous trouverons celui de nous accorder avec lui.[2]

Au reste, vous avez bien fait de n'entrer en rien sur les insinuations des secrétaires de Danzig et de Thorn. On nous ferait sûrement payer cher les bagatelles qu'on s'offre d'indiquer sur les nouvelles acquisitions, et elles ne compenseraient aucunement ce qu'ils exigent de nous.

Federic.

Nach dem Concept.

22491. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF.

Potsdam, 1. November 1773.

Der Woywode Dombski, welcher, wie Ich Euch unter dem 28. abgewichenen Monats bereits bekannt gemacht habe,[3] à la tête derer polnischer Seits zu Regulirung der Grenze ernannten Commissarien

[1] „Note“ des polnischen Ministeriums, d. d. Warschau 21. October. — [2] Vergl. Nr. 22491. — [3] Vergl. S. 188. Anm. 1.

bestellet ist, hat, zu Euch im Vertrauen gesagt, sich gegen Meinen Gesandten, den von Benoît in Warschau, verlauten lassen, dass, wenn auch die Grenze vom Goploer See nach Solitz genommen werden sollte, solche gleichwohl, ohne eine Krümmung zu verursachen, nicht über Gniewkowo gehen könnte;[1] woraus Ihr dann vorläufig so viel schon abnehmen könnet, wie es mit dieser Grenze eben keine sonderliche Schwierigkeit haben wird. Damit aber auch diese Starostei Gniewkowo, als gedachtem Woywoden Dombski gehörig, bei der Grenzbestimmung oder derselben Ausdehnung keine Hinderniss verursachen möge, so autorisire Ich Euch hiermit, solche demselben nicht allein auf seine Lebenszeit, sondern dass sogar seine Kinder darauf eine Pension behalten sollen, von Meinetwegen zu versprechen, welches Ihr indessen demselben auf einer schicklichen Art und ohne dass die übrige Commissarien das allermindeste davon merken, zu insinuiren wissen werdet. Uebrigens habe Ich Euch nunmehro die Liste derer sämmtlichen Commissarien, mit welchen Ihr dieses Geschäftes wegen zu thun haben werdet, hierbei zufertigen wollen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

22492. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 1. November 1773.

Die Polen bestehen auf dem dermaligen Reichstage darauf, denen Danzigern die Stapelgerechtigkeit, welche selbige bis daher gegen sie exerciret haben, fernerweit nicht zuzugestehen. Der abseiten des Danziger Magistrats in Warschau gegenwärtige Secretär hat dahero sich dieserhalb an die Gesandte der auswärtigen Höfe gewendet und um deren Vermittelung und Schutz gegen diesen Antrag angesuchet. Der hierbeigehende Extract aus der Mir desfalls von Meinem Minister am Warschauer Hofe, dem von Benoît, eingegangenen Dépêche wird Euch mit mehrern belehren, was dieser sowohl als der russische Minister gedachtem Secretär darauf geantwortet haben.[2] Ihr werdet daraus, in welchen gar nicht vergnüglichen Terminis die Städte Danzig und Thorn mit denen Polen dermalen stehen, mit mehrern ersehen und, davon in der Folge Eurer obhabenden vorjetzo quiescirenden Negociation guten Gebrauch zu machen, noch schon Gelegenheit haben. Was es indessen mit vorgedachter Stapelgerechtigkeit eigentlich vor eine Bewandtniss hat, und inwiefern derselben Abschaffung auch Meinen Unterthanen zu

[1] Benoît berichtete, Warschau 26. October: „Comme la starostie de Gniewkowo lui appartenait, il m'a dit que, quand même nos commissaires voudraient longer la Netze jusqu'au lac de Goplo, la ligne droite à tirer depuis ce lac jusqu'à Solitz, ne pouvait pas passer par Gniewkowo, à moins de devenir courbe; qu'ainsi il espérait que cette starostie resterait à la Pologne." — [2] Vergl. S. 245.

Statten kommen und vor Nutzen bringen dürfte, darnach werdet Ihr Euch näher zu erkundigen und Mir Euren Bericht zu erstatten nicht unterlassen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

22493. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 1. November, sie hätten aus den von Benoît am 26. October übersandten Vorschlägen der polnischen Subdelegation für den Handel mit den drei Mächten[1] ersehen, dass die Republik das Danziger Stapelrecht abschaffen wolle. „La ville de Königsberg est également depuis longtemps en contestation avec celle de Danzig sur ce droit d'étape, et . . . il nous paraît être, par conséquent, de l'intérêt de Votre Majesté d'accéder à la proposition de la république de Pologne et de faire cause commune avec elle, pour faire abolir le susdit droit d'étape; ce qui sera en même temps un moyen d'humilier le magistrat de Danzig et de le rendre peut-être plus traitable dans l'affaire du port. Nous nous proposons donc d'instruire le sieur Benoît en conséquence."

[Potsdam, novembre 1773.]

Cela est déjà fait.[2]

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf dem Berichte der Minister.

22494. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg berichtet, Berlin 1. November: „Comme Votre Majesté Se trouvera bientôt dans le cas de devoir nommer des commissaires pour régler Ses nouvelles limites avec la Pologne, je prends la liberté de Lui offrir mes très-humbles services, si Elle m'en croit capable; dans lequel cas Elle pourrait m'associer quelqu'un qui connaisse bien le local des frontières, tel que le sieur de Brenckenhoff, et qui ait le maniement de l'argent qu'Elle y destine . . .

Votre Majesté ne pourra pas Se dispenser de mettre vis-à-vis des palatins et castellans polonais du moins une personne d'un rang à peu près égal et qui sache leur parler en français et en latin. Comme je suis au fait de ce qui s'est passé dans la négociation de l'acquisition; comme je connais l'histoire et l'ancienne constitution de la Prusse et de la Poméranie, j'aurai d'autant moins besoin d'instruction. Je ferais sûrement tous les efforts possibles pour étendre les limites de la Prusse polonaise aussi loin que du temps de l'Ordre Teutonique et pour redresser ce qu'on n'a pu obtenir jusqu'ici. J'espère aussi qu'en combinant les circonstances, je pourrais aussi parvenir, à la fin, à arranger l'affaire de Danzig à l'avantage de Votre Majesté."

Potsdam, 2 novembre 1773.

J'ai déjà nommé mon conseiller privé des finances de Brenckenhoff pour commissaire au règlement de mes limites avec la Pologne, et la ligne droite du lac de Goplo jusques à Solitz fait la base de ses instructions. Tout ce qui me revient aussi de cette démarcation, m'en

[1] Vergl. S. 245. — [2] Vergl. Nr. 22490.

fait espérer même un bon succès. On me donne au moins les commissaires polonais pour des gens fort traitables et de facile composition; de sorte que j'ai tout lieu d'espérer de finir bientôt avec eux et de n'avoir pas besoin d'y envoyer encore exprès un commissaire de votre rang. En attendant j'ai été bien sensible à l'offre que vous m'avez faite de vos services. Je la regarde comme un nouveau gage bien agréable de votre zèle pour mes intérêts que vous avez déjà fait éclater dans d'autres occasions, et si le cas existe qu'il faut absolument un commissaire d'un rang plus distingué, vous pouvez compter que je n'oublierai pas d'en profiter.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

22495. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 2. November 1773.

Wenn Ich Euch, den russischen Residenten von Rehbinder auf einer vorsichtigen Art in Mein Interesse zu ziehen, letzthin aufgegeben habe, ist solches, wie Ich wohl aus Eurem Bericht vom 29. abgewichenen Monats ersehe, gar nicht in der Absicht, Meine Angelegenheiten bei der Stadt zu unterstützen,[2] sondern nur desfalls geschehen, um nicht in dieser Sache seinem Hofe und dessen Ministerio gegenseitige Insinuationes zu machen, und dies konnte seinerseits, der Stadt ohnbeschadet, ganz füglich schon unterlassen werden.

Die von denen Polen, wie Ich Euch gestern gemeldet habe,[3] in motu gesetzte Aufhebung der von der Stadt Danzig bis daher exercirten Stapelgerechtigkeit, wogegen sie sogar Meine Protection nachsuchen wollen, die Ich aber derselben bei ihrem gegen Mich bezeigten hartnäckigen Betragen angedeihen zu lassen keinesweges gemeinet sein kann, ist dieser Stadt ein neuer Beweis, wie gut sie gethan hätte, sich auf einer gewierigen Art mit Mir einzulassen und zu verstehen, und dies wird gewiss nicht die letzte Gelegenheit sein, derselben ihr ganz unüberlegtes Verhalten gegen Mich bereuen zu machen.

[1] Am 3. November schreibt Finckenstein an Hertzberg, dass bei der Unterredung des Königs mit ihm am 3. (vergl. S. 236. Anm. 3) von den Commissaren für die Grenzregelung die Rede gewesen sei. „Le Roi a jeté les yeux pour cet effet sur M. de Brenckenhoff. J'ai insisté sur la nécessité d'y en avoir plus d'un et surtout d'y envoyer une personne qui puisse en imposer, qui possède bien la langue française et latine, et qui ait la connaissance requise des intérêts du Roi. Sa Majesté ne s'est pas encore déterminée à cet égard, mais j'ai cru m'apercevoir que ce discours n'avait pas laissé que de faire quelque impression, et sur ce que j'ai dit qu'il faudrait aussi un plein pouvoir pour ces commissaires, dès que Sa Majesté nous aurait fait connaître son choix, elle m'a répondu que nous n'avions qu'à le faire expédier en laissant les noms et les charges en blanc." — [2] Reichardt berichtete über die Aussichtslosigkeit, Rehbinder für die preussischen Interessen zu gewinnen (vergl. S. 220. 229). — [3] Vergl. Nr. 22492.

Uebrigens bin Ich, die ganze Negociation mit Danzig vor der Hand ruhen zu lassen, wie Ich Euch letzthin bereits bekannt gemacht habe,[1] vollkommen resolviret; Euch aber zu rappelliren und abgehen zu lassen,[2] ist, so lange der Minister des vermittelnden Hofes noch anwesend bleibt, wie Ihr selber einsehen und anerkennen werdet, keineswegs schicklich.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

22 496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 novembre 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris par votre dépêche du 19 d'octobre que, nonobstant les fêtes de la cour où vous êtes, où les affaires ont reposé, vous avez pourtant trouvé le moment de faire valoir au comte de Panin les arguments que mes ordres précédents vous ont fournis, pour engager sa cour à s'employer avec plus de vigueur dans mes différends avec la ville de Danzig.[3] Ils sont trop évidents pour manquer le suffrage d'un ministre aussi éclairé, et c'est ce qui me fait espérer également que les autres membres du Conseil en sentiront la force; de sorte que j'ai d'autant plus lieu de me flatter de l'amitié de Sa Majesté Impériale, ainsi que vous vous y attendez de même, qu'elle voudra bien se prêter à mes représentations et ne point écouter la voix de ceux qui voudraient encore mettre des entraves à des titres dont elle a reconnu déjà publiquement la légalité et la justice. L'obstination du comte d'Orlow même sera peut-être à vaincre, et si vous prenez soin de le cajoler par quelques compliments polis et obligeants de ma part, je croirais presque que vous pourriez parvenir à l'adoucir et à le rendre plus pliant ou du moins à pénétrer par quel moyen on pourrait gagner encore son suffrage.

En attendant mon conseiller privé des finances Reichardt et le comte Golowkin, après avoir conféré ensemble sur les moyens de faire

[1] Vergl. Nr. 22 471. — [2] Reichardt erwartete „eine sehr vortheilhafte Wendung", sobald der König sich entschliessen würde, „bei völliger Exercirung der bisherigen Hebung der Hafengefälle die Negociation eine Zeitlang ruhen zu lassen und mich zu rappelliren". — [3] Solms berichtete, er habe einen Auszug aus dem Erlass vom 2. October nebst Reichardts Betrachtungen über die Lage in Danzig (vergl. Nr. 22 415) dem Grafen Panin zugestellt und ihm mündlich seine Vorstellungen wiederholt. „Il me dit avoir remis mon extrait à Sa Majesté Impériale et qu'il reprendrait la matière dans le Conseil prochain; mais il craint toujours que l'obstination bizarre du comte Orlow de sortir du Conseil toutes les fois qu'il est question de cette affaire, empêchera les autres membres à prendre un parti, quoiqu'il n'est pas à présumer que la complaisance que Sa Majesté Impériale a pour cet homme, aille au point de se plier à tous ses caprices et de se donner un démenti aux yeux de tout le monde, ce qui arriverait, si elle cessait d'exiger que la ville reconnût le droit territorial sur le port."

prendre quelque couleur plus favorable à leur négociation, ont proposé d'en interrompre le cours pour quelques mois et de se retirer même de Danzig, afin de mettre par là la peur au ventre des personnes du magistrat et les engager à revenir d'eux-mêmes à nous.[1] Mais comme la Russie a pris toute cette affaire en main, je n'en déciderai rien, et j'abandonne plutôt entièrement à ses lumières d'apprécier cette proposition et de prendre le parti qu'elle jugera le plus convenable.

Il en est de même de mes idées sur la paix entre elle et la Porte, et j'attends tranquillement le résultat des réflexions ultérieures qu'on aura faites sur cette affaire importante.[2] En attendant l'article des Tartares et des deux villes que la Russie demande comme une condition *sine qua non,* fera toujours une grande difficulté dans cet ouvrage salutaire, vu que la Russie paraît être tout autant éloignée d'y renoncer que la Porte d'y consentir; de sorte qu'il serait bien à désirer de pouvoir imaginer un expédient pour écarter cette pierre d'achoppement.

En attendant je ne puis qu'admirer la générosité de l'Impératrice dans les présents magnifiques qu'elle a faits tant à la Landgrave et aux princesses de Darmstadt qu'à leur suite.[3] Cette munificence m'a fait d'autant plus de plaisir que, sans elle, les frais d'un aussi long voyage n'auraient pu que déranger beaucoup les finances de la Landgrave et la mettre fort à l'étroit pour son retour.

Enfin, j'ai trouvé beaucoup de goût dans le plan de l'illumination[4] que vous avez eue devant votre maison pendant les fêtes des noces de Son Altesse Impériale le Grand-Duc, et je suis persuadé qu'il y en aura eu encore bien d'autres tout aussi bien imaginées et brillantes.

Nach dem Concept. Federic.

22497. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 3 novembre 1773.

L'affaire des sels m'intéressant toujours infiniment, vous pouvez bien croire que l'assurance que vous m'avez donnée sous le 28 d'octobre dernier[5] du bon succès qu'elle promet, m'a été des plus agréables, de sorte que je puis à présent espérer que nous réussirons sur cet objet d'une façon ou de l'autre, sans avoir besoin de recourir à la spéculation du sieur de Lattre sur les sels de Wieliczka, ce moyen demandant de

[1] Bericht Reichardts, Danzig 29. October. Doch ist in demselben nur von Reichardts Abberufung die Rede (vergl. S. 250). — [2] Solms berichtete: „On a réfléchi sérieusement sur cette matière importante, et les principaux d'ici m'ont dit séparément qu'après que les fêtes des noces du Grand-Duc auraient fait cesser les dissipations, on me chargerait d'écrire au sieur de Zegelin, pour lui donner la commission d'offrir des conditions plus modérées à la Porte." — [3] Vergl. S. 258. — [4] Liegt nicht bei. — [5] Der Bericht liegt nicht vor.

gros fonds que la compagnie n'a point, et que je ne suis pas en état de lui fournir.

Au reste, je ne doute point que les trois factions dont vous faites mention, ne tiennent la Pologne dans un désordre si parfait que tôt ou tard il faudra revenir pour y mettre le holà. En attendant je suis bien aise que le droit d'étape que les Danzicois ont exercé jusqu'ici à l'égard des Polonais, et que ceux-ci demandent avec instance d'être aboli,[1] me fournisse le moyen de faire sentir à ces messieurs de Danzig de ces effets fâcheux de leur opiniâtreté. Ayant résolu d'aller là-dessus de concert avec les deux autres puissances, cette ville pourrait bien perdre ce droit, ce qui pour son commerce pourrait être d'une conséquence bien ruineuse.

Federic.

J'espère que votre affaire du sel réussira d'une façon ou d'autre; car si le commerce en est libre, nous n'avons qu'à baisser les prix pour en jouir. A propos, il ne faut pas que nous quittions la Pologne [autrement] que quatre semaines après l'échange du traité. Cela nous arrêtera encore jusqu'à la mi-décembre. J'en suis fâché, mais telle est la stipulation. J'en écris de même à Lossow.[2] Ce sera donc Benoît qui, ayant échangé le traité, vous marquera le moment du départ.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg. Der Zusatz eigenhändig.

22498. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 3 novembre 1773.

Les changements que, selon votre dépêche du 27 d'octobre dernier, l'Empereur se propose de faire dans l'économie de son armée,[3] me paraissent très bien imaginés. Outre les pertes qui sont résultées de l'arrangement du maréchal Lacy pour les gens de métier, le soldat, occupé à des ouvrages de cette nature, ne saurait qu'être négligé dans sa première vocation et perdre insensiblement le goût pour les armes. Si donc tous les autres changements de Sa Majesté Impériale ressemblent

[1] Vergl. S. 245. — [2] Am 3. November schreibt der König an Lossow, es werde ihm „sehr lieb" sein, ihn nach seiner Rückkehr zu sehen und ihm „vor die in Polen bis daher gegebene viele Mühe noch mündlich zu danken", mit dem eigenhändigen Zusatz: „Er wird noch mit die Regimenter müssen in Polen stehen bleiben; denn Ich habe es nachgesehen: sie sollen nicht eher aus Polen als vier Wochen, nachdem der Cessionstractat mit der Republik ratificiret ist; also wird es wohl bis medio decembris sich verziehen." Durch Erlass vom 4. November werden Lentulus, Benoît und Lossow benachrichtigt, dass gemäss dem Cessionsvertrag die Räumung Polens bereits vierzehn Tage nach Auswechselung der Ratificationen stattzufinden habe; Benoît soll Lentulus und dieser Lossow von dem genauen Zeitpunkt unterrichten. — [3] Es handelt sich um den Plan einer Abschaffung der von Lacy eingerichteten Militärwerkstätten, in denen, wie die Handwerker klagten, von Soldaten alle Uniformstücke hergestellt wurden.

à celui-ci, il est à présumer qu'ils mériteront les suffrages de tous les connaisseurs et feront beaucoup de bien à son armée.

Mais ce qui me paraît un peu singulier dans votre susdite dépêche, c'est que le prince Kaunitz a si fort déclamé contre l'ombrage que donnaient aux voisins les mouvements de sa cour.[1] Il me paraît au moins tout simple que ces derniers excitent l'attention des autres puissances, et, après ce qui s'est passé en Pologne, il n'est pas étonnant que la marche d'un corps de 18000 Croates donne à penser et fournisse matière à des soupçons d'un dessein semblable d'agrandissement. Si en attendant la cour où vous êtes, pense effectivement à profiter des conjonctures où la Porte se trouve actuellement, pour obtenir d'elle, au moyen d'un accommodement, une extension de ses limites, ainsi que l'évènement du côté d'Orsova, dont vous faites mention, semble l'indiquer,[2] c'est un tour de la finesse du prince Kaunitz, et personne ne saurait y trouver à redire.

Au reste, n'ayant rien de nouveau à vous mander, je me borne à vous informer que la consécration de l'église catholique à Berlin s'est faite lundi dernier[3] avec toutes les cérémonies que le rit de cette communion et le pontifical du pape Urbain VIII prescrivent.

Nach dem Concept. Federic.

22499. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 4. October: Solms habe ihm, allerdings ohne „expressen Auftrag" des russischen Hofes, geschrieben, „dass, da wahrscheinlicher Weise die Friedens-Négociations diesen Winter wieder vorgenommen werden dürften, so möchte er vorläufig gerne wissen, dass, im Fall der Articul der Tartarn nicht nach der Intention des russischen Hofes zu erhalten und dass, um endlich den Krieg einmal zu endigen, Russland sich mit dem Versprechen der Pforte, die Freiheit derer Tartarn zu mainteniren, begnügen liesse und dass solches in Betracht dieser Versprechung auf den Besitz derer beiden Städte Kertsch und Jenikala unter der Bedingung renuncirte, dass auch die Pforte keine Truppen in der Crimée hätte, inzwischen aber, um doch etwas für die Zurückgabe derer eroberten Provinzen und Bender zu erhalten, man alsdann den Besitz von der Festung Kinburn verlange; ob ich glaubte, dass die Pforte darin einwilligen würde". Zegelin hat darauf den Reis-Effendi „sondirt", und dieser hat nach Rücksprache mit dem Caïmacam und dem Mufti ihm antworten lassen, dass sie darüber weder an den Sultan noch an den Grossen Rath der Ulema berichten könnten. „Sie ersuchten mich also, nach Petersburg zu schreiben und mich mit einer hinlänglichen Autorité von dem russischen Hof versehen zu lassen, damit ich diese Proposition der Pforte in gehöriger Form thun könne; alsdann würden sie deshalb mit mir in Unterhandlung treten . . . Ich liess dem Reis-Effendi hierauf zu erkennen geben, dass es mir wenigstens lieb sein

[1] Riedesel berichtete: „Il y a quelque temps que le prince Kaunitz déclama contre ce que les voisins prenaient si facilement ombrage au moindre mouvement que l'on faisait chez soi." Nach Riedesels Vermuthung hatte Kaunitz dabei den Gesandten von Venedig (vergl. S. 213) oder den von Frankreich im Auge, „pour le tranquilliser sur les craintes que sa cour pourrait avoir sur ce sujet". — [2] Vergl. S. 254. — [3] 1. November.

würde, zu wissen, ob die Pforte Kinburn an Russland abtreten wollte, welches im Grunde nicht die geringste Ombrage für Constantinople verursachen könnte. Er hat darauf geantwortet, wie solches die Wahrheit sei; dass inzwischen die Pforte für allen Dingen erst Sicherheit haben müsste, um auf alles dasjenige, so ich ihr insinuiren lassen, in Unterhandlung zu treten, damit man hier nicht über eine Sache von dieser Wichtigkeit eine Entschliessung nehme, welche Russland nachher nicht annehmen noch erkennen wolle. Aus dieser Antwort scheint es beinahe, dass Kinburn zu erhalten sein dürfte, im Fall Russland von dem Besitz derer andern beiden Städte abgehet und die Freiheit der Tartarn auf den Fuss, wie die Pforte solches angetragen, ebenfalls erkennet . . . Seit einigen Tagen läuft ein Gerücht, dass die Türken bei Hirsowa geschlagen."

Potsdam, 3. November 1773.

Ich kann Euch auf die in Eurem Bericht vom 4. Octobris[1] von dem Grafen von Solms erhaltene Anfrage und die von dem Reis-Effendi darauf ertheilte Antwort mit Zuverlässigkeit nicht sagen, ob Russland auf diese Bedingungen die Hände zum Frieden bieten wird oder nicht. Man ändert oft an diesem Hofe seine Gesinnungen über diese Materie, und das beste wird sein, die nähere Antwort gedachten Grafens darauf abzuwarten.

Was Ihr übrigens von einem neuen Vorfall bei Hirsowa zum Nachtheil der Pforte meldet, mag wohl die kleine Vortheile betreffen, welche die Russen seit kurzem über ein türksches detachirtes Corps jenseits der Donau erhalten haben, welches von ihnen attaquiret und mit vielem Erfolg repoussiret und zerstreuet worden ist.[2] Nunmehro aber heisset es von neuem, dass der Marschall Rumänzow Ordre erhalten, über die Donau zu gehen und daselbst alle türksche Corps zu attaquiren, welche er vorfinden möchte;[3] so dass vielleicht noch vor Ende der diesjährigen Campagne etwas entscheidendes daselbst vorfallen dürfte.

Indessen scheinet der wienersche Hof bei diesem allem nicht stille zu sitzen, sondern vielmehr von denen Umständen, worin sich die Pforte dermalen befindet, profitiren zu wollen. Wenigstens hat derselbe unter dem Vorwand, seinen Unterthanen die benöthigte Viehweide zu verschaffen, in der Gegend von Orsova seine Grenzen bereits weiter hinausgerücket; und ob man zwar solches nur für einen kleinen, nicht viel bedeutenden Strich Lands ausgiebt und man noch nicht entscheiden kann, ob solches unter Begünstigung der Pforte oder Nachsicht des Bassa von Orsova oder aber par surprise geschehen ist, so könnte es doch wohl sein, dass dies nur ein kleiner Versuch wäre, um zu sehen, ob man nicht hiernächst noch weiter vorrücken und solchergestalt alles dasjenige wieder zu erhalten suchen könnte, was bei dem Belgradschen Frieden noch nicht ganz entschieden worden ist.[4] Ihr werdet demnach wohl thun, alles anzuwenden, um zu erforschen, ob etwa der wienersche

[1] Am 3. November an Solms mitgetheilt. — [2] Vergl. S. 239. — [3] Die Nachricht ist wahrscheinlich in dem nicht vorliegenden Bericht von Lentulus, Warschau 28. October, enthalten. Vergl. S. 259. — [4] Bericht Riedesels, Wien 27. October.

Hof hierüber mit der Pforte entweder sich schon verstanden oder noch in Unterhandlung stehe, und ob solchenfalls Anschein vorhanden sei, dass beide Theile darüber zum Schluss kommen möchten.

Nach dem Concept. Friderich.

22500. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 3 novembre 1773.

C'est à tort que la démarche des deux capitaines des gardes du corps de Saxe, pour entrer dans mes hussards, fait, selon votre dépêche du 29 d'octobre dernier, une singulière impression là où vous êtes. Le service des hussards étant la véritable école pour tout officier de cavalerie qui prétend se perfectionner dans l'art de la guerre et se pousser dans le militaire, il ne doit pas paraître étrange de voir préférer par plusieurs celui-ci à tout autre. J'attendrai donc, malgré l'opposition que rencontre le capitaine de Vitzthum à obtenir son congé,[1] son arrivée ici, tout comme je suis à attendre celle du sieur de Polentz, pour les placer, l'un et l'autre, convenablement.

L'idée de l'Électeur de vouloir profiter du délai que la Délégation apporte à l'établissement de la nouvelle forme de gouvernement en Pologne, pour se rapprocher de la Russie,[2] me paraît venir après coup. On aurait dû l'exécuter, il y a pour le moins quatre ans, et ne pas la remettre jusqu'à ce que tout se trouve arrangé et réglé à cet égard.

Pour ce qui est, au reste, du mariage de la princesse de Saxe avec le prince de Deux-Ponts,[3] il faudra voir si, après tout ce que vous mandez des progrès de l'Électrice douairière pour en hâter la négociation, il aura lieu effectivement ou si les conditions singulières que l'Électeur continue de faire,[4] rompront tous pourparlers là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

22501. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM RUSSISCHEN GESANDTEN FÜRSTEN DOLGORUKI.[5]

[Potsdam, 3. November 1773.]

Dolgoruki berichtet an Panin, Berlin 26. October/6. November: „Bei der letzten Audienz, die ich beim König in Potsdam hatte, kam

[1] Nach Borcke ging der Widerstand von der Familie Vitzthums aus. — [2] Nach Borcke führte man in Dresden die Vertagung der polnischen Delegation (vergl. S. 245) auf die Absicht Stackelbergs zurück, sich neue Instructionen auszubitten, und hoffte man, dass die Weisungen an Sacken (vergl. S. 227. Anm. 1) zeitig genug in Petersburg eintreffen würden, „pour s'intriguer pour faire changer d'avis à la cour de Russie sur le compte des princes étrangers qui pourraient dans la suite prétendre au trône de Pologne". — [3] Vergl. S. 234. — [4] Churfürst Friedrich August wollte nur die Zinsen, aber nicht die Mitgift der Prinzessin Amalia ausbezahlen. — [5] Vergl. S. 236. Anm. 3.

Se. Majestät unter anderem auf die reichen Geschenke zu sprechen, die Ihre Kaiserl. Majestät der Landgräfin und den Prinzessinnen ihren Töchtern gemacht hatte,[1] und sagte, man habe nicht mit mehr Grossherzigkeit und Freigebigkeit verfahren können, als es unsere Herrscherin gethan hätte, und es schien mir dabei, als empfinde Se. Majestät wegen seiner Freundschaft mit dieser Fürstin selbst besonderes Vergnügen; denn er sagte, dass die eigenen Angelegenheiten Ihrer Hoheit diese so reiche Hülfe verlangten.

Se. Majestät sprach auch von dem an den Generalfeldmarschall Grafen Peter Alexandrowitsch Rumänzow ergangenen Befehl, den Donaustrom zu überschreiten,[2] und zeigte sehr viel Unruhe darüber, wegen der Schwierigkeiten bei dem Uebergang über Berge und dazwischen liegende enge Défilés; er sagte, dass, wenn auch der Generalfeldmarschall einen grossen Sieg über die Türken davontragen würde, er doch genöthigt sein werde, wegen der späten Herbstzeit zurückzukehren ohne jeden Vortheil für die Zukunft. Se. Majestät fügte hinzu, er wünsche aufrichtig, dass alles einen glücklichen Erfolg habe, nur könne er mir nicht verbergen, dass er das sehr bezweifle, und er denke, dass es viel besser gewesen wäre, wenn man den Frühling abgewartet und versucht hätte, dabei eine Flotte im Schwarzen Meer zu haben, welche die Operationen der Landtruppen hätte unterstützen und sie mit Proviant versorgen können; das würde um so vortheilhafter gewesen sein, da jetzt die Transporte nicht anders als unter grossen Schwierigkeiten bewerkstelligt werden könnten."

Uebersetzung nach der in russischer Sprache abgefassten Ausfertigung im Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau.

---

22 502. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 4 novembre 1773.

Votre rapport du 24 d'octobre indique, à la vérité, nombre d'intrigues;[3] mais elles n'affectent que l'intérieur de la cour où vous êtes. Ses affaires publiques et générales, au contraire, ne s'en ressentiront point. Que l'un ou l'autre ministre y soit culbuté, cela sera désagréable pour ceux qui éprouveront cette chute; mais le système de la France ne restera pas moins sur le pied où il est, et les puissances étrangères n'y perdront guère.

C'est tout ce que j'ai à répondre à votre dépêche susalléguée, et d'ailleurs j'ai de la peine à ajouter foi à un avis qui m'est venu de France et qui porte que la Porte enverrait, dans peu, un ministre à Londres.[4] Toutefois et si vous en apprenez quelque chose de plus positif, n'oubliez pas de m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 258. — [2] Vergl. S. 254. — [3] Zwischen Aiguillon und Monteynard. — [4] Vergl. S. 223.

22503. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 4 novembre 1773.

Votre dépêche du 26 d'octobre vient de m'être fidèlement rendue, et il paraît par tous les avis qui me reviennent, que la France a mis le ministère britannique si fort de mauvaise humeur qu'il ne sait point à quoi il en est, ni quel parti prendre. Le meilleur est cependant qu'il n'en résultera pas grand'chose.

Federic.

Nach dem Concept.

22504. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 novembre 1773.

Je ne puis, en réponse de votre dépêche du 29 d'octobre dernier, que vous réitérer les doutes que je vous ai déjà marqués ci-devant à l'égard de la réussite de l'augmentation des troupes de la République, et malgré toutes les raisons que l'on peut avoir là où vous êtes, de se flatter que la fin de l'année produira quelque époque favorable à cet égard, je ne saurais cependant, aussi peu que vous, souscrire à pareil sentiment et continue toujours à en douter grandement. De petites augmentations de peu d'importance[1] ne sont ni profitables ni nuisibles à un État, et si l'exécution de celle qui a été projetée en dernier lieu, ne peut avoir lieu dans toute son étendue,[2] quelques milliers d'hommes de plus ou de moins, à quoi on évalue l'accroissement que le Prince-Stathouder serait autorisé à donner aux forces de la République, ne sauraient faire aucun objet. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Nach dem Concept.

Federic.

22505. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 5 novembre 1773.

Mon très cher Frère. Vous voyez, mon cher frère, par ces bulletins ce que sont les propos dont s'amusent les Parisiens: Monsieur d'Aiguillon, qui souffre de ce que la France sous son ministère ne joue pas un rôle convenable, répandant ses fruits pour consoler le public: tantôt c'est une alliance qui se traite entre la France, l'Angleterre et la Hollande, tantôt c'est monsieur d'Aranda, qui fait de la part de l'Espagne des propositions importantes. L'un est aussi faux que l'autre, et quand le public se lasse de ces fausses nouvelles, on lui lâche d'autres bourdes pour l'entretenir d'espérances et l'empêcher, en même temps, de faire

[1] Nach Thulemeier stand die Bewilligung einer Vermehrung um zweitausend und einige hundert Mann in Aussicht. — [2] Vergl. S. 115.

la critique du ministère. Je joins une nouvelle pièce[1] à cette lettre par laquelle vous verrez que le même esprit y domine.

La Landgrave, ses filles et sa suite ont reçu de magnifiques présents de l'Impératrice,[2] la Landgrave une bague de 20 000 roubles et 100 000 roubles payables où elle voudra; chacune des filles des garnitures de brillants et 50 000 roubles, les dames et les cavaliers chacun 3000 roubles et des nippes enrichies de diamants. J'en suis charmé pour notre bonne Landgrave, qui mérite à tout égard d'être heureuse.

Grimm m'écrit de Pétersbourg[3] dans le style d'un damné admis tout-à-coup dans le paradis. La somptuosité de cette cour et les grâces de l'Impératrice le remplissent d'admiration et d'une ivresse de joie qu'il ne peut ni retenir ni exprimer.

Mais au milieu de la splendidité de ces fêtes on a donné ordre au comte Rumänzow de passer le Danube et d'attaquer les Turcs où il les trouvera.[4] Si je ne consulte que la prudence, je trouve cette expédition dangereuse et inutile; car supposé qu'on parvienne à battre les Turcs, dans cette saison avancée, on ne pourra pas profiter de ses avantages, et il faudra même repasser le Danube. Si je considère la Fortune aveugle, compagne de toutes les expéditions russes, je ne sais qu'en dire; toutefois mon sentiment est qu'il ne faut pas se livrer ainsi aveuglément à la Fortune.

Notre nièce vient d'accoucher cette nuit d'un fils,[5] je viens de chez elle; la mère et l'enfant se portent à merveille. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

22 506. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 5 novembre 1773.

Madame ma Sœur. Je connais trop l'usage précieux que Votre Majesté Impériale fait de Son temps pour L'importuner mal à propos par mes lettres, mais l'occasion présente des noces du Grand-Duc[6] est de celles où la plénitude du cœur rompt toutes les barrières qui s'opposent à son effervescence. Je fais des vœux sincères pour que ce lien si heureux comble Votre Majesté Impériale, Sa famille et ce vaste empire qu'Elle gouverne, de toutes les bénédictions et prospérités qui

[1] Die Beilage fehlt. — [2] Das folgende nach Solms' Bericht, Petersburg 19. October. — [3] Das Schreiben liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 254. — [5] Prinz Ludwig, zweiter Sohn des Prinzen von Preussen. — [6] Vergl. S. 236.

peuvent s'accumuler sur les humains; qu'Elle célèbre les noces de Son petit-fils et de Ses arrière-petits-fils, et qu'Elle voie Son auguste famille s'augmenter et s'accroître sous l'admirable éducation et les exemples qu'Elle leur donnera. Votre Majesté Impériale doit bien S'attendre que Son plus fidèle allié pense ainsi, et qu'il partage avec un cœur sincère et les biens et les maux qui peuvent arriver à la Russie; ce sont des sentiments que Votre Majesté Impériale doit inspirer généralement à tous ceux qui ont le bonheur de La connaître; ils ne s'effaceront jamais de mon esprit, et tant que j'existerai, je me ferai un plaisir, Madame, de vous prouver en toutes occasions la haute considération et l'admiration avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

---

22 507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 novembre 1773.

Je me suis bien attendu que les fêtes du mariage du Grand-Duc absorberaient toute l'attention de la cour où vous êtes, et qu'elles ne laisseraient guère le temps nécessaire à penser aux affaires sérieuses; mais je compte avec vous qu'étant finies depuis le 19 de ce mois [passé], qui est la date de votre dernière dépêche, on ne tardera point de revenir à ces dernières et d'y apporter tout le zèle qu'elles demandent.

En attendant j'ai été charmé des nouveaux succès de l'armée du maréchal de Rumänzow sur les Turcs,[1] dont la nouvelle vous est également parvenue, selon cette même dépêche. On me mande d'ailleurs de Pologne que ce maréchal médite de nouveau de passer le Danube pour attaquer derechef les Ottomans.[2] Or, il est bien vrai que l'armée des derniers a souffert quelque diminution par les troupes asiatiques et autres, qui à l'ordinaire se retirent à la fin d'octobre de l'armée pour passer l'hiver chez eux. Mais, malgré ce déchet, la difficulté du terrain rendra toujours fort précaires les succès d'une pareille entreprise, et elle me fait plutôt appréhender que le maréchal n'aura pas de grands avantages à en attendre. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que tout ira bien, et que la Fortune continuera à accompagner partout les armes russiennes. Je le souhaite au moins de bien bon cœur; mais, pour le rétablissement de la paix, je doute fort qu'il ait

[1] Ein Corps von 8000 Türken hatte am 30. September den General Kamenskoi angegriffen, war aber auf Turna zurückgeworfen worden. — [2] Vergl. S. 254.

encore lieu cet hiver. Malgré tous les sentiments pacifiques qui se manifestent à la cour où vous êtes[1], il me semble, autant que j'en puis juger, que l'Impératrice a encore grande envie de se couvrir de nouveaux lauriers et de continuer, pour cet effet, la guerre avec plus d'éclat.

Au reste, n'oubliez pas, la première fois que vous verrez le comte de Panin, de lui rappeler mon conseil au sujet des noirceurs de Saldern.[2] La chose est de trop grande importance pour les dérober plus longtemps à la connaissance de sa souveraine, et, au cas qu'elle dût les apprendre par d'autres, elle lui saurait sûrement très mauvais gré du silence qu'il a observé à leur égard.

Federic.

Nach dem Concept.

22508. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 7 novembre 1773.

Je ne suis point surpris des différents changements que, selon votre dépêche du 30 d'octobre dernier, l'Empereur fait, tant à la commission de Léopol que dans l'économie du militaire;[3] et il est bien à présumer que le maréchal Lacy, à son retour, trouvera bien des parties de cette dernière sur un tout autre pied.

Ce que vous ajoutez d'ailleurs de l'entretien particulier du prince Louis de Rohan avec le prince de Kaunitz, et de ses suites,[4] indique assez la jalousie de la France au sujet de la marche des 18000 Croates. Peut-être y soupçonne-t-elle même quelque dessein secret de la cour où vous êtes, de se joindre aux Russes pour faire cause commune contre la Porte. Quoi qu'il en soit, comme il n'en est absolument question, elle ne tardera point de s'apercevoir de l'illusion qu'elle s'est faite à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Solms berichtete: „Les sentiments pacifiques continuent à se maintenir. Chacun dit que la paix est nécessaire, et qu'il faut se relâcher des premières conditions, pour l'obtenir." — [2] Vergl. S. 218. 219. — [3] Pergen, mit dessen Haltung und Maassnahmen Joseph II. nicht zufrieden gewesen, war von seinem Posten als Gouverneur der polnischen Provinzen abgelöst worden. Ferner sollte der Kaiser erklärt haben: „qu'étant maintenant à la tête du département de la guerre, il ferait exécuter avec plus de célérité des choses qui avaient souffert tant de délai jusqu'ici". — [4] Riedesel berichtete, dass er mit Rohan bei Kaunitz gespeist habe. Rohan „vint, au sortir de table, lui parler en particulier; le prince de Kaunitz parut rompre la conversation, se retirant brusquement, et dépêcha le même soir un courrier pour Paris. En combinant ceci avec ce que ce ministre lâcha, il y a quelques jours, . . . sur l'inquiétude que l'on prend souvent sur les moindres démarches (vergl. S. 253. Anm. 1), je crois très vaisemblable que la cour de France aura osé enfin demander une explication à celle-ci sur le système qu'elle comptait de suivre à l'avenir."

22 509. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 novembre 1773.

Le contenu de votre dernière dépêche du 31 d'octobre continuant à rendre compte des différentes difficultés que la vente de notre sel rencontre toujours encore en Pologne, tout ce que je puis vous dire là-dessus en réponse, c'est que, si on laisse la liberté aux Polonais d'acheter le sel où ils voudront, ce sera le meilleur pour nous et tout ce qu'il y a de mieux à désirer, puisqu'il ne s'agira pour lors que de fixer le prix du nôtre de manière, pour qu'il obtienne non seulement la concurrence du débit avec l'étranger, mais même la préférence à celui-ci. C'est dans ce sens que j'en écris également au sieur de Lattre. Mais si on abandonne le débit de cette denrée privativement au Roi, il ne nous reste, dans ce cas, d'autre parti à prendre que de tâcher de convenir, à cet égard, du mieux possible avec Sa Majesté Polonaise, n'y ayant aucun moyen d'arranger pour lors autrement cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 510. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam] 7 novembre 1773.

Madame ma Sœur. Je savais, Madame, depuis longtemps que personne n'est prophète dans son pays; j'avais entendu dire, de plus, que pour gagner le don d'exalter[1] son âme, il fallait avoir mangé du déjeuner d'Ézéchiel,[2] ce que je n'ai point fait. Ainsi, Madame, j'ai été le premier à blâmer ma téméraire prophétie, et je rends mille remercîments à Votre Altesse Royale de ce qu'Elle m'a rayé du nombre des inspirés.[3] Si je pouvais faire la paix, il y aurait longtemps qu'elle serait conciliée. Il faut nous contenter d'avoir éloigné une guerre générale qui semblait menacer l'Europe, et de maintenir les douceurs de la paix, autant que cela sera possible.

Je suis bien heureux, Madame, de me rencontrer avec Votre Altesse Royale et de chérir autant la paix que vous l'aimez, Madame. C'est la mère des arts, la protectrice des sciences, la source de la repopulation de notre espèce, enfin, c'est sous son abri que les nations respirent et deviennent florissantes: que de raisons pour l'aimer! Aussi ne faut-il avoir recours à la guerre que dans la nécessité et pour ramener la paix le plus tôt possible.

Les pauvres Jésuites l'ont perdue, et ceux que j'ai sauvés du naufrage, seront toujours aux ordres de Votre Altesse Royale. J'ose croire

[1] Vorlage: „exhaler". — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 337. — [3] Maria Antonia schrieb, Dresden 1. November: „Puisque vous le voulez absolument, vous ne serez donc pas un roi prophète (vergl. S. 139); mais un roi qui, comme vous, commande aux évènements, vaut bien, ce me semble, un prophète qui les prédit après coup."

cependant qu'un confesseur est, Madame, le meuble le plus inutile de votre maison.[1] Une belle âme, comme la vôtre, n'a rien à lui dire; vous ne méritez, au lieu d'absolutions, que des louanges, et le confesseur ne peut qu'admirer sa pénitente, au lieu de la corriger. Je me figure les confessions de Votre Altesse Royale telles: J'ai soulagé des malheureux, j'ai dépensé mes revenus en bienfaits; j'ai pris la cause des opprimés; mon cœur est sans haine et sans envie; j'ai bien élevé mes enfants; j'aime Dieu et mes semblables; au lieu d'orgueil et de vanité, je ne sens qu'un penchant irrésistible à la bienfaisance; je suis douce envers ceux qui me servent, et sans fierté, malgré mon illustre naissance. Mes amusements sont ingénieux, mes plaisirs innocents; j'ai vu la mort, sans la craindre, et obéissante en tout aux lois suprêmes, je m'abandonne entièrement à leur direction.

Avouez-le, Madame, il y a de quoi faire une sainte d'une telle âme, qui dans ce tableau est peinte d'après nature. Si Votre Altesse Royale l'approuve, je donnerai cette confession à tel Jésuite qu'Elle l'ordonnera, et je Lui enverrai son approbation par écrit; car voilà tout ce qui lui reste à dire.

Mais je crains que Votre Altesse Royale me trouve bien impertinent d'oser ainsi sonder, sans Sa permission, les plus secrets replis de Son cœur et d'oser publier des choses que Son extrême modestie s'efforce de voiler. Je vous en demande mille pardons; mais ce qui est écrit, le restera. Je suis persuadé d'avoir dit la vérité, et le caractère de la vérité est de briller au grand jour; mettez, Madame, au nombre des premières l'attachement, la considération et l'admiration avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

22511. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Goltz berichtet, Fontainebleau 28. October: „Le déplaisir et la jalousie que donne à cette cour-ci la liaison si intime de Votre Majesté avec les deux cours impériales, est la base de tous les mouvements du cabinet de Versailles; détacher l'une des deux est son plus grand objet; mais surtout de faire revenir à elle la cour de Vienne. Ce désir est celui de Sa Majesté Très-Chrétienne, tant parcequ'elle croit assurer par là la paix pour la France pendant tout son règne, tant parceque ce Prince depuis l'alliance de 1756 a l'habitude d'être attaché à la cour de Vienne; sentiment qui a gagné depuis le mariage du Dauphin. Le duc d'Aiguillon rendrait donc un service bien agréable à son maître, s'il parvenait à rechauffer la cour de

[1] Maria Antonia schrieb: „Qui eût dit, Sire, qu'un monarque sectateur de Calvin deviendrait le seul asile de cette société si fière et si triomphante autrefois, et que les princesses catholiques fidèles à cette société devraient s'adresser à vous pour avoir un confesseur de cet ordre? C'est cependant ce qui m'arrivera sans faute, si, après le décès de mon bon père Kreitl (vergl. S. 140), j'ai encore envie d'en avoir un de la même espèce; et je m'en fie bien à votre choix, Sire, que vous m'en fournirez un tel qu'il me faut."

Vienne pour celle-ci. Sa Majesté Très-Chrétienne, qui ne craint rien autant que la guerre, ne se croit guère à l'abri de ce mal, aussi longtemps que durera la présente liaison entre les trois cours. Elle le croit peut-être inévitable, si l'Impératrice-Reine venait à mourir. La cour d'Espagne croit voir la même chose, mais en même temps elle sent plus vivement que celle-ci le rôle peu considérable que les cours de Bourbon ont joué dans ces derniers temps, et ayant un sentiment de ses forces, le roi d'Espagne n'a pas ce même éloignement pour la guerre. Moins engourdie que cette cour-ci, celle de Madrid a désiré de savoir les sentiments de celle de Vienne à quel point la dernière comptait porter son intimité pour la maison de Bourbon. La réponse de Vienne est venue, mais il m'a été impossible jusqu'à présent de la pénétrer. J'ai lieu de croire qu'elle n'a pas été aussi satisfaisante que les cours de Bourbon l'auraient désirée. Ce qui me porte à penser de la sorte, c'est que le ministère de Versailles s'occupe infiniment des mêmes projets qui auraient été abandonnés dans le cas contraire. Le système politique proposé par la cour de Madrid se réduit en gros, au cas que les trois puissances ne puissent être séparées d'intérêts, à se lier avec les cours de Londres, de Turin, de Stockholm et la Hollande. On promet à celle de Turin des avantages en Italie, si une guerre allait éclater entre la France et l'Autriche. On se flatte de gagner l'Angleterre, en lui faisant apercevoir qu'elle resterait isolée, puisque, au cas de son refus, on envahirait la Hollande, dont l'existence doit être chère à la Grande-Bretagne. Tel est le projet en gros. Votre Majesté voit bien mieux que je ne puis le dire, combien tout cela souffrirait de difficultés dans son exécution. Votre Majesté voit que ce projet est marqué au coin de la crainte qu'on a des liaisons des cours de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg, et qu'une liaison de cette force peut exposer du jour au lendemain celles de Bourbon à une défensive bien difficile. Si, comme j'ai lieu de le croire, la première réponse de la cour de Vienne n'est pas entièrement satisfaisante, et que celle-ci veuille continuer de la presser, en lui faisant apercevoir le parti que l'on est résolu de prendre, au cas que la cour de Vienne refusât de s'expliquer, cela même pourrait engager cette dernière à resserrer les nœuds avec Votre Majesté, si vous êtes intéressé, Sire, de les resserrer."

Potsdam, 8 novembre 1773.

Je suis à même de vous fournir la clef de la nouvelle négociation entre les cours de Vienne et de Versailles, dont vous faites mention dans votre rapport du 28 d'octobre dernier. Il est, à la vérité, hors de doute, ainsi que vous l'observez vous-même, que le dessein de rompre les liaisons entre moi et les deux cours impériales, fera tenter l'impossible à celle où vous êtes, pour détacher celle de Vienne. Mais si elle n'a pas d'arguments plus forts à proposer que ceux dont elle a fait usage jusques ici, elle aura bien de la peine à réussir, et je ne lui en promets guère de succès. En attendant, ce qui la chipote surtout dans le moment présent, c'est la marche des 18000 Croates que l'Empereur fait avancer vers la Servie pour renforcer son cordon.[1] Elle y a soupçonné quelque dessein caché que les liaisons avec la Russie avaient été portées jusques à se joindre à elle pour faire cause commune avec elle contre la Porte; de sorte qu'il est très probable que, comme vous dites, elle a cherché à pénétrer le motif de cette marche, ainsi que le système actuel de la cour de Vienne et jusques à quel point elle resterait fidèle à ses anciens engagements avec les

[1] Vergl. S. 260.

maisons de Bourbon. Mais je n'ai pas lieu de présumer que la réponse qu'elle en a reçue, soit trop satisfaisante, et différentes anecdotes me font plutôt juger qu'elle ne sera guère contente de la manière dont on a répliqué à sa curiosité.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen. „Mais, à cette occasion, je ne saurais m'empêcher de vous renouveler le conseil que je vous ai si souvent donné, pour mettre plus d'ordre dans vos dépenses et les compasser scrupuleusement à vos revenus, sans quoi vous courez risque de tomber dans le même labyrinthe, où vous vous êtes trouvé en Russie,[1] et de dissiper votre bien, sans oser vous flatter de trouver chez moi le moindre secours ou assistance."

Nach dem Concept. Federic.

22512. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 29. October: „Le duc de Suffolk, que je vis hier, me dit qu'il avait fait le rapport au Roi de la communication que je lui avais faite;[2] que Sa Majesté l'avait reçue comme une marque très amicale de la part de Votre Majesté; que je pouvais aisément m'imaginer que cette démarche n'avait pu que faire un plaisir infini au Roi; qu'il se flattait que j'avais été charmé d'être chargé d'une commission aussi agréable; qu'il n'en pouvait qu'augurer du bien et espérait que cette affaire s'arrangerait bientôt; qu'au reste ne regardant cette démarche que comme une simple communication et non comme une proposition, il supposait que je ne m'attendais pas à une réponse plus détaillée; que n'étant pas assez au fait de toutes les particularités des conditions, il ne pouvait en juger; que, cette négociation étant entre les mains de la cour de Pétersbourg, il pouvait m'assurer sur son honneur que cette cour-ci ne s'y était plus mêlée ni directement ni indirectement; que tout ce qu'ils désiraient, était la conservation de la liberté du commerce . . . Par tout ce qui m'est revenu au reste, j'ai effectivement lieu de croire qu'il ne s'en mêle pas, et qu'ils ne désirent pas mieux que de ne pas être obligés d'y prendre part."

Potsdam, 8 novembre 1773.

Après la réponse amicale du duc de Suffolk à vos insinuations au sujet de l'affaire de Danzig, dont vous venez de me rendre compte dans votre dépêche du 29 d'octobre, je veux bien y acquiescer, et je n'ai nulle envie d'entrer plus avant sur cette matière avec la cour où vous êtes. Vous n'y ferez donc non plus aucune réplique, et vous laisserez plutôt entièrement tomber cet article.

Mais cela n'empêche pas que je ne puisse vous assurer bien positivement que le ministre d'Angleterre à Pétersbourg y a fait à ce sujet des insinuations fort disgracieuses à mon égard et même impertinentes;[3] de sorte que vous jugerez de nouveau, par la différence qui se trouve entre les démarches de celui-ci et le langage doucereux du duc de Suffolk, combien peu l'on peut se fier aux discours flatteurs et emmiellés du ministère britannique, que la conduite de ses ministres dans l'étranger ne laisse pas de démentir.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXIII, 42; XXXI, 697; Goltz war von März 1762 bis Januar 1763 Gesandter in Petersburg gewesen (vergl. Bd. XXI, 595; XXII, 630). — [2] Ueber Danzig. Vergl. Nr. 22488. — [3] Vergl. S. 184 und 199.

22513. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 novembre 1773.

Vous sentirez bien vous-même que je suis très satisfait du contenu de votre dernière dépêche du 26 d'octobre. J'y observe avec plaisir que le comte de Panin est tout disposé à remettre en train les différentes affaires qui restent encore à régler en Pologne, et dont les tracasseries à la cour où vous êtes, ainsi que les fêtes du mariage du Grand-Duc qui y ont succédé, avaient interrompu le cours.

Sa réponse à vos insinuations mâles et nerveuses au sujet de mon différend avec le magistrat de Danzig me plaît également[1], et elle me fait espérer au moins qu'il fera tous ses efforts pour le faire décider en ma faveur. En attendant l'explication que j'ai chargé le comte de Maltzan de se procurer à ce sujet avec le duc Suffolk, s'est faite. Ce dernier a protesté que sa cour serait très charmée de voir ce différend arrangé et décidé, mais qu'elle ne s'en mêlerait en aucune façon.[2] Il est bien vrai que j'ai de la peine à ajouter foi à ces protestations. Je connais trop bien le ministère britannique pour le croire sincère à cet égard. Mais je n'ai cependant pas voulu vous laisser ignorer cette anecdote, ne fût-ce que pour vous mettre au fait de sa façon de penser et de s'expliquer.

Pour ce qui est, au contraire, des propositions autrichiennes sur l'étendue des limites en Pologne,[3] il me semble que la cour où vous êtes, aurait bien pu satisfaire celle de Vienne sur un objet de si peu d'importance. En effet, ces limites auraient été par là plus positivement fixées, et, la rivière de Podhorce n'existant point du tout, il aurait mieux valu, dans les conjonctures actuelles, y substituer celle de Sbrucz. Une telle complaisance aurait prévenu au moins bien des disputes, qui pourront naître, dans la suite, d'une limite aussi incertaine et aussi peu déterminée, et il n'aurait pas été à présumer que deux milles de plus pour les Autrichiens et une demi-mille pour moi auraient renversé l'état intermédiaire que l'on veut donner à la Pologne.[4] Quoi qu'il en soit,

[1] Solms berichtete: „Je ne puis pas dire à la vérité qu'il m'a promis positivement déjà une intervention de sa cour auprès de Danzig aussi vigoureuse que je l'ai sollicitée, mais ne l'ayant pas refusée non plus, il m'a laissé aller avec l'espérance qu'il se servira certainement de tout son crédit pour dissiper premièrement les impressions fâcheuses qui ont été fomentées ici au sujet de cette affaire pendant le temps de son inactivité, et qu'ensuite il trouvera moyen de la raccommoder entièrement au gré de Votre Majesté." — [2] Vergl. Nr. 22512. — [3] Solms berichtete: La cour de Vienne „se fonde principalement sur la convenance d'une meilleure limite. Elle demande la rivière de Sbrucz, puisque le Podhorce n'existait pas, et que celle-là marquait la véritable limite du duché de Halicz, sur lequel se fondaient proprement les titres des prétentions de la maison d'Autriche." — [4] Wie Solms berichtete, hatte Panin in seiner ablehnenden Antwort ausgeführt, dass, wenn man Oesterreich die neue Forderung zugestehe, Preussen seine Ansprüche von neuem geltend machen und,

si la Russie persiste dans son refus, il vaudra, sans doute, mieux renoncer à cette étendue et la laisser tomber entièrement que de traîner encore plus en longueur l'arrangement de nos limites et des affaires de Pologne en général.

Au reste, vous aurez, sans doute, déjà appris que la Porte a rendu, aux instances de la France, la liberté au prince de Repnin.[1] C'est sûrement un nouveau stratagème de la cour de Versailles pour s'emparer de la médiation entre la Russie et la Porte; et vous ne ferez pas mal de glisser cette observation au comte de Panin pour sa direction.

Enfin, c'est avec une satisfaction infinie que j'ai appris, par votre dépêche, l'accueil distingué qu'on a fait à la landgrave de Darmstadt à son départ.[2] J'ai toujours cru que ses qualités supérieures et son mérite en général n'échapperaient point à l'œil pénétrant de Sa Majesté Impériale et lui concilieraient son amitié et les suffrages de toute sa cour; mais, vu l'intérêt particulier et sincère que je prends à tout ce qui regarde cette digne Princesse, j'ai été infiniment charmé d'apprendre que mon attente a été parfaitement remplie, et qu'elle a emporté les regrets de tous ceux qui ont eu le bonheur de faire sa connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

22514. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 10 novembre 1773.

Madame ma Sœur. Les marques de confiance de Votre Majesté me sont toujours précieuses, et j'aurais grand tort de n'y pas répondre également. Votre Majesté voit que je ne me suis pas trompé sur le sujet du comte de Panin.[3] J'étais instruit des manigances de la cabale qui voulait le perdre; mais il en pourra peut-être coûter cher à un de ses ennemis,[4] le plus imprudent, qui a donné tant de prises contre lui qu'il aura plus travaillé à sa propre perte qu'à celle du ministre. J'attends le départ du sieur d'Arnim[5] pour le charger d'en instruire de

zur Erhaltung der Gleichheit der Erwerbungen, auch Russland sich genöthigt sehen würde, seine Grenzen auszudehnen, „ce qui renverserait enfin tout le but de la triple convention, rendrait la Pologne, au lieu d'une puissance intermédiaire, la proie de ses voisins et exposerait ceux-ci à des chocs d'intérêts, qui pourraient avoir les plus fâcheuses suites".

[1] Vergl. S. 87. Bericht Zegelins, Konstantinopel 4. October. — [2] Solms berichtete über den grossen Eindruck, den die Abreise der Landgräfin Caroline am 26. October allgemein gemacht hatte. — [3] Juliane Marie äusserte, 2. November (ohne Ort), ihre Befriedigung, dass ihre Besorgnisse für Panin sich nicht erfüllt hätten. „J'ai cru me réjouir avec Votre Majesté de cet évènement par lequel il y a tout lieu d'espérer que le système d'aujourd'hui prendra une nouvelle force." — [4] Saldern. — [5] Vergl. S. 204. Anm. 1.

bouche Votre Majesté, ainsi que de la conduite de ce même homme qui se trouve actuellement en Holstein ou même à Copenhague. Votre Majesté pourra S'éclairer par là sur bien des choses qui, je crois, Lui importent et L'intéressent.

La princesse douairière de Prusse vient de repartir aujourd'hui d'ici, après avoir assisté au baptême du second de ses petits-fils.[1] Je suis avec toute l'estime et la considération possible, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

22515. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 novembre 1773.

Vous avez bien raison de dire dans votre dépêche du 5 de ce mois que le mécontentement de la cour de Russie sur ce qu'on s'applique constamment, à celle où vous êtes, à traverser ses vues en Pologne,[2] ne saurait être avantageux à cette dernière pour l'avenir. De telles démarches ne sauraient en effet aboutir qu'à brouiller de plus en plus ces deux cours et rendre, à la fin, plusieurs particuliers la victime de pareils comportements, par la rentrée en Pologne qu'on sera obligé, dans ce cas, d'ordonner aux troupes étrangères, qui sont sur le point de l'évacuer. Il n'est pas difficile à entrevoir, ce me semble, que les efforts de quelques particuliers qui pourraient prendre les intérêts de la Saxe en main et s'opposer aux projets de trois puissances respectables, sont trop impuissants pour s'abandonner à ces chimères et embrasser des moyens pareils à ceux-là.

Ceux que l'on emploie, selon votre susdite dépêche,[3] pour verser de l'argent dans les caisses électorales, me paraissent tout aussi insuffisants. Je suis sûr que les peines qu'on se donne à cet égard, sont à pure perte, et qu'il sera difficile ou, pour mieux dire, impossible de remettre les finances dans un ordre convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

22516. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 novembre 1773.

Quoique je me trouve, cet ordinaire, sans dépêche de votre part, je suis bien aise cependant de vous faire celle-ci, pour vous communiquer

[1] Vergl. S. 258. — [2] Vergl. Nr. 22516. — [3] Borcke kennzeichnete die sächsischen Maassnahmen: „La méthode qu'on suit, faute de savoir combiner un plan général bien concerté, est de tâcher d'étayer dans ses petites parties cet édifice ruineux, ce qui ne produit que de très petits profits que les frais absorbent."

que mes dernières lettres de Dresde[1] portent que la cour de Saxe avait pris toutes les mesures qui dépendent d'elle, pour tâcher de traverser le projet de la nouvelle forme de gouvernement en Pologne; qu'elle avait donné des instructions au général Sacken à Pétersbourg de faire agir tous les ressorts qu'il croira pouvoir mettre en usage, pour faire quitter cette idée à la cour de Russie; qu'elle avait également instruit le sieur de Essen, son résident en Pologne, de ne pas épargner l'argent pour gagner des Délégués qui veuillent faire opposition à ce projet, et on assure même, mais sans répondre cependant de la vérité de ce dernier avis, que le comte de Sacken a, par ordre de l'Électeur, écrit à tous les anciens amis de la Saxe en Pologne, pour les porter à employer tout leur crédit et celui de leurs amis, pour traverser ce plan. Ce ministre saxon a aussi annoncé avec une satisfaction apparente que la Délégation avait fait des représentations aux ministres des trois puissances contre ce projet, et qu'il paraissait qu'il ne pourrait passer que difficilement.

Vous qui êtes sur les lieux, pourrez mieux apprécier la vérité de ces avis et en faire tel usage que vous jugerez convenable, de même que le baron de Stackelberg, à qui, pour cette fin, vous ne manquerez pas d'en faire part.

Federic.

Nach dem Concept.

22517. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF.

Potsdam, 10. November 1773.

Was übrigens die Grenzregulirungs-Commission anbetrifft, so kennet Ihr, wie Ich versichert bin, die Polen zu gut, als dass Ihr Euch zu Erreichung Meiner Absichten nicht auf der besten Art mit selbigen solltet zu befangen und zu verstehen wissen; und glaube Ich dahero, Mich auch hierunter auf Euch schon reposiren zu können.

Eine Abschrift des auf den Grenzzug bezüglichen Theils des Cessionsvertrages wird übersandt.

Friderich.

Nach einem abschriftlichen „Extract".

22518. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 10. November 1773.

Ihr habt den Antrag des Grafen von Golowkin in Ansehung der Stadt Thorn und derselben Territorii[2] inhalts Eures Berichts vom 4. dieses Monats[3] zwar ganz recht und Meiner Absicht ganz gemäss beantwortet,

[1] Bericht Borckes, Dresden 5. November; am 10. November abschriftlich an Solms zur Mittheilung an Panin übersandt. — [2] Vergl. S. 235. — [3] Liegt nicht vor.

indessen werdet Ihr, denen künftigen Zumuthungen gedachten Grafens hierunter an Euch auf einer guten Art auszuweichen, immer besser thun und solche, als mit denen Danziger Angelegenheiten und Eurer desfalls obhabenden Commission ganz und gar nicht connectirend, von der Hand weisen.

Friderich.

Nach einer Abschrift.

22519. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 10 novembre 1773.

Vous avez bien raison, dans votre dépêche du 3 de ce mois, de n'attribuer l'humeur du prince de Kaunitz vis-à-vis du duc Louis de Rohan qu'aux importunités de ce dernier au sujet des mouvements des troupes autrichiennes sur les frontières de la Servie.[1] En effet, la France, dans l'état d'impuissance où elle se trouve de jouer un grand rôle sur le théâtre politique de l'Europe, prend ombrage de tout, et je vous ai déjà fait observer, dans mes ordres précédents,[2] qu'il est très possible qu'elle ait soupçonné dans ces mouvements quelque dessein secret de la cour où vous êtes, de faire cause commune avec la Russie contre les Turcs.

Au reste et pour ce qui est des nouvelles baguettes que l'on veut introduire dans l'armée autrichienne à l'imitation de celles que j'ai données à mes troupes,[3] ce changement causera des sommes très considérables. J'y ai sacrifié 480 000 écus, et comme la façon des armes autrichiennes y est encore moins propre, il est tout naturel qu'il exigera encore une dépense bien plus forte, de sorte qu'après calcul fait on y pensera plus d'une fois, avant que de passer à l'exécution de ce nouveau projet.

Quant à la protestation de la Suède contre l'échange du Holstein,[4] j'ai de la peine à me persuader qu'elle existe effectivement, et quand même elle dût encore paraître, elle viendra après coup et n'y produira pas le moindre changement.

Federic.

Nach dem Concept.

22520. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 novembre 1773.

Je ne suis nullement étonné de voir par le contenu de votre dépêche du 29 d'octobre dernier que la Suède cherche à négocier de nouveaux emprunts;[5] mais je le suis en quelque sorte d'apprendre en

[1] Vergl. S. 253 und 260. — [2] Vergl. S. 260. — [3] Die verbesserten eisernen Ladestöcke waren 1773 im preussischen Heere eingeführt worden. — [4] Vergl. Nr. 22520. — [5] In Genua.

même temps que, nonobstant le peu de crédit de cette puissance dans l'étranger, il se trouve encore néanmoins quelqu'un, et principalement les Génois, qui veuillent courir les risques de lui prêter de l'argent.

En attendant et quoi qu'il en soit, je ne veux pas vous laisser ignorer que mes lettres de Vienne[1] prétendent que le ministre de Suède[2] doit avoir ordre d'y présenter une protestation formelle de la part du Roi son maître contre l'exécution de la convention conclue entre la Russie et le Danemark pour l'échange du Holstein ducal contre les comtés d'Oldenburg et de Delmenhorst. Comme j'ai de la peine à croire cet avis fondé, vu qu'il me semble que le roi de Suède a renoncé au Holstein, je vous en fais part pour pouvoir l'éclaircir là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

22521. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 novembre 1773.

Après les recherches que j'ai fait faire dans mon armée des Russes nationaux dont la cour de Pétersbourg m'a demandé l'extradition,[3] on n'en a trouvé jusqu'ici que ceux spécifiés dans la liste[4] que je joins ici dans l'intention que vous en fassiez l'usage qu'il convient, en la remettant au ministre de ladite cour le prince de Dolgoruki.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

22522. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 11 novembre 1773.

Je ne comprends rien aux appréhensions que vous supposez, dans votre dépêche du 31 d'octobre dernier, à la cour où vous êtes, sur la mort de l'Impératrice-Reine,[6] et encore moins comment cette crainte

[1] Vergl. Nr. 22519. — [2] Graf Bark. — [3] Vergl. Nr. 22470. — [4] Liegt nicht bei. — [5] Am 10. November (in der Vorlage verschrieben: „September") beauftragt der König die Cabinetsminister, ihm umgehend einen zuverlässigen Auszug aus dem Theilungsvertrag vom 5. August 1772 und aus dem Cessionsvertrag mit Polen zu senden. Mit Begleitbericht vom 11. wurde von ihnen der Auszug überreicht, den der König für die Fortsetzung der „Histoire de mon temps" benutzte. Am 11. wiederholt der König den Befehl an die Minister, die Vollmacht für die Commissare bei den Grenzverhandlungen vorläufig aufzusetzen; es sollen drei, darunter Brenckenhoff, ernannt werden. Durch Cabinetserlass vom 11. wird ferner Benoît angewiesen, zu melden, wann die Grenzverhandlungen beginnen und wo sie stattfinden sollen, und durch Erlass vom 14. an Finckenstein die Audienz für den inzwischen eingetroffenen Obersten Fürsten Dolgoruki (vergl. S. 235) zur officiellen Anzeige der Vermählung des Grossfürsten Paul auf den 21. November anberaumt. — [6] Goltz berichtete über die Verhandlungen Frankreichs mit Oesterreich: „Je me trompe fort ou la crainte

dût lui faire désirer de savoir dès à présent à quoi s'en tenir par rapport aux sentiments de cette alliée à l'égard des nouvelles liaisons intimes qu'elle désirerait de contracter avec elle. L'Impératrice-Reine n'est pas encore si âgée pour pouvoir regarder sa mort comme peu éloignée; elle n'a accompli, au mois de mai dernier, que sa 56 ième année, et quoiqu'elle ait au pied une espèce de fistule, elle n'est cependant point de nature à abréger ses jours; de sorte que je ne conçois pas pourquoi il serait à présumer qu'elle ne saurait guère pousser fort loin le terme de sa carrière. D'ailleurs, quand même la France recevrait dès à présent une réponse catégorique sur ses propositions, il est tout simple que cette réponse ne serait dictée que par cette Princesse et ne saurait lui servir de garant pour l'avenir. Tant il est vrai que, si effectivement elle n'a en vue que de s'assurer par là de la cour de Vienne, elle pourrait bien se tromper dans son compte et calculer tout aussi mal qu'elle fait dans toutes les autres affaires dont elle paraît être occupée.

Der Schluss betrifft die Aufhebung einer Auflage auf die Einfuhr von preussischem Hanf und Leinen in Frankreich.

Nach dem Concept. Federic.

22523. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 12 novembre 1773.

Mon très cher Frère. Non, mon cher frère, nous n'avons rien à craindre des impuissantes intrigues de la France.[1] Le traité pour les cessions de la Pologne est sur le point de se conclure, et les efforts des cours malintentionnées n'aboutiront qu'à montrer leur mauvaise volonté. Mais ce que j'appréhende davantage, est que, si les Russes ne terminent pas bientôt leur guerre avec les Turcs, que d'autres puissances ne s'en mêlent. Les Anglais ont de l'humeur et une jalousie outrée de ce commerce de la Mer Noire que les Russes veulent s'arroger,[2] et je ne jurerais pas qu'ils n'encourageassent les Espagnols et les Français de détruire la flotte russe dans l'Archipel. D'une autre

d'être attaqué à la mort de l'Impératrice-Reine, est une des grandes raisons pour laquelle on voudrait savoir ici à quoi s'en tenir, raison par conséquent pour la cour de Vienne, pour ne pas s'expliquer nettement, mais de rester ainsi dans sa position actuelle." Vergl. Nr. 22511.

[1] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 10. November, dass man nach den französischen „Bulletins" (vergl. Nr. 22505) glauben könnte: „que le roi de France et ses ministres s'occupent actuellement à régler le sort de toute l'Europe; je crois cependant que, si tel était leur dessein, même avec le secours de l'Espagne, ils aurai[en]t de la peine à faire le moindre changement. Mais, pour être occupée, la France jouera son jeu ordinaire à la Porte pour retarder la paix, et cela leur réussira sans doute, principalement si la cour de Russie ne relâche rien de ses prétentions." — [2] Vergl. S. 216.

part, vous devinez très bien la façon de penser de l'impératrice de Russie et de son Conseil.[1] Comptant sur sa fortune, elle s'imagine terminer par un heureux succès toutes les difficultés que les Turcs opposent à la paix; mais elle pourra se tromper. Mes lettres de Constantinople disent unanimement que le Grand-Seigneur se laissera plutôt accabler que de céder ces villes de la Crimée qu'on lui demande.[2] L'impératrice de Russie peut être impunément généreuse, mon cher frère. Quand on a 10 millions à disposer tous les ans, décompté la dépense fixe de l'État, il faudrait avoir l'âme bien crasse pour n'en pas user noblement; mais quand on est réduit à tirer le diable par la queue, à recourir sans cesse aux expédients pour fournir aux dépenses de l'État, les actes de générosité se réduisent la plupart dans la volonté de faire ce que vos forces vous refusent. C'est alors qu'il faut se dire:

Tout homme à son état doit ployer son courage.

Nous venons de perdre un excellent officier, le général Seydlitz vient de mourir.[3] Il y a certainement bien de sa faute; il n'a fait du tort qu'à lui-même, ne voulant en rien suivre l'avis des médecins. Il n'a fait du tort qu'à lui-même; cela n'empêche pas que ce ne soit une véritable perte pour l'armée; il aurait encore pu vivre longtemps.

Je vous envoie, mon cher frère, un bulletin de France[4] où vous verrez à quel point la Barry épuise les forces du Très-Chrétien. Si ce que l'on dit, est vrai, nous aurons bientôt un Louis XVI, qui peut-être ne vaudra pas mieux que celui-ci. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22524. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 novembre 1773.

C'est bien à contretemps que le comte de Panin est tombé malade, selon votre dépêche du 29 d'octobre dernier. Que faire cependant? J'attendrai son rétablissement pour voir quel train les affaires prendront alors, et comme je suis persuadé qu'elles reposeront jusques là, je souhaite avec d'autant plus d'ardeur que cette heureuse époque ne se fasse pas attendre longtemps, mais que le rétablissement de ce digne ministre

[1] Prinz Heinrich urtheilte: „Je suppose . . . que le projet de l'Impératrice est de voir si son armée peut encore avoir un succès; en ce cas cela rabattrait l'espoir des Turcs et donnerait l'espérance à l'Impératrice de conclure la paix sur le pied qu'elle le désire. D'autre part je crois que, si le maréchal Rumänzow reçoit un échec, alors l'Impératrice acquiescera à la paix, et qu'elle la conclura en se relâchant de ses prétentions." — [2] Vergl. S. 220. — [3] 8. November. — [4] Liegt nicht bei.

soit plutôt aussi prompt que parfait et durable. Il est bien vrai que je ne perds rien au délai que mon accommodement au sujet du port de Danzig rencontre, puisque je ne reste ni plus ni moins maître de ce port et de ses revenus; mais je ne voudrais pas moins que cette affaire fût une fois radicalement décidée et arrangée.

Nach dem Concept. Federic.

22525. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 13. November 1773.

Die Scharpau, worüber Euch inhalts Eures Berichts vom 9. dieses Monats sowohl der Graf von Golowkin besprochen, als auch der Danziger Magistrat beschicket hat,[1] gehöret ohnstreitig zu Meiner Acquisition. Ich habe die Beweise davon in Händen, und wie Ihr Euch aus Eurer in Absicht auf die Negociation mit der Stadt Danzig erhaltenen geheimen Instruction erinnern werdet, nur in dem Fall darauf Verzicht zu thun Mich erboten, wenn die Stadt der Hafenangelegenheit wegen sich gewierig betragen und erklären dürfte.[2] Dies ist bis daher so wenig geschehen, dass die Stadt vielmehr ihre Obstination bis zum Uebermuth zu treiben sich ganz unverschämt erdreisten mögen. Niemanden kann demnach wohl befremden, wenn Ich Meinerseits in Mein volles Recht wieder zurückzugehen und solches auf alle und jede Stücke Meiner Acquisition zu verfolgen Mich gemüssiget sehe.[3]

Nach der Ausfertigung. Friderich.

22526. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 14 novembre 1773.

Les offres que, selon votre lettre du 6 de ce mois,[4] le roi de Pologne a faites relativement aux sels, sont de nature que je suis du

[1] Der Danziger Magistrat führte Klage, dass am 5. November von den Einwohnern des Scharpau'schen Districts als „preussischen Unterthanen" die unverzügliche Zahlung der Abgaben gefordert und ihnen mit militärischer Execution im Weigerungsfall gedroht worden war. Golowkin, an den die Danziger sich wandten, hatte bei Reichardt dagegen Vorstellung erhoben, „Thätlichkeiten" zu gebrauchen, „solange die hiesige Negociation noch nicht völlig abgebrochen sei". — [2] Vergl. Bd. XXXIII, 166. — [3] Am 27. November antwortet der König auf eine Anfrage des Generals von Alt-Stutterheim, „dass Ich um so weniger gemeinet bin, in Ansehung dieses Districts mit der Cantons-Einrichtung vorgehen zu lassen, da Meine Absicht bei der darin veranlassten Contributions-Einhebung nur lediglich dahin gegangen, die Danziger wegen des Besitzes dieses Districts in einer Art von Ungewissheit zu lassen, und dabei soll es dann auch vor der Hand noch sein Bewenden behalten." Vergl. Bd. XXXIII, 562. — [4] Liegt nicht vor.

même sentiment avec vous que la libre vente de cette denrée sera toujours plus profitable et, par conséquent, préférable à tout autre arrangement qu'on pourrait faire à ce sujet, pourvu qu'en attendant le sieur de Benoît maintienne la sûreté et le libre débit pour les dépôts de sels que nous y avons formés.

Comme le général de Richecourt est d'accord avec vous que les troupes autrichiennes quitteront également la Pologne avec les miennes, j'ai donné ordre au major-général de Lossow[1] de se conformer à présent aux premiers ordres que je lui en avais donnés, auxquels j'avais résolu d'en rester, et que conséquemment les régiments sous ses ordres se mettraient en marche de façon qu'ils soient, le 24 de ce mois, sur la frontière.[2] Et comme je vois, au reste, que vous quitterez en même temps, j'espère d'avoir bientôt le plaisir de vous voir ici.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22527. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 novembre 1773.

J'ignorais vos mesures en donnant les derniers ordres relativement à la sortie de mes troupes de la Pologne,[3] mais je viens de les rectifier, en apprenant par votre dépêche du 6 de ce mois vos arrangements à cet égard,[4] et c'est en conséquence de ce que vous êtes convenu là-dessus, que je leur fixe également à présent le 18 de ce mois pour le jour de l'évacuation de ce royaume, à quoi elles ne manqueront pas de se conformer.

J'approuve en attendant vos propositions pour préparer les arrangements décisifs à prendre à l'avenir pour le négoce du sel, mais le meilleur, à mon avis, quant à cet article, sera de laisser les mains entièrement libres aux Polonais, suivant que les ministres d'Autriche et de Russie le disent eux-mêmes, à pouvoir acheter le sel partout où ils le trouveront de leur convenance, sans les gêner en rien là-dessus.

Il ne vous reste, après ceci, que l'arrangement des affaires intérieures du royaume où vous êtes; mais vraisemblablement elles ne vous arrêteront pas peu par les difficultés sans nombre qu'on y suscitera, et qu'il vous faudra surmonter.

Auf Wunsch von König Stanislaus wird dessen Geheimer Cabinetsrath, Abbé Ghigiotti, von der Verpflichtung, als Domherr des Bisthums Ermland dort seinen Wohnsitz zu nehmen, entbunden.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Cabinetserlass, Potsdam 14. November. — [2] Vergl. S. 252. Anm. 2. — [3] Vergl. S. 252. — [4] Benoît berichtete, dass, um den vorgeschriebenen Termin inne zu halten, das von König Stanislaus zu unterzeichnende Ratificationsinstrument des Cessionsvertrages vom 30. October datirt werden sollte. — [5] Mit Begleiterlass vom 16. November

22528. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 14 novembre 1773.

Quoique je ne doute nullement de votre zèle dans le poste que je vous ai confié, et de l'attention suivie que vous apporterez à tout ce qui se passera d'intéressant à la cour où vous êtes, je présume cependant que, dans le moment présent, vous ne trouverez pas beaucoup de quoi bien étoffer vos dépêches. Différentes considérations me persuadent plutôt qu'elle ne s'empressera pas à faire des arrangements pour l'administration de ses nouvelles acquisitions en Pologne, et il se pourrait bien, comme vous dites dans votre dépêche du 6 de ce mois, qu'elle attendît pour cet effet que ses limites soient exactement réglées et fixées.

D'ailleurs le bruit qui court que le baron Swieten pourrait être employé à Vienne, ne me paraît point hors de vraisemblance. Je sais que le prince de Kaunitz lui veut du bien, et qui sait s'il ne le destine pas pour succéder au sieur de Binder?

Pour l'ambassadeur de France, au contraire, je ne saurais m'imaginer que son voyage à Paris cache quelque dessein de ne plus retourner sur son poste.[1] En effet, ce serait trop brusquer les choses, et il n'y a aucune apparence que, dans les conjonctures actuelles, la France veuille se brouiller jusques à ce point avec l'Autriche.

En attendant, nos affaires en Pologne vont grand train, et j'ai lieu d'espérer que, dans peu, elles seront terminées tout-à-fait.

Der Schluss betrifft eine Sendung Verdeer Weins.

Nach dem Concept. Federic.

22529. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 15 novembre 1773.

Ma chère Nièce. J'espère, ma chère enfant, n'avoir pas mal rencontré en vous présageant d'heureuses couches;[2] j'en ai la ferme espérance, et mes vœux sincères pour votre conservation y concourent également.

Je suis bien aise que ce prince Poniatowski soit resté tel que je vous l'ai dépeint;[3] ce serait dommage, si ce jeune homme s'était perverti, il a du talent, il ne dépend que de lui d'en tirer bon parti.

übersendet der König an Benoît den schriftlichen Dispens. „Vous le remettrez à qui il conviendra, en faisant néanmoins valoir de votre mieux auprès de ce souverain cette condescendance de ma part comme une marque de mon amitié pour lui et du plaisir avec lequel j'embrassais toutes les occasions, pour lui en fournir des preuves."

[1] Riedesel berichtete: Rohan „se prépare à faire un voyage à Paris la semaine prochaine, et il se pourrait qu'au lieu de revenir au bout de sept semaines, comme il annonce, il ait reçu son rappel, et qu'il veuille le cacher de cette manière." — [2] Vergl. S. 217. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 242.

Je vais dîner demain chez ma sœur Amélie; elle a été bien mal, mais, grâce au Ciel, elle est hors de danger. Nous avons baptisé ici ces jours passés un neveu qui vous est né,[1] un petit-neveu qui m'est venu fort à propos.

Il fait ici un temps admirable; l'automne se soutient encore à merveille, aujourd'hui il a fait un jour comme au mois de juin. Il faut [que] le voisinage de la mer corrompe chez vous les bienfaits de la nature dont nous jouissons ici. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22530. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 novembre 1773.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été bien rendue. Il n'y aura rien de perdu, à mon avis, quand même on serait trompé dans l'attente où l'on est, selon son contenu, de voir l'affaire de l'augmentation des troupes de la République décidée dans la présente assemblée des États de Hollande; car si ce n'est pas dans celle-ci que cette affaire s'arrange favorablement, il y aura encore toujours assez de temps de reste pour la remettre sur le tapis et en obtenir l'exécution. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

22531. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 novembre 1773.

Vos dépêches du 2 et du 5 de ce mois m'ont été fidèlement rendues. Malgré tout ce que vous alléguez dans la première pour excuser votre apparition à Paris,[2] vous avez toujours agi en grand étourdi, en vous la permettant dans les conjonctures présentes et sans mon agrément. Pour des personnes qui sont employées dans des affaires sérieuses, les légèretés ne sont jamais de saison; il faut plutôt qu'elles compassent toutes leurs démarches au poste où elles se trouvent placées, et qu'elles n'entreprennent rien qui puisse donner lieu à des bruits hasardés et

[1] Vergl. S. 267. — [2] Maltzan berichtete, dass er in Gesellschaft einer englischen Familie über Paris nach London gereist sei, „ne croyant nullement qu'en y passant je pusse encourir la désapprobation de Votre Majesté“ (vergl. S. 223); er sei überdies nicht bei Hofe gewesen, habe strengstes Incognito gewahrt und nicht einmal seinen Oheim, den Herzog von Vrillière, besucht, da dieser Minister sei.

capables à enfanter des gloses destituées de fondement et préjudiciables en même temps. Telle a été cependant la suite de votre séjour à Paris. On en a inféré et même ébruité que vous étiez chargé de quelque commission secrète, qui n'a pourtant jamais existé, et vous sentirez bien que de pareils bruits, tout désavoués qu'ils sont par la suite, ne conviennent nullement dans la situation actuelle de mes affaires. C'est une petite leçon que je veux bien vous faire pour l'avenir, et que vous aurez soin de ne jamais oublier.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 532. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Fontainebleau 4. November: „Par ce qu'on m'a dit d'une lettre de Copenhague, il paraît qu'on n'y soupçonnait pas le comte de Panin dans ce haut degré de faveur. On croyait plutôt qu'il la partageait avec le prince Orlow et le général Tschernyschew, lesquels derniers étaient très liés. Cette lettre ajoutait que ceux-ci ne paraissaient pas aussi Anti-Français que le comte de Panin; que même les ministres de France et d'Espagne[1] se trouvaient assez fréquemment avec eux et donnaient des espérances à leurs cours sur les sentiments de ces deux seigneurs de la cour de Pétersbourg.“ Die Glaubwürdigkeit dieser Nachrichten erscheint durch eine Unterredung mit Aiguillon über Panin bestätigt. „Le Duc me demanda à plusieurs reprises si je croyais véritablement que le comte conserverait les affaires étrangères et si ces mêmes faveurs actuelles n'annonçaient pas peut-être une retraite prochaine. Cette demande fut faite avec le fond d'un grand intérêt et comme si ses avis lui faisaient espérer cette retraite. Mes réponses furent toujours que ce que l'impératrice de Russie venait de faire pour le comte de Panin,[2] me paraissait prouver manifestement le haut degré de faveur dont ce ministre jouissait. A tout ceci, Sire, survient une dernière circonstance, plus forte que les autres, pour me faire soupçonner que, si les ministres de France et d'Espagne à Pétersbourg ne sont bien fondés jusqu'à présent à donner des espérances à leurs cours, au moins ils les font entrevoir dans l'avenir. Votre Majesté daignera Se rappeler que la cour de Versailles, quoique occupée depuis cette guerre à la faire durer par ses intrigues à Constantinople, n'en a pas moins désiré que la Russie voulût accepter sa médiation. Je suis instruit que depuis peu ce ministère-ci s'en occupe de nouveau; qu'il a fait pressentir la Russie de pouvoir peut-être engager la Porte à la cession des deux places sur la Mer Noire; que, le commerce de la Russie gagnant par ce moyen des avantages considérables et la France en faisant un considérable dans le Levant, les deux cours pourraient prendre des arrangements réciproques; enfin, que le roi de France goûtait fort ce projet.“[3]

Goltz glaubt, dass Frankreich ein Bündniss mit Russland erstrebt. „Il n'est pas étonnant que cette cour-ci, peu rassurée jusqu'à présent sur les vrais sentiments de la cour de Vienne et n'ayant pu parvenir à se lier avec Votre Majesté, désire vivement de gagner la Russie. Elle aurait préféré, je crois, de forcer la cour de Pétersbourg par la Suède, soit de continuer une guerre désavantageuse contre la Porte, soit de la détacher de Votre Majesté et de Vienne; mais on reconnaît aujourd'hui combien peu la Suède y est propre; on a donc recours à ce nouvel expédient.“

[1] Durand und Lacy. — [2] Vergl. S. 218. — [3] Mit Begleiterlass vom 15. November sendet der König diesen Theil des Goltz'schen Berichts abschriftlich an Solms zur Mittheilung an Panin: „Voici un extrait de mes lettres de France, qui indique bien l'animosité de cette cour contre le comte de Panin et l'esprit d'intrigues qui la gouverne.“

Potsdam, 15 novembre 1773.

L'empressement que, selon votre dépêche du 4 de ce mois, le duc d'Aiguillon a manifesté pour savoir le sort du comte de Panin, fournit une nouvelle preuve à toutes celles qui existent déjà, que ce ministre a pensé de culbuter ce dernier à force d'intrigues et de cabales. Heureusement il en a été pour ses peines, et tout ce qui s'est passé à Pétersbourg, prouve bien clairement que ce projet a tout-à-fait échoué, et que le crédit du comte de Panin s'est raffermi plus que jamais.

Il en est de même de toutes les autres intrigues que ce Duc veut mettre en jeu pour opérer quelque changement dans les affaires de Pologne. Elles viendront sûrement trop tard, vu que l'échange des ratifications de notre traité de cession se fera encore dans le courant de ce mois-ci, et que par là toutes les batteries du duc d'Aiguillon se trouveront démontées.

En général, il faut que ce ministre se fasse des étranges idées sur l'état des affaires aux cours étrangères, et ce qui surtout a lieu de me surprendre, c'est l'illusion qu'il s'est faite sur les forces de la Suède, alliée pourtant de sa cour. Personne qui connaît, tant soit peu, les facultés actuelles des puissances de l'Europe, conviendra que çette couronne est du nombre de celles qui sont plutôt à charge que d'un grand secours à leurs alliés.

Federic.

Nach dem Concept.

22533. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 2. November, dass Panin, der ernstlich krank gewesen sei,[1] ihn zu sich berufen habe. „J'ai . . . tiré de lui l'assurance qu'après son rétablissement il reprendrait l'affaire de Danzig. Je ne manquerai certainement pas de l'en faire souvenir et de le pousser pour l'entreprendre avec la vigueur nécessaire, puisque je reconnais trop que Votre Majesté ne peut ni ne doit plus Se relâcher vis-à-vis d'une ville qui porte les choses à une extrémité comme celle-ci, et l'esprit de chicane et de mauvaise foi qui anime son magistrat, se dévoilant tous les jours davantage, je ne puis pas m'imaginer qu'on veuille ici la soutenir jusqu'à la fin. Je suis, au contraire, enclin à croire que c'est moins la mauvaise volonté que la lenteur et l'indolence ordinaire de cette cour impériale qui a donné à cette affaire une tournure si désavantageuse.

La raison pourquoi le comte Panin m'avait fait venir, était de me remettre les pièces relatives à ce qui s'est traité ici nouvellement touchant les demandes de la cour de Vienne pour le règlement de ses limites en Pologne.[2] Il n'a pas fait difficulté de me donner l'extrait allemand de la dépêche du prince de Lobkowitz avec les observations en français qui ont l'Empereur pour auteur,[3] avec la réponse qu'il y

[1] Vergl. S. 272. — [2] Vergl. S. 265. 266. — [3] Weisung von Kaunitz an Lobkowitz, Austerlitz 15. September; die französische Beilage trägt weder Datum noch Unterschrift.

a faite."[1] Panin hat die Mittheilung dieser von Solms abschriftlich übersandten Schriftstücke als streng vertraulich, dagegen diejenige einer an Lobkowitz gerichteten „Note"[2] als „communication ministérielle" bezeichnet.

Potsdam, 16 novembre 1773.

Le rétablissement du comte de Panin m'a fait un bien sensible plaisir, et vous n'oublierez point de le lui faire connaître, en remerciant, en même temps, ce ministre de la communication des quatre pièces relatives à nos négociations actuelles pour l'arrangement des affaires de Pologne. J'ai trouvé ces dernières fort intéressantes et bien curieux les projets autrichiens qu'elles contiennent. Le secret qu'il m'en demande, sera très religieusement observé, et il peut être très assuré que je n'abuserai jamais de la confiance de sa cour.

Quant à l'affaire de Danzig, le jugement que vous en portez, est très fondé, et la conduite du magistrat me paraît même plus offensante pour la Russie que pour moi-même. En effet, à la bien considérer, elle indique un dessein prémédité de ne point accepter la médiation de la Russie, et que, sans y avoir le moindre égard, il ne veut absolument pas se prêter à un accommodement quelconque. Tout ce qui me console, c'est que, dès que le ministère de Russie aura un peu plus de temps d'y réfléchir, il trouvera que sa cour est intéressée tout autant que moi à opposer plus de fermeté à l'esprit hautain et chicaneur de ce magistrat.

Au reste, je vous ai déjà fait tenir, à la suite de mes ordres d'hier, un extrait de mes dernières lettres de France, avec ordre de le communiquer au comte Panin.[3] Ce ministre y aura vu que les intrigues des cours de Versailles et de Madrid ne visaient pas à moins qu'à le culbuter, et que ce n'est qu'avec une peine infinie qu'elles ont vu manquer leur coup. Si l'Impératrice sa souveraine en était informée, je suis persuadé que cela serait un nouveau confortatif à le soutenir et à faire voir, de plus en plus, à ces deux cours que ce sera peine perdue que de vouloir perdre un ministre de son mérite.

Nach dem Concept. Federic.

22534. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 16 novembre 1773.

La conséquence que vous tirez, selon votre dernière dépêche du 12 de ce mois, de la conduite inconsidérée qu'on se propose de suivre

[1] „Remarques verbales sur l'ouverture faite par M. le prince de Lobkowitz touchant les frontières des nouvelles acquisitions de la cour impériale et royale." — [2] Die „Note pour M. le prince de Lobkowitz", d. d. Petersburg 17. October (a. St.), enthielt die Aufforderung der russischen Regierung an den wiener Hof, Reviczky zu gemeinsamem Vorgehen mit Stackelberg und Benoît in der Frage der Errichtung des „Conseil permanent" (vergl. S. 194) anzuweisen. — [3] Vergl. S. 277. Anm. 3.

là où vous êtes, tant en Pologne qu'en Russie, pour contrecarrer l'établissement d'une nouvelle forme de gouvernement en Pologne,[1] est très juste, et il ne faut avoir qu'un jugement sain pour prévoir les suites que pareilles démarches doivent naturellement produire. Ceux du parti polonais en Saxe ont beau entretenir l'Électeur dans l'idée de voir arriver, dans peu, des circonstances politiques favorables à ses vues; ils réussiront difficilement à les faire naître, et les sujets de ce Prince sont véritablement à plaindre de ce qu'on prodigue ainsi sans succès leurs richesses à des gens purement flatteurs, dont l'impuissance ne saurait être ignorée par leur maître et que ses libéralités passées doivent lui avoir fait suffisamment connaître.

Il n'est donc pas surprenant, si, dans de telles circonstances, on voit le gouvernement saxon occupé de nouveaux projets relatifs à l'armée.[2] Le manque d'argent doit nécessairement amener de nouvelles réformes parmi les troupes, et il y a tout lieu de croire qu'elles auront lieu effectivement. Si, avec cela, il se mêle encore des bisbilles telles que celles dont vous faites mention,[3] dans la famille électorale, cette cour est digne de compassion et bien à plaindre.

Nach dem Concept. Federic.

22535. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 16. November 1773.

Schon vor Eingang Eures Berichts vom 12. dieses und dabeigefügten gutachtlichen Aufsatze war Ich von der Wichtigkeit der Aufhebung der von denen Danzigern bis daher exercirten Stapelgerechtigkeit und Alleinhandels mit allen durch den Olivischen Hafen ein- und ausgehenden Waaren hinlänglich informiret und überzeugt und kann dahero Eurer weitern Erörterung davon nunmehro schon entübriget sein. Ihr werdet dagegen vielmehr aufmerksam sein, was sowohl dieser in Warschau gegen die Stadt Danzig in motu gebrachter Umstand[4] als da überhaupt diese Stadt gegen ihrer Erwartung gewahr wird, wie gleichgültig ihre Anträge beim Reichstage angesehen und behandelt werden, bei derselben vor Eindruck machen will, und ob selbige nicht nachgrade einsiehet, wie sehr ihre Halsstarrigkeit ihr immer nachtheiliger wird, und

[1] Vergl. Nr. 22516. Borcke urtheilte: „Tout cela ne peut induire la cour de Saxe qu'à des manœuvres qui aliéneront de plus en plus d'elle et la cour de Russie et celle de Vienne, et ainsi cette cour tombera toujours plus bas, en s'embarrassant dans les détours de sa propre politique.“ — [2] Borcke berichtete: „Le gouvernement est de nouveau occupé de projets relatifs à l'armée, qui probablement amèneront de nouvelles réformes.“ — [3] Zwischen dem Churfürsten und der Churfürstin und zwischen dieser und der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia. — [4] Vergl. Nr. 22492.

daher auf bessere Wege einzulenken anfängt; als welches Ich aus mehr als einer Ursach und dass selbst Euer dermaliges gleichgültiges Betragen [1] die Stadt ombragiren werde, schon vermuthen kann.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

---

22 536. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 17. November 1773.

Soviel Ich sowohl aus Euren vorigen als auch letzterem Bericht vom 17. Octobris [2] urtheilen kann, so wird es darauf ankommen, ob die Russen in ihren künftigen Operationen glücklich sein werden. Haben solche hingegen nicht den erwünschten Erfolg in der Maasse, als sie es erwarten, so könnte es vielleicht geschehen, dass sie aus Liebe zur Wiederherstellung der allgemeinen Ruhe etwas nachgeben und der Pforte annehmlichere Friedensvorschläge thun dürften.

Nach dem Concept. Friderich.

---

22 537. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 novembre 1773.

Cette fois-ci mes lettres de Constantinople du 17 d'octobre ne sont guère intéressantes. La Porte persiste dans le dessein de continuer la guerre, [3] et se flatte toujours d'obtenir de meilleures conditions de paix. Des succès imaginaires, démentis par ses gens même, qui reviennent de son armée, sont les moyens à la faveur desquels elle cherche à soutenir l'espérance de ses peuples, et elle a grand soin de cacher à ces derniers les revers réels qu'elle essuie. [4] Telle a été de tout temps sa conduite, et vous en trouverez de nouveaux traits dans les lettres susmentionnées, dont je joins ici copie. Tout dépendra donc des succès ultérieurs des armes russiennes. S'ils sont tels que je les souhaite, la Porte sera bien obligée de souscrire à ses conditions de paix, ou peut-être la Russie par amour pour le prompt rétablissement de la tranquillité générale sera-t-elle disposée à y admettre quelque modification.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 250 und 251. — [2] Zegelin berichtete, dass die Pforte Maassnahmen zur Ergänzung des Heeres treffe und wahrscheinlich 1774 den Plan der Wiedereroberung der Krim wieder aufnehmen werde. — [3] Vergl. Nr. 22 536. — [4] Nach Zegelin bewahrte die Pforte über die Schlappe bei Hirsowa (vergl. S. 254) „tiefes Stillschweigen", gab aber bekannt, „dass eine ihrer Escadres im Schwarzen Meer einige Vortheile über die Russen erhalten" und zwei nicht näher bezeichnete Plätze in der Krim besetzt habe. Nach Aussage von Theilnehmern an der Expedition beschränkten sich indessen die Erfolge auf Wegnahme „eines kleinen russischen Fahrzeugs mit 18 Mann".

22538. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 17 novembre 1773.

Je serai bien aise de recevoir par le retour de mon secrétaire d'ambassade Rüger[1] les différentes pièces que vous m'annoncez dans votre dépêche du 10 de ce mois.[2] Mais pour ce qui est des opérations du maréchal Rumänzow au delà du Danube,[3] je doute très fort, par la difficulté du terrain, qu'elles aboutiront, cet automne, à quelque chose très considérable, et si la Russie aspire absolument à une supériorité décidée sur les armes de la Porte, il faudra bien risquer une nouvelle campagne.

Au reste, je vous fais tenir, à la suite de la présente un ordre à mon major de Zegelin à Constantinople,[4] auquel vous aurez soin de donner bonne et prompte adresse; et comme d'ailleurs la même stérilité en nouvelles politiques dont vous vous ressentez à Vienne, règne également ici, je n'ai rien de nouveau à ajouter.

Nach dem Concept. Federic.

22539. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 novembre 1773.

Mes ordres antérieurs vous ont déjà fait connaître que mon idée est d'attendre préalablement de quelle manière on se décidera là où vous êtes, sur l'article du négoce du sel, avant que d'entrer en pourparlers là-dessus avec qui que ce soit. Je vous le réitère en réponse à votre dépêche du 10 de ce mois que je viens de recevoir, et dès que cet objet sera décidé définitivement, le sieur de Lattre ne manquera pas de conclure pour lors des contrats à cet égard avec qui il conviendra. Si ce négoce n'est attribué privativement à personne, et qu'il reste libre aux Polonais d'acheter le sel où ils voudront, cela nous sera bien plus avantageux que si le Roi en obtenait le monopole; car, comme on ne saurait faire fond sur les dispositions de ce Prince, les arrangements pris avec lui seraient toujours sujets à caution et assez incertains, au lieu que la liberté dans ce négoce nous assurera, au contraire, un profit sûr et permanent.

Je suis, en attendant, à attendre vos avis sur le départ des commissaires polonais pour constater les limites que je vous ai demandés,[5]

[1] Rüger kehrte krankheitshalber aus Konstantinopel zurück. — [2] Pläne über Standort und Fuss der österreichischen Truppen, eine Musterungstabelle aus Tirol und ein Entwurf über die Behandlung von Gewehrläufen. — [3] Golizyn hatte Riedesel von dem Plane Rumänzows unterrichtet, drei detachirte Corps am 21. und 22. October über die Donau zu setzen, um Silistria zu nehmen. Vergl. S. 254. 256. — [4] Nr. 22536. — [5] Vergl. S. 270. Anm. 5.

afin de m'y régler en conséquence de mon côté pour l'envoi des miens. Il me semble, au reste, qu'on prend grandement à tâche là où vous êtes, de traîner au possible les affaires, et il y a toute apparence que l'on ne parviendra guère à terminer celles concernant l'intérieur du royaume avant le mois d'avril ou de mai de l'année prochaine.[1]

Si, au surplus, vous apprenez quelques nouvelles touchant les opérations des armées russiennes, n'oubliez pas de me les communiquer.

Nach dem Concept. Federic.

22540. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Fontainebleau 7. November: „Je crois que jusqu'à présent, après la réponse de la cour de Vienne,[2] on n'a pas fait de nouveaux mouvements encore. On a trois partis à prendre, à ce qu'il paraît. Le premier, de renouveler les démarches à Vienne, dans l'espérance de trouver enfin la cour impériale moins difficile. Le second parti à prendre, lorsque la France n'aura plus d'espérance de faire quitter à la cour de Vienne cette tiédeur pour elle, sera d'employer tous les ressorts en Russie pour voir réaliser les espérances qu'elle a peut-être les moins fondées, de détacher la Russie des cours de Berlin et de Vienne. Si ce second projet lui manque, le dernier parti alors sera de former, s'il est possible, une alliance avec les cours de Bourbon, l'Angleterre, la Hollande, la cour de Turin et la Suède."[3]

Potsdam, 18 novembre 1773.

Toutes les peines et tous les mouvements que, selon votre dépêche du 7 de ce mois, le duc d'Aiguillon voudrait se donner encore contre nos arrangements en Pologne, viendront trop tard. Il les a conçus après coup, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres précédents, et nos traités de cession étant non seulement signés, mais encore tout prêts à recevoir le grand scel par l'échange de leurs ratifications, vous sentirez bien que tous les efforts que l'on voudrait faire pour renverser une affaire aussi bien cimentée, seront entièrement inutiles.

En attendant je n'ai nulle peine à me persuader que le duc d'Aiguillon ne se rebutera point, et qu'au moins il tentera l'impossible pour gagner la cour de Vienne. C'est même, à mon avis, le parti le plus naturel qui lui reste à prendre, d'autant que celui de l'alliance dont vous faites mention, me paraît, sinon tout-à-fait impossible, du moins extrêmement difficile dans l'exécution. En effet, les dispositions mutuelles de l'Espagne et de l'Angleterre me paraissent entièrement incompatibles avec une telle alliance. Il se peut, à la vérité, que, la France comptant beaucoup sur ses petites intrigues, les armes ordinaires de sa

[1] Auf die nicht vorliegenden Berichte Lossows vom 14. und 15. November antwortet der König am 19., er halte „in Ansehung der von dem unsinnigen Fürsten Anton Sulkowski . . . gegen Euch gethanen Aeusserung vor das sicherste, dass Ihr solche mit Stillschweigen verachtet. Meine Generals würden viel zu schaffen haben, wenn sie sich mit jedem dergleichen polnischen Narren und Windbeutel wollten zu thun machen und herumschiessen." — [2] Vergl. S. 263. — [3] Vergl. S. 263.

politique, elle en fasse également usage dans toutes ces différentes cours, comme elle a fait à Pétersbourg; mais je ne lui en pronostique guère de succès. Dût-elle même parvenir à culbuter le comte de Panin, ce dont je doute toutefois infiniment, cette chute n'altérera pourtant jamais notre traité de partage, et quel que soit le successeur du comte de Panin, il n'osera cependant pas toucher à un ouvrage aussi bien affermi et consolidé. D'ailleurs l'impératrice de Russie n'est pas une princesse à se laisser gouverner et diriger absolument par aucun de ses ministres; de sorte que ce serait vouloir se forger des fantômes pour avoir le plaisir de les combattre, que d'appréhender, à cet égard, la moindre chose de la part de la France et des autres puissances.

Au reste, il y a ici des lettres particulières qui prétendent que Sa Majesté Très-Chrétienne se ressent souvent d'un affaiblissement des nerfs;[1] mais comme il se débite tant de choses qu'on a de la peine de distinguer le vrai du faux, vous n'oublierez pas de me dire ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

22541. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 novembre 1773.

Je viens de recevoir deux bulletins de France[2] qui indiquent, entre autres, assez clairement que cette cour n'a pas encore renoncé à son projet de semer de la zizanie entre les trois cours copartageantes de la Pologne et de brouiller de nouveau les cartes. Vous en jugerez vous-même par la copie que je vous en fais tenir ci-joint, et quoique toutes ces intrigues n'aboutissent à rien, vous aurez cependant soin d'en faire part au comte de Panin pour son information.

Federic.

Nach dem Concept.

22542. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 novembre 1773.

Je n'ai aucune peine à me persuader de l'envie extrême que, selon votre dépêche du 9 de ce mois, le ministère britannique manifeste pour

[1] Vergl. S. 272. — [2] D. d. Fontainebleau 5. und d. d. Paris 9. November. In dem ersteren schreibt der anonyme Berichterstatter: „Notre politique a pour objet principal d'ouvrir les yeux à la cour de Pétersbourg, . . . à laquelle nous offrirons de faire sa paix avec la Porte, sous condition qu'elle se réunisse avec nous et avec le reste de l'Europe, pour annuller le partage de la Pologne. Il reste à voir si les Russes aimeront mieux sortir d'affaire par ce moyen ou d'attendre les secours de leurs alliés, qui ne paraissent point avoir l'intention de leur en fournir de réels."

avoir part à la médiation de la paix entre la Russie et la Porte,[1] dans l'espérance de donner par là de nouveau un certain relief à leur cour. Mais le ministre de Russie a eu raison de regarder comme extravagants les propos qu'on lui a tenus à ce sujet, et sa cour n'est sûrement pas encore dans le cas d'avoir besoin d'implorer le secours de la cour où vous êtes.

D'ailleurs, les nouveaux impôts[2] dont vous faites mention dans la dépêche susmentionnée, n'affectent que l'intérieur de votre île et me sont, par conséquent, fort indifférents. Un bruit, au contraire, qui se répand, mérite bien plus mon attention, et c'est celui que le lord North, aux sollicitations des tisserands d'Écosse et d'Irlande, a dessein de prohiber toutes sortes de toile étrangère.[3] C'est un article qui intéresse infiniment le commerce de mes États, et qui lui porterait un coup bien sensible, s'il devait effectivement passer en loi. Il m'est donc de la dernière importance de savoir ce qui en est. J'ai, à la vérité, lieu encore de douter de sa réalité, et je compte au moins qu'un changement aussi intéressant n'aurait jamais échappé à votre attention. Quoi qu'il en soit, n'oubliez pas de me rendre compte incessamment du plus ou du moins d'apparence qu'il y a que le lord North roule effectivement de pareils projets dans sa tête.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 543. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 novembre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. L'essai fait des grains du Cap de Bonne-Espérance et l'idée dont on se flatte à Amsterdam, selon ce que vous mandez, d'en pouvoir tirer une quantité suffisante de cette contrée pour suppléer au vide que la privation du commerce des grains de la Pologne pourrait occasionner en Hollande, me fait désirer de savoir si l'on est intentionné là où vous êtes, de s'abandonner entièrement à cette branche de commerce aux Indes et de la continuer constamment, ou si on ne prétend en faire usage qu'aussi longtemps que pourront durer mes différends avec la ville de Danzig, pour se retourner ensuite, lorsque ceux-ci se trouveront ajustés, de ce côté-ci et reprendre de nouveau, comme ci-devant, les grains néces-

[1] Das englische Ministerium sollte dem Gesandten Mussin Puschkin vor einiger Zeit angedeutet haben: „que, si sa cour leur demandait de prendre part à la médiation de la paix, il tâcherait de faire quelque chose". — [2] Zur Besserung der Finanzen von Irland. — [3] Vergl. S. 244. — [4] Am 22. schreibt der König an Maltzan, er habe auf seinen Bericht vom 12. November absolut nichts zu antworten, mit dem eigenhändigen Zusatz: „Votre dépêche est bien étique."

saires à leur négoce de la Pologne. Soyez, pour cet effet, attentif sur cet objet et suivez-le de près, afin de pouvoir m'éclaircir sur les points ci-dessus et m'instruire sur tout ce qui y sera relatif.

Nach dem Concept. Federic.

22 544. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 18 [novembre] 1773.[1]

Ma chère Nièce. Je vous remercie, ma chère enfant, de vos félicitations; j'espère de vous les rendre bientôt, lorsque vos couchés seront heureusement passées.[2] Nous avons baptisé notre marmot;[3] votre mère et moi sont les seuls qui ont assisté à cette cérémonie. Nous attendons la Landgrave ce 24 de retour de Pétersbourg;[4] elle ne restera que quelques jours ici, après quoi elle retournera chez elle. Je vous embrasse, ma chère enfant, vous assurant de toute la tendresse et l'estime avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22 545. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 17. November: „Je partage bien le regret que vous donnez, mon très cher frère, au général Seydlitz;[5] je l'ai estimé et aimé, j'étais convaincu de la droiture de son caractère, du zèle qu'il avait pour le service, et j'estimais les grands services qu'il avait rendus. C'était un homme rare dans son métier; je souhaite que vous ayez, mon très cher frère, des généraux qui lui ressemblent . . .

Je me réjouis, mon très cher frère, de ce que vous pouvez regarder toutes les démarches des Français avec tranquillité;[6] effectivement ce royaume, si puissant par lui-même, est actuellement dans une situation déplorable, chargé de dettes et gouverné par un prince faible, qui se conduit au gré d'une fille de joie dont il a fait sa maîtresse. S'il se trouvait en France des descendants des Turenne, des Catinat et des Luxembourg, dans quel chagrin serai[en]t-ils plongés, en voyant leur patrie abandonnée comme elle l'est. Mais je crois que les Français sont fort dégénérés, et qu'il y a peu de héros qui puissent pleurer sur le tombeau de leur patrie."

[Potsdam] 18 novembre 1773.

Mon cher Frère. Il est sans doute fâcheux, mon cher frère, de faire des pertes d'honnêtes gens, et bien plus encore, quand on pense au temps, joint aux heureux hasards qu'il faut pour former de bons généraux. Quand même la nature en fait les premiers frais, cela dépend encore de tant de circonstances et des occasions favorables pour que

[1] Die Jahreszahl von der Hand der Prinzessin hinzugefügt. — [2] In gleicher Weise dankt der König am 24. November in einem eigenhändigen Schreiben dem Erbstatthalter Wilhelm V. für seine Glückwünsche. [Haag. Hausarchiv.] — [3] Vergl. S. 267. — [4] Vergl. S. 287. — [5] Vergl. S. 272. — [6] Vergl. S. 271.

les talents se développent; il en est beaucoup qui se pervertissent ou sont étouffés, avant même de s'avoir pu faire connaître. Ce qui fera que les hommes utiles seront toujours très rares.

Voici un bulletin de France.[1] On ne parle plus de l'indisposition du Roi,[2] il faut donc que sa santé aille mieux. Je lui pardonne le choix d'une courtisane, quoique ce goût ne soit ni élégant ni recherché; ce peut être une fantaisie pour laquelle on peut avoir de l'indulgence; mais d'abandonner la direction de son royaume à une créature de cette espèce, cela est infâme. Aussi voit-on comme les affaires vont dans ce pays, et il est sûr que, tant que vivra Louis XV, la France ne sera qu'un zéro en chiffre. Le duc d'Aiguillon s'efforce en vain à lui faire jouer un rôle. Les affaires de Pologne pour les cessions sont terminées, et il ne dépend, en vérité, que de l'impératrice de Russie de faire sa paix avec les Turcs, en modérant un peu ses prétentions; de sorte que toutes les intrigues de la France sont de la moutarde après dîné.

J'ai été voir ma sœur Amélie à Berlin;[3] je l'ai trouvée assez bien, et le médecin assure qu'il n'y a point de danger. La comtesse Skorzewska vient de mourir[4] de l'étisie; c'est dommage, c'était une bonne femme, et je ne puis que me louer d'elle. Le prince Lichnowsky est de retour à Berlin.[5] L'impératrice de Russie a envoyé ici un prince Dolgoruki pour porter son ordre à ma nièce de Prusse. Je le verrai dimanche.[6] J'ai des lettres de la Landgrave de Königsberg; elle sera ici le 24 ou le 25 au plus tard.[7] Elle nous en dira de bonnes, et par elle nous pourrons juger s'il faudra encenser Orlow, ou bien si le comte Panin se soutiendra.

Je souhaite, mon cher frère, que vous vous amusiez bien à Rheinsberg, et que votre santé se rétablisse entièrement, étant avec autant d'estime que de tendresse, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22546. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 novembre 1773.

Vous jugerez bien quelle a été ma satisfaction en apprenant, par votre dépêche du 5 de ce mois, les dispositions favorables du comte de

[1] Berichte des anonymen Correspondenten, d. d. Fontainebleau 5. und d. d. Paris 9. November. — [2] Vergl. S. 272. — [3] Am 16. November, vergl. S. 276. — [4] Am 18. November. — [5] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus einem Schreiben Lichnowskys (vergl. Bd. XXXIII, 636) mit einer Anzeige seiner Ankunft findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die Antwort des Königs, Potsdam 18. November: „Compl[iment]. Wenn er künftigen Sonntag [21. November] herkommen will, soll es mir lieb sein." — [6] Vergl. S. 270. Anm. 5. — [7] Schreiben der Landgräfin Caroline, Königsberg 13. November. [Charlottenburg. Hausarchiv.]

Panin au sujet de mon différend avec la ville de Danzig.[1] Ce ministre me rendra effectivement un service très agréable en y donnant de nouveau son attention, et s'il met dans ses représentations tout le nerf nécessaire, je suis persuadé que le magistrat de cette ville deviendra bientôt plus pliant et souple et ne se refusera plus, avec une hauteur aussi indécente, à toutes les voies de conciliation que je lui ai fait proposer. Dans cette vue, j'approuve tout ce que vous avez dit à ce ministre sur cet article,[2] et je m'attends d'autant plus à l'accomplissement de sa promesse qu'indépendamment de la qualité de fidèle allié de sa souveraine, que je soutiens avec tant de zèle et d'exactitude, sa propre gloire exige, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans un de mes ordres précédents,[3] qu'il s'emploie avec toute la vivacité possible à faire respecter la médiation dont sa cour s'est chargée une fois dans cette affaire.

En attendant je suis bien aise d'apprendre que l'Impératrice est déjà prévenue sur les cabales de Saldern;[4] mais je ne persiste pas moins dans l'idée qu'il serait très convenable que le comte de Panin s'en expliquât également immédiatement avec Sa Majesté Impériale. Outre les motifs que je vous ai allégués déjà précédemment,[5] il me semble qu'une telle explication mettrait bientôt fin à toutes les tracasseries dont depuis quelque temps la cour où vous êtes, a été agitée, et peut-être les bulletins de France que je vous ai communiqués à la suite de mes ordres du 18,[6] lui en fourniront-ils quelque occasion. Au moins y verra-t-il comment on pense en France à son sujet, et s'il portait ces anecdotes à la connaissance de sa souveraine, Sa Majesté Impériale jugerait par là de toutes les machinations qui se font contre un ministre qui lui est si attaché; ce qui ne saurait manquer de l'affermir encore davantage dans les arçons et de rendre tous les efforts de ses ennemis et jaloux entièrement inutiles.

Quant à la commission secrète du général Carr, si elle n'a pour objet que ce levain de mécontentement qui s'est manifesté dans les provinces, à l'occasion de la nouvelle levée de recrues,[7] je me flatte

[1] Solms berichtete, Panin habe ihm von neuem versichert: „qu'il reprendrait certainement l'affaire de Danzig. Il a déclaré lui-même les dernières propositions que la ville a remises au comte de Golowkin (vergl. S. 228), comme absurdes et chicaneuses.“ — [2] „Que Votre Majesté n'abandonnerait plus Ses droits, et si, par ménagement pour la Russie, Elle n'entreprendrait rien contre la ville, Elle n'en quitterait pas plus la possession du port avant que l'accord ne soit fait, et quand même cela devrait traîner un siècle, et qu'Elle S'y maintiendrait contre tous ceux qui voudraient entreprendre de L'en déloger.“ Bericht von Solms. — [3] Vergl. S. 279. — [4] Panin hatte dem Grafen Solms mitgetheilt: „que l'Impératrice était informée de tout ce qui regardait le sieur de Saldern, et qu'elle était très fâchée contre elle-même de s'être tant compromise envers cet homme, mais que le temps n'était pas arrivé encore où lui-même en devait parler à Sa Majesté Impériale“. — [5] Vergl. S. 218. 219. — [6] Vergl. Nr. 22541. — [7] Solms berichtete, dass nach einer ausserordentlichen Sitzung des Conseils General Carr mit geheimen Aufträgen entsandt sei, nach

que l'Impératrice n'aura pas beaucoup de peine à y apaiser les esprits et à y remettre le calme et la tranquillité. Quelques châtiments de ceux qui sont les plus coupables, suffiront pour contenir les autres dans leurs devoirs, et tout ce feu de paille sera bientôt éteint.

Au reste, il m'est revenu que les armes russiennes ont eu de nouveaux succès au delà du Danube,[1] et quoique je n'en aie pas encore appris les particularités, je prends cependant trop d'intérêt à tout ce qu'il arrive d'heureux et d'avantageux à Sa Majesté Impériale, pour différer mes sincères félicitations sur ces nouveaux lauriers de son armée. Vous n'oublierez donc pas de vous en acquitter, soit auprès du comte de Panin, soit auprès de Sa Majesté Impériale.

Nach dem Concept. Federic.

22547. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 21 novembre 1773.

En vous remerciant de toutes les peines que vous vous donnez principalement dans l'affaire des sels, je vous dirai à votre rapport du 13 de ce mois[2] que vous avez bien fait de prévenir mon major-général de Lossow sur le retardement arrivé de nouveau dans la marche des troupes pour quitter la Pologne, cette marche, à ce que je vois, étant renvoyée au 1er du mois de décembre prochain.[3]

Au reste, vous avez bien raison d'ajouter qu'il n'y a pas le moindre fond à faire sur les Polonais; c'est bien une vérité indisputable et que la confusion, qui ne tardera pas de regagner pied, à mesure que les troupes quittent, ne manquera pas de confirmer.

Pour ce qui est des avantages que les Russes ont remportés de nouveau sur les Ottomans au delà du Danube,[4] je ne doute pas que la nouvelle qui vous en est parvenue, ne se confirme. Cet évènement,

einer Version zum General Dolgoruki nach der Krim, nach anderer Version nach Orenburg, „où se montrait un faux Pierre III, qui avait trouvé moyen de se former un parti. D'autres avancent que c'est pour étouffer plusieurs émeutes qui se sont faites dans plusieurs provinces intérieures de l'empire, à l'occasion de la nouvelle levée des recrues, et cette opinion me paraît la plus vraisemblable."

[1] Vergl. Nr. 22547. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 274. Wie Benoît, Warschau 13. November, berichtete, erfolgte ein Aufschub der Räumung, „parcequ'on a glissé dans l'acte de ratification plusieurs termes . . . que je ne veux pas y laisser subsister". In seiner Antwort vom 21. schreibt der König an Benoît: „Il n'est guère difficile à prévoir, ce me semble, que la sortie des troupes étrangères de la Pologne ne subsistera pas fort longtemps, et que les troubles renaissants bientôt dans ce royaume les y rappelleront de nouveau." — [4] Nach Benoîts Bericht, Warschau 13. November, sollten die Russen mehrere Vorstösse über die Donau gemacht, mehrere starke türkische Corps völlig geschlagen und ausser anderer Beute über 20 Kanonen den Türken genommen haben.

tout glorieux qu'il est pour les Russes, ne leur sera cependant d'aucune autre utilité que de le faire briller dans les feuilles publiques, la saison étant trop avancée pour en tirer parti. En attendant le plaisir de vous voir bientôt ici, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

---

22 548. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 21 novembre 1773.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'est bien parvenue, et, mon secrétaire d'ambassade Rüger étant arrivé ici le même jour, j'ai également reçu celle en clair dont vous l'aviez chargé, avec les pièces y jointes.[1] Cette dernière avec ses annexes me paraissent bien curieuses et intéressantes, et vous pouvez compter que je n'en ferai jamais aucun usage qui puisse commettre le canal qui me les a fournies, ou donner seulement lieu à en faire transpirer la moindre chose. Mais, et c'est la seule observation que je fais aujourd'hui, si la caisse militaire est effectivement aussi obérée,[2] elle ne permettra guère beaucoup de nouveaux arrangements dans l'armée, qui ne laissent jamais d'exiger de fortes dépenses.

Au reste, il y a des avis ici de quelques nouveaux succès des corps détachés des Russes au delà du Danube,[3] qui ne sont cependant à considérer que comme des bagatelles. En effet, aussi longtemps que ces succès ne mettent l'armée russe en état de se soutenir au delà du Danube, l'avantage ne saurait être que très médiocre qui lui reviendra de ces petites victoires. Le meilleur est que l'espérance pour la paix reprend quelque couleur, et il paraît même que la Russie pourrait bien y apporter des dispositions très favorables et propres à en avancer la conclusion.

Enfin, le prince de Lichnowsky vient d'arriver ici,[4] ainsi que le prince Dolgoruki, colonel de Russie et chargé de m'annoncer formellement la consommation du mariage du Grand-Duc.[5] C'est tout ce qui se présente aujourd'hui à vous être mandé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 282. Anm. 2. In dem unchiffrirten, von Rüger überbrachten Bericht entwarf Riedesel in grossen Umrissen ein Bild des wiener Hofes und seiner äusseren und inneren Politik. — [2] Riedesel berichtete von einem Deficit von 3 Millionen und rund 40000 Florins für das Jahr 1773. — [3] Vergl. S. 289. — [4] Vergl. S. 287. Riedesel hatte, Wien 6. November, die Abreise Lichnowkys nach Berlin angezeigt. — [5] Vergl. Nr. 22 549.

22549. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 21 novembre 1773.

La demande du chambellan prince de Dolgoruki[1] n'a pas trouvé la moindre difficulté. Mon colonel baron de Cocceji a été autorisé tout de suite de me le présenter, conjointement avec le colonel son frère,[2] et tous les deux ont trouvé l'accueil auquel tout officier qui me vient de la part de Sa Majesté l'impératrice de Russie, mon amie et alliée, a droit de s'attendre. Ce dernier m'a remis les deux lettres ci-jointes en original de la part de Sa Majesté Impériale sa souveraine,[3] l'une de créance pour la notification formelle du mariage du Grand-Duc, l'autre au sujet des marques de l'ordre de Sainte-Cathérine dont Sa Majesté Impériale a décoré ma chère nièce la Princesse de Prusse, et auxquelles vous aurez soin de faire expédier et présenter demain matin des réponses convenables à ma signature.[4] Mais comme l'étiquette veut aussi que le porteur de ces lettres soit gratifié d'un présent, vous ne négligerez point de me dire, en même temps, votre sentiment tant sur ce qu'il conviendrait le mieux à lui donner, que de quel prix ce présent doit être. J'attends cet avis également demain matin sans faute.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

22550. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam] 21 novembre 1773.

Ma très chère Sœur. Quand on ne saurait faire de grandes choses, il faut se contenter des petites. Ne pouvant vous servir autrement, ma très chère sœur, [je] pense aux choses qui vous ont été agréables, et tâche d'en fournir votre table;[6] je voudrais également que votre nou-

[1] Nach Finckensteins Bericht, Berlin 20. November, hatte der Kammerherr Fürst Dolgoruki, Bruder des Obersten, der in Wien die Vermählung des Grossfürsten Paul notificiren sollte, aber durch Unwohlsein in Berlin aufgehalten war, gleichfalls dem König vorgestellt zu werden gewünscht. — [2] Vergl. S. 270. Anm. 5. — [3] D. d. Petersburg 30. September (a. St.); nicht eigenhändig. — [4] Die daraufhin von Finckenstein in Form Königlicher Handschreiben entworfenen Antworten sind datirt Berlin 22. November. — [5] Auf Finckensteins Bericht vom 21. November antwortet der König am 22., dass er ihm für Dolgoruki ein Portrait im Werth von 1200 Thalern zugehen lassen werde; er vernehme gern, dass Dolgoruki noch einige Wochen in Berlin bleiben wolle, „vu que je me propose d'écrire encore une lettre de ma propre main à Sa Majesté Impériale, et dont je pourrai le charger également". — [6] Königin Ulrike dankte, Drottningholm 9. November, für die Sendung des Königs (vergl. S. 224). „J'espère de pouvoir habiter au printemps ma nouvelle maison de Fredrikshof, qui sera achevée. Ce sera une de mes occupations cet hiver de la meubler et de l'arranger . . . Je suis ravie, mon très cher frère, que vous êtes satisfait de ma réponse, et que l'Impératrice est entrée dans nos raisons (vergl. Nr. 22441 und 22464).

veau palais vous puisse fournir quelque chose qui vous rappelle le souvenir du vieux frère. A cette fin il y a quelque porcelaine d'embarquée, et qui, je souhaite, arrive à bon port.

Votre lettre, ma chère sœur, a fait toute l'impression que vous pouviez désirer, mais vous n'en êtes pas encore où vous croyez. Ce sera à la conclusion de la paix avec les Turcs que la grande crise arrivera. Je travaille de tout mon pouvoir à prévenir ce qui est à craindre, et je vous assure que, si j'étais à vos gages, je n'en pourrais pas faire davantage. J'espère que mes peines seront récompensées par la continuation de la tranquillité que je désire.

La landgrave de Darmstadt sera de retour ici en peu de ce long voyage,[1] et après s'être un peu reposée, elle continuera sa route pour retourner chez soi. Nous avons cet hiver l'opéra de Demofoonte et d'Arminius[2] avec des décorations de Gagliari. Ma sœur Amélie a été assez mal, mais à présent elle va mieux. Je lui ai rendu visite, il y a quelques jours.[3] Je souhaite, ma très chère sœur, d'apprendre toujours de bonnes nouvelles de votre santé et de votre contentement, auquel personne ne s'intéresse plus tendrement que celui qui est avec toute la considération possible, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22551. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 novembre 1773.

Il est certain que la démarche du duc Louis à déclarer hautement ses vues à l'égard de l'augmentation des troupes de la République, sans s'assurer préalablement, à cet égard, du consentement des Provinces et particulièrement de celui de la ville d'Amsterdam, peut, si ce projet vient à manquer, être taxée d'un peu de légèreté et lui être imputé, comme vous dites dans votre dépêche du 16 de ce mois, avec quelque justice, d'avoir, dans ce cas, compromis mal à propos le prince d'Orange;[4] mais il est à considérer, d'un autre côté, que, si on ne

Cette Princesse marque depuis quelque temps reprendre ses anciens sentiments d'amitié, et je vous avoue que je suis charmée, si ces liaisons pouvaient s'affermir davantage. De mon côté, j'y contribuerai tant que je pourrai, d'autant plus que mon fils le désire très sincèrement."

[1] Vergl. S. 287. — [2] Opern von Graun und Hasse. — [3] Vergl. S. 287. — [4] Thulemeier berichtete über die letzte Tagung der Staaten von Holland, die Stimmung gegen Wilhelm V. und Prinz Ludwig von Braunschweig und über die Aussichten für das Gelingen der Heeresvermehrung wenigstens in beschränktem Umfang (vergl. S. 257).

donnait maintes fois au hasard, et qu'on ne tentât fortune dans bien des occasions, on parviendrait rarement à réaliser bien des choses. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Nach dem Concept. Federic.

22552. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 novembre 1773.

Si le roi de Suède, ainsi qu'il vous est revenu, selon votre dépêche du 10 de ce mois, s'avise effectivement de publier une protestation contre l'arrangement entre la Russie et le Danemark au sujet du Holstein,[1] il est bien à appréhender qu'elle ne donne lieu à de nouvelles aigreurs avec la Russie, qui pourraient bien avoir des suites plus sérieuses qu'on ne pense.

En attendant, la réponse de la cour de Vienne,[2] dont vous faites mention, me paraît bien vraisemblable. Elle est assez conforme au système actuel de cette cour et à sa façon de penser, et je doute que la France en reçoive jamais d'autre.

D'ailleurs, tous les mouvements que le duc d'Aiguillon se donne pour changer les affaires de Pologne, viennent après coup et n'aboutiront à rien, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres précédents, et il ne résultera guère davantage de ses conférences avec le comte d'Aranda.[3] Autant que je puis juger de tout ce qui me revient, on peut, je crois, avancer, sans se tromper, que la France n'est ni disposée ni en état de commencer une guerre; de sorte que l'on peut regarder avec assez d'indifférence toutes les petites intrigues de ce ministre.

Au reste, j'ai des avis qui portent que les armes russiennes ont remporté de nouveaux avantages sur les ottomanes au delà du Danube,[4] et que 2 bachas et 30 canons sont tombés, à cette occasion, entre les mains des Russes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 270. — [2] An Frankreich und Spanien (vergl. S. 296). — [3] Über die französisch-spanische Politik. Goltz berichtete: „Je suis fort éloigné de croire que la France ait dans le moment présent l'envie de guerroyer, et qu'elle anime à cela le roi d'Espagne: c'est bien plutôt pour s'en mettre à l'abri, qu'elle fait toutes ces démarches. Si elle ne réussit pas à détacher la Russie des cours de Berlin et de Vienne, elle travaillera alors à son grand projet de lier les cours de Bourbon avec l'Angleterre, la Hollande, la Savoie et la Suède, pour se garantir des maux qu'elle croit devoir craindre de l'alliance des trois cours." Vergl. S. 263. 283. — [4] Vergl. S. 289.

22 553. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 novembre 1773.

Ce que les derniers bulletins de France que je vous ai communiqués,[1] ont avancé du désir de la cour de Versailles de se rapprocher de celle de Pétersbourg, se combine parfaitement bien avec les dépêches de mon ministre à Paris, qui viennent de m'entrer. Il me mande positivement que tel est en effet son plan, mais il ajoute en même temps que, si elle ne réussissait pas à détacher la Russie de ses liaisons avec moi et la cour de Vienne, elle travaillerait alors à son grand projet d'opposer à notre alliance une autre entre les maisons de Bourbon, l'Angleterre, la Hollande, la Savoie et la Suède.[2] Vous n'oublierez donc point d'en informer également le comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 554. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 9. November: „A la fin le comte Panin m'a rendu aussi, avec des observations ajoutées de sa propre main, le projet d'une lettre que j'avais faite au sieur de Zegelin pour lui faire connaître les sentiments de cette cour impériale sur les moyens de parvenir à la paix, qui se réduisent aux points suivants. La Russie consent à rendre Kertsch et Jenikala aux Tartares, à retirer ses troupes de la Crimée et à remettre ce pays au gouvernement privé du kan, à condition que la Porte ne se mêle non plus d'aucune manière de ce gouvernement tartare, qui doit être remis sur le pied qu'il a été arrangé et convenu au dernier congrès de Bucharest entre les deux plénipotentiaires respectifs, et qu'elle n'entretienne non plus ni troupes ni garnisons ni forteresses, aussi peu en Crimée qu'à Taman et sur toute la côte opposée à cette péninsule. Quant à la navigation dans la Mer Noire, la Russie promet de la borner aux vaisseaux marchands, qui ne seront point armés autrement que tout au plus de 4 à 5 canons, et elle renonce à la navigation et à l'entrée dans les ports turcs pour tous les vaisseaux armés en guerre. Enfin elle désire la ville de Kinburn, comme un port et un entrepôt pour ses vaisseaux marchands et comme une place forte pour observer les Tartares, tout comme les Turcs l'ont et conserveront en Oczakow. A ces conditions elle est résolue de restituer toutes les autres conquêtes qu'elle a faites sur terre et sur mer, et de signer la paix.[3]

Quoique le comte Panin m'ait assuré que c'étaient là les véritables sentiments de sa cour, il m'a dit cependant aussi qu'on craignait d'augmenter la fierté des Turcs, si, après le refus qu'on avait fait de leur dernier ultimatum,[4] et vu l'état de l'avantage où l'on se trouvait relativement au sort des armes, on commençait d'ici à leur faire des avances pour renouer une négociation, et leur offrait la première des propositions plus modérées. C'est pour cela qu'il confie à la dextérité et à la prudence du sieur de Zegelin de ménager une occasion où, sans qu'il paraisse que ce soit de concert avec la Russie, ni à son instigation, mais uniquement comme de lui-même, il tâche par manière de conversation de faire insinuer à la Porte que, quoique la Russie insistait si fort de vouloir conserver un pied en Crimée, il s'imaginait pourtant

[1] Vergl. Nr. 22 541. — [2] Vergl. Nr. 22 552. — [3] Vergl. Nr. 22 499. — [4] Vergl. S. 156.

qu'elle pourrait s'en relâcher, pourvu qu'elle pût être persuadée que la Porte ne prétendait pas non plus de vouloir se mêler du gouvernement tartare. Que, s'il s'apercevait que cette idée faisait de l'impression, qu'il continuât, mais toujours en son nom, comme le ministre d'une puissance amie de la Porte, et sans compromettre en rien la cour de Russie, à engager les Turcs à vouloir faire des propositions conformément à ce principe, et qu'il leur insinuât adroitement de le faire dans ce sens qu'on lui fait connaître présentement d'ici, et que, les ayant conduits enfin à ce point, il s'offre de les proposer de la part de la Porte à la Russie, et qu'il fasse espérer que cette tentative ne serait peut-être pas infructueuse."

Potsdam, 23 novembre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois, avec son apostille, et je me réserve le plaisir de remercier Sa Majesté l'Impératrice des différents plans de Zarskoe Selo que vous m'annoncez dans cette dernière,[1] dans une lettre écrite de ma propre main, que je compte de lui faire parvenir par le colonel prince de Dolgoruki,[2] qu'elle m'a dépêché en dernier lieu pour me faire la notification formelle de la consommation du mariage du Grand-Duc.

Pour ce qui est de votre lettre à mon major de Zegelin à Constantinople, les propositions de paix qu'elle renferme, m'ont fait beaucoup de plaisir. J'applaudis beaucoup à la modération qui y règne, et la Porte ne saurait mieux faire que d'y acquiescer. Il n'est aussi point surprenant que la Russie, dans la position avantageuse où elle se trouve vis-à-vis de la Porte, ne veuille pas paraître lui faire des avances pour renouer cette négociation; et si, comme j'espère, le major de Zegelin se conduit, dans l'exécution de cette commission, avec son adresse ordinaire, il se pourrait peut-être bien que la Porte s'y prêtât, et que cette négociation procurât la paix plus tôt qu'on n'avait lieu de s'y attendre.

Federic.

Nach dem Concept.

22555. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 23 novembre 1773.

Le contenu de votre dernière dépêche du 19 de ce mois donne assez à connaître qu'il n'y a aucune harmonie là où vous êtes, et qu'au contraire, la mésintelligence y est générale. Vous avez donc bien raison de douter, dans de pareilles circonstances, que l'on y parvienne à faire un arrangement, avant le nouvel an, pour l'acquit des arrérages, ainsi que le ministère s'en vante. Bien loin de pouvoir se promettre rien d'aussi salutaire, la discorde qui y règne, ne peut que faire prévoir des

[1] Katharina II. hatte nach ihrer Mittheilung an Solms der Landgräfin Caroline die Pläne übergeben, da diese erläutern könne, was ausgeführt, was zur Ausführung bestimmt und was erst geplant sei. Vergl. Bd. XXXIII, 589. — [2] Vergl. S. 291. Anm. 5.

suites désavantageuses et plus propres à augmenter les embarras qu'à les diminuer. Voilà tout ce que j'ai à vous dire en réponse.[1]

Der König fordert Auskunft über das Ausbleiben von Polentz (vergl. S. 255).

Nach dem Concept. Federic.

22556. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 17. November, auf den Erlass vom 7.[2]: „Votre Majesté a entièrement bien prévu que les inquiétudes des ministres des cours de Bourbon sur les préparatifs de cette cour vers les frontières turques seraient vaines, puisque jusqu'à présent il ne transpire rien d'ultérieur à ce sujet, et que l'on ne peut apercevoir que des précautions de la part de cette cour. Cela ne calme point leurs soupçons cependant, et ils sont toujours aux aguets pour dévoiler un mystère qu'ils y supposent."

Potsdam, 24 novembre 1773.

Ce ne sont pas seulement les préparatifs seuls que la cour où vous êtes, fait vers les frontières ottomanes, qui inquiètent les maisons de Bourbon; ses sentiments politiques en général dans la situation actuelle des affaires leur paraissent suspects, et je sais de bonne part qu'elles lui ont fait demander dans quels termes elle comptait de conserver et de continuer son intimité avec elles. Sa réponse cependant n'a guère été satisfaisante pour elles.[3] Elle porte que la cour de Vienne, fidèlement attachée à ses engagements envers les cours de Versailles et de Madrid, ne devait nullement s'attendre à cette démarche de leur part; qu'elle ne croyait pas devoir entrer dans aucunes explications sur cet objet, crainte de jeter des soupçons sur elle-même. Cette réponse aussi fière qu'ambiguë ne peut qu'augmenter l'incertitude des cours de Bourbon sur la façon de penser de celle de Vienne à leur égard; de sorte que je ne suis point surpris de ce que leurs ministres ont toujours l'œil au guet pour approfondir ses vues et ses desseins. C'est tout ce que la poste d'aujourd'hui m'offre à vous mander en réponse à votre dépêche du 17 de ce mois, et, au reste, j'ai des avis qui annoncent de nouveaux avantages que les Russes ont remportés au delà du Danube et où, entre autres, deux bachas et 30 canons sont tombés entre leurs mains.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Am 30. November antwortet der König auf Borckes Bericht vom 25., er zweifle am Gelingen der politischen Pläne des Dresdener Hofes, „malgré tous les efforts qu'on se donne, et les intrigues qu'on emploie à faire échouer l'arrangement de la nouvelle forme de gouvernement projetée en Pologne". — [2] Vergl. Nr. 22508. — [3] Die folgenden 6 Zeilen bis zu den Worten: „à leur égard" nach dem Bericht von Goltz, Paris 10. November. — [4] Vergl. S. 293. In gleicher Weise unterrichtet der König am 24. November Dönhoff von den russischen Erfolgen.

22 557. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 25. Novembris 1773.

Nach einem von dem Grafen von Solms aus Petersburg eingegangenem Bericht[1] hat Euch derselbe die neuen Bedingungen bereits bekannt gemacht, unter welchen Russland die Hände zum Frieden mit der Pforte bieten will. Er hat Euch aber zu gleicher Zeit die Ursachen angezeiget, warum Russland nöthig findet, dass Ihr diese Bedingungen der Pforte nicht unmittelbar in seinem Namen, sondern einzig und allein als Eure Privatgedanken zu erkennen geben möchtet.

Zegelin wird nach dem Berichte von Solms, Petersburg 9. November, über die russischen Friedensbedingungeu unterrichtet (vergl. Nr. 22 554).

Zu desto mehrerer Sicherheit beziehe Ich Mich hierüber auf das Schreiben, welches gedachter Graf von Solms deshalb an Euch erlassen hat; um Euch jedoch die Ausführung dieses Auftrags zu erleichtern und Russland ein neues Merkmal Meiner aufrichtigen Freundschaft zu geben, so autorisire Ich Euch hiermit, diese Vorschläge nur sogleich in Meinem Namen und ohne Russland im geringsten zu compromittiren, der Pforte zu eröffnen, mit dem Beifügen, dass Ich ihr solche bloss für Mich allein und aus einem aufrichtigem Verlangen, den Frieden wiederherzustellen, thäte; dass Ich zwar nicht gewiss wäre, ob Russland solche genehmigen möchte, dass Ich aber, wenn die Pforte solche annehmlich finden sollte, alles Mein möglichstes thun würde, um Russland gleichfalls zu deren Annehmung zu bewegen, und dass Ich solche wirklich so moderat fände, dass Ich Mir auf der einen Seite schmeichelte, die Pforte würde solche nicht von sich weisen, auf der andern Seite aber auch ihr nicht bergen könnte, dass Ich gar nicht absehe, wie man Russland zumuthen oder dasselbe bewegen könnte, noch mehr nachzugeben.

Versäumet demnach keine Zeit, der Pforte alles dieses in Meinem alleinigem Namen und ohne Russland dabei im geringstem zu compromittiren, zu eröffnen, und wendet alles an, um sie zu Annehmung dieser Bedingungen zu überreden. Ich erwarte von dem Erfolg Eurer Verwendungen mit grössestem Verlangen Euren Bericht.

Nach dem Concept. Friderich.

---

22 558. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 14. November, über den Inhalt einer für Gustav III. bestimmten Denkschrift Aiguillons: „Que le moment était venu où la France pouvait non seulement répondre des sentiments pacifiques de la Russie, mais les tourner même à l'avantage de la Suède; que Sa Majesté Très-Chrétienne était à la veille de gagner beaucoup d'influence en Russie; que la tranquillité du règne de Sa Majesté Suédoise et l'affermissement de la nouvelle constitution dépendait entièrement des liaisons que

[1] Vergl. Nr. 22 554.

la France lui offrait aujourd'hui; que les propositions faites par la cour de Versailles[1] avaient été sans doute suffisantes dans leur origine, mais qu'elles devenaient, dans le moment présent, considérables par le changement à prévoir dans les dispositions politiques de la Russie . . .

Un objet plus important me reste à approfondir; c'est celui de connaître les tentatives que cette cour fera derechef auprès de celle de Vienne pour la ramener à ses premières liaisons, et de quelle manière la cour de Madrid interviendra dans cette négociation."

Potsdam, 25 novembre 1773.

Le mémoire du duc d'Aiguillon au roi de Suède sent bien sa politique. Ce ne sont que de petites finesses qui n'aboutissent à rien d'essentiel. L'on voit plutôt que la France n'a nulle envie d'agir, et qu'au lieu de vouloir faire des démarches effectives, elle ne cherche qu'à en imposer par des ostentations.

Il en est de même des nouvelles tentatives de cette cour pour ramener celle de Vienne; elles méritent, à la vérité, l'attention que, selon votre dépêche du 14 de ce mois, vous continuez d'y donner; mais le succès m'en paraît, dans le moment présent, encore fort incertain et apocryphe. Tout me persuade plutôt que la cour de Vienne ne prendra de parti décisif que du moment qu'elle sera à même de juger lequel lui pourra être le plus avantageux.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 559. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 novembre 1773.

Les nouvelles de France, renfermées dans votre dernière du 19 de ce mois, sont aussi curieuses qu'intéressantes, et je vous sais gré de me les avoir communiquées. Je puis néanmoins vous assurer, quant au rétablissement des finances françaises,[2] que, faute d'arrangements solides, on est fort éloigné encore, malgré tous les éloges qu'on veut donner aux soins du contrôleur-général à cet égard, d'avoir porté l'ordre et l'économie nécessaire dans cette partie pour faire aller la dépense avec la recette.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 161. — [2] Thulemeier berichtete: „On fait . . . en France l'éloge des mesures adoptées par le contrôleur-général pour le rétablissement de l'ordre et de l'économie dans la maison du Roi; cette partie qui offrait jusqu'ici le tableau d'une rapine sans égale, est dirigée actuellement sur un plan bien entendu. L'abbé Terray y a non seulement acquitté les arrérages de trois années, mais il se trouve même au point de faire aller la dépense avec la recette."

22 560. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 26 novembre 1773.

Mon très cher Frère. Voici encore un bulletin de France[1] qui pourra vous amuser, mon cher frère. Vous avez bien raison de dire que les intrigues de la France sont plus dangereuses que ses armes[2]; mais, dans la situation présente des choses, ces intrigues n'aboutiront qu'à peu de chose.

La Landgrave qui vient d'arriver,[3] m'a tout-à-fait rassuré sur le crédit du comte Panin; elle prétend même qu'il pourrait se raccommoder avec Orlow, pourvu qu'il voulût s'y prêter. Durand a fait jouer toutes sortes de ressorts pour parvenir avec ses insinuations immédiatement à l'Impératrice, mais elle l'a constamment renvoyé à ses ministres. La Landgrave croit qu'on désire la paix à Pétersbourg, et que, si elle se fait, la Suède n'aura rien à craindre. Ce qui me fait encore beaucoup de plaisir, l'Impératrice m'a fait faire des assurances les plus obligeantes de ses sentiments invariables à demeurer avec nous sur le même pied d'alliance; ce qu'il y a le plus à désirer pour le bien de ce pays, et à quoi, par conséquent, je suis très sensible. Aussi, mon cher frère, fais-je une nouvelle tentative à Constantinople pour sonder si les Turcs voudront entrer en négociation sur des conditions plus modérées, que je leur propose du consentement de la Russie.[4] Je me charge de ces propositions pour ne point compromettre l'Impératrice, qui sent trop de délicatesse pour faire ce premier pas. Enfin, pourvu que cela mène à la conclusion de la paix, je ne me repentirai pas de cette démarche.

Je ne vous parle pas, mon cher frère, des autres détails de la Russie, qui vous sont tout aussi bien connus qu'à la Landgrave; j'ajoute seulement un article intéressant, c'est qu'elle est fort tranquille sur le sort de sa fille, et de la façon dont elle s'y est prise; elle a remis tout-à-fait bien ensemble la mère et le fils. L'Impératrice, enfin, est informée de la conduite de Saldern;[5] elle en est indignée, sans que je puisse encore vous dire quel sera son sort. Ostermann, qui est envoyé en Suède, le remplacera auprès du comte Panin et aura son département.

Après avoir joui du plus bel automne, nous voilà tombés dans l'hiver comme en apoplexie. Cela est d'autant plus désagréable qu'ayant été longtemps accoutumé à la bonne saison, on a d'autant plus de répugnance pour la mauvaise.

Vous saurez sans doute que la princesse Charlotte de Lorraine vient de mourir[6] et la bonne comtesse Skorzewska de même.[7] En attendant, je fais des vœux, mon cher frère, pour la conservation de

[1] Bericht des anonymen Correspondenten, d. d. Paris 15. November. — [2] Vergl. S. 287. — [3] Vergl. S. 287. — [4] Vergl. Nr. 22 554 und 22 557. — [5] Vergl. S. 288. — [6] Am 7. November. — [7] Vergl. S. 287.

votre santé et de tout ce qui peut vous être agréable, espérant de vous assurer bientôt de vive voix de la parfaite estime et de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 12. November: „J'espère enfin que mes représentations pressantes au sujet de Danzig ne resteront plus ici sans effet." Er hat einen mit Panin vereinbarten Brief an Reichardt gerichtet, in welchem er diesem versichert: „que la cour d'ici reprendrait avec la première vigueur la défense de vos droits contre la ville, et qu'elle ferait à celle-ci des exhortations sérieuses et suivies pour ne plus différer son accommodement suivant les propositions de Votre Majesté." Solms glaubt, mit diesem Schritt Panin für die Zukunft gebunden zu haben.

In einem Postscript berichtet Solms nach Panins Mittheilung, dass auf Bitte des Landgrafen Ludwig IX. Katharina II. beschlossen habe, Ansprüche seines Hauses an das Haus Oesterreich im Betrage von zwei Millionen Gulden, die noch aus der Zeit des Dreissigjährigen Krieges stammten, zu unterstützen, und dass sie den König um seine „Cooperation" und um entsprechende Weisung an seinen Gesandten in Wien ersuche, „afin que les bons offices des deux cours réunies puissent être utiles à la maison de Darmstadt".

Potsdam, 27 novembre 1773.

Vous verrez,[1] par la pièce ci-jointe à Zegelin,[2] que je crois être bien entré dans l'idée du comte Panin pour la pacification générale.[3] Je prends tout sur moi, de sorte que la Russie ne se compromet en aucune façon.

Vous pouvez dire encore que la façon dont la Landgrave m'a parlé, me rassure tout-à-fait sur la faveur que l'Impératrice conserve au comte Panin; elle croit même qu'il pourrait tout-à-fait se raccommoder avec Orlow,[4] ce qui serait excellent, mais à quoi je crains que le comte ne voudra pas se prêter.

Pour l'affaire de Saldern, je crois qu'en ménageant les intérêts du Grand-Duc,[5] il serait important que l'Impératrice en fût informée. Il me semble que c'est une chose dont le comte Panin est en conscience obligé de lui faire part.[6] L'Impératrice m'a fait faire par la Landgrave les assurances les plus amicales,[7] qui m'ont pénétré de joie et de reconnaissance.

[1] Dieser und die beiden folgenden Absätze sind nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs von der Cabinetskanzlei dem Concept des Erlasses eingefügt. — [2] Vergl. Nr. 22557. — [3] Vergl. Nr. 22554. — [4] Vergl. S. 299. — [5] Vergl. S. 164. — [6] In dem eigenhändigen Entwurf des Königs folgt der Satz: „Je n'ai point reçu aujourd'hui de vos lettres, mais cela n'empêche pas que je ne sois fort tranquille sur ce sujet." Laut Vermerk der Cabinetskanzlei wurde dieser Satz weggelassen, da inzwischen der Bericht von Solms, Petersburg 12. November, eingetroffen war. — [7] Vergl. S. 299.

Je ne le suis pas moins des nouvelles que votre dépêche du 12 de ce mois renferme au sujet de mes différends avec la ville de Danzig. En effet, je vous sais beaucoup de gré des efforts que vous avez faits pour mettre cette affaire dans le train où elle se trouve à l'heure qu'il est, et le succès dont ils ont été accompagnés, m'a fait un plaisir infini. A bien considérer la chose, il était même de la gloire de la Russie qu'elle prît un tel parti, et après s'être chargée une fois de la médiation, il lui sera toujours plus glorieux d'arranger elle-même cet article, que d'en abandonner le soin à la commission nommée pour déterminer les limites de mes nouvelles acquisitions. La chose parle d'elle-même, et je suis persuadé que, pourvu que le comte de Panin mette tout le nerf nécessaire dans ses déclarations, cette ville ne tardera pas de devenir plus souple et plus docile à écouter mes propositions d'accommodement.

Quant à la prétention liquide de la maison de Darmstadt à la charge de celle d'Autriche, je ne suis pas moins disposé à m'intéresser, conjointement avec l'impératrice de Russie, en faveur d'un prince qui nous est uni par d'aussi tendres liens, et je crois même qu'en nous y prenant d'une manière polie, nos instances et intercessions ne déplairont pas à la cour de Vienne. C'est ce que vous aurez soin de dire au comte de Panin en réponse aux insinuations qu'il a été chargé de vous faire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 562. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 novembre 1773.

Je suis assez disposé à me prêter à la proposition de l'impératrice de Russie dont le comte de Solms me rend compte dans son apostille du 12 de ce mois.[1] Quelque forte et surannée même que paraisse la prétention de la cour de Darmstadt, elle doit cependant être liquide, et les réclamations non interrompues des Landgraves la mettent à l'abri de toute prescription. Il ne s'agit donc que de savoir au juste le temps où le député du Landgrave commencera ses opérations à Vienne pour en demander le remboursement, et c'est à quoi vous serez attentif, pour m'en informer incessamment et me rappeler l'engagement où je viens d'entrer avec l'impératrice de Russie à cet égard.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 22 561.

22563. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 27. November 1773.

Die sorglose Widerspenstigkeit der Danziger in Ansehung der Hafensache, in welcher selbige inhalts Eures Berichts vom 23. dieses Monats noch beständig beharren,[1] wundert Mich bei vor dies Jahr beendigter Schiffahrt ebenso wenig, als die Danziger die nunmehrige nachdrückliche Aeusserungen des russischen Hofes, den Ich aus seinem bisherigen Schlaf aufzuwecken Gelegenheit gefunden habe und wovon Euch Mein dasiger Minister, der Graf von Solms, mit mehrern benachrichtiget hat,[2] sich werden vermuthet haben. Was solche vor Eindruck machen werden, wird die Zeit lehren, und glaube Ich, um so mehr gelassen abwarten zu können, da Ich in dem Besitz des Hafens bin und also dabei nicht das mindeste verlieren kann.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

22564. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 novembre 1773.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'est bien parvenue. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai vu, par son contenu, que l'échange des ratifications s'est fait, et que, de cette sorte, l'affaire du traité de cession se trouve entièrement achevée. J'attends maintenant l'arrivée que vous m'annoncez de mon lieutenant-général baron de Lentulus qui en est chargé, pour les recevoir de ses mains.[3]

N'oubliez en attendant pas, présentement que cet objet est fini et ne saurait, par conséquent, guère plus occuper notre attention, à me mander quand vous croyez que la Délégation pourra bien être parvenue au point qu'on pourra commencer à parler de l'article du sel. C'est un point qui intéresse ma curiosité, et sur lequel je serais bien aise d'être prévenu pour ma direction, aussi bien qu'à l'égard du terme vers lequel les commissaires polonais nommés pour le règlement des limites comptent de se mettre en route, pour entreprendre cet ouvrage. Contentez donc pour cet effet, le plus tôt que vous pourrez, mes désirs à l'un et à l'autre de ces égards, vu qu'il m'importe d'en avoir connaissance.

[1] Reichardt berichtete: „Die ganze Hafensache ist in hiesiger Stadt in solche Vergessenheit gerathen, als ob niemals davon die Rede gewesen wäre . . . Man denkt nicht daran, uns einige Anträge zu thun, sondern man lässt es nun schon darauf ankommen, was endlich aus der Sache werden wolle." — [2] Vergl. S. 300. — [3] Am 30. November unterrichtet der König Benoît und die Cabinetsminister von der Ankunft des Generallieutenants von Lentulus und sendet das Ratificationsexemplar den Ministern zur Prüfung und Verwahrung im Archiv; das Original des Vertrages werde folgen, sobald die letzten noch ausstehenden Unterschriften der polnischen Delegirten vollzogen seien.

Je suis charmé, au reste, que les avantages remportés récemment par les Russes au delà du Danube[1] se confirment. Il serait à souhaiter qu'ils soient assez considérables pour faire impression sur les Turcs; mais, jusqu'à présent, je n'ai pas entendu qu'ils aient fait rétrograder la grande armée ottomane qui, selon les derniers avis, ne laisse pas que de maintenir encore son ancienne position.

Federic.

Nach dem Concept.

22565. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 28 novembre 1773.

L'esprit de persécution se manifeste, selon votre dépêche du 20 de ce mois, de bien bonne heure dans les acquisitions autrichiennes en Pologne,[2] et je ne sais si c'est conforme à leurs intérêts. Il me semble plutôt qu'un tel excès de fanatisme y est tout opposé et ne servira qu'à engager les protestants à chercher un asile ailleurs. J'ai donc de la peine à me persuader que la cour où vous êtes, y prenne part, et si cela est, je suis au moins convaincu que l'Empereur n'y a sûrement pas donné son aveu. Ce n'est cependant que pour vous seul que je fais cette observation, et il s'entend de soi-même que vous n'en ferez point d'autre usage.

Au reste, malgré les bonnes nouvelles qu'on a de la santé du maréchal Lacy,[3] je crois toujours que les nouvelles de Vienne y conserveront une influence bien décidée, et que ce maréchal se portera bien ou mal selon les avis qu'il recevra des dispositions de Leurs Majestés Impériales et Royales à son égard. Pour le baron Swieten,[4] au contraire, il se peut que les espérances qu'il avait peut-être conçues d'être placé dans un des bureaux de sa cour, aient manqué, et qu'on ne retarde, à l'heure qu'il est, son retour à ma cour que pour le charger de quelques commissions pour lesquelles on attend encore certaines nouvelles du dehors.

Federic.

Nach dem Concept.

22566. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 novembre 1773.

Pour me décider sur l'équivalent du *drawback* sur les toiles de Silésie que vous venez de me proposer dans votre dépêche du 16 de

[1] Vergl. S. 289. — [2] Riedesel berichtete: „Les Dissidents dans les nouvelles acquisitions ressentent déjà les effets malheureux de l'intolérance." Einige Einwohner hatten Brody und Lemberg angeblich schon verlassen. — [3] Vergl. S. 240. — [4] Riedesel berichtete, dass Swieten auf alle Fragen betreffend seine Rückkehr nach Berlin sehr zurückhaltend und unbestimmt antworte. „J'ai cependant des indices qui me font croire qu'il n'obtiendra pas d'emploi dans l'intérieur cette fois-ci, et qu'il retournera dans son poste auprès de Votre Majesté." Vergl. S. 275.

ce mois,[1] j'ai demandé à mon département de commerce un extrait des marchandises anglaises qui ont encore l'entrée libre dans mes États. Je compte que cela fera un objet de 700 000 écus et peut-être au delà, mais je me réserve de vous adresser cet extrait, dès que je l'aurai reçu, et de vous informer, en même temps, de mes intentions ultérieures. En attendant, je ne vous dissimulerai point, quoique uniquement pour votre direction encore qu'au pis aller je pourrais peut-être bien encore accorder la libre entrée à quelques-unes de leurs étoffes de soie, afin de ne pas perdre le débit des toiles de Silésie, qui fait une branche trop considérable de notre commerce pour ne point permettre un pareil sacrifice.

Federic.

Nach dem Concept.

22567. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.[2]

Potsdam, 29 novembre 1773.

C'est avec un plaisir infini que j'ai appris, par votre dépêche du 18 de ce mois, le compliment poli et affectueux qu'il a plu à Sa Majesté Très-Chrétienne de vous faire au sujet de la naissance du second fils de mon cher neveu le Prince de Prusse.[3] J'y ai été extrêmement sensible, et je ne doute pas que le mariage du comte d'Artois[4] ne vous fournisse une nouvelle occasion pour réitérer à Sa Majesté Très-Chrétienne les assurances de cet intérêt vif et sincère que je ne cesse de prendre, à mon tour, à tout ce qui lui arrive d'heureux et d'agréable. D'ailleurs, je suis bien persuadé que cet heureux évènement donnera lieu à des fêtes où éclateront de nouveau le goût et la magnificence de la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

22568. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 29 novembre 1773.

Ma chère Nièce. Je suis charmé, ma chère enfant, que vous vous portiez si bien avec votre grossesse; je fais mille vœux que cela dure

[1] Maltzan berichtete, dass die Aufhebung des „drawback" oder Rückzolls für die schlesische Leinwand (vergl. S. 244) im nächsten Parlament zur Verhandlung kommen würde. „Si Votre Majesté ne songe [pas] à procurer au commerce anglais une espèce d'équivalent en apparence par quelque branche de commerce dans Ses États . . ., vous pouvez être assuré qu'à la longue on ne saura empêcher l'exécution de ce plan que l'on fonde principalement sur les prohibitions presque générales des marchandises anglaises dans les États de Votre Majesté." — [2] Der Erlass erging unchiffrirt. — [3] Goltz berichtete, dass Ludwig XV. beim Lever am 16. November zu ihm von der Geburt des Prinzen Ludwig von Preussen gesprochen hat. Sa Majesté „fit paraître l'intérêt qu'elle prend à tout ce qui arrive d'agréable à Votre Majesté et Sa famille Royale." — [4] Mit der Prinzessin Maria Theresia von Savoyen am 16. November.

ainsi jusqu'à votre heureuse délivrance. Nous avons ici la landgrave de Darmstadt;[1] [elle] est arrivée un peu fatiguée de son voyage. Elle est très contente de son séjour de Russie, surtout de l'accueil gracieux que l'Impératrice lui a fait. Nos vaisseaux, ma chère enfant, naviguent encore sur l'Elbe et sur la Havel, le vent ne les empêche pas d'aller; mais quand on envoie des vaisseaux au bout de l'univers, il faut s'attendre que les vents soient quelquefois contraires.[2] Faites, je vous prie, des assurances de mon estime à notre cher Stathouder, et soyez persuadée de la tendresse infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Mes compl[iments] à la bonne Danckelman.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22569. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 novembre 1773.

Vous sentirez bien vous-même que ce n'est qu'avec une répugnance extrême que je vois s'embrouiller de nouveau les affaires à la cour où vous êtes. Votre dernière dépêche du 16 de ce mois m'en fournit des indices peu équivoques, mais souverainement désagréables. Je ne m'arrête qu'à l'affaire de Danzig.[3] Si vous regardez l'idée de suspendre cette négociation pendant quelques mois, bonne et capable à en assurer d'autant mieux le succès, je n'ai aucune peine d'y acquiescer. Nous sommes d'ailleurs dans une saison où l'interruption de la navigation rend ce délai sans conséquence. Toutefois il me paraît absolument de la dignité de la Russie de faire respecter la médiation dont elle s'est chargée une fois, par une prompte conclusion de l'accommodement que j'ai fait proposer. Je crois aussi qu'en redoublant d'efforts vous parviendrez, à la fin, d'inspirer au prince d'Orlow des sentiments plus favorables à cet égard et de le rendre au moins plus traitable.[4] C'est

[1] Vergl. S. 299. — [2] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. Wie Thulemeier, Haag 19. November, berichtete, hielten die seit fast vier Monaten widrigen Winde an die 500 Segler, darunter acht grosse Schiffe der Indischen Compagnie, in Texel fest. — [3] Solms berichtete: Panin „a recommencé à me témoigner des appréhensions sur les obstacles que le prince Orlow mettrait dans la réussite de cette affaire par son obstination ridicule à n'y vouloir prendre part, ce qui fait que tous les autres membres du Conseil, qui sont ou ses créatures ou qui le craignent, ne veulent pas non plus prononcer et empêchent qu'on ne peut parvenir à une résolution . . . Je proposerai maintenant l'idée de suspendre la négociation pendant quelques mois, et j'espère de parvenir par là au moins à faire mettre l'affaire en discussion.“ — [4] Solms berichtete: „Quoiqu'il me témoigne beaucoup de bonne volonté, et que nous causions

sans doute le résident de Rehbinder qui l'a si fort prévenu contre mes intérêts. Je sais au moins que le magistrat de Danzig a prodigué ses largesses à ce dernier pour se le rendre favorable, et qu'il n'a pas été insensible à cet appât.

Mais ce que vous me mandez du désagrément que le comte Alexis Orlow a éprouvé à Königsberg de la part des commis de ma douane,[1] ne mérite sûrement point d'être relevé si haut. Il est assez notoire que cette classe d'hommes n'est pas des plus polis, et on en trouve qui font les vrais butors, de sorte que leurs procédés incivils ne devraient pas tant surprendre et encore moins donner lieu à des plaintes. Je suis cependant fâché de cet accident, mais je ne vois point de moyen de le réparer.

Quant à l'émeute dans le gouvernement d'Orenburg,[2] je crois qu'on a raison de la prendre pour un feu de paille, et quand même les mécontents feraient quelques incursions, elles ne seront cependant pas de conséquence, et les troupes qu'on a détachées contre eux, y rétabliront bientôt le calme.

Der Empfang der Insignien des Schwarzen Adlerordens (vergl. S. 200) wird bestätigt.

Federic.

Nach dem Concept.

22570. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 30 novembre 1773.

Madame ma Sœur. J'ai reçu la lettre de Votre Majesté avec une satisfaction particulière, et j'ai été charmé de ce qu'Elle est contente de la franchise avec laquelle je Lui parle.[3] Je n'attends que le départ de M. d'Arnim, qui est encore arrêté pour quelque affaire,[4] afin de le charger de communiquer de bouche à Votre Majesté des anecdotes très intéressantes et dont il en est quelques-unes dont je crois qu'Elle

souvent ensemble à la cour, toutes les fois que j'ai mis le discours sur le chapitre de Danzig, il a cherché des défaites et a rompu la conversation."

[1] Solms berichtete: „On m'a dit que les commis à la douane ont agi très sévèrement avec lui à la visitation de ses malles. Il est vrai qu'il ne s'en est pas plaint ici formellement, mais il en a parlé avec un ton moqueur, qui fait plus de mal que s'il avait déclamé hautement, et ne rend pas cette famille bien disposée pour le nom prussien." — [2] Nach Solms ging der Aufruhr (vergl. S. 288. 289) von den Jaik-Kosaken aus, die man in „Legionen" und „Cohorten" eingetheilt habe, und die sich dadurch in ihrer Freiheit und in ihren Privilegien verletzt fühlten. Ihr Anführer [Jemelian Pugatschew] gab sich für Peter III. aus. „On regarde cette émeute comme un feu de paille . . ., cependant il pourra causer de l'embarras, parcequ'il sera assez difficile d'atteindre cette nation vagabonde pour les forcer à un combat, et par leurs excursions il peuvent causer beaucoup de mal au plat pays." — [3] Juliane Marie dankte, 20. November (ohne Ort), im Voraus für die angekündigten Mittheilungen (vergl. Nr. 22514). — [4] Vergl. S. 204.

pourra faire usage. Le comte de Panin se soutiendra, quoi que trament les cours ennemies. L'Impératrice n'est pas une princesse à se laisser gouverner, et elle est trop éclairée pour se priver d'un ministre qui lui a rendu de grands services et lui en peut rendre encore.

En attendant je félicite sincèrement Votre Majesté d'avoir si heureusement fini l'échange du Holstein,[1] ce qui fera époque dans l'histoire de Danemark et vous comblera encore, Madame, des bénédictions des souverains qui successivement gouverneront cet empire. C'est en faisant mille vœux pour la prospérité de Votre Majesté, que je La prie de me croire avec toute la considération possible, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

22571. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 1er décembre 1773.

J'ai de la peine à attribuer à quelque finesse que le prince de Golizyn a tardé, selon votre dépêche du 24 de novembre, de vous communiquer la relation des derniers avantages des armes russiennes sur les Turcs.[2] Vous n'ignorez pas l'indolence naturelle de cette nation, et je suis plutôt tenté de supposer que ce ministre en tient également, et que c'est là le vrai motif du délai qu'il y a apporté. Quoi qu'il en soit de ces avantages, je doute cependant que, dans la saison avancée où nous sommes, ils voudront les pousser encore plus loin, et j'ai plutôt lieu de présumer qu'ils se borneront, pour cette année, aux lauriers qu'ils ont recueillis jusques ici. En attendant, l'humeur que cette nouvelle a donnée au prince de Kaunitz, ne doit point vous surprendre, et vous avez bien raison d'en chercher la cause dans le dérangement que ces avantages font au plan de sa cour qui s'est fortement persuadée que la Russie serait, à la fin, mal gré bon gré forcée à se jeter entre ses bras pour sortir de sa guerre avec la Porte.

Vous pouvez cependant informer ce ministre, dans l'occasion, que la France a fait tous les efforts possibles à Pétersbourg pour s'emparer

[1] Juliane Marie schrieb: „L'acte de tradition s'est fait à la fin d'une manière des plus solennelles le 16 du courant à la satisfaction du Roi et de ceux qui s'y intéressent sincèrement.“ — [2] General Ungern hatte am 28. October bei Karasu ein Lager erbeutet, das die Türken bei seinem Anmarsch räumten. Wie Riedesel berichtete, hatte Golizyn ihm den Bericht erst vier Tage nach Empfang mitgetheilt. Votre Majesté „daignera voir par cet exemple combien de petites finesses ce ministre est accoutumé d'employer dans les affaires même les plus indifférentes, puisqu'il ne peut avoir d'autre but que de gagner un ordinaire, pour être le premier à l'annoncer à sa cour . . . Le prince Kaunitz eut de la peine à cacher l'humeur que cette nouvelle lui a causée; quoique feignant de l'ignorer, il s'efforçait de paraître gai et content comme à l'ordinaire.“

ou s'ingérer au moins dans la médiation entre ces deux puissances belligérantes, et qu'au moyen de ses bons offices pour obtenir la liberté du prince Repnin,[1] elle a cru l'emporter; mais que jusques à présent ce piège était resté sans le moindre effet, et que même il me paraissait très certain que la Russie n'y admettrait jamais cette puissance.

Quant au fondeur qui est venu vous offrir ses services,[2] j'ai demandé au chef de mon artillerie[3] si nous avons besoin d'un tel ouvrier dans notre fonderie, et je me réserve de vous faire savoir mes intentions ultérieures. En attendant, vous pourriez peut-être bien vous procurer par lui quelques notions sur l'artillerie légère dont la cavalerie de la cour où vous êtes, fait usage. Peut-être en a-t-il fondu lui-même ou a-t-il été présent à cette opération; de sorte que vous n'oublierez pas de le sonder sur cet article et de tâcher de vous mettre à même à me donner une juste idée de la nature et des qualités de cette sorte de canons.

Federic.

Nach dem Concept.

22572. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er décembre 1773.

Je vous ai déjà donné à connaître les motifs qui me retiennent d'agréer les propositions générales de commerce qu'on vous a remises. Je persiste dans ce sentiment et vous réitère, par conséquence, en réponse sur cet objet que vous touchez de nouveau dans votre dépêche du 24 de novembre dernier,[4] que je ne prétends pas entrer dans la moindre discussion là-dessus.

Pour ce qui concerne l'article de l'exportation des grains dans la Silésie, je ne saurais y souscrire également, hors les temps de disette;[5] dès que ceux-ci n'existent pas, il faudra qu'on tâche de trouver d'autres débouchés, et qu'on les fasse descendre les rivières de la Netze, Warthe, Obra et autres, pour les vendre de ce côté-là, d'où ils pourront être transportés ailleurs par Stettin.

[1] Vergl. S. 266. — [2] Der Geschützgiesser wollte die österreichischen Dienste verlassen, „parcequ'il est protestant . . . et qu'il souffre par rapport à sa religion". Am 3. December wird Riedesel beauftragt, den Geschützgiesser zum König zu senden, sich aber gleichzeitig zu erkundigen, ob dieser wirklich nur aus confessionellen Gründen den österreichischen Dienst verlassen wolle. — [3] Dieskau. — [4] Benoît berichtete: „L'arrangement entier pour le débit du sel, on ne veut le régler que dans l'acte séparé qui concernera le commerce." Benoît bat um Weisung, was der König den Polen bewilligen wolle, „quoiqu'ils ne nous aient encore rien communiqué de plus détaillé sur cet article que ce qui est contenu dans les propositions générales" (vergl. S. 245). — [5] Die Einwohner von Gross-Polen baten um freie Getreideausfuhr nach Schlesien oder wenigstens („dans les temps d'abondance où les Silésiens ont eux-mêmes des grains à vendre") um freie Durchfuhr nach Sachsen und Böhmen.

Les insinuations du résident de Saxe dont vous faites mention,[1] ne m'ont point surpris, mais j'ai été grandement étonné de vous voir donner dans le panneau. Comment pouvez-vous croire que je me relâcherai relativement à l'exclusion à donner aux princes étrangers sur le trône de Pologne, dans l'établissement de la nouvelle forme de gouvernement de ce royaume? Vous n'ignorez pas que je suis principalement cause qu'on ait adopté le principe de l'élection d'un piaste, et vous auriez, par conséquent, dû aisément vous apercevoir que ce ne sont que de simples menées de la Saxe par lesquelles on tâche d'en imposer aux Polonais, qui, bien loin de vous engager à me demander des éclaircissements sur ce point, auraient dû vous porter à les contredire tout de suite hautement.

Pour ce qui concerne la démarcation des provinces cédées, je crois qu'il conviendrait que cet ouvrage se fît en même temps avec toutes les parties intéressées,[2] et non de l'une après l'autre; car s'il arrivait que nous obtenions la Netze entière pour nos limites, et que les Autrichiens eussent le temps d'en avoir connaissance, la cour de Vienne ne manquerait pas de profiter de cette circonstance, pour étendre pareillement les siennes et exiger le double de nos avantages. Que cela vous soit donc dit pour votre direction à cet égard. Quant au nombre des commissaires pour ce règlement, qu'on prétend fixer à six,[3] il faudra, à la vérité, si on y persiste, en passer par là; mais je veux bien vous faire observer que, plus on y emploiera de monde, et plus on augmentera les frais, aussi bien que les dépenses à faire pour la corruption de tant de personnes.

Federic.

Nach dem Concept.

22573. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW IN POTSDAM.[4]

Potsdam, 2. December 1773.

Wenn Meine Generals, wie Ich Euch schon wegen des Vorfalls mit dem Fürsten Anton Sulkowski geantwortet habe[5] und auf Eurem anderweiten Schreiben vom 1. dieses Monats[6] hiedurch wiederhole, sich mit allen polnischen Windbeutels einlassen und selbigen Rede stehen wollten, könnte Ich sicher keinen derselben in Polen ein Com-

[1] Der Resident Essen hatte Benoît mitgetheilt: „que Votre Majesté avait témoigné des dispositions gracieuses pour ne point exclure les princes étrangers du trône de Pologne, et qu'il ne s'agissait que de porter le sieur de Panin aux mêmes sentiments favorables à cet égard." — [2] Benoît berichtete, dass bei gleichzeitiger Verhandlung die Grenzbestimmung wegen der Witterungsverhältnisse in Litauen erst mit Beginn des Sommers 1774 erfolgen könne. — [3] Die Polen forderten, dass jede der Mächte sechs Commissare ernennen sollte, „et qu'ainsi ils soient égaux en nombre, aussi bien qu'en rang, à ceux des Polonais". — [4] Vergl. S. 312. — [5] Vergl. S. 283. Anm. 1. — [6] Liegt nicht vor.

mando geben. Um indessen denen nichtswürdigen Prahlereien dieses Fürsten durch Stillschweigen keinen weitern Vorschub zu thun, könnet Ihr ja demselben nur ein- vor allemal kurz und gut antworten, wie Ihr die Beleidigungen von Leuten, die ihre Reputation so weit wie er die seinige verloren hätten, ohnmöglich anders als mit Verachtung ressentiren könntet, und dies ist Meines Erachtens auch nur der einzige Weg, sich diesen und alle dergleichen Narren vom Halse zu schaffen.

Es sollte Mir leid thun, um solchem[1] polnische Canaille halber einen braven General zu risquiren.

Friderich.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

22574. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 21. November: „Tel est aujourd'hui le sort de la France qu'elle ne sait plus se respecter elle-même ni en imposer aux autres puissances. Livrée toute entière à la crainte d'une union aussi formidable que celle de Votre Majesté avec les deux cours impériales, elle cherche ouvertement de nouveaux alliés pour se rassurer, ou elle tente toute sorte de petits moyens pour déranger l'union qui lui fait peine.“

Potsdam, 2 décembre 1773.

Votre dépêche du 21 de novembre ne fait que confirmer les conjectures que contiennent déjà quelques-uns de mes précédents ordres sur le système politique actuel de la France. Remplie de projets qui viennent tous trop tard pour qu'ils puissent produire quelque effet sensible, il est bien à présumer qu'il n'en résultera rien, et qu'elle se sera tracassée pour des fantômes.

Federic.

Nach dem Concept.

22575. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 décembre 1773.

J'ai la satisfaction de pouvoir mander en réponse à votre dépêche du 19 de novembre dernier que non seulement mon frère le prince Henri, de la santé duquel la Reine douairière a demandé des nouvelles, se porte bien, mais encore que la princesse Amélie ma sœur se trouve également rétablie de son indisposition; de sorte que vous pourrez en informer Sa Majesté, à qui probablement l'heureuse délivrance de ma nièce de Prusse[2] sera connue à l'heure qu'il est.

Pour ce qui est des petits changements dans le militaire suédois, ainsi que des arrangements pour l'état de son artillerie de campagne

[1] So. — [2] Vergl. S. 258.

dont vous faites mention,[1] ils me paraissent sans conséquence; je les envisage comme des préparatifs purement défensifs que la prudence exige, et suis du sentiment que le comte d'Ostermann a grande raison de les regarder du même point de vue.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

22576. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 décembre[3] 1773.

J'ai ignoré que l'étiquette exigeait que j'envoie quelque personne de distinction à Pétersbourg pour féliciter l'impératrice de Russie sur le mariage du Grand-Duc son fils, et j'ai cru que de pareilles missions extraordinaires n'appartenaient qu'à la cour des jeunes mariés. Cependant, je sens bien qu'une pareille attention de ma part sera bien flatteuse pour Sa Majesté Impériale, et que la mission extraordinaire du colonel prince de Dolgoruki pour me notifier solennellement cet heureux évènement,[4] semble demander cette réciprocité; de sorte que je suis tout disposé à m'y prêter, surtout après ce qui, selon votre rapport d'hier, vous est revenu des discours du prince Dolgoruki.[5] Il n'y a que le choix d'une personne qui convienne à cette mission extraordinaire, qui m'embarrasse, et si vous pouvez m'en indiquer qui y soit propre, vous me rendrez un service bien agréable.[6]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Dönhoff berichtete über die Abschaffung von Missbräuchen bei Besetzung von Officierstellen und über den Plan, Artillerie und Festungen zu complettiren. — 2 Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuch des schwedischen Cornets Grafen Oxenstierna, „welcher wie viele andere schwedische Officiers die Erlaubniss hat, drei Jahre zu reisen oder solange mit Beibehaltung des Tractaments in fremde Dienste zu gehen", und welcher ihn mit Beibehaltung der „schwedischen Gage" bei den Husaren einzustellen bittet, findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die Antwort des Königs, Potsdam 4. December: „Niemand kann zweien Herren dienen"; desgleichen auf dem „Extract" aus der Erklärung Oxenstiernas, sofort den Abschied in Schweden einreichen zu wollen, die Bleinotiz, Potsdam 6. December: „Wann er dann Abschied beibringet und hier in Diensten beständig bleiben will, werde ihm sogleich als Officier placiren." — 3 In der Vorlage verschrieben: „novembre". — 4 Vergl. S. 291. — 5 Finckenstein berichtete: „Ce ministre est dans l'idée que Votre Majesté enverra quelqu'un à sa cour pour féliciter formellement l'Impératrice sur le mariage du Grand-Duc, en réciprocité de la mission extraordinaire du colonel prince Dolgoruki." Finckenstein gab dem König anheim, „de donner cette marque d'amitié à la cour de Russie, qui s'en trouverait sûrement très flattée". — 6 Am 3. December beauftragt der König den Capitän Graf Schmettau auf seinen (nicht vorliegenden) Bericht gleichen Datums, dem Fürsten Golizyn für die Ueberreichung der „Campagne des Russes de 1769" zu danken. Es handelt sich um das anonym erschienene Werk von Keralio, „Histoire de la guerre entre la Russie et la Turquie, et particulièrement de la campagne de 1769" (Petersburg 1773). Fürst Alexander Golizyn hatte 1769 die russische Hauptarmee geführt, vergl. Bd. XXVIII, 473; XXIX, 544.

22577. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A POTSDAM.

[Potsdam] 3 décembre 1773.

Madame ma Cousine. J'ai été bien fâché, ma chère Landgrave, d'apprendre la maladie dont vous avez été incommodée; je vous avoue cependant que j'aime mieux que vous ayez eu cette fluxion ici, que si elle vous avait prise dans je ne sais quelle petite ville sur votre route, où vous auriez manqué de tout secours. Quand on prend quelque précaution, ces fluxions ne sont rien; quand on les néglige, elles peuvent causer des inflammations de poitrine, et il aurait été bien triste qu'après avoir achevé votre voyage avec tant de gloire, un malheur subit vous eût privée du plaisir d'en jouir. Vous devez vous conserver, ma chère Landgrave, pour votre famille qui a besoin de vous, et pour vos amis, qui vous estiment et vous considèrent. Vous disposerez de tout ici comme vous le jugerez à propos; mais je vous prie seulement de prendre les ménagements nécessaires à votre santé. Absente ou présente, vous me trouverez toujours le même sur le fait des sentiments que je vous ai voués, et de l'attachement avec lequel je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

22578. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 3 décembre 1773.

Mon très cher Frère. Je vous envoie, mon cher frère, les bulletins de France[1] pour vous amuser. Vous verrez qu'on y tire toujours sur moi. Bien loin de m'en fâcher, je m'en divertis; car tout ce que la mauvaise volonté de nos ennemis peut projeter, vient après coup. Le traité est signé et ratifié à Varsovie, les Russes, les Autrichiens et nous d'accord; ainsi ce qui aurait été bon il y a deux ans, ne peut l'être à présent.

La Landgrave a pris ici une grosse fièvre d'une fluxion qu'elle a gagnée en voyage.[2] A présent elle va mieux et se propose d'aller dimanche[3] à Berlin pour deux jours, elle viendra le mardi ici et veut partir tout-à-fait le mercredi.

J'ai ici toute la diète de Varsovie et la Grande-Pologne dans les personnes des généraux Lentulus et Lossow; ils m'ont promené partout dans la Pologne; ils m'en auraient donné l'indigénat, mais je n'en veux point. Nous avons encore un comte de Solms, qui est ici incognito.[4]

[1] Die Beilage liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 22577. — [3] 5. December. — [4] Der Kaiserliche Kammerherr Graf Solms auf Sonnenwalde hatte am 4. December

Cela m'a fait naître l'idée d'aller cet hiver incognito au carnaval de Berlin, puisque c'en est la mode. Il vient d'arriver encore un prince Salm, au service d'Espagne, avec un colonel Crillon,[1] qui vont en Russie. Ce n'est pas le brave Crillon de Henri IV, mais un descendant, qui prétend bien en avoir sa part.

Je suis charmé, mon cher frère, que le prince Frédéric[2] vous ait communiqué sa belle humeur. Il vaut mieux se divertir que d'engendrer mélancolie. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de toute l'étendue des sentiments d'estime et de tendresse avec lesquels je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22579. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 4 décembre 1773.

L'exposé ci-joint en copie[3] vous fournira différents nouveaux motifs pour soutenir le commerce de nos toiles de Silésie dans la même faveur dont il a joui jusques ici en Angleterre.[4] Il vous apprendra que, si cette couronne veut y mettre de nouvelles entraves en haussant les impôts et en refusant la bonification de sortie, il me sera fort aisé de lui rendre la pareille et de gêner d'une manière bien plus sensible encore le commerce des marchandises que nous tirons jusques ici de la Grande-Bretagne. Vous n'en ferez donc pas la petite bouche vis-à-vis du ministère britannique, en lui faisant sentir tout le préjudice qui retombera de pareilles innovations sur le commerce de ses propres sujets, et vous ne manquerez pas de me rendre compte du succès de vos représentations.

Federic.

Nach dem Concept.

Audienz. Durch Cabinetserlass vom 6. erhält Solms aus den von ihm angeführten „dringenden Gründen" die Erlaubniss, sein „Incognito" in Berlin und Potsdam beliebig zu wahren, und wird am 8. angewiesen, vertrauliche, ihn persönlich betreffende Eröffnungen für den König dem Obersten Quintus zu machen.

[1] Graf Crillon, „welcher einen Brief von M. d'Alembert (vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, Bd. 24, S. 607) zu überreichen hat", und Prinz Emanuel von Salm-Salm wurden am 3. December dem König vorgestellt (nach den „Extracten für die Cabinetsvorträge"). — [2] Vergl. S. 240. — [3] Immediatbericht des Ministers von der Horst, Berlin 2. December, nebst zwei Beilagen: „Designatio von den Productis und Fabricatis, so in anno 1772/73 in den Städten sämtlicher Königl. Preussischen Provinzen aus Engelland zur Consumtion eingeführet und bei deren Versteuerung am Werth declariret worden", und „so in anno 1772/73 auf die Frankfurter Messen aus Engelland eingegangen und daselbst von Englischer Handlung transitiret worden"; die Gesamtsumme betrug danach rund 3400000, bez. rund 2600000 Thlr. — [4] Vergl. Nr. 22488. 22566.

22580. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 4. December 1773.

Ich weiss Euch auf Eurem Bericht vom 29. abgewichenen Monats hierdurch in Antwort nichts weiter zu vermelden, als dass Ihr gegen alle Aeusserungen und Ausstreuungen des Danziger Magistrats[1] nur ganz gleichgültig und geruhig Euch betragen und in Absicht auf die Hafensache ganz passive verhalten werdet; wenn der russische Hof in seinen dermaligen gewierigen Gesinnungen und Aeusserungen, wie Ich zu zweifeln ganz keine Ursach habe, beharret, kann ein vollkommen genüglicher Ausgang des ganzen Geschäftes Mir auf keine Weise fehlen.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

22581. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 décembre 1773.

Il me suffit de voir, selon votre dépêche du 19 de novembre, le comte de Panin dans des dispositions aussi favorables relativement à mon différend avec la ville de Danzig. Tout ce que vous m'en dites,[2] me rassure parfaitement, et je m'en rapporte, sans le moindre empressement, à la sagesse de ce ministre pour le temps qu'il jugera le plus propre à remettre cette affaire en train et à s'en promettre un heureux succès.

En attendant, mes précédents ordres vous auront déjà appris que j'ai fait tout mon possible pour ne point compromettre la Russie dans les dernières propositions de paix à la Porte;[3] et, en effet, je m'y suis pris de façon que, si celle-ci donne un refus, j'en porterai seul les frais, et la Russie n'y participera en rien. Mes nouvelles de France, au reste, indiquent toujours une forte envie de cette cour de ramener celle de Vienne à son système et de nous la débaucher. Mais j'espère que toutes ses peines seront de la moutarde après dîner, et, nos traités étant signés, échangés et ratifiés, je ne vois pas ce qu'elle se flatte de gagner encore par ses intrigues.

[1] „Dass der Stadt Danzig die Aufhebung des Alleinhandels (vergl. S. 280) nicht so nachtheilig, als man glaube, werden könne, weil sie demohngeachtet den beträchtlichen polnischen Handel unter ihrer Direction behalten werde." — [2] Solms berichtete, dass Panin um Aufschub gebeten habe mit der Versicherung: „que, lorsqu'il remettrait l'affaire en train, je pourrais être certain qu'elle irait tout de suite, ainsi qu'il valait mieux attendre jusqu'à ce qu'il fût sûr de son fait, que de la lui faire entreprendre, sans savoir s'il pourrait la terminer. Il s'est expliqué aussi en termes positifs que par le mot de finir il entendait que la ville se soumît à payer à Votre Majesté la redevance annuelle des cent mille ducats." — [3] Vergl. Nr. 22561. Panin hatte dem Grafen Solms wiederholt, dass Katharina II. um die Vorschläge an die Pforte nicht wisse.

Enfin, comme le bruit de l'indisposition de la landgrave de Darmstadt[1] vous sera, sans doute, également parvenu, je suis charmé de pouvoir vous apprendre qu'elle n'aura aucune suite, et qu'elle ne tardera pas d'en être parfaitement rétablie.

Federic.

Nach dem Concept.

22582. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. December 1773.

Einige detachirte Corps der russischen Armee haben wirklich die Donau passiret, und Ich habe schon längst die zuverlässige und bestätigte Nachricht, dass sie von neuem ein türkisches Corps jenseit der Donau angegriffen, geschlagen und zurückgejagt haben.[2] Dies mag wohl die Ursach sein, warum nach Eurem Bericht vom 3. Novembris[3] man an der Pforte von denen Operationen nicht viel höret. Indessen ist doch die ganze russische Armee noch zur Zeit nicht über die Donau, und muss man erwarten, ob und was sie in dieser schon späten Jahreszeit etwa noch weiter unternehmen möchten.

Der Ritter Tott fänget auch ziemlich spät an, bessere Einrichtungen bei der türkschen Artillerie zu machen;[4] jedoch möchte Ich wohl wissen, ob auf dem Fall, dass der Friede wieder hergestellet werden sollte, die Pforte überhaupt ihr Militare auf einem besserem Fuss zu setzen und zu erhalten suchen oder alles wieder in die vorige Confusion und alten Schlendrian zurückkehren werde. Meldet Mir dahero, was Ihr davon muthmaasset, und im übrigem erwarte Ich nunmehro mit grösstem Verlangen zu vernehmen, wie Meine letzteren Friedensvorschläge, zu welchen Ich Euch mittelst Meiner Ordre vom 25. Novembris[5] besonders autorisiret habe, von der Pforte aufgenommen worden.

Nach dem Concept.

Friderich.

22583. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 5 décembre 1773.

Trop de succès des armes russiennes contre la Porte pourraient bien augmenter l'humeur du prince de Kaunitz,[6] et je crois même que leurs progrès ultérieurs lui donneront quelque inquiétude. Mais que le général Ungern[7] ait poussé jusques à Warna, ainsi que votre dépêche

[1] Vergl. S. 312. — [2] Vergl. S. 289 und S. 303. — [3] Am 5. December an Solms zur Mittheilung an Panin abschriftlich übersandt. — [4] Zegelin berichtete: Tott (vergl. Bd. XXVIII, 482) „formiret anjetzo ein Corps von 500 Mann unter dem Namen Le corps diligent, welche im geschwinde Laden und Feuern der Kanonen exerciret werden." — [5] Vergl. Nr. 22557. — [6] Riedesel berichtete: „L'humeur que le prince Kaunitz a témoignée à la nouvelle de l'heureux passage sur le Danube des trois différents corps russes, n'a point cessé encore." Vergl. S. 307. — [7] Vergl. S. 307.

du 27 de novembre l'annonce, c'est ce que j'ai de la peine à me persuader. Au moins n'en ai-je encore rien appris jusques ici; je sais plutôt que le grand-vizir se soutient encore dans sa première position, et, d'ailleurs, la saison est trop avancée pour s'attendre encore à des opérations de quelque importance dans le cours de cette année.

Au reste, si le bruit se confirme que le prince Kaunitz a renoncé à prendre également les rênes du gouvernement des nouvelles acquisitions autrichiennes en Pologne, je le regarderai comme un tour de sa finesse. Il ne voudra apparemment pas contredire l'Empereur dans les arrangements que ce Prince se propose d'y faire, et préférera, par conséquent, de n'y paraître point du tout. En attendant, son satellite, le baron Swieten, n'est pas encore arrivé à Berlin, mais ne tardera apparemment point d'y reparaître, vu que, selon votre dépêche susmentionnée, il est parti le 28 de novembre dernier.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 22582) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept.

Federic.

22584. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 décembre 1773.

J'entre dans vos idées pour la mission extraordinaire à Pétersbourg. Comme, selon votre rapport d'hier, elle n'a pour objet qu'une commission momentanée qui demandera, tout au plus, un séjour de trois semaines, et qu'il ne s'agit que d'un simple acte de politesse, j'ai cherché dans mon militaire quelque personne propre à s'en acquitter,[1] et mon choix s'est fixé sur mon colonel comte de Görtz, qui se trouve ici dans ma suite. Vous n'aurez donc rien de plus pressé que d'envoyer les lettres nécessaires pour sa mission à ma signature[2] et d'y ajouter d'abord les adresses, afin que je puisse les faire remettre tout de suite ici au comte susmentionné.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Finckenstein berichtete über die Schwierigkeit, eine geeignete Persönlichkeit zu finden: „Parmi les chambellans d'à présent je n'en connais guère qui me paraisse propre pour cet envoi" (vergl. Nr. 22576). — [2] Das Beglaubigungsschreiben für Görtz ist datirt Berlin 7. December. — [3] Am 6. December übersendet der König dem Grafen Finckenstein sein als Geschenk für den Obersten Dolgoruki bestimmtes Porträt (vergl. S. 291. Anm. 5) und befiehlt, ihm gleichfalls seine nicht eigenhändigen Antwortschreiben an Katharina II. (vergl. S. 291. Anm. 4) zu übergeben. Das in Aussicht gestellte eigenhändige Schreiben (vergl. S. 291. Anm. 5 und Nr. 22589) wird Görtz überbringen. Am 7. billigt der König den Vorschlag Finckensteins, Antworten des Prinzen und der Prinzessin von Preussen an das Grossfürstenpaar im Ministerium aufsetzen und gleichfalls durch Görtz zustellen zu lassen.

22585. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A POTSDAM.

Potsdam, 6 décembre 1773.

J'ai reçu avec votre lettre du 5 de ce mois les comptes des 22483 ducats que je vous ai fait envoyer à Varsovie pour fournir à la caisse commune des trois puissances,[1] et, ayant une entière satisfaction de l'emploi que vous avez fait de ladite somme, je n'ai pas voulu me dispenser de joindre ici aux remercîments que je vous fais de l'économie que vous y avez apportée, la décharge qui vous en revient.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22586. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 décembre 1773.

Votre dernière dépêche du 30 de novembre par rapport au peu d'apparence qu'on veuille pousser sérieusement là où vous êtes, le commerce des grains au Cap de Bonne-Espérance,[2] me confirme dans l'idée que j'en ai toujours eue, que pareille entreprise tombera d'elle-même, et qu'on la perdra sûrement de vue, lorsqu'on pourra avec toute aisance retourner, à cet égard, aux anciennes voies. Vous avez raison de l'envisager comme assez hasardée, et je suis de votre sentiment que les avantages qui en reviendraient, ne balanceront ni les risques auxquels s'exposeraient ceux qui s'y abandonneraient, ni ne compenseront jamais la facilité avec laquelle ce négoce pourra se faire dans les parages de l'Europe et où il a eu lieu ci-devant.

Federic.

Nach dem Concept.

22587. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 décembre 1773.

Vos deux dépêches du 23 et du 26 de novembre m'ont été fidèlement rendues, et quant au bill pour la levée du *drawback* sur les toiles étrangères, je me réfère à mes ordres ci-joints du 4 et au mémoire dont ils sont accompagnés.[3] Ce dernier vous fournira bien des motifs pour combattre l'envie des Anglais pour faire passer le bill susmentionné; et si nonobstant cela ils y insistent, je n'aurai rien de plus pressé qu'à prendre des arrangements pour tirer d'autre part les marchandises qu'ils

[1] Vergl. Bd. XXXIII, 665. — [2] Vergl. Nr. 22543. — [3] Vergl. Nr. 22579. Maltzan berichtete, London 26. November, es sei sicher, dass die Bill auf der bevorstehenden Tagung des Parlaments eingebracht werden würde.

nous ont fournies jusques ici, et pour procurer un autre débouché à mes toiles de Silésie.

Au reste, je crois que les bisbilles entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon[1] couveront sous les cendres aussi longtemps que la guerre actuelle entre la Russie et la Porte durera. Mais celle-ci une fois finie, il y a bien de l'apparence qu'elles éclateront, et que ces trois cours se brouilleront tout de bon.

Federic.

Nach dem Concept.

22 588. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 décembre 1773.

C'est avec bien du plaisir que je viens d'apprendre, par votre dépêche du 25 de novembre, les facilités que la cour où vous êtes, veut bien apporter à comprendre ma souveraineté de Neuchâtel dans la convention de 1771 avec les cantons protestants suisses au sujet de l'abolition réciproque du droit d'aubaine.[2] J'ai ordonné tout de suite à mon département des affaires étrangères d'avoir soin de l'acte nécessaire,[3] et vous n'oublierez pas de remercier le duc d'Aiguillon de ses bons offices dans cette occasion.

La demande du prince de Rohan à Vienne pour faire un tour dans sa patrie, m'a été également annoncée de Vienne,[4] et mes lettres ajoutent même qu'il l'a déjà obtenue. D'ailleurs, la Russie sait déjà qu'elle doit l'élargissement du prince Repnin aux instances de l'ambassadeur de France à Constantinople.[5] Mais elle n'ignore pas non plus qu'elle est redevable à cette cour des soins que le chevalier Tott prend pour former l'artillerie ottomane;[6] de sorte que ce dernier trait efface bien le mérite du premier service. Et quant à tous les autres mouvements que la France voudrait se donner encore pour traverser les trois cours copartageantes de la Pologne, je vous ai déjà fait observer à différentes reprises que ce sera de la moutarde après dîner.[7]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Maltzan berichtete, London 23. November, über die gütliche Beilegung von Streitigkeiten wegen Arbeiten in Dünkirchen. „La situation embarrassante dans laquelle le défaut d'un système politique jette cette cour-ci, l'empêchera de se mettre mal avec la France, et la France de son côté continuera d'avoir tous les égards, pour entretenir cette bonne harmonie." — [2] Goltz berichtete, dass er auf Ministerialerlass vom 5. October Vorstellungen erhoben habe: „afin que la principauté de Neuchâtel soit comprise dans la convention faite le 16 décembre 1771 entre la cour de France et les cantons protestants suisses pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine et de traite foraine. Le duc d'Aiguillon vient de m'écrire que Sa Majesté Très-Chrétienne n'a point hésité à déférer à cette proposition." — [3] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 6. December. — [4] Vergl. S. 275. — [5] Vergl. S. 266. Nach Goltz hatte der in Paris weilende General Fürst Repnin den Wunsch nach Freilassung seines Bruders dem Grafen Stainville, Bruder Choiseuls, ausgedrückt; Aiguillon hatte entsprechende Weisung an Saint-Priest in Aussicht gestellt. — [6] Vergl. S. 315. — [7] Vergl. S. 310. 314.

22 589. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Katharina II schreibt, Petersburg 13. October (a. St.): „Au moment du départ de Madame la Landgrave je sens mieux que jamais combien les qualités distinguées de cette Princesse inspirent de l'attachement et de l'amitié. Je ne saurais déposer mes regrets sur son départ entre les mains d'un ami plus sûr et plus éprouvé que l'est Votre Majesté. Madame la Landgrave a été témoin pendant quatre mois de mes sentiments pour Votre Majesté; je m'en remets à la sincérité et à la candeur de son caractère du témoignage qu'elle en portera à Votre Majesté, et j'espère et me flatte que cette Princesse contribuera autant de bouche que par les liens dont elle nous est apparentée, à resserrer de plus en plus l'amitié et l'union qui heureusement subsiste entre nous.“

[Potsdam] 6 décembre 1773.

Madame ma Sœur. Je ne sais par où commencer à remercier Votre Majesté Impériale des assurances obligeantes de la continuation de Son amitié dont Elle a bien voulu charger Madame la Landgrave,[1] de la lettre que vous avez eu, Madame, la bonté de m'écrire, et du plan de Zarskoe Selo que Votre Majesté daigne m'envoyer;[2] Votre Majesté Impériale peut être sûrement persuadée qu'Elle n'aura jamais d'allié plus fidèle ni plus attaché à Son auguste personne, Sa famille et Son empire, que je le suis, ainsi Elle peut Se représenter le plaisir que j'ai senti en voyant la Landgrave chargée pour moi de commissions aussi agréables que je pouvais les désirer. Toutes nos conversations n'ont roulé que sur la Russie; je m'abstiens de les rapporter à Votre Majesté Impériale, de crainte qu'Elle m'accuse encore de trop de prévention sur Son sujet;[3] comme la Landgrave et moi nous pensons de même sur la législatrice et l'Héroïne du Nord, nous nous sommes abandonnés sans réserve tous les deux à ce que nous inspirait le sentiment. La Landgrave a eu la bonté de m'expliquer les plans de Zarskoe Selo, et j'ai été bien aise de voir un endroit où Votre Majesté Impériale Se complaît et qu'Elle rendra charmant par les embellissements qu'Elle Se propose d'y ajouter. La Landgrave arriva ici avec une fluxion de poitrine et de la fièvre;[4] son mal s'est heureusement dissipé, et Votre Majesté Impériale peut compter qu'Elle a dans cette Princesse une personne qui Lui est dévouée pour la vie et qui regrette que des raisons de famille l'aient obligée de quitter le séjour de Sa cour plus tôt qu'elle ne l'eût désiré. Je fais mille vœux, Madame, pour la prospérité de votre précieuse personne, pour l'augmentation de la famille impériale, pour le succès de vos armes et pour tout ce qui pourra acheminer à une paix glorieuse que les succès presque ininterrompus des armées russes ont mérité à juste titre, étant avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 299. — [2] Vergl. S. 295. — [3] Vergl. S. 190. 191. — [4] Vergl. S. 312.

22590. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 décembre 1773.

Si le maréchal de Rumänzow passe, une seconde fois, le Danube avec toute son armée, ainsi que, selon votre dépêche du 23 de novembre, il en a formé le dessein,[1] je ne doute, à la vérité, pas qu'il ne parvienne à nettoyer bientôt la rive opposée de ce fleuve; cela est même très possible, et cette entreprise ne manquera apparemment pas de succès; mais la grande besogne lui restera encore à faire après cela, et c'est de pousser la guerre jusques aux portes d'Adrianople; et c'est cette opération qui me paraît un peu scabreuse, tant par l'éloignement de cette ville du Danube, qui n'est pas moins que de 60 milles, que par les difficultés que le maréchal rencontrera d'amener les vivres sur un trajet de cette étendue. Quoi qu'il en soit, la Fortune a jusques ici tant secondé les armes russiennes qu'il ne faut désespérer de rien, et que les choses les plus difficiles deviennent aisées entre leurs mains.

Quant à la paix avec la Porte, je suis fort de l'avis du comte Panin que, dès que sa cour veut se relâcher sur les conditions et s'arrêter à celles dont ce ministre a chargé, en dernier lieu, mon major de Zegelin,[2] cet ouvrage salutaire ne tardera pas de s'arranger. De la manière même que j'ai ordonné audit major de proposer ces conditions,[3] l'impératrice de Russie n'y sera compromise en rien. Il a ordre, ainsi que vous aurez déjà vu par mes ordres précédents,[4] d'en parler au ministère ottoman en mon nom, et comme un plan que j'avais imaginé pour accélérer le rétablissement de la paix; de sorte que Sa Majesté Impériale sera toujours maîtresse de les approuver ou de les refuser.

En attendant, l'anecdote que vous me mandez du relâchement du prince Repnin,[5] m'a été également annoncée de Paris,[6] et je vous avoue que je ne comprends rien à la conduite que le frère du dernier a tenue à cette occasion, en sollicitant l'intercession de la France pour obtenir la liberté de son frère, sans avoir demandé et obtenu auparavant le consentement de leur cour. Ce procédé me paraît effectivement fort déplacé, et je le regarde même, comme vous, pour d'autant plus punissable dans un homme qui a été ambassadeur[7] et qui doit naturellement mieux savoir ce qui est permis ou non dans de pareilles rencontres. Quoi qu'il en soit, mes dernières lettres de France con-

[1] Solms berichtete: „Il est vrai que le maréchal comte de Rumänzow a le dessein de passer une seconde fois le Danube; le comte Panin me l'a avoué . . . Son but est de nettoyer toute la rive opposée du Danube et d'établir pendant l'hiver des quartiers aussi éloignés que possible, pour être prêt d'autant plus tôt à l'ouverture de la campagne prochaine de commencer les opérations.“ — [2] Vergl. Nr. 22554. — [3] Vergl. Nr. 22557. — [4] Nr. 22561. — [5] Solms berichtete: „La cour de France ne s'est intéressée au relâchement du prince Repnin qu'à la sollicitation de son frère le général qui se trouve à Paris.“ Vergl. S. 266. — [6] Vergl. S. 318. Anm. 5. — [7] Repnin war von 1763 bis 1769 Gesandter in Warschau gewesen.

firment ce que je vous ai déjà annoncé de l'envie extrême que cette cour a d'attirer de nouveau la cour de Vienne dans son système.[1] Elle n'épargne pour cet effet rien, conjointement avec l'Espagne; mais je me flatte toujours que toutes leurs peines réunies n'auront aucun succès. Pour les affaires de Pologne, elles viennent trop tard, et pour les affaires avec la Porte, il faut espérer que cette cour sera trop avisée pour ne pas se laisser embéguiner et ne pas donner dans ces détours insidieux du labyrinthe où les maisons de Bourbon s'efforcent de l'égarer.

Au reste, vous sentirez bien vous-même que je ne prétends point prescrire au comte de Panin la conduite qu'il doit tenir dans l'affaire de Saldern. Connaissant bien mieux que moi la carte de son pays, il est bien naturel qu'il puisse mieux déterminer le moment où il conviendra qu'il en parle à sa souveraine.[2] En attendant il est toujours bon que Sa Majesté Impériale soit informée des noirceurs de cet homme en général, et je souhaite seulement qu'elle en sache au moins assez pour éloigner pour jamais de sa cour un homme aussi méchant et capable des plus grands forfaits.

Pour mon différend avec la ville de Danzig, je ne suis plus en peine de le voir enfin accommodé. Dès que je puis compter sur les dispositions favorables de la Russie,[3] j'attendrai tranquillement le moment que le comte de Panin jugera le plus propre à reprendre cette affaire, et je me promets les plus heureux succès des soins qu'il voudra bien y mettre.

Enfin, j'ai nommé mon colonel comte de Görtz pour aller complimenter l'impératrice de Russie sur le mariage du Grand-Duc.[4] C'est une attention que j'ai cru devoir à celle que Sa Majesté Impériale a eue de me dépêcher le prince Dolgoruki pour me notifier ce mariage, et à laquelle je me flatte qu'elle ne sera point insensible. Il partira dans peu de jours, et je suis bien aise de vous en prévenir.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 318. — [2] Solms berichtete: „Il sait que l'Impératrice, étant informée de toute la noirceur de la conduite de cet homme, ne pourra éviter de lui en parler, et il attend ce moment . . .; mais, avant ce temps-là, il est persuadé, selon la connaissance qu'il a du caractère de sa souveraine, qu'il ne serait ni prudent ni convenable pour lui-même de toucher cette corde." — [3] Panin hatte dem Grafen Solms nochmals versprochen, die Verhandlungen mit der Stadt Danzig noch im Lauf der Woche wiederaufzunehmen. Panin beabsichtigte nach Solms, „à lui reprocher son insolence de vouloir prescrire aux trois puissances le sens qu'elles doivent donner aux termes qu'elles ont employés dans la triple convention pour déterminer les limites, et de lui recommander sérieusement de se soumettre sans délai ultérieur à la volonté de Votre Majesté." — [4] Vergl. Nr. 22584.

22591. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 7. December 1773.

Ich weiss Euch auf Eurem Bericht vom 3. dieses hierdurch in Antwort nichts weiter zu melden, als dass Meinen heutigen Petersburger Nachrichten nach der russische Hof noch immer in seinen günstigen Gesinnungen gegen Mich und Meiner gerechten Sache in Absicht auf das Hafengeschäfte beharret[1] und Ich also einem gewierigen Ausgang davon mit der grössten Zuversicht entgegensehen kann. Ihr könnet dahero nur ferner ganz geruhig sein und den Erfolg davon mit völliger Gelassenheit um so mehr abwarten, da Mich der Besitz des Hafens gegen allen besorglichen Nachtheil vollkommen decket.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

22592. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 7 décembre 1773.

Mon très cher Frère. Je pense comme vous, mon cher frère, sur le sujet de la Russie,[2] depuis que la Landgrave m'a tout-à-fait rassuré sur ce chapitre. Les Français ne feront rien avec leurs intrigues, le traité de partage est conclu et ratifié; de sorte que leur mauvaise humeur se manifeste, lorsqu'il n'est plus temps de porter remède à ce qui est fait.

Je vous renvoie ci-joint, mon cher frère, les lettres de l'Impératrice que vous avez eu la bonté de me communiquer;[3] je vous prie d'entretenir soigneusement cette correspondance, en tâchant de mettre quelque chose dans vos lettres qui puisse amuser l'Impératrice. Je n'ai pas besoin de vous rien dire sur ce chapitre; vous savez mieux que moi la nature des choses qui lui peuvent être agréables.

J'ai, comme vous, mon cher frère, quelques inquiétudes sur la santé de la Landgrave;[4] elle ne se ménage point assez avec son rhume de poitrine, et je crains que le voyage qu'elle doit encore faire, ne lui cause une inflammation de poitrine, ce qui pourrait tirer à conséquence. Il faut espérer que son bon génie nous la conservera.

Nous avons ici un prince Salm et un Crillon,[5] qui viennent de Ceuta pour aller se rafraîchir à Pétersbourg. Ce prince Salm a servi autrefois chez les Autrichiens et a fait trois campagnes contre nous;[6] pour le peu que je l'ai vu, il me paraît fort aimable. Sa sœur est

[1] Vergl. Nr. 22590. — [2] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [3] Die Schreiben Katharinas II. an den Prinzen, d. d. Petersburg 2. und 13. October (a. St.), sind abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 114 und 115. — [4] Vergl. S. 312. — [5] Vergl. S. 313. — [6] Im Infanterieregiment Salm, vergl. Bd. XVIII, 145. 233.

mariée à un grand d'Espagne à lunettes,[1] et monsieur Crillon est le descendant du brave Crillon de Henri IV; par modestie celui-ci se contente du nom du sage Crillon,[2] ce qui est un sobriquet pour un Français. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

22 593. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET LE BLANC A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 décembre 1773.

J'ai reçu votre rapport du 29 de novembre dernier. Bien loin de trouver à redire au silence que la stérilité de nouvelles intéressantes vous a fait garder jusqu'à présent, j'approuve parfaitement votre conduite en ceci et ne saurais qu'applaudir à l'exactitude avec laquelle vous vous êtes conformé, à cet égard, à mes ordres. L'entrée de six vaisseaux de guerre russes à la rade de Copenhague que vous mandez, et l'attente où l'on est de les voir suivre par les quatre autres, qui doivent être à l'île de Mœn, me fait désirer de savoir la destination que l'on attribue à cette flotte. Mandez-moi, pour cet effet, les notions que vous pouvez avoir là-dessus, et combien l'on calcule qu'il lui faudrait du temps, au cas qu'elle dût se rendre dans l'Archipel, pour pouvoir y arriver.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 594. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 décembre 1773.

Tout le contenu de votre dernière dépêche du 1er de ce mois donne à présumer que les points à régler encore là où vous êtes, par la Délégation ne s'arrangeront pas des plus aisément, mais seront sujets à un dédale de difficultés.[3] Il n'y a cependant point d'autre parti à prendre à cet égard que celui d'attendre simplement la tournure que

[1] Prinzessin Maria Anna war mit dem Herzog von Infantado vermählt. — [2] d'Alembert hatte in seinem Empfehlungsschreiben vom 27. September (vergl. S. 313. Anm. 1) Crillons persönliche Eigenschaften lobend aufgezählt: „Si Henri IV donnait à l'un d'eux le nom de *brave Crillon,* qui est devenu comme son nom propre, j'espère que Votre Majesté, quand Elle aura connu celui que j'ai l'honneur de Lui présenter, l'appellera le *sage et vertueux Crillon.*" — [3] Benoît berichtete über die Forderungen der Polen in Fragen der Verfassungsreform und über Verhandlungen mit König Stanislaus über den „Conseil permanent".

l'on voudra donner à toutes ces affaires en général, et je crois que celle concernant l'élection d'un roi sera de toutes qui occasionnera le plus d'embarras et d'occupation.

Der Schluss betrifft die Verurtheilung zweier Diebe, die bei Benoît eingebrochen sind, zu Festungsarbeit in Glogau.

Nach dem Concept. Federic.

22595. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 1. December: Kaunitz hat mit Rohan [1] nicht wieder gesprochen, bis in der vergangenen Woche die Nachricht vom Übergang der Russen über die Donau sich bestätigte. „C'est alors que le prince Kaunitz a commencé à parler le premier au prince Louis de Rohan, et en lui donnant copie du rapport touchant cet avantage, il a pris occasion de lui témoigner de l'amitié et de la confiance. Il en a agi de même envers l'abbé Georgel, ex-jésuite et celui qui est proprement réputé faire les affaires de l'ambassade. Il est donc vraisemblable que, le prince Kaunitz voyant que, pour le moment, il n'y a rien à espérer de la complaisance ou du besoin dans lequel il souhaiterait que la Russie se trouvât, il s'est retourné vers la France et a témoigné de nouveau vouloir tenir à cette alliance. L'état de faiblesse dans lequel cette puissance se trouve, l'oblige à se contenter de toutes ces alternatives, et l'on a pu facilement distinguer la satisfaction du prince de Rohan et du sieur Georgel des avances que le prince Kaunitz a bien voulu faire envers eux . . . Le baron de Swieten diffère son départ d'un jour à l'autre, peut-être pour attendre des nouvelles ultérieures de l'armée russe, en conformité desquelles il aura des instructions."

Potsdam, 8 décembre 1773.

Quoique je ne doute nullement que les succès non interrompus des armes russiennes ne fassent aucun plaisir au prince de Kaunitz, je ne vois cependant point, et j'ai même de la peine à me persuader que ce ministre en prendra occasion à se rapprocher de la France, ainsi que vous paraissez le soupçonner dans votre dépêche du 1er de ce mois. Peut-être même n'a-t-il pu cacher son humeur à ce sujet dans ses entretiens avec l'ambassadeur et l'abbé ex-jésuite de France, dont vous y faites mention, et a-t-il donné lieu par là à ces derniers à la regarder comme un présage heureux de quelque mésintelligence entre les trois cours copartageantes de la Pologne que la France désirerait tant de fomenter. Quoi qu'il en soit, mes lettres de Pologne [2] parlent également de quelques nouveaux avantages que les Russes ont remportés sur les Turcs. Elles portent que les premiers non seulement s'étaient rendus maîtres de Warna et avancés vers Silistrie, mais qu'ils s'étaient emparés encore d'un magasin considérable et avaient fait prisonnier un pacha à trois queues. Si donc la Fortune est effectivement aussi favorable aux armes russiennes, il faut espérer que la Porte sentira bientôt plus vivement que par le passé le besoin pressant qu'elle a de faire sa paix,

[1] Vergl. S. 260. — [2] Ein von Benoît am 1. December übersandtes (nicht vorliegendes) „bulletin" von der russischen Armee.

et que ce salutaire ouvrage parviendra à sa perfection plus tôt qu'on n'avait lieu de s'en flatter d'abord.

Au reste, les nouveaux délais que le baron Swieten apporte à son retour à ma cour, me [font] presque juger qu'il ne sera point chargé de quelque commission particulière, et qu'il y reviendra comme il en est parti.

Federic.

Nach dem Concept.

22596. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 9 décembre 1773.

Les objets que votre dernière dépêche du 28 de novembre suppose aux entretiens de l'ambassadeur d'Espagne,[1] me paraissent très vraisemblables. En effet, vous pouvez être très persuadé que dans le fond il est impossible à la France, dans le moment présent, de s'occuper de quelque affaire importante. D'autant plus empressée serat-elle à briller par de petites intrigues, qui cependant ne seront aussi que momentanées et abandonnées, dès qu'elle en sentira le défaut.

En attendant et après que le duc d'Aiguillon s'est trompé au sujet des opérations dont la Suède serait capable d'appuyer son système,[2] je suis curieux d'apprendre quel sort le projet d'un nouveau traité de subsides avec cette couronne[3] aura, et c'est à quoi vous n'oublierez pas d'être attentif pour m'en rendre compte.

D'ailleurs, vous aurez sans doute déjà appris que les Russes ont repassé le Danube et y recueillent de nouveaux lauriers bien brillants. Warna se trouve déjà entre leurs mains, et on prétend la même chose de Silistrie. Le prince Dolgoruki a également battu un pacha à trois queues,[4] et tous ces succès qui accompagnent partout les armes russiennes, pourraient bien nous ramener la paix plus tôt que l'on ne pense.

Nach dem Concept. Federic.

22597. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 décembre 1773.

Votre dépêche du 30 de novembre vient de m'être rendue, mais son contenu n'exige aucune réponse. Je me borne donc aujourd'hui à vous annoncer de nouveaux avantages que les Russes ont remportés sur les Turcs au delà du Danube. Ils me paraissent très considérables,

[1] Differenzen wegen ihrer Colonieen. — [2] Goltz berichtete: „Le duc d'Aiguillon, après la révolution de l'année dernière, regardait cette puissance comme sa création, s'enchantait de son propre ouvrage; le feu de son enthousiasme paraît diminuer aujourd'hui, et voilà pourquoi, voyant que la Suède n'est et ne saurait être ce qu'il croyait, il redouble force pour se rapprocher de la Russie." — [3] Vergl. S. 297. 298. — [4] Vergl. S. 324.

puisque, selon les nouvelles qui m'en sont revenues, les premiers se sont non seulement rendus maîtres de Warna, mais que Silistrie même s'est vu réduite à se rendre par capitulation. D'ailleurs, le prince Dolgoruki a battu également un pacha à trois queues et s'est emparé d'un riche magasin.[1] Ajoutez à cela la nouvelle flotte russe, qui est déjà entrée dans les parages de Danemark,[2] et qui ne tardera pas de paraître dans les vôtres pour passer dans l'Archipel, et vous conviendrez que ce sont tout autant de nouveaux acheminements à nous ramener la paix plus tôt qu'on n'avait lieu de s'y attendre.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 598. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 décembre 1773.

A en juger par les détails les plus essentiels sur la situation actuelle de l'affaire concernant l'augmentation des troupes de la République dont vous me rendez compte par votre dépêche du 3 de ce mois,[3] il est bien à prévoir que cet accroissement projeté de l'armée hollandaise ne se réalisera point, et qu'il faudra s'en désister pour le moment présent. Un des principaux motifs qui retient les membres de l'Union à y consentir, est certainement celui du grand nombre d'impôts et de contributions dont les habitants des Provinces-Unies sont surchargés à l'heure qu'il est. Vous savez que c'est par cette raison que la Zélande se trouve dans l'impuissance de fournir son contingent. Il n'y a donc que la seule appréhension d'une guerre qui pourra les ramener à d'autres sentiments et les porter à souscrire à l'augmentation de leur militaire; mais tant qu'on n'aura rien à craindre pour l'interruption de la tranquillité publique ni le pillage des ennemis et qu'on jouira d'une paix profonde, il n'est pas probable que le Prince-Stathouder réussisse à obtenir la moindre chose à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 599. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 décembre 1773.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je connais le peu d'activité de la cour où vous êtes, et je ne suis point surpris que, selon votre dépêche

[1] Vergl. S. 324. — [2] Vergl. S. 323. — [3] Nach Thulemeier hatte die Stadt Amsterdam unter Hinweis auf die ungünstige Finanzlage Hollands erklärt, niemals in die Vermehrung des Landheeres willigen zu können, „à moins que d'être assurée qu'on s'occuperait sérieusement des moyens de rendre à la marine hollandaise son ancienne splendeur.“

du 26 de novembre, vous la redoutiez également à l'égard des intrigues de la cour de Saxe en Pologne.[1] Rien de plus facile cependant que de démonter toutes ces batteries. J'ai fait avertir par mon conseiller d'ambassade Benoît le sieur Stackelberg à Varsovie des moyens que j'y trouve les plus propres.[2] En attendant, pourvu que la Russie reste dans ses bonnes dispositions, tout ira bien. Si, au contraire, elle devrait changer de sentiments, les suites en seraient à appréhender.

Au reste, le mémoire ci-joint en clair est de mon ci-devant secrétaire d'ambassade Rüger à Constantinople, et il me paraît contenir différentes anecdotes intéressantes.[3]

Les nouveaux succès des armes russiennes dont votre apostille fait mention,[4] m'étaient déjà connus, ainsi que vous le verrez par ce que je vous en dis plus bas. Mais il s'agit à présent de savoir si tant de succès, accumulés les uns sur les autres, n'altéreront point les dispositions pacifiques du vainqueur, et c'est à quoi vous ne discontinuerez point de prêter une attention suivie pour m'en rendre compte.

Le[5] mémoire ci-joint m'étant tombé entre les mains, je n'ai pas voulu manquer de vous le communiquer, puisqu'il contient différents avis qui me paraissent mériter l'attention de la cour où vous êtes. En attendant j'ai été charmé d'apprendre par votre apostille la confirmation des nouveaux succès des armes russiennes, et vous n'oublierez pas de faire au comte de Panin un compliment convenable à leur sujet. J'en étais déjà prévenu, lorsque votre apostille m'entra. Mes lettres ajoutent même que Silistrie s'est rendue par capitulation;[6] mais je ne saurais vous garantir l'authenticité de ce dernier avis, et nous ne tarderons point d'en être instruits plus particulièrement.

Enfin, je vous ai déjà prévenu sur la mission de mon colonel comte de Görtz à la cour où vous êtes,[7] et comme il est chargé de féliciter solennellement Sa Majesté Impériale sur le mariage de Leurs Altesses Impériales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, vous n'oublierez pas de le mettre au fait des us et coutumes à observer dans une pareille commission.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Solms gab für den Fall des Erfolges der sächsischen Umtriebe in Polen (vergl. S. 268) das Urtheil ab: „Ce ne serait certainement que par la faute de cette cour-ci ou, pour nommer à mon grand regret la chose par son nom vrai, par la faute du comte Panin qui, par son peu d'activité, laisse toujours au parti opposé le temps de dresser ses batteries à son aise, et ne fournit jamais à ses ministres dans l'étranger à temps les instructions, dont ils ont besoin." — [2] Vergl. Nr. 22516. — [3] Ueber militärische und finanzielle Maassnahmen an der Pforte. — [4] Sieg des Generals Ungern von Sternberg bei Basardschik über die Türken am 8. November. Vergl. S. 315. — [5] Das folgende in der Ausfertigung unchiffrirt. — [6] Vergl. S. 324. — [7] Vergl. S. 321.

22 600. AN DEN KAMMERHERRN FREIHERRN VON RIEDESEL IN WIEN.

Potsdam, 11. December 1773.

An Riedesel nach Wien muss geschrieben werden, dass, wann der Fürst Golizyn von seinem Hof wird Ordre kriegen, wegen der Darmstädtischen Schuld[1] sich dort zu expliciren, dass er sich derselbigen auch annehmen soll.

Friderich.

Nach der eigenhändigen Weisung für einen am 11. December ausgefertigten Cabinetserlass.

---

22 601. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Prinz Heinrich schreibt, Berlin 10. December, nach Erwähnung der Ankunft der von dem König empfangenen Fremden:[2] „Le prince Baratinski, attaché autrefois au Grand-Duc et envoyé de la cour de Russie à celle de Versailles, en augmente le nombre. C'est un très bon homme, mais pas excessivement éclairé. Il m'a dit que ses instructions portaient expressément de décliner la médiation de la France,[3] ce qui m'a fait grand plaisir, et je vous le mande, mon très cher frère, dans l'espérance que cela vous sera agréable. Ce même Baratinski était attaché à feu l'Empereur.[4] Il n'a point joui dans les commencements d'une haute faveur, jusqu'à l'année passée, où il découvrit cette conspiration,[5] en faveur de quoi il a reçu l'ordre d'Alexandre Newski. Voilà, mon très cher frère, une histoire peu intéressante pour vous; mais Berlin ne m'offre rien d'intéressant qui pourrait vous amuser.

Je conviens que le nom de *sage* que le marquis de Crillon a pris, convient peu à un Français; mais les Français du temps de Henri IV ne sont plus; on ne verra ni des Crillon ni des Sully ni des Rohan; c'étaient des hommes supérieurs. Les Soubise, les princes de Clermont, les Contades ne leur ressemblent en rien. Les héros d'aujourd'hui s'occupent à dresser un soldat au mur et à apprendre un jeune officier à dissimuler le ventre. Cette dernière expression très ridicule est fort d'usage, lorsque le général veut que l'officier se tienne droit. Enfin, ils donnent en France dans les minuties. Si jamais ils ont une guerre avec les Autrichiens, ils éprouveront encore qu'ils n'ont point de Bayard, et que les Luxembourg et les Turenne n'ont pas laissé de postérité. S'ils étaient vos voisins, vous en auriez, mon très cher frère, encore meilleur marché. Mais on ne sait pas quels évènements l'avenir prépare et si un jour vous n'aurez pas encore, mon très cher frère, l'amusement de défaire une armée française. Je l'appelle un amusement, à cause que ce ne serait qu'un jeu pour vous et pour vos troupes."

[Potsdam] 11 décembre 1773.

Mon très cher Frère. Je vous suis fort obligé des nouvelles que vous me donnez du prince Baratinski. Les Français se verront les dupes de leurs finesses et ne feront rien en Russie. J'ai fait écrire à Goltz de vivre en grande confiance avec ce Prince, quand il sera à Paris.[6] Il est bien vrai, mon cher frère, que depuis le système de Law la nation française et principalement les Grands sont fort déchus de ce qu'ils étaient autrefois. Il n'y a plus de principes d'honneur

[1] Vergl. S. 300 und 301. — [2] Vergl. S. 322. — [3] Vergl. S. 307. 308. — [4] Peter III. — [5] Vergl. Bd. XXXII, 620 und 669. — [6] Vergl. Nr. 22 652.

dans cette nation, on s'y déshonore, sans que les flétrissures tirent à conséquence. La nation ne veut qu'être riche pour dépenser et prodiguer son bien en luxe, en tables, équipages et maîtresses. Avec de tels principes on ne se soucie ni de l'honneur ni de la gloire.

Vous vous moquez de moi, mon cher frère, de me croire encore en état de faire campagne et de battre les Français. Ces temps sont passés pour moi; tantôt c'est la goutte, tantôt ce sont les hémorroïdes qui m'accablent, et un corps usé qui ne peut plus braver les saisons, n'est plus fait pour les grandes choses. Je me rends justice à moi-même et me place sur la liste des invalides.

Voici des lettres de l'armée de Rumänzow,[1] par lesquelles vous verrez, mon cher frère, les nouveaux succès des Russes. On m'écrit de Varsovie qu'ils ont pris Silistrie et Warna, et que le prince Dolgoruki a battu un séraskier près du mont Hémus; reste à savoir si l'Impératrice pensera encore à la paix, après tant de succès, ou si elle prépare à ses soldats le viol du Sérail de Constantinople.

Voici le bulletin de France[2] où l'on me reproduit toujours. Il n'y a de vrai dans cette gazette que la mort de Chauvelin,[3] la vente du palais de Condé et ce qu'on dit de Goltz; le reste sont des nouvelles forgées. La Landgrave part après-demain pour Darmstadt. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de toute la considération et de la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22602. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 4. December: „Le prince de Kaunitz continue toujours de flatter tout ce qui appartient à l'ambassade de France,[4] et d'observer un profond silence sur les succès de l'armée russe. Cela n'empêche point qu'il ne me parle tous les jours sur des objets indifférents, mais en évitant toujours d'entrer, le moins du monde, en matière sur tout ce qui pourrait être relatif à la paix entre la Russie et la Porte ou aux avantages que l'armée de la première vient de remporter. En combinant cette conduite avec le départ différé du baron de Swieten,[5] qui toujours encore semble ignorer ce terme, je crois qu'il ne manquera point d'être chargé de faire quelques ouvertures à Votre Majesté en conséquence de la tournure que les succès russes prendront sur les Turcs et lesquels la cour d'ici veut apparemment attendre."

Potsdam, 12 décembre 1773.

Je suis encore, tout comme vous, selon votre dépêche du 4 de ce mois, dans l'attente au sujet de la réduction de Warna et de Silistrie

[1] Vergl. S. 324. Die Beilage fehlt. In seinem Berichte, Warschau 1. December, meldete Benoît nach Privatbriefen nur die Einnahme von Warna und die Einschliessung von Silistria. — [2] Die Beilage fehlt. — [3] Der französische Generallieutenant Marquis de Chauvelin war am 23. November gestorben. — [4] Vergl. S. 324. — [5] Vergl. S. 324.

par les Russes.[1] Tous les avis confirment, à la vérité, les succès de ces derniers contre les Ottomans, et il est même hors de doute que ceux-ci aient été repoussés fort loin. Mais aussi longtemps que l'on n'a pas des avis certains qu'ils ont été obligés de céder ces deux places fortes au vainqueur, on ne saurait non plus juger avec précision des suites de ces différentes victoires. Tout ce dont je me flatte, c'est qu'elles diminueront beaucoup l'ardeur de la Porte pour la continuation de la guerre et avanceront, au contraire, la négociation de la paix.

En attendant il me paraît que l'humeur du prince de Kaunitz sur tous ces succès provient principalement d'une jalousie secrète contre la Russie et de son désir de voir ses armes moins secondées par la Fortune, afin de la mettre dans le besoin de recourir à l'assistance de sa cour. Quoi qu'il en soit, il me paraît assez difficile de pénétrer dès à présent le vrai motif des délais continuels que le baron Swieten apporte à son départ de Vienne. Je me persuade au moins que, cette fois-ci, il n'aura pas beaucoup de commissions à exécuter auprès de moi, et tout cela se développera encore mieux à son retour à ma cour.

Nach dem Concept. Federic.

22603. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 décembre 1773.

J'ai vu, par votre dépêche du 4 de ce mois qui m'est bien parvenue, que depuis le départ des troupes étrangères qui ont séjourné en Pologne, tout y est tranquille encore. Il faudra donc voir, comme vous dites, si cela continuera longtemps et de quelle manière on s'y prendra relativement aux affaires qui restent à arranger. N'oubliez pas de m'avertir, lorsque l'article concernant le sel se trouvera réglé définitivement, à qui le débit en aura été adjugé, pour que l'on sache avec qui il conviendra de contracter là-dessus.

Vous aurez soin aussi de me mander votre sentiment sur la durée de la présente Diète. Y a-t-il apparence qu'elle pourra être terminée au mois de janvier, ou doit-on s'attendre à la voir traîner plus longtemps encore? Quoi qu'il en puisse arriver, je présume qu'un des objets qui l'arrêtera considérablement, sera vraisemblablement celui des revenus convenables à assigner au Roi.

Federic.

Nach dem Concept.

22604. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 12 décembre 1773.

Madame ma Sœur. Je profite du départ de M. d'Arnim[2] pour assurer Votre Majesté des sentiments de ma plus haute estime. J'ai

[1] Vergl. S. 324. — [2] Vergl. S. 306.

en même temps chargé M. d'Arnim de rendre compte à Votre Majesté de détails qui peut-être pourront L'intéresser. J'espère qu'Elle voudra bien ne pas les répandre et ménager la confiance que j'ai en Elle. Peut-être que ces choses éclairciront Votre Majesté sur des négociations antérieures et sur des évènements passés à Copenhague. Je La prie de me conserver Sa précieuse amitié et d'être persuadée de la considération et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

22605. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 13 décembre 1773.

Ma chère Nièce. Je suis charmé, ma chère enfant, de vous savoir en bonne santé, gaie et de bonne humeur, et j'espère que votre délivrance sera aussi heureuse que l'est votre grossesse. On a voulu, comme vous le dites, inoculer le fils de mon frère Ferdinand, mais il a prévenu cette précaution, ayant pris la petite vérole avec le pourpre dont il est mort;[1] mon frère en est fort affligé. Il n'y a pour lui de ressource que de le remplacer, à quoi j'espère qu'il réussira bientôt. La landgrave de Darmstadt vient de retourner aujourd'hui chez elle, avec une grosse fluxion de poitrine qu'elle a gagnée en Russie.[2] Je souhaite fort qu'elle s'en défasse au plus tôt.

Voici des bagatelles que j'envoie à ma chère enfant. Je souhaite qu'elles lui soient agréables et lui fassent souvenir du vieil oncle, qui est et sera toujours également avec toute la tendresse possible, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22606. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 décembre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois, et tout ce que je puis vous dire en réponse à son contenu, c'est que je crois qu'on peut prévoir sans risque de se tromper que l'affaire de l'augmentation des troupes de la République ne réussira point, que le parti opposé la

[1] Prinz Friedrich Heinrich Emil Karl war am 8. December gestorben. — [2] Vergl. S. 312.

contrecarrera de tout son possible, que même la France, quoi qu'on puisse assurer de la conduite du marquis de Noailles dans cette rencontre,[1] ne verrait nullement avec plaisir obtenir au Prince-Stathouder ses vues à cet égard.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

22607. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 13 décembre 1773.

Tout ce que vous me dites dans votre dépêche du 2 au sujet de ce qui se passe actuellement entre les cours de Versailles et de Madrid au sujet des évêques et prêtres que la première envoie dans ses colonies pour remplacer les moines, ne m'intéresse guère. Toute cette chipoterie les regarde en particulier et peut être fort indifférente aux autres puissances.

En attendant, les grands succès des Russes sur les Turcs au delà du Danube, dont je vous ai fait part dans mes ordres du 9,[3] feront bien revenir le duc d'Aiguillon de la présomption que le concours de sa cour pourrait bien être très nécessaire à la Russie pour obtenir la paix.[4] En effet, il me semble que la Porte sentira plus que jamais le grand besoin qu'elle a de se procurer par un prompt rétablissement de la tranquillité des conditions encore supportables, et c'est ce qui me fait présumer qu'elle se hâtera d'accepter celles que la Russie voudra lui accorder.

Quant à la santé de Sa Majesté Très-Chrétienne, les nouvelles que vous m'en donnez,[5] prouvent assez que, pourvu qu'elle ne s'épuise pas trop avec sa favorite, elle pourrait bien encore pousser sa carrière fort loin; et pour ce qui est de l'apparition de ma nièce, la duchesse de Württemberg, à Paris,[6] je ne vous dissimulerai point que c'est bien contre mon gré qu'elle a entrepris ce voyage; je me suis même déjà expliqué avec elle à ce sujet, et je lui ai fait sentir tout naturellement que je ne le trouvais nullement convenable;[7] de sorte qu'au cas

[1] Wie Thulemeier berichtete, versicherte man ihm, dass Noailles sowohl geheime Umtriebe als auch sonstige Maassnahmen gegen die Pläne des Erbstatthalters unterliess. — [2] Am 10. December berichtete Thulemeier, dass die Briefe aus Frankreich der Sendung Arandas beständig die grösste Bedeutung zuschrieben, und dass das Verhalten der Bourbonenhöfe Englands Aufmerksamkeit und Argwohn errege. Der König antwortet am 16. December, dass er diese Nachrichten nicht für so genau und begründet wie sonst halte. — [3] Vergl. Nr. 22596. — [4] Vergl. S. 284. — [5] Goltz berichtete: „Quoique ce Prince soit bien constitué, et qu'il se donne un exercice suivi à la chasse, ce qui, dans l'âge où il est, devrait le conserver dans toute sa force, il est vrai pourtant qu'il a eu depuis quelques années des affaiblissements, mais sans durée, et des indigestions assez considérables, puisqu'il mange beaucoup le soir." Vergl. S. 284. — [6] Die Herzogin war nach dem Gebrauch der Bäder von Dieppe (vergl. S. 169) in Paris angekommen, um incognito die Kunstschätze zu besichtigen. — [7] Vergl. Nr. 22397.

qu'elle demandât votre avis, vous ne sauriez mieux faire que de lui déclarer que le meilleur parti pour elle serait de retourner au plus vite en Allemagne.

Federic.

Nach dem Concept.

22608. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 décembre 1773.

Le parti considérable qui, selon votre dépêche du 3, s'élève contre l'abrogation du *drawback*,[1] me fait bien espérer des contradictions que le projet de ce bill trouvera, et le mémoire que je vous ai adressé à la suite de mes ordres du 4,[2] vous aura déjà fait voir que le profit imaginaire que les partisans de ce bill y attachent, n'est nullement à mettre en comparaison du tort qu'il fera au commerce britannique, et qui dans mes États seuls pourrait bien aller à des millions par an.

Au reste, les grands succès des Russes sur les Turcs au delà du Danube que je vous ai déjà annoncés dans mes ordres du 9,[3] me confirment dans l'idée d'une prochaine paix.

Federic.

Nach dem Concept.

22609. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 30. November: „Les nouvelles contenues dans les lettres de France du 4 de novembre . . . sur les espérances que le ministre de France d'ici a données à sa cour d'un changement favorable à leur système, que la chute du comte Panin produirait, et de ce qu'elle avait à se promettre du crédit prépondérant du prince d'Orlow et du comte de Tschernyschew,[4] sont certainement venues de bonne source, et le comte Panin n'ignore pas les sentiments des ministres de France et d'Espagne à cet égard pour lui . . . L'Impératrice n'aime pas la France, puisqu'elle connaît ses sentiments pour elle, et Sa Majesté Impériale en a donné une nouvelle preuve de son mécontentement contre cette puissance . . . avant-hier à Zarskoe Selo. Elle me conta d'un ton moitié moqueur, moitié fâché, que la cour de France lui avait fait porter des plaintes sur ce qu'elle avait permis de faire mettre son nom à la tête des ouvrages posthumes de Helvétius[5] dont la préface contenait des choses injurieuses à la France, auxquelles par là elle semblait avoir donné son approbation. Elle a fait répondre au sieur Durand qu'elle ne pouvait empêcher les éditeurs de livres de lui en faire la dédicace, qu'elle ne se mêlait pas de diriger les opinions des auteurs, et que d'ailleurs, si cela pouvait faire un sujet de plaintes, elle en avait de bien plus fortes à faire contre la gazette de France, contre le livre de l'abbé Chappe[6] et contre beaucoup de brochures qui s'imprimaient tous les jours en

[1] Vergl. S. 313 und 317. — [2] Vergl. Nr. 22579. — [3] Vergl. Nr. 22597. — [4] Vergl. S. 277. — [5] „De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation. Ouvrage posthume de M. Helvétius" (London 1773). — [6] „Voyage en Sibérie, fait par ordre du roi en 1761, par M. l'abbé Chappe d'Auteroche", 2 Bände (Paris 1768). Vergl. dazu v. Bilbassoff, Katharina II. Kaiserin von Russland im Urtheile der Weltliteratur, Bd. I, S. 91 (Berlin 1897).

France avec approbation, et qui contenaient les choses les plus impertinentes contre sa personne et contre la Russie en général, mais qu'elle les regardait avec indifférence, et qu'elle conseillait au roi de France d'en faire autant."

Potsdam, 14 décembre 1773.

Je suis bien aise que les nouvelles des bulletins de France que je vous fais tenir, se vérifient en partie par l'expérience, ainsi qu'il est arrivé encore de celles dont vous faites mention dans votre dépêche du 30 de novembre dernier. Je ne vous les adresse que pour faire voir tous les tenants et aboutissants des projets de la cour de Versailles, et, pour y suppléer, je ne veux pas vous dissimuler aujourd'hui qu'elle commence déjà à présent à changer de batteries. En effet, depuis qu'elle voit qu'il n'y a rien à espérer de la Russie, elle se retourne vers l'Autriche pour faire de nouveaux essais de la détacher de notre union. Or je n'appréhende, à la vérité, rien pour le présent de ses intrigues, mais je ne suis pas aussi tranquille sur l'avenir; je vous avoue plutôt qu'au cas que la guerre entre la Russie et la Porte dût traîner en longueur avec les mêmes succès pour la première, je ne garantirais pas que la cour de Vienne ne prît un autre parti, et c'est un des principaux motifs qui me font désirer que les derniers échecs que la Porte a essuyés, l'engagent à apporter plus de facilités au prompt rétablissement de la paix.

Au reste, les plaintes de la France contre l'impératrice de Russie, que Sa Majesté Impériale vous a confiées, me paraissent bien impertinentes, et j'applaudis infiniment à la réponse que cette grande Princesse a fait donner au sieur Durand. Mais, après cela, elle peut être fort tranquille sur les idées que la France se forme de son gouvernement; personne qui en a la moindre teinture, [n'] y ajoutera foi, et pour mon particulier, je suis trop convaincu de la supériorité des lumières de Sa Majesté Impériale pour la croire capable de se laisser gouverner par d'autres. Elle est trop éclairée et trop sage pour se laisser imposer, et son génie élevé, vaste et profond sait trop bien déchirer le bandeau de l'illusion et de l'intrigue. Telle est l'idée que je me forme de son caractère.

Federic.

Nach dem Concept.

22610. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 décembre 1773.

Les particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 3 de ce mois sont très curieuses. Vous avez bien fait, par conséquent, de m'en rendre compte, et vous pouvez être assuré que je n'en ferai point d'usage, mais vous en garderai le secret. Il est bien aisé à apercevoir, ce me semble, par tout cet entretien du Roi avec le colonel russe

chargé de la notification du mariage du Grand-Duc en présence du comte Ostermann, dont vous faites mention,[1] que ce n'est que le peu d'espoir que Sa Majesté Suédoise a présentement de réussir à l'égard de son traité avec la France,[2] qui la porte de se tourner entièrement vers la Russie. Vous pourrez fort bien le donner à connaître au comte Ostermann et lui dire que j'étais dans l'idée que c'était cette raison qui engageait ce Prince à se rapprocher de sa souveraine et lui faisait désirer de se la captiver.

Au reste, je doute qu'après la renonciation de feu le roi de Suède au Holstein[3] on fasse la moindre protestation de la part de celui d'aujourd'hui relativement à l'échange qui vient d'avoir lieu de ce duché en faveur du Danemark.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

22611. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 15 décembre 1773.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été bien rendue. Le bruit qui, selon son apostille, s'est répandu que les carrières de pierres de taille du Mansfeld et du Magdeburg auraient souffert des dommages considérables par les eaux, se trouve destitué de fondement. Elles sont exploitées avec tout le succès possible et si riches à pouvoir fournir des pierres de taille à l'infini.

Pour ce qui est des affaires particulières de la cour où vous êtes, et surtout de celles concernant les finances,[5] il faut croire qu'après tous les efforts qu'on s'y donne pour les arranger, la prudence et la sagacité saxonne parviendra, une bonne fois, à suppéditer des mesures convenables pour les mettre en ordre. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Gustav III. hatte bei dem Empfang des Obersten Rogatschow den Grafen Ostermann von seiner Absicht unterrichtet, im Juni oder Juli 1774 Finland zu besuchen: „Qu'il espérait que l'impératrice de Russie n'en prendrait point d'ombrage; que, s'il avait différé de le faire jusqu'ici, c'étaient les changements survenus dans son royaume et le désir qu'il avait de profiter de cette occasion pour aller voir l'Impératrice, qui l'en avaient empêché.“ Er hatte ferner gebeten, die Antwort an Scheffer zu richten, „de manière à faire croire au ministère suédois que c'était la réponse à la proposition qui en avait été faite avant la révolution“ (vergl. Bd. XXXII, 672. 673; XXXIII, 682). — [2] Vergl. S. 297. 298. — [3] Durch Vertrag Adolf Friedrichs mit Dänemark vom 25. April 1750. — [4] Vergl. S. 270. — [5] Einrichtung einer General-Hauptkasse.

22612. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 décembre 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois. Je veux bien vous dire naturellement par rapport au dédommagement que le roi de Pologne réclame, que je ne m'y opposerai pas entièrement, vu que je trouve qu'il est juste et équitable qu'on favorise en quelque façon ce Prince pour les grandes pertes qu'il a effectivement essuyées par la revendication faite de plusieurs provinces de son royaume; mais on a tort de vouloir faire dépendre la nouvelle forme à donner au gouvernement polonais, de l'arrangement à contracter avec nous au sujet des affaires de commerce, du péage et des accises.[1] Il vaudrait certainement beaucoup mieux pour le bien-être de la Pologne qu'on s'attachât avant toute chose au règlement de sa constitution, puisque c'est l'objet principal qui devrait leur tenir à cœur, et qu'on ne procédât à celui de toute autre affaire qu'après la finalisation[2] de celle-ci.

Pour ce qui est des Danzicois,[3] il n'est point à douter qu'ils prodigueront leur argent pour corrompre, autant qu'ils pourront, les membres de la Délégation et les intéresser en leur faveur; mais, bien loin de s'y opposer, il faut les laisser faire et se contenter d'employer après eux et lorsqu'ils se seront épuisés, les mêmes armes, puisque celui qui donne le dernier, est toujours le mieux reçu et celui qui a la préférence. Vous pourrez aisément juger, vous trouvant à portée, si j'ai raison de conjecturer ainsi à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

22613. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 15 décembre 1773.

J'ai de la peine à attribuer à quelque projet de paix les fréquents entretiens entre les princes de Kaunitz et de Golizyn dont vous faites mention dans votre dépêche du 8 de ce mois.[4] La Russie n'est au

[1] Benoît berichtete: „La Délégation ne veut rien commencer d'essentiel, avant que les ministres des trois puissances ne procèdent à l'arrangement final des articles séparés, tant par rapport au commerce que par rapport au dédommagement que, d'un côté, le Roi demande, en réclamant la bonification des arrérages de ses anciens biens économiques, et que, d'un autre côté, les possesseurs onéreux des starosties situées dans les nouvelles acquisitions respectives continuent à exiger." — [2] So. — [3] Benoît: „Ces citadins font offrir de bonnes sommes ici pour gagner la pluralité en leur faveur à la Délégation." — [4] Riedesel berichtete: „Je les ai vu parler plusieurs jours de suite ensemble, et le prince de Kaunitz m'a paru, contre son caractère naturellement froid et réservé, mettre beaucoup de feu et d'intérêt dans la conversation et se prêter à écouter avec complaisance . . . Je ne voudrais pas répondre que le prince Golizyn n'ait eu ordre de sonder la cour d'ici si elle ne voulait pas enfin employer ses bons offices sincèrement pour cet objet, et il se pourrait qu'il eût reçu un projet de pacification à communiquer . . . Ceci pourrait bien être la cause du séjour prolongé du baron de Swieten ici (vergl. S. 329. 330), pour qu'il puisse être instruit de ce que sa cour résoudra relativement à cet objet, avant son arrivée à Berlin."

moins pas fort édifiée de la conduite que la cour où vous êtes, a tenue jusques ici dans cette négociation; de sorte qu'elle ne la rendra guère arbitre de ce grand ouvrage ni ne la priera d'y intervenir. Peut-être l'échange du Holstein[1] a-t-il fait l'objet principal de ces entretiens, et j'ai appris au moins que la cour de Pétersbourg avait dessein d'en faire la notification formelle à celle de Vienne.[2] Mais je suis surpris du mystère que le prince Golizyn vous en a fait; une telle conduite n'est guère à combiner avec l'intimité qui doit régner entre des ministres de deux cours aussi intimement liées que les nôtres, et à laquelle il a été autorisé tout comme vous. J'ai donc tout lieu d'espérer que, si vous lui en parliez en confidence, il ne manquerait point de s'en expliquer et de vous dire tout naturellement de quoi il a été question.

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que le retour du baron Swieten à ma cour s'accroche au même objet, et il est bien plutôt à supposer que le délai qu'il y apporte, ait d'autres raisons. Je ne sais si je me trompe, mais je vous ai déjà prévenu par mes ordres précédents que je ne m'attends pas qu'il sera chargé, cette fois-ci, de quelque ouverture importante.[3] Peut-être donc ne prolonge-t-il son séjour auprès de son protecteur le prince de Kaunitz que parcequ'il sait que je ne me rendrai à Berlin que vers la fin de ce mois, et qu'il veut profiter encore de cet intervalle pour le hanter aussi longtemps qu'il pourra.

D'ailleurs je n'ai rien de nouveau à vous mander, si ce n'est qu'on s'attend, à tout moment, à apprendre les opérations ultérieures des Russes au delà du Danube. En attendant on m'a voulu assurer que le maréchal Lacy a dessein de passer du service de la cour où vous êtes, à celui de l'Espagne; et comme je serais bien aise de savoir si cet avis est fondé ou non, vous ne négligerez rien pour l'approfondir et de m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

22614. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 16 décembre 1773.

Ayant appris par le baron d'Edelsheim que le prince de Kaunitz aime beaucoup les estampes, j'ai cru que les vues de Potsdam et de ses environs pourraient peut-être lui faire également plaisir et lui rappeler de temps en temps un prince qui rend toute la justice imaginable à ses talents et à son mérite, et dont la mémoire ne saurait lui être indifférente par les sentiments distingués d'estime et d'amitié qu'il lui connaît pour sa cour. Jusqu'ici il n'y a encore que quatre de ces

[1] Vergl. S. 335. — [2] Bericht Dönhoffs, Stockholm 3. December, nach Mittheilung Ostermanns. — [3] Vergl. S. 330.

estampes, et comme elles ont assez bien réussi, je m'empresse à vous les adresser, à la suite de la présente, pour les remettre de ma part à ce digne ministre, comme un nouveau gage et souvenir de mes sentiments pour lui. Vous lui direz, à cette occasion, tout ce que vous trouverez le plus propre à le convaincre de leur vivacité et sincérité, et vous ajouterez que je n'oublierai pas de lui en envoyer la suite, à mesure qu'elle paraîtra, et que je verrai que les premières lui ont effectivement fait quelque plaisir.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

22615. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 5. December: „Tous les mouvements que se donne le duc d'Aiguillon pour changer les affaires de Pologne, sont après coup et sans aucun effet. L'espèce d'enchantement dans lequel l'avait mis pendant un temps l'illusion de déranger ces mêmes affaires, cesse entièrement. Il ne peut refuser de voir aujourd'hui que, si la France et quelques autres puissances bien liées pour ledit objet auraient pu trouver des moyens pour susciter des difficultés, ces moyens n'ont été ni employés ni entrevus dans le cabinet de Versailles. Il doit sentir, dans le moment présent, que, si les petites intrigues peuvent quelquefois amener des évènements considérables, elles n'étaient pas suffisantes pour faire abandonner à trois aussi grandes puissances un arrangement pris si solidement entre elles. Ne pouvant pas empêcher le partage en Pologne, le ministère de Versailles . . . n'a pas de plus grand désir à présent que de refroidir l'intimité entre les puissances partageantes. Ses succès, ainsi qu'il est à espérer, seront également peu satisfaisants pour lui."

Potsdam, 16 décembre 1773.

Vous jugez très bien, dans votre dépêche du 5 de ce mois, de la position actuelle de la France. Tout ce que je vous ai fait observer depuis quelque temps, ainsi que ce que vous m'avez rapporté, confirme pleinement que le théâtre politique de cette couronne ne fournira point des scènes fort intéressantes et de quelque importance, et que ses petites intrigues même n'aboutiront à rien d'essentiel. Il en sera de même de ses mouvements pour susciter quelque mésintelligence entre nous et la cour de Vienne au sujet de nos arrangements en Pologne, dont les ratifications sont déjà échangées, et ses peines à Pétersbourg pour s'emparer de la médiation, n'ont pas eu un meilleur succès. Elle y a échoué, tout comme j'ai lieu de présumer qu'elle fera dans ses autres entreprises; de sorte que je ne puis que me référer, à cet égard, à mes ordres précédents.

Federic.

Nach dem Concept.

22616. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 16 décembre 1773.

Mon très cher Frère. Vous présumez trop bien d'un vieillard, mon cher frère.[1] Je fatigue à la vérité le printemps et l'automne, mais cette année les hémorroïdes a[ve]ugles m'ont vexé durant tous mes voyages, et j'en souffre encore, sans y voir une fin. Il faut un corps robuste pour la guerre, une tête fraîche, une bonne mémoire; tout cela baisse chez moi, je m'applique ces vers de Boileau:[2]

Malheureux, laisse en paix ton cheval vieillissant,
De peur que tout à coup, efflanqué, sans haleine,
Il ne laisse, en tombant, son maître sur l'arène!

Par bonheur pour moi, je ne vois pas jusqu'ici la moindre apparence de guerre. La Landgrave croit que les grands succès des Russes ne les empêcheront pas de faire la paix. La nation la veut, elle est lasse de fournir des recrues, et je crois que l'Impératrice pourra se contenter d'une paix un peu moins impérieuse que la première qu'elle voulait dicter aux Turcs.

Voici encore un bulletin de Paris,[3] mais il ne contient guère de nouvelles. A présent que les affaires de Pologne sont terminées en partie, je commence à me donner du bon temps. L'année passée encore les négociations étaient vives, à présent un certain engourdissement a gagné le dessus, dont je loue le Ciel, car un arc ne peut ni ne doit toujours être tendu. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon cœur, en vous assurant de la haute estime et de la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

—

22617. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 16 décembre 1773.

Madame ma Sœur. J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a la bonté de m'écrire, avec bien du plaisir. C'était après le départ de M. d'Arnim, et je puis assurer Votre Majesté que je ne me suis pas aperçu par ses discours qu'il ait témoigné le moindre mécontentement de son séjour en Danemark.[4] C'est aux ministres étrangers à se plier aux étiquettes

[1] Vergl. S. 329. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [2] Épître X, 44—46. — [3] Die Beilage fehlt. — [4] Juliane Marie schrieb, 7. December (ohne Ort), dass Arnim trotz aller Aufmerksamkeiten des Hofes und des Ministeriums sich in letzter Zeit missvergnügt gezeigt habe. „Il croit d'abord être blessé, dès qu'il est question de quelques étiquettes que le Roi trouve à propos qu'[elles] doivent être observées

des cours, telles que les souverains les introduisent. Aucun d'eux ne peut se plaindre sur ce sujet, à moins qu'on ne manque directement à son maître, en lui rendant moins qu'à d'autres têtes couronnées. M. d'Arnim ne s'est jamais trouvé dans ce cas; ainsi, Madame, je suis persuadé qu'il se fera un devoir de vous complaire en toute occasion. Je suis avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

22618. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 décembre 1773.

Le nouveau délai que l'expédition de l'affaire de Danzig a trouvé, selon votre dépêche du 3 de ce mois,[1] ne m'inquiète point. Pourvu qu'elle ne tombe pas dans un oubli parfait, et qu'on l'ait toujours présente à son esprit, quelques jours plus tard n'y feront rien, et j'attendrai sans impatience le moment que la Russie jugéra le plus propre à remplir ses engagements à cet égard avec le meilleur succès possible. En attendant je sais très bien à qui attribuer l'opiniâtreté du magistrat de cette ville. C'est la France surtout qui a joué son rôle dans toute cette affaire. Je sais à n'en pouvoir douter qu'elle s'est imaginée que, pourvu qu'elle sût animer le magistrat à persévérer dans son opiniâtreté, elle mettrait ma patience à bout et m'engagerait à me jeter sur cette ville pour lui faire éprouver mon juste ressentiment, et qu'une telle démarche ne manquerait pas de me commettre avec la cour où vous êtes. Cependant, cette ruse lui ayant entièrement manqué, elle s'est tournée d'un autre côté, et, pour poursuivre ses intrigues, elle a su trouver moyen d'y intéresser également l'Autriche, qui effectivement s'est laissé entraîner aussi imperceptiblement dans ses projets chimériques. D'ailleurs il m'est renvenu, quoique ceci ne soit que pour votre seule instruction, que le magistrat a eu recours à une capitation pour avoir de quoi fournir d'autant mieux aux corruptions qu'il médite, pour faire échouer cette négociation.

Pour ce qui est de la paix, je me flatte plus que jamais qu'elle parviendra à sa conclusion vers le printemps prochain. Les succès non

ou changées, et comme il a beaucoup de vivacité, il envisage les choses d'un œil différent et prend d'abord alarme, ce [qui] lui produit beaucoup de désagrément.“ Sie bittet den König, ihm Weisungen für sein künftiges Verhalten zu geben.

[1] Wegen der Vorbereitungen für eine Sitzung des Conseils in Zarskoe Selo. Wie Panin dem Grafen Solms ferner mittheilte, hatte er den letzten Bericht Golowkins in den Händen der Kaiserin zurückgelassen, „avec le mémoire impertinent de la ville, pour la préparer à approuver d'autant plus sûrement la résolution qu'il lui proposerait de prendre en conséquence, ainsi qu'il espérait être sûr du succès“.

interrompus et signalés des armes russiennes, ainsi que la modération de la Russie dans ses conditions, me le font même espérer avec quelque assurance. Et, en effet, que reste-t-il à désirer, dans de pareilles circonstances, à la Porte que de voir la Russie disposée à lui donner la paix aux conditions qu'elle a proposées elle-même!

Enfin, j'ai également reçu, à la suite de votre apostille du 3, la lettre obligeante de l'Impératrice.[1] J'ai été extrêmement sensible aux sentiments que Sa Majesté Impériale y exprime d'une manière bien flatteuse; mais comme ce n'est qu'une réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser au sujet du mariage du Grand-Duc, je craindrais l'importuner par une nouvelle lettre, et j'aime mieux rester dans le silence.

Federic.

Nach dem Concept.

22619. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 18. December 1773.

Auf Eurem Bericht vom 13. dieses Monats weiss Ich Euch dermalen in Antwort nichts weiter zu melden, als dass, obzwar die Geschäfte in Absicht auf die polnische Angelegenheiten überhaupt in Petersburg etwas langsam gehen, dennoch dieser Hof der Hafensache wegen noch immer in denen Euch bekannten vortheilhaften Gesinnungen beharret und die Versicherungen, welche derselbe Mir desfalls zeithero gegeben hat, zu realisiren verspricht; woran Ich auch um so weniger zu zweifeln Ursach habe, da Meine heutige Briefe[2] gleichmässigen Inhalts sind. Ihr werdet dann solches auch Eurerseits ganz geruhig nur abwarten.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

22620. AN DEN GENERALMAJOR UND GENERALADJUTANTEN VON ANHALT.

Potsdam, 19. December 1773.

Wie Euch der Mir unter heutigem Dato überschriebene Gedanke, einer Campagne gegen die Türken als Volontär beizuwohnen, einfallen mögen, begreife Ich, Euch die Wahrheit zu gestehen, nicht allerdings,

[1] Katharina II. dankte, 19. November a. St. (ohne Ort), für die Glückwünsche des Königs zur Vermählung des Grossfürsten Paul (vergl. Nr. 22506). „Si, selon les vœux de Votre Majesté, je parviens à célébrer les noces de mes petits-fils et arrière-petits-fils, ce ne sera jamais qu'après leur avoir inspiré pour les vertus de Votre Majesté la plus haute vénération et l'amitié la plus sincère pour leurs plus proches parents, les neveux et petits-neveux de mon plus cher et plus fidèle allié." — [2] Vergl. Nr. 22618.

so viel aber gewiss, dass, wenn Euch Euer unruhiges Temperament dieses Euer Gesuch näher zu überlegen verstatten will, Ihr solches mit dem distinguirten Posten Meines Generaladjutanten, welchen Ihr bekleidet, selbst incompatible finden und bei Refüsirung desselben anerkennen werdet, dass Ich wirklich bin u. s. w.

Nach dem Concept. Friderich.

22621. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 19. December 1773.

Die Bestürzung, welche nach Eurem Bericht vom 17. Novembris unter denen Ministern der Pforte bemerket worden,[1] hat zuverlässig ihren Grund in denen neuerlichen Successen der russischen Waffen, wovon Ihr nunmehro vermuthlich ausführlicher benachrichtiget sein werdet. Ich hoffe dahero, dass Ihr die Pforte zu Annehmung der Euch aufgetragenen Friedensvorschläge[2] um so ehender bewegen werdet, als im entstehendem Fall und wenn sie dessen ohnerachtet den Krieg schlechterdings fortsetzen wollte, es wohl gar so weit kommen könnte, dass die Russen sie ganz aus Europa hinausweisen dürften. Noch kann sich dieselbe retten, da Russland ohnerachtet dieser Successe zum Frieden geneigt bleibet; und Ich hoffe, sie wird so klug sein und Eure zu thuende Friedensvorschläge nicht von sich weisen.

Nach dem Concept. Friderich.

22622. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 décembre 1773.

Vous n'avez pas tort de dire, dans votre dernière dépêche du 11 de ce mois, qu'il faudra voir si les nouvelles qui viennent d'entrer au général Romanius des succès des Russes sur le Danube,[3] se confirmeront. Leur importance ne peut que les faire paraître incroyables, et il est difficile à concevoir qu'un corps de 6 à 8000 hommes, à quoi peuvent monter les troupes russiennes au delà du Danube, ait pu combattre une armée turque qui, vu leur nombre ordinaire, ne saurait guère avoir été au dessous de 50 à 60 000 combattants, et la défaire de la manière signalée dont on le prétend.

[1] Zegelin berichtete: „Am 12. dieses hat man unter denen Ministern der Pforte eine ausserordentliche Consternation bemerket; selbige haben sich in dieser Verfassung nach dem Serail zum Sultan begeben, und nach deren Zurückkunft sind an allen Gouverneurs von Romelien Ordres expediret, um auf das schleunigste frische Truppen zusammen zu bringen.“ Man vermuthete unglückliche Nachrichten von der Armee. Nach einer Erklärung des Reis-Effendi wurde die Bewegung durch die Absicht des Sultans, sich persönlich an die Spitze des Heeres zu stellen, verursacht. — [2] Vergl. Nr. 22557. — [3] Vergl. dafür S. 344.

Pour ce qui concerne les affaires où vous êtes, je souhaiterais bien que vos conférences aboutissaient à quelque chose de réel, afin qu'on puisse parvenir à les terminer dans peu. Les succès actuels des Russes doivent naturellement abattre le courage des Polonais et seconder beaucoup, à ce que je me persuade, vos insinuations; de sorte que, bien loin de continuer à faire les revêches, il est à supposer de les voir se soumettre avec plus de souplesse à tout ce qu'on demandera d'eux.

Nach dem Concept. Federic.

22623. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 19 décembre 1773.

Mes nouvelles de Varsovie contiennent précisément le contraire de celles que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, on a annoncées à Vienne d'un échec que les armes russiennes auraient souffert.[1] Vous en jugerez vous-même par la copie ci-jointe, et quoiqu'elles paraissent plus véridiques, puisqu'elles reposent sur des rapports parvenus au maréchal Rumänzow, je ne puis cependant encore les garantir pour bien authentiques, et il vaut mieux en attendre la confirmation. Quoi qu'il en puisse être, il est toujours certain que les succès antérieurs des Russes ne laissent pas d'être très considérables et de mettre la Porte dans une position assez embarrassante; et j'espère même, selon mes dernières lettres de Constantinople,[2] qu'ils engageront la Porte à revêtir des dispositions plus modestes, et que la paix ne tardera pas de se conclure.

Quant à l'artillerie pour la cavalerie légère, dont vous faites mention dans votre susdite dépêche,[3] vous me rendriez un service très agréable, si vous pouviez m'apprendre en détail l'usage que la cour se propose de faire de ces canons. Je sens, à la vérité, toute la difficulté qu'il y a de vous procurer de pareilles notions; mais peut-être trouverez-vous moyen de l'apprendre sous main et sans que vous y paraissiez, par des personnes qui sont en liaisons avec les officiers de l'artillerie et qui, par conséquent, ne leur paraîtront point suspectes.

Au reste, et malgré tous les mouvements que la France voudrait se donner pour nous débaucher la cour où vous êtes, et l'attirer dans son système,[4] il me semble toujours que, pour le moment présent, toutes ses peines seront sans effet, et que celle-ci restera fidèlement attachée à notre système.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 22621) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 22624. Nach Riedesels Nachrichten sollte Ungern bei Warna eine Schlappe erlitten und 300 Mann verloren haben; die Russen sollten über die Donau zurückgegangen sein und die Belagerung von Silistria aufgehoben haben. — [2] Vergl. Nr. 22621. — [3] Nach Riedesel betrug die Zahl dieser Kanonen 86. — [4] Vergl. S. 314.

22624. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 décembre 1773.

Selon votre dépêche du 9 de ce mois,[1] ainsi que selon d'autres avis qui me sont entrés,[2] le nouveau traité de subsides entre la France et la Suède ne parviendra point à sa perfection, à l'heure qu'il est, et il n'y a même aucune apparence qu'il en résulterait quelque altération considérable dans le système général de l'Europe.

Il en est de même de l'ambition de la cour où vous êtes, de devenir médiatrice de la paix entre la Russie et la Porte.[3] En effet, je suis si persuadé que cela n'arrivera jamais, que je ne balance pas un moment à vous en donner les plus fortes assurances. La Russie, après les succès signalés et non interrompus de ses armes, dont je vous communique ci-dessous quelques nouveaux détails, pourra même faire sa paix sans la concurrence d'aucune autre puissance, et encore moins y admettra-t-elle la médiation de la France.

Au reste, j'ai été bien sensible à la manière obligeante dont le roi de France s'est expliqué au sujet de ma nièce, la duchesse de Württemberg.[4] Cependant vous aurez déjà vu par mes ordres précédents[5] que ni le voyage de cette Princesse ni son séjour à Paris trouvent mon approbation, et que j'ai plutôt regardé l'un et l'autre comme peu convenable.

Enfin, selon mes lettres de Varsovie, le général Romanius a de nouveau reçu des nouvelles fort satisfaisantes des succès ultérieurs des armes de sa souveraine au delà du Danube. Elles portent[6] qu'il venait d'arriver un officier envoyé au maréchal de Rumänzow par le général prince Dolgoruki pour lui rapporter préalablement de bouche comme quoi ledit Prince à la tête de son corps détaché venait de chasser le grand-vizir, dans les derniers jours du mois passé, du camp avantageux qu'il avait occupé jusqu'à présent à Schumla, dans les gorges des montagnes; qu'il y avait eu, à cette occasion, un massacre considérable, et que tout le camp avait été pris, avec quantité de butin et avec un bon nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs bachas du premier rang.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach Goltz war eine Antwort Gustavs III. auf Aiguillons Denkschrift (vergl. S. 297. 298) noch nicht angelangt. „Il est à croire que ce Prince ne se relâchera pas sur les conditions auxquelles il a consenti de faire un nouveau traité de subsides.“ — [2] Bericht Dönhoffs, Stockholm 7. December. — [3] Vergl. S. 328. — [4] Auf die Nachricht, dass die Herzogin, unter dem Namen einer Gräfin Justingen, in Versailles der Oper in einer Privatloge beigewohnt habe, hatte Ludwig XV. zu Goltz geäussert: „que madame la comtesse pouvait disposer de toute la salle; que Sa Majesté serait fort aise que Madame choisît une loge plus commode, que, puisqu'elle ne voulait point être vue, on ne la regarderait pas, que tout serait comme elle le désirerait“. — [5] Vergl. S. 332. — [6] Das folgende nach dem Bericht Benoîts, Warschau 11. December.

22625. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 20 décembre 1773.

Mon très cher Frère. Il ne faut s'attendre qu'à des miracles, mon cher frère, de la part des Russes; ils ont une Providence particulière qui veille pour eux. Voici une partie des nouvelles que j'ai reçues;[1] ajoutez-y qu'on me mande de Varsovie que des lettres du maréchal Rumänzow contenaient en termes exprès que le prince Dolgoruki, à la tête de 6000 hommes, a trouvé le moyen de battre le grand-vizir sur le mont Hémus et de lui prendre tout son camp. Silistrie est assiégée,[2] et comme elle n'a plus de secours à attendre, elle se rendra. Mes lettres de Constantinople ne peuvent décrire la consternation que ce malheur y produit.[3] C'est précisément dans ces circonstances que Zegelin leur fera de nouvelles propositions de paix qui probablement seront acceptées.

Voilà le bulletin de Paris,[4] qui peut-être, mon cher frère, vous amusera un moment. Je n'ai point vu les vers de Voltaire sur la guerre;[5] je ne me doutais pas qu'il voulût donner des leçons de tactique, je crains bien qu'il n'y ait que du persiflage ou peut-être des injures contre un art dans lequel il n'a pu s'acquérir de célébrité. J'espère de vous embrasser mercredi,[6] mon cher frère, et de trouver votre santé aussi bonne que je la désire, et de vous assurer de vive voix de toute la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Die Beilage fehlt. — [2] Vergl. S. 344. — [3] Vergl. Nr. 22621. — [4] Die Beilage fehlt. — [5] Gemeint ist das Gedicht „La Tactique" (vergl. „Œuvres complètes de Voltaire", herausg. von Moland, Bd. 10, S. 187—193; Paris 1877), zu dem ein Besuch Guiberts, des Verfassers des „Essai général de tactique" (vergl. Bd. XXXIII, 596), Voltaire angeregt hatte. In dem Gedichte heisst es:

A Frédéric surtout offrez ce bel ouvrage
Et soyez convaincu qu'il en sait davantage.
Lucifer l'inspira bien mieux que votre auteur;
Il est maître passé dans cet art plein d'horreur;
Plus adroit meurtrier que Gustave et qu'Eugène . . .

Je hais tous les héros, depuis le grand Cyrus
Jusqu'à ce Roi brillant qui forma Lentulus:
On a beau me vanter leur conduite admirable,
Je m'enfuis loin d'eux tous, et je les donne au diable.

[6] 22. December. Am 22. schreibt der König eigenhändig dem Prinzen Heinrich: „Je vous prie de recevoir avec votre bonté ordinaire le petit tribut que je vous offre. Je souhaite, mon cher frère, qu'il vous soit agréable, et que vous soyez persuadé que, si ma bourse pouvait seconder mon cœur, je [ne] m'en tiendrais pas là."

22626. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 décembre 1773.

Je ne vois rien de si glorieux dans la prétendue victoire que, selon votre dépêche du 7 de ce mois, le sieur Wilkes a remportée sur la cour dans l'élection contestée.[1] Son protégé le lord-maire ne me paraît point un personnage si redoutable à la cour, et l'indolence même du lord North dans cette affaire indique assez que son élection lui semble assez indifférente.

La conduite indigne du sieur Gunning, au contraire, dans l'affaire de Danzig est assez connue,[2] et vous pouvez être persuadé que ce ministre a employé le vert et le sec pour l'embrouiller. Son animosité est même allée si loin que le ministère de Russie, sans avoir égard à l'étiquette, lui en a fait parler, de sorte que, comme jamais un ministre étranger pourrait faire de pareilles démarches, sans y être autorisé, il est bien évident que le sieur Gunning n'a fait en cela que remplir les instructions qu'il a reçues à ce sujet de la part du ministère britannique.

Nach dem Concept. Federic.

22627. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A BERLIN.

Potsdam, 20 décembre 1773.

Mon ministre d'État de Blumenthal vient de me rappeler la couronne de Pologne que l'électeur Frédéric III se fit donner en gage, en 1699, pour le capital de 300 000 écus, hypothéqué sur la ville d'Elbing,[3] et qui se trouve encore en dépôt dans mon trésor à Berlin, en soumettant si, à l'arrangement prochain des frontières de mes nouvelles acquisitions, la restitution de ce dépôt ne pourrait point contribuer à me faire obtenir de meilleures conditions. Cette idée me paraît fort bonne, et j'abandonne à votre jugement si et quel usage l'article VI de mon traité de cession[4] permettra d'en faire.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Bei einer Nachwahl für das Unterhaus hatte durch Wilkes' Unterstützung der Lord-Mayor Bull den Sieg über den Candidaten der Hofpartei davongetragen. — [2] Maltzan berichtete: General Lloyd (vergl. Bd. XXXIII, 338. 339) sei seit einigen Tagen in London. „Il a confié au ministre de Russie la conduite indigne du sieur Gunning dans l'affaire de Danzig. Je pense que, par son moyen, la conduite de ce ministre et celle du ministère envers Votre Majesté deviendront un peu plus connues ici." — [3] Vergl. Bd. XXII, 511; XXX, 488. Der Bericht Blumenthals liegt nicht vor. — [4] Artikel VI enthielt den Verzicht des Königs auf alle weiteren Ansprüche an Polen. — [5] Daraufhin berichten Finckenstein und Hertzberg, Berlin 22. December, dass bei Beginn der Verhandlungen über den Cessionsvertrag Benoît bereits angewiesen sei, die Rückgabe der überdies nicht werthvollen Krone anzubieten, dass diese nach Abtretung der Stadt Elbing und gemäss Artikel VI nicht länger zurückbehalten

22628. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.[1]

[Potsdam] 20 décembre 1773.

Monsieur mon Frère. Je félicite Votre Majesté sur le mariage du prince Son frère avec la princesse de Holstein;[2] je souhaite que ce soit une nouvelle source de contentement pour Elle et pour toute Sa famille, à laquelle je prends une sincère part, et que Votre Majesté Se voie, avec le temps, entourée de tout un peuple de neveux et de nièces dignes des illustres parents dont ils tiennent la vie. C'est en faisant des vœux pour la conservation de Votre Majesté et pour tout ce qui peut augmenter Sa gloire et Son contentement, que je La prie de me croire avec la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Stockholm. Eigenhändig.

22629. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 décembre 1773.

Il n'est pas à croire que la cour de Vienne voudra entendre aux insinuations tendantes à traverser sa confirmation de l'échange du Holstein que le ministre de Suède doit avoir ordre de lui faire, selon votre dépêche du 7 de ce mois,[3] et se mêler aucunement de cette affaire. Comme la Russie a eu soin de donner connaissance de ce traité à la cour impériale et de l'en prévenir formellement,[4] il est plutôt à supposer que celle-ci, bien loin d'y apporter obstacle, condescendra aisément aux propositions qui pourront lui être faites en conséquence. C'est tout ce que je puis vous dire sur cet article.

Nach dem Concept. Federic.

---

werden könne. Die Minister haben nochmals an Benoît geschrieben, „pour voir s'il y aurait moyen d'en tirer encore parti dans l'arrangement des limites". Auf dem Berichte findet sich der eigenhändige Vermerk: „Très bien. Federic."

[1] Am 20. December an Finckenstein zur Beförderung durch Zöge übersandt. In dem Begleiterlass billigt der König Finckensteins Vorschlag vom 19., nach seiner Ankunft in Berlin sich am 22. während des Cercles Baratinski (vergl. S. 328) durch den Oberhofmarschall Graf Reuss vorstellen zu lassen. — [2] Gustav III. unterrichtete den König in einem eigenhändigen [undatirten] Schreiben von dem Abschluss der Verhandlungen über die Vermählung des Prinzen Karl mit der Prinzessin Hedwig Elisabeth Charlotte (vergl. S. 133). — [3] Nach Dönhoff beabsichtigte Gustav III. keinen formellen Protest, sondern hatte Bark lediglich beauftragt, „de travailler sous main à traverser la confirmation de la cour impériale relativement à cet arrangement" (vergl. S. 335). — [4] Vergl. S. 337.

22630. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 décembre 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris par votre dépêche du 7 de ce mois l'état florissant des finances de la cour où vous êtes,[1] et il faut bien que les bruits qu'on a répandus du contraire, partent de personnes qui n'ont pas été bien instruites.

Au reste, l'on n'entend parler ici que des succès signalés des armes russiennes contre les Turcs.[2] En effet, ils surpassent toute imagination, et si la Russie persévère dans ses dispositions pacifiques, il n'est pas à douter que la Porte ne s'empresse à se prêter à ses dernières propositions, et que la paix ne tardera plus à se conclure.

Nach dem Concept. Federic.

22631. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 15. December: „Je soumets aux hautes lumières de Votre Majesté si on peut déduire du discours rapporté ci-dessous que le prince Kaunitz souhaite véritablement que la paix se fasse bientôt, ou si ce n'est que pour se défendre des soupçons comme s'il y mettait obstacle, qu'il a témoigné la souhaiter."

Auf seine Mittheilungen über die von Frankreich an Russland angebotene Friedensvermittlung[3] hat Kaunitz erwidert: „que c'était la façon d'agir de la cour de Versailles que de vouloir s'ingérer dans toutes les affaires politiques et d'être ce qu'on nommait en italien *faccendone*; qu'il croyait lui-même qu'elle manquerait son but en cherchant à être employée par la cour de Russie à la médiation de la paix. Qu'il serait à souhaiter que cet hiver pût être employé à l'obtenir, vu que cette guerre, continuant trop longtemps, semblable à une pelote de neige pourrait augmenter toujours, et qu'en combinant les avantages que sa prolongation pourrait donner à la Russie, avec le danger que ses revers pourraient amener, il croyait plus avantageux à cette puissance de baisser plutôt ses conditions que d'aguerrir les troupes ottomanes par la continuation de la guerre, ce qui serait nuisible à tous les voisins de cette puissance. Que sa cour était toujours prête de prêter ses bons offices à un ouvrage si salutaire, comme elle avait déjà témoigné précédemment, mais que les assurances de neutralité que l'on avait faites à la Porte, défendaient de parler d'un ton menaçant ou de faire des démarches en conséquence; que cependant on pourrait parler d'un ton ferme et convenable à la dignité de sa cour; mais qu'aussi la Russie devait comprendre que des conditions contraires à la sûreté et à l'existence de la Porte ne pourraient point être acceptées par elle. Qu'il savait que le sieur de Zegelin avait fait quelques démonstrations pacifiques à la Porte, et que, quoiqu'il avait fait semblant n'en point être chargé directement par la cour de Russie, on savait bien que de lui-même il n'aurait rien annoncé sur ce sujet; qu'il serait à souhaiter qu'en cas que la Russie veuille des bons offices de sa cour, qu'alors les sieurs de Thugut et de Zegelin fussent instruits d'agir d'un parfait concert et d'un commun accord pour donner plus de poids à la négociation. Que je devais voir par tout ceci combien de franchise et de cordialité il mettait dans sa politique envers Votre Majesté, et qu'il espérait m'en donner des preuves ultérieures."

[1] Solms bezeichnete das Gerücht von neuen russischen Anleihen in Holland für unrichtig: „On n'a pas même rempli ceux qu'on voulait faire en Hollande, il y a quelques années." — [2] Vergl. S. 344. 345. — [3] Vergl. Nr. 22571.

Potsdam, 22 décembre 1773.

Autant que j'en puis juger, le prince de Kaunitz me paraît assez véridique dans tout ce que, selon votre dépêche du 15, il vous a dit au sujet de la paix entre la Russie et la Porte. Malgré l'ignorance que ce ministre affecte sur les succès prodigieux des armes russiennes que je vous ai annoncés dans mes ordres précédents, et qui ne répondent nullement aux nouvelles qu'on ébruite à la cour où vous êtes,[1] je suis très persuadé qu'il en est tout aussi bien informé que nous, et il sent très bien que sa cour ne saurait, par conséquent, absolument rien gagner à la prolongation de la guerre, dont il ne saurait, à la fin, résulter qu'une paix encore plus avantageuse pour la Russie, qui ne paraît pas convenir trop à la cour de Vienne. D'ailleurs je sens bien qu'au cas que la Russie voulût réclamer l'assistance de l'Autriche, celle-ci ne saurait la lui prêter, sans blesser la France.

Pour ce qui est du fondeur de canon, vous avez raison qu'aux conditions qu'il a demandées,[2] il n'y a plus rien à faire avec lui. Son ignorance dans l'artillerie légère pour la cavalerie ne me donne pas non plus envie de l'engager à mon service; de sorte que vous n'avez qu'à le renvoyer entièrement. Cela ne vous empêchera cependant point de faire tous vos efforts, en conséquence de mes ordres précédents, pour me faire un tableau juste et exact de cette artillerie légère et de l'usage qu'on en veut faire, vu que je désire fort d'en avoir une idée claire et succincte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 632. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 décembre 1773.

C'est avec plaisir que j'apprends, par votre dernière dépêche du 15 de ce mois, l'intention du roi de Pologne pour la vente du sel,[3] qui donne lieu de croire qu'il sera établi une entière liberté à cet égard. Je suis bien aise également du mandement publié par le maréchal de la Confédération, en attendant l'arrangement définitif de cette affaire. Je ne doute pas que de cette façon nous n'obtenions une grande pré-

[1] Vergl. S. 343. — [2] Reisegeld, vorgängige Festsetzung seiner Bezüge und formelle Berufung, die ihm in Wien als Ausweis dienen solle. Vergl. S. 308. — [3] Benoît berichtete: „Ce monarque persiste . . . dans l'intention de renoncer au monopole qu'il a eu de faire débiter le sel pour son profit; de sorte qu'il y a toute apparence qu'il sera établi à cet égard une entière liberté en Pologne.“ Benoît hatte den Conföderationsmarschall Poninski bestimmt, „à faire publier un mandement par lequel chacun soit averti que personne ne sera plus forcé à acheter tel ou tel sel préférablement à un autre, mais qu'il sera libre à chacun d'en acheter où il voudra et où il en trouvera des magasins“. Nur die preussischen Niederlagen an der Weichsel sollen bis zur endgültigen Regelung auf Wunsch von König Stanislaus davon ausgeschlossen sein.

férence dans ce commerce, et que nous ne soyons en état de nous en mettre en possession.

Pour ce qui regarde les autres objets dont vous faites mention, je souhaiterais bien qu'on ne restreignît pas trop les prérogatives de Sa Majesté Polonaise, et que les Russes en agissent un peu moins rudement à son égard.

En attendant, si vous apprenez ultérieurement des nouvelles touchant les succès des armes russiennes, n'oubliez pas de me les communiquer, pour me mettre en état de conjecturer de leur tournure de ce qu'on en doit naturellement attendre. Au reste, je vous réitère, à cette occasion, de faire en sorte que le règlement des limites avec les trois puissances se fasse à la fois et d'un pas égal, et qu'on n'y procède pas successivement de l'une après l'autre.[1] Je vous recommande fort ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

22 633. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 22 décembre 1773.

A en juger par les mesures rapportées dans votre dépêche du 18 de ce mois pour mettre en activité la nouvelle direction générale des finances de la Saxe,[2] il est bien aisé à prévoir, ce me semble, qu'on n'obtiendra pas le but qu'on se propose, et que les caisses électorales n'en auront guère de profit.

Pour ce qui concerne l'affaire du mariage projeté de la princesse Amélie,[3] il paraît, par le train qu'elle prend, qu'elle aura le sort de la négociation de la guerre de trente ans, et qu'il faudra du temps pour l'ajuster entièrement. Je m'imagine que peut-être l'Électeur regarde l'établissement du prince de Deux-Ponts trop peu considérable pour faire la fortune de sa sœur, et que c'est une des raisons qui l'arrête principalement pour y donner, tout de suite, son consentement; car je ne vois pas ce qui l'engagerait à s'y refuser.

Federic.

Nach dem Concept.

22 634. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 17. December: Golizyn habe ihn um Uebermittlung der seiner Behauptung nach authentischen Nachricht gebeten, „que la cour de France, dans l'espérance de faire naître une espèce de dissension entre Votre Majesté et

[1] Vergl. S. 309. — [2] Vergl. S. 335. — [3] Borcke berichtete: „L'affaire . . . traîne toujours.“ Der Churfürst wünschte angeblich, dass die Hochzeit nicht in Dresden, sondern in München stattfinde.

l'Impératrice sa souveraine, avait autorisé le sieur Durand d'insinuer adroitement à Pétersbourg que le sieur de Zegelin avait contrecarré sous main la démarche que le chevalier de Saint-Priest avait faite à Constantinople pour effectuer la délivrance du prince Repnin,[1] en faisant entendre que l'intention de Votre Majesté était de prolonger autant que possible la guerre entre la Porte et la Russie et d'éloigner la médiation de la France."

Berlin,[2] 23 décembre 1773.

Je suis bien sensible à la communication des notions revenues de bonne source au prince de Golizyn sur les dispositions actuelles de la France envers sa cour qu'il m'a faite, et dont vous venez de me rendre compte par votre dépêche du 17 de ce mois. Vous ferez un compliment convenable là-dessus à ce ministre et le remercierez de ma part de son attention à les faire parvenir à ma connaissance, en continuant toujours, au reste, à me mander tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 318. — [2] Der französische Gesandte Pons berichtet an den Herzog von Aiguillon, Berlin 25. December, über die Ankunft des Königs in Berlin: „Le roi de Prusse, en arrivant ici le 22, a vu les ministres étrangers. Sa Majesté Prussienne parla de la dernière affaire des Russes au prince Baratinski qu'on lui présentait (vergl. S. 347. Anm. 1), mais sans aucun détail . . . Sa Majesté Prussienne ajouta cependant: »On dit que le prince Dolgoruki est parvenu à déposter le grand-vizir (vergl. S. 344. 345); je n'ai pas des nouvelles directes, mais on me le mande de plusieurs endroits«, et prit de là occasion de s'informer de l'envoyé de Russie quel était celui des princes Dolgoruki qui devait avoir été chargé de cette commission. Le roi de Prusse vint ensuite à moi et me parla de M. Chauvelin, de sa famille et des différents emplois qu'il avait exercés, de son âge et des circonstances funestes de sa mort (vergl. S. 329). Sa Majesté Prussienne se retira, après avoir dit un mot à l'envoyé de Hollande sur sa santé." Pons berichtet, Berlin 1. Januar 1774, an Aiguillon über die Empfänge am 26. und 29. December 1773: „Le roi de Prusse, suivant son usage ordinaire, a vu deux fois cette semaine les ministres étrangers; le premier jour [26. December], ce Prince, en entrant dans la pièce d'audience, vint droit à moi . . . et me dit que M. de Monteynard s'était démis de son département (vergl. S. 353), et que vous lui aviez succédé. Malgré l'air de certitude avec lequel Sa Majesté Prussienne m'annonçait cette nouvelle, je pris la liberté de paraître en douter, le Roi n'insista pas pour lors et, changeant de conversation, me parla des fêtes du mariage de M. le comte d'Artois (vergl. S. 304) et fut ensuite parler à plusieurs autres personnes, mais, avant que de se retirer, Sa Majesté Prussienne revint encore à moi et me dit: »Vous ne croyez donc pas, Monsieur, ce que je viens de vous dire?« Je répondis à peu près dans les mêmes termes que j'avais fait; sur quoi Sa Majesté Prussienne ajouta, comme voulant éviter de m'embarrasser, et n'en étant pas moins convaincue: »Il est possible que je sois mal instruit; on mande souvent des nouvelles fausses.« Mais, en rentrant dans sa chambre, le Roi dit à ceux qui le suivaient: »Je n'ai pas voulu presser M. de Pons, parceque j'ai vu qu'il n'en voulait pas convenir; la chose n'en est pas moins sûre.« Vous jugez bien, M. le Duc, que d'après cela on en est resté persuadé ici jusqu'au jour d'audience suivant [29. December] que le roi de Prusse détruisit lui-même la nouvelle; Sa Majesté me dit en entrant: »Vous aviez raison, Monsieur, j'étais mal informé.«" [Paris. Archiv des Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten.]

22635. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 décembre 1773.

Solms wird, nach Thulemeiers Bericht, Haag 17. December (vergl. Nr. 22634), von den französischen Umtrieben gegen Preussen unterrichtet.

C'est une nouvelle finesse de cette dernière [1] que je regarde avec d'autant plus de mépris et d'indifférence qu'elle ne saurait faire la moindre impression sur la cour où vous êtes, qui sait bien mieux et par des expériences sans nombre que mon major de Zegelin est bien plus empressé à Constantinople de travailler pour que contre ses intérêts.

Nach dem Concept. Federic.

22636. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 10. December: Le duc de Suffolk „me dit que le Roi, indigné de ce que leur consul à Danzig avait accepté du roi de Pologne le titre de baron, lui avait ordonné d'écrire sur-le-champ audit consul et lui ordonner de se défaire de son titre ou de son emploi; qu'il avait cru nécessaire de m'en informer au plus tôt et prier d'en instruire Votre Majesté, qui à juste titre pourrait soupçonner que l'on approuvât ici et la conduite de leur consul, dont on était d'ailleurs très mécontent, et la récompense que le roi de Pologne semblait par là lui accorder. Qu'il me répétait encore sur son honneur que dans toute cette affaire il ne lui avait jamais donné aucun ordre quelconque relativement aux affaires de Danzig, hors ceux qu'il m'avait communiqués. Que cet homme avait fait l'important plus qu'il n'y avait été autorisé, et que le bien qu'il avait peut-être amassé là-bas, lui avait inspiré l'orgueil de rechercher ce titre. Qu'il pouvait m'assurer que Sa Majesté Britannique en était outrée."

Berlin, 23 décembre 1773.

Si, comme le duc Suffolk vous a voulu assurer, selon votre dépêche du 10 de ce mois, le consul britannique à Danzig a effectivement agi de son chef pour animer le magistrat de cette ville contre tout accommodement avec moi, je suis bien aise que le ministère britannique ait enfin découvert les vrais ressorts d'une conduite aussi déplacée, et vous n'avez qu'à insinuer au Duc susmentionné, ainsi qu'à ses collègues, que je savais de science certaine que ce n'était que leur consul et celui de France [2] qui étaient seuls les boute-feux dans cette affaire, et qui faisaient tous leurs efforts pour entretenir le magistrat dans son éloignement outré de toute composition.

Quant aux affaires entre la Russie et la Porte, les armes de la première continuent toujours à prospérer, et tout paraît indiquer que la paix ne tardera pas de se conclure.

Nach dem Concept. Federic.

[1] La France. — [2] Gérard.

22637. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 23 décembre 1773.

Les remèdes que la France médite d'employer, selon votre dépêche du 12 de ce mois, pour le rétablissement de ses finances,[1] me paraissent bien rudes et violents, et je ne suis point surpris de l'effroi qu'ils répandent dans le royaume.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à vous écrire aujourd'hui, si ce n'est que les succès des armes russiennes paraissent acheminer plus que jamais à une prompte paix. En attendant j'ai appris que le ministre de la guerre à la cour où vous êtes, a été renvoyé,[2] et si cet avis est fondé, je ne doute point d'en trouver la confirmation dans votre première dépêche. Ce n'est que par des lettres particulières qu'il m'est parvenu, et je compte que ce renvoi n'a eu lieu qu'après que vous aviez déjà remis votre dernière dépêche à la poste.[3]

Nach dem Concept. Federic.

22638. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 décembre 1773.

Votre dépêche du 10 de ce mois n'exige aucune instruction ultérieure. Je vous ai déjà fait connaître dans mes précédentes que je ne doute plus un instant que la paix ne se fasse incessamment entre la Russie et la Porte, et il ne me reste rien à y ajouter, vu que la situation de la dernière, après tous les succès signalés des armes russiennes, est effectivement telle qu'elle ne saurait plus se passer de la paix, et qu'elle s'emploiera plutôt avec toute l'ardeur possible à l'obtenir.

En attendant vous aurez déjà appris par mes ordres du 23[4] une nouvelle intrigue de la France pour me brouiller avec la cour où vous êtes, et combien je me tiens assuré que tous les efforts de cette couronne resteront sans effet. Mais je viens d'être informé de très bonne part qu'elle en a encore imaginé une nouvelle et qui doit s'exécuter dans le cours de l'année prochaine. C'est qu'à son instigation le roi de Suède profitera du voyage qu'il se propose de faire au printemps prochain en Finlande, pour passer de là à Pétersbourg,[5] et on m'assure, en même

[1] Goltz berichtete: „Un nouvel arrangement que le contrôleur-général a proposé, après l'avoir tenté plusieurs fois, effraie tout le royaume: c'est la réunion des domaines aliénés." Im folgenden schilderte Goltz Einzelheiten des Plans und die voraussichtliche Wirkung. — [2] Vergl. S. 351. Anm. 2. — [3] In einem Postscript wird Goltz beauftragt, zu melden, ob die Nachricht von dem Eintritt des aus preussischen Diensten entlassenen Fähnrichs von Pirch in die französische Armee richtig sei, und welchen Rang er dort bekleide. Johann Ernst von Pirch war schon 1771 übergetreten. — [4] Nr. 22635. — [5] Vergl. S. 335.

temps, que la France veut faire, par le canal de ce Prince, un nouvel essai de brouiller les trois cours copartageantes de la Pologne. J'espère qu'il en sera de cette nouvelle finesse française comme de toutes les précédentes, et que la cour où vous êtes, ne donnera pas dans ces nouveaux pièges qu'on veut lui dresser. D'ailleurs, selon mon calcul, ce Prince ne saurait arriver en Russie qu'au mois de juin prochain, et je me flatte qu'alors on aura déjà mis la dernière main tant à nos arrangements en Pologne qu'à la paix même entre la Russie et la Porte; de sorte que la France se trouvera de nouveau trompée dans son plan chimérique de commettre les trois cours susmentionnées.

Nach dem Concept. Federic.

22 639. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Berlin, 25. December 1773.

Die Aufhebung des Danziger Stapelrechts oder vielmehr Alleinhandels mit denen polnischen Producten [1] ist auf zu gutem Wege und der daher zu erwartende Vortheil für Polen zu gross, als dass, wie Ihr in Eurem Bericht vom 21. dieses wohl befürchtet, solche in Warschau abseiten des Magistrats zu hintertreiben sein dürfte, und was die neue von Petersburg anwärtige Instructiones für den Grafen von Golowkin anbetrifft, [2] so ist von denen darin enthaltenen Anmahnungen und Drohungen die Auswirkung um so geruhiger abzuwarten, da Mein Territorialrecht schon vorlängst ausser allen Zweifel gesetzet und anerkannt ist, und Ich also bei allen Verzögerungen der Danziger Mein volles Recht verfolgen und nicht das allergeringste dabei mehr verlieren kann.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

22 640. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 26 décembre 1773.

Je ne doute nullement du succès de vos peines pour remplir le poste de Copenhague, au cas qu'il devînt vacant par la transplantation du sieur d'Arnim à Stockholm. Il n'exige ni un génie supérieur ni un sujet rompu dans les affaires, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer par mes ordres d'hier. [3] Un esprit ordinaire avec quelque usage du monde nous suffira, et de pareils sujets ne sont pas difficiles à trouver.

Nach der Ausfertigung. Federic.

[1] Vergl. S. 314. — [2] Nach Reichardt war Golowkins neue Instruction noch nicht eingetroffen. — [3] Am 25. December hatte der König Finckenstein benachrichtigt, dass Arnim den Grafen Dönhoff ersetzen solle, der zum Frühjahr 1774 um seine Abberufung gebeten habe, mit dem Befehl, Vorschläge für einen Nachfolger Arnims zu machen: „Il ne nous faudra pas pour cela un génie fort élevé et supérieur."

22641. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Berlin, 26 décembre 1773.

Je suis bien aise d'apprendre, par votre dépêche du 18 de ce mois, que vous avez approfondi le sujet des derniers entretiens entre les princes de Kaunitz et de Golizyn,[1] et je ne suis nullement surpris que l'étendue que la cour où vous êtes, a dessein de donner à ses limites en Pologne, lui ait attiré des représentations de la part de celle de Pétersbourg. Son appétit va effectivement trop loin; mais supposé même que la Russie parvienne à lui disputer quelque terrain, je doute cependant fort qu'elle puisse la faire renoncer sur la ville considérable de Brody. D'ailleurs il se peut aussi que l'échange du Holstein[2] soit entré, pour quelque chose, dans ces mêmes entretiens, et j'ai même lieu de m'en persuader par différents avis qui me sont revenus à ce sujet. En général et vu l'intimité qui doit régner entre vous et le prince Golizyn, selon les ordres que vous avez l'un et l'autre, je ne crois pas que ce ministre vous fera mystère de ce dont il y a été question, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans un de mes derniers ordres.

Quant aux nouvelles ultérieures de l'armée russe, elles me manquent tout comme à la cour où vous êtes. Le dernier ordinaire de Varsovie ne m'a apporté aucune dépêche, et je n'ai reçu non plus d'ailleurs aucun détail sur les derniers succès des armes russiennes; ce qui pourrait presque faire soupçonner qu'ils n'ont pas été aussi considérables qu'on les a annoncés dès le commencement.

Au reste, on donne le marquis de Breteuil, ambassadeur de France à Naples, pour successeur au prince Louis de Rohan; mais j'ai de la peine à ajouter foi à cet avis, vu que je sais que la cour où vous êtes, a déjà décliné autrefois sa mission.[3] Le temps nous apprendra bientôt ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

22642. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 27 décembre 1773.

Ma chère Nièce. Je vous souhaite tant de bien et tant de prospérités, ma chère enfant, tous les jours de l'année qu'il me serait

[1] Vergl. S. 336. Riedesel berichtete: Golizyn „a été chargé de faire des représentations sur ce que la cour d'ici étendait ses limites en Pologne au delà du traité de partage et de cession, en prenant une autre rivière pour la Podhorce laquelle ne se trouve point dans ses États, et à laquelle on veut en substituer une autre (vergl. S. 265), pour fixer lesdites limites qui, moyennant cela, s'approcheraient trop près de Kamieniec . . . Il me paraît que, si la cour d'ici cédera aux représentations de celle de Russie, la ville de Brody se trouvera de nouveau hors des limites des nouvelles acquisitions.“ — [2] Vergl. S. 337. — [3] Vergl. Bd. XXIX, 428. 429; XXXI, 850.

impossible de redoubler mes vœux le premier jour de l'année.[1] Vous avez trop de bonté de m'envoyer de votre ouvrage;[2] vous savez combien me sont chères les choses auxquelles vos mains ont touché, ainsi vous pouvez juger du plaisir que j'aurai de recevoir un meuble auquel ma chère enfant s'est donnée la peine de travailler.

Je ne puis vous dire de nouvelles d'ici; la Reine est malade de la sciatique, ce qui m'a obligé à changer quelque chose à l'ordre du carnaval, pour ne la point incommoder.[3] D'ailleurs, nous avons ici un comte de Solms qui garde l'incognito,[4] et un marchand, demi Lyonnais, demi de Genève, qui se dit comte, et qui se promène avec sa m'amour dans un carrosse doré.[5] Tout cela n'est guère intéressant; ce qui le sera infiniment plus, c'est lorsque j'apprendrai que ma chère enfant est heureusement accouchée, ce que je souhaite de tout mon cœur, l'aimant le plus tendrement du monde et me faisant un devoir d'être, ma très chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22643. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Berlin, 27 décembre 1773.

Votre dépêche du 15 de ce mois, qui renferme la confidence que le comte Ostermann vous a faite sous le sceau du secret relativement aux instructions envoyées immédiatement par le roi de Suède au comte de Bark, de protester formellement contre la confirmation de l'échange du Holstein,[6] au cas qu'il ne pût l'empêcher à la diète de Ratisbonne,

[1] Am 29. December erwidert der König eigenhändig die Glückwünsche des Erbstatthalters. [Haag. Hausarchiv.] — [2] Wahrscheinlich ein Ofenschirm. — [3] Durch eigenhändigen undatirten Erlass an Finckenstein (mit dem praesentatum: „18. decembris 1773“) hatte der König bestimmt: „Comme la maladie de la Reine l'empêche de tenir cour, il y aura ce jour cercle chez la jeune Princesse de Prusse, jusqu'au rétablissement de la Reine, que les choses reprendront leur vieux train. Adieu, mon cher, à mercredi“ (22. December). — [4] Vergl. S. 312. — [5] Nach dem Bericht Borckes, Dresden 24. December, handelt es sich um einen angeblichen Grafen Chavannes aus Frankreich, der sehr reich sein und beabsichtigen sollte, nach Deutschland überzusiedeln. Auf Borckes Vorschlag, ihn durch Verleihung des Kammerherrnschlüssels zur Niederlassung in Schlesien zu bestimmen, antwortet der König am 29.: „Comme je présume que c'est le même dont on m'a parlé comme d'un négociant de Genève qui doit y avoir fait banqueroute, vous sentez bien que je ne saurais avilir la clef de chambellan au point de la conférer à un tel personnage.“ Ausserdem ist in Borckes Bericht noch ein Marquis Bethusy aus Frankreich erwähnt, für den er die Verleihung des Grafentitels vorschlug. Marquis Paul von Huc, erst in Frankreich, dann in der Schweiz und in der Oberlausitz ansässig, wurde am 18. September 1773 als Graf Huc von Bethusy in den Reichsgrafenstand erhoben; erst sein Sohn Ernst erhielt 1792 das schlesische Incolat. — [6] Vergl. S. 347.

m'est bien parvenue, et tout ce que je puis vous dire en réponse sur ce sujet, c'est que pareille démarche ne saurait manquer d'indisposer la Russie contre ce Prince et brouiller de nouveau ces deux puissances.[1]

Nach dem Concept. Federic.

22644. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 27 décembre 1773.

J'ai douté, de tout temps, de la réussite de l'augmentation des troupes de la République. Le contenu de votre dernière dépêche du 21 de ce mois donne assez à connaître que je n'ai pas eu tort de juger ainsi à cet égard, et qu'il ne faut pas espérer, dans la situation actuelle de la République, de voir réaliser un pareil projet.[2]

En attendant, je puis avec certitude vous désabuser sur la nouvelle de l'assassinat attenté contre le roi de Suède, mandée aux États-Généraux par le consul de Hollande à Elseneur;[3] elle est tout-à-fait controuvée et destituée de tout fondement.

Au reste, le mémoire du nommé Val[4] que vous m'avez adressé, ne reposant que sur des principes erronés, ne saurait être d'aucun usage, et vous n'aurez, par conséquent, qu'à le remercier de ses offres.

Nach dem Concept. Federic.

22645. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 14. December, über die Frage der Abschaffung des Drawback:[5] „Ce qui est fâcheux, c'est que cette affaire survient dans un moment où il y a une fermentation très forte parmi les négociants contre Votre Majesté au sujet du commerce qui se faisait ci-devant à Danzig, et qu'ils se préparent à présenter une petition au Parlement pour demander que le gouvernement ne négligeât pas ses soins pour conserver cette branche de commerce, si importante à cette nation, et qui, dans ce moment, était tout-à-fait ruinée. Les ministres sont à ce sujet dans de terribles embarras et auraient désiré que cette affaire eût été terminée avant l'ouverture du Parlement, ou du moins qu'ils eussent pu voir plus clair dans l'arrangement de cette affaire pour pouvoir se justifier et apaiser les négociants."

[1] Auf einen Bericht Dönhoffs vom 18. antwortet der König am 31. December, dass er auf Fürsprache des Grafen Rudenschöld den Professor der Astronomie in Upsala Melander zum Ehrenmitglied der Akademie der Wissenschaften ernannt habe. — [2] Auf Thulemeiers Bericht vom 24. antwortet der König am 30. December: „Il paraît que l'affaire de l'augmentation des troupes de la République est tombée tout-à-fait pour le présent, et qu'on n'y pense plus là où vous êtes, à l'heure qu'il est." — [3] van Deurs. — [4] Val, Fabrikant in Amsterdam, überreichte mit einem Anschreiben vom 19. December ein „Mémoire pour l'établissement d'une colonie prussienne à la rivière de Barima aux environs de l'Orinoque." Dem Schluss des obigen Erlasses liegt die dem Cabinetssecretär ertheilte mündliche Weisung vom 27. December zu Grunde: „Ist Wind." — [5] Vergl. Nr. 22579 und 22608.

Maltzan schlägt vor: „Le commerce des toiles de Silésie étant certainement d'une conséquence essentielle, qui mériterait quelque sacrifice pour en assurer la conservation, et qui, si même on parvenait à détourner, pour le présent, le choc qui le menace, n'en serait jamais assuré pour l'avenir, la situation de Votre Majesté ayant beaucoup changé par les nouvelles possessions, qui à tout moment fournira des affaires de commerce à démêler avec l'Angleterre, et comme il s'agit donc, dans ce moment, de régler les affaires de Danzig dont le commerce paraît au moins tenir tant à cœur aux Anglais que celui des toiles à Votre Majesté, ne serait-il pas de l'intérêt de Votre Majesté, quoique je sais l'éloignement de Votre Majesté pour tout engagement, de conclure avec l'Angleterre un traité de commerce par lequel, en vous relâchant, Sire, sur les points les moins onéreux, Votre Majesté S'assurât, une fois pour toutes, l'importation des toiles dans ce pays? Quoique je doute que l'Angleterre, qui prétend ne demander que la conservation du commerce de Danzig sur l'ancien pied, voulût l'acheter par quelques innovations ou conditions onéreuses, cependant, comme ce plan des droits sur les toiles n'est pas directement de l'invention ni soutenu par le ministère, je ne sais si dans ce moment l'on ne pourrait gagner ce point et assurer par là ce commerce si important à la Silésie.“

Berlin, 27 décembre 1773.

Vos pensées dans votre dépêche du 14 de ce mois au sujet de mon différend avec Danzig ne sont point les miennes. Votre plan n'est pas bien digéré, et quoique dans les affaires particulières on passe quelquefois des démarches inconsidérées, il n'en est pas de même de celles d'État, où chaque pas qu'on fait, doit être bien réfléchi et mesuré. Je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, et je vous le confirme encore aujourd'hui: je ne céderai jamais d'un pied aux prétentions de l'Angleterre dans cette affaire. Qu'elle en prenne de l'humeur autant qu'elle voudra, cela me sera fort indifférent, et je poursuivrai toujours ma route. Dût-elle même s'aviser de la pousser plus loin, une défense générale de toutes ses marchandises me fournira un moyen bien assuré de l'en faire repentir; et en surchargeant de droits mes toiles de Silésie, je saurai bien trouver encore d'autres entraves à mettre à son commerce. Je connais d'ailleurs assez la duplicité de son ministère, et je n'en serai jamais la dupe. Je vous ai déjà fait observer à différentes reprises qu'il n'est guère possible que son consul à Danzig ait agi sans ordre dans toutes les démarches qu'il a faites pour aigrir et animer le magistrat contre moi; et malgré tout ce que ce ministère prétexte aussi de son embarras vis-à-vis des plaintes de ses négociants, je ne suis pas moins persuadé que c'est lui-même qui les y a engagés sous main. Tout ce que le duc de Suffolk vous a dit aussi au sujet de l'élévation de ce consul à la dignité de baron,[1] me paraît trop affecté pour y ajouter foi, et je soupçonne toujours que le roi de Pologne n'ait accordé ces titres que pour récompenser les menées sourdes de ce consul, et que le ministère britannique, malgré toute son ignorance affectée, n'en ait été très bien instruit. En un mot, tous ces différents ressorts pour embrouiller cette affaire, sortent de la même boutique, mais ne me

[1] Vergl. Nr. 22636.

feront jamais changer d'idées ni de principes; je soutiendrai plutôt mon droit territorial par tous les moyens que la raison et la justice peuvent me suggérer, et je m'inquiéterai fort peu de toutes les criailleries des négociants anglais. Cela est hoc.

Federic.

Nach dem Concept.

22646. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 27 décembre 1773.

Vous saurez peut-être déjà que le consul britannique à Danzig a accepté du roi de Pologne le titre de baron; mais vous ignorerez encore que toute apparence y est que c'est du su et avec l'agrément du ministère britannique.[1] C'est sans doute pour récompenser toutes les peines que cet homme s'est données pour animer le magistrat de Danzig contre moi, et je n'ai pas voulu tarder de vous faire observer dans cette démarche une nouvelle preuve des manigances du ministère britannique.

Federic.

Nach dem Concept.

22647. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 14. December: Panin danke für die Mittheilung der Instruction an Zegelin.[2] „Mais il appréhende que ces instructions qui mettront le sieur de Zegelin dans le cas de traiter cette affaire avec moins de réserve, ne le compromettent lui, comte de Panin, ici vis-à-vis de sa souveraine, qui, ignorant les premières démarches qu'il a chargé le sieur de Zegelin en son nom particulier d'essayer auprès de la Porte pour l'engager à faire à la Russie les premières propositions, serait très fâchée de découvrir que ces propositions ont été fournies à son insu.“ Solms hat darauf hingewiesen, dass dem Major Zegelin ausdrücklich vorgeschrieben sei, „de ne point compromettre la cour de Russie . . .

L'affaire de Danzig, au moment d'être décidée ici, a reçu une anicroche imprévue, qui ne sera cependant pas assez forte, à ce que je me flatte, pour empêcher qu'elle ne finisse comme elle le doit. Le comte Panin, ayant achevé à la fin les instructions pour le comte de Golowkin, . . . a reçu une lettre de Sa Majesté Impériale qu'il m'a montrée et lue, et que j'ai reconnue être en entier de la propre main de l'Impératrice, dans laquelle elle lui dit qu'ayant lu le dernier mémoire de la ville de Danzig,[3] il lui paraissait que cette ville courrait en effet grand risque par les prétentions que Votre Majesté formait sur elle, de perdre son commerce, sa navigation et sa liberté, et que Votre Majesté Se rendrait entièrement maître du premier, ce qui était tout-à-fait contraire à la convention et opposé à sa garantie envers la ville; que c'était une surprise faite à la Russie, qui pourrait devenir, avec le temps, un sujet de discorde et de guerre entre cet empire et la Prusse, qu'elle désirait cependant si ardemment d'éloigner pour jamais entre les deux États; de sorte qu'avant de prendre un parti décisif dans cette affaire, elle l'exhortait d'y bien réfléchir pour prendre une résolution dont on n'eût pas sujet de se repentir dans la suite. Le comte Panin a été

[1] Vergl. Nr. 22636 und 22645. — [2] Vergl. Nr. 22561. — [3] Vergl. S. 340. Anm. 1.

lui-même fort surpris de ce que la lecture du mémoire danzicois a pu faire sur l'esprit de l'Impératrice un effet aussi contraire à celui qu'il avait imaginé qu'il ferait. C'est ce même mémoire qu'il a regardé d'abord qu'il l'a reçu, comme une pièce impertinente et injurieuse à la Russie, et qu'il reconnaît encore pour telle; et quoique l'Impératrice ait pris le change là-dessus, il ne veut cependant pas laisser l'affaire dans cet état, mais il s'est engagé de se rendre exprès auprès de Sa Majesté Impériale pour la lui représenter de la façon dont il l'envisage lui-même, et pour lui faire approuver la résolution qu'il a préparée."

Berlin, 28 décembre 1773.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'est bien parvenue, et, à mesure que je reçois vos relations, plus je me confirme dans l'idée que l'intérêt de l'Impératrice demande que la paix se conclue promptement; je n'agirai cependant en rien sans l'aveu du comte Panin, et j'écrirai incessamment à Zegelin dans le sens que vous me marquez.[1]

Pour cette affaire de Danzig, je ne sais plus où j'en suis. Nous étions convenus de tout, mais je vois de perpétuelles variations dans l'esprit de l'Impératrice, et j'attribue le tout aux intrigues des Anglais; car mes lettres de Londres m'avertissent d'une nouvelle fermentation dans les esprits pour ce commerce de Danzig.[2] Le meilleur serait de terminer promptement cette affaire; car les Français, par lesquels les Anglais se laissent conduire, espèrent que, par le moyen de toutes les chicanes qu'ils feront naître pour cette ville, ils parviendront à me brouiller avec l'Impératrice. Ainsi il me semble que le comte Panin ne pourrait rien faire de plus utile que de terminer cette affaire sur le pied dont nous sommes convenus, il y a plus d'une année. Sans cela, ces chicanes et les tracasseries des Anglais ne finiront jamais. Mais si l'on ne montre pas les grosses dents aux Danzicois, jamais on ne viendra à bout du magistrat de cette ville, qui seul est récalcitrant, et qui se flatte que, par de grosses corruptions, il mettra dans ses intérêts ceux dont il pourra avoir besoin pour le soutenir contre moi.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „comte Solms"; das Datum und die Empfangsbestätigung von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

22 648. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 28. December 1773.

Nach Meinen letzteren Petersburgschen Briefen[3] ist es unumgänglich nöthig, dass Ihr die Euch unter dem 25. Novembris[4] zugefertigte Friedensanträge mit aller nur möglichen Vorsicht und ohne so wenig die russische Kaiserin selbst als deren Minister, den Grafen von Panin, dabei ins Spiel zu bringen, thut. Ich will Euch dahero solches nochmals auf das nachdrücklichste empfehlen, und obschon solches bereits

[1] Vergl. Nr. 22648. — [2] Vergl. Nr. 22645. — [3] Vergl. Nr. 22647. — [4] Vergl. Nr. 22557.

in Meiner obgedachten Ordre hinlänglich geschehen, so will Ich doch solches auf Verlangen bemel[de]ten Grafens hiermit ausdrücklich wiederholen, und Ich verlasse Mich hierbei lediglich auf Eure Beurtheilung und Klugheit.

Friderich.

Nach dem Concept.

22649. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 29 décembre 1773.

Votre dépêche du 22 de ce mois avec son post-scriptum m'est bien parvenue. Vous aurez soin d'insinuer au baron de Stackelberg relativement aux obstacles qu'on prétend apporter aux établissements de nos dépôts de sel,[1] que, comme le débit de cette denrée avait été de tout temps libre en Pologne, ainsi que cela pouvait être vérifié, en tout cas, par des listes de celui qui avait été vendu par mes négociants de Königsberg et qui monte, à ce que je puis, sans risque de me tromper, avancer, à 7000 lasts par an, je croyais qu'on n'y voudrait pas faire du changement, mais continuer à laisser les choses à cet égard sur l'ancien pied. Faites votre possible pour ramener ce ministre des idées contraires qu'il témoigne à ce sujet, et tâchez de lui en faire adopter de plus favorables. Mais, en même temps, n'oubliez pas d'avertir le sieur de Lattre que, dans toute cette affaire, il ne s'agissait principalement que de baisser le prix de sel, pour obtenir la préférence du débit, et qu'en attendant il ne fallait pas négliger non plus de faire des conventions avec les palatins du royaume, en observant toutefois de n'établir aucun dépôt dans les districts occupés par les Russes, puisque cela ne saurait avoir lieu dans ceux-ci; mais je ne vois pas ce qui devrait nous empêcher de le vendre partout ailleurs dans les provinces où ils ne se trouvent pas; et si finalement la liberté du commerce de sel est statuée, comme je m'en flatte, par les résolutions de la Délégation, je ne suis pas en peine du reste qui s'aplanira, sans faute, de soi-même et certainement en notre faveur.

Les nouvelles qui depuis quelque temps reviennent de l'armée russienne, rendent les succès qu'on lui a attribués,[2] en quelque façon incertains et empêchent au moins qu'on n'en saurait juger avec précision. Quelques-unes même prétendent que les différents corps qui se trouvent au delà [du] Danube, sont sur le point de repasser ce fleuve et de rejoindre le maréchal de Rumänzow.

[1] Die Russen widersetzten sich der Anlegung preussischer Salzniederlagen in Litauen. Auf Vorstellungen Benoîts hatte Stackelberg erwidert, dass er Befehl habe, wegen des Salzhandels von Riga keine fremde Salzniederlage zu dulden. — [2] Vergl. S. 344 und 363.

Pour ce qui est du soulèvement occasionné par les cosaques, dont vous faites mention, il ne paraît pas être d'assez grande conséquence pour faire craindre des suites, et sera vraisemblablement étouffé dans sa naissance. Il n'est pas étonnant cependant que cet évènement fasse impression sur les Polonais. [1] Il faudrait les connaître bien peu, pour ne pas savoir qu'ils envisagent tout jusqu'aux moindres bagatelles comme devant tourner à leur avantage; mais quelques espérances qu'ils puissent se promettre de ce soulèvement, je ne prévois pas l'utilité qu'ils en pourront jamais retirer.

Federic.

P. S.

Le caractère et la façon de penser du baron de Stackelberg m'étant inconnu, et ignorant si c'est un homme qui se laisserait attirer dans nos intérêts par des gratifications qu'on pourrait lui faire, je m'en rapporte là-dessus, puisque vous devez le connaître à fond, à votre jugement, et, dans le cas qu'il soit susceptible aux promesses, ce dont vous aurez soin de me rendre compte, vous pourrez lui en faire de ma part qui seraient réalisées après la Diète finie et les effets éprouvés de son attachement, et l'assurer pour lors de toute ma reconnaissance.

Nach dem Concept.

22650. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 22. December: Man spricht noch immer von der Absicht des Kaisers, im kommenden Frühjahr nach den Niederlanden und nach Frankreich zu reisen. „L'Impératrice-Reine doit avoir eu un différend avec l'Empereur . . . Peut-être que le mémoire que le prince Golizyn a présenté [2] . . ., a donné lieu à cette brouillerie. Le prince Kaunitz est au moins assez embarrassé de répondre, à ce qu'il paraît, aux représentations susdites, et je crois que voilà la véritable raison pour laquelle le baron de Swieten a été retenu si longtemps ici, pour être instruit avant son arrivée à Berlin de la réponse et de la résolution de sa cour. Elle voudrait étendre ses limites jusqu'à la petite rivière Sbrucz, au lieu de la Podhorce, qui ne se trouve point existante, pendant que la cour de Russie prétend les borner à la ligne droite de Zbaracz jusqu'au Niester."

Berlin, 29 décembre 1773.

Je ne me suis point attendu à tant de difficultés de la part de la Russie sur l'arrangement des limites de nos nouvelles acquisitions en Pologne. Selon votre dernière dépêche du 22 de ce mois, elle prend cependant cet article sur un ton bien sérieux, et il faudra voir comment le baron Swieten s'expliquera à ce sujet. En attendant, je ne saurais encore comprendre le véritable motif de la prolongation du séjour de

[1] Benoît berichtete: „Quoiqu'on prévoie que cette émeute (vergl. S. 288. 289 und 306) sera bientôt étouffée, les Polonais s'en promettent pourtant de grands avantages . . . Ils font à leur ordinaire de nouveaux plans à cette occasion, en formant des systèmes et des conjectures à perte de vue et également absurdes." — [2] Vergl. S. 265. 278. 279 und 355.

ce ministre à Vienne, et peut-être en pénétrera-t-on quelque chose de plus précis à son retour ici.

Selon des lettres particulières, arrivées à Varsovie,[1] Warna et Silistrie se trouvent déjà entre les mains des Russes. On ajoute qu'il leur a coûté bien de la peine et du monde pour se rendre maîtres de la dernière forteresse. Mais toutes ces nouvelles ne sont pas encore bien authentiques, et le meilleur est d'attendre de ces succès une relation détaillée sur laquelle l'on puisse compter.

Quant au voyage de l'Empereur, je doute fort qu'il médite effectivement de pousser jusques en France, et il me paraît bien plus vraisemblable qu'il bornera son tour aux Pays-Bas.

Federic.

Pourrait-on trouver un bon brodeur à Vienne qui fît également des broderies en habits, en housse et en soie pour des meubles ou des habits de femmes? Je vous prie de me le mander, et en même temps ce qu'il demanderait.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

22651. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 17. December: „L'agent de la ville de Danzig[2] eut ces jours une entrevue avec le duc de Suffolk. Ce secrétaire d'État lui dit que Sa Majesté Britannique avait jugé à propos de donner la démission de son emploi à leur consul à Danzig pour avoir accepté ce titre du roi de Pologne;[3] à quoi celui-ci a témoigné être très charmé, puisque par ses intrigues il avait plutôt fait du tort que du bien à la ville. Le duc de Suffolk lui ayant aussi fait mention des bonnes espérances que Votre Majesté leur avait fait communiquer par moi pour parvenir enfin à un accommodement,[4] celui-ci lui a répondu que la ville désirait ardemment de terminer cette affaire, mais que depuis quelque temps Votre Majesté ne lui avait fait proposer aucune condition, ainsi que la ville ignorait absolument à quoi elle en était."

Berlin, 30 décembre 1773.

Le consul de Danzig n'a pas tort d'accuser, selon votre dépêche du 17 de ce mois, celui d'Angleterre d'avoir fait jouer toutes sortes d'intrigues pour embrouiller mon accommodement avec cette ville. Tel a été son but de tout temps, et avec les dispositions du magistrat il n'a pas eu beaucoup de peine de réussir. Mais pour ce qu'il a dit au duc de Suffolk du silence que j'avais observé depuis quelque temps vis-à-vis de cette ville, il faut considérer que c'est proprement par les mains de la Russie que cette négociation a passé. Des affaires pressantes ont, à la vérité, empêché cette dernière à la poursuivre sans interruption; mais elle ne tardera pas de la reprendre, et j'ai des avis certains que

[1] Das folgende nach dem Bericht Benoîts, Warschau 22. December. — [2] John William Anderson. — [3] Vergl. S. 352. — [4] Vergl. Nr. 22488.

le comte Golowkin recevra incessamment ordre d'engager par toutes sortes de représentations le magistrat à se prêter à un accommodement raisonnable avec moi.[1]

D'ailleurs, nous n'entendons parler ici que des succès des armes russiennes. Des lettres particulières arrivées à Varsovie annoncent même la réduction de Warna et de Silistrie,[2] et nous ne tarderons pas d'être informés plus positivement de ce qui en est.

En attendant je me flatte que mes ordres au sujet du commerce[3] vous seront parvenus à l'heure qu'il est, et je suis impatient d'apprendre l'usage que vous en aurez fait, ainsi que l'effet que vos représentations auront produit.

Federic.

Nach dem Concept.

22652. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 30 décembre 1773.

Selon votre dernière dépêche du 19 de ce mois, l'on doit, à la vérité, s'attendre à beaucoup de changement dans le ministère de guerre et de marine de la cour où vous êtes,[4] et il faudra voir comment on remplacera ceux qui s'y trouvaient à la tête. Mais quelque choix que Sa Majesté Très-Chrétienne fasse, je suis cependant persuadé que ce changement de ministres n'en produira aucun dans les affaires générales.

Au reste, le prince Baratinski, ministre de Russie,[5] ne tardera pas de paraître à la cour où vous êtes. Comme il est encore novice dans la carrière où il va entrer, vous aurez soin de le mettre au fait du système de la France et de tout ce qui y a quelque rapport, tout comme de lui faire toutes sortes de politesse et de mettre dans vos liaisons avec lui cette bonne harmonie et confidence que je vous ai recommandées déjà ci-devant vis-à-vis du chargé d'affaires de cette même cour.[6] L'intimité et l'alliance qui subsiste entre nos deux cours, lui donne ce titre sur votre amitié, et je ne doute pas qu'à son tour il ne fasse tout son possible pour cultiver la vôtre.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 321. 340. 359. — [2] Vergl. S. 363. — [3] Vergl. Nr. 22579. — [4] Goltz berichtete: „Le ministre de la guerre (vergl. S. 353) tient encore, mais toute la cour attend sa chute à chaque instant . . . Le ministre de la marine [Boynes] qui paraissait bien assuré jusqu'à présent, menace ruine depuis peu également." — [5] Vergl. S. 351. — [6] Chotinski.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 379 f.

A.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

B.

C.

D.

E.

F.

G

H.

I. (J.)

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

SACHREGISTER.

König Friedrich erklärt sich zur Bezahlung der Lieferungen an seine Truppen vom 1. Juli ab bereit 3. 12. 32. 63, — plant Verminderung seiner Truppen, wenn der Reichstag über den September hinaus dauert 32. — Die Räumung soll 14 Tage nach Ratification des Cessionsvertrages erfolgen 152. — Weisungen für die Räumung 203. 252. 274. 289. — Sie erfährt Aufschub 289, — erfolgt 330.

Lentulus der Polen überdrüssig 204, — dringt auf Beendigung des Reichstags 158, — erhält für die gemeinsame Kasse der Gesandten noch 6000 Ducaten 17. 18, — legt Rechnung über die Verwendung der Gelder 317. — Der König mit ihm zufrieden 317, — beruft ihn nach Potsdam 203. 204. 274. 302, — desgleichen Lossow 252, — verbietet ihm, mit dem „unsinnigen" Fürsten Anton Sulkowski sich zu duelliren 283. 309. 310. — Lentulus und Lossow bei dem König: „j'ai ici toute la Diète" 312.

Der König unzufrieden mit Benoît 309, — beauftragt ihn, Stackelberg von sächsischen Umtrieben in Polen zu unterrichten 268. 327, — ihn für die preussischen Interessen zu gewinnen 362.

König Friedrich plant Regelung eines Abkommens über den Salzverkauf in Polen 18. 79. 158. 203. 209. 214. 217. 232. 237. 245. 246. 251. 252. 261. 274. 282. 330. 349. 361; vergl. 32. 48. 63. 69. 109. 110. 146. 179. 204. 238. 308. — „C'est un objet de la dernière importance" 18. 79. 158. 209. 232. 251. — „Si nous pouvons nous arranger pour 20000 quintaux, ce serait une province de gagnée" 203. — Er fasst Abkommen mit Stanislaus ins Auge 261; vergl. 246. 282. 349, — oder Bildung einer Salzgesellschaft 214. 217. 237, — und Contracte mit Magnaten 214. 237. 361, — wünscht, dass der Verkauf in Polen frei bleibt 261. 274. 282. 349. 361, — hofft, den Vorzug zu erringen 217. 246. 261. 361, — durch Herabsetzung des Preises 18. 79. 217. 246. 252. 261. 361, — verspricht sich Erfolg 232. 237. 251. 252, — entsendet de Lattre nach Warschau 203. 217, — will zunächst die Entscheidung der Delegation abwarten 246. 282. 302. 330, — lässt auf Widerspruch der Russen in den von ihnen besetzten Districten keine Salzniederlage anlegen 361, — misstraut dem Bankier Tepper 79. 203.

Der König will am Handel mit Polen nichts ändern 123. 124. 145. 238. 308, — desgleichen am Weichselzoll 201, — die Erhebung eines Weichselzolls durch die Polen nicht dulden 136. 143. 203. 204. 237. 238.

Verhandlungen über den Abschluss des Cessionsvertrages vom 18. September 1773: Der König verschiebt Sendung der Instructionen an Benoît bis nach Eintreffen der Antwort aus Russland 2. 12. 25. 32. 41. 89; vergl. unter Russland. — Weisungen an Benoît 89. 90. 98—100. 123. 135—137. 142—145. 149. 238; vergl. 96. 118. — Für den Grenzzug wird der Wortlaut des Theilungsvertrages vom 5. August 1772 zu Grunde gelegt 98. — Der König fügt die Bestimmung hinzu, dass die Netze ihm gehören solle „avec ses deux rives" 98. 99, — nimmt von der Garantie des Friedens von Carlowitz den Kriegsfall mit der Pforte aus 90. 99, — verheisst dafür seine „guten Dienste" 99, — aber nicht Waffenhülfe 99. 100. 152, — fordert die Lösung der staatsrechtlichen Verbindungen zwischen Preussen und Polen 100. 152, — Verzicht Polens auf das preussische Wappen 100, — will die Garantie betreffend die polnische Verfassung und die Dissidenten übernehmen 89. 100. — Regelung des Münzkurses in Aussicht genommen 137. — Benoît verzichtet, nach Rücksprache mit Stackelberg und Reviczky, auf den Zusatz für die Erwerbung der Netze „avec ses deux rives" 143, — eröffnet die Verhandlungen mit der Delegation 143. 146. — Schriftliche Erklärungen der Delegirten 149. 180. — Ihre „Chicanen" 152. — Um den Abschluss nicht aufzuhalten, nimmt Benoît Artikel VIII über die Rechte der Römischen Katholiken in den abgetretenen Provinzen an 152. 166. — Abmachungen betreffend Danzig und Thorn 152. 207, — betreffend die Räumung Polens 152. — Für die Regelung des Grenzzugs wird Vermittlung der beiden an der Theilung mitbetheiligten Höfe vorbehalten 152. — Zeichnung des Cessionsvertrages (11. September 1773) 151—153. 172. 175. — Ratification 214. 274. 289. 302. — Die Polen machen dabei Schwierigkeiten 289. — Genugthuung des Königs über

Altenburg (S.-A.)
Pierersche Hofbuchdruckerei
Stephan Geibel & Co.